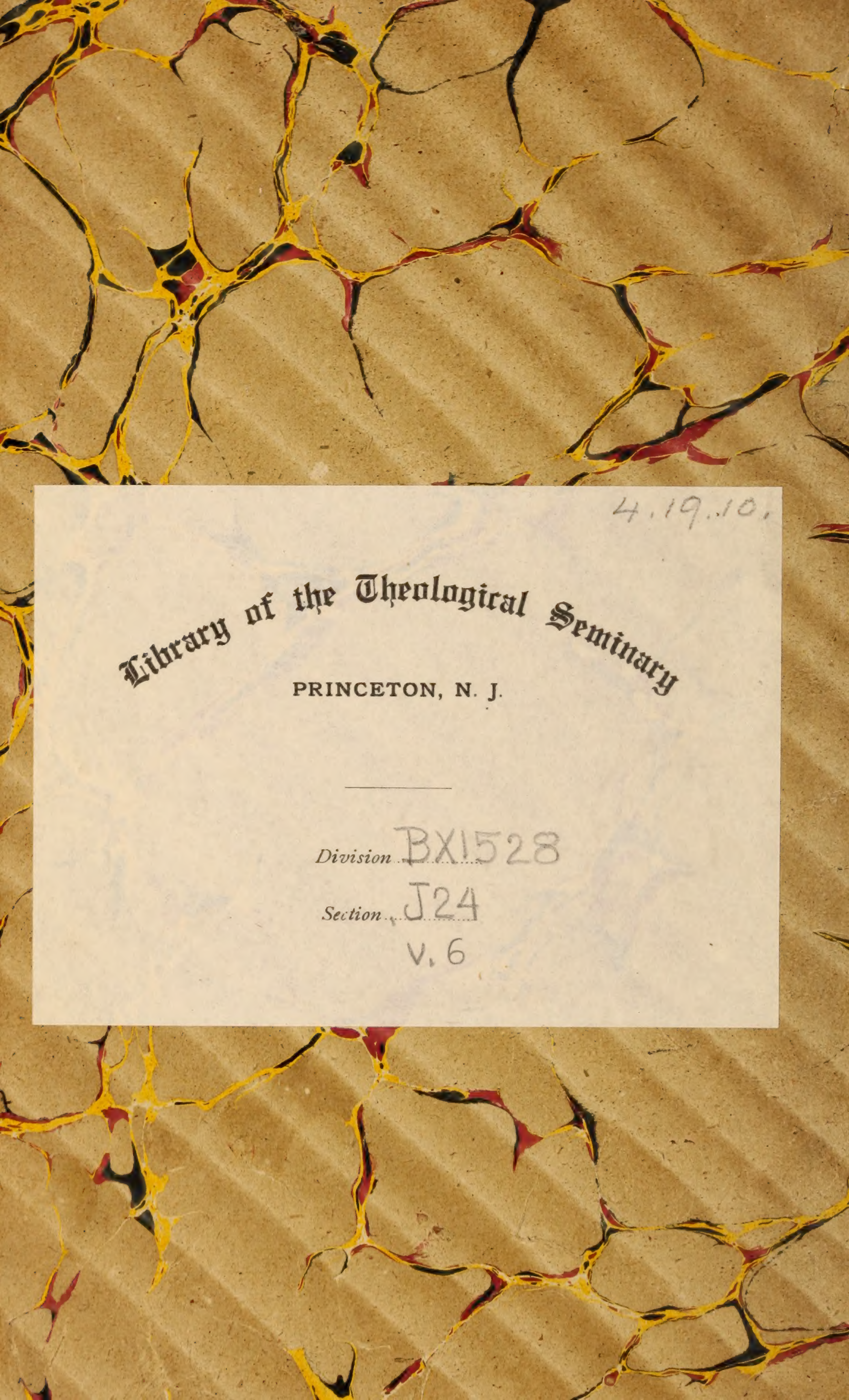
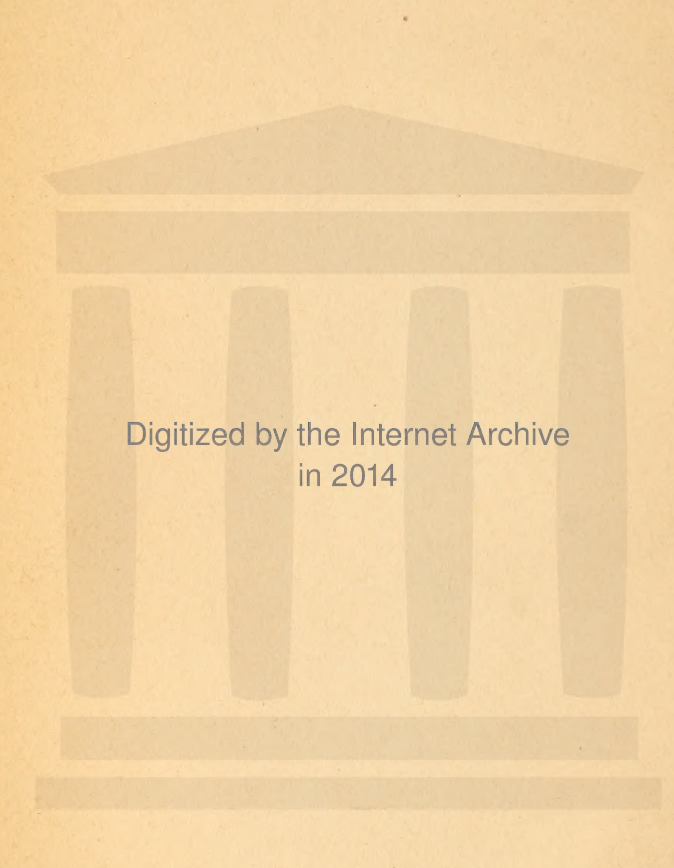

DIOCESE DE PARIS
St NICOLAS
du
CHARDONNET
PETIT SEMINAIRE







HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

EN FRANCE

DE L'AN 987 A L'AN 1093.

PARIS.—IMPRIMERIE ADRIEN LE CLERE, RUE CASSETTE, 29.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

EN FRANCE

D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU CONCORDAT DE PIE VII

PAR M[GR] JAGER

CAMÉRIER SECRET DE SA SAINTETÉ

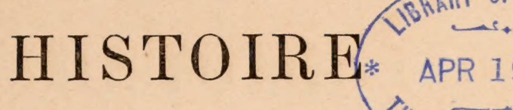
Ancien professeur d'Histoire ecclésiastique à la Sorbonne

CHANOINE HONORAIRE DE PARIS, DE NANCY ET DE RODEZ

OUVRAGE REVU ET APPROUVÉ A ROME

PAR UNE COMMISSION SPÉCIALE AUTORISÉE PAR N. S. P. LE PAPE

TOME SIXIÈME





PARIS

ADRIEN LE CLERE ET C[ie], LIBRAIRES-ÉDITEURS

IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

1863

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

EN FRANCE

LIVRE DIX-NEUVIÈME

L'élévation de Hugues Capet sur le trône de France ne s'accomplit pas sans exciter des troubles dans le royaume, et l'Église en ressentit le contre-coup : car, selon l'expression d'un saint Père, *la république n'est pas dans l'Église, mais l'Église est dans la république* (1). L'une et l'autre se communiquent réciproquement leurs mouvements, et si les divisions qui naissent dans l'Église sont toujours nuisibles à la paix de l'État, celles de l'État le sont peut-être plus encore à la tranquillité de l'Église. Nous en avons déjà vu assez de preuves ; cette époque de notre histoire nous en fournira de nouvelles.

La couronne de France était un bien trop précieux et trop digne d'ambition pour que la famille de Charlemagne ne fît pas tous ses efforts pour la ressaisir. Charles, duc de Lorraine, à qui cette couronne appartenait par droit de naissance, avait le courage et les forces nécessaires pour la disputer à son rival. Dès qu'il eut appris que les Français avaient à son préjudice élevé Hugues Capet sur le trône, il entra en

(1) Optat. Milevit., l. III.

France à la tête d'une puissante armée. Tout plia devant lui, et la victoire, qui se rangea d'abord sous ses étendards, sembla lui promettre la conquête facile des États qu'on lui avait enlevés.

Charles, s'étant rendu maître d'une partie de la Belgique française, alla mettre le siége devant Laon, qui était alors la ville la plus forte de la France. Il força bientôt la place, et fit prisonnière la reine Emma avec Adalbéron Ascelin, évêque de Laon, qu'il regardait comme les principaux chefs du parti ennemi. Mais Charles, tout en prenant des places, tout en traversant en vainqueur les provinces, ne put se concilier l'affection des peuples. Les Français ne lui pardonnèrent pas de s'être rendu vassal de l'empereur, et ils crurent que ce serait dégrader la couronne de France que de la donner à un prince qui s'était fait sujet d'un autre souverain. On plaignait aussi le sort de la reine Emma et de l'évêque de Laon, qui gémissaient dans une dure captivité, et les mauvais traitements que le duc Charles faisait endurer à cette princesse et au prélat, indisposaient de plus en plus les esprits contre lui. On craignit de reconnaître pour maître le duc Charles, qui montrait tant de dureté envers les personnes les plus dignes d'égards.

La reine Emma dans son malheur eut recours à Ste Adélaïde, sa mère, qui avait épousé en secondes noces l'empereur Othon Ier, et à l'impératrice Théophanie, mère d'Othon III. Elle écrivit à cette dernière princesse en ces termes (1) : « Ma misère a bien de quoi exciter votre compassion : je suis détenue prisonnière par de cruels ennemis, qui me chargent d'outrages et qui me traitent comme une vile esclave ; moi qui étais autrefois respectée pour ma naissance, pour ma dignité et pour le titre de reine que je portais, j'ai tout perdu aujourd'hui, même la liberté. Comment l'impie Charles écouterait-il ma voix, lui qui n'a pas écouté la vôtre? Car je

(1) Inter Gerberti *Epist.* CXIX, apud Duchesne, t. II, p. 817.

sais que vous avez daigné vous intéresser à moi. Il ne croit pas qu'il soit de son rang d'avoir de la déférence pour qui que ce soit. » Les prières des impératrices Théophanie et Adélaïde ne purent obtenir la délivrance de cette infortunée princesse.

Les évêques de France, de leur côté, sollicitèrent vivement la liberté de leur confrère Adalbéron Ascelin. Voyant leurs remontrances inutiles, ils en vinrent à excommunier le duc Charles, qui parut ne pas s'en mettre en peine. Mais ce mépris des censures de l'Église acheva de le rendre odieux. C'est ce que lui fit observer Adalbéron d'Ardenne, archevêque de Reims, que Charles voulait faire entrer dans ses intérêts. Ce prélat, qui avait sacré Hugues, fut tellement surpris des démarches que le duc faisait pour le gagner, qu'il ne répondit pas à une première lettre; il en reçut une seconde, à laquelle il fit la réponse suivante (1) :

« Comment vous adressez-vous à moi pour me demander conseil, vous qui me regardez comme un de vos plus grands ennemis? Vous m'appelez père, et vous cherchez à m'arracher la vie! Je n'ai pas mérité qu'on en usât ainsi avec moi, parce que j'ai toujours été éloigné d'entrer dans les conspirations des hommes pervers. Je ne parle pas de vous : vous pouvez au contraire vous souvenir que je vous conseillai de vous adresser, avant de rien entreprendre, aux principaux du royaume. Car qui étais-je, moi, pour m'arroger le droit de donner un roi aux Français? Ce sont là des affaires d'État, qui ne sont pas du ressort d'un particulier. Vous croyez que je hais la famille royale : j'en prends mon Rédempteur à témoin, je n'ai contre elle aucun sentiment de haine. Vous me demandez ce que vous devez faire : il est difficile de le dire, je n'en sais rien, et quand je le saurais, je ne sais si j'oserais le dire. Plût à Dieu que le temps fût venu où je pusse avec honneur me déclarer votre serviteur! Car,

(1) Inter *Ep.* Gerberti, ap. Duchesne, t. II, p. 818.

quoique vous ayez ravagé le sanctuaire du Seigneur, que vous ayez fait prisonnière une reine à qui vous aviez juré ce que nous savons, quoique vous ayez mis en prison l'évêque de Laon, et méprisé l'anathème des autres évêques...., cependant je ne puis oublier le service que vous m'avez rendu en me dérobant aux armes des ennemis (1). Je ne parle pas du roi mon seigneur, contre lequel vous avez formé une entreprise qui surpasse vos forces. Je pourrais ajouter que vos partisans vous trompent, et qu'ils cherchent plus leurs intérêts que les vôtres; mais je crains d'en avoir déjà trop dit. »

Cette lettre donne à penser que le prince Charles avait engagé l'archevêque de Reims à le sacrer roi. Ce prélat, qui avait déjà couronné Hugues avec le consentement de la nation, avait refusé d'en sacrer un autre et s'était contenté de conseiller à Charles de traiter avec les seigneurs français. On voit cependant qu'Adalbéron penchait pour le prince Charles, ou que du moins il ne voulait paraître d'aucun parti.

Pendant ce temps Hugues Capet, qui ne se sentait pas assez fort pour se mesurer avec son rival, travaillait à s'assurer la fidélité de ses nouveaux sujets. Il s'en faisait aimer et se les attachait par ses bienfaits, persuadé que l'amour des peuples est la plus sûre défense des princes et le plus ferme appui du trône. Seguin, archevêque de Sens, prélat d'une grande autorité, ne lui avait pas encore prêté serment de fidélité, dans la crainte de blesser la justice en se déclarant contre celui qui paraissait l'héritier légitime. Hugues, qui avait intérêt à mettre ce prélat dans son parti, essaya d'abord de le gagner par ses promesses, puis de l'intimider par ses menaces. C'est dans ce but qu'il lui écrivit la lettre suivante, composée avec beaucoup d'art (2) :

(1) Il y a dans le texte : *cum telis hostium quæ subduxistis*. Ces paroles ne formen aucun sens; il faut lire probablement : *me subduxistis*.
(2) Inter Gerberti *Ep.*, ap. Duchesne, t. II, p. 814.

« Comme nous ne voulons pas abuser de la puissance royale, nous sommes résolu de prendre sur toutes les affaires de l'État l'avis de nos fidèles sujets, et de suivre ce qu'ils auront déterminé. Nous croyons que vous êtes particulièrement digne que nous prenions confiance en vos conseils. C'est pourquoi nous vous avertissons avec bonté qu'avant le premier jour de novembre vous ayez à nous prêter le serment de fidélité que les autres nous ont fait pour le bien de la paix, et pour l'union de l'Église et du peuple chrétien; de crainte que, si à l'instigation de quelques hommes pervers vous refusiez de le faire, vous ne vous attiriez une sentence sévère de la part du pape et des évêques vos comprovinciaux, et que, malgré ma clémence, dont personne ne doute, je ne sois obligé par ma dignité royale d'user envers vous de sévérité. »

Nous voyons par cette lettre que Hugues avait eu soin de mettre le pape dans ses intérêts. L'archevêque de Sens ne crut pas devoir résister davantage, et prêta le serment de fidélité qu'on exigeait de lui. Sa réputation et son ascendant donnèrent un grand poids au parti qu'il embrassa.

Hugues, dont l'armée grossissait tous les jours, se crut en état de soumettre Guillaume, duc d'Aquitaine, qui refusait encore de le reconnaître. Il marcha donc contre lui, et mit le siége devant Poitiers, où il échoua; mais il remporta sur l'armée du duc une victoire signalée, qui, faisant ressortir sa valeur et sa prudence, acheva de lui gagner l'estime et l'amour des Français.

Au retour de cette expédition, Hugues, qui était aussi bon politique que brave capitaine, fit sacrer son fils Robert. Seguin, archevêque de Sens, en fit la cérémonie dans l'église de Sainte-Croix d'Orléans, le 1er janvier de l'an 988 (1). Hugues, ayant par là assuré la possession du trône à sa famille, vint mettre le siége devant Laon; mais le duc Charles, qui était

(1) Glab., l. I, c. I.—Un fragment historique, rapporté par Duchesne, t. II, p. 632, marque que Robert fut sacré à Reims. Mais les autres auteurs mettent ce sacre à Orléans.

maître de cette place avec toutes ses troupes, l'obligea bientôt à le lever. Cet échec ne diminua en rien l'attachement du peuple aux intérêts de Hugues.

Adalbéron d'Ardenne, archevêque de Reims, qui était au camp de Hugues avec toutes les troupes de son archevêché, tomba malade pendant le siége de Laon. Il se fit reconduire à Reims, où il mourut le 23 janvier 988. C'était un prélat dont l'autorité était égale à sa naissance et à son mérite. Il était frère de Godefroy, comte de Verdun, qui fut la souche des ducs de la Basse-Lorraine (1).

Adalbéron, en mourant, avait désigné pour son successeur sur le siége de Reims le moine Gerbert, homme d'un véritable génie et dont les vues élevées lui avaient été fort utiles dans l'administration de son diocèse. Gerbert dirigeait une école de haut enseignement à Reims. Né dans les montagnes d'Auvergne de parents pauvres et de basse extraction, et resté orphelin fort jeune encore, il avait été recueilli par les moines d'Aurillac, disciples d'Odon de Cluny. Ces religieux ne tardèrent pas à reconnaître combien ses rares dispositions contenaient de promesses fécondes et les cultivèrent avec grand soin. Tourmenté par le désir d'apprendre, Gerbert, encore jeune, quitta le monastère pour aller en Espagne, où l'étude des sciences exactes était alors cultivée avec un grand succès. Une lettre de recommandation l'introduisit chez Borel, duc de Barcelone, qui l'accueillit avec distinction et le confia à Hatton, évêque d'Ausone, c'est-à-dire de Vic (2), sous lequel il fit de grands progrès dans les mathématiques (3). Il se mit aussi en relation avec les savants les plus en renom du pays, et surtout avec Warin (4), abbé de Saint-Michel de Cusan,

(1) On divisa la Lorraine en Haute-Lorraine et en Basse-Lorraine. La Haute-Lorraine, autrement dite la Mosellane, comprenait les diocèses de Trèves, de Strasbourg, de Metz, de Toul et de Verdun. La Basse-Lorraine comprenait les diocèses de Cologne, d'Utrecht, de Liége et de Cambrai.

(2) La ville d'Ausone, après avoir été ruinée par les Sarrasins, fut rétablie; mais comme elle n'approchait pas de sa première splendeur, on la nomma le bourg d'Ausone, *Vicus Ausonensis*, d'où l'on a formé le nom de Vic.

(3) Richer, *Hist. franc.* — (4) *Epist.* XLV.

monastère qui était une pépinière d'hommes initiés à tous les secrets de la science. Selon d'autres choniqueurs, Gerbert serait allé jusque dans le midi de l'Espagne, à Séville et à Cordoue, pour se perfectionner auprès des Arabes dans les sciences exactes, alors fort cultivées parmi eux. Quoi qu'il en soit, il est certain que Gerbert acquit en Espagne des connaissances mathématiques et astronomiques qui excitèrent l'admiration des contemporains et le firent regarder comme un magicien. Lui-même fait mention dans ses lettres (1) du *Traité des nombres* de l'espagnol Joseph et du *Traité d'astrologie* que Lupito traduisit en latin à Barcelone.

Le duc Borel et l'évêque Hatton, ayant entrepris un pèlerinage à Rome, emmenèrent avec eux le jeune Gerbert. Aussitôt qu'ils furent arrivés dans cette ville et après avoir fait leur prière sur le tombeau des Apôtres, ils allèrent présenter leurs hommages au pape Jean XIII. Celui-ci n'eut pas de peine à discerner les talents merveilleux du jeune homme et son désir de les accroître encore; et, comme la musique et les mathématiques étaient presque entièrement inconnues en Italie, il conçut le projet de le retenir, et en fit part à l'empereur Othon Ier, qui se trouvait alors à Rome. L'empereur entra dans les vues du pape, et celui-ci fit dire aux pèlerins espagnols que l'empereur désirait retenir leur jeune protégé à Rome pendant quelque temps, et que plus tard il le renverrait en Espagne avec des récompenses. Le pape présenta Gerbert à l'empereur, qui lui donna de telles marques de bienveillance qu'il se sentit attaché pour toujours à la famille impériale. Cette circonstance décida en quelque sorte de son avenir. Vers ce temps arriva à Rome Gérard, archidiacre de Reims, très-renommé pour sa science philosophique et son habileté dans l'art du raisonnement. Il était envoyé en ambassade par le roi Lothaire. Gerbert, désirant ardemment étudier la logique, fut ravi de cette rencontre,

(1) *Epist.* XVII, XXV.

et obtint de l'empereur la permission d'accompagner l'archidiacre à Reims. Admis à l'école de Reims, il y fit de si merveilleux progrès que l'archevêque Adalbéron d'Ardenne, regardant l'arrivée de ce jeune homme comme un bienfait de la Providence, chercha à le fixer à Reims en lui confiant l'enseignement de son école cathédrale (1). La confiance de l'archevêque ne fut pas trompée. Gerbert releva cette école déjà célèbre, et la porta à un degré de gloire et de prospérité qu'elle n'avait jamais atteint. En instruisant les autres, il s'instruisait encore lui-même, en sorte que l'enseignement développa encore ses prodigieux talents. « Dans le loisir et le tracas des affaires, disait-il, nous enseignons ce que nous savons, et nous apprenons nous-même ce que nous ne savons pas (2). » Gerbert, doué d'une intelligence aussi étendue que pénétrante, avait tout appris ; son enseignement était universel : rhétorique, dialectique, poésie, arithmétique, astronomie, musique, géométrie, tout était de son domaine ; son instruction n'avait rien de superficiel, et ses leçons étaient un témoignage de la profondeur comme de la variété de ses connaissances. C'est dans les œuvres de Virgile, de Stace, de Térence, de Juvénal, de Perse, d'Horace et de Cicéron, qu'il prenait ses règles d'éloquence et de poésie. Pour l'astronomie, il inventa des machines pour faire comprendre la forme de la terre et le mouvement des astres. Il possédait à un haut degré l'art d'enseigner, l'art de se mettre à la portée de ses élèves et de se faire comprendre. Une dizaine d'années se passèrent dans ces exercices pénibles du professorat, au milieu des habitudes d'une vie irréprochable : car, comme il le dit, en enseignant l'art de bien dire il n'oubliait pas celui de bien vivre.

Sa réputation s'était étendue au loin : de tous cotés lui arrivaient une foule d'élèves qui voulaient profiter de ses leçons. Le roi Hugues lui avait confié l'éducation de son fils Robert. Les plus grands personnages de l'époque, évêques, abbés, sei-

(1) Richer, *Hist. franc.* — (2) *Epist.* XLIV.

gneurs, princes et rois, se trouvaient honorés d'entretenir des relations avec lui. L'archevêque de Reims lui portait une affection particulière. En 980, il l'emmena avec lui en Italie, où sa gloire devait acquérir un nouveau lustre. L'empereur Othon II y était venu, ayant à sa suite un célèbre écolâtre de Magdebourg, Otrik, qui, s'étant fait rendre compte des leçons de Gerbert, avait trouvé un vice essentiel dans sa division de la philosophie et en avait fait part à l'empereur. Celui-ci rencontra à Pavie l'archevêque Adalbéron avec Gerbert. Il les pria de l'accompagner à Ravenne, et invita les deux savants, Otrik et Gerbert, à une conférence publique où ils devaient vider leur querelle philosophique. La conférence fut acceptée; tous les personnages des environs qui se piquaient de savoir s'y rendirent pour être témoins de la lutte. L'empereur se trouvait présent, et Adalbéron présidait la réunion. Les deux savants prolongèrent leur discussion depuis le matin jusque fort avant dans la nuit, et ne se séparèrent que sur un ordre formel de l'empereur. On ne sait à qui resta l'avantage, puisque la discussion ne fut pas terminée; mais du moins la réputation d'érudition et d'éloquence dont jouissait Gerbert en acquit un nouvel éclat. Peu après il revint en France avec l'archevêque Adalbéron.

L'empereur n'avait point oublié la lutte de Gerbert : pour encourager sa science, il lui donna vers la fin de la même année (980) l'abbaye de Bobbio, située dans les Apennins, entre la rivière du même nom et la Trébie. C'était une riche abbaye fondée par S. Colomban; nous en avons parlé dans notre histoire. Gerbert l'accepta; mais sa position, comme étranger, était délicate et devint difficile : il eut bientôt des ennemis et des calomniateurs jusque dans l'intérieur du couvent. L'empereur, qui s'était déclaré son protecteur, mourut dans l'intervalle. Ne pouvant d'ailleurs attendre du Saint-Siége aucun appui, il quitta l'abbaye, non sans espoir d'y retourner en temps meilleur, et revint à Reims auprès d'Adalbéron, qui le reçut avec grande joie et le détermina après

beaucoup d'hésitation à reprendre son enseignement et à l'aider dans l'administration difficile de son diocèse. Gerbert remplissait ces fonctions lorsque Adalbéron mourut, après l'avoir désigné pour son successeur. Ce prélat avait prié le roi Hugues de venir à Reims, sous prétexte d'empêcher que la ville ne tombât au pouvoir du duc Charles; mais il paraît que son principal but était de lui recommander Gerbert. Le roi arriva trop tard, l'archevêque venait d'expirer. Toutefois son voyage ne fut point inutile. Les habitants lui prêtèrent serment de fidélité, lui promirent une loyale défense, et obtinrent en retour l'assurance de pouvoir procéder librement au choix d'un nouvel évêque. Parmi les membres du clergé de Laon se trouvait alors un fils naturel du roi Lothaire, nommé Arnoul, qui s'était déclaré pour le duc Charles, son oncle ; c'était un jeune ecclésiastique qui avait du mérite et de l'ambition, et à qui sa naissance, quoique illégitime, semblait donner droit d'aspirer aux hautes dignités de l'Église. Après la mort d'Adalbéron, il s'adressa à plusieurs des seigneurs les plus influents, et réclama leur appui pour se faire élire archevêque de Reims; il leur promit, en cas de succès, d'abandonner le parti de Charles, et de prêter à Hugues un appui tellement efficace qu'il ne tarderait pas à se rendre maître de Laon. Grâce à la puissante intervention de ces seigneurs, le roi Hugues se laissa persuader, d'autant mieux qu'il voulait éviter de les indisposer par un refus. Il quitta donc Paris, où il était retourné après la mort d'Adalbéron, se rendit à Reims, assembla le clergé et le peuple et leur proposa Arnoul pour archevêque. Le candidat fut agréé, et Arnoul (1), content d'avoir réussi, promit d'être fidèle au roi Hugues. Celui-ci, qui avait lieu de se défier de ses promesses, exigea des garanties de sa fidélité. Arnoul donna au roi trois otages qui répondirent pour lui; Brunon, évêque de Langres, était l'un d'entre eux.

(1) Richer, *Hist. franc.*

Après avoir pris ces précautions, Hugues Capet fit procéder à l'élection d'Arnoul par les évêques de la province, qui dressèrent l'acte suivant (1) : « En perdant notre père Adalbéron de pieuse mémoire, nous avons perdu une grande lumière et un digne pasteur, et nous sommes devenus la proie de nos ennemis. Tandis que nous cherchions à réparer cette perte, le temps de l'élection canonique s'est écoulé, et les lois qui défendent de laisser vaquer un siége plus de trente jours ont été violées. Mais à présent la lumière céleste nous a éclairés, et nous a fait voir qui nous devions choisir, après avoir chassé l'antechrist et condamné l'hérésie de Simon. Nous donc, évêques de la métropole de Reims, avec le consentement des rois orthodoxes et aux acclamations du clergé et du peuple, élisons pour archevêque un homme recommandable par sa piété, distingué par sa foi, admirable par sa constance, prudent dans le conseil et habile dans les affaires.... Nous parlons d'Arnoul, fils du roi Lothaire. Il est vrai que le sang noble qui coule dans ses veines a été par le malheur des temps infecté de l'anathème (2); mais l'Église l'a purifié. Nous l'élisons ce fils de l'Église de Laon ou plutôt de Reims : car Laon est réellement le territoire et le diocèse de Reims, et S. Remi, en établissant à Laon un évêché, n'a pas prétendu que cette portion de son troupeau devînt étrangère... Nous élisons donc Arnoul, originaire de Laon, où il a été élevé, qui n'est souillé d'aucune tache de simonie, qui a horreur de toute faction tyrannique, qui rend à chacun ce qui lui est dû, et qui ne détruit pas le sanctuaire de Dieu. Que toute fraude soit éloignée de notre élection, et que les enfants de Bélial n'espèrent pas y avoir part; mais que les enfants de la paix la rendent ferme et solide en la confirmant et en la souscrivant. »

En conséquence de cette élection, le roi fit sacrer Arnoul archevêque de Reims; et, pour s'assurer de plus en plus de sa

(1) *Concil. Remens.*, t. IX *Conc.* Labb., p. 734.

(2) Arnoul avait été excommunié avec le duc Charles au sujet des violences exercées à Laon.

fidélité, il lui fit prêter dans la cérémonie de son ordination le serment suivant (1) :

« Moi Arnoul, par la grâce de Dieu archevêque de Reims, promets aux rois des Français, Hugues et Robert, que je leur garderai une entière fidélité, que je leur donnerai conseil et secours en toute occasion selon mon pouvoir et mon savoir, et que je ne donnerai jamais aucune assistance à leurs ennemis. Je le promets en présence de la divine Majesté, des saints anges et de toute l'Église. J'espère obtenir la récompense éternelle si je garde ces promesses ; mais si (ce qu'à Dieu ne plaise!) je les viole, que les bénédictions se changent à mon égard en malédictions, que mes jours soient abrégés, et qu'un autre prenne mon épiscopat ; que mes amis m'abandonnent et deviennent mes ennemis. Je signe de ma main cette promesse, que je fais pour servir de témoignage contre moi, et je prie mes amis de la signer avec moi.

« *Moi* ARNOUL, *archevêque, j'ai souscrit.* »

Le pape sanctionna l'élection d'Arnoul et lui envoya le *pallium.*

Arnoul ne garda pas longtemps son serment. Le même intérêt qui lui avait fait quitter le parti de Charles l'y fit rentrer, dès qu'il espéra pouvoir le faire impunément. Le duc Charles, qui avait fait lever le siége de Laon, voulut pousser ses conquêtes et se rendre maître de Reims. Il crut qu'il ne lui serait pas difficile de détacher le nouvel archevêque, son neveu, du parti de Hugues, et il fit proposer à ce prélat de livrer la ville de Reims à ses troupes. Arnoul, qui craignait moins d'être infidèle que de le paraître, promit ce qu'on souhaitait de lui. Il pria seulement qu'on sauvât les apparences, et qu'on prît si bien ses mesures qu'il ne parût pas que lui, archevêque, fût du complot, c'est-à-dire qu'il voulait trahir et paraître

(1) T. IX *Conc.* Labb., p. 734.

fidèle : n'hésitant pas ainsi à accomplir de toutes les trahisons la plus honteuse comme la plus perfide. Les émissaires du duc Charles s'adressèrent à un prêtre du clergé de Reims confident d'Arnoul, nommé Adalger, qui rejeta d'abord avec indignation les propositions qu'on lui fit, protestant qu'il ne trahirait jamais ni son roi ni son archevêque; mais on lui fit entendre qu'il ferait plaisir à l'archevêque, qui avait ses raisons pour ne point paraître dans cette affaire.

Adalger, s'étant assuré des dispositions secrètes de l'archevêque, commença par prêter serment de fidélité au duc Charles. Ensuite, ayant pris les clefs de la ville par ordre de l'archevêque Arnoul, il y introduisit les troupes de ce prince, qui y commirent toutes sortes de désordres. Les soldats enfoncèrent les portes de l'église cathédrale, pillèrent ce qui leur parut le plus précieux, et joignirent au pillage le meurtre et toutes sortes d'outrages contre les prêtres, les citoyens et les femmes. On se saisit de l'archevêque, ainsi qu'on en était convenu pour cacher sa trahison. La position de Gerbert était devenue très-difficile; il était malade lors du sac de la ville : ses travaux continués avec opiniâtreté pendant un été excessivement chaud avaient altéré sa santé. Son attachement connu à la nouvelle dynastie le signalait à la haine des satellites du duc Charles; sa maison fut mise au pillage, et lui-même eut de la peine à échapper presque nu à leur fureur. Il resta cependant à Reims, dans l'espérance sans doute qu'il pourrait encore travailler à faire cesser la guerre civile, et servir les intérêts du parti auquel il était intérieurement dévoué (1). Arnoul fut conduit à Laon, où Charles le tint quelques jours dans une étroite prison. Là cet archevêque, continuant de jouer son rôle, publia un monitoire, sorte de philippique adressée à ceux qui avaient pillé la ville de Reims (2) :

« Troupe scélérate de brigands, s'écriait-il, que prétends-tu?

(1) *Sylvestre II*, trad. de M. Axinger, p. 168. — (2) T. IX *Conc.*, p. 735.

Les larmes de la veuve et de l'orphelin ne te touchent-elles point? Ne crains-tu pas celui qui est leur avocat? Il sera malgré toi ton juge et le vengeur des crimes que tu as commis sous ses yeux.... Tu n'as pas respecté la sainte pudeur des vierges. Tu n'as pas craint de laisser exposées à la honte et dépouillées de leurs vêtements des femmes, dont les barbares mêmes auraient épargné l'honneur. C'était encore peu pour toi. Tu es entrée dans l'église de la Mère de Dieu, dans ce sanctuaire vénérable à tous les hommes; tu en as rompu les portes, tu l'as souillée et profanée. Tout ce que tes yeux ont vu, tu l'as désiré ; tout ce que tes mains ont pu toucher, tu l'as enlevé. » L'archevêque ordonne ensuite à ces spoliateurs de restituer ce qu'ils ont pris dans la ville de Reims, excepté les vivres; en cas de désobéissance, il les menace de l'excommunication, qu'il publia peu après en ces termes :

« Par autorité du Dieu tout-puissant, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, avec l'aide de la bienheureuse Marie toujours vierge par la puissance et l'autorité qui a été donnée aux apôtres et qui nous a été transmise, nous vous excommunions, nous vous anathématisons, nous vous maudissons, nous vous condamnons et séparons de l'Église, vous tous qui avez été les auteurs, les coopérateurs et les fauteurs du brigandage exercé dans la ville de Reims. Que vos yeux se couvrent de ténèbres; que vos mains et vos autres membres se dessèchent! Que vous travailliez sans trouver le repos, et sans goûter les fruits de vos travaux! Que la crainte et la terreur vous fassent fuir devant vos ennemis, et que votre partage soit avec le traître Judas dans la région de la mort et des ténèbres! » L'archevêque Arnoul envoya ces actes à tous ses suffragants, afin qu'ils fissent publier dans leurs diocèses la même excommunication.

Des démarches si éclatantes de la part de l'archevêque de Reims en imposèrent au roi Hugues et aux évêques. Ils n'eurent pas le moindre soupçon que ce prélat eût eu part à la trahison, et ils s'intéressèrent à sa délivrance. Les évêques de

la province de Reims, s'étant donc assemblés en concile à Senlis, y fulminèrent l'excommunication contre le prêtre Adalger et contre les autres auteurs des excès commis à Reims. L'acte est empreint de la même violence que ceux que nous venons de rapporter, et il peut servir à donner une idée du style de ce temps-là; le voici (1) :

« Satellites d'un nouveau Judas, jusqu'où s'étendra votre licence effrénée? Quel sera le terme de tant de crimes et où s'arrêtera l'audace de votre chef? Nous appelons ainsi le prêtre Adalger, dont le nom déshonore la dignité sacerdotale. Malheureux prêtre! c'est à vous que nous adressons la parole. Après avoir à Laon souillé vos mains dans les combats, qui vous a porté à vous rendre une seconde fois un vil apostat du sacerdoce, et à livrer Arnoul, votre archevêque, dont vous étiez le confident? Vous seriez-vous flatté d'éviter la rigueur des jugements de l'Église et ceux d'un Dieu tout-puissant? Vous avez ouvert les portes de la ville à l'ennemi; vous avez assiégé comme un camp l'église de la Mère de Dieu. Et vous, brigands, qui avez paru armés devant l'autel de la Vierge..., qui avec des mains sacriléges avez pris dans le sanctuaire le pasteur avec son clergé et son peuple, espérez-vous échapper à la vengeance divine, vous et ceux qui ont eu part à l'attentat commis contre Adalbéron, évêque de Laon? »

Après cette invective les évêques déclarent qu'ils interdisent la célébration de l'office divin dans l'église de Laon et dans celle de Reims, jusqu'à ce qu'elles aient été légitimement réconciliées; et ils prononcent un terrible anathème contre les auteurs de ces violences, et nommément contre le prêtre Adalger, qu'ils appellent un *membre du diable.*

Le roi Hugues et les évêques qui lui étaient fidèles ne furent pas longtemps les dupes d'Arnoul. La manière dont le duc Charles traita dans la suite ce prélat, qu'il renvoya dans son Église, et l'attachement qu'Arnoul continua de montrer

(1) In *Hist. deposit. Arnulfi*, apud Duchesne, t. IV, p. 101.

pour le parti de Charles, firent aisément soupçonner sa trahison, dont on eut bientôt des preuves manifestes. On le vit en effet ôter à ceux de ses diocésains qui étaient restés fidèles au roi Hugues, leurs bénéfices pour les donner aux partisans du duc de Lorraine, et même à ceux qui avaient pris part au pillage de la ville ; en même temps il ordonnait secrètement des préparatifs de guerre, faisait fortifier la ville et obligeait le clergé et le peuple à rompre leurs serments et à jurer fidélité à Charles (1).

Alors Gerbert rompit ses rapports avec Arnoul, et se retira de la cité, qui ne lui offrait plus un asile honorable ; il annonça sa retraite à Arnoul par une lettre ainsi conçue :

« Après avoir réfléchi longtemps sur le malheureux état de notre ville, et ne pouvant prévoir d'autre terme à ses maux que la perte des gens de bien, j'ai pris enfin une résolution où je trouve à la fois un remède aux calamités présentes et une garantie à offrir à mes amis pour l'avenir. Je change donc de pays et de domination, et, reprenant ma liberté, je laisse à votre discrétion et à celle de mes adversaires vos bénéfices, de peur que l'on n'en tire un prétexte pour m'accuser d'avoir trahi mes serments ou d'avoir contracté des rapports d'amitié avec votre oncle. Mes précédents engagements m'empêchent de prendre le parti d'un autre... Je me retire et je ne me crois lié à vous et à votre parent que par un sentiment de bienveillance gratuite. Si vous l'agréez, conservez pour moi et les miens les maisons que j'ai fait construire avec le mobilier qui s'y trouve, et préservez de tout dommage les églises que j'ai acquises par des donations solennelles et légitimes, suivant la coutume de la province. J'insisterai peu sur le reste. Si vous agissez ainsi, vous attacherez à votre service d'une manière honorable un homme indépendant ; mais si vous transgressez ces limites ; s'il est vrai, comme je l'apprends d'une foule de personnes, que vous ayez abandonné toutes mes possessions

(1) *Sylvestre II*, p. 171.

à mes ennemis, je n'hésiterai point à donner les conseils les plus rigoureux contre vous : car je ne pourrai oublier les maux passés, si vos actes présents les rappellent à mon souvenir (1). »

Gerbert, dégagé de ses liens, se rendit à la cour des rois Hugues et Robert, où il retrouva cet ancien attachement qu'on avait eu pour lui. Il en informa Ecbert de Trèves et Adalbéron de Verdun, avec lesquels il était lié du temps d'Adalbéron de Reims. « Je n'ai pas voulu, dit-il, être plus longtemps un instrument du démon par attachement pour Arnoul et pour Charles ; » et il les prie de ne pas se tromper sur son compte, parce qu'il a changé de maître, et de lui conserver leur ancienne bienveillance (2). Hugues connut sans doute par Gerbert les véritablesdis positions d'Arnoul, et, indigné de sa conduite, il n'hésita pas à poursuivre sa déposition. Par égard pour ses anciens rapports avec Arnoul, Gerbert crut devoir faire encore une démarche auprès de ce prélat, quoique celui-ci eût accompli tout le mal dont il avait cherché à le détourner par sa première lettre. Vers la fin de l'année, lorsqu'on préparait déjà un synode pour juger la trahison de l'archevêque de Reims, Gerbert lui écrivit une lettre empreinte à la fois de sagesse et de fermeté avec cette inscription : *A Arnoul, évêque encore vénérable*. Il expose au prélat la position dans laquelle il est placé, les fautes qu'il a commises, l'accusation dont il est menacé et le peu de ressources qui lui restent, l'exhortant à la pénitence, à la réconciliation, et montrant dans le lointain la nécessité de plus en plus inévitable de se démettre de ses fonctions (3).

Dans sa réponse Arnoul montre une âme qui n'est point insensible aux remords; mais, comptant sur la victoire, il s'étourdit dans le fol espoir du rétablissement de la grandeur de sa famille. En renvoyant à Gerbert sa bulle d'excommunication contre les pillards de Reims, il lui parle d'un ton mys-

(1) Inter *Epist.* Gerberti, IIe part. *Ep.* XXIV, ap. Duchesne, t. II, p. 833. — (2) *Epist.* XVIII, XIX. — (3) *Epist.* X.

térieux de plans dont on s'occupait pour rendre à la royauté son ancien éclat, et le prie de suspendre son jugement, tant qu'il ne connaîtra pas les motifs qui le font agir, comme aussi de ne rien entreprendre de plus important sans le concours du métropolitain. Enfin il l'invite à une conférence, et dans une autre lettre il renouvelle cette invitation et fixe le jour de la réunion au 21 mars 990 (1).

Pendant que Gerbert entretenait cette correspondance toute bienveillante, Hugues avait convoqué les évêques de la province de Reims. Arnoul fut sommé de se rendre au concile; mais il répondit avec beaucoup de raison qu'en sa qualité de métropolitain, il n'avait d'autre supérieur que le pape, que c'était de lui seul qu'il voulait être entendu, et il refusa de comparaître (2). Comme la ville de Reims se trouvait encore au pouvoir de Charles, on n'avait aucun moyen de le contraindre (989). Le roi écrivit au pape à ce sujet, et les évêques, d'accord avec le roi, écrivirent également au souverain pontife. Mais il est permis de douter que cette démarche ait été faite avec une entière bonne foi : car on n'ignorait pas, les évêques encore moins que le roi, que la cause des évêques, et surtout celle du métropolitain, ne pouvaient être jugées que par le pape ou par un concile désigné et convoqué par lui : l'affaire de Rothade, dans laquelle ce principe avait été tant débattu, était encore présente à leur mémoire. Ils n'avaient pu oublier les reproches que le pape Nicolas avait faits aux évêques de la métropole de Reims, d'avoir déposé un évêque sans avoir consulté le Saint-Siége. Les évêques, voulant sans doute éviter d'encourir les mêmes reproches, s'étaient adressés au Saint-Siége pour le consulter; mais leur intention n'était pas d'attendre sa réponse, et nous verrons même qu'ils prirent des mesures pour ne pas la recevoir, afin de pouvoir procéder librement contre un homme qu'on voulait déposer sans aucun délai. Voici en quels termes était conçue la lettre du roi :

(1) *Epist.* XI, XII. — (2) Baron., an. 991, n. 1.

« Au milieu des circonstances nouvelles et extraordinaires dans lesquelles nous nous trouvons, nous nous empressons de demander vos conseils, sachant que vous avez passé toute votre vie dans l'étude des lettres divines et humaines. Considérez donc ce qui est arrivé et dites-nous ce qu'il faut faire pour conserver aux saintes lois le respect qui leur est dû et aux rois leur autorité. »

Le roi expose ensuite au pape qu'Arnoul a été traité par lui comme un parent, quoiqu'il se soit montré son ennemi et celui de son royaume ; que ce prélat, après avoir reçu de sa générosité le siége métropolitain de Reims et lui avoir fait les serments de fidélité les plus solennels, après avoir lui-même fait prêter les mêmes serments par la milice et les citoyens, a porté l'oubli de ses engagements jusqu'à ouvrir la porte de la ville à l'ennemi, comme l'attestent les témoins les plus véridiques, et a livré le clergé et le peuple qui lui étaient confiés aux horreurs de la captivité et du pillage.

« Mais admettons, comme il le prétend, ajoute le roi, qu'il soit lui-même au pouvoir de l'ennemi ; pourquoi alors forçait-il les citoyens et la milice à se parjurer ? Pourquoi amasse-t-il des armes contre nous ? Pourquoi fortifie-t-il contre nous la ville et les forts ? S'il est prisonnier, pourquoi ne permet-il pas qu'on le délivre ? S'il est libre, pourquoi ne vient-il pas à nous ? Invité à venir au palais, il dédaigne de s'y rendre. Les archevêques et les évêques l'invitent à venir au milieu d'eux, et il répond qu'il n'a aucun compte à leur rendre. Vous donc, qui tenez la place des apôtres, ordonnez ce qu'on doit faire de ce nouveau Judas, de peur que le nom de Dieu ne soit blasphémé par nous, et que notre douleur et votre silence ne nous obligent à ruiner la ville et à mettre en feu toute la province. Vous n'auriez pas d'excuse devant Dieu, si vous refusiez de nous indiquer la forme du jugement que nous vous demandons et que nous ignorons (1). »

(1) Apud Labb., t. IX, p. 737. — Des auteurs ont pris à la lettre les expressions du

Les évêques de la province de Reims, en écrivant au pape, ne prétextent pas la même ignorance; mais ils pressent vivement le pontife d'accéder à leurs désirs. « Il y a longtemps, disent-ils, que nous aurions dû consulter l'Église romaine au sujet de la décadence et de la ruine entière de l'épiscopat. Mais la multitude des tyrans qui nous ont opprimés, et l'éloignement des lieux nous ont empêchés de le faire. Aujourd'hui nous déférons à votre tribunal un crime nouveau d'un nouveau Judas : nous voulons parler d'Arnoul, archevêque de Reims, qui, autrefois fils et élève de l'Église de Laon, a fait par ruse son évêque prisonnier et s'est emparé de l'Église de ce prélat, puis a livré la sienne propre à la captivité avec son clergé et son peuple. » Ils se plaignent ensuite du refus qu'Arnoul avait fait de comparaître au concile où ils l'avaient cité; et ils concluent en priant le pape de les appuyer de son autorité, pour faire cesser ce scandale. « Secourez donc, lui disent-ils, l'Église en un si pressant danger, et prononcez la sentence portée par les sacrés canons. Que nous reconnaissions en vous un autre Pierre, défenseur et protecteur de la foi chrétienne, et que l'Église romaine proscrive le coupable que l'Église universelle condamne. Que votre autorité appuie la déposition de l'apostat et l'ordination d'un nouvel évêque capable de présider dans la maison de Dieu, afin que nous sachions pourquoi nous devons reconnaître la prééminence de votre autorité apostolique (1). »

Ces lettres furent confiées à des députés que le roi envoya à Rome avec mission de les remettre au pape ; ils ne devaient pas en attendre la réponse, et peut-être désirait-on qu'ils n'en reçussent pas. On voulait seulement avoir consulté le pape ; mais on était décidé à procéder contre Arnoul sans attendre la décision du Saint-Siége : aussi les députés ne restèrent-ils que trois jours à Rome. Leur départ précipité pouvant être

roi, et en ont conclu que la forme des jugements canoniques était peu connue au xe siècle.

(1) Labb., t. IX, p. 738.

défavorablement interprété, on donna divers motifs à leur retour. Les députés, disait-on, après avoir attendu pendant trois jours aux portes du palais sans pouvoir obtenir d'audience, avaient prévu l'inutilité de leurs démarches en voyant arriver les envoyés d'Herbert, comte de Troyes et gendre du duc Charles, qui offrirent au pape un magnifique cheval blanc avec d'autres présents. Ces raisons n'étaient pas sérieuses; aussi les écrivains qui ont sérieusement pesé tous les détails de cette grave affaire pensent-ils que les députés, en ne restant que trois jours à Rome, n'ont fait qu'obéir à l'ordre de ceux qui les avaient envoyés (1).

Dans l'intervalle, des événements non moins graves s'étaient passés en France. Hugues, après avoir ravagé les environs de Reims pour couper les vivres à l'ennemi, marcha contre la ville de Laon, où Charles s'était enfermé avec l'archevêque Arnoul. Désespérant de prendre la ville par force, il chercha à s'en rendre maître par la ruse. Celle à laquelle on eut recours ne fait honneur ni au prince ni à Adalbéron, évêque de la ville. Celui-ci avait à se plaindre des mauvais traitements de Charles, il avait été chassé de son siége, et voulut s'en venger en livrant la ville au roi Hugues. Pour y réussir il fit dire à l'archevêque par des gens dévoués qu'il désirait se réconcilier avec lui, et entrer en rapport de bonne intelligence avec Charles. A cet effet il lui demandait une entrevue. Arnoul, sans défiance, reçut ces ouvertures avec bienveillance et accorda l'entrevue demandée. Adalbéron sut jouer son rôle avec un naturel si parfait, que le métropolitain n'hésita pas à croire aux promesses qu'il lui fit de lui obtenir les bonnes grâces de Hugues, à condition toutefois qu'il lui obtiendrait à lui-même semblable faveur auprès du duc. Ce dernier, non moins confiant et pressé par les sollicitations de son neveu, promit de réintégrer Adalbéron dans la possession de son siége. Arnoul donna aussitôt connaissance à Adalbéron du succès

(1) Baron., an. 991, n. 9, 10. — Pagi, an. 992, n. 2.

de ses démarches et le pressa de venir le trouver à Laon. L'évêque avait confié son plan au roi, en lui faisant espérer qu'il rentrerait bientôt en possession de la ville, et, pour mieux masquer ses projets, il décida le roi à recevoir Arnoul et à lui pardonner. Arnoul vint trouver le roi, qui lui rendit ses bonnes grâces, et reçut de lui un nouveau serment de fidélité ; il l'admit même à sa table, et lui donna place entre lui et la reine. La réconciliation paraissait sincère de part et d'autre. L'archevêque s'en retourna à Laon, et mit tout en œuvre pour obtenir de son oncle qu'il se réconciliât avec le roi. Mais tel n'était pas le but du perfide Adalbéron. Revenu à Laon, dont les portes lui étaient ouvertes, il gagna si bien l'amitié et la confiance de Charles, qu'on ne faisait plus rien dans la ville sans qu'il en fût instruit ou informé aussitôt. Les protestations de dévouement ne lui coûtaient rien, et le soir même du jour qu'il avait choisi pour accomplir sa trahison (c'était le dimanche des Rameaux), il renouvela encore au duc ses serments. Lorsque Charles et Arnoul, avec lesquels il avait soupé, se furent retirés, il s'introduisit dans leurs chambres après s'être assuré qu'ils étaient endormis et enleva leurs armes. Ensuite, ayant sous un faux prétexte éloigné le garde qui veillait à la porte du prince, il s'y plaça lui-même une épée nue à la main. Pendant ce temps des gens qu'il avait gagnés ouvraient les portes de la ville aux soldats de Hugues, qui pénétrèrent jusque dans l'appartement de Charles. Le duc, à peine éveillé, cherchait encore la cause du tumulte, quand Adalbéron lui cria triomphant : « Vous m'avez enlevé cette place forte, et vous m'avez forcé comme un misérable exilé à chercher ailleurs un refuge ; maintenant c'est votre tour... » Charles s'élança furieux, cherchant ses armes pour punir le parjure ; mais la trahison était consommée : une troupe d'hommes armés se jeta sur le duc, et, après l'avoir étroitement garrotté, le conduisit dans une prison où il resta détenu avec sa famille et l'archevêque Arnoul. Un seul de ses fils, âgé de deux ans

et portant le même nom que lui, fut soustrait par de fidèles serviteurs à la vengeance de l'ennemi.

Le roi était à Senlis lorsqu'on le prévint de la prise de la ville. Il se rendit aussitôt à Laon, et y fut reçu en triomphe. Les habitants lui prêtèrent serment et restèrent fidèles à sa cause. Revenu à Senlis, il délibéra avec les seigneurs sur le sort du duc Charles. Quelques-uns étaient d'avis de lui rendre la liberté ; mais la générosité parut un parti trop dangereux, et Charles, le dernier rejeton du glorieux Charlemagne, fut envoyé à Orléans et gardé prisonnier avec toute sa famille. Arnoul partagea la captivité de son oncle malgré sa réconciliation avec le roi, qui ne fut sans doute pas jugée sincère, quoiqu'il n'eût rien fait de contraire à ses derniers serments (1).

La reine Emma, jusque-là prisonnière, recouvra sa liberté, et la famille de Charles tomba dans l'oubli à ce point que les chroniqueurs disent à peine que le duc ne survécut pas longtemps à son malheur, sans daigner toutefois marquer l'année de sa mort, ni faire connaître le sort de sa postérité. Les historiens sont réduits à de simples conjectures sur ce sujet. La plus probable, c'est que les enfants, mis en liberté après la mort de leur père, se sont réfugiés en Allemagne et y sont morts dans l'obscurité.

Le roi aurait bien voulu laisser s'éteindre dans le même oubli l'archevêque de Reims. Une déposition régulière pouvait seule lui faire atteindre ce but. Hugues connaissait trop la puissance de l'Église, et celle du pape surtout était trop respectée pour qu'il osât, au début de son règne, se permettre de retenir dans les fers un archevêque que n'avait atteint aucune censure ni aucune condamnation. Déjà on murmurait contre sa captivité, et déjà quelques écrivains avaient démontré avec autorité tout ce qu'il y avait d'illégal et d'inique dans cette mesure. Mais la déposition que rêvait le nouveau roi offrait de graves difficultés. Arnoul n'était cou-

(1) Richer, *Hist. franc.*

pable que de crimes politiques, et encore dans une récente entrevue le roi les lui avait pardonnés; tous les éléments d'une accusation s'étaient évanouis. Cependant la politique avait des exigences que Hugues n'était pas disposé à sacrifier; il voulait, dit une ancienne chronique, faire disparaître jusqu'au dernier rejeton de l'ancienne famille (1).

La voie canonique était la seule à suivre : Hugues se décida donc à convoquer un concile pour faire déposer Arnoul, afin de pouvoir le laisser enseveli dans la prison où il était déjà. Par ordre du roi le concile se réunit le 17 juin 991, dans l'église de Saint-Basle près de Reims. Il s'y trouva treize évêques de diverses provinces, savoir : de la province de Reims, Gui de Soissons, Adalbéron de Laon (2), Hervée de Beauvais, Gotesman d'Amiens, Ratbode de Noyon et Odon de Senlis; de la première Aquitaine, Daïbert ou Dâbert, archevêque de Bourges; de la première Lyonnaise, Gauthier d'Autun, Brunon de Langres et Milon de Mâcon; de la province Sénonienne, Seguin, archevêque de Sens, Arnoul d'Orléans, Herbert d'Auxerre, frère naturel du roi Hugues Capet, avec plusieurs abbés dont quelques-uns étaient distingués par leur érudition. Si les évêques n'avaient pas été dominés par le pouvoir politique, ils se seraient refusés à juger la cause pour laquelle ils étaient convoqués. Car trois raisons canoniques, qu'ils ne pouvaient ignorer comme évêques, s'opposaient au jugement d'Arnoul et rendaient nul tout ce qu'ils pouvaient entreprendre contre lui. 1° Il n'était plus coupable, puisque le roi lui avait pardonné. 2° Il n'avait point sa liberté, étant retenu dans la prison d'Orléans; or la loi canonique, sanctionnée par les princes comme par l'Église, exigeait rigoureusement que l'évêque, avant d'être jugé, fût réintégré dans ses fonctions et dans la possession des biens de son Église (3). 3° Le juge-

(1) *Hugo rex invidebat ei, volens exterminare progeniem Lotharii regis.* (Aimoin, l. V, c. XLV, ap. Baron., an 992, n. 6.)

(2) Ce prélat n'était pas moins coupable qu'Arnoul; mais, par un revirement politique, il se trouve au rang des juges au lieu d'être au nombre des accusés.

(3) *Capit. Reg.*, *Eddit. IV*, c. III et V. — Baluze, t. I, p. 1190, 1191.

ment des évêques, celui du métropolitain surtout, était réservé de plein droit au pape, et ne pouvait se faire sans son autorisation spéciale. Or, comme nous l'avons vu, les évêques n'avaient pas cette autorisation. Cependant, par une coupable condescendance envers le pouvoir politique, ils procédèrent au jugement. Arnoul de Reims fut tiré des prisons d'Orléans et conduit devant les évêques.

Seguin de Sens, qui était le plus ancien des métropolitains, présida ce concile. C'était un prélat respectable par son grand âge et plus encore par sa vertu et sa science. Il avait succédé à Anastase sur le siége de Sens, et reçu l'ordination épiscopale à Auxerre. Malgré son mérite, de nombreux obstacles s'étaient opposés à la prise de possession de son Église. Renard, comte de Sens, dit *le Vieux*, avait refusé de le recevoir dans la ville, et les circonstances devinrent assez graves pour obliger Seguin à jeter sur toute la province un interdit, qui dura depuis le mois d'octobre jusqu'au carême (1). Seguin pratiqua la vie monastique dans l'épiscopat : car depuis qu'il y fut élevé, il ne mangea plus de chair et ne porta plus de linge. Lorsque le saint évêque fut en possession de son siége, il trouva les églises de la ville brûlées, et pour comble de désolation Archambauld, prédécesseur d'Anastase, en avait dissipé et pillé tous les biens. Le zèle de Seguin lui fit trouver les moyens de réparer en partie ces désastres.

Dâbert de Bourges, qui siégeait également dans ce concile, était un prélat distingué par sa vertu et par son mérite. On lui donne la qualité de saint, ainsi qu'à deux de ses prédécesseurs, dont nous n'avons pas eu occasion de parler et qui sont Géronce et Richard.

Arnoul évêque d'Orléans, prélat instruit, disert et versé dans les affaires, fut choisi pour être comme le promoteur du concile, et chargé en cette qualité de disposer tout l'ordre de la procédure pour l'instruction et la décision de la cause

(1) Clarius Mon., *Chr. Sancti Petri Vivi*, t. II *Spicil.*, p. 730.

d'Arnoul archevêque de Reims (1). On commença par lire dans le concile les excuses des évêques absents, et, après quelques autres préliminaires, Arnoul d'Orléans prit la parole : « Révérendissimes Pères, dit-il, nous devons faire en sorte qu'il n'y ait aucun trouble ni aucun tumulte dans le concile. En conséquence, il faut qu'on garde à chacun le rang et l'honneur qui lui sont dus, et que chacun ait la liberté de proposer et de répondre ce qu'il jugera à propos. » Il exposa ensuite l'affaire d'Arnoul de Reims; après quoi il ajouta : « Puisque nous sommes assemblés par ordre du roi, examinons si Arnoul peut se justifier. Vous savez que pour le crime d'un seul tout l'épiscopat est accusé de félonie. Si les évêques ont des lois, dit-on, et s'ils sont fidèles au roi, pourquoi ne punissent-ils pas un traître? Ils s'efforcent de cacher les crimes de leur confrère, afin que les leurs demeurent impunis. Mais à Dieu ne plaise que nous prenions la défense de quelqu'un contre les lois divines et humaines. »

Seguin de Sens, prenant la parole, dit : « Je ne souffrirai pas qu'on examine la cause d'un prélat accusé du crime de lèse-majesté, à moins qu'on ne promette de lui pardonner, s'il est convaincu; » et il fit lire à ce sujet les canons du concile de Tolède. Dâbert de Bourges ajouta : « Il faut prendre garde qu'en jugeant les autres on ne se condamne soi-même. » Hervée de Beauvais dit à son tour : « Il est encore plus à craindre que les laïques n'attendent plus les jugements de l'Église pour condamner les évêques qui seraient coupables : car si nous refusons de nous juger selon les lois divines, il faudra bien qu'on nous traîne aux tribunaux laïques. »

Brunon de Langres, qui avait été mis en prison par ordre du roi, parce qu'il s'était rendu caution de la fidélité d'Arnoul, parla avec beaucoup de vivacité contre ce prélat. « Il n'est pas juste, dit Gotesman d'Amiens, que nous nous

(1) *Hist. deposit.e Arnulfi*, ap. Duchesne, t. IV, p. 101.

rendions les auteurs de la mort d'Arnoul. Je voudrais savoir ce qu'en pense Brunon. Continuons le jugement, répliqua Brunon, sans craindre l'effusion du sang. Il nous sera aisé d'obtenir sa grâce du prince. C'est pourquoi, si vous le jugez à propos, qu'on fasse entrer le prêtre qui a ouvert à l'ennemi les portes de Reims. » Les évêques répondirent : « Nous le voulons bien. »

Ratbode de Noyon prit alors la parole : « J'entends parler, dit-il, d'un serment de fidélité qu'Arnoul a souscrit, et qui suffit, assure-t-on, pour sa condamnation, quoique quelques Lorrains s'inscrivent en faux contre cette pièce. Je voudrais savoir ce que le concile en pense. » Le concile ordonna qu'on lût ce serment. C'est celui que nous avons rapporté plus haut. Quand on en eut fait la lecture, Arnoul d'Orléans fit remarquer qu'un évêque converti de l'hérésie avait fait par écrit un pareil serment à S. Grégoire le Grand, consentant à être déposé et anathématisé, s'il le violait.

Pendant ce temps-là, on avait fait entrer dans le concile le prêtre Adalger. Celui-ci déclara que Dudon, vassal de Charles, en l'engageant à prendre part à la trahison, lui avait assuré que tels étaient l'intention et l'ordre formel de l'archevêque son maître ; que cependant il n'aurait pas ajouté foi aux paroles de Dudon, si l'archevêque lui-même ne les lui avait confirmées ; que son amour et son respect pour ce dernier étaient la cause de son malheur ; qu'Arnoul lui avait donné connaissance du plan, et lui avait désigné les chefs du parti ; que lui-même, pour rendre son action moins odieuse à ses propres yeux, avait prêté serment au duc Charles, et que ce n'était que par l'ordre de l'archevêque qu'il avait pris les clefs de la ville et qu'il en avait ouvert les portes ; que si l'on refusait de l'en croire, il était prêt à se soumettre à l'épreuve du feu, ou de l'eau bouillante, ou du fer chaud. Il finit sa déposition en disant qu'il était devenu l'objet de la haine des partisans de Charles depuis qu'il s'était montré effrayé de l'anathème des évêques, et n'avait échappé qu'avec peine aux embûches de

Richard, frère de l'archevêque, qui, craignant ses aveux, voulait le tuer.

Odon de Senlis demanda qu'on fît la lecture des censures qu'Arnoul avait fulminées contre Adalger et contre ceux qui avaient pillé son Église. Gauthier d'Autun fit observer, après cette lecture, combien était incomplet et indigne cet anathème qui ne frappait que les instruments de l'attentat sans rien prononcer contre ceux qui l'avaient conçu. On y opposa l'excommunication portée au concile de Senlis, qui ne s'arrêtait pas aux agents, mais frappait les auteurs de ces violences. Lorsque toutes ces pièces eurent été lues, Arnoul d'Orléans dit : « Quoique tous les suffrages paraissent devoir se réunir pour condamner Arnoul de Reims, je crois qu'il faut avertir ceux qui voudraient le défendre, qu'ils peuvent le faire en toute liberté. »

Seguin de Sens prit alors la parole en sa qualité de président du concile : « Avec l'aide de la Ste Vierge et de tous les saints, dit-il, nous ordonnons par l'autorité de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et par celle de ce concile, que si quelqu'un sait quelque chose pour la justification d'Arnoul, il ait à le déclarer publiquement. » Aussitôt Jean scholastique d'Auxerre (c'est-à-dire professeur), Romulfe abbé de Senones, et Abbon abbé de Fleury, se levèrent et prirent hautement la défense d'Arnoul. Ils étaient tous trois distingués par leur érudition et par leur éloquence, et ils s'offrirent à justifier l'accusé par les canons. On apporta dans le concile un grand nombre de volumes, afin qu'ils y cherchassent les autorités dont ils pourraient avoir besoin.

Les moyens de défense qu'ils proposèrent en faveur d'Arnoul, se réduisaient à quatre chefs. Ils prétendirent : 1° qu'Arnoul ayant été dépouillé de ses biens, il n'était pas obligé de répondre à ses accusateurs, à moins qu'il n'eût été préalablement rétabli sur son siége; 2° qu'on devait, avant d'examiner sa cause, lui faire les sommations canoniques; 3° qu'il fallait notifier l'affaire au pape; 4° que l'accusé et l'accusa-

teur devaient être entendus dans un concile plus nombreux. On répondit que la détention d'Arnoul n'empêchait point qu'il ne pût être jugé, qu'on en avait autrefois usé de cette manière avec Ebbon de Reims et Hildeman de Beauvais; qu'Arnoul avait été cité canoniquement; que le Saint-Siége avait été consulté, et, pour le prouver, on fit lire la lettre du roi et celle des évêques au pape. Enfin on ajouta que les accusateurs étaient de caractère à ne pouvoir être récusés.

Les défenseurs de l'archevêque de Reims ne répliquèrent pas; il ne restait donc plus pour juger l'accusé qu'à le faire comparaître au concile. On le fit entrer, et il prit sa place au rang des évêques. Arnoul d'Orléans lui reprocha son infidélité en termes assez modérés. L'archevêque répondit que, loin d'avoir manqué à la fidélité qu'il devait au roi, il n'avait été emprisonné par le duc Charles que pour l'avoir gardée. On confronta avec lui le prêtre Adalger. Il repoussa son témoignage et soutint que ce prêtre était un calomniateur; que pour lui, il était entre les mains de ses ennemis; qu'on n'avait jamais vu un évêque traité avec cette indignité, et qu'il ne pouvait répondre en cet état.

Gui de Soissons lui demanda pourquoi avant son incarcération, étant cité par le roi et les évêques, il avait refusé de se rendre au concile. Il répondit : « J'étais accusé auprès du roi; je n'osai me présenter. » Gui ajouta : « Quand je vous fis la troisième sommation, vous me répondîtes que vous ne pouviez vous rendre au concile sans être accompagné d'Herbert et d'Odon, sans tenir compte de l'offre que je vous fis de mon père Gauthier et de mon frère Gauthier pour otages et pour garants qu'il ne vous serait fait aucune violence. »

Pour démontrer plus complétement la culpabilité d'Arnoul et achever de le convaincre, on fit entrer dans le concile un nommé Rainier, qui avait été son confident. Rainier lui dit : « Avez-vous oublié ce que vous me dîtes un jour sur les bords de l'Aisne, avant de livrer la ville? Pour vous en faire souvenir, je n'ai qu'à vous rappeler l'amour que vous portiez

à Louis fils de Charles..... Allez confesser vos péchés aux évêques, afin qu'ayant mérité la mort temporelle, vous sauviez du moins votre âme par la pénitence. Si vous ne le faites pas, je publierai vos crimes devant tout le peuple qui est assemblé à la porte de ce concile; et, pour preuve de ce que j'avance, je donnerai mon valet pour qu'on lui fasse subir l'épreuve du feu, et qu'en marchant pieds nus sur des socs ardents il montre que le jugement de Dieu vous condamne. » Il ne s'offrait pas à subir lui-même cette épreuve, parce que les personnes d'un certain rang en étaient exemptes, et pouvaient la faire subir à leurs gens en leur place.

Quelques-uns des abbés qui assistaient au concile, proposèrent de permettre à Arnoul de se retirer à l'écart avec les prélats qu'il voudrait choisir pour son conseil, et de délibérer avec eux sur le parti qu'il lui convenait de prendre. Arnoul d'Orléans déclara que personne n'y mettait opposition. L'archevêque de Reims se leva donc, et passa dans une chapelle avec Seguin de Sens, Arnoul d'Orléans, Brunon de Langres et Gotesman d'Amiens, qu'il avait choisis pour ses conseillers et ses confesseurs. Les portes étant fermées, il confessa ses crimes à ces prélats et se reconnut indigne de l'épiscopat. Les évêques à qui il venait de faire cet aveu, appelèrent les autres évêques, et firent défense à Arnoul, au nom de Dieu et sous peine d'anathème, de s'accuser faussement, l'assurant qu'ils le protégeraient et le maintiendraient dans son siége malgré les rois, s'il pouvait prouver son innocence.

Les évêques proposèrent qu'on fît aussi venir dans la chapelle les abbés et les autres personnes du concile, et qu'Arnoul fît en leur présence la même confession, après qu'on leur aurait défendu sous peine d'anathème de révéler ce qu'ils auraient entendu. Arnoul, après quelques instants de réflexion, y consentit. On le fit retirer ensuite, et on délibéra sur les moyens de tenir secret ce qu'il avait confessé, et de satisfaire cependant le peuple par sa déposition. Les évêques crurent qu'après la confession qu'il venait de faire, on ne pourrait

plus leur reprocher de n'avoir pas eu égard aux priviléges du Siége apostolique en déposant Arnoul (1), parce que ce prélat, avant d'avoir choisi ses juges, n'avait pas appelé au pape, comme il le pouvait alors, et qu'il était manifeste qu'après avoir choisi ses juges il ne pouvait plus en appeler de leur décision. C'est ce que disent les actes de ce concile. Mais il paraît par ces acte smêmes qu'Arnoul avait moins choisi ces prélats pour être ses juges que pour être ses conseillers. Ainsi se termina la première séance du concile.

Le concile s'assembla de nouveau le lendemain, et, après qu'on eut traité de quelques autres affaires, tant civiles qu'ecclésiastiques, on remit sur le bureau la cause d'Arnoul de Reims. Les évêques parurent lui être plus favorables que le jour précédent. Sa jeunesse et sa haute naissance excitaient la compassion. On craignait que la honte de sa déposition ne retombât sur tout le corps épiscopal, et chaque évêque commençait à craindre les reproches qu'on pourrait lui faire d'avoir contribué à la dégradation d'un prélat de cette qualité: car déjà des plaintes sur ce qui s'était passé dans le concile étaient arrivées jusqu'aux évêques.

Les deux rois Hugues et Robert son fils, inquiets de ces dispositions dont ils étaient avertis, vinrent au concile avec les principaux seigneurs de la cour, et jugèrent qu'il était temps de mettre dans la balance le poids de leur autorité. Après avoir remercié les prélats de leur zèle, ils demandèrent qu'on leur fît un rapport de l'état de l'affaire. Arnoul d'Orléans en présenta le précis, et requit une nouvelle comparution d'Arnoul de Reims au concile. L'accusé fut introduit, et on laissa entrer le peuple. L'évêque d'Orléans dit à Arnoul de Reims : « Vous voyez que tous les regards sont attachés sur vous : que ne parlez-vous pour votre défense? » Arnoul, que la présence du roi intimidait, ne proféra que des paroles mal articulées et inintelligibles. L'évêque d'Orléans, voulant obte-

(1) On voit que la crainte du Saint-Siége les gênait beaucoup.

nir une réponse plus précise, lui dit : « Etes-vous encore dans les dispositions où nous vous laissâmes hier? » Il répondit : « J'y suis. Voulez-vous, reprit l'évêque d'Orléans, abdiquer l'épiscopat, dont vous avez abusé? Ainsi que vous le dites, répondit-il. » Le comte Brochard, qui était présent, lui demanda : « Que signifie cette réponse, *Ainsi que vous le dites?* » Arnoul de Reims répondit : « Je confesse publiquement que j'ai péché et que j'ai manqué à la fidélité que je devais au roi ; du reste, je vous prie d'ajouter foi à ce que dira pour moi le seigneur Arnoul évêque d'Orléans. »

Arnoul évêque d'Orléans prit alors la parole : « L'archevêque Arnoul, dit-il, est taciturne de son naturel, et il a honte de déclarer publiquement ce qu'il nous a confessé en secret. Qu'il vous suffise de savoir qu'il reconnaît avoir manqué à la fidélité qu'il devait au roi. Cela ne suffit pas, reprit le comte Brochard ; il faut qu'il déclare ou qu'il nie publiquement qu'il a fait son abdication entre vos mains, afin qu'on puisse élire un autre archevêque en sa place. » L'évêque d'Orléans dit au comte : « Vous n'avez pas ici la même autorité que les évêques et les prêtres ; ce n'est qu'à eux qu'on doit une confession entière..... Qu'il vous suffise qu'il se reconnaisse publiquement indigne de l'épiscopat. » Puis, se tournant vers l'archevêque Arnoul, il ajouta : « Que dites-vous à ce que j'ai répondu pour vous? Je confirme, reprit l'archevêque, ce que vous avez dit. Prosternez-vous donc, répliqua l'évêque, devant les rois vos maîtres, que vous avez si grièvement offensés. »

Arnoul de Reims se jeta aux pieds des deux rois, les bras étendus en forme de croix, demandant qu'on lui accordât la vie et l'usage des membres, et il accompagna ses prières de gémissements qui arrachèrent des larmes à tous les évêques. Pouvaient-ils voir sans émotion le dernier rejeton de la race de Charlemagne humblement prosterné aux genoux de ces rois faits d'hier, et tremblant pour ses jours? Dâbert de Bourges se jeta aussi aux pieds du roi pour demander la grâce du coupable. Hugues Capet et Robert son fils, touchés de ces

supplications, répondirent : « Qu'il vive, en votre considération ; mais qu'il demeure sous notre garde, sans craindre ni le fer ni les chaînes, à moins qu'il ne cherche à prendre la fuite. » Cette réponse ne rassurant pas encore les évêques, le roi leur donna sa parole qu'il ne ferait pas mourir Arnoul, à moins qu'il ne commît quelque nouveau crime digne de mort.

Arnoul s'étant relevé, on lui demanda s'il voulait qu'on le déposât avec les solennités prescrites par les canons. Il répondit qu'il s'en rapportait aux évêques, et on lui conseilla de quitter les unes après les autres les marques de sa dignité. Il commença par remettre au roi ce qu'il en avait reçu, c'est-à-dire le bâton pastoral : ce qui montre que nos rois donnaient alors l'investiture des évêchés par la crosse. Ensuite il se dépouilla de ses habits pontificaux, qu'il remit aux évêques, et il fit dresser un acte de son abdication semblable à celui qu'Ebbon avait autrefois donné en pareille occasion. Par cet acte Arnoul déclare que, suivant la confession qu'il a faite aux évêques qu'il s'était choisis pour juges et confesseurs, il se reconnaît indigne de l'épiscopat, qu'il laisse la liberté d'élire en sa place un archevêque, et qu'il s'ôte le pouvoir de revenir jamais sur ce qu'il a fait. Puis il signa : *Moi, Arnoul autrefois évêque*, et pria les évêques présents de souscrire cette déclaration. Chacun d'eux, en souscrivant, lui disait : « Quittez votre ministère : *Cessa ab officio.* » Après quoi Arnoul déclara le peuple et le clergé de Reims absous des serments qu'ils lui avaient faits.

Quand l'archevêque Arnoul eut été déposé, le prêtre Adalger, son accusateur, se jeta aux pieds du roi, se plaignant de ce qu'on l'excommuniait pour avoir obéi à son archevêque. « Avez-vous ouvert les portes de la ville à l'ennemi, lui dit Arnoul d'Orléans? Etes-vous entré armé dans l'église ? » Il répondit : « Je ne puis le nier. Eh bien, reprit l'évêque, je vous juge sur votre propre aveu ; que le sang répandu retombe sur votre tête. Puisque l'archevêque, qui a commandé, a été puni, lui dit Gauthier d'Autun, vous qui avez obéi, vous le serez

aussi. » Brunon de Langres ajouta : « C'est vous et vos semblables qui par vos conseils avez perdu ce jeune homme, et vous voudriez chanter tandis qu'il pleure? » Brunon était fils d'une sœur du roi Lothaire, et par conséquent il était oncle de l'archevêque Arnoul, pour lequel il s'était fait caution.

On donna le choix à Adalger ou d'être excommunié toute sa vie, ou d'être déposé de la prêtrise. Après avoir délibéré quelque temps, il choisit la déposition. Les évêques le revêtirent donc des habits sacerdotaux, et les lui ôtèrent ensuite jusqu'aux habits du sous-diaconat exclusivement, et à chacun des vêtements dont ils le dépouillaient, ils disaient : *Cessa ab officio*. Ensuite on le réconcilia, en lui accordant la communion laïque. Enfin on réitéra l'excommunication contre ceux qui, ayant pillé l'église de Reims, n'étaient pas encore venus faire satisfaction.

Tels sont les faits qui se passèrent dans le concile de Saint-Basle près de Reims au sujet de la déposition d'Arnoul, du moins suivant la relation que nous avons de ce concile (1). Mais les règles de la saine critique doivent nous rendre cette pièce un peu suspecte, puisqu'elle est de Gerbert, qui l'a composée lorsqu'il avait le plus d'intérêt à faire paraître Arnoul coupable. Gerbert avoue d'ailleurs dans la préface qu'il a ajouté quelque chose aux actes originaux, qu'il a changé les termes et fait en quelques endroits une espèce de paraphrase. Nous croyons qu'il s'est permis surtout cette licence dans une harangue qu'il attribue à Arnoul évêque d'Orléans, pour montrer que sans le consentement du pape on pouvait procéder à la déposition de l'archevêque de Reims. Il avoue avoir composé ce discours en réunissant les diverses opinions émises par Arnoul d'Orléans dans le concile, partie publiquement et partie en particulier à ses collègues, de façon à produire un ensemble propre à faire plus d'impression sur l'esprit des lecteurs.

(1) Edit. Bongars Francof.; apud Baron., an. 992, n. 11.

Cet aveu ne prévient pas en faveur de sa fidélité. Voici dans quels termes on fait parler l'évêque d'Orléans :

« Nous sommes dans la résolution d'honorer toujours l'Église romaine en mémoire de S. Pierre, et nous ne prétendons pas nous opposer aux décrets des pontifes romains, sauf cependant l'autorité du concile de Nicée et des canons, qui doivent toujours être en vigueur. Nous devons seulement prendre garde que le silence du pape ou quelque nouvelle constitution de sa part ne porte préjudice aux lois des canons qui ont été établis. Car si le silence du pape préjudicie à toutes les lois, il faut que toutes les lois se taisent quand le pape se tait : et de quoi servent toutes les lois si une nouvelle constitution peut les abroger? Quoi donc! dérogerons-nous au privilége du pape? Non : si le pape est recommandable par sa science et par sa vertu, nous n'avons à craindre ni son silence ni ses nouveaux décrets; s'il est ignorant et vicieux, nous avons encore moins à craindre, parce que ce qui est contre les lois ne peut préjudicier aux lois.

« Que le sort de Rome est à plaindre! Après avoir produit de si grandes lumières, les Léon, les Grégoire, les Gélase et les Innocent, qui ont éclairé l'univers de leur doctrine, elle n'a plus que de monstrueuses ténèbres...... Que pensez-vous que soit celui qui est assis sur un siége éminent, revêtu de la pourpre et tout brillant d'or? S'il manque de charité, s'il n'est enflé que par la science, c'est l'Antechrist qui est assis dans le temple de Dieu; mais s'il n'a ni charité ni science, ce n'est qu'une statue, une idole placée dans le temple de Dieu. Consulter un tel pontife, c'est vouloir faire parler le marbre. Où irons-nous donc pour prendre conseil? L'Évangile nous dit que quelqu'un a cherché jusqu'à trois fois des fruits sur le figuier; que n'en ayant pas trouvé, il a ordonné de couper l'arbre; mais que sur l'avis du vigneron il a attendu encore. Attendons donc nos supérieurs tant que nous pourrons, et cherchons dans l'intervalle où nous pourrons trouver la nourriture de la parole divine. Plusieurs dans cette assemblée

savent qu'il y a en Belgique et en Germanie des évêques d'un grand mérite. Si les querelles des rois ne nous en empêchaient pas, c'est là que nous irions chercher des lumières plutôt qu'à Rome, où tout est vénal et où les jugements s'obtiennent au poids de l'or. Si nous comparons au pontife romain les autres évêques, l'ignorance est en quelque sorte tolérable chez ces derniers ; mais on ne peut la souffrir dans l'évêque de Rome, qui doit juger de la foi, des mœurs et de la conduite des évêques et des simples fidèles dans l'étendue de l'Église universelle.

« Honorons l'Église romaine et consultons-la si l'état des royaumes le permet, comme on l'a fait dans cette cause d'Arnoul. Si son jugement est juste, recevons-le en paix; s'il ne l'est pas, suivons les ordres de l'Apôtre, de ne pas écouter un ange même contre l'Évangile. Si Rome se tait comme elle le fait à présent, consultons les lois. Car où nous adresserions-nous, puisque Rome paraît abandonnée de tout secours divin et humain, et semble s'abandonner elle-même? Depuis la chute de l'empire, elle a perdu les Églises d'Alexandrie et d'Antioche, et, pour ne rien dire de l'Asie et de l'Afrique, l'Europe même commence à la quitter. L'Église de Constantinople ne la reconnaît plus, et le centre de l'Espagne s'est soustrait à ses jugements. On voit les approches de l'Antechrist, dont les ministres ont déjà envahi les Gaules. »

Ce discours est véritablement celui d'un schismatique ; cependant au fond du cœur l'évêque ne l'est pas, puisqu'il honore et respecte l'Église romaine et qu'il reconnaît le pape pour juge de l'Église universelle. Ce qu'il est obligé d'accorder ici au pape, dans un discours qui paraît fait pour abaisser son autorité, est bien remarquable. Au reste, le lecteur éclairé sent assez le danger et l'erreur du principe qu'on voudrait établir, en supposant qu'un prélat, qu'un pape perd par le défaut de science ou de charité l'autorité et la puissance attachées à son caractère. Mais il faut se souvenir que cette déclamation est

de Gerbert, et que ce prélat, par la manière dont il a parlé dans la suite de l'autorité du Saint-Siége, a rétracté ce qu'il dit ici ou ce qu'il fait dire aux autres. Il paraît même que l'auteur de cette relation n'est pas fort exact dans le compte rendu des faits : car la déposition de l'archevêque Arnoul ne fut point faite avec le concert unanime auquel il veut faire croire. Lui-même avoue qu'il y a eu au concile un mouvement prononcé d'hésitation, et il est fort probable que sans la présence inattendue du roi les évêques n'auraient pas pris un parti contraire à celui qu'ils semblaient disposés à suivre la veille. Une autre chronique s'en explique plus clairement. On y voit que les avis étaient fort partagés dans le concile, et qu'on y penchait pour l'opposition et la résistance; mais que, pressés par les ordres du roi et influencés sans doute par sa présence, les évêques ont condamné Arnoul et choisi Gerbert par crainte et malgré eux (*inviti*). Seguin seul, craignant Dieu plus que le roi, ne donna point son consentement à l'iniquité, et il en fit des reproches au monarque, qui en manifesta très-vivement son mécontentement et ne put retenir sa colère (1). Ce témoignage vaut bien celui de Gerbert, trop intéressé dans la cause.

Arnoul avait, à la vérité, manqué à la fidélité qu'il avait promise à Hugues Capet; mais il n'y avait manqué que pour embrasser le parti de celui qui était l'héritier légitime de la couronne. Cette faute dut paraître excusable dans un prélat qui était lui-même de la famille royale de Charlemagne, dont il soutenait les droits. Cependant Arnoul n'en fut pas quitte pour perdre son siége : il perdit encore la liberté, et après sa déposition il fut reconduit dans sa prison d'Orléans. Telle avait toujours été l'intention du roi. Celui-ci fit élire archevêque de Reims Gerbert, qui avait déjà été désigné par Adalbéron, prédécesseur d'Arnoul. Le siége de Reims fut la récompense des soins que Gerbert avait donnés à l'éducation du fils du roi Hugues.

(1) Ap. Labbe, t. IX, p. 737.

Gerbert, comme nous le verrons, eut sur le siége de Reims de nouvelles disgrâces à essuyer. Mais, par une suite d'événements aussi heureux pour lui que singuliers, ses chutes lui servirent toujours de degrés pour s'élever plus haut, jusqu'à ce qu'il parvînt enfin au souverain pontificat.

Nous avons l'acte d'élection par lequel les évêques de la province de Reims nommèrent Gerbert leur archevêque. Ils déclarent qu'ils s'étaient laissé tromper par les suffrages du clergé et du peuple en consentant à l'élection d'Arnoul; que la voix du peuple n'est pas toujours la voix de Dieu, comme celle du peuple juif, par exemple, qui criait : *Crucifiez-le, crucifiez-le*; qu'ainsi il ne faut avoir égard à la voix du peuple, et même à celle du clergé, que quand on sait que leurs suffrages n'ont pas été corrompus par la faveur ou gagnés par l'argent (1). Il n'y a que trop de preuves de la sagesse de cette maxime, et les exemples sont nombreux des excès auxquels la prévention et la séduction peuvent entraîner un peuple égaré.

Nous avons aussi la profession de foi que fit Gerbert, avant son ordination. Ce que nous y trouvons de plus remarquable, c'est qu'il déclare ne pas condamner le mariage, ne pas blâmer les secondes noces et ne point désapprouver l'usage de manger de la chair; ce qui paraît supposer qu'il y avait alors en France des manichéens. Car à quoi bon dans une profession de foi prendre des précautions contre ces faux dogmes, si personne n'avait été suspect de les enseigner?

Gerbert, pendant le procès d'Arnoul, s'était tenu à l'écart, et malgré ses justes motifs de plainte, il n'avait prononcé aucune parole accusatrice. Prévoyant les embarras qui allaient l'assaillir, il avait vu venir à lui la dignité épiscopale sans satisfaction et l'avait acceptée sans empressement (2). Ses prévisions ne tardèrent pas à se vérifier; à peine était-il assis sur le siége de Reims, qu'il eut à lutter contre des difficultés

(1) T. IX *Conc.*, p. 739. — (2) *Concil. Nosom.*, ap. Labb., t. IX, p. 747.

et des contradictions sans nombre. L'irrégularité de la procédure suivie contre Arnoul était évidente pour les moins clairvoyants, et de cette déposition contraire à toutes les lois on concluait naturellement à l'illégitimité de l'ordination de Gerbert. Répondit-il à ses adversaires d'une manière victorieuse et surtout les a-t-il jamais convaincus? Gerbert crut y avoir réussi, si nous nous en rapportons à une lettre qu'il écrivit aux moines d'Aurillac, ses anciens précepteurs, peu de temps après avoir été élevé à l'épiscopat.

« Au milieu des grands et nombreux embarras, dit-il, qui m'accablent, je n'ai encore pu vous apprendre, ni par députés ni par lettres, que je suis devenu évêque de Reims, après avoir été réduit à fuir de cette ville pour la cause de Dieu. Cette faveur a excité contre moi une foule d'envieux, qui, ne pouvant m'attaquer les armes à la main, me font la guerre au moyen des lois (du droit canon). Ce combat de légistes est plus difficile à supporter que celui à main armée. J'ai cependant satisfait même sous ce rapport mes ennemis; mais je n'ai pu les faire renoncer à la haine qu'ils avaient conçue. Assistez-moi donc, moi votre ancien élève, du secours de vos prières. La victoire du disciple est la gloire du maître. Je vous remercie tous en général pour mon éducation, et particulièrement le P. Raimond, à qui, après Dieu, je suis redevable de tout ce que je puis savoir. Ce que j'ai appris dans ma jeunesse, je l'ai perdu dans l'âge viril; ce que j'ai désiré dans l'âge mûr, je l'ai méprisé dans ma vieillesse. Ce sont là les fruits que j'ai recueillis. O vaine félicité! voilà les satisfactions que donnent les honneurs du monde. Croyez-en mon expérience: plus la gloire extérieure élève les princes, plus les chagrins et les soucis les dévorent (1). »

Si Gerbert, pendant la courte durée de son administration, connut les chagrins et les soucis dont il parle, il porta du moins avec honneur le fardeau de son ministère et accom-

—

(1) Duchesne, t. II, p. 838.

plit toujours avec zèle ses devoirs de métropolitain. Diverses décisions canoniques qui nous restent de lui sont une preuve irrécusable de sa science comme de la sûreté de son jugement; ses lettres portent également le témoignage de la surveillance active qu'il exerçait sur ses suffragants. Il exhorte l'un à renoncer à une coupable partialité et à rétablir dans ses fonctions, après un nouveau jugement, un prêtre qu'il avait destitué malgré l'appel interjeté par ce dernier à un tribunal plus élevé (1). A l'autre qui, emporté par la fougue de sa jeunesse, s'était permis des abus de pouvoir, il recommande de se modérer à l'avenir, de reconnaître ses fautes et de donner les satisfactions nécessaires (2). Il engage un troisième à ne pas agir avec trop de sévérité et à ne pas frapper d'interdit certains lieux à cause de quelques méchants qui s'y trouvent. On ne peut qu'admirer sa sagesse dans toutes ces instructions.

En 993 il assembla le concile de sa province contre Herbert comte de Vermandois, et contre quelques seigneurs qui pillaient les biens de l'Église et massacraient les clercs, quand ils se mettaient en devoir de résister à leurs violences. Le concile adressa, au sujet de ces excès, à Herbert et aux autres coupables une remontrance, par laquelle il les menaçait de l'excommunication, s'ils ne reconnaissaient pas leurs fautes avant le 1er octobre suivant (3). En effet, pendant les troubles civils dont nous nous avons parlé, les biens ecclésiastiques étaient comme au pillage ; la force tenait lieu de raison : les seigneurs particuliers s'emparaient à main armée de ce qui était à leur bienséance, sans aucun prétexte, sinon que l'Église leur paraissait trop riche. Pour que rien ne manquât au scandale, les évêques donnaient quelquefois aux laïques l'exemple de ces violences.

Foulques, qui avait succédé à Gotesman sur le siége d'Amiens, s'emparait à force ouverte des biens des églises

(1) *Epist.* XXXIX. — (2) *Epist.* XLVII. — (3) T. IX *Conc.*, p. 740.

situées dans son diocèse. C'était un jeune prélat qui portait publiquement les armes, moins pour défendre son bien que pour envahir celui des autres. On fit sur sa conduite des plaintes à Gerbert, qui lui écrivit la lettre suivante (1) : « Parmi toutes les affaires qui partagent nos soins, lui dit-il, nous n'avons pas de plus grand chagrin que d'apprendre les excès où vous vous portez ; car, étant chargé comme nous le sommes du soin de la métropole de Reims, nous devons particulièrement veiller sur vous, qui faites voir par votre jeunesse et par la légèreté de vos mœurs que vous n'avez pas encore appris à porter le poids de l'épiscopat. »

Il lui reproche ensuite ses violences et les usurpations qu'il avait faites des biens ecclésiastiques qui ne lui appartenaient point. Le caractère de Foulques et celui d'un frère de même nom qu'il avait auprès de lui, ne donnent pas lieu de croire qu'il se soit montré fort sensible à ces reproches.

Cependant le mal gagnait toutes les provinces, et chaque Église avait à se plaindre de l'usurpation de ses biens, envahis par les seigneurs laïques. Pour réprimer ce désordre on fut obligé de tenir des conciles en divers lieux. Dans un temps où le pillage et la révolte semblaient légitimes, tant on était habitué à les voir impunis, ce remède ne pouvait pas être fort efficace ; mais c'était le seul que les évêques pussent apporter au mal. Ermengaud, archevêque de Narbonne, en fit l'essai, et assembla les évêques de sa province pour délibérer avec eux sur les moyens de faire restituer à son Église les biens usurpés. Mais la plupart de ces usurpateurs méprisaient les censures, et l'Église n'avait point d'autres armes (2).

Les évêques de la seconde Aquitaine étaient victimes du même abus. Gombauld archevêque de Bordeaux, Gislebert évêque de Poitiers, Hildegaire de Limoges, Frothaire de Périgueux, Abbon de Saintes et Hugues d'Angoulême tinrent

(1) T. IX *Conc.*, p. 740. — (2) T. IX *Conc.*, p. 742.

à ce sujet, dans le monastère de Charroux, un concile qu'on rapporte à l'an 989, et dans lequel ils firent trois canons pour anathématiser ceux qui pillaient les Églises, qui envahissaient les biens des pauvres, et qui maltraitaient les clercs, lorsqu'ils les trouvaient sans armes (1). Cependant, malgré les plus terribles anathèmes, ces violences se multipliaient tous les jours.

Pour chercher des moyens plus efficaces de réprimer le mal, Vidon ou Gui, évêque du Puy, convoqua une grande assemblée d'évêques et de seigneurs laïques, qui fussent en état de faire exécuter les résolutions qu'on aurait prises. L'acte de convocation était conçu en ces termes (2) : « Gui, par la grâce de Dieu évêque du Puy, salut et paix à ceux qui attendent la miséricorde du Seigneur. Nous faisons savoir à tous les fidèles que, puisque les maux dont nous nous plaignons croissent tous les jours, nous assemblons les évêques, Pierre du Vivarais, Wigon de Valence, Begon d'Auvergne, Raimond de Toulouse, Deusdedit de Rodez, Fredelon d'Elne, Fulchram de Lodève et Wigon de Glandève, avec plusieurs autres prélats, princes et seigneurs laïques ; et comme nous savons que personne ne verra Dieu sans la paix, nous avertissons les mêmes fidèles de se montrer enfants de la paix, de ne faire aucune violence aux Églises, de n'enlever aucun bétail dans l'étendue de ces évêchés ou comtés. Nous défendons aussi aux clercs de porter des armes... et aux prêtres de recevoir de l'argent pour le baptême : le tout sous peine d'excommunication. Nous vous avertissons de vous rendre à cette assemblée au milieu du mois d'octobre, afin que vous puissiez mériter la rémission de vos péchés. » Les archevêques Dâbert de Bourges et Thibaud de Vienne confirmèrent cet acte, et ils se trouvèrent apparemment à l'assemblée ; mais on ne connaît pas ce qui s'y passa.

L'indépendance où la plupart des seigneurs vivaient alors

(1) T. IX *Conc.*, p. 733. — (2) *De re diplom.*, l. VI, p. 577.

à l'égard de l'autorité royale, les accoutumait à mépriser impunément celle de l'Église. Cet esprit de rébellion et de désobéissance aux supérieurs légitimes passa bientôt des laïques aux ecclésiastiques et aux moines, et l'on vit dans le clergé et dans les monastères plusieurs divisions scandaleuses.

Les chanoines de Saint-Martin de Tours, sous prétexte de défendre leurs priviléges, auxquels ils croyaient qu'on portait atteinte, s'élevèrent contre Archambauld, leur archevêque, et refusèrent même de recevoir sa bénédiction. Archambauld écrivit sur ce point à Gerbert de Reims pour le consulter sur ce qu'il avait à faire en cette occasion. Gerbert lui répondit (1) qu'il le soutiendrait de son autorité ; mais que puisque le clergé de Saint-Martin ne voulait pas recevoir sa bénédiction, il devait secouer contre lui la poussière de ses souliers et vérifier par là ce qui est marqué dans l'Écriture : *Il n'a pas voulu de la bénédiction, et la bénédiction s'éloignera de lui.*

S. Abbon, abbé de Fleury, prit la défense des chanoines de Saint-Martin, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit, adressée *aux Pères et aux Frères de Saint-Martin, et nommément à Hervée*, qui en était trésorier. « J'ai appris, leur dit-il (2), par les bruits publics que le seigneur Archambauld, archevêque de Tours, s'oppose aux priviléges de S. Martin, votre commun patron. Quelqu'un serait-il assez insensé pour croire qu'un prélat d'une si grande autorité, mais d'une si grande douceur, veuille combattre les décrets des papes et les saints canons? L'Église romaine, par sa prééminence sur toutes les Églises, a le droit de donner des priviléges à ses membres qui sont répandus dans les quatre parties du monde.... Celui qui s'oppose à l'Église romaine se retranche de son sein, et se déclare du nombre des adversaires de Jésus-Christ. Le

(1) Gerbert, *Ep.* XLII, ap. Duchesne, t. II, p. 841. — (2) *Ep.* Abbon. in *App. ad Cod. can. Pelet.*, p. 404.

grand concile de Nicée a ordonné qu'on conservât à chaque Église ses priviléges. Le saint pape Grégoire a mandé la même chose à l'évêque Jean... A Dieu ne plaise donc que les décrets des saints, et principalement des anciens pontifes romains, soient exposés à la révision et à la censure des modernes! A Dieu ne plaise que de nouveaux critiques méprisent les écrits des anciens, dont ils honorent la mémoire! »

Ce différend, survenu entre les chanoines de Saint-Martin et leur archevêque, fut examiné dans un concile tenu en une église de Saint-Paul dont la situation n'est pas désignée. Gerbert, qui y assista, fut chargé par les autres évêques d'écrire aux chanoines qu'ils eussent à se réconcilier incessamment avec leur archevêque, ou qu'ils ne manquassent pas de se trouver à l'assemblée qui devait se tenir à Chelles; en cas de désobéissance à ses ordres, il les menace de l'excommunication (1). Ce fut là le commencement des démêlés entre les archevêques de Tours et les chanoines de Saint-Martin.

Vers le même temps Foulques Nerra, comte d'Anjou, porta une atteinte plus marquée aux priviléges de l'église de Saint-Martin. Il entra à main armée dans le cloître, en viola l'asile et fit enfoncer les portes de la maison d'un chanoine. Les autres chanoines, voulant témoigner l'horreur qu'ils avaient de cet attentat, descendirent toutes les châsses des saints, les mirent à terre avec le crucifix, qu'ils ôtèrent de sa place, et jetèrent des épines autour des châsses, du crucifix et du tombeau de S. Martin; ils fermèrent ensuite les portes de l'église, avec défense de les ouvrir à personne sinon aux pèlerins étrangers (2).

Le comte Foulques, frappé de cet appareil lugubre, voulut réparer avec éclat la faute qu'il se reprochait. Il se rendit à

(1) Gerbert, *Ep.* CL, ap. Duchesne, t. II, p. 842. — (2) Ap. Mabil., t. IV *Annal.*, p. 108.

la maison de Sicard, qui présidait à l'école de Saint-Martin, s'y déchaussa et alla pieds nus avec quelques seigneurs de sa suite faire une sorte d'amende honorable, premièrement devant le tombeau de S. Martin, ensuite devant les châsses qu'on avait déposées, et enfin devant le crucifix, promettant que dans la suite il aurait plus de respect pour ce qui appartenait à S. Martin. Rainald Ier, évêque d'Angers, et un évêque espagnol qui était venu en pèlerinage à Tours furent ses cautions.

Ce n'était pas seulement aux priviléges des chanoines et des moines qu'on en voulait. On attaqua ces derniers par un endroit plus sensible encore. Quelques prélats, à la tête desquels paraît avoir été Arnoul évêque d'Orléans, se proposèrent d'enlever aux monastères toutes les dîmes dont ils jouissaient, prétendant que c'était une usurpation faite par les moines sur le clergé, d'autant plus qu'il était certain que, selon la disposition des canons, toutes les dîmes devaient être en la puissance, ou, comme ils parlaient, en la main de l'évêque.

S. Abbon, abbé de Fleury, c'est-à-dire de Saint-Benoît-sur-Loire, prit la défense des moines. Dans une lettre qu'il écrivit sur ce sujet, il se plaint d'abord du mauvais usage que plusieurs évêques faisaient des biens ecclésiastiques, en donnant à des laïques des autels qu'ils croyaient pouvoir distinguer des églises, comme si les églises sans autels pouvaient être des temples du Seigneur. (Ce qu'on appelait alors donner un autel, c'était donner les offrandes faites à l'autel.) « Les clercs et les moines, dit S. Abbon (1), qui intercèdent auprès de Dieu pour les péchés du peuple, ne mangent pas les péchés de ce peuple, c'est-à-dire les offrandes qu'il fait pour obtenir la rémission de ses péchés. Elles servent plus à entretenir les meutes de chiens et les équipages des laïques, qu'à nourrir la veuve et l'orphelin ou à faire les réparations nécessaires aux églises. »

(1) Abbo in *App. ad Cod. can. Pelet.*, p. 417.

Le saint abbé reconnaît que toutes les dîmes et tous les autres revenus ecclésiastiques sont dans la main de l'évêque, comme le royaume est dans la main du roi, pour y conserver à chacun ce qui lui appartient ; et il montre que, puisque les canons n'assignent en particulier à l'évêque que la troisième, ou même la quatrième partie des dîmes, on doit en conclure qu'ils ne lui donnent pas le pouvoir de disposer à son gré des autres parties ; qu'au reste un évêque, qui a quelquefois mille églises dans son diocèse, serait bien insatiable si la troisième ou la quatrième partie de toutes ces dîmes ne lui suffisait pas. S. Abbon joignit à sa lettre un recueil d'autorités tirées des saints Pères.

L'affaire n'en demeura pas là. Il se tint au monastère de Saint-Denis près de Paris un nombreux concile (1), où l'on agita la question des dîmes possédées par les moines, et qui fut l'occasion d'un grand scandale. On s'occupa d'abord des moyens de retirer les biens ecclésiastiques, et nommément les dîmes, des mains des laïques qui les avaient usurpés. Ensuite quelques évêques proposèrent d'ôter également aux moines toutes les dîmes dont ils jouissaient, parce qu'il paraissait que la dîme que payait le peuple devait plutôt appartenir au clergé, qui était chargé de sa conduite spirituelle. Cette proposition alarma les moines et leur rendit odieux un concile qui se tenait chez eux et contre eux. Mais S. Abbon, abbé de Fleury, qui assistait à ce concile, parla avec chaleur en faveur des moines et s'efforça de réfuter avec force les raisons des évêques.

Tandis qu'il parlait, on ameuta le peuple de Saint-Denis et

(1) On n'est pas d'accord sur l'année dans laquelle fut tenu ce concile. Il faut certainement le placer sous le règne de Hugues Capet, qui mourut l'an 996. C'est pourquoi le P. Cossart en conclut que Rivesius, qui rapporte ce concile à l'an 1000, s'est trompé. Nous croyons que Labbe, qui le met vers 997, se trompe aussi : car Gerbert de Reims n'était pas encore déposé, lorsque après ce concile il prenait la défense d'Arnoul évêque d'Orléans. Il paraît même que cet archevêque, qui ne craignait pas de résister aux volontés du roi Hugues, n'était pas encore inquiété dans la possession de son siége. C'est ce qui nous a déterminé à rapporter ce concile de Saint-Denis environ à l'an 993.

les domestiques du monastère, qui, se joignant aux moines, vinrent, armés de tout ce qu'ils trouvèrent, pour insulter les évêques et disperser le concile. Au premier bruit de ce tumulte séditieux, les évêques furent saisis d'une telle frayeur qu'ils sortirent avec précipitation du concile, ne songeant qu'à éviter le danger. Seguin, archevêque de Sens, vénérable vieillard, à qui on donnait la qualité de primat des Gaules, fut un des premiers à prendre la fuite; mais en sortant il reçut un coup de hache entre les épaules et fut tout couvert de boue. Tous les autres évêques s'échappèrent comme ils purent; et, quoiqu'on leur eût préparé un repas dans le monastère de Saint-Denis, ils s'enfuirent à jeun jusqu'à Paris.

On peut juger de l'éclat que fit une pareille violence. Les évêques s'en prirent aux moines de Saint-Denis, et ces religieux furent excommuniés à ce sujet par plusieurs prélats. Mais les moines rejetèrent la faute sur Arnoul évêque d'Orléans, qu'ils accusèrent d'être le premier moteur de tout ce qu'on voulait faire contre l'état monastique. Arnoul, de son côté, accusait S. Abbon de Fleury d'être l'auteur de la sédition excitée contre le concile. Les rois Hugues Capet et Robert parurent disposés à prendre le parti des moines, et, dans l'espoir sans doute de leur créer un protecteur, ils engagèrent Gerbert, archevêque de Reims, à célébrer la messe dans l'église du monastère de Saint-Denis. Mais ils ne purent l'y décider, parce que cet archevêque craignait de célébrer en présence des excommuniés. C'est du moins le motif qu'en donna Gerbert, dans une lettre à Arnoul d'Orléans (1).

S. Abbon, voyant qu'Arnoul son évêque faisait retomber sur lui tout l'odieux de ce scandale, adressa pour sa justification une longue apologie aux rois Hugues et Robert (2). Après avoir exposé en commençant que, tout abbé qu'il

(1) Gerbert, *Ep.* XXXII secundæ classis. — (2) In *Append. ad canon. Pelster.*

est, il se voit réduit au pain de tribulation; que ses envieux ne cessent de le calomnier et de crier contre lui, parce qu'il a eu le courage de défendre les religieux; et que son zèle pour la gloire de l'état monastique est l'unique cause qui porte ses ennemis à lui tendre des embûches et à attenter à sa vie, malgré la protection dont les rois l'honorent, il ajoute qu'il prie Dieu de juger sa cause, qu'il est prêt à subir le jugement des évêques, et à justifier sa foi à leur tribunal.

« Je souhaite, dit-il, qu'on m'examine d'abord sur la foi, sans laquelle je ne puis être sauvé... Car quiconque pense de Dieu, de la religion et de l'Eglise autre chose que ce qu'enseigne Jésus-Christ ou l'Église catholique, ou ce que les saints apôtres ont transmis à leurs successeurs, n'est ni catholique ni fidèle; c'est un hérétique. Or les saints Pères ont eu tellement en horreur les hérétiques, que dès qu'ils les ont découverts, ils les ont retranchés du corps de l'Église, et tous les orthodoxes n'ont pas une plus grande crainte de toucher un serpent que d'avoir quelque commerce avec des personnes infectées de cette lèpre. C'est pourquoi l'Église, dans le canon de la messe, ne prie que pour ceux qui font profession de la foi catholique et apostolique, et nullement pour les hérétiques ou schismatiques. Quant aux pécheurs, on doit les souffrir comme des frères, et non comme des étrangers. » S. Abbon croyait donc que les pécheurs sont du corps de l'Église, ainsi qu'elle l'a défini contre Wiclef et contre plusieurs autres sectaires qui en ont renouvelé les erreurs.

Ensuite le saint abbé, après avoir traité de l'excellence de la virginité et de la dignité de l'état monastique, s'élève contre la simonie des clercs. Puis venant au fait dont il était accusé: « On me reproche, dit-il aux deux rois, d'avoir soulevé les moines contre les évêques, d'avoir enlevé votre bienveillance à mon propre prélat et d'avoir communiqué avec des excommuniés. Mais quel règlement des sacrés canons ai-je violé,

moi qui dans ce concile ai à peine vu un livre ouvert? Peut-on même dire que cette réunion ait été un concile, puisque loin de concilier les esprits elle a divisé ceux qui auparavant étaient unis? Et que m'ont fait en particulier les évêques, pour que j'aie seulement la pensée de leur nuire?..... Je prends Dieu à témoin que je dis la vérité : je fus saisi d'horreur quand j'entendis cette émeute. Je me souvins alors de l'amitié et des bienfaits de ce grand homme, que la neige qui couvre sa tête rend si respectable, sans parler de sa dignité d'archevêque et de primat. » Il parle de Seguin, archevêque de Sens, qui avait été insulté et frappé dans ce tumulte.

Abbon se justifie ensuite au sujet de l'accusation d'Arnoul d'Orléans, qui lui reprochait d'avoir aigri contre lui l'esprit des deux rois. « Suis-je donc un Dieu, dit-il, pour changer ainsi les cœurs? J'avoue que je ne pratique pas la magie. Celui qui se plaint de moi, ne doit, princes, s'en prendre qu'à vous ou plutôt qu'à lui-même. C'est en nous enlevant nos biens qu'il s'est attiré votre colère. Quant à ce qu'il me reproche d'avoir communiqué avec des excommuniés, je l'ai fait à son exemple, lui qui a reçu à sa communion des enfants de Bélial, qui marchaient la nuit pour m'assassiner, quoique leur archevêque et Odon évêque de Chartres les eussent excommuniés. »

Abbon parle de scélérats qui l'avaient attendu pour l'assassiner à son retour d'un pèlerinage qu'il avait fait à Tours à la fête de S. Martin. Les excommuniés avec lesquels on lui reprochait d'avoir communiqué, étaient les moines de Saint-Denis. Le saint abbé, qui désapprouvait cette excommunication, insiste sur ce qu'on ne doit pas excommunier légèrement, et il exhorte les rois à interposer leur autorité pour empêcher que les excommunications ne deviennent si fréquentes. « Car il n'y a presque plus personne, dit-il, qui ne soit excommunié, du moins pour avoir communiqué avec des excommuniés. »

En finissant cette apologie, il recommande aux deux rois

d'établir l'uniformité dans les Églises de leur royaume sur quelques articles, par exemple sur le symbole de S. Athanase, qu'on chantait diversement : les uns disant du Saint-Esprit : *Spiritus sanctus a Patre et Filio non factus, nec creatus, nec genitus, sed procedens ;* et les autres retranchant ces paroles *nec genitus*, pour ne pas contredire ce que S. Grégoire a dit du Saint-Esprit, *nec genitus nec ingenitus*. Il souhaite aussi qu'on fixe au même jour dans toutes les Églises le commencement de l'avent, que les uns ne plaçaient jamais avant le 27 novembre, tandis que les autres le mettaient beaucoup plus tôt. Il est probable que cette diversité venait de ce que ceux qui faisaient un carême depuis la fête de S. Martin jusqu'à Noël, commençaient l'avent avec ce temps de pénitence.

S. Abbon ajoute qu'étant fort jeune, il avait entendu un sermon dans l'église de Paris où le prédicateur avait avancé qu'à la fin de l'an 1000 l'Antechrist viendrait, et que le jugement universel suivrait de près ; qu'il avait combattu ce sentiment par l'autorité des Évangiles, de l'Apocalypse et de Daniel, surtout dans la réfutation qu'il avait faite par ordre de Richard, son abbé, d'une lettre envoyée de Lorraine, dans laquelle on cherchait à établir cette erreur. Il ajoute qu'il s'était aussi répandu dans presque tout l'univers cette opinion, que quand l'Annonciation de la Vierge tomberait au vendredi saint, ce serait certainement la fin du monde. Cette opinion ne fut pas de longue durée : car l'Annonciation tomba le vendredi saint l'an 993, et la fin du monde n'arriva point.

Gerbert de Reims prit vivement la défense d'Arnoul évêque d'Orléans, et il lui écrivit pour l'assurer de la part qu'il prenait au chagrin que lui avait causé le délateur qui l'avait accusé auprès du roi. Il parle de S. Abbon. Il ajoute : « En tâchant de vous excuser, je me suis exposé moi-même aux morsures des chiens du palais (1). » Mais Gerbert fut bientôt

(1) *Ep.* XXXII, secundæ classis.

obligé de donner tous ses soins à se défendre lui-même contre les partisans de l'archevêque Arnoux, son prédécesseur sur le siége de Reims.

Les malheurs de ce prélat qui, depuis sa déposition était toujours détenu prisonnier, excitaient la compassion en sa faveur, tandis que l'élévation de Gerbert avait soulevé contre lui la haine et l'envie. Ces passions étaient d'autant plus ardentes, qu'elles se sentaient soutenues par l'opinion publique, qui blâmait ouvertement la déposition d'Arnoul et réprouvait les actes du concile de Reims. Les évêques de la Lorraine et des bords du Rhin représentèrent au pape ce concile comme une injure faite au Saint-Siége (1), condamnant sévèrement les prélats français qui y avaient pris part. La plupart de ceux-ci, ne pouvant d'ailleurs se dissimuler qu'ils avaient cédé à la peur, ne tardèrent pas à se reprocher leur condescendance envers le roi, en sorte que le concile de Reims ne comptait plus qu'un très-petit nombre de partisans ; et, comme nous l'apprenons par Gerbert lui-même, on n'était plus divisé que sur les raisons qui rendaient ses décisions nulles (2). Les uns disaient que l'évêque Arnoul, n'étant coupable que de délits politiques, ne pouvait plus être condamné après le pardon du roi ; les autres, qu'on ne pouvait rien décider sans l'autorisation du pape, et que par conséquent le jugement portait atteinte aux droits du Saint-Siége. Le pape, à qui on avait écrit dans ce sens, demanda avec instance la révision de ce procès dans un autre concile (3).

Toutes ces récriminations faisaient prévoir un orage qui ne tarda pas à éclater. Le roi était alarmé du mouvement des esprits en faveur d'Arnoul. De concert avec les évêques restés fidèles à sa cause, il s'empressa de faire assurer le pape qu'on n'avait pas manqué de respect à son autorité, et fit tous

(1) Un auteur moderne les appelle des *intrigants*. (*Hist. de l'Eglise de Fr.*, t. IV, p. 86.) — (2) *Epist. ad Wilderod.* — *Hist. de Sylvestre II*, p. 501.

(3) L'auteur déjà cité dit qu'*il cédait aux intrigues des évêques de Lorraine.* (*Hist. de l'Egl. de France*, t. IV, p. 82.)

ses efforts pour obtenir la confirmation des décisions du concile. Dans ce but il fit dresser un mémoire de ce qui s'était passé dans la cause d'Arnoul, et l'envoya à Sa Sainteté par l'archidiacre de Reims, qui devait l'appuyer sans doute de vive voix. C'est peut-être avec quelques modifications la relation de la déposition d'Arnoul que nous avons encore, et qui est l'ouvrage de Gerbert. Le roi joignit à ce mémoire une lettre adressée au pape et conçue en ces termes :

« Votre Sainteté recevra de la part de nos évêques et de la mienne un écrit contenant les détails de l'affaire d'Arnoul ; nous y joignons la prière de ne rien décider que de juste à notre égard et à l'égard des nôtres, et de ne pas ajouter foi à des bruits incertains plutôt qu'à des faits positifs. Nous avons la conscience de n'avoir rien fait contre votre autorité apostolique. Si vous n'ajoutez pas foi à des absents, consentez à apprendre la vérité de vive voix. La ville de Grenoble, située sur les confins de l'Italie et des Gaules, a déjà été plusieurs fois un lieu d'entrevues entre les pontifes romains et les rois de France : elle peut le devenir encore, si cela vous est agréable. Si vous aimez mieux nous visiter chez nous, nous vous accueillerons à votre descente des Alpes avec les plus grands honneurs, et nous vous reconduirons à votre départ avec toutes les marques de respect qui vous sont dues. Nous vous parlons avec une affection sincère, et dans l'espérance de vous convaincre que nous ne voulons, ni nous ni les nôtres, nous soustraire à votre jugement. Veuillez donc, nous vous en prions, accueillir avec bienveillance (1) l'archidiacre de Reims, afin que s'il obtient ce qu'il demande, il vienne nous réjouir du succès de sa mission et accroître le dévouement que nous avons pour vous (2). »

Cette lettre, toute respectueuse qu'elle était, n'eut pas le

(1) Le nom de cet archidiacre de Reims n'est marqué dans la plupart des manuscrits que par la lettre initiale T, aussi bien que dans les éditions des conciles. On avertit seulement en marge que quelques variantes portent *Joannem*. Le P. Daniel et Marlot ont suivi cette leçon, et nomment *Jean* cet archidiacre.

(2) Labb., t. IX, p. 743.

succès qu'on s'en promettait. Le pape avait à remplir un devoir qui lui prescrivait de s'élever au-dessus de toutes les considérations humaines, celui de faire respecter l'inviolabilité des évêques et les prérogatives du Saint-Siége; et, comme nous le verrons, le pape Jean eut merveilleusement l'intelligence des devoirs de sa sublime position, et sut les remplir avec toute la fermeté qu'exigeaient les circonstances.

Les évêques qui, méprisant la voix publique, persistaient à soutenir la décision du concile de Reims, voulurent pare le coup qui les menaçait. Il se réunirent à Chelles (1). L'assemblée, présidée par le roi Robert, était peu nombreuse : on n'y comptait que quatre métropolitains, Gerbert de Reims, Seguin de Sens, Archambauld de Tours et Dâbert de Bourges assistés de quelques-uns de leurs comprovinciaux. Les canons de ce concile ne sont pas parvenus jusqu'à nous; mais ce que l'historien Richer nous en a rapporté suffit pour nous faire juger de l'étrange aveuglement qui égara en cette affaire quelques évêques. En effet, après avoir promulgué quelques règlements ecclésiastiques, les prélats assemblés s'engagèrent par une déclaration solennelle à n'avoir plus dès ce jour qu'une même pensée, une même volonté, une même action commune. Pour ne laisser aucun doute sur cet engagement réciproque, ils déclarèrent que s'il s'élevait dans l'Église un pouvoir tyrannique quelconque qui pût se servir du glaive de l'anathème, les évêques délibéreraient ensemble et désigneraient par un décret commun ceux qui devaient être épargnés ou frappés de l'anathème. Enfin, après ces préliminaires déjà assez clairs, ils montrèrent où ils en voulaient venir, en décrétant que si le *pape romain ordonnait quelque chose contre les décrets des Pères, on le regarderait comme nul et non avenu*, selon le conseil que donne l'Apôtre d'éviter les héré-

(1) Richer, dont le manuscrit a été si longtemps enseveli dans l'oubli, est le seul historien qui donne quelques détails sur l'assemblée de Chelles, à laquelle Gerbert avait invité les moines de Saint-Martin, si toutefois ils ne s'entendaient pas avec leur archevêque.

tiques et ceux qui sont en dissidence avec l'Église. Ils terminèrent par sanctionner de nouveau et à perpétuité la déposition d'Arnoul et la promotion de Gerbert, conformément à ce qui est écrit dans les canons, qu'il ne faut pas annuler témérairement les décrets d'un concile provincial (1).

Ces décisions étaient principalement l'ouvrage de Gerbert, qui avait dirigé les conférences (2). Sa révolte était manifeste, si toutefois le pape venait à désapprouver le concile de Reims; mais l'état des esprits en rendait les conséquences peu redoutables, et si les évêques de l'assemblée de Chelles avaient exécuté leurs résolutions, ils seraient demeurés dans l'isolement, abandonnés par les autres évêques, par leur clergé et par le peuple. L'énergie de leur résolution ne tarda pas à être mise à l'épreuve : car tandis qu'ils se concertaient pour résister au pape, arriva de Rome une première sentence qui suspendait de la célébration des saints mystères tous les évêques qui avaient déposé Arnoul et ordonné Gerbert à sa place. Le pape, disait la sentence, n'avait pu apprendre sans une profonde indignation la manière dont on avait traité l'évêque de Reims (3).

Le roi, assis à peine sur un trône mal affermi, comprenait trop bien l'intérêt pressant qu'il y avait pour lui à ne pas se brouiller avec le pape, pour se laisser aller au désir de résister. Il prit donc le parti de dissimuler et de ne rien entreprendre contre la décision de Rome. Les évêques de leur côté, déconcertés par la vigueur du coup qui les frappait, exhalèrent sans doute entre eux leur mécontentement et agitèrent peut-être même la question de la résistance; mais nous ne voyons nulle part que les résolutions de l'assemblée de Chelles se soient traduites par aucun acte condamnable, et que les prélats n'aient point gardé la suspense (4).

(1) Richer, *Hist. franc.*, apud *Hist. de Sylvestre II*, p. 284. — (2) *Ibid.*

(3) Labb., t. IX, p. 737.

(4) L'auteur de l'*Histoire de l'Eglise de France* avance sans fondement qu'ils n'ont point tenu compte de l'*excommunication*. Si cela était, le légat du Saint-Siége venu près n'aurait pas laissé cette désobéissance impunie, et il n'en parla pas.

Gerbert. quoique non frappé de censure, était le plus intéressé dans la cause, puisqu'il s'agissait de son épiscopat; aussi tenta-t-il, quoique seul, de faire prévaloir les décrets du conciliabule de Chelles. Sa position aurait dû plutôt l'engager au silence : il ne réussit en effet qu'à la rendre plus délicate encore. Sachant que Seguin de Sens faiblissait, il lui écrivit sur-le-champ pour l'engager à mépriser la censure de Rome.

« Votre prudence, lui dit-il (1), aurait dû vous faire éviter les piéges des hommes artificieux et vous rendre attentif à cette parole du Seigneur : *S'ils vous disent : Voilà que le Christ est ici, ou qu'il est là, ne le croyez pas.* On assure qu'il y a quelqu'un à Rome qui justifie ce que vous condamnez et qui condamne ce que vous justifiez; et nous, nous soutenons qu'il n'appartient qu'à Dieu de condamner ce qui paraît juste et de justifier ce qu'on croit mauvais. *C'est Dieu*, dit l'Apôtre, *qui justifie; qui osera condamner?* Si c'est donc Dieu qui condamne, personne ne peut justifier. Or le Seigneur a dit : *Si votre frère pèche, allez, et reprenez-le.* Comment donc nos envieux peuvent-ils prétendre que pour déposer Arnoul il fallait attendre le jugement de l'évêque de Rome? Les Romains pourront-ils nous montrer que le jugement du pape est supérieur à celui de Dieu? Mais le premier évêque de Rome, le prince des apôtres, nous crie *qu'il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes.* Quoi donc, parce que le pape Marcellin a offert de l'encens à Jupiter, tous les évêques du monde ont-ils dû en offrir? Je le dis hardiment : si l'évêque de Rome pèche lui-même contre son frère ; si, après avoir été plusieurs fois averti, il n'écoute pas l'Église, il faut, selon le précepte de Dieu, tout évêque de Rome qu'il est, le regarder comme un païen et un publicain : car plus le rang est élevé, plus la chute est grande. Que s'il nous juge indignes de sa communion, parce que nous ne voulons pas avoir des sentiments

(1) T. IX *Conc.* Labb., pag. 744.

contraires à l'Évangile, il ne pourra pas du moins nous séparer de la communion de Jésus-Christ.....

« En effet, continue Gerbert, la maxime de S. Grégoire au sujet de l'excommunication ne convient qu'au peuple et ne peut être appliquée aux évêques : *Soit*, dit ce pape, *que le pasteur lie justement*, *soit qu'il lie injustement*, *le troupeau doit craindre la sentence du pasteur*. Car ce sont les simples fidèles, et non les évêques, qui sont ici nommés le troupeau.

« On n'a donc pas pu vous suspendre (1) de la communion, ni comme des criminels convaincus ou qui ont confessé leurs crimes, ni comme des coutumaces, puisque vous n'avez pas refusé de vous trouver aux conciles. Cela est d'autant plus certain que votre conscience ne vous reproche rien, et qu'on n'a pas encore porté contre vous de sentence : *Car*, dit encore S. Grégoire, *la sentence qui n'est pas écrite ne mérite pas le nom de sentence ;* et, comme dit S. Léon, *le privilége de Pierre ne subsiste point quand on ne juge pas selon son équité.* »

Gerbert, après avoir ainsi tâché de rendre méprisables les censures du pape, ajoute : « Ne donnons pas sujet à nos adversaires de croire que le sacerdoce qui est un, comme l'Église catholique est une, soit tellement soumis à un seul, que si cet homme est corrompu par l'argent ou par la faveur, s'il est séduit par la crainte ou trompé par l'ignorance, il ne puisse plus y avoir d'évêques au monde qui ne lui ressemblent. Que l'Évangile, les apôtres, les prophètes, les canons dictés par l'Esprit-Saint et les décrets des papes qui ne sont pas contraires aux canons, soient la loi commune de l'Église. Que celui qui s'en écarte soit jugé selon les règles ; mais qu'on laisse goûter la paix à celui qui s'y conforme. Portez-vous bien, et donnez-vous de garde d'observer la suspense : ce serait vous reconnaître coupable. »

(1) Si Seguin de Sens ne consentit pas à la déposition d'Arnoul, comme l'assurent quelques auteurs, il paraît qu'en qualité de président du concile il ne laissa pas d'en souscrire les actes, puisqu'il fut suspendu de ses fonctions.

Gerbert, éclairé de plus pures lumières qu'il ne le paraît dans cette lettre, devait un jour, assis sur le Saint-Siége, tenir un langage bien différent sur l'autorité du pape. Les raisons qu'il cherchait à faire prévaloir se réduisaient à dire que le jugement porté au concile de Reims était celui de Dieu, et que ce jugement devait l'emporter sur celui du pape. Elles firent peu d'impression sur Seguin de Sens, qui garda la suspense comme les autres évêques.

Les adversaires que Gerbert avait le plus à craindre étaient les évêques des bords du Rhin, qui avaient écrit au pape contre lui. Ils pouvaient être appelés à se réunir en concile et devenir ses juges : aussi mit-il une extrême importance à les gagner à sa cause. Il envoya donc à Vilderode, évêque de Strasbourg, et par lui à tous les évêques du Rhin, une longue lettre, ou plutôt un traité de droit canonique, où il employa toute sa science, et il en avait beaucoup, pour prouver qu'Arnoux avait été justement déposé, et que le pape ne pouvait rien contre ce jugement qu'il regarde toujours comme celui de Dieu. Voici comment il expose les faits.

« Arnoul, qu'on dit fils de Lothaire, après avoir trahi son évêque, après l'avoir livré ainsi que la ville de Laon sans reculer devant le meurtre, le pillage et l'incendie, a été condamné dans un concile des évêques de toute la Gaule. Lorsque la mort eut enlevé à son troupeau l'archevêque Adalbéron, ce même Arnoul, réconcilié par le seul évêque de Laon, fut placé sur le siége de Reims, en vue du rétablissement de la paix. Ses serments de fidélité au roi avaient été solennels et accompagnés d'engagements redoutables. Cependant six mois après il livrait Reims à l'ennemi, qui profanait et pillait le sanctuaire et réduisait le clergé et le peuple en captivité. Arnoul prononça anathème contre les auteurs de ces crimes et le fit prononcer par les autres évêques ; mais en même temps il s'empara des terres de l'Église et de celle de ses vassaux qui lui avaient prêté serment, et en fit don aux ennemis du roi, contre lequel il fit marcher ses troupes sous les enseignes de Charles. Cependant

des députés envoyés à Rome firent connaître au pape ce qui s'était passé, et des lettres synodiques le prièrent de remédier aux troubles de l'Église; mais on n'en obtint aucune réponse. Arnoul fut alors averti par délibération des évêques de se purger canoniquement. Dix-huit mois s'écoulèrent sans qu'il consentît à le faire. Enfin, se voyant abandonné par ses plus puissants protecteurs, il vint trouver le roi, auquel il se soumit avec de nouveaux serments. Le roi l'accueillit, l'admit à sa table, et dès lors il se crut justifié; mais il trahit de nouveau ses serments (1). Ceux qui avaient à souffrir de ces trahisons, ne pouvant supporter d'être trompés tant de fois, eurent recours à la force et s'emparèrent de la ville de Laon. Arnoul, saisi au milieu des ennemis du roi, fut fait prisonnier et conduit devant un concile pour rendre compte de tant de crimes. Pressé d'avouer sa culpabilité, il hésita et réfléchit longtemps, il consulta ses amis, et enfin, après avoir confessé volontairement ses péchés, il renonça à sa dignité. »

Gerbert, après avoir ainsi exposé les faits, continue : « On s'accorde assez à reconnaître les crimes d'Arnoul; mais ses défenseurs se divisent entre deux avis différents. Les uns disent que le roi lui a pardonné, et que depuis il n'a commis que de légères fautes. Les autres déclarent qu'on a fait injure au pape en déposant Arnoul sans son autorité. » Gerbert s'attache principalement à ce dernier point, et se livre à une discussion fort étendue pour prouver que, d'après les lois canoniques, il était permis aux évêques de juger Arnoul, puisque ses crimes étaient manifestes, et que d'ailleurs la contumace d'une année aurait suffi pour le condamner sans l'entendre.

Quant au pape, on ne lui a pas fait injure, puisqu'on l'a consulté, et que pendant dix-huit mois il n'a point voulu répondre; son silence ou ses nouvelles constitutions ne pouvaient pas prévaloir contre les lois déjà établies. Il découvre ensuite

(1) Ce qui est faux d'après tous les contemporains.

clairement le but de sa lettre, en invoquant la faveur des évêques. « Vous tous, dit-il, qui avez promis la foi à vos rois et qui voulez la garder; vous qui n'avez pas trahi le clergé et le peuple qui vous sont confiés, et qui n'êtes point disposés à les trahir; vous enfin qui avez horreur de ces crimes, soyez favorables à ceux qui obéissent à Dieu plutôt qu'aux hommes. On dit que le jugement n'est valable qu'autant qu'il est approuvé par l'oracle apostolique; mais à quoi serviraient donc les décrets de Nicée, sanctionnés par cent dix-huit évêques, s'ils pouvaient être réformés par la volonté arbitraire d'un seul? Arnoul ayant confessé ses crimes, les évêques ont dû le déposer suivant ces décrets, et cela dans le cas même où sa confession eût été fausse, puisqu'il serait au moins coupable de faux témoignage contre lui-même. »

Quant à ceux qui défendaient Arnoul en alléguant le pardon du roi, Gerbert les combat à l'aide d'une raison singulière. Il dit que le roi n'a pu remettre à Arnoul son péché, que ce pouvoir appartenait aux évêques qui seuls peuvent lier et délier, et il entre dans de nouveaux détails pour le prouver. Puis, invoquant l'appui de l'évêque de Strasbourg : « Tendez-la main, dit-il, à celui qui est dans les flots, soulagez un homme qui succombe sous le poids de la fatigue, sauf à venir moi-même à votre secours si les circonstances le rendaient nécessaire. Ce n'est point de l'or que nous vous demandons, ce n'est pas la restitution de nos biens : tout ce que nous désirons c'est que le lien de la charité qui a été rompu soit renoué. » Repoussant ensuite avec énergie le bruit que l'envie et l'ambition ont répandu contre lui, qu'il a usurpé le siége d'un autre, Gerbert prend à témoin de son peu d'empressement le clergé de la Gaule, les rois et les seigneurs. Il termine en priant l'évêque de lui procurer l'appui de Villelm, archevêque de Mayence (1).

Gerbert n'eut pas plus de succès en Allemagne qu'en France. Il était impuissant à soutenir seul contre l'autorité du pape une

(1) *Epist. ad Vilderod.*

semblable lutte. Abandonné par tous les évêques, même par ceux qui étaient sous le coup de la suspense, sa position à Reims devenait de jour en jour plus difficile ; le clergé s'éloignait de lui et ne voulait même plus paraître à sa table, le peuple n'assistait plus à ses offices. Plus d'une fois, au mépris du respect dû à sa personne, on n'avait pas craint de lui adresser des paroles offensantes. Il se décida donc à quitter Reims, dont le séjour n'était plus tolérable. Son biographe (1) prétend qu'il se retira en Allemagne auprès de l'empereur Othon III; nous avons en effet une lettre par laquelle cet empereur l'invite à venir à sa cour, pour le perfectionner par ses leçons dans les lettres et dans les sciences ; mais comme cette lettre est sans date, on peut la rapporter à un temps postérieur (2). Ce qui est certain, c'est que Gerbert s'éloigna de Reims, et que s'il quitta la France, ce fut pour peu de temps ; mais il ne revint point dans sa ville archiépiscopale, où il ne se croyait plus en sûreté. Avec quelle amertume devait-il se rappeler le temps où une foule empressée entourait sa chaire, et lui prodiguait dans son enthousiasme les plus chaleureux applaudissements.

Le pape Jean XV ne cessait de presser le rétablissement d'Arnoul sur le siége de Reims. Il indiqua dans ce dessein un concile à Aix-la-Chapelle, auquel il invita les évêques de France à se trouver; mais ce lieu était situé dans les États de l'empereur, et ce fut un prétexte spécieux pour ne pas s'y rendre; il y a lieu de croire d'ailleurs que le roi leur défendit de sortir du royaume. Le pape convoqua ensuite ces évêques à Rome pour juger cette cause; mais ceux qui auraient voulu s'y rendre n'en obtinrent point la permission.

Ces obstacles ne rebutèrent pas le pape. Il prit le parti d'envoyer en France, avec le titre de légat, Léon, abbé du monastère de Saint-Boniface de Rome, personnage fort distingué par sa prudence et par son érudition. Outre le rétablissement d'Arnoul qu'il venait poursuivre, il était chargé d'une autre

(1) Hock, *Sylvestre II*. — (2) *Epist.*

affaire plus importante et plus délicate, qu'il faut expliquer en peu de mots.

Odon, comte de Tours et de Chartres, était mort au commencement de l'an 995; et le prince Robert, fils du roi Hugues Capet, avait épousé Berthe, veuve du comte, fille de Conrad roi de Bourgogne, après avoir pris l'avis de quelques évêques. Cependant il existait une parenté entre Berthe et Robert. De plus, Robert avait tenu sur les fonts sacrés un enfant du premier lit de Berthe, et il avait par là contracté une affinité spirituelle avec elle. Le pape voulait casser ce mariage et obliger Robert à répudier Berthe ; mais on prévoyait de grands obstacles, à cause du tendre attachement que ce prince portait à sa femme. Cette affaire intriguait la cour plus que celle d'Arnoul, et on paraissait résolu à tout sacrifier pour obtenir du pape la ratification du mariage dont il contestait la légitimité.

Le légat se servit adroitement de ces dispositions pour faciliter le rétablissement d'Arnoul sur le siége de Reims, en laissant entrevoir que le pape se rendrait plus facile sur l'affaire du mariage, pourvu qu'on lui donnât satisfaction au sujet d'Arnoul. Il n'en fallut pas davantage pour détacher du parti de Gerbert plusieurs seigneurs de la cour, et même la reine Adélaïde, mère du jeune roi Robert.

Gerbert prévit l'orage et tâcha de le conjurer. Dès qu'il eut appris l'arrivée d'un légat et l'objet de sa mission, il sentit la nécessité de montrer plus de modération et d'apaiser la colère du pape contre lui. Il lui écrivit une lettre respectueuse, il est vrai, mais dont la brièveté ne laissait que trop voir son dépit : « J'éprouve une douleur profonde et je gémis de toutes mes entrailles, dit-il, d'avoir pu paraître coupable d'intrusion aux yeux de votre très-sainte autorité apostolique. Jusqu'ici je me suis conduit dans l'Église de Dieu de manière à être utile à plusieurs, et à ne nuire à personne. Je n'ai point divulgué les fautes d'Arnoul; mais quand elles étaient connues de tous, je l'ai quitté, non pas

dans l'espérance d'hériter de ses honneurs, comme le disent nos envieux, j'en prends à témoin Dieu et tous ceux qui me connaissent ; mais uniquement pour ne point participer aux péchés d'autrui (1). »

Il paraît que dans la situation difficile où il se trouvait, Constantin, abbé de Mici, lui fut envoyé pour lui conseiller de se démettre. Une telle résolution de sa part aurait mis fin au différend. Gerbert se révolta à cette ouverture, prétendant que si le pape l'emportait dans cette affaire, c'en était fait de l'autorité et de la dignité des évêques et même de l'État. Son amour-propre offensé ne lui permettait pas de voir encore que si le pape attachait tant d'importance à cette affaire, c'était pour relever l'épiscopat, lui rendre son indépendance et son inviolabilité, et ne pas le laisser s'avilir sous la pression de trop puissantes influences. Voici comment Gerbert répondit à l'abbé de Mici : « Dans la question présente, ce n'est pas de moi qu'il s'agit, mais d'un intérêt bien plus grave et plus important : il s'agit de la considération et de la dignité du sacerdoce et du sort de l'État. Car si l'on en use ainsi, sans avoir consulté les évêques, on porte un coup mortel à leur puissance, à leur considération et à leur dignité, puisqu'on fait voir qu'ils n'ont ni pu ni dû déposer un évêque, quelque criminel qu'il fût. Si les évêques sont consultés et donnent leur consentement, ils se condamnent eux-mêmes, en reconnaissant qu'ils ont condamné celui qu'ils n'avaient pas le droit de juger. On rappellera ce qu'Arnoul a souffert, sa capture, son long emprisonnement, l'élection de son successeur, les évêques qui auront consacré ce dernier, ce dernier lui-même et ceux qu'il aura ordonnés ; tout cela deviendra un sujet de calomnie ; les rois eux-mêmes seront représentés comme coupables en tout point ; et que personne ne se flatte de pouvoir s'excuser ou de n'avoir à encourir aucun blâme : tous seront solidairement responsables (2). »

(1) *Epist.* XXXVIII. — (2) Apud Duchesne, t. II, p. 837.

Les alarmes de Gerbert semblèrent assez vaines et n'eurent pas le don d'émouvoir : on savait que c'était moins l'intérêt public que son intérêt particulier qui lui inspirait ces frayeurs. Ainsi on laissa au légat la liberté de remplir sa mission. Doué d'autant d'expérience que d'habileté, Léon ne se laissa pas rebuter par des obstacles que son habitude des affaires lui avait fait prévoir.

Le légat, pour se rendre en France, avait passé par l'Allemagne, dont les évêques l'avaient accueilli avec une grande joie. Dans leur empressement ils avaient envoyé des députés aux rois Hugues et Robert pour leur faire connaître le motif du voyage du légat, et les prier de fixer le temps et le lieu le plus convenables à la tenue d'un concile. Cette demande fut bien accueillie; déjà le temps et le lieu du concile étaient fixés, les envoyés retournaient vers le légat, et plusieurs évêques français s'étaient mis en route, lorsque le bruit se répandit qu'on voulait profiter de la réunion d'un concile pour favoriser l'entrée de l'empereur Othon en France, et le placer sur le trône du roi Hugues. Pour l'exécution de ce dessein, des troupes étaient, disait-on, toutes prêtes dans le duché de Lorraine, dont Othon était maître depuis l'emprisonnement de Charles. Ces bruits n'étaient que trop fondés, et le principal moteur de cette conjuration était Adalbéron évêque de Laon, qui, après avoir trahi le duc Charles en faveur de Hugues, voulait maintenant trahir celui-ci en faveur d'Othon, par la protection duquel il espérait devenir archevêque de Reims. Dès que les deux rois furent certains de cette nouvelle, ils envoyèrent dire aux évêques qui étaient déjà arrivés au lieu du concile, qu'ils ne pourraient s'y rendre, n'ayant pas auprès d'eux les seigneurs du royaume, sans lesquels ils n'oseraient prendre aucun parti. Ce fut le prétexte qu'ils trouvèrent pour dissimuler leur véritable motif, qui n'était autre que l'insuffisance de leurs troupes pour les garantir d'un coup de main.

Adalbéron était au palais de Hugues, plein de confiance

dans le succès de ses intrigues et ne soupçonnant pas qu'elles fussent découvertes. Dans sa sécurité il pressait les deux rois de se rendre à la rencontre du légat du Saint-Siége et des évêques qui venaient avec lui. Hugues, pour toute réponse, lui signifia qu'il eût à lui rendre la forteresse de Laon et le prince Louis, fils du duc Charles, qui avait été confié à sa garde. L'évêque refusa. Alors les officiers de la suite du roi, indignés de sa perfidie, lui reprochèrent ses basses intrigues et lui donnèrent des preuves si évidentes de sa trahison qu'il fut obligé d'en convenir. Hugues le fit mettre en prison sans lui faire d'autre mal (1). L'affaire d'Arnoul de Reims avait averti le roi de regarder à deux fois avant de procéder à la déposition d'un évêque.

Hugues fit défendre en secret aux évêques français de se rendre au concile, qui s'ouvrit le 2 juin 997 à Mouzon, place forte de la province de Reims, désignée pour la tenue du concile par le légat. Plusieurs abbés et seigneurs laïques y assistèrent avec Gerbert, qui y fut cité. Mais il ne s'y trouva que quatre évêques à cause des circonstances que nous avons expliquées. Ces prélats étaient Lieudulfe de Trèves, Aimon de Verdun, Notgère de Liége, et Sigefroy de Mimigardenfort, c'est-à-dire de Munster. C'étaient sans doute des commissaires qu'on avait choisis parmi les évêques des États de l'empereur, comme devant être plus désintéressés pour juger la cause d'Arnoul et de Gerbert (2).

Le légat ayant pris séance dans l'église de la Vierge au milieu des quatre évêques, Gerbert, qui avait été sommé de s'y trouver, s'assit vis-à-vis d'eux pour rendre compte de son ordination. Aimon de Verdun fit l'ouverture du concile par un discours français, afin d'être mieux entendu des laïques. Il y exposa en peu de mots toutes les démarches que le pape avait faites pour terminer l'affaire qui les réunissait, n'oubliant pas de faire remarquer que Sa Sainteté avait

(1) Richer, *Hist. franc.*, apud *Hist. de Sylvestre II*, p. 285.—(2) *Conc.*, t. IX, p. 747.

invité les évêques de France au concile d'Aix-la-Chapelle; mais qu'ils avaient refusé de s'y rendre, et que le pape les avait ensuite vainement convoqués à Rome. Il termina en disant qu'on avait choisi pour la réunion du concile un lieu situé dans la province de Reims, afin que le pape pût mieux connaître par son légat ce qui se dirait de part et d'autre, touchant la déposition d'Arnoul et la promotion de Gerbert. Ce discours terminé, Aimon de Verdun ouvrit une lettre du pape scellée de plomb, et adressée à tous les métropolitains des Gaules sur cette affaire, et on en fit la lecture dans le concile.

Après cette lecture Gerbert, qui comptait beaucoup sur son éloquence pour faire valoir son droit, prononça une harangue composée avec art, et dont voici quelques traits : « Révérendissimes Pères, dit-il, j'ai toujours désiré ce jour avec ardeur depuis que, cédant aux sollicitations de mes frères, j'ai reçu le poids de l'épiscopat au péril de ma vie; le péril, je l'ai méprisé, tant avaient de pouvoir sur mon esprit le zèle pour le salut d'un peuple qui périssait, et l'autorité en vertu de laquelle je me croyais en sûreté. Je me rappelais avec plaisir le souvenir de vos bienfaits et de la tendre affection que vous m'aviez témoignée, lorsque j'appris avec étonnement que vous étiez irrités contre moi, et que vous me faisiez un crime de ce dont les autres me faisaient un grand mérite. J'avoue que j'ai frémi à cette nouvelle, et votre indignation m'a paru plus formidable que les glaives que j'avais eu à craindre auparavant. Mais puisque la bonté divine a assemblé ici ceux à qui j'ai confié mon salut, qu'il me soit permis d'établir en peu de mots mon innocence. »

Gerbert expose ensuite qu'après la mort d'Adalbéron il avait été désigné son successeur, mais que la simonie l'avait écarté et avait fait nommer Arnoul à sa place; qu'il était cependant demeuré auprès de ce prélat jusqu'à ce qu'il se fût convaincu par lui-même de ses excès; qu'après la déposition d'Arnoul il n'avait reçu l'épiscopat que parce qu'il y avait été contraint par les évêques.

« Voilà, ajouta-t-il, la simplicité de mes voies; voilà quelle est la droiture de ma conscience devant Dieu et devant vous, seigneurs évêques. Mais le calomniateur me dit : Vous avez trahi votre maître, vous l'avez fait emprisonner, vous avez enlevé son épouse et envahi son siége. Quoi donc! celui-là était-il mon maître dont je n'ai jamais été le serviteur, et à qui je n'ai jamais prêté de serment? Comment l'ai-je fait emprisonner, moi qui récemment encore priais le roi en présence de témoins de ne pas le garder un seul moment en prison à cause de moi? Quant à ce qu'on objecte que j'ai enlevé son épouse, l'Église de Reims, je réponds qu'elle ne l'a jamais été; que quand elle l'aurait été en quelque manière, depuis qu'il l'a livrée aux brigands, elle a cessé de l'être.

« On nous oppose encore le Saint-Siége, que dans une affaire si importante on a manqué de consulter par ignorance ou par contumace. Mais on n'a rien fait et on n'a dû rien faire sans en envoyer la relation au Saint-Siége. On a attendu sa sentence pendant dix-huit mois. Alors on a cru que, sans prendre conseil des hommes, on pouvait suivre cette maxime du Fils de Dieu : *Si votre œil vous scandalise, arrachez-le.....* D'ailleurs, c'est Arnoul qui s'est jugé et déposé lui-même, et c'est la seule chose de louable qu'il ait faite en sa vie. Après sa déposition on m'a mis sur son siége malgré moi, parce que je craignais les maux que je souffre aujourd'hui. Que si on a fait quelque chose en tout cela contre les canons, ce n'est point par malice, c'est par le malheur des temps. Ce serait perdre la patrie que de vouloir observer toutes les formalités des lois dans un temps de guerre. »

Gerbert termina en disant au légat et aux évêques du concile qu'on espérait que leur autorité apporterait quelque remède, non-seulement aux maux de l'Église de Reims, mais encore à ceux de toute l'Église de France, qui, selon son expression, était désolée et presque anéantie.

Après avoir prononcé cette harangue, Gerbert la donna par écrit au légat, qui de son côté lui remit la lettre du pape adressée aux métropolitains. Les évêques sortirent ensuite du concile, et, s'étant retirés à l'écart pour délibérer avec le duc Godefroy, ils mandèrent Gerbert quelque temps après, et le prièrent de faire conduire en sûreté vers le roi Hugues le moine Jean, que le légat envoyait à la cour de ce prince. Gerbert ayant promis de le faire, le légat indiqua un autre concile à Reims pour le 1er juillet de la même année.

Gerbert croyait le concile de Mouzon terminé, lorsqu'il reçut une députation d'évêques qui lui ordonnèrent, de la part du légat, de garder la suspense jusqu'au concile indiqué à Reims. Il répondit d'abord qu'il n'obéirait point, et, étant allé trouver le légat, il soutint que ni évêque ni pape n'étaient en droit de priver le dernier des fidèles de la communion, à moins qu'il n'eût été convaincu, ou qu'il n'eût refusé de venir au concile ; que pour lui, loin d'être dans ce cas, il était le seul des évêques de France qui se fût rendu à leur assemblée ; que sa conscience ne lui reprochant rien, il ne devait pas se condamner lui-même. Mais Lieudulfe de Trèves lui ayant représenté avec douceur que sa désobéissance ferait tort à sa cause, il consentit à s'abstenir seulement de célébrer la messe jusqu'au 1er juillet, qui était le jour marqué pour le concile de Reims.

Au milieu de ses tribulations rien ne fut peut-être plus difficile à supporter pour Gerbert que l'abandon de ses amis et de ses partisans ; il en ressentait une plus profonde humiliation que de la suspense qui venait de le frapper ; et quand il vit Notgère, évêque de Liége, un de ses plus anciens amis, dans les rangs de ses adversaires et de ses juges, il ne put retenir l'expression de son chagrin. Il envoya à Notgère un mémoire pour l'instruction de sa cause, ainsi que Vilderode, évêque de Strasbourg, l'en avait prié. Ce mémoire était accompagné d'une lettre, dans laquelle il lui

demandait au moins son ancienne amitié (1). « Je travaille de toutes mes forces, lui dit-il, à faire assembler un concile national, ainsi que mes ennemis le désirent. Non-seulement les curieux, mais encore mes adversaires auront une liberté entière de s'y trouver et d'y prendre la parole. Car nous avons les intentions si droites, et notre innocence nous inspire tant de confiance, que nous poursuivons partout un jugement légitime qui paraît nous fuir..... Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui et qui ont du zèle pour ses intérêts. Mais si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ?

« Je vous conjure de ne pas en croire mes ennemis plus que vous-même sur ce qui me regarde. Éprouvez si je suis encore tel que j'ai été, votre ami et votre serviteur, un homme franc, sans ruse et sans orgueil, fidèle en général à l'amitié, et en particulier à la vôtre, que je me plains d'avoir perdue sans qu'il y ait de ma faute. Je vous la redemande : si vous me la refusez, vous m'affligerez profondément; mais si vous me la rendez, vous me causerez une joie bien sensible. » On reconnaît dans cette lettre le langage d'un homme adroit, qui n'omet rien pour gagner ses juges.

Malgré ces protestations, on était porté à croire que Gerbert ne se trouverait pas au concile indiqué à Reims. Depuis sa suspense il n'avait pas jugé à propos de rentrer dans cette ville, et on craignait qu'il ne refusât de se rendre au concile, sous prétexte qu'il ne serait pas national, ainsi qu'il l'avait demandé. La reine Adélaïde, qui voulait satisfaire le pape sur cet article, afin de le rendre traitable sur le mariage du prince Robert, son fils, fit écrire à Gerbert par les évêques de la province, et elle lui écrivit elle-même pour le presser de revenir à Reims. L'archevêque répondit qu'il ne pouvait sans péril retourner à Reims; qu'on avait tellement prévenu contre lui ses clercs et ses vassaux, qu'ils s'étaient concertés pour ne plus manger avec lui et ne plus entendre sa

(1) Apud Duchesne, t. II, p. 837.

messe; qu'au reste il voyait bien qu'on voulait le sacrifier pour faire plus aisément ratifier le mariage du prince Robert. Il ajoute (1) : « Je vous demande donc en grâce, à vous, madame, et à mes frères les évêques, de me laisser attendre en patience le jugement de l'Église. Je ne veux abandonner la place qui m'a été confiée par les évêques qu'en vertu du jugement des évêques; mais aussi je ne prétends point la retenir malgré leur autorité. En attendant, je me condamne à un exil qui est bien dur, et qui néanmoins au jugement de plusieurs doit m'être avantageux. »

Gerbert fut cependant obligé de revenir à Reims pour assister au concile qui s'y tint au jour marqué. Les évêques qui avaient déposé Arnoul et qui pour ce sujet avaient été suspendus de leurs fonctions, s'y trouvèrent aussi. Le légat leur fit de vifs reproches sur ce qu'ils avaient osé déposer un métropolitain sans le consentement du Saint-Siége. Ils répondirent que le péril où se trouvait le royaume, menacé par la faction d'Arnoul, les avait obligés de chasser ce prélat de son siége; qu'on avait envoyé deux députations au pape à ce sujet; mais que les envoyés n'ayant pas fait de présents à Crescentius, garde du palais, ils n'avaient pas été admis à l'audience. Le légat réfuta sans peine ces raisons, et il sembla que, puisque les envoyés n'étaient restés que trois jours à Rome, ils n'avaient pas fait preuve d'une grande persévérance dans leur désir d'obtenir une audience. On annula donc pour défaut de forme le jugement du concile de Reims; en conséquence, on déclara nulles la déposition d'Arnoul et la promotion de Gerbert; le fond de la cause était réservé au pape et devait être examiné par lui dans un concile. Par l'effet de cette décision, Arnoul se trouvait dans la position où il était avant son jugement. Le pape se réservait d'examiner s'il avait été coupable et s'il avait mérité d'être déposé. Tels était l'état de la question et la situation des

(1) T. IX *Conc.*, p. 746.

parties après le concile de Reims, et les historiens qui ne s'en sont pas rendus compte se sont heurtés contre des difficultés dont ils n'ont pu trouver la solution.

Les évêques qui avaient déposé Arnoul ne firent aucune opposition, et furent relevés de leurs censures. Gerbert seul essaya de lutter encore ; il soutint contre le légat une discussion dont la vivacité fut extrême ; mais celui-ci, qui était plus savant que Gerbert et aussi éloquent que lui, le confondit en plein concile. C'est ce que nous apprend S. Abbon, abbé de Fleury, dans une lettre qu'il écrivit quelque temps après au légat Léon (1), qui lui avait demandé des reliques de S. Benoît. Il lui dit qu'après avoir vu au concile de Reims les foudres et les éclairs qui paraissaient sortir de sa bouche, il a été contraint de publier partout qu'il est le tonnerre de l'Esprit-Saint, qui descendit sur les apôtres en forme de langues de feu ; qu'il est ce glaive de feu que l'Esprit-Saint a aiguisé par ses sept dons, pour chasser les méchants de son temple (2).

Abbon ajoute : « Vous nous avez demandé des reliques de S. Benoît, parce qu'il est indubitable que nous possédons son saint corps. Je ferai mes efforts pour vous satisfaire. » Ce trait fait voir que les Romains reconnaissaient alors que les reliques de S. Benoît avaient été transférées au monastère de Fleury. Le pape Grégoire V pria lui-même Abbon de lui envoyer l'histoire de cette translation.

Le roi Hugues ne tint pas compte de la décision qui rétablissait Arnoul sur le siége de Reims : il croyait ne pouvoir se fier à un prélat à qui il avait fait tant de mal, et continua de le tenir en prison, de peur qu'il ne fût encore une cause

(1) Baluze, qui le premier a donné cette lettre au public, ne voyant dans l'inscription que la lettre initiale L, avec la qualité d'abbé du monastère de Saint-Boniface, a cru qu'elle était adressée à Lambert, abbé de Fulde. Mais ce savant homme s'est trompé dans sa conjecture. La suite de l'histoire démontre que cette lettre a été écrite à Léon, abbé de Saint-Boniface de Rome, qui fut envoyé légat en France pour la déposition de Gerbert, et qui présida le concile de Reims, dont il est parlé dans la lettre.

(2) Ap. Baluz., l. I *Miscell.*, p. 409. — Abbo, *Ep. ad Gregor.*

de troubles et de révolte. Le légat n'entama pas l'affaire du mariage du prince Robert : il crut que c'était avoir assez fait pour cette fois.

Quant à Gerbert, il reconnut sa faute et en témoigna dans la suite un vif regret (1). La discussion qu'il avait eue avec le légat du pape lui avait probablement ouvert les yeux. Mais mécontent des rois Hugues et Robert, qui l'avaient abandonné dans cette circonstance, il quitta pour toujours la ville de Reims, théâtre de sa gloire et de ses souffrances, et se retira en Allemagne auprès d'Othon III, qui l'y avait invité et qui le reçut avec grande joie : car le jeune empereur aimait les sciences et encourageait ceux qui les cultivaient. Il s'attacha Gerbert par une étroite amitié, et ne s'en sépara pas même pendant la guerre, voulant s'entretenir avec lui dans ses moments de loisir sur des questions philosophiques, pour lesquelles il avait un goût décidé. Appelé à Rome pour mettre fin à la tyrannie de Crescentius, Othon y amena Gerbert avec lui. Mais celui-ci, à qui l'âge et les infirmités ne permettaient plus de faire de longs voyages, ne se sentit pas le courage de suivre l'empereur quand il quitta Rome, et resta dans cette ville. Il s'en excusa auprès de l'impératrice Adélaïde, aïeule d'Othon :

« Mes jours, lui dit-il, sont passés, ô douce et glorieuse souveraine; la veillesse me menace d'une mort prochaine. Je souffre de la poitrine, les oreilles me tintent, mes yeux sont larmoyants, j'ai tout le corps comme percé par des aiguillons; j'ai gardé le lit pendant toute l'année, et maintenant que je suis à peine relevé, je me vois en butte aux attaques de la fièvre tierce (2). »

Durant ces agitations, qui troublèrent tout l'épiscopat et dont nous n'avons pas voulu interrompre le récit, l'état monastique commençait à refleurir dans plusieurs communautés par les soins de Mayeul, abbé de Cluny, et de Guillaume,

(1) Labb. *Concil.*, t. IX, p. 750. — (2) Ap. Duchesne, t. II, p. 841.

abbé de Saint-Bénigne de Dijon, son disciple. Les heureux résultats de la réforme que Mayeul avait déjà établie en divers lieux, engagèrent les évêques et les seigneurs à mettre sous sa discipline les monastères de leur dépendance. Car pour les moines, loin de désirer la réforme, la plupart la craignaient d'autant plus qu'ils en avaient plus de besoin. C'est ce qu'on vit clairement lorsqu'il s'agit de rétablir les observances régulières à Saint-Maur des Fossés près de Paris.

L'esprit de S. Maur, patriarche des bénédictins en France, n'avait pas passé dans ce monastère avec ses reliques. Les moines, qui se glorifiaient de conserver ce trésor, en avaient perdu un plus précieux, nous voulons dire l'amour et l'esprit de leur état, et ils étaient tombés dans un relâchement scandaleux sous le gouvernement de l'abbé Magenard (1). C'était un homme de qualité, qui aimait le luxe et l'éclat, et qui n'avait d'un moine que l'habit; encore le quittait-il souvent pour se revêtir de fourrures précieuses. Il aimait passionnément la chasse, où il était plus assidu qu'à l'office, et il nourrissait aux dépens du monastère des meutes de chiens et des oiseaux. Ses moines imitèrent sans peine l'exemple de leur supérieur, et bientôt il ne resta parmi eux presque aucun vestige de la discipline régulière. Dieu conserva cependant dans cette communauté un saint religieux nommé Adic, comme un lis parmi les épines et comme une étincelle pour y rallumer le feu sacré de la ferveur. Adic, voyant le désordre croître de jour en jour, eut recours à la puissance séculière, et il fit connaître la grandeur du mal à Burcard, comte de Paris et de Corbeil, le conjurant d'interposer son autorité pour y apporter remède.

Le comte Burcard était un seigneur d'une grande piété et fort aimé du roi, qui lui avait fait épouser Elisabeth, veuve d'Aimon comte de Corbeil, le père, à ce qu'on croit, des quatre fils Aimon si connus dans nos vieilles histoires. Bur-

(1) *Vita Burcardi comit.*, ap. Duchesne, t. IV, p. 116.

card fut sensiblement touché de la peinture qu'Adic lui fit de Saint-Maur des Fossés. Pour y remédier plus efficacement, il pria le roi de lui donner ce monastère pour un temps, jusqu'à ce qu'il y eût mis la règle en vigueur. L'ayant obtenu, il se rendit à Cluny et se jeta aux pieds de S. Mayeul, en lui disant qu'il n'avait entrepris ce voyage que pour soumettre à son obéissance et à sa réforme le monastère de Saint-Maur des Fossés. S. Mayeul, qui était du royaume de Bourgogne, lui répondit d'abord qu'il devait plutôt s'adresser à quelque abbé de France, sans venir chercher si loin un réformateur ; mais il se laissa enfin fléchir aux instantes prières du comte. Mayeul, ayant donc choisi les plus parfaits d'entre ses religieux, partit avec eux à la suite du comte Burcard (1).

Quand ils furent arrivés à un port de la Marne, près du monastère de Saint-Maur, le comte envoya ordre à l'abbé et aux moines de venir à sa rencontre au delà de cette rivière. Ils y allèrent avec empressement ne prévoyant pas les desseins de Burcard. Mais ils furent bien étonnés, lorsque le comte leur déclara que ceux d'entre eux qui voudraient vivre sous la conduite et selon l'institut de Mayeul, pouvaient s'en retourner au monastère ; mais que les autres eussent à se retirer là où il leur plairait. Presque tous aimèrent mieux s'en aller que de se résoudre à vivre selon la règle, avec un abbé et des moines étrangers qui venaient pour la rétablir. On ne leur laissa rien emporter que les habits dont ils étaient vêtus. Quant à l'abbé Magenard, en considération de sa noblesse, on lui donna en échange l'abbaye de Glanfeuil, c'est-à-dire de Saint-Maur-sur-Loire, où il mourut.

S. Mayeul plaça à Saint-Maur des Fossés les religieux qu'il avait amenés avec lui de Cluny, et leur donna pour supérieur un saint moine nommé Teuton, qui dans la suite en devint abbé. Teuton abdiqua cette charge à la fin de sa vie, et se

(1) *Vita Burcardi.*

retira à Cluny, où il mourut saintement. Le roi fut si édifié de la ferveur de ces nouveaux hôtes, qu'il fit de grandes libéralités au monastère.

Le comte Burcard lui concéda aussi plusieurs terres; mais on estima moins ces dons que l'offrande qu'il y fit de sa propre personne. Car, sentant sa fin approcher, il prit l'habit monastique à Saint-Maur, pour se consacrer entièrement à Dieu, qu'il avait si généreusement servi sous la livrée du monde. Pendant le peu de temps qu'il vécut en religion, il se distingua par une grande humilité, ne se dispensant de rien et voulant faire au chœur les fonctions que les novices avaient coutume de faire. Il mourut âgé de plus de quatre-vingts ans, et fut enterré dans le chapitre, ainsi que sa femme Elisabeth. Rainald, évêque de Paris et chancelier du roi, était fils du comte Burcard.

Odon, comte de Chartres, de Tours et de Blois, avait aussi entrepris de rétablir la régularité de la vie monastique à Marmoutier : car les religieux y avaient renoncé à leur état pour se faire chanoines. Le comte obtint de S. Mayeul treize moines, qu'il mit dans ce monastère. Mayeul ne donna point à celui qu'il établit supérieur la qualité d'abbé, apparemment parce qu'il voulait gouverner par lui-même cette communauté au commencement de la réforme. Mais on jugea que ce serait faire décheoir une si célèbre abbaye que de ne pas lui donner un abbé spécial, et Willebert, qui en était supérieur, prit la qualité d'abbé. S. Mayeul en parut d'abord mécontent; mais Willebert lui représenta que le pape et le roi l'avaient ainsi ordonné pour honorer le monastère dédié à S. Martin.

Les supérieurs immédiats des monastères où S. Mayeul établissait la réforme, prenaient souvent la qualité d'abbé ou de coabbé, ce qui n'empêchait pas que l'abbé de Cluny ne fût toujours regardé comme le premier supérieur, et c'est la raison pour laquelle on lui donnait le titre de premier abbé, *protoabbas*. Le comte Odon prit l'habit monastique au

lit de la mort, et fut enterré à Marmoutier. Il mourut, comme nous avons dit, au commencement de l'an 995, et peu de de mois après le prince Robert épousa Berthe, sa veuve. Car nous avons vu que dès le mois de juin de la même année le pape désapprouvait ce mariage.

Henri duc de Bourgogne, frère de Hugues Capet, soumit aussi à la réforme de Cluny le monastère de Saint-Germain d'Auxerre, et Brunon, évêque de Langres, pria le saint abbé de l'établir pareillement dans le monastère de Saint-Bénigne de Dijon. Mayeul y envoya douze de ses moines et leur donna pour abbé un saint religieux nommé Guillaume, qu'il avait amené avec lui d'Italie, et qui ne tarda pas à faire éclater dans cette charge les rares talents qu'il avait reçus pour le gouvernement. Il fut un des plus zélés promoteurs de la réforme, et parvint à l'établir dans un grand nombre de monastères de Bourgogne et de Neustrie (1).

Guillaume fut élevé dans sa jeunesse dans un monastère d'Italie (2), où il embrassa la vie religieuse, et peu après il détermina son père par ses exhortations à prendre le même parti. Cependant la célébrité de Cluny lui avait donné le désir de s'y retirer, pour mener une vie plus parfaite, lorsque la Providence lui fit trouver l'occasion d'exécuter son dessein. S. Mayeul, passant par son monastère dans un voyage en Italie, fut si charmé des heureuses dispositions qu'il vit en lui, qu'il ne balança pas à lui accorder ce qu'il désirait. Il l'amena avec lui à Cluny, et peu de temps après il l'établit abbé de Saint-Saturnin sur le Rhône, de Saint-Bénigne de Dijon et de Bèze. Henri duc de Bourgogne, qui connut bientôt le trésor qu'il possédait dans ses États en la personne de Guillaume, lui donna encore l'abbaye de Verzy, où reposait le corps de S. Viventius. L'heureux changement que l'abbé Guillaume opéra en peu de temps dans ces divers monastères répandit sa réputation jusque dans le fond de la Neustrie.

(1) *Biblioth. Clun.*, p. 314. — (2) Glab. Rod., *Vit. Guill.*

Richard Ier, duc de Normandie, avait fait rétablir le monastère et l'église de Fécamp, et y avait placé des chanoines à la place des religieuses pour lesquelles nous avons vu que cette célèbre abbaye avait été bâtie. Mais la vie relâchée des chanoines lui fit naître l'envie de mettre des moines à leur place. Son fils Richard II suivit ce projet, et, pour l'exécuter, il jeta les yeux sur l'abbé Guillaume, qu'il manda à sa cour. Le saint abbé accepta ce monastère et y plaça une colonie de ses religieux, qui donnèrent autant d'édification au pays que les chanoines auxquels ils succédaient y avaient donné de scandale. Le duc Richard allait souvent s'édifier de la vertu de ces saints moines. Il les servait lui-même à table et il venait prendre ensuite la dernière place au réfectoire.

Outre Fécamp, le duc Richard mit aussi sous la discipline de Guillaume les monastères de Jumiéges, de Saint-Ouen, du Mont-Saint-Michel et quelques autres (1). Le saint abbé ne tarda pas à reconnaître que l'ignorance qui régnait dans la Normandie était une des principales causes des désordres qui déshonoraient le clergé et l'état religieux. Pour y remédier, en introduisant la réforme dans les monastères, il y établissait des écoles, dans lesquelles tous ceux qui voulaient apprendre les lettres, riches ou pauvres, libres ou esclaves, étaient reçus, et plusieurs même étaient nourris des aumônes du monastère. On ne pouvait fonder un établissement plus utile à la religion. Guillaume réforma aussi le monastère de Saint-Germain des Prés, de Saint-Faron de Meaux, de Gorze près de Metz, de Saint-Evre de Toul, de Saint-Arnoul de Metz et plusieurs autres monastères; en sorte qu'on en compta jusqu'à quarante qui lui furent soumis, et où il gouverna jusqu'à douze cents moines. Ce qui montre que les monastères n'étaient plus à beaucoup près aussi nombreux à cette époque qu'autrefois. Mais de tous les services que cet abbé rendit à l'ordre monastique, le plus important par ses con-

(1) *Vita Burcardi.*

séquences fut d'y avoir fait entrer S. Odilon, qui en devint l'ornement et le soutien. Car c'est à Guillaume qu'on attribue cette conquête.

Odilon naquit dans l'Auvergne d'une noble famille (1) de cette province. Il était chanoine de Saint-Julien de Brioude, lorsque le saint abbé Guillaume le porta à embrasser la vie monastique dans le monastère de Cluny. Odilon y fit en peu de temps de si grands progrès dans la piété, et montra tant de prudence et de sagesse dans un âge assez peu avancé, qu'après quatre ans à peine de religion S. Mayeul ne jugea pas devoir en désigner d'autre pour son successeur. Ayant donc assemblé sa communauté, il le fit élire de son vivant, « de crainte, comme il le dit, que les infirmités de la vieillesse ne l'empêchassent de maintenir dans toute sa vigueur la discipline régulière. » Nous avons l'acte de cette élection : il est signé de S. Mayeul, de Rodolphe II, roi de Bourgogne, de plusieurs prélats et de cent soixante-dix-sept moines. Le roi et les prélats ne le signèrent probablement qu'après coup, pour montrer qu'ils approuvaient et ratifiaient cette élection.

Après cette disposition si importante, Mayeul, qui ne se croyait plus utile sur la terre, ne soupirait désormais que pour le ciel ; mais sa réputation et son zèle ne lui permirent pas de goûter le repos dont il s'était flatté. Le roi Hugues, qui avait reçu de grandes plaintes sur les moines de Saint-Denis, apparemment à cause de la violence exercée contre les évêques, pria S. Mayeul de venir y établir la réforme.

Le saint abbé se mit aussitôt en devoir de se rendre à l'invitation du roi, malgré ses infirmités ; mais à peine fut-il arrivé au prieuré de Souvigny qu'il y tomba malade. Ayant bientôt connu que sa dernière heure était arrivée, il l'envisagea avec cette sainte joie qu'une pieuse confiance donne aux saints.

(1) Duchesne, dans ses notes sur la bibliothèque de Cluny, croit que S. Odilon était de la famille de Mercœur, parce qu'Odilon de Mercœur, chanoine de Clermont, fonda une rétribution annuelle pour le jour de la fête de S. Odilon.

Ses religieux fondaient en larmes autour de son lit : il les consola lui-même de sa mort. « Dieu m'appelle, leur disait-il (1), et après le combat il m'invite à la couronne. Si vous m'aimez, pourquoi vous affliger du bonheur dont je vais jouir? » Ils lui demandèrent sous la protection de qui il les laissait. « Si vous observez votre règle, leur répondit-il, Jésus-Christ, le souverain pasteur, sera lui-même votre protecteur. » Le conjurant alors de leur donner l'absolution, ils se prosternèrent tous pour la recevoir. Il la leur donna avec sa bénédiction; après quoi, dans les pieux élans de son amour il s'entretenait avec Dieu, comme s'il eût déjà goûté les joies célestes, et s'écriait : *Seigneur, je suis charmé de la beauté de votre maison. Que vos tabernacles sont aimables, ô mon Dieu* (2). Puis, gardant quelque temps le silence, il récitait tout bas des prières et faisait souvent sur lui le signe de la croix. Mayeul passa ainsi au repos du Seigneur, plein de jours et de mérites, dans la quarante-unième année depuis qu'il avait été établi abbé de Cluny. Il mourut l'an 994, le 11 mai, qui cette année était le lendemain de l'Ascension. Sa vie a été écrite par Odilon, son successeur, et par trois autres de ses disciples.

S. Mayeul fut enterré à Souvigny dans l'église de Saint-Pierre, et son tombeau y devint célèbre par un si grand nombre de guérisons, que Pierre le Vénérable n'a pas craint de dire qu'après la Ste Vierge il n'y avait aucun saint dans l'Europe qui eût fait plus de miracles (3). Le roi Hugues, ayant appris la mort de Mayeul, se rendit à Souvigny pour assister à ses funérailles. Begon, évêque de Clermont, consacra un autel sur son tombeau peu de temps après sa mort, et Urbain II fit exhumer son corps l'an 1095 pour l'exposer au culte des fidèles.

La splendeur que reprenait l'état monastique par la réforme, fit naître à plusieurs personnes du plus haut rang le

(1) *Vit. Mayoli*, ap. Boll., 11 maii. — (2) Ps. xxv et lxxxiii. — (3) L. II *de Mirac.*, c. xxxi.

dessein de l'embrasser ou de fonder de nouveaux monastères.

Guillaume, comte de Provence et de Toulouse, se fit moine sur la fin de sa vie, ainsi que Guillaume IV, comte de Poitiers, dit *Bras-de-fer* (1). Ce dernier, avant de se consacrer à Dieu dans l'état religieux, fit bâtir le monastère de Maillezais, érigé depuis en un siége épiscopal, transféré à la Rochelle en 1648. Emma, comtesse de Poitiers et femme de Guillaume *Bras-de-fer*, fonda dans l'Anjou le monastère de Bourgueil, et elle pria le roi Hugues de confirmer la fondation : ce qu'il fit par un acte daté de la huitième année de son règne, l'an 994.

Seguin, archevêque de Sens, avait fait bâtir quelques années auparavant le monastère de Saint-Pierre de Melun, sur une colline près de la ville, où il y avait une ancienne église de Saint-Pierre à demi ruinée. Il obtint cette église du roi, et, l'ayant fait rétablir, il y mit pour premier abbé un saint moine nommé Gauthier ou Vaultier. Ce fut du temps de cet abbé qu'on découvrit à Melun le corps de S. Lienne dans l'église paroissiale qui portait son nom. C'est un saint confesseur qu'on croit s'être sanctifié à Melun. Un auteur du XIIe siècle a écrit un livre des miracles opérés par l'intercession de S. Lienne. Il y parle de la collégiale de Notre-Dame de Melun, et il marque que c'était autrefois un monastère de religieuses : ce qui prouve que dès le XIIe siècle cette église était desservie par des chanoines.

Le roi Hugues, qui favorisait tous ces pieux établissements, montra une tendre affection pour l'état monastique jusqu'à sa mort, qui ne tarda pas à arriver. Sa perte, au point de vue des intérêts de la religion, fut l'objet de regrets vifs et sincères; mais ils furent singulièrement adoucis par les grandes espérances que donnaient à l'Église la piété et le

(1) Ce surnom, qu'on a donné à quelques princes pour marquer leur force et leur valeur, a été exprimé diversement en latin par *Fera Brachia*, *Ferrebrachia*, ou *Ferrea Brachia*, qu'on a rendu en français par *Bras-de-Fer*, dont on a fait *Fierabras*.

zèle de son successeur. Hugues Capet mourut le 24 octobre l'an 996, après un règne d'environ dix ans. Il gouverna avec tant de sagesse et de bonté, qu'il fit oublier aux Français qu'il avait été placé sur le trône au préjudice de l'héritier légitime, en sorte qu'ils ne pensèrent plus qu'au mérite qui l'y avait fait élever. Hugues fut en effet un prince également recommandable par ses vertus guerrières et par ses vertus pacifiques. Son règne aurait eu certainement plus d'éclat, s'il eût trouvé les grands qui l'avaient élu plus dépendants de l'autorité royale. Ce prince travailla constamment à les soumettre, et il ne tarda pas à les convaincre qu'ils s'étaient donné un maître qui savait l'être et faire sentir qu'il l'était. Tel fut le chef de la troisième race de nos rois, la plus ancienne comme la plus illustre maison de toutes celles qui ont jamais occupé les divers trônes du monde.

Le prince Robert, que Hugues son père avait eu la précaution de faire couronner roi, lui succéda sans contradiction. Ses vertus avaient préparé les esprits et gagné les cœurs. L'Église et l'État avaient en effet tout à espérer de son règne. Robert avait de la majesté, du goût pour les sciences, de la bonté pour ses peuples, et, ce qui est encore plus précieux, une tendre piété et un grand fonds de religion. Ce qui se passa dans l'affaire de son divorce en peut fournir la preuve.

Ce prince avait contracté un mariage incestueux en épousant Berthe, veuve d'Odon, ainsi que nous l'avons dit. Il ne s'était décidé à faire cette alliance que sur le conseil de plusieurs évêques; mais l'ignorance ou la prévarication de ces prélats ne pouvait la rendre légitime. Le pape Jean XV s'était d'abord élevé avec zèle contre ce scandale; mais la mort l'empêcha de terminer cette affaire. Brunon, qui prit le nom de Grégoire V, lui ayant succédé l'an 996, la poursuivit avec une fermeté inflexible. Dès qu'il eut apaisé les troubles qui s'étaient élevés au sujet de son élection au souverain pontificat, il entreprit de faire casser le mariage du roi et de faire

délivrer Arnoul de Reims, qui, malgré son rétablissement, était toujours en prison à Orléans.

Le pape insista d'abord sur ce dernier point, qui souffrait moins de difficulté, et il menaça de mettre tout le royaume en interdit si on refusait de rendre la liberté à un prélat qui avait été rétabli par l'autorité du Saint-Siége et par celle d'un concile (1).

Le roi n'hésita pas à satisfaire le pape au sujet d'Arnoul, dans l'espérance de le rendre plus tolérant au sujet de son mariage. Il députa à Rome S. Abbon, abbé de Fleury, pour assurer Sa Sainteté que l'archevêque de Reims serait incessamment mis hors de prison et rendu à son peuple. Le saint abbé, quoiqu'il fût revenu de Rome peu de temps auparavant, entreprit aussitôt ce voyage, et il fut aussi édifié des vertus de Grégoire V qu'il avait été scandalisé de l'avarice de son prédécesseur. Le pape était à Spolète vers le mois d'octobre 996, et le saint abbé, que sa réputation y avait précédé, fut reçu avec non moins de distinction que de bienveillance. Pour mettre son monastère à couvert des vexations de l'évêque d'Orléans, il obtint à ce voyage de Grégoire V un privilége, par lequel ce pape ordonnait que l'évêque d'Orléans ne pourrait aller à Fleury à moins qu'il n'y fût invité, et qu'aucun prélat ne pourrait interdire le monastère. Le pape, à qui Abbon avait donné l'assurance du prochain élargissement d'Arnoul de Reims, lui remit le *pallium* pour le porter à ce prélat.

Quant au mariage du roi, le saint abbé le blâmait et il ne fit aucun effort pour le faire approuver du pape. Sa mission d'ailleurs ne s'étendait pas à cet objet; il paraît que ses instructions se bornaient à promettre que Robert se séparerait de Berthe, et à demander seulement qu'on donnât au roi le temps de reconnaître sa faute et de prendre quelques arrangements pour rompre son mariage. Le pape entra d'abord

(1) *Vit. Abbonis*, ap. Bouquet, t. X, p. 334.

dans ces vues, et suspendit pour quelque temps la rigueur de ses mesures; mais il chargea Abbon d'exhorter et de menacer de sa part. Abbon revint en France vers la fin de l'année 996 ou au commencement de l'année suivante, date fort importante pour l'intelligence des faits qui vont suivre.

Le pape imputait aux évêques les difficultés qui retardaient la solution de l'affaire d'Arnoul et de celle du roi Robert. Pour mettre un terme à ces lenteurs, il invita tous les évêques qui avaient pris part à la déposition d'Arnoul, à se rendre au concile qu'il devait tenir à Pavie. Il résidait alors dans cette ville après avoir quitté Rome, d'où l'avait fait sortir la nouvelle révolte de Crescentius. Les prélats français étaient peu rassurés sur les conséquences de la conduite qu'ils avaient tenue dans cette affaire, et les inquiétudes de leur conscience les dissuadaient de paraître devant le pape et devant un concile. N'osant pourtant pas résister ouvertement, ils prirent un parti au moins singulier, qui ne faisait que mettre mieux en relief leur culpabilité. Contrairement à toutes les lois canoniques, ils envoyèrent à Pavie un laïque pour les représenter et défendre leur cause. Ils ne se seraient peut-être pas permis un pareil oubli des lois et des convenances, s'ils ne s'étaient pas sentis forts de la protection du roi, qui avait besoin d'eux pour faire légitimer son mariage. Leur refus de comparaître eut le résultat qu'on devait en attendre. Les Pères du concile, sous la présidence du pape, prononcèrent contre les coupables la suspension des fonctions épiscopales, et leur enjoignirent de comparaître en personne devant le prochain synode de Rome pour s'y justifier des griefs qui leur étaient reprochés. On fit un canon spécial contre Adalbéron de Laon, également absent, comme ayant causé par sa trahison tous les malheurs de l'archevêque Arnoul. Quant au roi Robert, il fut sommé, ainsi que tous les évêques qui avaient donné leur consentement à son mariage illicite, d'offrir une satisfaction convenable,

sous peine, s'ils s'y refusaient, de se voir retranchés de la communion des fidèles (1).

Ce fut pendant la tenue de ce concile, ou peu auparavant, que l'archevêque Arnoul obtint enfin sa délivrance et se vit rétabli dans ses fonctions à la suite des pressantes sollicitations de S. Abbon. Le saint abbé en donna la nouvelle au pape par une lettre où il lui dit (2) : « J'ai été le fidèle interprète de vos sentiments, ainsi que vous me l'avez ordonné ; et je n'ai pas craint le ressentiment du roi pour acquitter la parole que je vous avais donnée de vive voix. Je n'ai rien ajouté, je n'ai rien affaibli, je n'ai rien changé et je n'ai rien omis. Arnoul, qui est à présent hors de prison (3), et à qui j'ai remis votre *pallium* tel que je l'avais reçu de vos saintes mains, en peut rendre témoignage, aussi bien que mon seigneur le roi Robert, votre fils spirituel, qui a résolu de vous obéir comme à S. Pierre. Du reste, je prie Votre Majesté d'enseigner à l'archevêque Arnoul comment il doit se comporter avec son clergé et avec son peuple, pour faire restituer les biens de son Église : car ce qu'un profane a dit : *Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi*, est arrivé à l'Église de Reims. Elle a souffert dans ses biens de tout ce qu'ont fait les archevêques Arnoul et Gerbert : c'est par là qu'on s'est vengé d'eux. » Il est remarquable de voir ici le titre de *majesté* donné au pape par S. Abbon.

Le pape, en répondant à cette lettre, prie Abbon de l'instruire au sujet de la promesse du roi, c'est-à-dire de lui faire savoir si le prince la mettait à exécution (4), ce qui peut faire

(1) Nous devons ces détails à une lettre du pape longtemps inconnue, et adressée à Villelm, archevêque de Mayence et vicaire apostolique. Le P. Longueval n'a pas eu connaissance des actes de ce concile, qui furent découverts dans le manuscrit de la collection de Réginon, appartenant à la bibliothèque de Wolfenbüttler, et publiés par Waschersleben dans son *Histoire du droit canon antérieur à Gratien*. (V. Hæffler, *Les Papes allemands*, t. I, p. 318, ou *Sylvestre II*, p. 332.)

(2) In *Append. ad Cod. can. Pelet.*, pag. 402.

(3) Ce fut au mois de mai ou de juin 997 qu'il fut délivré. Voir Hæffler, *Les Papes allemands*, t. I, p. 308.

(4) *Ibid.*, p. 403.

supposer qu'il s'agissait de la dissolution de son mariage. Mais Robert, que sa passion pour Berthe captivait encore, promettait et différait toujours.

L'affaire de l'archevêché de Reims, si féconde en scandales, était donc terminée. Arnoux, après un emprisonnement de trois ans, était libre, réintégré dans ses fonctions, et confirmé dans ses droits de métropolitain par la réception du *pallium*. La satisfaction était entière, et il est hors de doute que les évêques qui avaient prononcé sa déposition furent relevés des censures dont ils avaient été frappés au concile de Pavie.

Le pape, heureux de cette conclusion qu'il poursuivait depuis si longtemps, n'oubliait pas celui qui avait été le compétiteur d'Arnoul : ce n'était pas son intention de laisser sous le boisseau une lumière aussi éclatante. Il nomma Gerbert à l'archevêché de Ravenne, devenu vacant par la retraite du titulaire. Quelques chroniques contemporaines donnent à entendre qu'il était déjà dans les vues du prédécesseur de Grégoire de concilier ainsi les droits de la justice avec les égards dus au mérite. Gerbert ne manquait pas d'ailleurs de protecteurs assez puissants pour le rassurer sur les suites de sa disgrâce. L'empereur Othon ne fut pas le seul auteur de sa nouvelle fortune, comme on l'a prétendu ; mais il exerça certainement une grande influence sur les bonnes dispositions du pape envers son protégé : car il venait de rendre encore un service signalé à l'Église en comprimant la nouvelle révolte de Crescentius. Pressé par les armes de l'empereur, ce fauteur perpétuel de troubles s'était enfermé dans le château Saint-Ange. Sa résistance fut désespérée, mais le résultat ne pouvait être douteux. Le château fut enlevé; Crescentius, fait prisonnier, eut la tête tranchée avec douze de ses principaux officiers. L'antipape intronisé à la place de Grégoire tomba entre les mains des vainqueurs, et ce malheureux, les yeux crevés, le nez coupé, fut traîné par la soldatesque dans les rues de Rome. Ce

spectacle émut de compassion S. Nil, abbé de Valdeluse, qui se trouvait alors à Rome. Il obtint du pape et de l'empereur qu'on lui remît cette triste victime des discordes civiles, et l'arracha ainsi à la mort qui l'attendait.

Délivré de la tyrannie de Crescentius, qui pesait depuis si longtemps sur la papauté, Grégoire songea plus sérieusement que jamais à rompre le mariage illicite du roi Robert, et convoqua un concile à Rome vers la fin de l'année 998, ou au commencement de 999. Les évêques français qui avaient reçu une si sévère injonction d'y assister, n'y parurent point : ils ne jugèrent pas que ce fût nécessaire, puisque toute satisfaction avait été donnée. On y fit huit canons, dont six, que nous allons rapporter, concernent l'Église de France. Le premier frappe le roi Robert dans ses plus chères affections (1).

I. Que le roi Robert ait à se séparer de Berthe, sa parente, qu'il a épousée contre les lois, et qu'il fasse sept ans de pénitence. S'il refuse d'obéir, qu'il soit excommunié, aussi bien que Berthe.

II. Nous suspendons de la sainte communion Archambauld, archevêque de Tours, qui les a mariés, aussi bien que tous les évêques qui ont consenti à ce mariage, et cela jusqu'à ce qu'ils viennent faire satisfaction au Saint-Siége.

V. Nous ordonnons qu'Étienne, évêque du Velay, c'est-à-dire du Puy, soit déposé par l'autorité apostolique, pour avoir été élu par Vidon, son oncle et son prédécesseur, encore vivant, sans le consentement du clergé et du peuple, et pour avoir été ordonné par deux évêques seulement.

VI. Nous suspendons de la communion Dâbert, archevêque de Bourges, et Rodène ou Roclin, évêque de Nevers, jusqu'à ce qu'ils viennent faire satisfaction au Saint-Siége pour avoir ordonné, contre les canons, évêque du Puy Étienne, neveu de Vidon, du vivant de son oncle, évêque de la même ville.

(1) Labb. *Conc.*, t. IX, p. 772.

VII-VIII. Le clergé et le peuple du Velay auront la liberté d'élire un autre évêque, qui sera sacré par le pape, et le roi Robert ne devra pas prendre la défense d'Étienne, ce neveu de Vidon justement condamné et déposé.

Les canons de ce concile furent un coup de foudre pour le roi, qui avait une grande piété et qui aimait tendrement celle dont on voulait l'obliger à se séparer. La religion et la passion se livrèrent les plus rudes combats dans son cœur. La passion l'emporta d'abord ; mais le roi accorda cependant quelque chose à la religion : n'ayant pas la force de rompre son mariage, il se soumit humblement aux censures de l'Église. Pierre Damien assure, en effet, que Robert fut excommunié ; que les Français eurent un si complet respect pour cette excommunication qu'ils évitaient d'avoir aucun commerce avec le roi, en sorte qu'il ne resta auprès de lui que deux serviteurs; encore dit-il qu'ils avaient soin de faire passer par le feu les vases où ce prince avait mangé ou bu, pour les purifier (1). Mais quoique les Français traitassent Robert comme excommunié, ils ne cessèrent point de le regarder comme leur roi (2).

Ce qui attachait le plus le roi à l'épouse qu'on voulait lui faire quitter, c'est qu'elle était enceinte, et qu'il en espérait bientôt un fils. Mais si nous en croyons aussi Pierre Damien, Berthe accoucha d'un monstre : ce qui fut regardé comme une punition du Ciel, qui manifestait sa colère sur les fruits d'une alliance incestueuse. Le roi, frappé de cet événement et des exhortations pressantes que les évêques, et particulièrement S. Abbon, ne cessaient de lui faire, se fit enfin une salutaire violence pour sauver son âme. Il rompit tous les liens qui l'attachaient à Berthe, fit divorce avec elle et répara le scandale par une pénitence exemplaire. Robert fit une confession publique de son péché, qu'il tâcha d'effacer par ses larmes et d'expier par des jeûnes et par d'autres aus-

(1) *Ep. ad Desid.* — (2) Il était excommunié et non déposé.

térités. C'est ainsi qu'après quelques combats la grâce triompha pour toujours de la passion qui le captivait. Ce prince épousa, fort peu de temps après, Constance, fille de Guillaume comte d'Arles, et de Blanche, fille de Geoffroy Grisegonnelle, comte d'Anjou. La résistance des évêques qui avaient été excommuniés au concile de Rome au sujet de ce mariage, était désormais sans cause; aussi s'empressèrent-ils d'aller se réconcilier avec le pape (1).

Ainsi se termina cette grande affaire, dont la solution eut lieu avant la fin de l'an 998 (2): car Grégoire V, qui mourut au commencement de l'an 999, écrivit une lettre à Constance, que le roi avait déjà épousée. Le pape, après avoir loué dans cette lettre la piété de la reine, la prie de faire réparer les torts qui avaient été faits à un évêque nommé Julien, dont il n'indique point le siége (3). Il ajoute qu'il envoie un légat pour convoquer un concile à ce sujet ; mais la mort du pape vint probablement en empêcher la réunion.

Grégoire V mourut au commencement du mois de février de l'an 999, après avoir gouverné l'Église avec autant de vigilance que de fermeté. Par un singulier concours d'événements, ce fut Gerbert qui lui succéda. A Ravenne comme à Reims, il s'était montré administrateur habile et avait donné les preuves d'autant de lumières que de zèle pour la discipline ecclésiastique; ses sages règlements promulgués dans un synode de Ravenne avaient fait connaître son mérite aux évêques d'Italie; enfin ses talents et ses vertus, plus que l'influence d'Othon, le recommandaient aux suffrages du clergé et du peuple de Rome, et son élection ne rencontra aucune difficulté. Le nouveau pape

(1) Pagi, an. 998, n. 4.

(2) Le P. Mabillon, t. IV de ses *Annales*, pp. 121, 122, prétend, sur l'autorité de quelques chartes, que la reine Berthe n'était pas encore répudiée l'an 1000, ou même l'an 1001. Mais la lettre que Grégoire V, qui mourut au commencement de l'an 999, écrivit à la reine Constance, est une preuve sans réplique que le roi Robert avait épousé cette princesse et répudié Berthe avant la fin de l'an 998, ou au commencement de l'an 999.

(3) *Epist.* Greg. *ad Const.* apud Labb. *Conc.*, t. IX, p. 756. — Comme le P. Sirmond a tiré cette lettre d'un manuscrit d'Angers, le P. Cossart soupçonne que Julien était évêque de cette ville. On ne peut former là-dessus que des conjectures.

prit le nom de Sylvestre II. C'est le premier Français qui soit monté sur la chaire de S. Pierre (1). Mais ceux que la fortune favorise, quel que puisse être leur mérite, sont exposés à la jalousie. La haute position de Gerbert ne le mit pas à l'abri des traits de l'envie et de la calomnie. Comme sa fortune après ses disgrâces fut aussi brillante que rapide, on l'accusa d'avoir employé la magie pour satisfaire son ambition. On voulut trouver à son élévation des causes extraordinaires, et on publia qu'il était nécromancien, parce qu'il était plus savant et plus habile politique que ses concurrents. Ses connaissances en mathématiques ont donné lieu probablement à cette calomnie, inventée par le schismatique Bennon et adoptée par quelques écrivains hérétiques de ces derniers temps : car on sait que les mathématiciens ont été quelquefois confondus avec les magiciens. Mais avec la protection de l'empereur, il ne fallut à Gerbert d'autres prestiges que ses talents et sa science pour parvenir à la première dignité de l'Église.

Au reste Gerbert devenu pape déploya autant de zèle pour maintenir les droits et l'honneur du Saint-Siége, qu'il avait montré de vivacité pour les combattre lorsqu'il fut déposé de l'archevêché de Reims par l'autorité du pape. Sa conduite, si différente dans ces deux circonstances, explique les éloges et le blâme que les hérétiques lui ont tour à tour prodigués. Est-il surprenant qu'ils louent sa fermeté et sa droiture quand ils l'entendent déclamer contre le Saint-Siége apostolique, et qu'ils le regardent comme un homme méchant et corrompu et l'accusent de magie quand ils lui voient soutenir les prérogatives de ce même siége ?

Après son élection, Gerbert adressa aux évêques un écrit plein d'humilité, de force et d'onction, dans lequel il signalait les vices du temps en termes sévères et pénétrants, qui

(1) Comme les trois siéges qu'il a occupés successivement commençaient tous trois par la lettre R, il fit ce vers qui rappelait assez les principaux événements de sa vie :

Transit ab R Gerbertus in R, post papa viget R.

dénotaient en lui une parfaite connaissance de son siècle. « Ce n'est pas, dit-il, en s'accordant intérieurement à lui-même une perfection qu'il refuse aux autres, qu'il avertit les évêques ses collègues, ce n'est pas parce qu'il se croit parfait qu'il les exhorte à une vie parfaite; au contraire, en s'adressant à eux, il parle aussi pour lui-même. Il proclame la grandeur de leur dignité : l'épiscopat établi par Jésus-Christ est un don de Dieu, disposant de ce qu'il y a de plus grand sur la terre, élevé bien au-dessus de la puissance des princes, puisque les rois eux-mêmes abaissent leur front devant les prêtres et croient affermir par leurs bénédictions les édits et les lois. Mais si la dignité est grande, les mœurs de ceux qui en sont revêtus doivent être en rapport avec elle. Celui qui occupe un poste élevé est exposé à une chute plus dangereuse et plus terrible : on exigera beaucoup de celui à qui on a beaucoup confié. »

Gerbert fait ensuite le portrait moral de l'évêque d'après les paroles de l'Apôtre, et recommande surtout que son élection et son investiture soient à l'abri du reproche de simonie, et qu'il n'ait jamais eu rien de commun avec cette hérésie, la première et la pire de toutes. C'est sur ce dernier vice qu'il s'étend, qu'il insiste et qu'il parle avec le plus d'amertume. C'était en effet le ver rongeur de son époque (1).

Le roi et les évêques de France, ayant appris l'élection du nouveau pape, lui portèrent leurs plaintes contre Adalbéron Ascelin, évêque de Laon. Ce prélat, dont nous avons vu que les évêques ses confrères prirent la défense dans l'affaire qui lui fut suscitée au sujet de la reine Emma, était un homme inquiet et entreprenant, cherchant à profiter des troubles pour se rendre nécessaire. Il n'aspirait à rien moins qu'à se faire souverain de la ville de Laon, et il s'était déjà emparé des tours de la ville, où il détenait plusieurs prisonniers. Sur les plaintes que le roi fit de ces violences, les archevêques

(1) *Serm.* Gerberti *de informat. episc.* apud Mabillon *Annal.*, t. I, p. 106.

Arnoul de Reims et Archambauld de Tours s'assemblèrent à Compiègne avec les évêques de la province, et citèrent à ce concile l'évêque de Laon. Il répondit qu'il ne pouvait s'y rendre, à moins qu'on ne lui donnât l'assurance qu'il ne perdrait ni la liberté ni aucun de ses membres. On la lui donna, et il se rendit au concile, où il parut reconnaître humblement sa faute. Il confessa, en présence des évêques, qu'il avait offensé le roi et promit de rendre les tours de Laon, dont il s'était emparé. Mais après le concile il éluda ses promesses. Arnoul de Reims s'étant rendu à Laon pour en presser l'exécution, l'évêque tâcha de le surprendre lui-même et de le retenir prisonnier dans une des tours ; mais il échoua, et ne réussit qu'à donner de nouvelles preuves de sa perfidie. Tel était le sujet des plaintes que le roi et les évêques portèrent au pape contre Adalbéron.

Sylvestre II, qui avait connu ce prélat, son ancien élève, et qui, étant archevêque de Reims, l'avait souvent averti au sujet de ses violences, lui écrivit une lettre de réprimandes sur sa conduite, qui déshonorait l'épiscopat. Après lui avoir reproché en termes assez durs les faits que nous avons rapportés, il le cite à comparaître à Rome dans la semaine de Pâques pour répondre dans un concile aux accusations intentées contre lui ; il l'avertit que son absence ne lui servira de rien pour éviter le jugement, et qu'on ne recevra de sa part d'autre excuse que celle de maladie : encore ordonne-t-il qu'il envoie à Rome des témoins qui puissent la certifier et répondre pour lui à ses accusateurs (1). On ne connaît pas d'une manière certaine la suite de cette affaire ; mais il paraît que cet évêque se réconcilia avec le roi Robert, à qui il dédia un poëme qu'il composa en vers héroïques, et qui renferme une satire des mœurs de son temps (2). Ce prélat avait de l'esprit et du mérite ; mais ses qualités étaient déparées par son goût pour l'intrigue, qui souvent, il est vrai, lui fournit des ressources contre les fautes

(1) T. IX *Conc.*, p. 777.
(2) Adrien de Valois a publié ce poëme avec des notes.

que son ambition lui faisait faire. Dudon, doyen de Saint-Quentin, le loue beaucoup ; mais c'est dans l'épître dédicatoire de son *Histoire des Normands*, qu'il lui adressa. Adalbéron mourut fort âgé, et fit de riches présents à son Église, ainsi que l'atteste son épitaphe (1).

On a quelque lieu de croire qu'Arnoul de Reims, qui était alors parfaitement réconcilié avec le roi et avec Gerbert, c'est-à-dire avec Sylvestre II, souhaita que ce pape confirmât son rétablissement, contre lequel il avait tant réclamé. En effet, nous avons une lettre de Sylvestre II adressée à Arnoul, dont le but est d'autoriser ce qui s'était fait en sa faveur. La manière dont ce pape y parle des droits du Saint-Siége, qu'il avait combattus autrefois, est digne de remarque et prouve la sincérité de son retour. « Il appartient au Saint-Siége, lui dit-il, non seulement de donner conseil aux pécheurs, mais encore de relever ceux qui sont tombés et de rendre leurs dignités à ceux qui en ont été dépouillés, afin que la plénitude de puissance accordée à Pierre se montre aussi en déliant, et que l'éclat de la gloire de Rome brille partout. C'est pourquoi, Arnoul, qui avez été dépouillé de la dignité épiscopale à cause de quelques excès, nous sommes venu à votre secours, et comme votre abdication n'a pas reçu l'approbation de Rome, nous voulons fournir en votre personne la preuve que l'on peut être rétabli par la faveur de Rome : car Pierre possède une puissance que n'égale aucune autre puissance sur la terre. Ainsi donc, par la teneur de cette ordonnance, et en vous rendant la crosse et l'anneau, nous vous permettons de remplir les fonctions archiépiscopales et de jouir de toutes les distinctions ordinaires attachées au siége métropolitain de la sainte Église de Reims ; de porter le *pallium* dans certaines solennités, de sacrer les rois de France et les évêques qui vous sont subordonnés, et de reprendre, en vertu de notre autorité apostolique, le droit

(1) Apud Summarth, in *Episc. Laudun.*

pastoral qui appartenait à vos prédécesseurs. Nous défendons de même à toute personne quelconque de vous reprocher l'accusation dont vous avez été l'objet dans le synode ou dans tout autre moment lors de votre abdication, ou d'avoir la témérité de se permettre à ce sujet contre vous des paroles outrageantes. Que notre autorité vous protége en tout, même contre les remords de la conscience. Nous vous confirmons dans la possession de l'archevêché de Reims, que nous vous rendons intégralement, ainsi que tous les évêchés suffragants, tous les couvents, toutes les âmes, toutes les églises et chapelles, toutes les fermes, tous les châteaux, tous les villages, toutes les chaumières et toutes les propriétés qui dépendent de l'Église de Reims, enfin l'héritage entier de S. Remi, l'apôtre des Francs. Sous peine d'encourir la censure apostolique, le jugement de Dieu et l'excommunication, nous défendons à tous nos successeurs sur le siége de Rome et à toute autre personne, de quelque condition qu'elle soit, d'enfreindre nos ordres à cet égard, et si quelqu'un, contre toute attente, essayait de violer ce décret pontifical, qu'il soit anathème (1). »

On ne sait pas quelles furent les suites de cette lettre, si ouvertement réparatrice ; la réponse ne nous est pas parvenue. Mais le jeune archevêque, qui ne manquait ni de noblesse ni d'élévation, et qui d'ailleurs avait été instruit à l'école du malheur, ne dut pas être insensible à cet acte de générosité. Il gouverna encore paisiblement son Église pendant vingt-cinq ans, et après sa mort, en 1023, il fut loué de n'avoir été inférieur à personne en piété, et d'avoir été l'espérance des indigents, le soutien des faibles, le père des moines, le prédicateur de la vérité et le gardien d'une discipline sévère. Tel est le sens de l'épitaphe placée sur sa tombe dans l'église de Saint-Remi de Reims.

Comme Grégoire V avait déjà fait rétablir Arnoul, d'habiles critiques ont jugé que cette lettre devait lui être attribuée.

(1) Labb., t. IX, p. 778.

Mais on pourrait prouver par la même raison qu'elle est de Jean XV : car ce fut proprement ce pape qui rétablit Arnoux ; Grégoire V obtint seulement qu'on le fît sortir de sa prison. Quelle raison suffisante y aurait-il de s'inscrire en faux, puisque dans les manuscrits cette lettre porte le nom de Sylvestre? Il est d'ailleurs assez vraisemblable qu'Arnoul, pour s'affranchir de toute difficulté, aura souhaité que Sylvestre confirmât son rétablissement, et que Sylvestre de son côté aura saisi avec plaisir cette occasion de rétracter authentiquement ce qu'il avait avancé contre le Saint-Siége.

S. Odilon, abbé de Cluny, consulta Sylvestre II sur la validité des ordinations qu'avait faites un évêque après avoir renoncé à l'épiscopat et avoir pris l'habit religieux à Cluny. Le pape répondit (1) qu'il n'était plus permis à ce prélat de remplir les fonctions épiscopales; que cependant, comme il avait eu de pieuses intentions et n'avait agi qu'avec la permission des autres évêques et avec celle de son abbé, il consentait à ce que ceux qu'il avait ordonnés exerçassent les fonctions des ordres qu'ils avaient reçus.

Ste Adélaïde, femme d'Othon Ier et aïeule d'Othon III, vivait encore lorsque Gerbert fut élevé sur le Saint-Siége. Elle estimait beaucoup ce pape pour son érudition et pour l'attachement qu'il avait montré aux intérêts de la famille impériale. Mais elle n'eut pas longtemps la consolation de le voir à la tête de l'Église : elle mourut sur la fin de l'an 999, pleine de jours et de mérites. Les disgrâces qu'elle avait eu à souffrir dans sa jeunesse, lui avaient appris à faire un bon usage des prospérités dont Dieu récompensa dès cette vie sa tendre et solide piété. Sa vertu et sa sagesse la firent encore plus respecter que son rang. Son zèle pour le bien public la faisait nommer la *mère des royaumes* (2). Ses biens furent ceux des pauvres et des serviteurs de Dieu. Elle fonda un grand nombre d'églises en Allemagne et même en France. Car, quoique

(1) Ap. Mabill., t. IV *Ann.*, p. 134. — (2) Gerberti *Ep.*

femme, mère et aïeule d'empereurs, elle n'oublia jamais la France sa patrie.

La dernière année de sa vie, cette princesse vint en Bourgogne, où elle fit divers pèlerinages (1). Elle y visita le monastère de Payerne, qu'elle avait fondé ou rétabli en l'honneur de la Ste Vierge, pour le repos de l'âme de Mathilde, reine de Bourgogne, sa mère (2). Sa dévotion envers S. Maurice et ses compagnons la conduisit ensuite au monastère d'Agaune, d'où elle se rendit à Genève pour visiter le tombeau de S. Victor. Pendant ce voyage, fidèle à ses habitudes de généreuse charité, elle envoya des présents à Saint-Benoît-sur-Loire et à Cluny, en considération de S. Mayeul, auquel elle avait été fort attachée à cause de sa rare vertu. On reconstruisait alors le monastère de Saint-Martin de Tours, qui avait été brûlé; Adélaïde voulut contribuer à son rétablissement et fit parvenir à Tours une somme d'argent considérable avec une partie du manteau impérial de son fils Othon II; elle chargea le porteur de ses dons de dire à S. Martin de sa part : « Évêque de Dieu, recevez ces petits présents que vous offre Adélaïde, la servante des serviteurs de Dieu, pécheresse par sa nature, mais impératrice par la grâce de Dieu ; recevez, dis-je, cette partie du manteau de mon fils Othon, vous qui avez partagé votre manteau pour revêtir Jésus-Christ dans la personne d'un pauvre. »

S. Odilon, abbé de Cluny, se rendit auprès de Ste Adélaïde, tandis qu'elle était en Bourgogne ; mais en s'abordant ils ne purent retenir leurs larmes. La pieuse impératrice prit le bas de la robe du saint abbé et la baisa avec respect. Puis, le tirant à part, elle lui dit : « Souvenez-vous de moi dans vos prières, et sachez que nous ne nous reverrons plus sur la terre. » La prophétie se vérifia bientôt.

Le jour de l'anniversaire d'Othon II, Adélaïde, selon sa coutume, distribua l'aumône à unegrande multitude de pauvres,

(1) *Vit. S. Adelaid.*, ab Odil.
(2) On voit encore des ruines de ce monastère en Suisse, canton de Vaud.

en se prosternant à leurs pieds pour adorer Jésus-Christ dans leur personne. Comme elle était déjà infirme, elle tomba malade des fatigues de cette journée dès la nuit suivante, et en peu de jours elle fut réduite à l'extrémité. Dès que la violence du mal lui donna quelque relâche, elle demanda avec instance l'extrême-onction et le saint Viatique, qu'elle reçut avec une tendre dévotion. Elle se fit ensuite chanter les psaumes pénitentiaux et les litanies des saints, joignant sa voix mourante à celle de ses chapelains. Cette princesse mourut ainsi le 16 décembre de l'an 999. S. Odilon écrivit sa Vie, pour soulager la douleur qu'il avait de perdre une si zélée protectrice de son ordre. Cette histoire se compose de deux livres, dont le second contient une relation de plusieurs miracles opérés sur le tombeau de la sainte impératrice.

Une autre Ste Adélaïde édifiait en même temps le diocèse de Cologne, où elle gouvernait une collégiale de chanoinesses fondée pour elle à Villich par ses parents. Elle avait une sœur nommée Bertrade, qui était abbesse des chanoinesses de Sainte-Marie au Capitole, dans la ville même de Cologne. Après la mort de Bertrade, S. Héribert, archevêque de Cologne, y établit abbesse Adélaïde, qui y fit éclater toutes les vertus d'une vierge chrétienne et d'une sage supérieure (1). Elle mourut l'an 1015, et est honorée le 5 février.

Héribert, dont nous venons de parler, était chancelier de l'empereur Othon III, et il accompagnait ce prince en Italie lorsqu'il fut élevé sur le siége de Cologne l'an 999. Sa charité était inépuisable, et son peuple en ressentit les effets dans une famine qui affligea l'Allemagne l'an 1006. Ce saint évêque fonda le monastère de Tuits, et il se rendit célèbre par plusieurs miracles avant et après sa mort, qui fut précieuse devant Dieu. On honore sa mémoire le 16 mars. Dieu donnait encore à son Église de saints évêques; mais ils devenaient plus rares dans un temps où l'exemple des pasteurs aurait été plus nécessaire au troupeau.

(1) Ap. Boll., 5 febr.

Seguin, archevêque de Sens, qui mourut aussi l'an 999, peut être mis au nombre des dignes prélats dont nous parlons. Il avait du zèle et de la science, et il consacra son temps et sa fortune à la réparation des monastères et des églises de son diocèse. Il paraît qu'il fit revivre la primatie accordée à l'Église de Sens en faveur d'Anségise du temps de Charles le Chauve : car les auteurs de ce temps-là le nomment primat des Gaules, qualité qu'on ne trouve pas avoir été donnée à ses prédécesseurs, depuis qu'Anségise, qui l'avait obtenue, eut essuyé tant de contradiction de la part de l'épiscopat.

Léothéric fut le successeur de Seguin sur le siége de Sens, mais il n'eut pas le bonheur de lui ressembler. Son élection même fut loin d'être paisible, et une partie du clergé y fit opposition. Comme Léothéric avait été disciple de Gerbert lorsqu'il enseignait à Reims, il jugea que le plus court pour lui était d'avoir recours à l'autorité de son ancien maître, qui occupait alors le Saint-Siége. Il se rendit donc à Rome et obtint sans peine la confirmation de son élection et de la primatie de l'Église de Sens (1). Le clergé et le peuple de Sens le reçurent avec joie sur les lettres du pape; et on se préparait à l'ordonner, lorsque Fromond, comte de Sens, qui voulait faire élire Brunon son fils, y apporta un nouvel obstacle. Léothéric eut recours de nouveau à son protecteur, et fit une seconde fois le voyage de Rome avec le même succès. Sylvestre II écrivit une lettre aux suffragants de Sens, par laquelle il leur ordonnait de s'assembler incessamment pour sacrer Léothéric. Ces prélats, n'ayant osé se rendre à Sens dans la crainte du comte Fromond, s'assemblèrent l'année suivante à Faremoutiers, où ils ordonnèrent enfin Léothéric pour leur métropolitain. C'est ainsi que ce prélat, après bien des contradictions, monta sur le siége de Sens; mais en succédant à Seguin son prédécesseur il ne le remplaça point.

(1) *Chron. Sancti Petri Vivi*, t. II *Spicil.*

Un autre Seguin, archevêque de Bordeaux, tint dans cette dernière ville, le 13 janvier de l'an 999 ou de l'an 1000, par ordre de Guillaume IV, comte de Poitiers, un concile où se trouvèrent cinq évêques et douze abbés. Les évêques étaient: Seguin de Bordeaux, Gislebert de Poitiers, Hilduin de Limoges, Grimoard d'Angoulême et Islon de Saintes. On n'y fit que trois canons, que le comte de Poitiers et les autres seigneurs s'engagèrent solennellement à faire observer, en donnant des cautions de leur parole (1).

I. On ordonna que tous les procès à l'occasion des biens usurpés depuis cinq ans, ou qui pourraient être usurpés dans la suite, seraient terminés par les juges locaux, et que si l'usurpateur refusait de se soumettre à la sentence, on le dénoncerait au prince et aux évêques, qui en feraient justice.

II. On défendit d'exiger aucun présent pour l'administration de la pénitence ou pour la confirmation.

III. On interdit aux prêtres et aux diacres d'avoir aucune femme chez eux, sous peine de dégradation.

Depuis cette époque Sylvestre II ne paraît plus avoir eu de relations de quelque importance avec l'Église de France; mais nous ne devons pas oublier l'appel qu'il fit à tous les peuples chrétiens dans le but de délivrer le Saint-Sépulcre du joug des Sarrasins. La puissance de ces derniers était alors (en l'an 1000) très-grande et très-menaçante pour tout l'Occident. Leur domination absolue en Espagne s'étendait jusqu'aux frontières de la France, qu'ils avaient plus d'une fois franchies, et l'Italie, envahie à son tour, les voyait s'établir dans ses provinces. Capoue était tombée récemment en leur pouvoir. Si l'on n'opposait pas une digue aux flots toujours montants de cette inondation de barbares ennemis de la foi, c'en était fait peut-être du christianisme et de la civilisation chrétienne. Othon, averti du danger par Sylvestre II, marcha contre ces barbares, les repoussa vigoureu-

(1) T. IX *Conc.*, p. 781.

sement et leur reprit la ville de Capoue. Le génie de Gerbert, réveillé par ce succès, conçut la grande pensée de porter la guerre au cœur de l'empire musulman, dans la Palestine, à Jérusalem, dont les souvenirs étaient si vifs dans l'esprit des chrétiens. Il s'adressa donc au courage des princes et des peuples d'Occident, et, par un tour ingénieux, il fit parler l'Église de Jérusalem elle-même de ses malheurs.

« L'Église de Jérusalem à l'Église universelle, commandant aux sceptres des royaumes.

« Lorsque je vous vois pleine de vigueur, moi, épouse immaculée du Seigneur qui me reconnais pour un de vos membres, je sens que je n'ai pas encore perdu toute espérance de relever ma tête affaissée sous le poids de la douleur. Ah! que n'ai-je point à espérer, ô maîtresse des événements, si vous me reconnaissez comme une partie de vous-même! Y a-t-il un seul de vos enfants qui puisse se croire étranger au malheur qui m'accable, et me dédaigner comme de peu de prix? Quoique abaissée maintenant, l'univers m'a regardée cependant comme la plus noble partie de lui-même. C'est sur mon sol qu'ont retenti les oracles des prophètes et les témoignages des patriarches; c'est là que se sont levés les apôtres, ces astres lumineux du monde. C'est par moi que toute la terre a reçu la foi, c'est auprès de moi qu'elle a trouvé son Sauveur. Quoique ce Sauveur soit partout par sa divinité, cependant, comme homme, c'est ici qu'il est né, qu'il a souffert et qu'il a été enseveli; c'est d'ici qu'il s'est élevé dans les cieux. Comme le prophète a dit que son sépulcre sera glorieux, le démon cherche à le couvrir d'opprobre, en faisant ravager par des païens les lieux saints. Marchez donc, soldats du Christ, prenez vos enseignes et vos armes, et si vous ne pouvez combattre en personne, apportez le secours de vos conseils et de vos richesses. Que donnez-vous et à qui donnez-vous? On vous demande une modique part de votre abondance pour Celui qui vous a donné tout gratuitement; encore ne le recevra-t-il pas sans

vous en récompenser. Il multipliera vos biens sur la terre et vous en donnera de plus grands dans le ciel ; il vous bénira par ma bouche, pour que vous croissiez à mesure de vos largesses ; il vous remettra vos fautes et vous fera vivre et régner avec lui (1). »

C'était le premier cri jeté à toute la chrétienté pour la délivrance des lieux saints, ce cri que devait répéter Grégoire VII un demi-siècle plus tard, et que cinquante ans après lui Urbain II devait faire entendre au monde. Ce premier appel au combat en faveur du Saint-Sépulcre ne fut pas entièrement vain, et les Pisans armèrent plusieurs vaisseaux pour secourir les chrétiens de la Judée. Ce fut là, pour ainsi dire, la première croisade (2). Grégoire VII même fut moins heureux, et sa voix demeura sans écho, étouffée par le bruit des armes (3). Gerbert avait ainsi, cent ans à l'avance, entrevu le grand mouvement des croisades.

Ce pontife, il est vrai, par son génie et son savoir ne semble pas un homme de son siècle. Si ses conceptions politiques paraissent appartenir à un autre âge et devancer les événements, son amour pour les lettres et sa passion pour les auteurs de l'antiquité ne sont pas non plus de son temps, et font de lui comme le précurseur de la renaissance littéraire. C'est lui qui le premier tira de la poussière des bibliothèques les auteurs anciens, qui y gisaient ensevelis dans un profond oubli. Rien ne lui coûtait, ni correspondances, ni voyages, ni sacrifices d'argent pour parvenir à la découverte des manuscrits qu'il copiait ou faisait copier par des gens exercés à ce genre de travail. Ses recherches s'étendirent en Italie, en Allemagne, en Belgique. Mettant sans cesse à contribution le zèle ou la bienveillance de ses amis et de ses relations, il achetait partout ou faisait transcrire tous les manuscrits dont il apprenait l'existence, et sa bourse

(1) Abraham Bzovius, in *Ann.* Baron., an. 1003, n. 6. — (2) Muratori, *Script. Ital.*, t. III, p. 400. — (3) *Hist. de Grégoire VII*, p. 263.

était toujours ouverte à ceux qui lui signalaient quelque découverte nouvelle. Nous avons de lui une lettre à Robert, archevêque de Trèves, qui montre bien avec quelle insistance il priait qu'on l'aidât dans ses efforts et ses recherches (1). Lorsqu'il était à Reims, il pria Adalbéron, son métropolitain, de lui prêter un César pour le copier, lui promettant pour ce service huit volumes de Boèce et d'excellentes figures de géométrie (2). Pendant le séjour qu'il fit à Bobbio, et au milieu des désagréments qu'il y éprouva, il pria le moine Airard d'Aurillac de corriger Pline et de copier les ouvrages qui se trouvaient à Orbay et dans l'église de Saint-Basle (3). Gerbert ne resta que peu d'années à Bobbio; mais il trouva le moyen d'enrichir la bibliothèque du couvent de nombreux manuscrits d'auteurs anciens. On y voyait Perse, Valérius Flaccus, Juvénal, les *Épîtres* de Cicéron, les discours contre Catilina, Martial, une partie d'Ausone et de Pline, le premier livre de Lucrèce, les quatre livres de Claudien, pareil nombre de Lucain et deux Ovides. Le but qu'il se proposait en cela était, comme il le disait à Ecbert de Trèves, d'arriver au mépris des faux biens, « mépris que nous enseignent, ajoutait-il, non pas la nature, mais les connaissances acquises; c'est pourquoi dans les moments d'étude et de loisir j'enseigne aux autres ce que je sais et j'apprends ce que je ne sais pas (4). »

Gerbert n'apportait pas moins de zèle dans la recherche des livres de science. Tout ce qui avait été écrit avant lui sur la philosophie, sur la physique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, la musique et même la médecine, était l'objet du même culte. Tous ces ouvrages étaient réunis à grands frais et fournissaient de nouveaux aliments à son insatiable besoin d'étudier et d'apprendre : car ce savant homme, dans son vaste plan d'études, avait embrassé toutes les sciences à la fois et en avait fait les plus heureuses appli-

(1) *Ep.* XLIV. — (2) *Epist.* VIII. — (3) *Epist.* VII. — (4) *Epist.* XLIV.

cations. Cette ardeur pour les connaissances profanes ne lui avait jamais fait négliger les études ecclésiastiques : car il possédait avec une sûreté bien rare la Bible, les Pères et les canons, et en tirait des textes à propos pour traiter des questions de dogme, de morale ou de droit canonique. Il a écrit presque sur toutes ces matières. Nous renvoyons à l'*Histoire littéraire de la France* pour le dénombrement de ses ouvrages (1).

Sylvestre II est assurément un des hommes les plus prodigieux du moyen âge. Aussi a-t-il imprimé à son siècle un mouvement dont l'impulsion s'est transmise aux âges suivants. L'ignorance de ses contemporains l'accusa de magie. Ce fut en effet un grand magicien que cet homme, qui fit sortir de la poussière tant d'œuvres merveilleuses, éternel aliment de l'esprit humain, source intarissable où sont venus puiser tour à tour les plus beaux génies. Sa science profonde et ses vues élevées furent sa véritable magie, et c'est à elles seules qu'il dut l'influence qu'il exerça sur l'empereur Othon et sur le roi Robert. Ces princes puisèrent dans ses leçons et ses conseils leur sage politique, leur dévouement plein de soumission à l'Église et leur penchant pour la science et les beaux-arts. Gerbert propagea le goût de la science et l'amour des lettres, non-seulement dans le monde, mais encore parmi les évêques et jusque dans les couvents. Adalbéron Ascelin, évêque de Laon, à qui il fit de si graves reproches, était devenu à son école orateur et poëte. Nous pouvons citer après Adalbéron des prélats non moins distingués : Léothéric archevêque de Sens, Brunon évêque de Langres, Rothard et Erluin de Cambrai, François de Paris, chancelier du roi Robert, renommé par son savoir et son éloquence; Adelbold le Scolastique, secrétaire et ami de Henri II, évêque d'Utrecht depuis 1019; Jean d'abord écolâtre, puis évêque d'Auxerre (1027); Jugon abbé de Saint-Germain des Prés, Her-

(1) T. VI, p. 559.

bert abbé de Lagny; Richer moine de Saint-Remi de Reims, qui dédia à Gerbert ses deux livres de l'*Histoire des Francs*, enfin les prêtres romains Théophylacte, Laurent Malfitanus, Brazutus et Jean Gratien, sous lesquels s'est formé Grégoire VII (1).

Mais ses élèves les plus renommés et qui ont de plus près suivi les traces du maître, furent Fulbert évêque de Chartres et Richard abbé de Saint-Vannes. Nous aurons occasion de parler de l'un et de l'autre; mais dès à présent nous dirons quelques mots des actes du premier avant son épiscopat. Fulbert, grand admirateur de Gerbert et pourvu comme lui des plus heureux dons, établit une école, non plus à Reims, ville si tristement troublée, mais à Chartres. On ignore le lieu de sa naissance. Les uns le font naître à Rome, ou au moins en Italie; les autres, à Chartres ou dans les environs. Quoi qu'il en soit, il était né pauvre et de basse extraction, comme il nous l'apprend lui-même avec une humilité digne d'un évêque (2). Son école, qu'il ouvrit vers 990, devint bientôt aussi célèbre qu'était celle de Reims sous Gerbert. La réputation de Fulbert lui attira des pays les plus éloignés de l'Italie, de la Belgique et de l'Allemagne, des disciples qui, à leur tour, allaient répandre dans leur pays la science qu'ils étaient venus chercher si loin. Fulbert paraissait avoir embrassé le vaste plan d'études de Gerbert, son maître : car nous savons qu'il connaissait la musique et la médecine, et qu'il pratiquait même cette dernière science. Il y renonça toutefois quand il fut devenu évêque. Mais il continua encore ses leçons, du moins pendant quelque temps (1007). L'organisation de son école était si parfaite qu'elle mérita la première de porter le nom d'*académie*. Quant à Fulbert, ses contemporains lui donnèrent le nom de Socrate français. Un grand nombre de ses élèves embrassèrent la vie monastique, et portèrent dans les couvents la science et la régu-

(1) V. Hock, Hist. de Sylvestre II, p. 194. — (2) *Pauper de sorde levatus.* (Fulb. Carm.)

larité. Le mouvement était donné, les autres écoles épiscopales suivirent l'impulsion qui se communiqua de proche en proche, par l'heureuse influence de Gerbert et de Fulbert, son disciple.

Gerbert mourut à Rome le 12 mai 1003, et fut enseveli sous le portique de la basilique de Latran. Il avait gouverné l'Église pendant quatre ans trois mois et trois jours. Son tombeau fut découvert en 1648; le corps déposé dans un cercueil de marbre était parfaitement conservé; mais dès qu'on voulut y toucher, tout s'en alla en poussière; on ne put recueillir que son anneau pastoral et sa croix d'argent. Ce grand pape a laissé de nombreux ouvrages : car il a écrit sur presque toutes les matières qui faisaient l'objet de son enseignement. Les savants apprécieront la valeur de ses écrits sur l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie. Nous ne mentionnerons que le recueil de ses lettres, au nombre de deux cent vingt-une; l'apologie qu'il a faite pour sa défense au concile de Mouzon, son traité sur l'Eucharistie et son discours sur les devoirs des évêques, où il s'élève contre la simonie avec une énergie apostolique, qui fait juger qu'il n'avait aucun reproche à se faire à ce sujet. Sergius IV, qui fut le successeur de Sylvestre II après Jean XVII (1) et Jean XVIII, composa l'épitaphe de Sylvestre en vingt-quatre vers latins, qui font un bel éloge du pape défunt, mais qui par l'obscurité du style (2) ne font pas celui du poëte.

(1) Ce pape ne fut que le XVIe du nom. Ce qui engagea à le nommer Jean XVII fut sans doute la nécessité de le distinguer d'un antipape qui, sous le pontificat de Grégoire V, usurpa le Saint-Siége et prit le nom de Jean XVI.

(2) Le P. Papebrock, qui rapporte l'épitaphe de Sylvestre II, se plaint particulièrement de l'obscurité du distique suivant :

Quem dederat mundo celebrem doctissima virgo,
Atque caput mundi culmina Romulea.

Il dit à ce sujet : *Distichon hoc explicet qui potest.* Nous essayerons cependant de donne l'explication de ce passage. *Doctissima virgo* signifie ici *la philosophie*, *la muse* qui préside aux sciences. Gerbert était renommé pour un des plus habiles philosophes de son temps. Ainsi le sens du distique est que la philosophie a rendu Gerbert célèbre dans tout l'univers, et que Rome ensuite l'a rendu le chef du monde chrétien en le faisant pape.

Fromond, comte de Sens, s'était soumis très-probablement aux derniers ordres du pape Sylvestre, et avait reconnu Léothéric pour son archevêque : car, à part les quelques fautes que l'ambition fit commettre à ce seigneur, il montrait de la piété et un grand amour de la justice. Mais Renard, son fils, qui lui succéda dans son comté, se déclara l'ennemi de la religion et fit les plus sanglants outrages à Léothéric (1).

Le roi Robert n'était pas assez puissant pour réprimer ces violences des seigneurs ses vassaux, et la politique lui faisait regarder avec assez d'indifférence les petites guerres qu'ils se déclaraient les uns aux autres, et qui ne servaient qu'à l'affermir sur son trône en les affaiblissant.

Othon III, qui par le royaume de Lorraine était maître d'une partie de l'ancienne Gaule, avait plus de force et d'autorité que le roi Robert, et il n'avait pas moins de zèle que lui pour la gloire de Dieu et pour celle des saints. Adhémar assure que, l'an 1000, cet empereur fut averti en songe (2) d'exhumer le corps de Charlemagne, qui reposait dans l'église d'Aix-la-Chapelle. Cette église avait été pillée et ruinée par les Normands, et il n'y avait plus sur le tombeau de ce prince aucune marque extérieure qui pût le faire reconnaître. Après un jeûne de trois jours, on creusa la terre à l'endroit qui avait été désigné en songe à l'empereur. On y trouva, en effet, dans un caveau qui avait été préparé pour le recevoir, le corps de Charlemagne entier et sans corruption. Il était assis sur un siége d'or, ayant sur la tête une couronne d'or, le sceptre à la main avec une épée d'or. On le leva pour le montrer au peuple, et il parut d'une grandeur extraordinaire. Un chanoine d'Aix-la-Chapelle, qui était fort grand et fort gros, voulut se mesurer avec lui. Il en prit la couronne, et se la mit sur la tête; mais sa tête

(1) Glab. Rodulf., l. III, c. VI.

(2) Adhem. in *Chron.*, t. II *Bibl.* Labb., p. 169. — L'auteur de la *Chronique d'Hildesheim* raconte ce fait autrement : il dit que ce fut par une pure curiosité que l'empereur Othon voulut voir le tombeau et le corps de Charlemagne, et que ce prince, lui étant apparu, le menaça d'une mort prochaine en punition de sa témérité.

parut trop petite. Il mesura ensuite sa cuisse avec celle de Charlemagne, laquelle se trouva plus grande que la sienne. Ce chanoine se cassa la cuisse peu de temps après, et resta infirme le reste de sa vie : on regarda cet accident comme une punition de sa témérité.

L'empereur fit placer le corps de Charlemagne dans l'aile droite de l'église d'Aix-la-Chapelle, derrière l'autel dédié à S. Jean-Baptiste, et il y fit élever un couronnement d'or. Depuis ce temps-là il commença à se faire des miracles au tombeau de ce prince. Cependant, dit l'ancien historien qui rapporte ces faits (1), on ne lui rendit aucun culte, et l'on se contenta de faire tous les ans pour le repos de son âme l'anniversaire des morts. Nous avons indiqué ailleurs l'époque à laquelle on commença à honorer Charlemagne comme saint. Othon envoya le siége d'or de Charlemagne à Boleslas, duc de Pologne, en le priant de lui faire présent en échange de quelques reliques de S. Adalbert, martyrisé peu de temps auparavant en Pologne, où il prêchait la foi à ce peuple encore idolâtre. Boleslas lui envoya un bras du saint martyr, et l'empereur, pour placer plus honorablement cette relique, fit bâtir à Aix-la-Chapelle une église en l'honneur de S. Adalbert, avec un monastère de religieuses.

Ce prince redoublait de zèle dans la pratique des bonnes œuvres pour expier le crime qu'il se reprochait d'avoir commis en faisant mourir un seigneur romain, malgré la parole qu'il lui avait donnée de lui conserver la vie. S. Romuald, instituteur des camaldules, qui édifiait alors toute l'Italie par l'austérité de sa vie, était allé reprocher à Othon cette cruelle perfidie et l'exhorter à en faire pénitence. L'empereur l'écouta avec humilité, et lui promit que, quand il aurait pacifié l'empire, il se ferait moine pour expier ce péché. Othon étant repassé peu de temps après en Italie, le saint abbé alla le trouver à Ravenne et le somma de tenir sa

(1) Adhem. *Chron.*

parole. L'empereur lui répondit : « Saint père, je suis obligé d'aller à Rome ; mais quand j'aurai dompté les Romains, je vous obéirai. Si vous allez à Rome, reprit Romuald, vous ne reverrez plus Ravenne (1). » En effet, l'empereur Othon mourut à son retour de Rome, l'an 1001, et avant d'arriver à Ravenne. C'était un prince si accompli qu'un auteur de ce siècle dit qu'on l'appelait *la merveille du monde* (2). Parmi ses éminentes qualités, on s'est accordé surtout à louer son amour pour la justice.

Une année environ avant la mort d'Othon, c'est-à-dire aux approches de l'an 1000, on avait répandu dans toute l'Allemagne et dans toute la France le bruit que cette dernière année du xe siècle serait aussi la dernière du monde, qui devait finir mille ans après Jésus-Christ. On prétendait en trouver des preuves dans l'Apocalypse, et les savants, comme S. Abbon de Fleury, qui avaient écrit pour montrer le peu de fondement de cette croyance superstitieuse, n'avaient pas détrompé le peuple : les esprits faibles se persuadent aisément ce qu'ils craignent. Quelques signes qu'on vit ou qu'on crut voir au ciel, confirmèrent l'opinion que la fin du monde était proche, et répandirent la terreur dans tous les cœurs.

Pour détourner les malheurs dont on était menacé, Renard abbé de Rebais et Ermengarde abbesse de Jouarre s'entendirent pour faire faire, chacun avec leur communauté, une procession dans laquelle ils porteraient les reliques de leurs églises, et il fut convenu que les deux processions se rencontreraient dans un lieu situé à égale distance des deux monastères. Cette double procession se fit en effet avec un grand concours de seigneurs et de peuple (3) : car la crainte du jugement dernier inspirait des sentiments de piété à ceux qui jusqu'alors en avaient montré le moins. Cette procession de religieuses si loin hors du monastère est digne de remarque. On a érigé une croix qui existait encore au

(1) *Vit. Rom.* — (2) Godefrid. Viterbiensis. — (3) *L. Mirac. S. Agili.*

XVIIIe siècle sous le nom de la croix Saint-Aile, à l'endroit où les deux processions se rencontrèrent.

Quelques faux prophètes qui parurent cette année, comme on pouvait facilement le prévoir, furent regardés comme les avant-coureurs de l'Antechrist et augmentèrent l'alarme (1). Sur la fin de l'an 1000 un paysan nommé Leutard, du village de Vertus dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, qui avait puisé sa mission dans son cerveau malade, se mit à dogmatiser, et, grâce à sa doctrine qui flattait les intérêts des gens de la campagne, il s'attira un grand nombre de sectateurs parmi eux. Cet homme s'imaginait que, s'étant endormi en travaillant à son champ, un essaim d'abeilles lui était entré dans le corps ; que ces abeilles, en lui sortant par la bouche, le piquaient cruellement et lui ordonnaient de faire des choses au-dessus de ses forces. Harcelé par ces mouches imaginaires, il se sépara de sa femme, et, pour commencer sa prétendue mission par une action d'éclat, il entra dans l'église du lieu et y brisa la croix avec l'image du Sauveur. Ceux qui le virent ne le prirent d'abord que pour un insensé, tel qu'il était en effet. Mais il se mit à prêcher la foule qui s'empressait autour de lui, et il persuada aux simples qu'il n'agissait ainsi que par une révélation spéciale. Il enseignait, entre autres choses, qu'il était inutile de donner la dîme. Comment les gens de la campagne, qui généralement la payaient à regret, ne l'auraient-ils pas écouté ! En peu de temps le prétendu prophète fut suivi d'un nombreux cortége de disciples.

Gébuin, évêque de Châlons-sur-Marne, averti des progrès de la séduction, s'empressa d'en arrêter la marche. Ayant trouvé le moyen de faire venir le séducteur en sa présence, il le confondit sans peine ; mais il ne le détrompa pas. Ses efforts furent plus heureux à l'égard de ceux que ce fanatique avait séduits. Ces gens simples reconnurent la vérité avec autant de docilité qu'ils en avaient montré pour l'erreur. Leur maître,

(1) Glab. Rodulf., l. II, c. II.

se voyant abandonné, ne voulut point survivre à sa honte, et il se jeta dans un puits, où il se noya.

De semblables faux prophètes et quelques prodiges qu'on publiait avec des explications arbitraires de l'Apocalypse, avaient confirmé les peuples dans l'opinion que le monde allait finir avec la millième année. Mais quand on vit le XIe siècle commencer heureusement, il sembla que toute la chrétienté allait se renouveler, du moins quant aux conditions extérieures de la religion. On commença dans presque toute la France, avec une sainte émulation, à réparer les anciennes églises, ou même à les abattre pour en construire de plus magnifiques. On remarque en effet que les églises cathédrales et celles des principaux monastères furent la plupart rebâties au commencement de ce siècle. Nous ne parlerons que de celles dont la construction fut accompagnée de quelques circonstances dignes d'être rapportées.

Rambert, septième abbé de Montmayour, près d'Arles, ayant entrepris de bâtir une nouvelle église sous l'invocation de la Ste Vierge, commença par construire une chapelle souterraine en l'honneur de la sainte croix. Ponce, qui était alors archevêque d'Arles, dédia cette chapelle et accorda des indulgences à tous ceux qui la visiteraient le jour de la dédicace, et qui contribueraient par quelque aumône à la construction de l'église de la Vierge. Ces indulgences n'étaient que la rémission d'une partie des peines canoniques marquées pour les divers péchés (1). Voici en quels termes l'archevêque s'exprime à ce sujet (2) : « Si c'est un pénitent, dit-il, qui ne puisse ni entrer dans l'église, ni recevoir le sacré corps de Jésus-Christ, ni le baiser de paix, ni se couper les cheveux ou se raser la barbe ; qui ne puisse non plus porter

(1) L'Église, en vertu du trésor infini des mérites de Jésus-Christ et de ceux des saints, qu'elle nous applique, a le pouvoir de remettre, non-seulement les peines canoniques prescrites par son ancienne discipline, mais encore toutes les peines temporelles dues aux péchés, dont la coulpe a été effacée par la contrition et la confession, et dont par conséquent la peine éternelle a été remise.

(2) *Spic.*, t. VI, p. 427.

de linge, ni être parrain, mais qui soit obligé de jeûner au pain et à l'eau le lundi, le mercredi et le vendredi ; si ce pénitent visite cette église le jour de la dédicace ou y célèbre les saintes veilles de la nuit quelque autre jour de l'année, et s'il donne quelque aumône pour la construction de l'église de la Vierge qu'on bâtit actuellement sur la même montagne : que de la part de Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui a été attaché pour nous à la croix, et à qui cette église a été dédiée, et aussi de notre part, il soit absous pendant un an de la troisième partie des peines dues aux crimes pour lesquels il aura été mis en pénitence ; et que pendant cette année il ait la permission d'entrer dans toutes les églises, de recevoir le sacré corps du Seigneur, de se couper les cheveux, de se raser la barbe, de porter du linge et d'être parrain, excepté pendant le carême et durant les jeûnes des quatre-temps. S'il doit jeûner deux ou trois jours de la semaine, nous le dispensons d'un jour ; s'il n'en doit jeûner qu'un, nous l'en dispensons, à condition cependant qu'il nourrira trois pauvres. »

Quant à ceux qui sont en pénitence pour de moindres péchés, l'archevêque déclare qu'il leur remet la moitié de la pénitence qui leur a été imposée, et il détermine les aumônes qu'on doit faire pour la nouvelle église à deux ou trois deniers pour les pauvres, et à douze deniers au plus pour les riches. Il déclare que si ceux qui ont gagné cette indulgence d'un an meurent dans l'année, ils sont absous de tous les péchés dont ils se sont confessés et pour lesquels ils ont reçu la pénitence. C'est ici un des plus anciens exemples des indulgences ou rémissions des peines canoniques accordées à ceux qui visiteront quelque église et qui y feront quelque aumône.

Ponce, archevêque d'Arles, qui accorda ces indulgences, était un des plus illustres prélats de son temps. Il s'était consacré à Dieu dès sa jeunesse dans le célèbre monastère de Saint-Victor de Marseille, d'où il sortit pour occuper le

siége d'Arles. Il fit honneur à sa dignité par sa piété et par sa noblesse; mais dans ce haut rang il ne perdit ni l'amour de l'humilité ni le goût de la solitude : car, sur la fin de sa vie, il abdiqua l'épiscopat et rentra dans le cloître pour n'étudier plus que l'art de bien mourir. Rajambauld ou Raimbauld fut son successeur.

On rebâtit aussi au commencement du XIe siècle l'église et le monastère des chanoines de Saint-Martin de Tours (1). Ce fut Hervée, trésorier de cette Église, qui entreprit ce grand ouvrage. Il le commença l'an 1001, et il eut la consolation de le voir achevé la septième année. Quoique la nouvelle église fût plus grande et plus élevée que l'ancienne, elle fut en état d'être dédiée l'an 1008. Pour rendre la cérémonie plus solennelle, Hervée y invita un grand nombre de prélats, et il pria S. Martin de manifester son pouvoir pendant cette solennité par quelque miracle éclatant. Mais le saint évêque lui apparut, et lui dit : « Mon fils, les miracles qui ont été faits jusqu'à présent doivent suffire. Vous pouvez demander à Dieu des choses plus utiles, je veux dire le salut des âmes. Pour moi, je ne cesse de m'y intéresser. Je demande surtout au Seigneur la conversion de ceux qui le servent dans cette église : car quelques-uns d'eux se livrent trop aux affaires du siècle, et vont même à la guerre. »

Le monastère de Beaumont, près de Tours, est un autre monument de la piété et de la libéralité d'Hervée. Ce monastère avait été établi dans le VIe siècle, près de l'église de Saint-Martin, par une dame nommée Engeltrude. Hervée jugea qu'il était plus convenable que des religieuses fussent éloignées du cloître des chanoines et du bruit de la ville, et il les transféra à peu de distance de Tours sur une colline nommée Beaumont, à cause de son agréable situation. Hervée fit bâtir les édifices de ce nouveau monastère en

(1) Glab. Rodulf., l. III, c. IV.

partie à ses frais, et en partie avec les biens de l'église de Saint-Martin. Par reconnaissance pour ses bienfaits, les religieuses de Beaumont se mirent en quelque sorte sous la dépendance du chapitre de Saint-Martin. Quand leur abbesse était morte, elles demandaient aux chanoines la permission d'en élire une autre, et c'était un chanoine qui l'installait. Elles assistaient aux obsèques des chanoines, et les chanoines ne se trouvaient qu'à celles de l'abbesse (1). On a conservé une charte du roi Robert, qui, en confirmant aux religieuses de Beaumont la possession de quelques biens de l'église de Saint-Martin , les oblige à raccommoder gratuitement les chapes et les autres ornements des chanoines.

Hervée, ce pieux trésorier de Saint-Martin qui employa ses biens à ériger ces temples au Seigneur, était alors la gloire et le modèle du clergé de Tours, et même de celui de toute la France. Issu d'une famille distinguée par sa noblesse, il reçut une éducation digne de sa naissance, et il fit de grands progrès dans l'étude des lettres à l'école du monastère de Fleury, où il fut élevé. Le monde, qui ne tarda pas à connaître ses talents, en concevait de grandes espérances, lorsque le jeune Hervée prit la généreuse résolution de le fuir pour se cacher dans la solitude. Dans ce dessein, il se rendit secrètement dans un monastère voisin de la maison paternelle et y demanda l'habit monastique. L'abbé ne jugea pas à propos de l'en revêtir sans avoir eu le consentement de ses parents; mais ils étaient bien éloignés de le donner. Son père, ayant appris sa retraite, s'empressa de l'en faire sortir malgré lui, et après les reproches les plus vifs il l'amena à la cour, comme dans le lieu le plus propre à faire perdre la vocation à un jeune homme de qualité. Le père ambitieux pria même le roi Robert d'interposer son autorité pour le détourner de son pieux dessein. Mais le roi, qui avait lui-même beaucoup de piété, exhorta Hervée à persévérer

(1) T. IV *Ann. Bened.*, pag. 285, et in *Append.*, p. 709.

dans la résolution de se consacrer à Dieu, et il lui donna la trésorerie de Saint-Martin de Tours, en attendant qu'il pût lui donner quelque évêché. On chercha en effet souvent dans la suite à faire accepter à Hervée l'épiscopat; mais sa modestie y apporta toujours un obstacle insurmontable (1).

Ce digne ecclésiastique, ayant pris possession de la trésorerie de Saint-Martin de Tours, résolut, sous l'habit de chanoine, de mener la vie d'un religieux fervent et mortifié. Il macérait sa chair par les veilles et par les jeûnes, et portait continuellement un rude cilice sous ses vêtements blancs : car telle était alors la couleur de l'habit des chanoines de Saint-Martin. Sa vie austère, jointe à son riche patrimoine, lui donna lieu de faire de grandes épargnes pour les bâtiments qu'il avait entrepris. Quand il les eut achevés, il jugea qu'il n'était plus nécessaire au monde et qu'il pouvait suivre l'ancien attrait qu'il avait pour la solitude. Hervée se retira près de Tours dans l'île de Saint-Côme et Saint-Damien, où il fit bâtir une petite église en l'honneur de ces saints martyrs. Son dessein était d'y passer le reste de sa vie; mais le chapitre de Saint-Martin, qui avait besoin des conseils et des exemples de ce saint homme, lui fit tant d'instances qu'il l'obligea de revenir. Cependant, afin de donner quelque satisfaction à son goût pour la retraite, on lui donna une petite cellule attenante à l'oratoire de Saint-Basile, près de Saint-Martin et de Sainte-Marie de l'Escrignole, qui avait été l'église des religieuses transférées à Beaumont. Hervée y vécut jusqu'à la mort dans tous les exercices d'un fervent solitaire et d'un saint ecclésiastique. La quatrième année de sa retraite, c'est-à-dire l'an 1012, il tomba malade, et comme plusieurs personnes s'étaient rendues autour de son lit dans l'espérance de lui voir faire quelque miracle, il leur dit de n'en point attendre de lui, qu'il était indigne d'en faire, qu'il leur demandait seulement de prier le Seigneur pour lui. Il mourut

(1) Glab. Rodulf., l. III, c. IV.

de la mort des justes en répétant sans cesse cette courte prière : *Seigneur, ayez pitié de moi.* Son corps fut inhumé dans la nouvelle église de Saint-Martin, qu'il avait fait bâtir, et à l'endroit où était auparavant le tombeau de ce saint (1).

Le zèle religieux ne se borna pas, au commencement du XIe siècle, à réparer ou à reconstruire les églises : on s'appliqua à régler la discipline, et à en établir l'uniformité dans les diverses Églises, pour y mieux conserver l'ordre et la paix. Il se tint en effet en ce temps-là plusieurs conciles, tant en Italie qu'en France, sur quelques points de discipline qu'on chercha à rendre uniformes. On décida, au sujet des jeûnes, qu'on n'en indiquerait aucun entre l'Ascension et la Pentecôte, excepté celui de la vigile de la Pentecôte. Cependant la veille de la Pentecôte n'est pas encore un jour de jeûne dans plusieurs Églises de France. On voulut aussi obliger les moines de renoncer à l'usage où ils étaient de chanter le *Te Deum* en avent et en carême, contre la pratique de l'Église romaine. Les abbés répondirent qu'ils suivaient l'ordre et la règle de leur patriarche S. Benoît, approuvée par S. Grégoire le Grand, et les évêques, satisfaits de cette réponse, cessèrent de les inquiéter sur ce point (2).

On examina encore dans ces conciles si l'on ne pourrait pas trouver un jour plus convenable que le 25 mars pour célébrer l'Annonciation de la Vierge, parce que cette fête tombait communément en carême, et assez souvent dans la semaine sainte ou dans l'octave de Pâques. On proposa de suivre l'usage des Espagnols, qui la célébraient le 18 décembre. Mais, après un mûr examen, on convint de s'en tenir à l'ancienne coutume.

L'historien qui nous a conservé le peu que nous savons de ces conciles, dit avoir vu à Cluny des moines espagnols faire

(1) Glab. Rodulf., l. III, c. IV. — (2) C. III.

en décembre la fête de l'Annonciation (1). Ces moines étaient probablement ceux que Sanche, roi de Navarre et d'Aragon, envoya à Cluny pour étudier les observances de ce monastère et les établir ensuite dans ceux d'Espagne. Car on travaillait partout à la réforme des moines, et les scandales si fréquents alors parmi eux en montraient la nécessité.

Vers ce temps-là, la paix qui régnait dans le monastère de Saint-Pierre de Chartres fut gravement troublée par l'ambition d'un moine, qui s'en fit installer abbé durant la vacance du siége, après la mort de l'évèque Odon. Cette affaire fit un grand éclat. S. Abbon de Fleury, voulant en connaître les détails, s'adressa à Fulbert, qui enseignait alors dans l'école de Chartres, et qui était la gloire de cette Église avant même d'en être l'évêque. Fulbert lui répondit en des termes qui marquent bien l'estime singulière qu'il faisait du mérite et de la piété d'Abbon (2).

« Saint abbé et grand philosophe, lui dit-il, que puis-je vous rendre pour les assurances de la sainte amitié que vous me promettez par votre lettre si gracieuse et si éloquente? Vous possédez tous les biens qui paraissent solides, et vous faites peu d'estime de ceux qui ne le sont pas : que pourrais-je donc vous donner que vous ne possédiez déjà ou que vous ne méprisiez? » Après ces paroles inspirées par le respect et l'affection, il fait un exposé si complet de l'affaire dont Abbon voulait être instruit, que nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de transcrire son récit.

« Gislebert, abbé de Saint-Pierre, étant dangereusement malade, dit Fulbert, mais n'ayant perdu ni la raison ni la parole, le moine Magenard, pour qui j'avais auparavant quelque amitié, sortit la nuit furtivement pour aller demander l'abbaye au comte Thibaud, qui était à Blois. Le comte nous le renvoya le lendemain, avec ordre aux moines et aux chanoines de lui faire une réception honorable,

(1) Glab. Rodulf., l. III, c. III. — (2) Fulb. Carnut. *Ep.* XXI.

comme au nouvel abbé. Ce procédé nous parut aussi nouveau qu'irrégulier, et nous répondîmes que nous ne jugions pas possible d'établir dans cette dignité un homme qui par ambition avait brigué la place d'un abbé encore vivant, qui n'avait point été élu par les moines, qui n'était ni notre religieux ni notre clerc, et qui vivait plutôt en courtisan qu'en religieux, comme nous étions en état de le prouver par témoins. Sur ce refus, Magenard remonta à cheval, et retourna auprès du comte dans le dessein de le prévenir contre nous.

« Cinq jours après, l'abbé Gislebert étant mort, les moines s'assemblèrent au chapitre, auquel quelques chanoines assistèrent. Dans cette assemblée, nous demandâmes si quelque moine approuvait l'entreprise de Magenard : tous la désapprouvèrent. Nous résolûmes donc d'envoyer au comte des députés, et entre autres Radulfe, notre évêque désigné, pour lui apprendre la mort de l'abbé Gislebert et lui demander la permission de faire une élection canonique.

« Après le départ de ces envoyés, continue Fulbert, deux des moines, Durand et Vivien, sortirent, malgré la défense du doyen, et allèrent à Blois dire au comte, contrairement à la vérité, que tous les moines demandaient Magenard pour leur abbé. Aussitôt le comte plein de joie donna publiquement le bâton pastoral à Magenard. Les moines qui étaient restés dans le monastère l'ayant appris, dressèrent la protestation suivante : *Que toute l'Église sache que nous n'avons pas élu Magenard pour notre abbé; nous n'en voulons point, nous n'y consentons point : au contraire, nous le réprouvons, nous le rejetons, nous nous opposons.* Ils signèrent tous cet écrit en ma présence.

« Le lendemain, le comte Thibaud arriva à Chartres, et fit dire aux moines qu'ils eussent à le recevoir en procession. Les moines répondirent qu'ils le feraient volontiers, pourvu qu'il n'amenât pas l'intrus avec lui. Le comte, choqué de cette réponse, se contint néanmoins ce jour-là ; mais le jour suivant il conduisit Magenard au monastère avec une bonne escorte.

Les moines, le voyant entrer, se retirèrent dans l'église pour prier, et de là se réfugièrent à la cathédrale, qui était aussi sans pasteur. Mais la Ste Vierge les y consola, et Radulfe, notre doyen, les y reçut avec bonté. Ils se retirèrent ensuite au monastère du saint abbé Hubert, c'est-à-dire à Lagny.

« Le 2 février (c'est toujours Fulbert qui parle), Magenard se fit donner, par un évêque breton nommé Hervise, la bénédiction abbatiale, malgré l'absence du clergé, sans tenir compte de l'indignation du peuple et des protestations des moines qui étaient restés. Mais que peut la raison sur des furieux? L'intrus triomphe de sa victoire, et il s'efforce par ses intrigues de gagner les abbés, les évêques et le pape même. Pendant ce temps-là, les moines chassés gémissent, et il n'y a pas de prélat en France qui ait assez de zèle pour s'élever contre ces désordres. Hélas! la force de Denis n'est plus! On ne voit plus la piété de Martin! Vous nous avez aussi abandonnés, saint père Hilaire, vous qui, armé du glaive de l'Esprit-Saint, avez si bien défendu l'unité de l'Église! O sainte Église des Gaules, que vous êtes délaissée! Quelle affliction, quelle désolation que la vôtre! Nous nous consolions un peu des brèches qu'on vous faisait de toutes parts, parce qu'on pouvait du moins trouver un asile dans l'état monastique, comme dans un port assuré. Mais, ô douleur! si les voleurs et les ambitieux s'emparent de ce dernier retranchement de la religion, c'est fait de vous, vous êtes perdue! »

Fulbert, adressant ensuite la parole à S. Abbon, lui dit : « Je reviens à vous, vénérable père, et je vous en conjure par les dons de la sagesse dont vous êtes orné, et par la douceur de la charité fraternelle, joignez-vous à Radulfe, votre ami : combattez ensemble les ennemis de Dieu. Soulagez les frères opprimés, et ne laissez pas périr, faute de votre secours, ceux pour qui vous croyez que le sang de Jésus-Christ a été versé. »

Cette lettre fait également honneur au zèle de Fulbert et à celui de S. Abbon. Radulfe, doyen de Chartres, en ayant été

ordonné évêque, les moines de Saint-Pierre, dont il avait pris la protection, chassèrent Magenard. Cet abbé se réfugia à son tour à l'évêché, et, profitant de sa disgrâce, il mena une vie si édifiante que ses propres religieux, par le conseil de l'évêque, le rappelèrent et lui rendirent le bâton pastoral. C'est ainsi que cette querelle fut heureusement terminée.

S. Abbon intervint aussi dans les troubles qui arrivèrent à Marmoutier et à Saint-Mesmin, où les moines se révoltèrent avec scandale contre leurs abbés. Il écrivit plusieurs lettres à ce sujet; mais il éprouva bientôt jusqu'à quels criminels excès la licence et l'endurcissement de moines en révolte peuvent se porter, et il devint lui-même le martyr de son zèle, pour établir la réforme parmi ses inférieurs.

Il y avait en Gascogne un monastère dépendant de Fleury, nommé *la Règle* (*Regula*) et vulgairement *la Réole*. Ce monastère ne méritait pas ce beau nom : car à peine y connaissait-on la règle qu'on professait. Pour remédier à ce scandale, Guillaume, comte de Gascogne, le soumit à Richard, abbé de Fleury; mais ni Richard ni ses deux successeurs, Albert et Oibolde, ne purent réussir à y établir la réforme.

Abbon ayant été élu abbé de Fleury, on le pressa d'y faire un voyage pour arrêter la licence scandaleuse des moines de la Réole. Il répondit en riant qu'il irait quand il serait las de vivre : car on publiait que ses prédécesseurs étaient morts peu de temps après avoir tenté de réformer ces moines. Abbon s'y rendit néanmoins dès que ses affaires le lui permirent. Il trouva le monastère dans un déréglement qui demandait de prompts remèdes. Pour les rendre plus efficaces, il commença par s'assurer de l'appui des comtes du pays, qui étaient eux-mêmes scandalisés de la vie licencieuse des moines. Ensuite, après avoir fait les règlements que son zèle lui dicta, il laissa à la Réole quelques moines de Fleury qu'il avait amenés avec lui, afin que leur exemple et leur vigilance y maintinssent l'observance de la règle. Mais après son départ les moines rebelles, qui ne voulaient pas de réforme, firent

tant d'insultes et de menaces aux moines venus de Fleury, qu'on avait mis à leur tête, qu'ils les obligèrent à s'en retourner à leur monastère.

S. Abbon ne se rebuta pas de ce mauvais succès. Il revint quelque temps après à la Réole, où il arriva la veille de la fête de S. Martin, l'an 1004. Les moines réfractaires, qui ne s'attendaient pas à le revoir sitôt, se portèrent à de nouvelles violences pour éviter la punition des premières. Le lendemain de l'arrivée du saint abbé, les domestiques ou vassaux du monastère se prirent de querelle avec les gens de la suite d'Abbon (1). On en vint aux mains, et S. Abbon eut bien de la peine à séparer les combattants. Le lendemain, fête de S. Brice, il fit une réprimande à un moine de la Réole nommé Anezan, de ce qu'il avait mangé hors du monastère sans sa permission. Anezan, qu'on accusait d'être à la tête des révoltés, feignit de recevoir avec humilité les avis de son supérieur. Mais au même instant on entendit des cris et des vociférations : c'étaient encore les gens du monastère qui en venaient aux mains avec ceux de l'abbé de Fleury.

Abbon, entendant le bruit, sortait pour l'apaiser, lorsqu'un domestique de la Réole, s'avançant au-devant de lui, lui porta un coup de lance dans le côté. Le saint abbé dit seulement : « Celui-ci y va tout de bon, » et il se fit conduire à la maison où ses domestiques étaient logés. Le moine Aimoin, qui le suivait et qui a écrit sa Vie, ayant vu du sang sur le seuil de la porte, lui demanda ce que c'était. Il répondit tranquillement : « C'est mon sang. » Puis, ayant levé le bras pour montrer sa blessure, le sang s'échappa en si grande abondance que la manche de sa robe en fut toute remplie. A ce spectacle, Aimoin ne pouvant s'empêcher de témoigner sa douleur, Abbon lui dit : « Et que feriez-vous donc si vous étiez blessé vous-même? Allez plutôt faire cesser le combat, et donnez ordre à nos gens de rentrer. » Aimoin obéit, et tous les domestiques

(1) Aimoin, *Vita Abbonis.*

du saint abbé se rendirent auprès de leur maître pour lui donner des soins ; il expira le lendemain entre leurs bras, en disant : « Seigneur, ayez pitié de moi et du monastère que j'ai gouverné. » Il mourut l'an 1004, le 13 novembre, qui cette année était un lundi. Sa mort n'apaisa pas la rage de ses meurtriers : ils forcèrent le logis où il venait d'expirer, et massacrèrent un de ses domestiques qui arrosait de ses larmes la tête de son maître, qu'il tenait entre ses mains. Ces furieux prirent ensuite la fuite (1).

Le saint abbé fut enterré le mercredi suivant avec les habits dans lesquels il avait été tué, et sans qu'on eût lavé son corps. Son historien remarque à cette occasion que ce n'était pas la coutume de laver le corps de ceux qui avaient été tués, ni de les changer d'habits. On l'inhuma dans l'église de la Réole devant l'autel dédié à S. Benoît. Il est honoré comme martyr le jour de sa mort.

Quand les moines de Fleury, c'est-à-dire de Saint-Benoît-sur-Loire, eurent appris la mort tragique de leur abbé, ils écrivirent à tous les monastères une lettre circulaire conçue en ces termes : « Secourez-nous par l'affection de la charité fraternelle dans la douleur qui nous accable, et soulagez par vos prières de pauvres affligés qui n'ont d'autre nourriture que le pain d'amertume, ni d'autre boisson que les larmes de la tristesse.... Hélas ! un glaive de douleur nous a percés jusqu'au cœur ! Nous pleurons la mort d'Abbon, notre abbé, que l'épée de moines en révolte a mis au nombre des martyrs. Effacez par vos prières les taches que son âme peut avoir contractées, et obtenez de Dieu par vos sacrifices qu'il daigne consoler un troupeau qui a perdu son pasteur et son chef. »

L'affliction du monastère de Fleury fut partagée par tout l'état monastique, qui perdit par la mort de S. Abbon un de ses plus zélés défenseurs et un de ses plus précieux ornements. Ce saint abbé, animé d'un grand zèle pour la gloire de son

(1) *Vita Abbonis.*

ordre, possédait un rare talent pour y entretenir la paix et la régularité. Tous les troubles qui s'élevaient dans les monastères excitaient sa vigilanee, et il travaillait à y rétablir la tranquillité. Abbon ne pouvait surtout souffrir les moines railleurs et satiriques, qu'il appelle dans une de ses lettres des *historiographes*, parce qu'ils étaient toujours prêts à composer des histoires pour faire rire aux dépens de leurs frères. Les religieux de ce caractère étaient à ses yeux la peste des communautés, dont ils troublent la paix et altèrent la charité : car plus le trait de raillerie est ingénieux, plus la blessure qu'il fait est sensible. Le saint abbé pouvait encore moins souffrir les rapports, et il disait qu'un supérieur qui écoute trop facilement les délations est indigne de gouverner (1).

Abbon était natif de l'Orléanais, et il fut offert dans son enfance au monastère de Fleury. Comme il montra du goût et de grandes dispositions pour les sciences, son abbé l'envoya étudier à Paris et à Reims ; d'où étant de retour à Fleury, on lui donna le soin de l'école (2) du monastère. Il se fit une si grande réputation dans cette charge qu'on l'appela en Angleterre pour y enseigner les lettres. De retour en France après la mort d'Oibolde, abbé de Fleury, il fut élu abbé de ce monastère, malgré la faction d'un compétiteur puissant qui avait partagé les suffrages (3).

Les soins qu'Abbon fut obligé de donner au gouvernement de sa communauté, ne l'empêchèrent pas de travailler à la composition de plusieurs écrits ; en effet, quand on connaît l'art de ménager le temps, on trouve toujours le moyen d'en dérober aux affaires sans qu'elles en souffrent. Pendant qu'Abbon enseignait en Angleterre, il écrivit la Vie de S. Ed-

(1) *Ep. ad Bern.*

(2) Le P. Dubois, célestin, assure dans sa *Bibliothèque de Fleury*, qu'il y avait plus de cinq mille étudiants dans l'école de ce monastère, et que chaque écolier, pour l'honoraire des maîtres, leur présentait tous les ans deux volumes qu'il avait transcrits. C'était de quoi former en peu de temps une nombreuse bibliothèque. Il est à regretter que cet auteur n'ait appuyé ce fait d'aucune preuve. (*Biblioth. Floriac.*, p. 302.)

(3) *Vita Abbonis.*

mond, roi des Anglais orientaux. Il avait composé un savant commentaire sur le cycle pascal de Victorius, et quelques traités de dialectique et d'astronomie, qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Nous n'avons plus de lui que quelques-unes de ses lettres (1), son *Apologie* contre Arnoul évêque d'Orléans, un abrégé de l'histoire des papes tiré d'Anastase le Bibliothécaire, et un petit recueil de canons concernant pour la plupart le clergé et l'état monastique. Abbon n'y cite aucune des fausses décrétales : ce qui fait honneur à sa critique (2).

Abbon était lié d'une étroite amitié avec Adson, abbé de Montier-en-Der, qu'il engagea à mettre en vers le second livre des *Dialogues* de S. Grégoire, qui traite de S. Benoît. Cet Adson était homme de mérite et de savoir, et il composa les Vies de plusieurs saints : celles de S. Bercaire, de S. Bâle, de S. Frodobert, de S. Valdebert et de S. Mansuet. On croit qu'il est l'auteur d'un traité sur l'Antechrist qu'on attribue communément à Alcuin, et qu'on a publié parmi ses ouvrages. En effet, on a retrouvé un manuscrit avec un prologue par lequel Adson adresse ce traité à la reine Gerberge (3), femme de Louis d'Outre-mer.

Après la mort de S. Abbon, le roi donna l'abbaye de Fleury

(1) Claude le Pelletier, ministre d'État, ayant trouvé dans sa bibliothèque parmi les papiers de Pithou l'*Apologie* et plusieurs lettres de S. Abbon dont on n'avait auparavant que des fragments, les donna au public à la fin de la belle édition qu'il fit faire au Louvre du *Codex canonum Romanæ Ecclesiæ ;* il y joignit quelques autres anciennes pièces qui n'avaient pas encore vu le jour, et entre autres les *Formules d'Alsace, Formulæ Alsaticæ.*

(2) T. II *Analect. Mab.*

(3) Les auteurs d'une édition des ouvrages de S. Augustin donnée à l'époque où le P. Longueval écrivait son histoire, croient qu'il n'y a plus lieu de douter qu'Adson ne soit l'auteur de ce traité, puisque par le prologue Adson l'adresse à Gerberge, et y parle de Roricon, qui était évêque de Laon. Cette preuve, fait observer le savant auteur, serait sans réplique si le manuscrit était ancien, et si tous ces noms n'étaient pas écrits par les seules lettres initiales, comme on faisait au IXe et au Xe siècle : car l'*A* dans cette supposition pourra signifier *Alcuin*, aussi bien qu'*Adson;* le *G* pourra signifier *Giselle*, la fille ou la sœur de Charlemagne, aussi bien que *Gerberge ;* et l'*R*, *Riculfe*, aussi bien que *Roricon*. Mais ces noms fussent-ils écrits au long, on pourrait encore soupçonner qu'un copiste du XIe ou du XIIe siècle, les trouvant écrits par des lettres initiales, aura cru en transcrivant que l'*A* signifiait *Adson*, etc. Il est du moins certain que si un manuscrit attribue cet ouvrage à Adson, plusieurs manuscrits l'attribuent à Alcuin.

à Gauzlin, fils illégitime de Hugues Capet. Les moines crurent que ce serait avilir la dignité de leur monastère que d'y recevoir pour abbé un bâtard, quoique fils de roi. Mais le roi Robert ne tint aucun compte de leur répugnance, et sut se faire obéir. Ce prince nomma quelque temps après le même Gauzlin à l'archevêché de Bourges, après la mort de Dâbert. Ce fut un nouveau sujet de troubles. Le peuple de Bourges refusa pendant cinq ans de le reconnaître pour son archevêque, et même de le recevoir dans la ville. S. Odilon, abbé de Cluny, intervint pour arranger cette affaire, et il eut besoin de toute sa prudence et de tout son crédit pour y réussir. Les habitants de Bourges s'étaient montrés en cela plus difficiles que ceux de Reims, qui reçurent sans contradiction pour leur archevêque Arnoul, bâtard du roi Lothaire.

Au moment où l'Église de France perdait S. Abbon, un autre saint religieux, le B. Richard, venait à son tour donner l'exemple de toutes les vertus dans les pratiques de la vie monastique. Richard, élu abbé de Saint-Vannes de Verdun l'an 1004, fut un des plus saints et des plus célèbres personnages du XI[e] siècle. Issu d'une noble famille française, il joignit la science à la noblesse et la piété à la science (1). Il étudia les lettres sous Gerbert dans l'école de Reims, qui était alors une des plus renommées des Gaules, et les rapides progrès qu'il fit en même temps dans les sciences et dans la vertu engagèrent l'archevêque de Reims à lui donner les dignités d'archidiacre et de précenteur de son Église. Richard s'acquitta de ces charges avec zèle et édification, menant parmi les chanoines la vie du plus austère religieux. Non content d'assister exactement à l'office, il récitait tous les jours le psautier en entier. Il avait coutume de dire les cinquante premiers psaumes à genoux, les cinquante suivants debout, et les cinquante derniers prosterné dans la posture la plus pénible.

(1) Hugo Flavin. *Chron. Vird.*

Ce saint homme ne soupirait qu'après la retraite, lorsque le comte Frédéric, parent de l'empereur Henri, vint s'ouvrir à lui sur le dessein que Dieu lui avait inspiré de renoncer au monde. Ils prirent ensemble la résolution de se retirer au monastère de Saint-Vannes, où la discipline monastique était fort sévère sous la conduite d'un saint abbé irlandais nommé Fingen. Ces deux saints personnages s'y rendirent sans découvrir leur résolution, afin d'éprouver par eux-mêmes si ce qu'on publiait de la régularité de cette maison était véritable. Arrivés à Verdun, ils eurent quelque tentation d'entrer dans un autre monastère de la même ville, bâti par l'évêque Vicfroy dans un lieu dont la situation leur parut plus commode et plus agréable que celle du monastère de Saint-Vannes. Cependant, comme ils se défiaient d'eux-mêmes, ils prirent la résolution d'aller consulter S. Odilon et de s'offrir à demeurer à Cluny sous sa conduite, s'il le jugeait à propos. Mais Odilon fit voir en cette occasion qu'il cherchait moins les avantages particuliers de son monastère que la gloire de Dieu. Il conseilla à Richard et au comte Frédéric de suivre leur première vocation et d'entrer au monastère de Saint-Vannes, parce que leur exemple pourrait rendre célèbre ce lieu, qui était encore assez peu connu (1). Dociles à ce conseil, ils retournèrent à Verdun, où l'abbé Fingen les reçut avec joie au nombre de ses religieux. Mais Arnoul, qui avait été rétabli sur le siége de Reims, en fit un crime à l'abbé. Mécontent de voir son Église privée d'un aussi digne sujet que Richard, il prétendit qu'il n'avait pu embrasser la vie monastique sans sa permission. Fingen et Richard se défendirent avec une humble fermeté, qui satisfit l'archevêque.

Richard ne fut pas longtemps dans le monastère sans laisser voir les riches talents dont le Ciel l'avait doué, et après la mort de Fingen, arrivée l'an 1004, il fut établi abbé de Saint-Vannes par Heimon, évêque de Verdun. Le nouvel

(1) Hugo Flavin. *Chron. Vird.*

abbé s'acquitta de sa charge de telle sorte qu'il se rendit agréable à Dieu et aux hommes. Car en même temps que par sa vigilance et son autorité il maintenait la règle dans sa vigueur, il savait par ses manières douces et bienveillantes rendre aimable et facile l'obéissance qu'il exigeait, et adoucir le joug qu'il imposait à ses inférieurs. On le surnommait *Grâce de Dieu*, pour marquer le rare talent qu'il avait de gagner les cœurs. La réputation du nouvel abbé de Saint-Vannes se répandit en peu de temps dans toute la Gaule, et lui attira un si grand nombre de disciples que sa communauté retraça dans la France, par le nombre et par la ferveur de ses religieux, une image des anciens monastères de l'Orient.

Les princes et les prélats, édifiés par les récits qu'on faisait de la vertu et de la sagesse de l'abbé Richard, s'empressèrent de mettre sous sa conduite les monastères de leur dépendance qui avaient besoin de réforme. Baudry, évêque de Liége, lui donna le monastère de Lobbes pour y rétablir la discipline monastique. Le roi Robert le chargea de réformer celui de Corbie. Baudouin, comte de Flandre, mit sous sa direction pour le même objet ceux de Saint-Pierre de Gand, de Saint-Amand, de Saint-Bertin, de Saint-Riquier et de Saint-Josse-sur-Mer : d'où l'on peut conclure que le Ponthieu était alors du domaine de Baudouin. Gérard, évêque d'Arras, lui donna pareillement le monastère de Saint-Vaast, et Roger, évêque de Châlons-sur-Marne, celui de Saint-Pierre, qu'il avait fait bâtir. L'abbé Richard gouverna encore les monastères de Breteuil, d'Homblières, du Mont-Saint-Quentin, de Saint-Vandrille, de Saint-Hubert, de Saint-Remacle, de Malmedy, de Vassor, de Beaulieu, de Saint-Urbain, de Saint-Vincent de Metz et de Saint-Evre de Toul. Que de soins et de travaux pour établir la réforme en tant de lieux ! On ne procède pas à une telle entreprise sans essuyer de grandes contradictions, et sans s'exposer même à de grands dangers : car la fermeté d'un supérieur vigilant paraît quelquefois à des moines irréguliers un crime impardonnable.

Le saint abbé Richard l'éprouva en travaillant à réformer le monastère de Saint-Vaast d'Arras. Deux moines qui redoutaient la réforme, conçurent le détestable dessein d'assassiner celui qui venait l'établir, et, pour que rien ne manquât à la noirceur de l'attentat, ils choisirent pour le commettre la nuit du jeudi au vendredi saint. Richard reposait dans le dortoir sans défiance, lorsque Leduin, un des deux assassins, s'approcha de son lit et leva le bras pour le percer d'un coup d'épée. Mais, soit que ce malheureux fût frappé lui-même de l'horreur de son crime au moment de le commettre, soit que ce fût un miracle de la Providence qui veillait à la conservation du saint abbé, le bras de l'assassin demeura comme immobile, et ce religieux, bien indigne de ce nom, se retira plein de trouble et de frayeur (1).

Leduin se rendit cependant avec les autres à l'office de la nuit; mais la pensée de son crime l'y suivit, et l'assaillit de remords si pressants, que quand on en fut venu aux *ténèbres*, dit l'auteur qui rapporte ce trait, c'est-à-dire apparemment quand on eut éteint toutes les lumières, comme cela se pratique encore à la fin de l'office des trois derniers jours de la semaine sainte, il alla se jeter aux pieds de l'abbé, tandis que le chœur récitait *Kyrie eleison*, et lui dit : « Mon père, ayez pitié de moi. » L'abbé le conduisit à l'écart pour qu'il s'expliquât. Alors le moine, tirant de dessous son froc l'épée dont il avait voulu le percer, lui confessa son crime et lui demanda pardon, lui promettant de le réparer par la régularité de sa conduite. Richard le lui pardonna avec bonté. Cependant, pour s'assurer de la sincérité de sa conversion, il l'emmena avec lui à Saint-Vannes, et Leduin y montra tant de sagesse et de ferveur, que le saint abbé le renvoya à Arras quelque temps après, et lui confia, sous sa direction, le gouvernement du monastère de Saint-Vaast.

(1) *Chron. Vird.*, t. I *Bibl.* Labb., p. 170.

Le comte Frédéric, qui avait embrassé la vie monastique avec Richard, parut oublier tout ce qu'il avait été dans le monde, pour ne travailler qu'à se rendre petit et humble dans la vie religieuse. Plus il avait été élevé dans le siècle, plus il cherchait à s'abaisser au-dessous de ses frères. En entrant dans le monastère, il se pénétra profondément de cette pensée, que la vraie grandeur d'un religieux consiste dans l'amour de l'humiliation et du mépris, et il la mit constamment en pratique. Richard, son abbé, l'ayant un jour mené avec lui à la cour de l'empereur Henri, ce prince fit de grands honneurs à Frédéric, qui était son parent, et par distinction il le fit asseoir auprès de lui dans un cercle de seigneurs. Mais Frédéric, ayant remarqué que son abbé occupait une des dernières places, quitta la sienne, et, prenant le marchepied qui était sous lui, il alla s'asseoir dessus aux pieds de Richard, disant qu'il était peu séant qu'un simple moine fût placé plus honorablement que son abbé. L'empereur, édifié de cette humilité de Frédéric, fit donner une place plus honorable à l'abbé Richard.

On rapporte plusieurs autres exemples de l'humilité de Frédéric. Le duc Godefroy, son frère, l'ayant trouvé un jour servant les maçons et portant l'oiseau (1), lui en fit des reproches. Frédéric répondit que tout ce qu'on faisait dans la maison de Dieu et pour le service de S. Pierre et de S. Paul dont on bâtissait alors l'église, était d'un mérite si grand qu'il ne s'estimait pas même digne d'y être employé aux plus vils ministères. Il ne pouvait souffrir que les moines lui rendissent le moindre service, disant qu'il était venu pour servir les autres, et non pour s'en faire servir. Les personnes de ce rang font un grand honneur à l'état monastique, quand, avec la noblesse et le mérite, elles apportent ainsi dans la vie religieuse l'esprit d'humilité, qui

(1) Instrument dont les manœuvres se servent pour porter le mortier sur leurs épaules.

leur fait oublier ces avantages, et l'on se souvient d'autant plus qu'un religieux a été grand dans le monde, que lui-même paraît ne plus s'en souvenir.

Tandis que l'état monastique s'enrichissait de si dignes sujets, l'épiscopat perdait en France deux de ses plus brillants ornements dans la personne de S. Fulchram, évêque de Lodève, et du B. Adalbéron, évêque de Metz. S. Fulchram, issu d'une des plus nobles familles du Languedoc, se distingua également par sa tendre piété, par sa vigilance pastorale et par sa généreuse charité, dont il donna des marques éclatantes dans un temps de famine (1). Malgré ses libéralités, il trouva encore des fonds pour faire rebâtir son église cathédrale sous l'invocation de S. Genès d'Arles, et pour y joindre un monastère dédié au Sauveur.

Ce saint évêque portait quelquefois la délicatesse de conscience jusqu'au scrupule : nous en rapporterons un trait. Quelqu'un lui apprenant un jour qu'un évêque qu'on lui nomma avait apostasié pour embrasser le judaïsme, au grand scandale des fidèles, il en fut si indigné qu'il dit publiquement que cet apostat méritait d'être brûlé. Ayant appris, peu de temps après, que le peuple avait fait périr ce malheureux dans les flammes, il craignit que la parole qui lui était échappée n'y eût contribué, et, pour expier cette faute, il fit le pèlerinage de Rome en pénitent. Avant d'entrer dans la ville, il quitta ses vêtements, s'enveloppa les épaules de ronces, et se fit frapper en cet état jusqu'à ce qu'il fût arrivé à l'église de Saint-Pierre, où il fit une confession de ses péchés et reçut l'absolution. Cependant le saint évêque ne fut pas encore tranquille, et il fit le même pèlerinage jusqu'à trois fois, en vue d'expier ce qu'il considérait comme une faute.

S. Fulchram, étant tombé malade l'an 1006, eut révélation de sa mort prochaine, et ne pensa plus qu'à s'y disposer. Il

(1) *Vit. Fulch.*, ap. Bolland., 13 feb.

ordonna qu'on préparât son tombeau dans l'église cathédrale, et, s'y étant fait porter le 4 février, jour de l'anniversaire de son ordination, il le bénit. Il se fit ensuite administrer l'extrême-onction, fit sa confession aux prêtres qui étaient présents, et à Magfroy, évêque de Rodez, et reçut ensuite le saint Viatique. En même temps qu'il s'avouait coupable de plusieurs péchés, il déclara qu'il avait toujours conservé sa virginité. Dès que ce saint évêque sentit les approches de la mort, il ordonna qu'on le mît à terre sur un cilice et qu'on récitât les litanies. Quand elles furent terminées, il pria un des assistants de lui soutenir la main, et il donna ainsi sa bénédiction à son peuple, qui était inconsolable de perdre un si digne pasteur. Fulchram expira le 13 février de l'an 1006, après cinquante-huit ans et neuf jours d'épiscopat (1).

Le corps de S. Fulchram fut trouvé entier longtemps après sa mort, et il se conserva ainsi sans corruption jusqu'au jour où les calvinistes, s'étant emparés de Lodève en 1573, exercèrent leur rage sur ces reliques. Ces sacriléges déprédateurs des choses saintes les jetèrent d'abord dans un grand feu, qui les respecta ; ensuite ils les traînèrent par les rues, et les dispersèrent. C'est par de tels excès qu'ils se glorifiaient de réformer la religion.

Nous avons un testament que S. Fulchram avait fait plusieurs années avant sa mort. La date en est digne de remarque : le souscripteur déclare l'avoir fait *le 4 février sous le règne de Jésus-Christ, et lorsqu'on espérait un roi*. Ce qui montre qu'il a été dressé lorsque Hugues Capet n'était pas encore reconnu roi en Aquitaine. Le saint évêque y dispose

(1) Bernard Guido, qui a écrit la Vie de S. Fulchram, se contredit en ce qui regarde le temps de son épiscopat. Il marque qu'il fut ordonné le 4 février 949 et qu'il mourut le 13 fevrier 1006. Cependant il lui donne soixante-deux ans d'épiscopat. Le P. Pagi croit que, pour concilier cet auteur avec lui-même, il faut lire que Fulchram fut ordonné le 4 février de l'an 944. Mais ce savant critique n'a pas fait réflexion que le 4 février en 944 était un samedi, au lieu qu'en 949 c'était un dimanche. C'est ce qui nous a déterminé à rapporter à cette année l'ordination de S. Fulchram.

de tous ses biens en legs pieux, et il institue pour exécuteurs testamentaires Magfroy, évêque de Rodez, deux archidiacres et deux abbés. Il donne à l'archidiacre Bernard une terre, à la charge que tous les ans, à la fête de S. Pierre et à la Toussaint, il donnera un repas aux chanoines de Lodève, et il charge ses héritiers d'augmenter à certains jours la portion des chanoines (1). C'est une preuve que ces chanoines vivaient en communauté.

Le B. Adalbéron, évêque de Metz, deuxième du nom, était mort l'année précédente 1005. Il était fils de Frédéric, duc de la Basse-Lorraine, et de Béatrix, sœur de Hugues Capet. Sa naissance devait lui donner un facile accès aux dignités de l'Église, et sa piété l'en rendait digne (2). Il fut élu évêque de Metz le 16 octobre de l'an 994, et reçut l'ordination épiscopale des mains d'Ecbert de Trèves, à la fête des SS. Innocents de la même année. Ce jour tombait en effet un dimanche. Adalbéron croyait qu'un pasteur, pour réussir à faire du bien, devait commencer par se faire aimer. Il avait pour cela tous les dons de la nature et de la grâce. Des manières douces et affables, des inclinations bienfaisantes, des services effectifs, lui gagnèrent bientôt tous les cœurs, même ceux des Juifs, qui dès lors étaient établis à Metz. L'état monastique surtout fut l'objet de sa constante affection. Il fit rétablir l'église de Saint-Symphorien, et y plaça des moines de Saint-Benoît.

La tendre dévotion d'Adalbéron le porta à faire le voyage de Rome pour visiter les tombeaux des saints Apôtres. Sa piété se renouvela à la vue de ces sacrés monuments, et il y fit, avec les sentiments d'une humble et vive componction, une confession générale de ses péchés. Ce ne fut point une ferveur passagère. A son retour de Rome, ce saint évêque s'appliqua plus que jamais à la pratique des bonnes œuvres les plus propres à mortifier le vain amour de soi-même.

(1) Ap. Boll., 13 febr. — (2) *Vit. Adalber.*, in *Bibl. nov.* Labb., t. I, p. 670.

Sa maison était celle des pèlerins et des pauvres : il les recevait avec bonté, leur lavait les pieds, et se croyait honoré de les servir de ses mains. Une maladie contagieuse qu'on nomma le *feu sacré* (1), lui donna occasion de faire éclater l'héroïsme de sa charité. Plusieurs provinces furent alors affligées de cette peste. Ceux qui en étaient atteints venaient à Metz au tombeau de S. Goéric chercher un prompt secours à un mal si cruel. Adalbéron recevait chez lui tous les malades, lavait leurs ulcères, malgré l'odeur qui s'en exhalait, et leur donnait lui-même à manger. Celui qui nous a transmis ces détails, dit qu'il aida ce saint évêque dans cette bonne œuvre pendant sept jours, et qu'en même temps Adalbéron soignait et nourrissait chaque jour environ cent malades, heureux de voir ainsi son palais changé en un hôpital. Une charité si héroïque devait entraîner à sa suite un nombreux cortége d'autres vertus.

En effet, Adalbéron, qui aimait si tendrement les membres de Jésus-Christ dans la personne des pauvres, avait une vive et respectueuse dévotion pour les mystères de ce Dieu Sauveur. Il ne célébrait jamais la sainte messe sans s'être auparavant revêtu du cilice, et ne pouvait tenir entre ses mains le sacré corps et le sacré sang de Jésus-Christ sans les arroser de ses larmes. Les veilles des principales fêtes il ne prenait aucune nourriture ; et, pour mieux sanctifier par la prière et le recueillement le jeûne du carême, il se retirait pendant ce saint temps dans quelque monastère de son diocèse, et plus ordinairement dans celui de Gorze.

Ce saint évêque, voulant terminer un procès entre les moines de Saint-Arnoul et le duc Thierry son frère, entreprit un voyage par une chaleur si grande qu'on ne se souvenait pas d'en avoir vu une pareille. Il marcha tout le jour sans rien prendre, et arriva très-fatigué, bien avant dans la nuit. Après

(1) La France a été souvent affligée de cette peste, qu'on appela dans la suite *le feu Saint-Antoine;* et nous verrons à quelle occasion ce nom lui a été donné.

son repas et malgré la fatigue du jour précédent, il prit à peine quelque repos, et se leva pour réciter l'office avec ses clercs. Aussitôt qu'il l'eut achevé, une attaque subite de paralysie lui ôta l'usage de la parole et des membres. On le ramena à Metz; mais, avant d'entrer dans l'évêché, il voulut qu'on le portât à la cathédrale, où il fit un prière fervente. L'usage de la parole lui revint, mais il demeura paralytique et ne fit que languir pendant plus de six mois. Adalbéron, ne se dissimulant pas sa fin prochaine, distribua aux églises et aux pauvres tout ce qu'il possédait. Il envoya même des aumônes à Saint-Martin de Tours, à Saint-Denis de Paris, à Saint-Remi de Reims, à Sainte-Marie de Verdun, à Saint-Pierre de Cologne et à plusieurs autres monastères. Ce saint évêque mourut un vendredi 14 décembre de l'an 1005, et fut enterré dans l'église de Saint-Symphorien, qu'il avait fait bâtir. Sa Vie a été écrite par un auteur qui a vécu avec lui (1). On donne à Adalbéron le titre de bienheureux.

Après la mort d'Adalbéron, la succession à l'évêché de Metz fut l'occasion de grands troubles. Le duc Thierry, frère de l'évêque défunt, fit nommer son fils, et comme il était encore trop jeune, il lui donna pour tuteur Théoderic ou Thierry de Luxembourg, qui s'empara lui-même de l'évêché. Ce dernier était frère de l'impératrice Ste Cunégonde, femme de S. Henri, qui, après la mort d'Othon III, avait été élu empereur et roi de Lorraine. Ce prince ne put souffrir cette usurpation chez son beau-frère, et il alla mettre le siége devant Metz pour chasser l'usurpateur. Mais au moment même où cette affaire semblait devoir devenir plus grave, elle se trouva subitement terminée par la mort de celui qui avait été élu évêque de Metz. Thierry de Luxembourg demeura évêque, et il se montra meilleur évêque que son entrée dans l'épiscopat n'avait donné lieu de l'espérer.

On assure que Thierry se trouva, la première année de

(1) *Vita Adalber.*, p. 679.

son épiscopat, au concile qui se serait tenu en un lieu nommé *Trotmani* (1), où, entre autres choses, il fut ordonné qu'on jeûnerait au pain, à l'eau et au sel la veille des fêtes de S. Jean-Baptiste, de S. Pierre et de S. Laurent, aussi bien que le vendredi des quatre-temps avant Noël, et qu'on jeûnerait comme en carême la veille de l'Assomption, celle des Apôtres et les quatre-temps (2). On voit, par les règlements de ce concile, avec quelle rigueur on gardait les jeûnes ordinaires ordonnés par l'Église.

On n'observait pas avec moins de sévérité les jeûnes extraordinaires, qui étaient quelquefois indiqués pour des besoins particuliers. Nous avons sur ce point dans les *Formules alsaciennes* le mandement d'un évêque, adressé à un archiprêtre, dans lequel il ordonne trois jours de jeûne suivant l'intention du prince. L'évêque prescrit ainsi la manière de jeûner. Il veut que, pendant ces trois jours, tout le peuple, revêtu du cilice et couvert de cendres, se rende à l'église en procession; que tous entendent la messe pieds nuds, qu'on jeûne au pain sec, ou du moins qu'on ne mange avec son pain que des légumes crus et des fruits, sans boire de vin ; mais il permet un peu de bière (3).

C'était surtout dans les temps de calamité publique, telle que la maladie contagieuse qui affligeait alors la France, qu'on avait recours à ces moyens pour désarmer la colère de Dieu. Cette contagion nommée *le feu sacré*, dont nous avons déjà parlé, s'étant propagée dans le Limousin et dans le reste de l'Aquitaine, Alduin, évêque de Limoges, crut devoir recourir également au remède de la pénitence. Ce prélat, après avoir pris l'avis de Josfroy, abbé de Saint-Martial, et du duc Guil-

(1) *Chron. Sax.*

(2) Le P. Labbe et le P. Hardouin ont parlé de ce concile, qu'ils nomment *concilium Tremoniense*. Mais ni l'un ni l'autre de ces éditeurs des conciles ne rapportent aucun acte de celui-ci, parce qu'à l'endroit où l'historien Ditmare en fait mention, il y a une lacune. Une ancienne chronique de Saxe, qui nous apprend ce que nous en avons dit, pourrait y suppléer.

(3) Inter *Formul. Alsat.*, form. XVIII, *App. ad Cod. can. Pelet.*

laume, indiqua dans son diocèse un jeûne de trois jours. En même temps, tous les évêques d'Aquitaine se rendirent à Limoges, portant processionnellement les reliques de leurs églises. On tira de son tombeau le corps de S. Martial, et l'on fit une procession générale de tous les corps saints du pays. Dieu se laissa fléchir par tant d'intercesseurs. La contagion cessa dans toute l'Aquitaine; et les seigneurs laïques, pour témoigner leur reconnaissance, jurèrent de nouveau l'observation de la paix (1).

Alduin, évêque de Limoges, avait été souvent obligé de mettre son diocèse en interdit à cause des guerres que les seigneurs se faisaient les uns aux autres. Les misères publiques furent plus efficaces pour les porter à la paix que les exhortations et les menaces du prélat, qui joignait la modération à la fermeté. Alduin était fort touché des calamités qui affligeaient son peuple, et croyait qu'en certaines occasions la charité, qui est le meilleur interprète des lois de l'Église, peut pour de justes raisons dispenser d'y obéir. Ému un jour à la vue de l'extrême misère où se trouvaient réduits pendant le carême les habitants d'une bourgade de son diocèse nommée Évau (2), il leur permit de manger de la chair. Mais quand l'abondance fut revenue, il les exhorta à faire un autre carême, au lieu de celui où ils n'avaient pas été en état d'observer l'abstinence prescrite.

L'évêque de Limoges avait surtout un grand zèle pour la conversion des Juifs. Il fit des conférences réglées, dans lesquelles pendant un mois d'habiles théologiens discutèrent avec eux. Ce fut avec peu de fruit, il est vrai : car il ne baptisa que trois ou quatre de ces malheureux. Mais il obligea les autres à quitter son diocèse et à sortir du Limousin.

Les Juifs furent chassés vers ce temps-là de plusieurs

(1) Adhem. in *Chron.*, t. II *Bibl.* Labb., p. 170.
(2) Cette bourgade est nommée par Adhémar *Evaunum* : il est à présumer que c'est *Evau*, lieu situé dans la Combraille sur les confins des diocèses de Limoges et de Clermont.

autres villes de France, et les évêques défendirent aux fidèles d'avoir aucun commerce avec eux. Voici ce qui rendit alors cette malheureuse nation si odieuse à tous les chrétiens : les Juifs d'Orléans furent accusés d'avoir écrit au chef des infidèles qui dominait alors en Orient, pour l'exciter à détruire l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, en haine du christianisme. Ils marquaient à ce prince que s'il ne détruisait tous les lieux saints que les chrétiens allaient honorer en Palestine, il aurait bientôt sur les bras tous les princes chrétiens, qui, sous prétexte de satisfaire leur dévotion, ne manqueraient pas de s'emparer de ses États (1). Le prince sarrasin fit ce que les Juifs lui avaient conseillé; et Radulfe, évêque de Périgueux, rapporta en France ces tristes nouvelles en revenant de Jérusalem. Les Juifs, dont les conseils malveillants furent découverts, en portèrent la peine et furent bannis de la plupart des villes du royaume. L'émissaire qu'ils avaient envoyé à Babylone était un moine apostat, qui fut pris à son retour et condamné au feu par les officiers du roi Robert (2).

Ce religieux prince était toujours disposé à prêter son autorité au zèle des évêques pour la défense de la religion et la réforme des abus. L'état déplorable où la licence avait réduit le célèbre monastère de Saint-Denis, attira son attention. Pour y remédier, il fit assembler l'an 1008 dans son palais de Chelles un concile, dont il ne nous reste qu'une charte que le roi y expédia en faveur du monastère de Saint-Denis, et dont voici le sommaire (3).

Le roi Robert rappelle d'abord que tous les rois qui ont honoré S. Denis ont régné heureusement; mais que depuis le temps de Charles III, c'est-à-dire de Charles le Gros, le monastère de ce saint martyr a été si négligé que les moines en sont devenus aussi mondains que les séculiers, ce qui a causé le pillage et l'usurpation de leurs biens; que le roi Hugues

(1) Glaber, l. III, c. VII. — (2) Adhem. in *Chron.* — (3) T. IX *Conc.*, p. 787.

son père et la reine Adélaïde sa mère ont voulu y remettre le bon ordre ; que lui Robert a eu les mêmes vues en y établissant Vivien pour abbé. Le roi ajoute que l'abbé Vivien étant venu le supplier d'augmenter aussi le temporel du monastère, il n'a pu refuser une si juste demande. Il désigne ensuite plusieurs terres qu'il donne à l'abbaye de Saint-Denis, et il déclare que si quelqu'un ose attaquer cette donation, il sera anathème par l'autorité du roi et par celle des évêques assemblés avec lui dans son palais de Chelles, le 17 mai. Cet anathème, porté par l'autorité du roi conjointement avec celle des évêques, paraîtra sans doute étrange ; mais cette expression signifie seulement que le roi fera exécuter les censures fulminées par les prélats, contre ceux qui donneraient atteinte aux dispositions de cette charte. L'acte est souscrit par treize évêques, à la tête desquels on voit Léothéric de Sens. Les plus distingués d'entre les autres sont S. Gilbert de Meaux, et le célèbre Fulbert de Chartres, qui avait été récemment élevé sur ce siége.

S. Gilbert de Meaux était né, à ce qu'on croit, à Ham en Vermandois, et il fut élevé dans l'Église de Saint-Quentin, dont il devint chanoine (1). Promu ensuite à la dignité d'archidiacre dans l'Église de Meaux, où son mérite ne tarda pas à se faire connaître, il fut élu évêque de cette ville après la mort d'Erchanrade, avec le consentement d'Odon ou Eudes, dit le Champenois, comte de Meaux. Ce fut pendant l'épiscopat de Gilbert qu'on fit le partage des biens de l'Église de Meaux, pour assigner aux chanoines leur part séparée de celle de l'évêque. On avait déjà pris la même précaution dans plusieurs Églises, comme nous l'avons remarqué, et toutes les autres suivirent enfin cet exemple. Avant ce partage, l'évêque était l'économe général des biens de son glise, dont il assignait une partie à l'entretien des clercs ou des chanoines. S. Gilbert occupa le siége de Meaux vingt ans,

(1) *Vita S. Gilberti* apud Bolland., 13 feb.

pendant lesquels il s'acquitta de tous les devoirs d'un bon pasteur. L'Église l'honore le 13 février.

Fulbert de Chartres, qui se trouva avec S. Gilbert à l'assemblée de Chelles, était alors une des plus brillantes lumières de l'Église de France, et il ne l'édifiait pas moins par sa rare piété qu'il ne l'éclairait par sa science et sa vaste érudition. Il dirigeait son école avec autant de distinction que de succès, lorsqu'il fut élu évêque de Chartres, l'an 1007, après la mort de Radulfe, qui avait été nommé à cet évêché lorsque les troubles dont nous avons parlé eurent lieu dans le monastère de Saint-Pierre de Chartres.

Fulbert reçut l'ordination épiscopale des mains de Léothéric de Sens, son métropolitain. Quoique évêque, il continua d'enseigner (1), et l'école de Chartres devint sous lui la plus célèbre académie de France. Parmi ses disciples plusieurs ecclésiastiques et plusieurs moines se distinguèrent par leur érudition. Le fameux Bérenger, si connu par son hérésie, fut de ce nombre. Mais ce malheureux sectaire ne puisa pas ses pernicieuses erreurs à l'école de Fulbert, qui, loin de les enseigner, ne manquait aucune occasion de les combattre avec autant de zèle que d'érudition. Il croyait devoir prémunir ses disciples contre l'amour de la nouveauté, qui commençait à s'emparer des esprits. On s'efforçait alors, en effet, de renouveler dans l'Église de France l'hérésie que Jean Scot y avait enseignée autrefois contre la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de nos autels.

Le danger de ce faux dogme ne pouvait échapper à Fulbert, qui écrivit pour le réfuter. Voici comment il en parle dans la première de ses lettres. Après avoir établi que la foi dans la Trinité, le baptême et le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ est nécessaire au salut, il ajoute (2) : « Mais plusieurs, considérant ces mystères des yeux de la chair, croient plus à leurs sens charnels qu'à la révélation de

(1) Fulb. *Ep.* XXIII. — (2) Fulb. *Ep.* I.

la foi, et se jettent dans le précipice de l'erreur; ils ne comprennent ni la vérité des choses ni la vertu des sacrements. Ils sont dès là séparés de l'unité de l'Église, et, refusant d'être les disciples de la vérité, ils deviennent les maîtres de l'erreur. » Ensuite, après avoir expliqué le mystère de la Trinité et le sacrement de baptême, il expose la croyance de l'Église sur l'Eucharistie. Il dit à ce sujet que Jésus-Christ, ayant résolu de soustraire à nos yeux par son ascension le corps qu'il avait offert pour nous, ne voulut cependant pas que nous fussions privés de la présence et de la protection de ce divin corps... ; que c'est le véritable corps de Jésus-Christ qui est sur nos autels l'objet de nos adorations, et que ce qui paraît à l'extérieur la substance du pain et du vin, devient réellement par la consécration le corps et le sang de Jésus-Christ. Il ajoute : « Goûtez, et voyez combien cette nourriture est agréable. Goûtez ce pain de vie où la Divinité incarnée devient notre nourriture. Prenez ce vin qui n'a pas été foulé par un vil vendangeur, mais qui a été exprimé du pressoir de la croix. » Après des expressions si énergiques et si peu équivoques, il faut toute la mauvaise foi dont l'hérésie seule est capable, pour oser accuser Fulbert, comme on l'a fait, d'avoir favorisé l'hérésie des sacramentaires.

Ce savant prélat poursuivait ces erreurs jusque dans ceux qui les palliaient avec art pour en diminuer l'horreur. Léothéric, archevêque de Sens, s'était rendu suspect sur la foi à la présence réelle par une innovation qu'il fit dans l'administration de ce sacrement. En donnant la communion au peuple il ne disait point, comme c'était alors l'usage, *que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit le salut de votre âme et de votre corps;* il disait seulement, *si vous en êtes digne, recevez-le*, comme s'il eût voulu faire entendre qu'on ne recevait le corps du Sauveur que quand on était bien disposé, c'est-à-dire qu'on ne le mangeait que par la foi (1). Si c'é-

(1) Helgaud, *Vit. Roberti reg.*, apud Duchesne, t. IV, p. 64.

taient là ses sentiments, il n'osait les développer ; néanmoins il montrait du doute et de l'incertitude , et c'en fut assez pour scandaliser les peuples et exciter le zèle de Fulbert. Comme Léothéric cachait encore le venin des erreurs dont on croyait devoir le soupçonner, Fulbert se contenta de lui écrire en termes couverts, bien propres cependant à lui montrer le danger auquel il s'exposait. « Pilote du vaisseau du roi, lui dit-il (1), soyez circonspect et sur vos gardes. Les flots commencent à s'enfler ; ne vous faites pas dans votre cœur une double mer d'incertitude et de duplicité. La voie du Seigneur est simple : celui qui marche avec simplicité marche avec confiance. Si vous vous écartez de la route prescrite par la foi, vous ferez certainement un triste naufrage. »

La tempête dont parle Fulbert, et qui commençait à gronder contre Léothéric, était la colère du roi Robert, qui paraissait résolu à ne souffrir aucune innovation dans l'administration du sacrement de nos autels, afin de mieux conserver la foi de ce mystère. Dès que ce prince eut appris le scandale que causait l'archevêque de Sens, par les ordres qu'il avait donnés de changer la formule en distribuant la communion au peuple, il lui écrivit la lettre suivante (2) : « Je suis surpris que vous, qui passez pour savant, quoique vous n'ayiez pas la lumière de la véritable sagesse, vous vous efforciez par des ordres iniques, et pour satisfaire votre haine contre les serviteurs de Dieu, d'établir une sorte d'examen par le corps et le sang du Seigneur. Pourquoi, au lieu de vous servir en donnant la communion de la formule ordinaire : *Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit le salut de votre corps et de votre âme*, avez-vous la témérité de dire : *Si vous en êtes digne, recevez-le*, puisqu'il n'y a personne qui en soit digne? Pourquoi attribuez-vous à la Divinité les misères du corps, aussi bien que les infirmités et les douleurs

(1) Fulb. *Ep.* XXIX. — (2) Helgaud, *Vita Roberti.*

de la nature humaine? J'en jure par la foi du Seigneur, si vous ne venez à résipiscence, vous serez privé de l'épiscopat, et vous serez condamné avec ceux qui ont dit au Seigneur : *Retirez-vous de nous.* »

Des menaces si précises, faites par un roi zélé et puissant, firent rentrer Léothéric en lui-même. Il aima mieux renoncer à ses sentiments qu'à sa dignité. L'argument le plus fort pour réduire un novateur en possession d'une dignité, c'est souvent la menace de la lui retirer. On ne sacrifie sa fortune à l'amour de la nouveauté que quand on se flatte d'être dédommagé de ce sacrifice par les libéralités et les éloges d'un puissant parti. Rien cependant ne nous démontre clairement que Léothéric pensât mal sur la présence réelle, et l'innovation qu'il fit dans la formule de la communion était peut-être tout son crime.

L'empereur Henri, qui avec l'Allemagne gouvernait la Lorraine et une partie de la Belgique, n'était pas moins zélé que le roi Robert. Ce prince travailla constamment à faire fleurir la religion dans ses États, et, pour régner lui-même plus heureusement, il s'appliqua à faire régner Jésus-Christ. La vigilance de plusieurs saints évêques le seconda dans ce pieux dessein. Car, pour ne parler que de ceux de la partie de la Gaule qui lui obéissait, nous ne pouvons nous dispenser de nommer, outre Adalbéron de Metz, deux autres saints prélats, Notgère de Liége mort l'an 1008, et Ansfroy ou Aufroy d'Utrecht, qui mourut l'an 1010.

Notgère, ou Notker, fut élevé sur le siége de Liége après la mort d'Héraclius, et il s'y distingua par son zèle, son érudition et sa piété (1). Il fit rebâtir l'église de Saint-Lambert, et orna la ville de Liége de monuments si magnifiques qu'il parut avoir créé une nouvelle ville (2). Ce zélé pasteur ne s'appliqua pas

(1) Anselm. *Canon. Leod.*

(2) Pour marquer les grandes obligations que la ville de Liége avait à Notgère, on composa les deux vers suivants :

Legia, lege ligans cum prælatis sibi leges,
Notgerum Christo, Notgero cætera debes.

moins à la défendre qu'à l'embellir. Le seigneur de Chièvremont, près de Liége, ravageait souvent les campagnes voisines, et on désespérait de le forcer dans sa place. Notgère usa d'un stratagème pour le surprendre. Un fils étant né à ce seigneur, l'évêque fut invité à aller le baptiser, et il promit de s'y rendre avec tout son clergé. Or son clergé en cette occasion n'était autre que ses meilleurs soldats, auxquels il avait fait revêtir le costume ecclésiastique, et c'est ainsi accompagné qu'il se rendit à Chièvremont. Le seigneur de ce fort, ayant appris l'arrivée du prélat, sortit au-devant de lui avec ses gens. Mais quelle ne fut pas sa surprise lorsque ce prétendu clergé, jetant les chapes dont il était couvert et tirant les armes qu'il tenait cachées, se saisit des portes et se rendit maître de la place, que l'évêque fit démolir pour la sûreté du pays. Notgère était savant, et s'entendait à former les jeunes clercs à l'état ecclésiastique. Plusieurs prélats, tels que Gonther de Salzbourg, Rothard et Herluin de Cambrai, Haimon de Verdun, Hezelon de Toul et Aldebode d'Utrecht, sortirent de son école. Notgère occupa le siége épiscopal pendant trente-six ans. Il nous reste de lui quelques ouvrages, qui renferment la Vie de plusieurs saints (1).

Ansfroy ou Aufroy était un riche seigneur comte du Brabant, qui, après la mort de sa femme Hereswit, avait formé le dessein d'embrasser la vie monastique, lorsqu'il fut élevé malgré lui sur le siége d'Utrecht, où il succéda à Baudouin. Il se distingua par une si grande charité qu'il donnait tous les jours à manger à soixante-douze pauvres. Devenu aveugle sur la fin de sa vie, il suivit sa première vocation, et prit l'habit religieux dans le monastère du Mont-Sainte-Marie, qu'il avait fait bâtir près d'Utrecht, et qui fut ensuite transféré dans la ville. Ansfroy avait fondé, étant encore laïque, l'abbaye de Thorn, qui

(1) Outre Notgère ou Notker évêque de Liége, il y a trois autres Notker qui furent moines de Saint-Gall, savoir : Notker surnommé *Grain-de-poivre,* Notker surnommé *le Bègue*, et Notker surnommé *le Physicien*. Les deux derniers sont auteurs de divers ouvrages.

devint une collégiale de chanoinesses, dont sa fille Benoîte fut la première abbesse. Ce saint évêque est honoré le 3 mai.

Le déréglement où étaient tombées plusieurs abbayes, n'empêchait pas qu'on n'en fondât de nouvelles. La ferveur des nouveaux établissements excita une pieuse émulation, qui donna naissance à de nombreuses fondations. C'est à cette époque que fut rétabli le monastère de Saint-Eusèbe d'Apt, et que furent fondés ceux de Saint-Arnoul de Crépy, de Bernay et de Beaulieu, ainsi que le prieuré de Solesmes, dont l'église dédiée sous le vocable de Saint-Pierre et les bâtiments existent encore. Nous ne devons pas oublier non plus le monastère de Saint-Flour, que S. Odilon de Cluny fit bâtir sur le mont appelé *Indiciac*, et auquel la ville et l'évêché de Saint-Flour doivent leur origine.

Alduin, évêque de Limoges, eut pour successeur Gérard, son neveu. Ce prélat fut ordonné évêque à Poitiers, et conduit ensuite à Limoges par Grimoard d'Angoulême et Arnauld de Périgueux. Le nouvel évêque descendit au monastère de Saint-Martial, d'où, s'étant rendu à Saint-Pierre de Quieroix, il fut porté par le peuple dans une chaise à l'église de Saint-Étienne, qui est la cathédrale de Limoges. Pendant la marche, il tenait d'une main le livre des Évangiles, qu'il lisait, et de l'autre il donnait continuellement des bénédictions. En entrant dans l'église, l'évêque Grimoard lui en livra les portes, apparemment en lui donnant les clefs, et l'évêque Arnauld lui mit dans la main les cordes des cloches. Ensuite on le fit asseoir à la place qu'avait occupée S. Martial; on entonna le *Te Deum*, et tous les assistants allèrent lui donner le baiser (1). Nous rapportons ces particularités pour faire connaître quelles étaient au XIe siècle les cérémonies observées par les évêques de Limoges pour la prise de possession. Chaque Église observe en cela des usages particuliers, la plupart respectables par leur antiquité.

(1) Adhemar. in *Chron.*

Un autre Gérard fut nommé évêque d'Arras et de Cambrai l'an 1012. Après la mort d'Erluin, ce siége fut l'objet de brigues fort ardentes en Lorraine, dont Cambrai faisait partie; mais l'empereur Henri rejeta avec mépris les présents qu'on lui offrait, et nomma à cet évêché Gérard, clerc de sa chapelle. Il en prit possession un an après la mort d'Erluin, et reçut ensuite la prêtrise en présence de l'empereur, qui lui ordonna de se rendre à Bamberg, pour se faire sacrer évêque. Gérard obtint de lui la permission de se faire ordonner par son métropolitain l'archevêque de Reims. Quand Gérard prit congé de l'empereur, celui-ci lui donna un rituel qui contenait l'ordre pour les ordinations des clercs et pour celle des évêques, en lui recommandant de se faire ordonner selon ce rit et non selon celui des Carlésiens, c'est-à-dire des Français, lequel n'était pas conforme à la discipline, à ce que dit Baudry, évêque de Noyon (1) : ce qui montrerait qu'il y avait alors quelque diversité entre les cérémonies pratiquées en Lorraine pour le sacre des évêques, et celles en usage parmi les Français; mais il est certain que cette diversité ne touchait en rien à l'essentiel de l'ordination. Henri ne se trompa point dans le choix qu'il fit de Gérard : car ce fut un digne prélat.

Ce prince se rendit à Rome quelques années après, et y reçut la couronne, ainsi que Ste Cunégonde son épouse, des mains de Benoît VIII, successeur de Sergius IV, le 24 février 1014. Le pape donna au nouvel empereur un globe d'or orné de pierreries et surmonté d'une croix, pour le faire souvenir qu'il devait préférer l'humilité à toute la gloire du monde, dont ce globe était une figure. Henri reçut ce présent avec reconnaissance, et l'envoya aussitôt au monastère de Cluny, disant qu'un pareil don ne convenait à personne mieux qu'à ceux qui avaient foulé le monde aux pieds pour embrasser la croix (2). Bernon, abbé de Reichenau, rapporte qu'il était à Rome avec l'empereur lorsque ce prince demanda aux prê-

(1) Baldric., l. III, c. I. — (2) Glab., l. I, c. V.

tres romains pourquoi on ne chantait pas le symbole à la messe après l'évangile, et qu'ils lui répondirent que l'Église romaine n'ayant jamais été souillée par aucune hérésie, il n'était pas nécessaire d'y chanter le symbole. Il ajoute que l'empereur Henri persuada néanmoins au pape de le faire chanter (1). Nous avons vu combien le pape Léon III était opposé à ce qu'on chantât le symbole dans l'Église de France avec l'addition *Filioque*.

L'empereur Henri, à son retour d'Italie, passa par Cluny avec le B. Meinverc, évêque de Paderborn, qui obtint de S. Odilon treize de ses moines pour les établir dans sa ville épiscopale. Ce prélat réforma ensuite la nouvelle Corbie, en fit déposer l'abbé Valon et mit à sa place un moine nommé Drutmare. Meinverc s'étant pour ce sujet rendu à la nouvelle Corbie, qui était de son diocèse, rencontra une vive opposition chez les moines. Le sacristain du monastère, nommé Boson, porta l'audace de sa résistance jusqu'à lui refuser des ornements pour célébrer la messe. Le saint évêque, ayant inutilement sommé ce religieux de lui faire réparation de cet affront, se contenta de le citer au tribunal de Dieu (2).

Pendant ce temps-là, le roi Robert était occupé à délivrer l'Église de Sens d'un tyran qui la persécutait. Renard, ayant succédé à Fromond son père dans le comté de cette ville, se déclara l'ennemi de l'archevêque Léothéric, et ne cherchait que l'occasion de l'insulter, en sorte que, quand le prélat, célébrant la messe, se tournait vers le peuple pour le saluer, le comte par dérision lui tournait le dos ou lui crachait au visage. Ce misérable faisait profession d'impiété et combattait ouvertement la religion. Dans toutes les occasions il se déclarait pour les Juifs, dont il ne rougissait pas de se nommer le roi. Léothéric de Sens consulta le pape, les évêques suffragants et S. Odilon, pour apprendre d'eux de quels moyens il devait se servir afin de délivrer son Église de ce

(1) Berno Angiens., *de Missa.* — (2) *Vit. Meinvorc.*

persécuteur. Le pape et les évêques lui conseillèrent de livrer la ville de Sens au roi Robert, qui en était le souverain. Le roi, averti de ce projet, se rendit à Sens avec ses troupes et surprit la ville. Renard n'eut que le temps de prendre la fuite. Fromond son frère se défendit quelque temps dans une tour où il s'était réfugié; mais il fut obligé de se rendre, et le roi l'envoya prisonnier à Orléans, où il mourut quelque temps après (1).

Plusieurs seigneurs français qui prétendaient être dans leurs comtés entièrement indépendants du roi, trouvèrent mauvais ce que ce prince avait fait en cette circonstance, et murmurèrent hautement contre les évêques qui lui avaient donné ce conseil. On en accusa surtout Fulbert de Chartres, qui se justifia par une lettre écrite aux comtes Gualeran et Gauthier. « Sachez, mes frères, leur dit-il (2), que le roi Robert fait bien de défendre les catholiques et de condamner les hérétiques; et tout le monde avec moi doit l'encourager à le faire, parce que c'est son devoir et qu'il ne peut se sauver qu'en se comportant de la sorte. Sachez encore que l'archevêque de Sens m'a consulté sur la manière dont il devait agir avec l'hérétique Renard, qui se déclarait le persécuteur de l'Église. Je lui ai donné le conseil que j'ai cru convenir à sa dignité. Je vous envoie la plainte qu'il m'a adressée et la réponse que je lui ai faite. Si quelque faussaire publie que je lui ai conseillé autre chose, je vous prie de prendre ma défense comme celle de votre père spirituel. »

Le roi Robert, après s'être rendu maître de Sens, eut la dévotion d'aller à Rome visiter les tombeaux des saints Apôtres. Un nombreux cortége d'évêques et de seigneurs l'y accompagna, et la reine Berthe, qu'il avait été contraint de répudier plusieurs années auparavant, l'y suivit. On publia qu'elle voulait tenter de faire révoquer la sentence qui avait cassé son mariage avec le roi, et le roi, à l'instigation de quel-

(1) Glab. l. III, c. v. — (2) Fulb. *Ep.* x.

ques courtisans, ne paraissait pas, disait-on, éloigné de la reprendre. La reine Constance, qui était demeurée en France (1), fut alarmée de ces bruits (2). Dans le chagrin et l'inquiétude où cette nouvelle la plongea, elle s'adressa à Dieu avec confiance, et, s'étant endormie après une fervente prière, elle vit en songe un saint évêque qui la rassura et qui lui dit qu'il s'appelait Savinien. S'étant informée à son réveil quel pouvait être ce Savinien, elle apprit d'un clerc du palais nommé Thierry que c'était l'apôtre et le premier évêque de Sens. La reine Constance, pour témoigner sa reconnaissance, donna ordre aussitôt qu'on fît une châsse précieuse pour placer les reliques de S. Savinien, et elle chargea de ce travail le moine Odoran, qui a écrit cette histoire dans la chronique que nous avons de lui. Il assure avoir été témoin de la guérison d'un aveugle nommé Mainard, qui recouvra la vue par l'intercession de S. Savinien (3).

La prédiction de S. Savinien se vérifia, et le roi ne songea plus à faire réhabiliter son mariage avec Berthe. Ce prince, étant à Rome, se plaignit au pape Benoît VIII de plusieurs seigneurs qui envahissaient les biens du monastère de Cluny et des autres monastères de cette congrégation. S. Odilon, abbé de Cluny, avait aussi écrit au pape à ce sujet. Benoît, pour réprimer ces usurpations, adressa une lettre circulaire aux évêques de Bourgogne, d'Aquitaine et de Provence. Ces prélats sont nommés dans l'inscription au nombre de vingt, parmi lesquels sont trois métropolitains, savoir Burcard de Lyon, Vaultier de Besançon et Ponce d'Arles (4).

Le pape, après avoir déclaré dans ce rescrit que le monastère de Cluny est exempt de toute sujétion, soit au comte, soit à l'évêque, soit même au roi, et que cette abbaye ne doit rien à personne qu'à Dieu et à S. Pierre, nomme plusieurs

(1) Le moine Odoran nomme *Tille-Tillo* le lieu où la reine Constance se retira pendant le voyage du roi. On croit que c'est le lieu nommé *Tille-Château,* sur la petite rivière de Tille.

(2) Odoran. in *Chron.*— (3) Odoran. in *Chron.*, apud Duchesne, t. II, p. 639. — (4) T. IX *Conc.*, p. 810.

des seigneurs qui en avaient usurpé les biens et les droits, et il les déclare excommuniés, si avant la fête de S. Michel ils n'ont pas fait une satisfaction convenable. Il ordonne même aux évêques auxquels il écrit, de faire publier cette excommunication dans les paroisses de leurs diocèses. Par la même lettre le pape donne sa bénédiction et l'absolution à d'autres seigneurs qui se déclaraient les protecteurs du monastère de Cluny. Cette lettre, qui fut écrite en présence du roi lorsqu'il était à Rome, est datée du 1er septembre, sans que l'année soit marquée; mais les noms des évêques auxquels elle est adressée nous font juger que ce fut l'an 1016.

Le roi à son retour de Rome trouva l'évêché d'Orléans vacant par la mort de Foulques, et il nomma pour remplir ce siége Thierry, clerc de son palais, celui-là même qui avait appris à la reine Constance quel était l'évêque Savinien qui lui était apparu. Thierry, qui dut sans doute sa nomination à la protection de cette princesse, était natif de Château-Thierry, et il fut élevé à Sens dans le monastère de Saint-Pierre-le-Vif sous les yeux de l'abbé Rainard et de l'archevêque Seguin, ses parents. Sur la réputation de sa vertu, le roi le fit clerc de son palais, et il suivait volontiers ses conseils. Ce prince crut que personne ne serait plus propre à remplir dignement le siége d'Orléans; mais un ambitieux en jugea autrement.

Un clerc de cette Église nommé Odalric s'opposa à l'élection de Thierry, et gagna un grand nombre de suffrages en sa faveur, tandis que, par des calomnies étudiées qu'on fit parvenir jusqu'au Saint-Siége, il s'efforçait de décrier Thierry, son concurrent. Ces intrigues d'Odalric excitèrent dans la ville d'Orléans des troubles graves, et les deux partis se livrèrent des combats jusque dans l'église d'Orléans. Mais enfin l'autorité du roi et le mérite de Thierry l'emportèrent, et le jour fut pris pour l'ordonner. Les évêques de la province ayant été invités selon la coutume, Fulbert de Chartres se rendit à Orléans. Il s'était laissé prévenir en faveur d'Odalric, et, après avoir inutilement cherché à faire valoir les droits

de sa prétendue élection, comme il vit qu'on était résolu de soutenir celle de Thierry, il refusa d'assister à son ordination, qui par ce refus se trouva différée.

Fulbert manda à Thierry les motifs de son abstention, qui se réduisaient aux articles suivants (1) :

1° Parce que le jour où l'ordination devait se faire, on n'avait reçu ni lettres ni députés de la part des évêques de la province, lesquels étaient absents : ce qui était contre les canons du concile de Nicée et de celui d'Antioche ;

2° Parce que, lorsqu'on était sur le point de faire l'ordination, il était arrivé une défense du pape de passer outre, à cause du crime d'homicide dont Thierry était accusé, et que quand cette défense n'aurait pas été faite de la part du pape, les canons observés dans l'Église la renfermaient assez ;

3° Parce que la confession que Thierry avait faite fournissait des raisons encore plus fortes que les précédentes pour lui donner l'exclusion ;

4° Parce que son élection, ayant été faite par l'autorité du roi, n'avait pas été libre, puisque ni le clergé, ni le peuple d'Orléans, ni les évêques de la province, n'avaient pu en élire un autre.

« Telles sont, ajoute Fulbert, les raisons pour lesquelles nous n'osons vous imposer les mains, dans la crainte de nous rendre prévaricateur de la loi et de perdre la puissance d'ordonner. O sacrilége impiété ! peu s'en est fallu que nous n'ayons été mis à mort dans l'enceinte même de l'église par des gens de votre faction. La joie que nous avons eue de sauver notre vie nous a empêché de regretter beaucoup ce qui nous a été pris. Au reste, nous devons vous avertir que vous vous trompez grossièrement en prétendant entrer de force dans l'épiscopat. Car si la seule ambition est condamnée, que sera-ce de la violence ? Ce n'est pas tout : vous osez célébrer la messe dans une église qui a été profanée et qui n'a pas été réconciliée. »

(1) Fulb. *Ep.* LXI.

Thierry se justifia sans peine des calomnies auxquelles l'envie seule de ses concurrents avait donné cours, et Fulbert, qui s'y était laissé surprendre, se montra satisfait de ses réponses. Ce prélat consentit donc enfin à l'ordination de Thierry, qui fut faite par le métropolitain Léothéric de Sens. Pendant qu'on le sacrait, Odalric entra dans l'église avec une troupe de ses partisans, et excita un grand tumulte pour empêcher l'ordination; mais, malgré ce trouble, on ne laissa pas d'achever la cérémonie. Telles étaient alors les brigues et les factions des prétendants aux dignités de l'Église. Combien l'on était loin de ce temps où l'on n'avait d'empressement que pour fuir l'épiscopat; il eût suffi pour y revenir d'en connaître et surtout d'en redouter toutes les obligations.

L'ordination de Thierry, en ôtant toute espérance à ses concurrents, augmenta leur fureur. Les partisans d'Odalric dressèrent des embûches au nouvel évêque dans un voyage qu'il fit, et le frappèrent avec tant de cruauté qu'ils le laissèrent pour mort. Cependant, après qu'ils se furent retirés, on le trouva sans blessures. Il consulta Fulbert de Chartres pour savoir s'il n'était pas à propos d'excommunier les auteurs de cet attentat. Fulbert répondit qu'il n'était ni avantageux ni sûr d'en venir à ce remède extrême; qu'il fallait plutôt attendre patiemment les coupables, et les exhorter paternellement à venir à résipiscence (1).

Thierry suivit ce conseil, et n'opposa que la douceur à la violence de ses ennemis. Sa bonté désarma Odalric, l'auteur de ces troubles. Cet ambitieux alla se jeter aux pieds de son évêque et lui demanda humblement pardon. Thierry le lui accorda, et, pour le convaincre qu'il avait oublié ses injures, il lui donna la première place après lui dans l'Église d'Orléans, afin que, quand l'évêché viendrait à vaquer, il fût plus en état de l'obtenir, comme il l'obtint en effet après la mort de Thierry.

(1) *Ep.* LXIII.

Au reste, si Thierry avait commis quelques fautes dans la poursuite de l'épiscopat, Dieu les lui fit expier par les maladies dont il fut affligé le reste de sa vie. Malgré ses infirmités habituelles, il allait souvent au monastère de Saint-Pierre-le Vif pour y reprendre l'esprit de ferveur et de recueillement. Il y eut un jour une révélation de sa mort prochaine. Pour s'y préparer, il voulut faire le pèlerinage de Rome ; mais il tomba malade en arrivant à Tonnerre, et il y mourut le 27 janvier de l'an 1022. Il avait ordonné que son corps fût porté à Sens, et enterré auprès de l'archevêque Seguin et de l'abbé Renard, ses parents (1). Mais Milon, seigneur de Tonnerre, s'y opposa, et le fit enterrer dans l'église de Saint-Michel de Tonnerre, où il se fit plusieurs miracles à son tombeau. L'Église honore la mémoire de S. Thierry le 27 janvier. Odalric, qui avait été son compétiteur, lui succéda, et il trouva bien des ronces et des épines dans le champ dont il avait ambitionné la possession.

Durant ces troubles de l'Église d'Orléans, une secte pernicieuse s'y établissait, sans craindre la vigilance du pasteur assez occupé à se défendre. Une femme, venue d'Italie en cette ville, y répandit secrètement les plus monstrueuses erreurs des manichéens et des gnostiques, et elle vint à bout de les faire goûter par l'amorce de la volupté, moyen puissant pour le succès de la nouveauté. Cette femme artificieuse s'attacha d'abord les principaux du clergé par une apparence hypocrite de piété, et elle fit semblant de les prendre pour ses directeurs ; mais quand elle eut gagné leur confiance, en leur donnant la sienne, elle commença elle-même à les diriger, s'appliquant à corrompre les cœurs pour séduire les esprits, et elle ne réussit que trop. Car les attraits d'une femme artificieuse entraînent souvent dans les erreurs les plus absurdes ceux qui s'y laissent prendre.

Cette Italienne forma donc à Orléans une secte infâme, dont le secret et le silence firent quelque temps la sûreté. Les prin-

(1) *Vit. S. Theod.*, apud Bolland., 27 janv.

cipaux du clergé étaient déjà atteints de cette contagion, et rien ne paraissait au dehors. Tout semblait tranquille; mais le mal, pour être caché, n'en était que plus dangereux, lorsque la Providence permit que ces mystères d'iniquité fussent dévoilés de la manière la plus singulière.

Un seigneur normand nommé Aréfaste, de la famille des ducs de Normandie, avait chez lui un clerc appelé Herbert (1), qui était allé achever ses études à Orléans; mais, au lieu de la vérité qu'il cherchait, il fut infecté du subtil poison de l'erreur. Deux ecclésiastiques d'Orléans, Étienne et Lisoie, auxquels il eut le malheur de s'attacher, lui eurent bientôt inspiré leurs funestes sentiments. Lisoie était chanoine de Sainte-Croix; Étienne, qu'on appelait aussi Herbert, présidait à l'école de Saint-Pierre-le-Puellier, ainsi nommé parce que c'était anciennement un monastère de filles. Le clerc normand, séduit par la réputation de ces deux hérétiques, devint un des plus ardents de leurs disciples. De retour en Normandie, il chercha adroitement à gagner son maître au nouveau parti. Aréfaste, qui avait de la religion et de la droiture, connut tout le danger de la nouvelle doctrine qu'on s'efforçait de lui faire goûter. Il en parla au duc Richard II, et le pria de faire savoir au roi Robert qu'il se formait une secte pernicieuse dans le sein de son royaume.

Le roi fut vivement affligé de cette révélation inattendue. Sa solide instruction et sa piété fervente lui faisaient redouter la perte des âmes à l'égal de celle de son royaume, et en présence d'un avis qui n'intéressait pas moins la tranquillité de l'Église que celle de l'État, il sentit qu'il ne devait pas hésiter. Aréfaste fut chargé aussitôt d'aller lui-même à Orléans pour examiner sur les lieux la vérité de ce que son clerc lui avait rapporté ; il avait promis au roi de lui prêter main-forte pour la punition des hérétiques qu'il pourrait découvrir.

Le seigneur normand, qui ne manquait ni d'adresse ni de

(1) T. II *Spicil.*, p. 670, ex *Cartul. Sancti Petri in Valle.*

zèle, accepta avec dévouement une commission qui lui donnait lieu de servir la religion et l'État, en découvrant une secte qui était comme un ulcère caché dans le sein de l'Église. Son dessein était de passer par Chartres pour consulter l'évêque Fulbert, et il s'y rendit en effet; mais ce prélat en était parti pour le pèlerinage de Rome. Aréfaste s'adressa donc à Evrard ou Ebrard, garde des archives de l'Église de Chartres, qui était fort estimé pour sa sagesse et son érudition. Il le pria de lui donner conseil sur la manière dont il devait s'y prendre, pour réussir dans une affaire aussi délicate et aussi importante que l'était la découverte de ces hérétiques si artificieux et si cachés. Evrard lui conseilla d'aller tous les matins faire sa prière à l'église, de recevoir tous les jours le corps et le sang du Seigneur, et ensuite, après s'être muni du signe de la croix, d'aller prendre hardiment des leçons des hérétiques qu'on lui avait nommés, sans les contredire en rien; mais de les écouter en silence, comme un disciple entièrement docile.

Aréfaste crut, suivant ce conseil, pouvoir user de stratagème pour découvrir les ennemis de l'Église. S'étant rendu à Orléans, il fut admis aux assemblées secrètes des hérétiques, à la recommandation de son clerc qui y était initié, et il y prit la dernière place. On lui dit que, puisqu'il avait quitté le siècle d'iniquité pour entrer dans cette sainte société, on prendrait soin de le cultiver comme un arbre nouvellement transplanté, et qu'on ne cesserait de l'arroser des eaux de la sagesse, jusqu'à ce qu'il eût pris racine et que le glaive de la parole de Dieu eût retranché toutes les épines de son cœur. Le seigneur normand écoutait tous ces discours avec une humilité et une docilité apparentes qui charmaient les maîtres de l'erreur.

Quand ils crurent s'être bien assurés de la sincérité de sa prétendue conversion, ils lui découvrirent les mystères les plus cachés de la secte. On lui dit que Jésus-Christ n'était pas né de la Vierge Marie, qu'il n'était pas mort pour les hommes, qu'il n'avait pas été mis dans le tombeau et qu'il n'était pas

véritablement ressuscité. On ajouta que le baptême ne remettait point les péchés, que le corps et le sang de Jésus-Christ n'étaient pas dans l'Eucharistie, et qu'il était inutile d'invoquer les saints, martyrs ou confesseurs.

Aréfaste entendit avec horreur une si détestable doctrine; mais il n'en témoigna rien. Au contraire, pour dévoiler les autres mystères d'iniquité, il dit à ses maîtres : « Si le salut ne consiste pas en toutes ces choses, apprenez-moi sur quoi je dois appuyer mon espérance. » Ils répondirent : « Mon frère, jusqu'ici vous avez été dans l'abîme de l'erreur; mais vous voici au sommet de la vérité, et puisque vous avez ouvert les yeux à la vraie lumière de la foi, nous vous ouvrirons la porte du salut par l'imposition de nos mains. Vous serez délivré de tous vos péchés et rempli de l'Esprit-Saint, qui vous enseignera la profondeur des Écritures. Mais, après que vous aurez été nourri du pain céleste, vous aurez souvent comme nous des visions d'anges, et par leur secours vous irez en un instant sans peine partout où vous souhaiterez aller. »

Les mœurs de ces hérétiques étaient aussi corrompues que leur doctrine était impie. Ils s'assemblaient à certains jours pendant la nuit dans quelque maison écartée. Là, tenant tous des lampes à la main, ils récitaient en forme de litanies les noms des démons, jusqu'à ce que, par quelque prestige ou quelque supercherie, on vît paraître au milieu d'eux le démon sous la forme de quelque animal. Alors on éteignait toutes les lumières, et aussitôt les adeptes dans une horrible mêlée se livraient au milieu des ténèbres à toute la brutalité de leurs passions, sans égard ni pour l'âge ni même pour les liens les plus étroits de parenté. Ces malheureux joignaient la cruauté à l'infamie : car une fois dans l'année ils prenaient un enfant né du commerce infâme qu'ils avaient ensemble, et le brûlaient dans une de leurs assemblées. Ensuite ils en recueillaient les cendres avec respect, et en composaient une poudre dont ils faisaient prendre à leurs disciples pour les initier. Ils donnaient même de cette poudre en forme de viatique à ceux

qui étaient en danger de mort. C'est ce qu'ils nommaient le pain ou la nourriture céleste dont on a parlé.

Aréfaste, s'étant bien instruit de ces mystères d'iniquité et des personnes qui composaient la nouvelle secte, fit donner avis au roi de ses découvertes. Ce prince ne voulut s'en rapporter qu'à lui-même et aux évêques juges naturels de la foi. Il se rendit en diligence à Orléans, accompagné de la reine Constance et de plusieurs prélats qu'il avait mandés pour ce sujet. Dès le lendemain de son arrivée, il fit arrêter tous les sectaires dans le lieu même de leur assemblée, et les fit comparaître en sa présence et en celle des évêques dans l'église de Sainte-Croix, l'an 1022 (1).

Aréfaste, pour mieux cacher sa délation, s'était fait arrêter avec les hérétiques. Quand il comparut avec les autres prisonniers, il prit la parole et dit au roi : « Prince, je suis sujet de Richard, votre comte de Normandie, et l'on n'a pas dû me faire ici comparaître chargé de chaînes. » Le roi répondit : » Expliquez-nous à quel dessein vous êtes venu de votre pays en cette ville, afin que nous puissions juger si vous êtes coupable ou non. La renommée de la sagesse et de la piété de ceux qui sont ici prisonniers avec moi, répliqua Aréfaste, m'a fait entreprendre ce voyage pour profiter de leurs instructions. Les évêques qui vous accompagnent, peuvent juger si en cela j'ai fait quelque mal. » Les prélats lui dirent : « Nous en jugerons facilement, pourvu que vous déclariez ce qu'ils vous ont enseigné. Que Votre Majesté, dit Aréfaste s'adressant au roi, ordonne plutôt à ceux qui ont été mes maîtres d'exposer leur croyance. »

(1) Le P. Labbe a rapporté ce concile d'Orléans à l'an 1017, sur l'autorité de Raoul Glabert, qui en marque l'époque en disant : *anno tertio de vigesimo infra dictum millesimum*. Mais, 1° cet historien n'est rien moins qu'exact dans les dates ; 2° il faut certainement lire *supra millesimum*, au lieu d'*infra millesimum* ; 3° il nous paraît qu'il faudrait lire *tertio et vigesimo*, au lieu de *tertio de vigesimo* ; 4° la *Chronique d'Auxerre* rapporte la punition des hérétiques d'Orléans à l'an 1022 ; 5° ce concile s'est tenu sous l'épiscopat d'Odalric, qui ne succéda à S. Thierry qu'au commencement de l'an 1022. Ces raisons nous ont engagé à ne pas suivre Raoul Glabert pour le temps auquel il rapporte le concile d'Orléans.

Le roi et les prélats, qu'une semblable affaire remplissait de tristesse, ordonnèrent aux hérétiques de déclarer leurs sentiments; mais ceux-ci n'eurent garde de le faire. Ils ne s'expliquèrent qu'en termes ambigus et généraux. On avait beau les presser : la dissimulation et l'artifice leur fournissaient des détours et des équivoques pour échapper. Alors Aréfaste, indigné de leur mauvaise foi, leur dit :

« J'avais cru avoir trouvé en vous des docteurs de la vérité, et non des maîtres de l'erreur. Quand vous m'enseigniez vos sentiments comme la doctrine du salut, vous assuriez que la crainte des supplices ou même de la mort ne vous empêcherait jamais de les confesser; mais je vois aujourd'hui le contraire. Quant à moi, je veux obéir au roi et déclarer quels sont vos sentiments, afin que, par le jugement des évêques, je sache ce qui est opposé à la foi chrétienne. Vous m'avez enseigné que le baptême n'opère nullement la rémission des péchés; que Jésus-Christ n'est pas né de la Vierge, n'est pas mort pour les hommes, n'a pas été enseveli, n'est pas ressuscité, et que le pain et le vin consacrés par le prêtre ne peuvent être changés au corps et au sang de Jésus-Christ. »

Les hérétiques ne répondant rien à ce discours d'Aréfaste, Guérin, évêque de Beauvais, demanda à Étienne et à Lisoie, qui paraissaient les chefs des autres, s'il était vrai qu'ils eussent ces sentiments. Ils répondirent qu'ils croyaient ainsi. L'évêque prit alors la parole pour leur prouver que Jésus-Christ était né d'une vierge, et qu'il était ressuscité le troisième jour.

Ils répondirent : « Comme nous n'y étions pas, nous ne pouvons croire que cela soit vrai. » L'évêque leur dit : « Ne croyez-vous pas que vous êtes nés de vos parents? » Leur réponse fut affirmative. « Eh bien, reprit l'évêque, si vous croyez être nés de vos parents, quoique vous ne le sachiez pas par vous-mêmes, pourquoi refusez-vous de croire que Dieu, engendré de Dieu sans mère avant les siècles, soit

né d'une vierge dans le temps par la vertu du Saint-Esprit? C'est, dirent-ils, que cela est contraire à la nature. »

L'évêque ajouta : « Ne croyez-vous pas qu'avant toutes les productions de la nature Dieu le Père a créé toutes ces choses de rien par son Fils? » Ils répondirent : « Vous pouvez débiter ces contes à ceux qui ne goûtent que les choses terrestres, et qui croient les fables des hommes charnels écrites sur des parchemins. Pour nous, qui ne recevons que la loi de Dieu écrite dans l'homme intérieur par l'Esprit-Saint, nous ne savons que ce que nous avons appris de Dieu créateur de toutes choses. Cessez de nous tenir de pareils discours et faites de nous ce qu'il vous plaira. Nous voyons déjà notre Roi dans sa gloire qui nous appelle à d'éternels triomphes. »

On soutint contre ces sectaires une discussion qui dura depuis le matin jusqu'à trois heures après midi, dans l'espoir de leur faire reconnaître leurs erreurs. On les prévint que s'ils ne se désistaient pas, ils seraient brûlés par ordre du roi. Mais raisons et menaces, tout fut inutile. Comme on vit qu'ils demeuraient opiniâtres, on fit revêtir des habits sacerdotaux ceux d'entre eux qui étaient dans les ordres sacrés, et les évêques, par ordre du roi, les dégradèrent. Le roi condamna ensuite tous ces malheureux, au nombre de quinze, à être brûlés vifs. Il n'y eut qu'un clerc et une religieuse qui abjurèrent leurs erreurs et évitèrent ainsi la mort.

Pendant qu'on les jugeait, la reine Constance était à la porte de l'église pour contenir le peuple attroupé, et l'empêcher de mettre en pièces ces hérétiques. On les fit ensuite sortir de l'église pour les mener au supplice. La reine, qui les voyait passer, ne put contenir son indignation à la vue d'Étienne, qui avait été son confesseur ; elle le frappa d'un bâton qu'elle tenait à la main et lui creva un œil.

On les conduisit hors de la ville, et l'on alluma un grand feu dans une chaumière qu'on leur montra de loin tout embrasée, pour les intimider ; mais, loin d'en paraître effrayés, ils

ne témoignaient que plus d'ardeur, et ils s'arrachaient des mains de ceux qui les conduisaient pour s'y jeter d'eux-mêmes. On les enferma dans cette cabane au nombre de treize. Ces fanatiques y entrèrent avec joie, parce qu'ils s'étaient persuadés qu'ils en sortiraient sains et saufs; mais quand ils sentirent les atteintes du feu, ils changèrent de langage et crièrent que le démon les avait trompés. On eut compassion d'eux, et on courut ouvrir la porte pour les délivrer. Il était trop tard : ils avaient été suffoqués en un instant.

Parmi ces treize hérétiques qui furent ainsi brûlés, il y avait dix chanoines de Sainte-Croix, et comme on eut la preuve que Théodote, chantre de la même église, était mort trois ans auparavant dans cette hérésie, Odalric évêque d'Orléans le fit exhumer, et ses os furent jetés et dispersés (1). Cet acte de sévérité préserva pour toujours la ville d'Orléans d'une si dangereuse hérésie, qui n'osa plus reparaître en France, du moins avec la même audace et la même licence.

Nous ne prétendons pas méconnaître la violence de ces exécutions, qui ont soulevé d'amères critiques et de vives récriminations ; elles sont assurément peu conformes au véritable esprit du christianisme, et encore, bien qu'elles obtinssent les applaudissements des masses qui y assistaient, nous sommes loin de les approuver comme elles. Toutefois il ne faut pas oublier que l'hérésie était regardée au moyen âge comme le plus grand des fléaux, comme un crime qui entraînait la chute des empires, aussi bien que la perte des âmes, et telle était l'opinion du roi Robert (2). La loi romaine, qui, comme on sait, était en vigueur dans tout l'Occident, punissait les partisans ou les fauteurs de l'hérésie par l'exil ou la prison perpétuelle, et même par la peine capitale, lorsque, comme dans le cas présent, on usait de séduction ou de violence pour faire des prosélytes (3). Le roi Robert fit exécuter

(1) Adhemar. *Chron.* — (2) *Rex Robertus et ruinam patriæ et animarum metuebat interitum.* (Labb. *Concil.*, t. IX, p. 837.) — (3) *Cod. Justin.*, lib. I, tit. vii, n. 5.

cette loi en envoyant les hérétiques au supplice (1), et le peuple, comme nous l'avons dit, applaudit à cette exécution, tant l'hérésie était alors un objet d'horreur universelle (2). Quant aux évêques réunis en concile, et c'est un point qu'il faut bien remarquer, ils ne firent que constater l'hérésie, sans prendre part à l'exécution, qui était du ressort de l'autorité civile.

Cependant le fléau de l'hérésie avait gagné Toulouse et quelques endroits de l'Aquitaine. Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, poursuivit les coupables et en fit justice. Il convoqua à ce sujet quelque temps après (3) un concile au monastère de Charroux, où tous les évêques et les seigneurs d'Aquitaine se trouvèrent. La cause de ces hérétiques ne fut pas le seul sujet qui excita la sollicitude du concile, Guillaume profita de sa réunion pour faire jurer la paix aux seigneurs qui se faisaient si souvent la guerre, et leur recommander d'avoir pour l'Église le respect convenable.

Outre les dogmes pernicieux des hérétiques d'Orléans que nous avons fait connaître, ces nouveaux manichéens traitaient de fables les saintes Écritures et les mystères de la religion, surtout celui de la sainte Trinité. Ils enseignaient que le monde n'avait point eu de commencement; qu'il n'y avait aucune peine pour les plus infâmes débauches, ni aucune récompense pour les œuvres les plus saintes, de sorte que cette hérésie n'était qu'un mélange des erreurs de Manès et des infâmes turpitudes des gnostiques. On avait lieu de croire que le feu qui consuma les chefs de cette secte en avait purgé la France; toutefois, quelques-uns de leurs disciples se dispersèrent pour dogmatiser en secret, et longtemps après on vit renaître en quelque sorte de leurs cendres la funeste hérésie des Albigeois, qui, pour n'avoir pas été com-

(1) *Rex igne cremari jussit.* — (2) Labb. *Concil.*, t. IX, p. 837.

(3) Le P. Cossart rapporte le concile de Charroux à l'an 1028. Adhémar, qui en parle dans sa *Chronique*, n'en marque point l'époque. Il se contente de mettre *his diebus* : ce qui semble désigner l'an 1028, dont il avait parlé auparavant. Mais on sait que cet auteur ne suit pas toujours l'ordre des temps.

battue dès sa naissance, devint assez puissante pour se défendre les armes à la main, et coûta bien du sang à la France.

Le roi Robert fit tenir vers le même temps quelques autres conciles, dans lesquels on prit des mesures pour terminer les querelles des seigneurs et rétablir la paix entre eux. Un de ces conciles fut convoqué en un lieu nommé Virdun, au territoire de Chalon-sur-Saône, et le roi y fit porter un grand nombre de reliques des villes voisines. Ce prince en assembla un autre à Aire, dans le diocèse d'Auxerre ; il fut présidé par Léothéric de Sens. Un grand nombre de reliques y furent également apportées par ordre du roi ; quelques-uns voulaient même qu'on y portât le corps de S. Germain d'Auxerre; mais Hugues, évêque de cette ville, s'y opposa avec énergie et dit : « A Dieu ne plaise que, pour quoi que ce soit, on transporte le corps de ce saint évêque ! (1) » La coutume de porter les reliques aux conciles commença alors à s'établir : on espérait par là rendre ces assemblées plus célèbres, et attirer le concours des peuples en excitant leur dévotion.

Les canons de ces deux conciles sont perdus. Mais on nous a conservé ceux qui furent dressés dans un autre concile, qu'Aribon, archevêque de Mayence, tint avec Vernehaire de Strasbourg et ses autres suffragants à Selingstadt le 12 août de la même année 1022. Ces règlements sont au nombre de vingt ; en voici les dispositions les plus importantes (2) :

I. Tous les chrétiens feront abstinence de chair et de sang quatorze jours avant la Nativité de S. Jean, et quinze jours avant Noël, aussi bien que les veilles de l'Épiphanie, de Tous les Apôtres, de l'Assomption, de S. Laurent, et la veille de ces fêtes ils ne feront qu'un repas. (L'abstinence et le jeûne de la veille de l'Épiphanie sont remarquables.)

II. On prescrit le temps où l'on doit célébrer les jeûnes des quatre-temps.

(1) *Hist. Episc. Altiss.*, in *Hugone*. — *Chron. Sancti Petri Vivi*. — (2) Ap. Labb., t. IX, p. 844.

III. On ne se mariera pas depuis le commencement de l'avent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, ni depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de Pâques; non plus que les quatorze jours avant la fête de S. Jean et les jours de jeûne ou les veilles des fêtes solennelles.

IV. Un prêtre qui a bu en été pendant la nuit après le chant du coq, ne célébrera pas la messe le lendemain; si c'est en hiver qu'il ait bu après le chant du coq, il s'abstiendra aussi de dire la messe le jour suivant, à moins qu'il n'y ait nécessité.

Comme il n'y avait pas encore alors d'horloges qui sonnassent l'heure pendant la nuit, on supposait que le chant du coq en été marquait minuit : ainsi un prêtre qui avait bu après ce temps-là, ne pouvait dire la messe le lendemain. Mais en hiver, les nuits étant plus longues, on estimait que le chant du coq ne marquait pas toujours le milieu de la nuit. Cependant, par respect pour le sacrement, on jugeait que dans le doute celui qui avait bu après le chant du coq ne devait pas dire la messe le lendemain sans nécessité.

V. Il est défendu à un prêtre de dire plus de trois messes par jour.

Il y avait alors plusieurs prêtres qui par dévotion célébraient jusqu'à cinq et six messes par jour, et nous avons vu qu'il y avait aussi des laïques qui croyaient devoir communier à toutes les messes qu'ils entendaient.

VI. On avait porté plainte au concile contre quelques prêtres qui, pour arrêter un incendie, jetaient dans le feu un corporal. Le concile défendit cet abus sous peine d'anathème.

On conservait toujours à Cluny un corporal dans un endroit marqué, afin qu'on pût le trouver aisément en cas d'incendie.

VII. Si deux personnes sont accusées d'avoir commis ensemble un adultère, et que l'une avoue le crime tandis que l'autre le nie, on mettra en pénitence la personne qui avoue, et on permettra à l'autre de se purger par quelque jugement canonique.

VIII. Il est défendu à toutes personnes de porter l'épée dans l'église, si ce n'est l'épée royale.

X. Il y avait des laïques, particulièrement des femmes, qui tous les jours faisaient réciter sur eux l'évangile *In principio erat Verbum*, et qui se faisaient dire tous les jours des messes particulières, comme celles de la Trinité et de S. Michel. Le concile défend ces pratiques, auxquelles se mêlait quelque superstition.

On ne disait pas alors l'évangile *In principio* à la fin de la messe.

XI. Dans les degrés de parenté on ne doit pas compter le frère et la sœur pour le premier degré, ainsi que font quelques-uns. C'est le neveu et la nièce, c'est-à-dire, le fils ou la fille du frère ou de la sœur qui doivent être comptés les premiers, comme l'ont ordonné les anciens Pères.

L'usage contraire a cependant prévalu.

XIII. Aucun laïque ne pourra confier le soin d'une Église de sa dépendance à quelque prêtre que ce soit, sans le consentement de l'évêque. Il doit auparavant envoyer ce prêtre à l'évêque ou à son vicaire, afin qu'ils jugent s'il a la science, les mœurs et l'âge requis.

XV. Dans les jeûnes solennels qui sont indiqués, si quelqu'un veut racheter une des huit choses dont l'usage est alors défendu, il doit nourrir ce jour-là un pauvre.

On n'explique pas quelles sont les huit choses dont l'usage était interdit dans ces jeûnes solennels; c'était apparemment de manger de la chair, des œufs, des laitages, de boire du vin, de porter du linge, d'aller à cheval, de porter les armes, et de prendre certains divertissements ou de porter certaines parures.

XVI. Il est défendu d'aller à Rome sans la permission de l'évêque ou de son vicaire.

XVII. Il est défendu aux prêtres, sous peine d'anathème, de partager aux pénitents leur *carinne*, c'est-à-dire leur quarantaine.

C'était un jeûne de quarante jours au pain et à l'eau, qu'on imposait aux pénitents, et on défend aux prêtres de le partager en plusieurs intervalles pour le rendre moins pénible.

XVIII. Le dix-huitième canon est remarquable : « Comme quelques-uns, dit le concile, sont tellement aveuglés par leur folie, que, lorsqu'ils sont coupables de quelque crime capital, ils refusent de recevoir la pénitence de leurs prêtres, dans la confiance qu'ils ont que le pape remet tous les péchés à ceux qui vont à Rome, le saint concile a jugé que cette indulgence ne doit leur servir de rien ; qu'ils doivent commencer par accomplir la pénitence que leurs prêtres leur ont imposée, et alors, s'ils veulent aller à Rome, ils en recevront la permission de leur évêque, qui leur donnera des lettres pour le pape. »

Il s'agit ici probablement de la pénitence publique. Les évêques ne veulent pas qu'on se dispense de la faire, sous prétexte de pèlerinage à Rome, parce qu'il fallait réparer le scandale dans les lieux où il avait été donné.

XIX. Un pénitent qui jeûne sa quarantaine ne passera pas d'un lieu à un autre ; mais il demeurera dans celui où il aura reçu la pénitence, afin que son propre prêtre puisse rendre témoignage de lui.

On trouve à la fin de ce concile les prières qu'on doit faire au commencement et à la fin de chaque session d'un synode.

La même année 1022 il se tint un concile à Aix-la-Chapelle, en présence de l'empereur Henri, pour terminer une contestation survenue entre Pilgrim, archevêque de Cologne, et Durand, évêque de Liége, touchant le monastère de Burcitho, que chacun d'eux prétendait dépendant de son diocèse. Durand avait succédé l'année précédente sur le siége de Liége à S. Vulbode, que l'Église honore le 21 avril. Ce dernier était un saint évêque d'une taille gigantesque et d'une grosseur presque monstrueuse. Pour soutenir un corps de proportions aussi extraordinaires, il était obligé de manger beaucoup; mais en mangeant plus que les autres il ne laissait pas de se mortifier par l'abstinence. Il mourut saintement le 20 avril en

embrassant le crucifix, et il fut enterré le lendemain dans l'église du monastère de Saint-Laurent.

L'an 1023, Aribon tint un autre concile plus nombreux à Mayence, en présence de l'empereur, qu'il avait invité à y venir célébrer la fête de la Pentecôte. Tout ce qu'on en sait, c'est que l'archevêque y excommunia le comte Othon à cause de son mariage incestueux avec Irmingarde.

Les évêques travaillent avec succès à la réforme des abus, quand leur zèle est soutenu par celui des princes, et que ces princes donnent eux-mêmes l'exemple à leurs sujets d'une exacte soumission aux lois de l'Église. L'Allemagne et la France goûtaient alors les avantages de cette heureuse condition. L'empereur Henri et le roi Robert ne respiraient que la gloire de Dieu et le bonheur de leurs peuples : c'était l'unique but de leurs travaux et tout l'objet de leur politique.

Ces deux princes, que les mêmes inclinations avaient unis, eurent une entrevue sur la Meuse l'an 1023, et ils s'y donnèrent des marques réciproques de la plus sincère cordialité. On était convenu qu'ils s'avanceraient l'un vers l'autre dans un bateau à égale distance de la rive. Mais l'empereur, persuadé que la droiture de celui avec qui l'on traite est la plus sûre sauvegarde, se rendit dès le matin presque sans suite dans le camp du roi; et, après avoir entendu la messe, il mangea avec Robert, lui fit de riches présents et retourna le soir à son camp. Le lendemain le roi, accompagné de plusieurs évêques, vint visiter l'empereur sous sa tente et lui offrit aussi des présents. Ces princes prirent la résolution d'aller ensemble à Pavie, pour décider le pape à signer certains articles en litige. Mais la mort du pape et celle de l'empereur rompirent ce voyage (1).

Benoît VIII mourut l'an 1024. Son frère lui succéda et prit le nom de Jean XIX. On publia que le nouveau pape avait acheté les suffrages argent comptant. Ce bruit, qui pouvait être faux, scandalisa toute l'Église. Le scandale augmenta lors-

(1) Glab., l. III, c. II.

qu'on apprit que ce même pape traitait avec le patriarche de Constantinople pour lui vendre le titre d'*œcuménique* ou d'*universel*, qualité que les patriarches de Constantinople avaient souvent ambitionnée, et que les papes leur avaient constamment refusée. Le caractère de Jean XIX avait fait espérer au patriarche qu'il se montrerait plus accommodant que ses prédécesseurs.

Le patriarche de Constantinople, de concert avec l'empereur d'Orient, lui envoya de riches présents, qui firent goûter les propositions dont on les accompagnait. « Car, dit un auteur de ce temps-là, quoique l'avarice soit la reine de l'univers, il semblait qu'elle avait alors particulièrement établi le siége de son empire à Rome (1). » Mais ces vices de quelques papes ne doivent point être imputés à l'Église romaine, pour laquelle ils étaient un sujet de profonde affliction. Cependant le pape ne put délibérer si secrètement avec ses officiers sur les moyens de satisfaire l'ambition du patriarche, qu'il ne transpirât quelque chose de leur dessein. On publia même qu'ils avaient déjà fait ce qu'ils délibéraient encore de faire, et le bruit qui s'en répandit, excita les murmures de tous ceux à qui la gloire de l'Église romaine était chère.

Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, s'alarma d'une semblable condescendance et écrivit à ce sujet au pape une lettre pleine d'une respectueuse fermeté : « Le Maître des nations, dit-il (2), nous apprend qu'il ne faut point reprendre durement une personne constituée en dignité; mais il nous dit ailleurs : *Si je suis insensé, c'est vous qui m'avez contraint de l'être*. C'est l'amour filial que nous portons à Votre Paternité qui nous presse de l'exhorter à imiter le Sauveur. Demandez à quelqu'un de vos intimes amis, comme il demanda à S. Pierre : *Qu'est-ce que les hommes disent de moi?...*

« Il se répand un bruit fâcheux qui doit scandaliser tous ceux qui ont quelque amour de Dieu. Car, quoique l'empire romain

(1) Hugo Flavin. —(2) Ap. Hugon. Flaviniac., in *Chron.*

soit maintenant partagé entre plusieurs potentats, la puissance de lier et de délier subsiste toujours sans division. Nous vous le disons pour vous faire observer qu'il n'y a que la vaine gloire qui a porté les Grecs à vous demander ce qu'on dit qu'ils ont obtenu. Du reste, nous souhaitons que vous montriez plus de vigueur que vous ne faites pour corriger les abus et pour maintenir la discipline, ainsi que doit le faire celui qui est chargé du soin de tout le troupeau. »

Cette affaire n'eut pas d'autres suites. Le pape n'accorda rien aux Grecs, et dans la suite il montra beaucoup plus de zèle dans l'accomplissement des devoirs du souverain pontificat.

Les saints évêques devenaient de jour en jour plus rares; mais Dieu avait donné à son Église de saints rois. S. Henri empereur d'Allemagne et roi de Lorraine, S. Étienne roi et apôtre de Hongrie et le saint roi Robert édifiaient par leur vertus les sujets qu'ils avaient à gouverner. De tels princes sont un des plus précieux dons que Dieu puisse faire à un peuple ; mais l'empereur S. Henri ne tarda pas à aller recevoir une couronne plus glorieuse que celle qu'il portait. Car si sa mort ne précéda pas celle du pape Benoît VIII, elle la suivit de près (1). Ce religieux prince mourut l'an 1024, le 14 juillet, digne par ses vertus et par ses bonnes œuvres des honneurs que l'Église lui a décernés après sa mort. Maître de l'Allemagne, de l'Italie et d'une partie de la Gaule par le royaume de Lorraine, il ne régna que pour faire régner Jésus-Christ dans ses vastes États. Le bien de l'Église et celui de ses peuples étaient l'unique objet de ses travaux et de ses entreprises militaires. Il fit toujours présider la religion à ses conseils, la bonne foi à ses traités et le zèle à ses entreprises. Il avait particulièrement à cœur la conversion des idolâtres. Ce fut dans ce but qu'il établit l'évêché de Bamberg, et qu'il

(1) On ne sait pas d'une manière certaine le jour de la mort du pape Benoît VIII. On sait seulement que ce fut l'an 1024 après le 6 juin et avant le mois d'octobre.

maria sa sœur à Étienne, roi de Hongrie, lequel, après avoir embrassé le christianisme, devint l'apôtre de ses sujets. Ce qui paraît le plus héroïque dans la vie de S. Henri, c'est que non-seulement il conserva sa chasteté au milieu des périls de la cour, mais qu'il garda même la continence dans le mariage, de concert avec l'impératrice Ste Cunégonde, qu'il aimait tendrement. Étant au lit de la mort, il la remit à ses parents en leur disant : « Je vous la rends vierge comme je l'ai reçue. »

La vertu de Cunégonde avait cependant été calomniée, et on l'avait accusée d'adultère. Pour s'en justifier, elle subit l'épreuve du fer chaud, et marcha sur des socs rougis au feu comme si elle marchait sur des roses (1). Elle est honorée le 3 mars, et S. Henri le 14 juillet.

Après la mort de Henri, les Allemands reconnurent unanimement pour empereur Conrad surnommé le Salique. Cependant les Italiens, qui commençaient à se lasser de la domination des Allemands, voulurent déférer le royaume d'Italie au roi Robert ou à Hugues son fils aîné, qui avait déjà été sacré roi, et qui par ses belles qualités semblait faire revivre son bisaïeul Hugues le Grand, dont on lui donnait déjà le surnom. Mais Robert, qui avait moins d'ambition que de prudence, craignait avec raison l'inconstance des Italiens et refusa la couronne qu'ils lui offraient (2). Ils s'adressèrent alors à Guillaume V, duc d'Aquitaine, et lui demandèrent son fils pour roi, s'il n'aimait mieux l'être lui-même.

Guillaume parut d'abord agréer une offre qui flattait son ambition. Il alla même en Italie pour se concerter avec les principaux seigneurs du pays. Mais on lui fit alors des propositions que sa piété ne lui permit pas d'accepter. On voulait qu'il promît de chasser de leurs siéges la plupart des évêques d'Italie, apparemment parce qu'ils étaient Allemands. Le duc d'Aquitaine refusa d'acheter une couronne

(1) *Vita Cunegond.*, 3 mart.— (2) *Ep.* Fulconis. Andeg. *ad Robert.—Epitaph. Eug.*

au prix de l'honneur et de la conscience. Les Italiens continuèrent cependant à traiter avec lui ; mais il s'aperçut qu'ils traitaient en même temps avec l'empereur Conrad, et il se désista d'une entreprise qui l'aurait inévitablement engagé dans une guerre funeste. Il en écrivit en ces termes à Magenfroy, marquis d'Italie : « Ce qu'on a commencé en faveur de mon fils ne me paraît ni utile ni honnête : car votre nation est infidèle, et nous aurions à nous défendre de bien des embûches. »

Léon, archevêque de Ravenne, qui était alors chassé de son siége, paraissait le plus zélé pour les intérêts du duc Guillaume dans cette affaire ; mais son zèle n'était pas désintéressé. Il avait prié ce duc de lui envoyer un beau tapis et *une mule merveilleuse*, ainsi qu'il s'exprimait. Guillaume, qui s'aperçut que ce prélat le trahissait, lui répondit de manière à lui faire sentir qu'il n'était pas sa dupe. Il lui manda que quand il aurait trouvé une mule cornue ou qui eût trois queues, il ne manquerait pas de lui envoyer *la mule merveilleuse* qu'il demandait ; puis, après quelques autres railleries semblables : « Parlons sérieusement, ajoute-t-il, je ne me plains pas de la fourberie dont les Lombards ont voulu user envers moi. Le royaume d'Italie était à moi, si j'avais voulu promettre une chose que je ne crois pas licite, savoir de déposer les évêques qui ne sont pas agréables aux Italiens. Mais à Dieu ne plaise que je déshonore sans sujet les pasteurs de l'Église, que mes pères ont toujours honorés (1). »

Ce refus d'une couronne donne une grande idée de la modération du roi Robert et de celle du duc d'Aquitaine. Ces deux princes songeaient, en effet, beaucoup plus à bien régler leurs États qu'à en étendre les limites. Ils s'intéressaient particulièrement à tout ce qu'ils croyaient concerner la religion, et ils prirent l'un et l'autre beaucoup de part à une contestation assez vive qui s'éleva en ce temps-là en France

(1) *Epist.* Guillel. inter Fulb. *Ep.*

au sujet de l'apostolat de S. Martial, et qui donna lieu à la tenue de plusieurs conciles. La question n'était pas futile, comme le prétendent certains écrivains. Elle avait un lien étroit avec une autre question très-importante pour l'histoire de l'Église de France, celle de savoir à quelle époque le christianisme a été prêché dans les Gaules. Toutefois on ne se demandait pas alors si S. Martial était venu à Limoges au milieu du IIIe siècle, comme le veut Grégoire de Tours, ou s'il avait été envoyé dans les premiers temps par S. Pierre lui-même. Tel n'était point l'objet principal de la controverse : on était très-persuadé à cette époque que S. Martial devait sa mission à S. Pierre. La discussion portait sur un autre point, celui de savoir si l'on devait lui donner le titre d'apôtre ou de confesseur; mais la question de l'origine du christianisme en France y était implicitement enfermée et en reçut de nouveaux éclaircissements.

La contestation prit naissance entre les moines de Saint-Martial de Limoges et le clergé de la ville. Les moines prétendirent que S. Martial devait être placé dans les litanies au rang des apôtres, et Hugues, abbé de Saint-Martial, l'y plaça de son autorité. Mais Jourdain, qui était alors évêque de Limoges, soutint que S. Martial ne devait avoir que le titre de confesseur, qu'on lui avait toujours donné dans les litanies. Il désapprouva l'innovation faite par l'abbé Hugues, et ordonna que S. Martial demeurât au rang des confesseurs ; cependant les moines se firent un point d'honneur de ne pas céder.

Comme la discussion s'échauffait et partageait les esprits, Guillaume, duc d'Aquitaine, fit assembler un concile à Poitiers pour la terminer. Le duc plaida lui-même la cause de l'apostolat de S. Martial, et, pour le prouver, il montra au concile un ancien livre écrit en lettres d'or, dont Canut, roi d'Angleterre, lui avait fait présent, et où les noms des principaux saints étaient écrits et leurs images peintes. Guillaume y fit remarquer celle de S. Martial placée au rang des apôtres. Sur quoi, adressant la parole à l'archevêque de Bor-

deaux, il dit : « Ceci doit nous apprendre de quelle autorité est notre saint patron, puisque la tradition qui le met au rang des apôtres a été transmise aux Anglais par S. Grégoire, qui a tant travaillé pour le salut de cette nation. Ce serait une témérité que de révoquer en doute ce qu'un si grand pape a écrit. » Le duc ajouta que dans ce livre on ne donnait pas la qualité d'apôtre à Timothée, à Cléophas et à Silas, dont il était question dans l'Évangile ou dans les Actes des apôtres et les Épîtres de S. Paul; que cependant on y donnait cette qualité à S. Martial (1).

Malgré le zèle du duc, cette affaire ne fut pas terminée dans ce concile. Jourdain, évêque de Limoges, en tint un autre quelque temps après dans son église le jour de la Pentecôte. Il s'y plaignit de l'innovation que quelques-uns voulaient faire en mettant S. Martial au rang des apôtres. Ragembauld, abbé de Meaubec, prit la parole, et dit qu'il était surpris qu'on disputât le titre d'apôtre à S. Martial dans son Église, tandis que dans les monastères de la province de Tours et de celle de Bourges où il avait demeuré, il avait toujours vu placer ce saint évêque au rang des apôtres. Mais Jourdain et son clergé crurent devoir s'en tenir à la tradition de leur Église.

Toute la France prit bientôt part à cette contestation. Le roi Robert fit tenir à ce sujet, en sa présence, dans son palais à Paris une conférence où il réunit les hommes les plus renommés par leur savoir avec plusieurs prélats, au nombre desquels étaient Gauzlin archevêque de Bourges, Hugues abbé de Saint-Martial et Odolric qui fut son successeur.

Les clercs de Limoges, voyant que les débats de la conférence tendaient à déclarer S. Martial apôtre, tentèrent d'influencer la délibération en disant : « Vous autres Français, vous avez tort de placer S. Martial au rang des apôtres, et nous faisons bien de le mettre au nombre des confesseurs :

(1) In *Conc. Lemov.*, apud Labb., t. IX, p. 882.

vous prétendez qu'il est le dernier des apôtres, et nous, nous soutenons qu'il est le premier des confesseurs. »

Gauzlin de Bourges prit alors la parole, et exposa que ce serait faire injure à S. Martial que de le mettre au rang des confesseurs, de même que ce serait en faire une au roi que de le mettre seulement au rang des comtes; qu'on devait craindre d'encourir l'indignation de S. Pierre en dégradant ainsi un de ses compagnons de gloire; que S. Martial avait été disciple de Jésus-Christ, qu'il était parent de S. Pierre, qui l'avait baptisé, et de S. Étienne; que de n'admettre d'autres apôtres que les douze, c'était donner dans le sentiment des ébionites. L'archevêque conclut ainsi son discours : « Nous autres Français, nous nous en tenons à la tradition que nous ont enseignée nos Pères, qui ont établi et discipliné le monastère de Saint-Benoît-sur-Loire (1) : ceux qui voudront nous suivre ne s'écarteront pas du chemin de la vérité (2). » Cette contestation sur l'apostolat de S. Martial dura encore plusieurs années, et nous en verrons la suite.

Jourdain, évêque de Limoges, qui eut tant de part à cette discussion, était un prélat doué d'une grande noblesse de caractère et d'une droiture inflexible dans sa conduite. Il était prévôt de Saint-Léonard lorsqu'il fut élu évêque dans une assemblée des seigneurs du Limousin, que le duc Guillaume fit tenir pour ce sujet à Saint-Junien, à cause des brigues et des troubles qu'il y avait à Limoges pour le choix d'un évêque après la mort de Gérard.

Le lendemain de son élection, le duc, accompagné de quelques évêques, le conduisit à Limoges, et ce prince alla descendre au monastère de Saint-Martial, où il fut reçu par les moines revêtus de chapes, avec l'encensoir, le bénitier, le livre des Évangiles : car c'est avec ces cérémonies qu'on recevait le duc. Guillaume, ce jour-là, entendit la messe au tombeau de

(1) Gauzlin avait été élevé dans le monastère de Saint-Benoît-sur-Loire, et il en avait été abbé.

(2) Labb., t. IX, p. 872 et 873.

S. Martial, et le jour suivant il fit couper et bénir la barbe de l'évêque élu : car il n'était pas encore prêtre, et s'il l'eût été, il ne lui aurait pas été permis de porter la barbe longue. Après quoi, le duc le conduisit à la cathédrale et le plaça sur le siége de S. Martial avec le bâton pastoral (1). Nous avons déjà remarqué que les évêques élus prenaient possession avant d'avoir été ordonnés.

Le duc Guillaume, qui partit peu de temps après pour faire, selon sa coutume, le pèlerinage de Rome, recommanda à son fils de veiller à ce que Jourdain reçût l'ordination épiscopale avant son retour. Il fut ordonné diacre et prêtre le même jour, le samedi après la mi-carême, et le lendemain dimanche, Islon, évêque de Saintes et coadjuteur de Bordeaux, accompagné de plusieurs autres prélats, sacra le nouvel évêque.

Gauzlin, archevêque de Bourges, métropolitain de Limoges, ne fut point invité à cette ordination, comme il devait l'être selon les canons, et il trouva fort mauvais qu'on l'eût faite sans sa permission. Il tint à ce sujet un concile à la Pentecôte, auquel assista le roi Robert avec sept archevêques et les évêques suffragants de Bourges. Gauzlin y jeta un interdit général sur tout le Limousin, dont il excepta seulement le monastère de Saint-Martial et ses dépendances, par respect pour ce saint. Jourdain reconnut humblement sa faute, et il la répara d'une manière d'autant plus glorieuse qu'elle parut plus humiliante. Car il alla nu-pieds de Limoges à Bourges avec cent personnes, tant clercs que moines, aussi nu-pieds, pour faire satisfaction à son archevêque. L'archevêque, édifié de cette humilité, alla avec son clergé au-devant de cette troupe de pénitents, les reçut avec honneur et leva les censures qu'il avait portées. Une faute devient en quelque sorte glorieuse, quand on a le courage de la réparer avec tant d'éclat.

(1) Adhem. in *Chron.*, t. II *Bibl. nov.*, p. 180.

FIN DU LIVRE DIX-NEUVIÈME.

LIVRE VINGTIÈME

Pendant que les discussions sur l'apostolat de S. Martial divisaient les évêques d'Aquitaine et de France et agitaient les esprits, l'homme ennemi, infatigable dans sa haine, semait secrètement l'ivraie dans le champ du Seigneur. On vit tout à coup renaître en quelques provinces de France des rejetons de la pernicieuse hérésie qu'on croyait avoir éteinte à Orléans. Depuis quelque temps de faux docteurs, parés d'un air de réforme qui est le masque ordinaire et l'amorce trompeuse de l'erreur, travaillaient sourdement à pervertir le peuple d'Arras. Mais ces loups cachés sous la peau de brebis n'échappèrent pas à la vigilance du pasteur.

Gérard, qui était alors évêque de Cambrai et d'Arras, partageait sa résidence entre ces deux villes, pour mieux connaître les besoins d'un si grand troupeau. Après avoir célébré à Cambrai selon sa coutume les fêtes de Noël, il se rendit à Arras l'an 1025, indiction VIII (1), et fut bientôt informé qu'il était arrivé d'Italie en cette ville d'artificieux hérétiques, qui semblaient n'avoir d'autre but que d'anéantir l'Évangile et les traditions apostoliques. Ces sectaires affectaient à l'extérieur une grande régularité, qu'ils accompagnaient de certaines observances secrètes, et c'était dans ces observances que, selon eux, consistait la justice qu'ils prétendaient seule ca-

(1) *Synod. Atrebat.*, t. XIII *Spic.*

pable de purifier l'homme. Car ils enseignaient qu'il n'y avait dans l'Église aucun autre sacrement que cette prétendue justice qui pût ouvrir la porte du salut.

L'évêque, pour délivrer son peuple du danger de la séduction, donna aussitôt des ordres pour rechercher ces sectaires et les amener devant lui. Ils avaient été avertis, et ils tentèrent de fuir ; mais ils furent pris et conduits au prélat, qui commença par leur faire diverses questions sur la foi, pour découvrir leurs sentiments. Leurs réponses, faites en termes enveloppés et ambigus, et l'embarras de leur attitude firent assez connaître à Gérard ce qu'ils voulaient cacher : en effet, craindre de déclarer nettement ses sentiments sur la foi, c'est avouer déjà qu'on n'est point orthodoxe.

Gérard fit donc mettre en prison ces novateurs jusqu'au troisième jour, et il indiqua pour le lendemain un jeûne à son clergé et aux moines de son diocèse, afin d'obtenir de Dieu la conversion de ces malheureux. Pour les juger plus solennellement, il résolut de les examiner publiquement dans l'église, et de tenir pour ce sujet un synode de son clergé.

Le troisième jour, qui était un dimanche, étant donc arrivé, l'évêque Gérard, acompagné des archidiacres, des abbés, des prêtres, des moines et du reste de son clergé, se rendit en procession à l'église cathédrale avec les croix et le livre des saints Évangiles, suivi de tout le peuple et en chantant le psaume *Exurgat Deus*. Chacun ayant pris sa place des deux côtés de l'évêque, on tira de prison les sectaires et on les amena devant le synode. L'évêque prit d'abord la parole pour expliquer au peuple d'une manière générale le but de l'assemblée. Ensuite se tournant vers ceux qui étaient accusés d'hérésie, il leur dit : « Quelle est votre doctrine, et quel a été votre maître ? » Ils répondirent qu'ils étaient disciples d'un Italien nommé Gandulfe, qui leur avait enseigné la doctrine évangélique et apostolique; qu'ils la pratiquaient par leurs œuvres, qu'ils l'ensei-

gnaient par leurs paroles et qu'ils ne recevaient pas d'autre Écriture (1).

Cette réponse vague ne satisfit pas l'évêque. Comme on lui avait rapporté que ces faux docteurs avaient horreur du baptême, qu'ils rejetaient le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, qu'ils regardaient le sacrement de pénitence comme inutile, qu'ils ne reconnaissaient rien de sacré dans les églises, qu'ils avaient en exécration le mariage et qu'ils refusaient d'honorer les saints confesseurs, ne reconnaissant de vertu que dans les apôtres et dans les martyrs, il les interrogea sur tous ces chefs. « Comment, leur dit-il, vous glorifiez-vous de suivre la doctrine des Évangiles, vous qui rejetez le baptême dont Jésus-Christ nous a si clairement marqué la nécessité dans l'Évangile? »

Ils répondirent : « Notre doctrine bien entendue n'est nullement contraire ni à l'Évangile ni aux ordonnances des apôtres. Nous enseignons qu'il faut quitter le monde, réprimer les concupiscences de la chair, vivre du travail de ses mains, ne faire tort à personne, et montrer une tendre charité envers ceux qui ont le même zèle que nous pour suivre le genre de vie que nous embrassons. Nous croyons que pour opérer notre justification il serait inutile d'y ajouter le baptême, pour trois raisons : 1° parce que le baptême conféré par un ministre qui vit mal ne sert de rien à celui qui le reçoit ; 2° parce qu'on contracte bientôt de nouveau les péchés qui ont été lavés dans les eaux du baptême ; 3° parce que la volonté, la foi et la confession d'autrui ne peuvent servir de rien à un enfant qu'on baptise, sans qu'il sache ce qu'on lui fait. » L'évêque réfuta au long cette doctrine funeste, et montra la nécessité et l'utilité du baptême, même pour les enfants, à qui la foi des parents et de l'Église est utile, comme la foi du centurion le fut à son serviteur, que Jésus-Christ guérit.

(1) T. XVII *Spic.*, p. 1.

L'évêque parla ensuite de l'Eucharistie, dont il expliqua la nature et les propriétés avec beaucoup de précision. « Ce sacrement, dit-il, est nommé *sacrifice*, parce qu'il est consacré par la vertu d'une prière mystique en mémoire de la passion que le Seigneur a soufferte pour nous. Les Grecs l'appellent *eucharistie*, c'est-à-dire en latin *bona gratia :* car y a-t-il un plus grand bienfait que le corps et le sang de Jésus-Christ? Tandis que le pain et le vin mêlé d'eau sont consacrés sur l'autel par la croix et par les paroles du Sauveur d'une manière ineffable, ils deviennent le vrai et le propre corps, le vrai et le propre sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, quoiqu'ils paraissent autre chose aux sens. Car on ne voit que du pain matériel, et c'est cependant très-véritablement le corps de Jésus-Christ, ainsi que la Vérité nous l'assure en termes formels : *Ceci est mon corps*.....

« Mais, continua l'évêque, comment se peut-il faire que le corps de Jésus-Christ soit présent en tant de diverses églises ; qu'on le distribue tous les jours à tant de personnes, et qu'il soit cependant toujours le même? Pour répondre à cette objection, je vous demande comment le Fils de Dieu a-t-il pu être tout entier dans le sein de son Père, et cependant être aussi tout entier dans le sein de la Vierge? Avant son Ascension, voyant ses apôtres tristes de ce qu'il leur avait dit qu'il allait à son Père, il leur promit qu'il ne laisserait pas d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles... Il n'a donc pas été impossible à Celui qui est allé à son Père, avec lequel il est toujours, et qui cependant est demeuré avec ses disciples ; il ne lui a pas, dis-je, été impossible de conserver son corps glorieux dans le ciel et de nous faire part sur la terre du sacrement de son corps. »

Gérard rapporta ensuite plusieurs faits miraculeux qui prouvent la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de nos autels. Le peuple fidèle, en entendant le récit de ces miracles, ne put retenir ses larmes. Alors l'évêque, se tournant vers les hérétiques, leur dit : « Parlez hardiment si

vous avez quelque chose à proposer pour réfuter ce que je dis. » Mais la force de ses raisons et celle de la grâce agissant sur les cœurs, ils dirent qu'ils n'avaient rien à répondre, et que son discours les rendait muets. En même temps ils se prosternèrent à terre en se frappant la poitrine et en avouant leurs égarements. On les fit relever, et ils dirent qu'ils ne pouvaient assez admirer la patience de Jésus-Christ, qui les avait soufferts si longtemps à la honte du nom chrétien ; mais que le faux zèle qu'ils avaient eu pour engager les autres dans la même erreur ne leur permettait pas d'espérer le pardon. L'évêque les consola, et leur dit que s'ils détestaient sincèrement leur hérésie, il leur promettait avec confiance le pardon de leurs péchés.

Gérard, animé par ce succès, leur fit une instruction sur la consécration des églises et des autels et sur la sépulture en terre sainte. Car ces hérétiques enseignaient qu'il importait peu qu'on fût enterré dans un lieu profane, et que la sépulture chrétienne n'était qu'une invention de l'avarice des prêtres. Il les détrompa aussi de leurs erreurs sur la pénitence et sur le mariage, et il montra que la pénitence que font les vivants peut être utile aux morts et les délivrer des peines du purgatoire. Il leur prouva encore qu'on devait honorer les saints confesseurs, et il le montra par les miracles que font tous les jours des saints qui ne sont pas martyrs, tels que S. Martin et S. Benoît. Mais il déclara qu'il n'était permis de rendre aucun culte à un nouveau saint à moins que l'évêque diocésain n'en eût examiné la vie, et jugé qu'elle avait été conforme aux règles de l'Évangile ; que sans ces précautions l'ignorance et la prévention engageraient le peuple dans bien des superstitions, comme il le montra par l'exemple du faux martyr dont S. Martin proscrivit le culte à Tours.

L'évêque d'Arras parla ensuite pour justifier la psalmodie et la vénération qu'on rend à la croix. Il dit à ce sujet : « Nous nous prosternons de corps devant la croix, mais en

esprit devant Dieu. Nous révérons la croix par laquelle nous avons été rachetés; mais nous adressons nos prières à Celui qui nous a rachetés par la croix. »

Il termina enfin son discours en faisant voir à ces sectaires que la justice dont ils se glorifiaient était une fausse justice, puisqu'ils l'attribuaient à leurs propres mérites, et non à la grâce, sans laquelle nous ne pouvons rien faire de méritoire. L'évêque termina cette instruction par une profession de foi qu'il fit sur les articles précédents. En parlant de l'Eucharistie, il dit entre autres choses : « Nous croyons fermement que c'est la même chair qui est née de la Vierge et qui a souffert sur la croix, la même qui est ressuscitée et qui est assise à la droite du Père. » Ce synode d'Arras (1) est un beau monument de la foi du XIe siècle concernant la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de nos autels, même avant que les erreurs de Bérenger eussent troublé l'Église à ce sujet. L'évêque prononça en latin la condamnation des erreurs que ces hérétiques avaient enseignées, et, après la leur avoir fait expliquer en langue vulgaire (car plusieurs n'entendaient pas le latin), il leur ordonna de la souscrire : ce qu'ils firent comme ils purent, selon l'usage qui s'est si longtemps conservé, en faisant des croix.

De fausses doctrines, semblables à celles dont nous venons de parler, se répandirent en d'autres diocèses. Mais les prélats ne furent pas aussi vigilants que Gérard pour découvrir l'hérésie, ni aussi zélés que lui pour la réprimer. Quelques-uns se laissèrent tromper par les déguisements de ces sectaires. Gérard, ayant appris qu'un évêque dont il n'indique le nom que par la lettre initiale R, après avoir examiné ces hérétiques, les avait renvoyés absous parce qu'ils n'avaient pas confessé leurs erreurs, lui écrivit une lettre, dans la-

(1) Les actes de ce synode n'ont point été insérés dans les diverses éditions des conciles, parce qu'on ne les avait pas encore donnés au public quand ces éditions ont été faites, excepté la dernière, où le P. Hardouin les a omis, quoiqu'il en fasse mention dans l'*Index* qui est à la tête du sixième tome.

quelle il lui dit qu'en agissant de la sorte il avait enfermé le loup dans la bergerie, et mis ces faux docteurs en état de faire beaucoup plus de mal qu'auparavant. Gérard ajoute que, pour lui, il avait été plus heureux, puisqu'il avait convaincu et détrompé ceux que ces mêmes hérétiques avaient envoyés à Arras pour pervertir son peuple, ainsi qu'on le pouvait voir par les actes de son synode, qu'il joignait à sa lettre. L'évêque à qui cette lettre est écrite pouvait être Renald ou Renard de Liége, qui succéda l'an 1025 à Durand ; mais on ne peut rien affirmer à ce sujet : car alors il y avait plusieurs autres évêques, comme Rencon d'Auvergne et Rohon d'Angoulême, dont le nom commençait par un R.

La même année que s'assembla le synode d'Arras, plusieurs évêques de Bourgogne tinrent un concile dans l'église de Saint-Romain en un lieu nommé *Anse* (1), environ à quatre lieues de Lyon. Trois archevêques s'y trouvèrent avec neuf évêques ; ces prélats étaient : Burcard de Lyon, Burcard de Vienne, Amiron de Tarantaise, Helmine d'Autun, Gauzlin de Mâcon, Geoffroy de Chalon-sur-Saône, Hugues d'Auxerre, Guigon de Valence, Hubert de Grenoble, Azibauld d'Uzès, Anselme d'Aoste et Urard de Maurienne. Après qu'on eut traité dans le concile de plusieurs affaires concernant le bien de l'Église et celui du peuple, Gauzlin de Mâcon porta plainte au concile contre Burcard de Vienne, qui sans sa permission avait ordonné des moines dans le monastère de Cluny, dépendant du diocèse de Mâcon. L'archevêque de Vienne répondit : « Le seigneur abbé Odilon, qui est ici présent et qui m'a prié de faire ces ordinations, en soutiendra la légitimité. »

Odilon, se levant avec ses moines qui étaient présents, montra au concile le privilége qu'ils avaient obtenu de l'Église romaine, par lequel ils étaient déclarés exempts de la

(1) Labb. *Conc.*, t. IX, p. 859. — Ce lieu est nommé par les anciens géographes *Asa Paulini*, et quelquefois *Asa Pauli*.

juridiction de l'évêque diocésain, et libres d'appeler tel évêque qu'ils voudraient pour faire dans leur monastère les ordinations et les consécrations. Les évêques procédèrent alors à l'examen de ce privilége, et, pour agir plus canoniquement, ils lurent avec attention les canons de Chalcédoine et de plusieurs autres conciles, qui ordonnent que les abbés et les moines soient soumis à l'évêque diocésain, et qui défendent à tout évêque de faire des ordinations dans le diocèse d'un autre évêque sans la permission de ce prélat. En conséquence, les Pères du concile déclarèrent le privilége de Cluny abusif et contraire aux saints canons. L'archevêque de Vienne, reconnaissant sa faute, en demanda pardon à l'évêque de Mâcon; et, pour réparation, il s'engagea à lui envoyer tous les ans, sa vie durant, de l'huile d'olive pour faire le saint chrême. Le privilége des exempts ne leur donne pas le droit de faire faire des ordinations dans leur monastère sans le consentement de l'évêque diocésain. Cependant plusieurs papes confirmèrent dans la suite le privilége de Cluny, qui avait été déclaré abusif.

Burcard de Vienne, qui assista à ce concile, mourut saintement le 19 août de la même année ou de l'année suivante. Il mérita par ses vertus le titre de bienheureux. Ce fut en sa considération que Rodolphe III, roi de Bourgogne, donna le comté de Vienne aux archevêques de cette ville. Burcard eut pour successeur Leudgaire ou Léger, qui composa l'histoire de ses prédécesseurs.

Burcard archevêque de Lyon n'avait de commun avec Burcard de Vienne que le nom : car il était d'un caractère bien différent. Fils naturel de Conrad, roi de Bourgogne, et frère de Rodolphe le Fainéant, il fut élevé fort jeune sur le siége de Lyon, où il vécut avec beaucoup de splendeur, plutôt en prince qu'en évêque. Un ancien historien (1) dit que ce qu'il fit de mieux pour le bien de son troupeau, ce fut de

(1) Hugo Flavin. in *Chron.*, t. I *Bibl.* Labb., p. 186.

mourir. Cependant sa mort donna lieu à de nouveaux troubles. Burcard son neveu, alors évêque d'Aoste, s'empara de l'archevêché de Lyon, et se signala par les violences les plus graves; mais l'empereur Conrad s'empara de sa personne et l'envoya en exil. Cette mesure ne mit pas fin aux troubles; le comte Gérard usurpa le siége pour son fils qui était encore enfant, et qui fut bientôt chassé comme un mercenaire.

Au milieu de cette désolation de l'Église de Lyon, on eut recours au pape Jean XIX, qui, pour la consoler des maux qu'elle avait soufferts, résolut d'élever sur ce grand siége S. Odilon, que le clergé et le peuple désiraient ardemment (1). Le pape le nomma donc archevêque de Lyon et lui envoya le *pallium* avec l'anneau pastoral. Mais Odilon, si soumis en toute autre occasion au souverain pontife, crut devoir lui résister quand il lui offrait une dignité dont il se jugeait indigne. Il la refusa constamment, et, quelques raisons qu'on pût lui apporter, son humilité y trouvait des réponses. Le pape, blessé du refus d'Odilon, lui écrivit une lettre pleine de reproches et de menaces :

« Qu'y a-t-il, lui dit le souverain pontife, de plus recommandé à un moine que l'obéissance? et que peut faire un chrétien de plus agréable à Dieu que d'obéir avec humilité? Nous avons ressenti vivement l'outrage que vous avez fait à l'Église de Lyon, qui vous demandait pour son époux. Par votre refus vous lui avez, pour ainsi dire, craché au visage. Nous ne parlons point du mépris que vous avez fait de tant de prélats qui vous pressaient d'accepter l'épiscopat; mais nous ne pouvons ni ne devons laisser impunie votre résistance à l'Église romaine. Si vous continuez à lui désobéir par un refus opiniâtre, vous éprouverez sa sévérité. L'évêque Geoffroy vous notifiera nos ordres, à vous et à nos frères les évêques (2). »

(1) Glab., l. V, c. IV. — (2) *Spic.*, t. II, p. 387. — T. IX *Conc.* Labb., p. 858.

Malgré une lettre si pressante, Odilon demeura ferme dans la résolution qu'il avait prise de ne jamais accepter l'épiscopat, et, comme il faisait un grand bien dans tout l'ordre monastique, on ne crut pas devoir lui faire violence. Tous les suffrages se réunirent alors sur Odalric, archidiacre de Langres. On vit avec joie monter sur le siége de Lyon un prêtre si excellent, qui joignait à des mœurs édifiantes l'érudition et les talents propres à remplir dignement une si grande place.

Hugues évêque d'Auxerre, qui assista aussi au concile d'Anse avec Burcard de Lyon, à l'occasion duquel nous avons parlé de l'élection de S. Odilon, était un prélat d'une grande autorité. On le nommait l'*évêque-comte*, parce qu'il avait succédé dans le comté d'Auxerre à Lambert, son père, qui n'avait que lui pour fils. Ce fut le comte Lambert qui fonda le monastère de Paré sur le territoire d'Autun, et Hugues, son fils, le soumit au monastère de Cluny. Comme la charge de comte avait souvent obligé l'évêque Hugues de faire la guerre, il alla en pèlerinage à Rome, confessa ses péchés au pape et lui demanda l'absolution des fautes qu'il pouvait avoir commises dans les combats qu'il s'était cru obligé de livrer. Jean XIX la lui accorda de vive voix, et par une lettre qu'il adressa à tous les fidèles, conçue en ces termes (1) :

« Le plus grand de tous les péchés, ce serait de croire qu'il y a des crimes que la clef donnée à S. Pierre par le Seigneur ne puisse délier. Pour se convaincre du contraire, il ne faudrait que se rappeler la chute de ce premier pasteur : après avoir renié son Maître, non-seulement il n'a point perdu son rang, mais dès qu'il se fut repenti de sa faute le Seigneur lui confia plus particulièrement le soin de son troupeau..... C'est ce qui nous engage à promettre avec confiance, de la part de Dieu, le pardon à notre très-cher frère Hugues évêque d'Auxerre, lequel nous a confessé ses péchés et s'est reconnu

(1) *Ep.* Joan XIX. ap. Labb., t. IX *Conc.*, p. 858.

coupable avec une humilité qui nous le rend cher, et que la crainte de Dieu lui a inspirée. »

Hugues fit aussi le pèlerinage de Jérusalem, et après son retour, sentant sa fin approcher, il se retira au monastère de Saint-Germain d'Auxerre et y prit l'habit monastique. Il occupa ce siége plus de quarante ans, et eut pour successeur Héribert II, qu'il avait désigné.

La dévotion pour visiter les saints lieux de Jérusalem croissait tous les jours parmi les Français. Le saint abbé Richard, dont nous avons déjà souvent parlé, y fit un célèbre pèlerinage vers l'an 1026 avec sept cents compagnons, que les libéralités de Richard, duc de Normandie, lui permirent de défrayer pendant ce long voyage. Le saint abbé fut reçu à Constantinople avec distinction par l'empereur et par le patriarche. En entrant dans Jérusalem, il chanta avec sa troupe le répons qu'on dit encore à la procession du dimanche des Rameaux : *Ingrediente Domino sanctam civitatem*. Richard passa à Jérusalem la semaine sainte avec de grands sentiments de piété, et l'on assure qu'il fut témoin du miracle qui s'y opérait, disait-on, tous les ans à la vue de tous les fidèles, et qui consistait en ce que, toutes les lampes étant éteintes le samedi saint pour faire un nouveau feu, on voyait une lampe s'allumer d'elle-même (1). Plusieurs auteurs de ce temps-là parlent de ce prodige comme d'un fait certain et avéré; mais on découvrit dans la suite qu'il y avait là une supercherie.

L'abbé Richard trouva à Antioche un saint moine du mont Sinaï, nommé Siméon, qui s'attacha à lui. Siméon était natif de Syracuse en Sicile. Élevé à Constantinople, il était venu à Jérusalem et s'était retiré ensuite au monastère du mont Sinaï où il avait embrassé la vie religieuse. Richard II, duc de Normandie, faisait tous les ans des aumônes considérables à ce monastère. Les moines qui étaient allés en France les recevoir étant morts en chemin, Siméon fut chargé par ses supérieurs de faire ce voyage (2); mais le vaisseau sur lequel il

(1) Hugo Flavin. in *Chron.* — (2) *Vita Simeonis*, ap. Boll., 1 jun.

s'était embarqué fut pris par des pirates, qui mirent à mort les matelots et les passagers. Siméon s'échappa à la nage et se rendit à Antioche, où il se joignit à l'abbé Richard. Il continua sa route avec lui jusqu'à Belgrade, où le gouverneur de la ville l'arrêta prisonnier et s'opposa à ce qu'il suivît les pèlerins français.

Richard arriva heureusement à Verdun. Quant à Siméon, lorsqu'il fut mis en liberté, il se rendit à Rome, d'où il passa en France avec un saint moine nommé Cosme, qu'il avait amené d'Antioche. Arrivés en Aquitaine, ils furent bien reçus par le duc Guillaume, et, comme les esprits étaient alors fort occupés de la question de l'apostolat de S. Martial, on ne manqua pas de les interroger sur ce sujet. Ces religieux rendirent témoignage que l'Église d'Orient mettait ce saint évêque au nombre des soixante-douze disciples de Jésus-Christ (1). Siméon, privé de son compagnon mort en Aquitaine, prit seul la route de Normandie et y arriva enfin l'an 1027 ; mais le duc Richard II, dont il venait de si loin recueillir les aumônes, était mort l'année précédente, et il les demanda en vain à son successeur. Pendant qu'il séjournait à Rouen, il engagea le comte Josselin et Emmeline sa femme à bâtir un monastère en l'honneur de la Trinité sur la montagne près de Rouen qui porte aujourd'hui le nom de Sainte-Catherine, à cause des reliques de cette sainte que Siméon y déposa et qu'il avait apportées du mont Sinaï (2). C'est la première fois qu'on fait mention dans cette histoire de Ste Catherine, dont le culte est devenu si célèbre dans ces derniers siècles. Le monastère de la Trinité, qui a pris le nom de Sainte-Catherine, a été longtemps très-florissant ; vers la fin du XV[e] siècle, il fut détruit, et les moines se retirèrent au prieuré de Saint-Julien.

(1) In *Conc. Lemovic.*

(2) Eberwin, dans la Vie qu'il a composée de S. Siméon, ne dit pas que ce saint ait eu part à la fondation du monastère de Sainte-Catherine ou de la Trinité de Rouen. C'est Hugues de Flavigny qui nous apprend ce fait. Mais cet auteur se trompe quand il nous dit que Siméon demeura deux ans à Rouen. Ce long séjour ne peut se concilier avec les autres actes de sa vie. *V.* Hug. Flavin.

La mense abbatiale fut réunie à la chartreuse de Gaillon par une bulle de Clément VIII. Plus tard les moines de Saint-Julien reçurent les chartreux, qui jusqu'à la révolution sont demeurés les possesseurs de ce prieuré. De nos jours une élégante église, construite sur le plan de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris, s'élève sur la montagne Sainte-Catherine et attire au loin les regards des populations. C'est Notre-Dame de Bon-Secours

Siméon, n'ayant pu obtenir d'aumônes du nouveau duc de Normandie et ne voulant pas retourner les mains vides à son monastère du mont Sinaï, prit le parti d'aller trouver l'abbé Richard à Verdun. De là il se rendit à Trèves, où Poppon, qui en était archevêque, fut si charmé de sa vertu qu'ayant formé le dessein d'aller en terre sainte, il voulut être accompagné de ce saint homme. Siméon, revenu de ce pèlerinage à Trèves, forma la résolution d'y vivre reclus. L'archevêque, à la tête de son clergé et en présence du peuple, fit la cérémonie de la reclusion le jour de la fête de S. André, l'an 1028, c'est-à-dire qu'il l'enferma dans une tour près l'entrée de la ville nommée alors la porte Noire, en murant l'entrée ou du moins en y apposant son sceau. Le saint homme y vécut comme dans un tombeau; mais le genre de vie qu'il menait, paraissant au-dessus des forces humaines, étonna plus le peuple qu'il ne l'édifia. On s'imagina que ce moine étranger était un magicien, qui se privait de la compagnie des hommes pour avoir commerce avec les démons, et l'on s'en prit au saint reclus de toutes les calamités qui arrivaient à la ville. Une inondation ayant fait de grands ravages à Trèves sur ces entrefaites, on l'attribua aux prestiges de Siméon, et le peuple s'ameuta contre lui pour le lapider; cependant il ne put forcer la tour du saint reclus, et toute sa fureur aboutit à en casser les fenêtres à coups de pierres. Le Seigneur achevait de purifier son serviteur par ces épreuves. Le peuple, qui passe aisément d'une extrémité à l'autre, montra dans la suite autant de vénération pour le saint homme qu'il avait fait paraître de prévention contre lui.

Siméon mourut saintement le 1er jour de juin 1035. L'abbé Eberwin, qui a écrit sa Vie, l'assista dans sa dernière maladie et lui fit la recommandation de l'âme. Dès que le bruit de sa mort se fut répandu, la malignité et la médisance restèrent muettes, et l'on s'empressa de témoigner d'autant plus de vénération pour la vertu de ce saint homme qu'elle avait été plus cruellement calomniée. Le clergé de Trèves, les moines, le peuple et même les religieuses se rendirent à sa cellule pour honorer ses funérailles, et toute la ville ne retentit plus que des éloges de celui que la calomnie avait rendu quelque temps auparavant un objet d'exécration. C'est ainsi que Dieu justifie ses saints. Poppon, archevêque de Trèves, écrivit aussitôt au pape pour lui demander la canonisation de Siméon, et il l'obtint quelques années après, comme nous le verrons plus loin.

Richard II, duc de Normandie, dont Siméon était venu en France chercher les aumônes pour son monastère, était mort à Fécamp l'an 1026 (1). Ce fut un prince d'une grande piété, et que son zèle et ses libéralités firent surnommer le père des des clercs et des moines. Il envoya cent livres d'or au Saint-Sépulcre de Jérusalem, et il donna plusieurs belles terres à l'Église de Chartres, pour réparer les dommages qu'il pouvait lui avoir causés dans les guerres qu'il avait faites, et pour mériter la protection de la Ste Vierge, ainsi qu'il le marque dans l'acte de donation qui nous a été conservé (2). Avant de mourir, il fit appeler plusieurs seigneurs normands et Robert, archevêque de Rouen, son frère. Il déclara en leur présence duc de Normandie son fils Richard III, et donna le comté d'Hiesmes à son autre fils Robert. Richard fut d'abord enterré à Fécamp, sous la gouttière de l'église qu'il avait fait

(1) Guillelm. Gemmet., l. V, c. XVII.—Glaber Rod. —Fleury, t. XII, p. 506, dit que Richard II, duc de Normandie, mourut en 1028, et que Robert II son frère lui succéda. Il est certain que Richard II mourut en 1026, et que Richard III son fils lui succéda. Celui-ci ne régna qu'un an, et Robert son frère, qui fut soupçonné de l'avoir empoisonné, fut son successeur.

(2) T. XIII *Spic.*, p. 274.

bâtir. Son humilité lui avait fait choisir cette place pour sa sépulture, mais dans la suite on transféra son corps au dedans de l'église.

Hugues, fils aîné du roi Robert, mourut à la fleur de l'âge la même année, ou, selon quelques critiques, l'année précédente. Toute la France pleura sa mort, et la douleur sembla aussi juste qu'elle était universelle : car ce jeune prince, que son père avait fait couronner roi de France, donnait les plus belles espérances. Le roi Robert et la reine Constance parurent surtout inconsolables de sa mort. Les motifs humains étaient trop faibles pour adoucir leur douleur. Le saint abbé Guillaume de Dijon vint à la cour dans l'intention de leur en suggérer de plus puissants. Ayant été admis à l'audience du roi et de la reine, il leur dit (1) : « Vous ne devez pas tant vous croire malheureux d'avoir perdu un fils si accompli que vous vous estimer heureux de l'avoir possédé. Pour moi, je le trouve surtout heureux d'être mort avant d'être monté sur le trône, parce que je crois qu'il n'y a pas d'état où il soit plus difficile de se sauver que dans la royauté. » Le roi et la reine, étonnés de ce discours, lui dirent : « Quelle raison avez-vous de parler ainsi ? » Il répondit : « N'avez-vous jamais pensé à ce que nous apprend l'Écriture? A peine sur trente rois y en eut-il trois bons. C'est pourquoi cessez de pleurer le jeune prince, et félicitez-le plutôt de ce qu'il est entré dans le repos éternel. » La sainteté seule sait inspirer le courage de parler ainsi aux têtes couronnées sur les dangers de leur condition.

Le roi avait encore deux fils, Henri et Robert. Pour affermir le trône dans sa maison, il prit la résolution de faire couronner Henri, qui était l'aîné. Mais la reine Constance, femme altière et impérieuse, n'aimait pas ce jeune prince, et, par une injuste prédilection, elle voulait qu'on lui préférât le prince Robert, son cadet. Le roi maintint fermement le droit de Henri,

---

(1) *Vita S. Guill. Divion.*

et il le fit en effet sacrer et couronner à Reims le jour de la Pentecôte de l'an 1027. Plusieurs évêques qui avaient été invités au sacre, n'osèrent s'y trouver, de peur de s'attirer le ressentiment de la reine, qu'on craignait plus que le roi.

Un ami de Fulbert de Chartres avertit ce prélat de se tenir sur ses gardes et de s'observer, parce que la reine s'en prenait à lui de la résolution du roi ; qu'ainsi il ferait prudemment de plier un peu en cette occasion, pour ne pas s'attirer quelque fâcheuse disgrâce ; qu'au reste plusieurs étaient d'avis que le roi dans ces circonstances ne devait faire sacrer ni l'un ni l'autre de ses enfants. Mais Fulbert ne savait pas faiblir quand il croyait qu'il s'agissait de son devoir et du bien public. Cependant, pour ne pas aigrir la reine par sa présence, il ne jugea pas à propos de se trouver au sacre du prince Henri. Quelques infirmités lui servirent de prétexte.

Le prélat s'en ouvrit en ces termes à un de ses amis (1) : « J'aurais bien envie d'assister au sacre du prince Henri, mais ma mauvaise santé y met obstacle. Je tâcherais néanmoins de m'y rendre à petites journées, si je ne craignais la cruauté de la mère, qui ne trompe guère quand elle promet de faire du mal. » L'érudition et la vertu de Fulbert lui donnaient une grande autorité dans l'épiscopat : les faits suivants en sont des preuves.

Azelin (2), évêque de Paris, que quelques monuments nomment Albert, étant malade, fit sa confession à Léothéric de Sens et à Fulbert, et, ayant pris la résolution d'abdiquer l'épiscopat, il pria le roi de lui donner un successeur. Le roi,

(1) Inter Fulbert. *Ep.* CVI. — *Ep.* LIX.

(2) Dans l'édition des *Lettres* de Fulbert de l'an 1608 cet évêque est nommé *Avesgaud*. Apparemment que le nom n'étant marqué que par la lettre initiale A, selon la coutume de ce temps-là, le copiste ou l'éditeur aura cru que l'A signifiait Avesgaud, qui était alors évêque du Mans. Dupin, parlant des *Lettres* de Fulbert, croit en effet qu'il s'agit de cet évêque du Mans. Comment n'a-t-il pas fait réflexion que Léothéric, archevêque de Sens, ne pouvait être le métropolitain d'un évêque du Mans? Ce critique aurait pu corriger beaucoup de fautes qui se sont glissées dans cette édition des *Lettres* de Fulbert. Il dit, par exemple, que la quarante-cinquième lettre est adressée à Adarus, évêque de Laon : il fallait dire à Adalbéron, et il nomme Guarlin l'archevêque de Bourges, qui s'appelait Gauzlin.

qui voulait élever sur ce siége Francon, doyen de l'Église de Paris et son chancelier, fit prier Fulbert de ne point s'opposer à cette élection. Fulbert répondit que si Francon était digne de l'épiscopat, s'il était lettré et habile, s'il avait le talent de la parole, si le clergé de Sens et des autres siéges de la province consentait à son élection, il y consentirait aussi (1). C'est tout ce qu'il crut pouvoir accorder à la recommandation du roi.

Francon, qui avait en effet du mérite, fut élu et ordonné évêque de Paris. Mais Azelin, qui lui avait cédé la place, ne fut pas longtemps à se repentir de sa démission, et employa tous les moyens en son pouvoir pour remonter sur son siége. Il prit même à partie les deux prélats auxquels il s'était confessé, et les accusa d'avoir révélé sa confession. Fulbert, choqué de ce procédé, lui écrivit la lettre suivante (2).

« A Dieu ne plaise, mon frère, qu'on ajoute foi à ce que vous avez écrit, que mon archevêque et moi nous avions révélé votre confession. Cette accusation est une calomnie et c'est un outrage que vous nous faites. Nous n'avons publié de vous que ce que nous en savions de bien, pour confondre ceux qui voulaient attribuer votre abdication à l'avarice, à la pusillanimité, ou même à une passion honteuse. Si vous nous avez déclaré des péchés secrets, nous les avons cachés avec soin ; mais si vous nous avez confessé des péchés dont le peuple avait connaissance, il nous a été impossible de les rendre secrets.... Au reste, si vous voulez intenter un procès pour remonter sur votre siége, je ne vois pas à qui vous puissiez faire ce procès : car personne ne vous en a chassé. C'est vous-même qui avez renoncé à l'épiscopat pour cause de maladie, ainsi que vous le disiez... Francon vous a été substitué par l'élection du clergé et les suffrages du peuple, avec l'agrément du roi et l'approbation du pape, et par l'ordination qu'il a reçue du métropolitain. On n'a fait en cela rien que de conforme aux dé-

(1) *Ep.* LXXXVIII, ed. an. 1608. — (2) Fulb. *Ep.* VIII.

crets de S. Grégoire.... Mais il y a quelque autre chose qui vous rend indigne de l'épiscopat. C'est à vous à vous connaître..... Cessez donc de fatiguer les rois et les princes par vos écrits fastidieux. Cessez d'intriguer pour gouverner encore l'Église de Paris. Elle ne regrette pas de vous avoir perdu, comme elle ne s'est pas réjouie de vous posséder. »

Francon demeura évêque, et il eut de grands démêlés avec Lisiard, son archidiacre, qui souleva son peuple contre lui (1). Il s'en plaignit à son métropolitain, qui écrivit à ce sujet une lettre fort pathétique au clergé de Paris. Dans cette lettre il reproche au clergé « qu'ayant été averti, il ne s'est pas séparé de Lisiard autrefois archidiacre, lequel, au lieu d'être, comme il le devait, l'œil de son évêque, l'économe des pauvres et le catéchiste des ignorants, a été comme un clou dans l'œil de son évêque, a pillé le bien des pauvres et n'a servi qu'à égarer les simples. » C'est pourquoi il déclare qu'il l'excommunie, et ordonne aux clercs à qui il adresse cette lettre de notifier cette censure à Lisiard pour le porter à venir à résipiscence. Il paraît que cet archidiacre prit ce parti; du moins il fut dans la suite doyen de l'Église de Paris.

Fulbert prit aussi la défense d'Avesgaud de Bellesme, évêque du Mans, qui était persécuté par Herbert, comte de cette ville; il menaça d'excommunier ce comte, de concert avec les évêques de la province, aussitôt que l'évêque du Mans aurait porté la sentence d'excommunication. Il fit la même menace à Foulques, comte d'Angers, s'il ne faisait satisfaction à l'Église de Tours, dont il avait usurpé les biens (2).

Une guerre qui s'était élevée entre Foulques, comte d'Angers, et Odon, comte de Tours, avait servi de prétexte aux Angevins pour envahir les biens de l'Église de Tours. Hubert, qui était alors évêque d'Angers, s'était mis à la tête d'un corps de troupes et avait ravagé les vignes et les autres biens de l'Église de Tours. Hugues, archevêque de Tours, sus-

(1) Leoth. *Ep.* XXXIV, inter Fulbert. *Epist.* — (2) *Ep.* VII.

pendit l'évêque d'Angers de ses fonctions et porta contre lui une sentence d'excommunication. Hubert se plaignit de ce qu'on ne lui avait pas fait les monitions canoniques. Mais Hugues lui répondit (1) qu'on n'était pas obligé d'observer les délais prescrits par les canons en cas d'urgence, et à l'égard d'un évêque qui de pasteur se faisait général de troupes, pour porter le fer et le feu dans toute la province. Le comte d'Angers était la première cause de ces ravages, et c'est la raison pour laquelle Fulbert le menaça de l'excommunier.

Ce saint évêque voulait ne donner qu'au mérite les bénéfices de sa nomination, et il n'accordait rien en ce point à la faveur et à l'amitié. La dignité de sous-doyen de l'Église de Chartres étant venue à vaquer, Radulfe, évêque de Senlis, la fit demander à l'évêque de Chartres pour lui ou pour Gui, son frère. Fulbert répondit que l'évêque de Senlis, ne pouvant remplir les fonctions de sous-doyen, n'était pas en état de posséder cette dignité avec son évêché, et que son frère était trop jeune. Ainsi, sans aucun égard aux plus pressantes recommandations, il la donna à un clerc de grande piété. Mais le nouveau sous-doyen fut assassiné peu de temps après par des domestiques de la famille de l'évêque de Senlis. Fulbert accusa ce prélat et son frère d'avoir fait commettre cet assassinat et menaça de les excommunier (2). Il écrivit une lettre fort pathétique à ce sujet à l'évêque de Laon, pour l'engager à les excommunier aussi, jusqu'à ce qu'ils eussent fait une digne satisfaction pour un attentat si horrible. Mais l'évêque de Senlis, qui n'était peut-être pas coupable, demanda à être jugé dans les formes (3). On ne sait quel fut le résultat de ce jugement.

Fulbert mourut peu de temps après, et jusqu'au dernier

(1) *Ep.* Hugon. Turon. *ad Hubert. Andeg.*, inter. Fulb. *Ep.* CXVI.— Cette lettre de l'archevêque de Tours se trouve dans le recueil des lettres de Fulbert; mais l'inscription est défectueuse. On y lit : *HAND præsuli.* Il faut séparer en deux le premier mot, et lire *H.-And. præsuli,* c'est-à-dire *Huberto, Andegavensium præsuli.*
(2) *Ep.* XLV. — (3) *Ep.* XLVIII.

soupir il ne cessa de réprimer les vices et de combattre les erreurs. Ce saint évêque, étant au lit de la mort, aperçut Bérenger, son disciple, parmi ceux qui étaient venus le visiter. Il fit signe qu'on le fît sortir, parce qu'il voyait, dit-il, un dragon auprès de lui. Cependant Bérenger n'avait pas encore publié son hérésie; mais Fulbert connaissait son penchant pour la nouveauté, et peut-être à ce moment Dieu lui révéla-t-il les maux que ce malheureux ferait bientôt à l'Église. Ce saint évêque mourut le mercredi saint 10 avril de l'an 1028 (1); il fut enterré à Saint-Pierre-en-Vallée. Quelques écrivains lui donnent le nom de saint, et il paraît l'avoir mérité par ses éclatantes vertus. Cependant on ne lui rend aucun culte, même dans son Église, où pendant longtemps on a célébré tous les ans son anniversaire.

Une ancienne épitaphe de Fulbert confirme ce que nous avons dit du jour de sa mort, et les éloges que nous avons faits de ce saint évêque. Nous la rapportons ici, pour ne rien omettre de ce qui peut servir à la gloire d'un si illustre prélat.

« L'an de l'incarnation 1028, le 10 avril, mourut notre père Fulbert, de vénérable mémoire, l'ornement des évêques de son temps, la lumière du monde, le nourricier des pauvres, le consolateur des affligés et le fléau des brigands. Il se distingua par son éloquence et par son habileté, non-seulement dans les sciences divines, mais encore dans les arts libéraux. »

On marque ensuite qu'il avait laissé de grandes sommes pour achever son église, qu'il avait commencé à reconstruire de fond en comble, et qu'il tint ce siége vingt et un ans et six mois. Fulbert avait une tendre dévotion pour la Mère de Dieu. Son éloquence n'était jamais plus admirable que quand il en faisait l'éloge dans ses homélies, et qu'il portait son peuple à l'honorer. L'église de Notre-Dame de Chartres ayant été brûlée la quatrième année de son épiscopat, la veille même de

(1) Guill. Malmesbur. et in *Bibl. Floriac.*, part. I, p. 518. — *Chron. Dolense et Vindoc.*

la Nativité de la Vierge, il entreprit de la rebâtir plus magnifiquement par les libéralités de Canut roi d'Angleterre, de Guillaume duc d'Aquitaine et de Richard II duc de Normandie. Cette église ne fut achevée qu'au XIIIe siècle. C'est la magnifique cathédrale qui existe encore aujourd'hui, et qu'on admire comme un chef-d'œuvre de l'art gothique.

Les ouvrages qui nous restent de Fulbert sont : un recueil de ses lettres, quelques homélies, quelques poésies, des proses en l'honneur de différents saints, et la Vie de S. Aubert, évêque de Cambrai et d'Arras. On trouve parmi ses homélies trois sermons contre les Juifs, dans lesquels il prouve invinciblement, par les fameuses prophéties de Jacob et de Daniel, que le Messie est venu, et par celle d'Isaïe, qu'il a dû souffrir une mort ignominieuse pour le salut de son peuple.

Les lettres de Fulbert sont bien écrites, pleines de témoignages de son zèle et de sa fermeté. On y voit combien ce saint prélat était considéré de Robert roi de France, de Canut roi d'Angleterre, de Richard II duc de Normandie, de Guillaume duc d'Aquitaine et de la plupart des seigneurs et des prélats de son temps. Le duc Guillaume voulut se l'attacher en lui donnant la trésorerie de Saint-Hilaire de Poitiers. Fulbert ne conserva ce bénéfice avec son évêché que pour en employer les revenus à rebâtir son église. Son détachement des faux biens et des vains honneurs de ce monde lui inspira même de renoncer à l'épiscopat, et il consulta sur ce sujet S. Odilon, abbé de Cluny, avec lequel il était lié d'une amitié très-étroite. Odilon lui conseilla de garder son siége, et Fulbert lui manda que, puisqu'il n'avait conservé l'épiscopat que par son conseil, il était obligé de lui donner les avis nécessaires pour en bien remplir les devoirs. Il le pria même par une autre lettre de lui marquer avec franchise ce qu'il trouvait à reprendre dans sa conduite (1). Mais Odilon ne répondit que par des éloges de la vertu et de la sagesse de Fulbert,

(1) *Ep.* LXVIII.

qui de son côté témoignait la plus respectueuse estime pour ce saint abbé, qu'il nommait l'*archange des moines* (1).

On peut recueillir des lettres de Fulbert quelques traits de l'ancienne discipline que nous croyons devoir faire remarquer au lecteur. Il donnait à ceux qu'il ordonnait prêtres une grande hostie consacrée, dont ils devaient prendre une parcelle pendant les quarante jours qui suivaient leur ordination (2). Un prêtre l'ayant consulté pour lui demander la raison de cet usage, qui lui paraissait nouveau, il répondit qu'il avait cru qu'on en usait ainsi dans toutes les Églises, et que cette pratique était marquée dans un rituel qu'il avait apporté avec lui de son pays, et qui avait été tiré des archives romaines; qu'au reste il ne fallait pas se scandaliser de voir la discipline différente dans les diverses Églises, pourvu que la foi fût la même.

Fulbert ne voulait pas qu'on dît la messe sans qu'il y eût deux ou trois assistants, afin que le prêtre pût dire avec vérité *Dominus vobiscum*, et les paroles du canon qui indiquent que les assistants offrent avec le prêtre : ce qu'il explique d'un sacrifice de louanges, qui est offert à Dieu par les mains du prêtre. Il conseilla à Léothéric de Sens de dégrader un prêtre convaincu d'avoir donné de l'argent pour recevoir la prêtrise, et de le mettre en pénitence pour deux ans; et ensuite, s'il le trouvait véritablement repentant, de le rétablir sans le réordonner : « Vous lui rendrez, dit-il (3), les différents ordres avec les vêtements et ornements qui leur sont propres, en disant : Je vous rends le degré de portier, etc. Ensuite vous lui donnerez la bénédiction par cette formule : Que la bénédiction

(1) *Ep.* Fulb. et Odil. in *Bibl. Cluniac. Ep.* LXVI.

(2) *Ep.* II. — Dans un ancien pontifical, cité par le P. Morin, il est marqué que l'évêque qui a été ordonné, reçoit une hostie, dont il doit garder pour se communier pendant quarante jours après son ordination. Dans un autre ancien pontifical, on prescrit aux prêtres de communier de l'hostie qu'ils ont reçue de l'évêque, pendant les quarante jours qui suivent leur ordination, en mémoire des quarante jours que Jésus-Christ a conversé avec ses disciples.

(3) *Ep.* LI.

de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, descende sur vous, afin que vous soyez confirmé dans l'ordre sacerdotal, et que vous offriez le sacrifice pour les péchés du peuple. » On voit encore par plusieurs lettres de Fulbert qu'il était habile dans la médecine, et qu'il donnait des médicaments aux malades ; mais il dit aussi que depuis qu'il avait été élevé à l'épiscopat, il n'exerça plus cet art.

Le choix du successeur de Fulbert donna lieu à de grands troubles. Les chanoines de Chartres élurent leur doyen, ecclésiastique d'une grande piété et dont le nom n'est désigné que par la lettre initiale O. Malgré cette élection, le roi, à l'instigation de la reine, donna le siége de Chartres à un protégé de cette princesse nommé Thierry. Les chanoines le rejetèrent à cause de son ignorance, le jugeant par cela même indigne de l'épiscopat, et gagnèrent à leur cause Odon, comte de Chartres, qui protesta qu'il ne le recevrait jamais pour son évêque. Mais Léothéric, archevêque de Sens, n'osant résister aux volontés du roi, ordonna Thierry évêque de Chartres.

Les chanoines écrivirent à cette occasion une lettre de reproches à Léothéric, et persistèrent dans leur refus. Cependant le doyen qui avait été élu, craignant d'être la cause d'un schisme dans l'Église de Chartres, renonça à son élection et se fit moine ; mais les chanoines n'acceptèrent pas sa renonciation, et ils mandèrent à Guérin de Beauvais, à Odalric d'Orléans et à Arnoul de Tours qu'ils voulaient leur doyen pour évêque ; que quant à Thierry le comte Odon était résolu de ne pas le recevoir, à moins que ces trois prélats ne l'eussent examiné et n'eussent rendu témoignage de sa capacité. Ils s'adressèrent aussi à S. Odilon, abbé de Cluny, pour l'intéresser en leur faveur (1).

Malgré toutes ces résistances, la volonté du roi prévalut, et Thierry resta évêque de Chartres. Ce fut peut-être à cette occasion qu'Odon, comte de Chartres et de plusieurs autres villes,

(1) Inter Fulb. *Ep.* CXXXI, CXXXII.

encourut la disgrâce du roi, qui résolut de le dépouiller de ses charges. Odon fut d'abord sommé de comparaître à un certain jour pour être jugé. Le comte Richard lui manda, à cette occasion, qu'il ne devait consentir à se laisser juger que dans l'assemblée de *ses pairs* : c'est la première fois que nous trouvons le nom de *pairs*, et la prérogative invoquée par les seigneurs de n'être jugés que par leurs *pairs*, c'est-à-dire par des seigneurs de leur rang (1).

L'ambition et la brigue donnent quelquefois à l'Église de mauvais évêques : ceux qui sont les plus dignes de l'épiscopat, loin de le rechercher, le craignent et le fuient. Mais Dieu, qui veille au bien de la religion, ne permet pas qu'ils puissent toujours demeurer dans l'obscurité. S. Brunon, qui venait d'être placé sur le siége de Toul, ne dut son élévation qu'à sa modestie et à sa piété, qui lui gagnèrent tous les suffrages, même pendant son absence. Son mérite brigua seul pour lui. Ce fut un des plus saints et des plus grands prélats de son siècle. Brunon, dans ces temps malheureux, devint un puissant soutien pour l'Église de France, et même pour l'Église universelle, comme nous le verrons dans la suite.

Brunon naquit en Alsace l'an 1002 (2). Sa famille était une des plus nobles de la province, et tenait par les liens du sang à la maison impériale. Son père, le comte Hugues, était proche parent de l'empereur Conrad. Sa mère, la comtesse Helvide, d'une origine non moins élevée, se distinguait surtout par une rare piété. Brunon fit paraître dès son enfance de grands talents pour le monde et d'heureuses dispositions pour la vertu (3). Il en reçut les premiers germes avec le lait de sa mère : car elle voulut elle-même le nourrir, contre l'ordinaire des dames de son rang. Le jeune Brunon trouva dans sa maison les plus rares exemples des vertus chrétiennes et même religieuses. Son aïeul paternel et son aïeul maternel,

(1) *Ep.* Odonis, inter Fulb. *Ep.* XCVI. — (2) Le lieu de sa naissance fait aujourd'hui partie du département de la Meurthe. On voit encore dans la paroisse de Dabo les ruines du château où il est né. — (3) *Vita Brunon.*

le comte son père et la comtesse sa mère, après s'être distingués dans le monde, y renoncèrent pour se dévouer à Dieu dans des monastères qu'ils avaient fondés. L'éducation de Brunon fut confiée à Berthold, évêque de Toul, auprès de qui il fut élevé avec plusieurs enfants de la plus haute naissance. Après y avoir achevé ses études, il passa quelques années à la cour de l'empereur, où il s'acquit l'estime et l'affection de tous. Ce jeune seigneur n'était point fait pour goûter les vanités du monde : c'est dans le lieu même où elles offrent le plus de séduction qu'il en comprit les illusions et résolut d'y renoncer. Il revint à Toul, où, s'étant engagé dans le clergé de cette Église, il fut quelque temps après ordonné diacre par Hériman, évêque de Toul, successeur de Berthold.

Brunon n'était âgé que de vingt-trois ans, lorsque Hériman, qui connaissait sa prudence, le chargea de conduire en Italie à l'empereur les troupes de son évêché. Le jeune diacre s'acquitta de cette commission en capitaine expérimenté. Il avait joint l'armée, lorsqu'on apprit qu'Hériman, évêque de Toul, était mort sur la fin de l'an 1025, et que Brunon avait été élu son successeur d'un commun consentement. Le clergé et le peuple de Toul envoyèrent des députés porter à l'empereur l'acte de l'élection, et le prier de leur accorder Brunon. Ils écrivirent en même temps à Brunon une lettre dans laquelle ils le conjuraient, au nom de Celui qui s'est fait pauvre pour nous, de ne pas mépriser leur Église. Ils lui marquaient qu'ils savaient bien que sa naissance et son mérite lui donnaient lieu d'aspirer à un plus grand siége et à un évêché plus riche ; mais que l'Église de Toul, qui l'avait nourri et élevé, avait un droit spécial sur lui.

L'empereur eut de la peine à consentir à l'élection, et à se priver d'un si digne sujet, prévoyant bien que l'épiscopat le tiendrait toujours éloigné de la cour. Brunon par un autre motif hésita plus encore à recevoir un fardeau qu'il croyait au-dessus de ses forces, et il n'y eut que la crainte de résister à la volonté de Dieu qui put vaincre sa répugnance.

De la naissance dont il était, il sentait bien d'ailleurs qu'il ne pourrait éviter l'épiscopat ; et il aima mieux accepter un siége moins éclatant, pour lequel il avait été élu canoniquement, que de s'exposer par son refus à être dans la suite nommé à quelque archevêché. Dès qu'il eut pris son parti, il quitta l'armée et se rendit promptement à Toul, où il fut installé dans le siége épiscopal, en présence de plusieurs évêques de la Gaule Belgique, par Théodoric ou Thierry évêque de Metz, son cousin.

Aussitôt que Brunon eut pris possession de son évêché, il donna ses soins à la réforme des monastères de son diocèse, où la discipline régulière était presque anéantie, si l'on en excepte le monastère de Saint-Èvre, qui était sous la conduite du saint abbé Guillaume de Dijon. Brunon déposa l'abbé de Saint-Mansuy et même celui de Saint-Èvre, et il donna le soin de ces monastères à Vidric, prévôt de Saint-Èvre. Lorsque Brunon faisait ces actes d'autorité, il n'était pas encore ordonné évêque. D'autres exemples font voir qu'il n'était pas nécessaire que les évêques nommés ou élus fussent ordonnés pour entrer dans l'exercice de leur juridiction : il suffisait qu'ils eussent pris possession.

L'empereur Conrad, qui devait se faire couronner à Rome, souhaita que Brunon s'y rendît pour recevoir en même temps l'ordination épiscopale des mains du pape; mais Brunon lui représenta que l'archevêque de Trèves, son métropolitain, pourrait en être offensé, et il se rendit à Trèves pour se faire sacrer.

Poppon, qui occupait alors ce siége, voulait obliger ses suffragants, avant de les ordonner, à lui promettre par écrit qu'ils ne feraient rien que par son conseil. Brunon refusa de faire une promesse qui lui paraissait trop l'engager. L'archevêque de son côté ne voulut pas se relâcher. Ainsi Brunon, après avoir attendu quelque temps, retourna à Toul sans avoir été ordonné. L'empereur, ayant appris ce différend, manda les parties à Worms, où, après quelques négociations,

l'archevêque consentit à ce que Brunon lui promît seulement de prendre son avis dans les affaires ecclésiastiques. Brunon n'eut pas de peine à faire la promesse conçue en ces termes, et il fut ordonné le 9 septembre, qui, cette année 1026, était un vendredi. Dès cette époque on n'observait plus si exactement l'ancienne règle de ne faire les ordinations d'évêques que le dimanche.

A son retour à Toul, Brunon établit Vidric abbé de Saint-Èvre, à la prière de S. Guillaume de Dijon, et il fit rebâtir ce monastère, qui tombait en ruine à la suite de deux incendies. Plusieurs seigneurs contribuèrent à cette bonne œuvre, et Brunon en dressa un acte pour consacrer la mémoire de ces bienfaiteurs (1). L'empereur Conrad est en tête de la liste, pour avoir donné quinze livres d'argent et trois onces d'or. Le saint évêque avait donné pour sa part trente livres d'argent, mais il n'en fait pas mention. Nous verrons ailleurs ce que Brunon fit pour le bien de toute l'Église, quand il eut été élevé sur le siége apostolique.

Le roi Robert continuait à édifier toute la France par ses libéralités envers les pauvres et les Églises. Il fit rebâtir le monastère de Saint-Aignan d'Orléans ; et, quand tous les édifices en furent achevés, il y convoqua une assemblée d'évêques l'an 1029 pour la dédicace de la nouvelle église. Elle devait être fort grande, puisqu'on y comptait cent vingt fenêtres et dix-neuf autels. Le chœur de cette église, la seule partie du monument qui se soit conservée jusqu'à nos jours, peut nous faire juger encore de la magnificence de tout l'édifice (2). L'ancienne église n'était dédiée qu'en l'honneur de S. Pierre : le roi souhaita que la nouvelle portât aussi le nom de S. Paul (3). Les archevêques Gauzlin de Bourges, Léothéric de Sens et Arnoul de Tours, qui avait succédé à Hugues, son oncle, dès l'an 1023, se rendirent à cette solennité avec

(1) *Not.* Brun.; *de Re dipl.*, l. VI, p. 582.
(2) Ce chœur ainsi conservé est aujourd'hui une des paroisses de la ville.
(3) Helgaud. *Vit. Rob. reg.*

les évêques Odalric d'Orléans, Thierry de Chartres, Bernier de Meaux, Warin ou Guérin de Beauvais, Rodolphe de Senlis et le saint abbé Odilon de Cluny. Les prélats retirèrent de son tombeau le corps de S. Aignan, et ceux des saints confesseurs Euspice, Moniteur et Floscule, et des saints martyrs Baudelle et Scubile, avec celui de Ste Agie, mère de S. Loup de Sens. On les mit en dépôt dans l'église de Saint-Martin, jusqu'à ce qu'on eût tout préparé pour la solennité de la dédicace. Aussitôt qu'elle eut été faite, on transféra toutes ces reliques dans la nouvelle église ; le roi voulut porter lui-même sur ses épaules le corps de S. Agnan ; s'approchant ensuite de l'autel, il quitta son manteau (1) de pourpre, et remercia Dieu et S. Agnan de ce qu'ils lui avaient donné la consolation de voir achevés les édifices qu'il avait entrepris pour leur gloire. Il fit ensuite une fervente prière pour le peuple, et laissa en se retirant de riches présents pour cette Église. Entre autres objets précieux, il lui donna après sa mort sa chapelle, qui consistait en dix-huit belles chapes, deux livres d'Évangiles couverts en or, deux autres couverts en argent, deux reliquaires, un autel d'or et d'argent, cinq croix d'or, dont la plus grande pesait quatorze marcs, et cinq cloches, dont la plus grosse pesait deux mille six cents livres (2). Le roi l'avait fait bénir et nommer *Robert,* de son nom. Le moine Helgaud, qui nous apprend ce détail, nomme *baptême* la bénédiction de cette cloche, et marque qu'on y fit des onctions avec le saint chrême, ainsi que le rituel le prescrit : nous faisons cette remarque pour faire voir qu'on avait dès lors réglé des prières pour faire la bénédiction des cloches, apparemment pour obvier aux abus qui avaient porté Charlemagne à défendre de baptiser les cloches. On voit encore qu'on donnait un

(1) Ce vêtement est nommé dans le latin *roccus*, que nous avons cru devoir traduire par manteau ; car *roccus* était un vêtement extérieur qu'on mettait par-dessus les habits. C'était, si l'on veut, une espèce de surtout.
(2) Helgaud, ap. Duch., t. I, p. 74.

nom aux cloches en les baptisant : c'est ce qui aura donné occasion de nommer *baptême* cette bénédiction. On ne doit pas être surpris de voir tant de chapes dans l'énumération des ornements de la chapelle du roi Robert : ce prince aimait lui-même à porter la chape, et à certains jours solennels il allait chanter au lutrin, revêtu d'une chape et tenant son sceptre à la main (1).

Les moines de Mici s'étaient trouvés à la dédicace de l'église de Saint-Aignan avec Albert, leur abbé : ils profitèrent de l'occasion de la translation des reliques, et supplièrent instamment le roi de leur faire donner quelques ossements de S. Euspice, leur fondateur. Le roi trouva leur demande juste, et leur fit céder une partie des reliques de leur saint patron, pour l'honneur duquel ils avaient un grand zèle. Mais rien n'égalait celui que les peuples du Limousin continuaient de montrer pour la gloire de leur premier évêque.

La même année 1029 il se tint un nouveau concile à Limoges au sujet de l'apostolat de S. Martial. Pour terminer enfin cette question, qui depuis plusieurs années partageait les esprits, on avait cru devoir consulter le Saint-Siége, occupé alors par Jean XIX. Ce pape adressa à ce sujet une lettre à Jourdain de Limoges et aux autres évêques des Gaules, par laquelle, s'appuyant sur les traditions primitives, il déclare qu'on peut le nommer apôtre et en faire l'office comme d'un apôtre. Il ajoute : « Pour rendre plus célèbre dans tout le monde chrétien le culte de ce grand apôtre S. Martial, nous avons érigé en son honneur dans l'église de Saint-Pierre un bel autel, dont nous avons fait la consécration le 5 mai, et où la mémoire de ce saint est révérée tous les jours, mais spécialement le jour de sa fête, qui est le dernier jour de juin (2). »

Jourdain de Limoges, ayant reçu cette lettre, tint un concile la première année de la dédicace de l'église de Saint-Sau-

(1) Apud Duchesne, t. IV, p. 147. — (2) Ap. Labb., t. IX, p. 857.

veur, le jour de l'Invention de S. Étienne, qui cette année était un dimanche, ce qui désigne l'an 1029. La réponse du pape réunit presque tous les esprits en faveur de l'apostolat de S. Martial. Le troisième jour du concile, Jourdain retira le corps de S. Martial de son tombeau, et, l'ayant déposé sur l'autel de S. Étienne, il célébra la messe en l'honneur de son apostolat. Il ordonna ensuite que dans son diocèse on en célébrât la fête comme celle d'un apôtre.

Gauzlin, archevêque de Bourges, qui avait été un des plus zélés pour la gloire de S. Martial, mourut sur la fin de la même année. Il nous reste de lui une lettre adressée au roi Robert, qui l'avait consulté sur quelques prodiges arrivés en Aquitaine, où il avait plu comme des gouttes de sang, ainsi que le duc Guillaume l'avait mandé au roi (1). Après quelques mois de vacance, Aimon fut élu archevêque de Bourges. Il n'eut pas moins de zèle que son prédécesseur pour établir l'apostolat de S. Martial, et il tint à ce sujet un concile provincial à Bourges l'an 1031 (2).

On commença le concile par lire la lettre du pape au sujet de S. Martial. On dressa ensuite vingt-cinq canons, dont le premier ordonne que S. Martial soit honoré comme un apôtre. Voici ce que nous remarquons dans les autres :

II. On renouvellera le corps du Seigneur tous les huit jours dans les églises paroissiales.

III. Les évêques et leurs officiers ne recevront rien pour les ordres, pas même pour l'inscription des ordinands, ainsi que les secrétaires ont coutume de faire.

IV. Que personne ne soit élevé à la charge d'archidiacre qu'il n'ait l'ordre du diaconat.

V. Il est défendu sous peine de déposition aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres, d'avoir des femmes ou des concubines. On défend même aux clercs des ordres inférieurs de se marier dans la suite.

(1) Inter *Ep.* Fulb. — (2) Labb., t. IX, p. 864.

VI. Celui qui sera ordonné sous-diacre promettra de n'avoir ni femme ni concubine.

VII. Les archidiacres, les abbés, les prévôts, les capiscoles, les chanoines et les portiers, et tous ceux qui ont quelque charge dans l'Église, porteront la tonsure, c'est-à-dire, ajoute le concile, qu'ils auront la barbe rasée et une couronne à la tête.

On avait toujours cru dans l'Occident que la barbe rasée faisait partie de la tonsure cléricale, et on ne permettait pas plus aux clercs de laisser croître leur barbe que de porter les cheveux longs : l'usage de l'Église d'Orient était différent.

VIII. Il est défendu d'admettre dans le clergé des fils de prêtres, de diacres et de sous-diacres.

XII. Il est interdit d'exiger aucune rétribution pour les baptêmes, pour la pénitence ou pour les enterrements. On pourra seulement recevoir ce que les fidèles offriront de leur gré.

XIII. Les offrandes qu'on fait directement aux prêtres leur appartiendront ; mais le cierge pascal demeurera à l'église, pour éclairer l'autel.

XIV. Les voiles qui ont servi à couvrir les corps morts ne pourront pas servir aux autels.

XV. Il est défendu de faire des transports avec des chariots, ou avec des bêtes de charge, le dimanche, si ce n'est pour l'amour de Dieu, par la crainte des ennemis ou dans une grande nécessité.

XVI. « Que ceux qui répudient leurs femmes pour d'autres causes que l'adultère, n'en épousent pas d'autres du vivant de celles qu'ils ont répudiées ; mais qu'ils se réconcilient ensemble. »

Ce canon, dont nous avons rapporté les propres termes, semble encore supposer que ceux qui répudient leurs femmes pour adultère, peuvent du vivant de ces femmes en épouser d'autres : ce qui serait contraire à la doctrine et à la pratique de l'Église.

XIX. Personne ne devra marier sa fille à un prêtre, à un diacre, à un sous-diacre ou à leurs fils.

Ces règlements contre les mariages des prêtres font juger que la continence n'était plus si exactement observée dans le clergé ; la suite nous en fournira d'autres preuves.

XXIV. Les moines apostats demeureront excommuniés, jusqu'à ce qu'ils soient venus à résipiscence. Si les abbés et les moines ne veulent pas les recevoir, ils pourront demeurer avec les clercs ou en quelque église, en gardant cependant l'habit et l'abstinence monastiques.

XXV. Les chanoines et les moines ne quitteront pas les monastères où ils ont été admis pour aller prendre ailleurs quelque office ou quelque dignité, sans le consentement de leur évêque ou de leur abbé.

Après le concile, Aimon de Bourges, voulant faire mettre à exécution le premier canon sur l'apostolat de S. Martial, dressa un décret particulier qu'il envoya à tous les évêques, à tous les abbés et aux autres fidèles de l'Aquitaine, pour leur ordonner de placer S. Martial dans les litanies et dans les autres offices au rang des apôtres. L'acte est signé de Jourdain (1) de Limoges, d'Aimon de Bourges, d'Étienne du Puy, de Rencon d'Auvergne, de Deusdedit de Cahors, de Ragamond de Mende. Le siége de Rodez était vacant.

On ne crut pas encore l'apostolat de S. Martial assez affermi par tous ces règlements. Environ quinze jours après le concile de Bourges, il s'en tint un autre à Limoges le jour de la dédicace de l'église de Saint-Sauveur, c'est-à-dire le 18 novembre 1031 (2). Le concile, composé de dix évêques et de plusieurs abbés, s'assembla dans l'église de Saint-Étienne, qui est la cathédrale.

(1) Comme Jourdain de Limoges n'assista pas à ce concile de Bourges, le P. Cossart et le P. Pagi croient que sa souscription à cet acte est une faute. Mais ces habiles critiques n'ont pas fait réflexion que l'acte est marqué dans le titre avoir été fait après le concile. Ainsi, quoique Jourdain ne se soit pas trouvé au concile, ce n'est pas une raison d'avancer qu'il n'a pas en effet signé l'acte où l'on voit son nom avec celui des autres évêques du concile de Bourges. — (2) T. IX *Conc.*, p. 869.

Après la prière et une lecture faite par l'archidiacre, Jourdain de Limoges engagea tous les ecclésiastiques présents à dénoncer librement au concile les abus qu'ils jugeraient devoir être corrigés, et avant tout ceux qui déshonoraient le clergé. Il se plaignit ensuite amèrement des seigneurs laïques ses diocésains qui troublaient l'Église et en envahissaient les biens. Les évêques répondirent qu'il était juste d'excommunier les auteurs des troubles.

Odolric, abbé du monastère de Saint-Martial, se leva, et, s'adressant à Jourdain, le pria de terminer enfin la contestation sur l'apostolat de S. Martial. Jourdain répondit que, n'ayant pas assisté au dernier concile de Bourges, il était bien aise qu'on examinât de nouveau cette affaire en sa présence. Engelric, prêtre et chanoine du Puy, prit alors la parole, et soutint que les ignorants seuls pouvaient refuser la qualité d'apôtre à S. Martial, parce qu'il n'est pas du nombre des douze choisis par Jésus-Christ, et il montra par l'autorité de S. Jérôme qu'on donnait aussi le titre d'apôtre aux soixante-douze disciples, et qu'ainsi S. Martial ne méritait pas moins le nom d'apôtre que S. Paul et S. Barnabé.

Azenaire, abbé de Massay, ajouta que dans les monastères de France il avait toujours vu mettre S. Martial au rang des apôtres; qu'ayant trouvé un usage contraire dans les monastères de Berri, il l'avait corrigé; et qu'enfin à Constantinople, avant de se faire moine, il avait entendu invoquer S. Martial dans les litanies au rang des apôtres.

Engelric, parlant encore après cet abbé, prit à tâche d'établir l'apostolat de S. Martial par plusieurs traits tirés de sa Vie.

Gérauld, abbé de Solognac, traita la même matière, s'appuyant aussi sur plusieurs textes et sur plusieurs autorités non apocryphes. Un prêtre, nommé Pierre, fit observer que Ragembauld, abbé de Maubec, avait rendu témoignage à l'apostolat de S. Martial dans un concile de Limoges tenu plusieurs années auparavant.

Un prêtre d'Angoulême, qui avait accompagné son évêque, fit à son tour un long discours en faveur de l'apostolat de S. Martial. Invoquant les actes conservés dans l'Église d'Angoulême, il affirma que le pape Clément avait envoyé S. Denis dans les Gaules pour y prêcher l'Évangile, et lui avait donné pour compagnons Saturnin, Marcellin, Lucien, Rustique et Eleuthère; qu'à Arles, où ils s'étaient rendus ensemble, ils s'étaient séparés. Marcellin était allé en Espagne; Saturnin s'était dirigé vers Toulouse; Denis, avec Rustique et Eleuthère, étaient venus à Paris; quant à Lucien, il s'était arrêté à Beauvais. L'orateur cita encore la légende de Marcellus, d'après laquelle S. Saturnin et S. Denis auraient reçu leur mission du pape Clément, c'est-à-dire vers la fin du Ier siècle (1). Les actes et les légendes sur lesquelles il s'appuyait sont, il est vrai, mêlés d'anachronismes; mais on ne peut guère douter que le fond ne soit vrai.

Après ces divers discours, l'abbé Odolric présenta au concile deux moines en disant : « Voici deux de nos frères que j'ai envoyés en Angleterre pour examiner sur les lieux la tradition de cette Église, qui vient, je crois, de S. Grégoire. Ils ont trouvé, tant dans les martyrologes que dans les litanies, S. Martial nommé apôtre. »

« Nous ne sommes pas, dit Isembert, évêque de Poitiers, des ébionites (2), qui ne reçoivent pas d'autres apôtres que les douze. » Jourdain ajouta : « L'affaire a été portée au pape, qui nous a répondu par une lettre dans laquelle il rend témoignage de l'apostolat de S. Martial. » Aimon de Bourges déclara qu'il avait fait lire et examiner cette lettre dans son concile de Bourges; et que, puisque personne ne niait que S. Martial n'ait été un des soixante-douze disciples, il avait ordonné qu'on lui donnât la qualité d'apôtre. Jourdain exposa aussi ce qu'il avait fait dans le concile de Limoges de l'an

(1) Labb. *Conc.*, t. IX, p. 880.
(2) Les ébionites, comme le dit S. Epiphane, ne mettaient pas S. Paul au nombre des apôtres.

1020, et demanda ensuite à l'archevêque s'il lui plaisait de terminer la séance.

Les évêques, les abbés et les clercs qui composaient le concile, se rendirent en procession de l'église de Saint-Étienne à celle de Saint-Sauveur, dont on célébrait ce jour-là la dédicace. L'archevêque Aimon célébra la messe, assisté des autres évêques, et dit la première oraison de la dédicace et la seconde de S. Martial. Elle était conçue en ces termes : « Dieu tout-puissant et éternel, qui avez voulu que le bienheureux Martial, apôtre, présidât à votre Église, nous vous prions par ses mérites de nous accorder la grâce de votre miséricorde. » Cette oraison, avec la secrète, la préface qui était propre et la postcommunion, fut nommée *grégorienne*, parce que le pape Jean l'ayant envoyée à l'Église de Limoges, on supposait qu'elle avait été faite par S. Grégoire.

Après l'évangile, qui était celui de la dédicace, Jourdain fit un discours en prenant pour texte ce qu'on y rapporte de Zachée, qui rendit le quadruple de ce qu'il avait pris, et il exhorta les seigneurs qui pillaient les biens de l'Église à imiter ce publicain. Le diacre qui avait chanté l'évangile, ayant ensuite gravi les degrés de l'ambon, lut à haute voix l'excommunication suivante :

« Par l'autorité de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, de Ste Marie Mère de Dieu, de S. Pierre, de S. Martial et des autres apôtres, nous évêques ici assemblés au nom de Dieu, savoir : Aimon archevêque de Bourges, Jourdain évêque de Limoges, Étienne du Puy, Rencon d'Auvergne, Ragamond de Mende, Emile d'Albi, Deusdedit de Cahors, Isembert de Poitiers, Armand de Périgueux, Rohon d'Angoulême, nous excommunions les nobles et autres gens de guerre du diocèse de Limoges qui refusent ou qui ont refusé à leur évêque la paix et la justice qu'il demande. Qu'eux et leurs fauteurs soient maudits ; que leur demeure soit avec Caïn, Judas, Dathan et Abiron, qui ont été engloutis tout vivants dans l'enfer ; et de même que ces lumières sont éteintes à vos yeux, que leur

joie soit éteinte aux yeux des anges, à moins qu'avant la mort ils ne viennent à résipiscence et ne se soumettent au jugement de leur évêque. »

En même temps les évêques et les prêtres, qui tenaient en main des cierges allumés, les jetèrent par terre en disant : *Que leur lumière s'éteigne comme s'éteint la lumière de ces cierges.* Cette cérémonie remplit les assistants d'une sainte frayeur.

Le lendemain, 19 novembre, se tint la seconde session du concile. Après les prières ordinaires, on dit à l'archevêque Aimon qu'il y avait des clercs de Limoges qui refusaient d'obéir au décret du concile sur l'apostolat de S. Martial. L'archevêque prit alors la parole, et prouva de nouveau, par le témoignage des anciens et la déclaration du Saint-Siége, que S. Martial, étant au nombre des soixante-douze disciples, devait être mis au rang des apôtres, parce qu'il avait reçu de Jésus-Christ, comme eux, le pouvoir de lier et de délier. L'archevêque, dans ce discours, rapporte au même temps apostolique la mission de S. Denis, de S. Saturnin, de S. Ursin, de S. Austremoine, de S. Front de Périgueux, de S. Julien du Mans, et d'autres qui, dit-il, ont vu ou pu voir les apôtres, et qui ont été envoyés dans les Gaules après S. Martial, soit par S. Pierre soit par S. Clément ou ses successeurs, et il conclut à ce qu'on excommuniât les clercs qui ne voulaient pas reconnaître l'apostolat de S. Martial (1); mais Jourdain de Limoges le pria de suspendre la sentence jusqu'à ce qu'il leur eût fait ses sommations et donné les avis convenables. C'est par là que finit cette discussion, à laquelle s'était intéressée toute la France (2). Jourdain pria ensuite qu'on lût les canons du

(1) Ap. Labb., t. IX, p. 894.

(2) La question de l'apostolat de S. Martial a été récemment l'objet d'un nouvel examen, lorsque Mgr l'évêque de Limoges a soumis le Propre de son diocèse à l'examen du Saint-Siége. Une action régulière a été introduite en cour de Rome et suivie selon les formes usitées en pareille circonstance, et il a été constaté juridiquement que S. Martial appartenait aux temps apostoliques et pouvait être qualifié apôtre.

dernier concile de Bourges, afin qu'on vît s'ils convenaient au clergé de Limoges, et s'il était à propos d'y ajouter quelques règlements.

Après la lecture qui en fut faite par l'abbé Azenère, l'évêque de Limoges prit la parole : « Nous les approuvons tous, dit-il, excepté ce qui est marqué de renouveler toutes les semaines le corps du Seigneur. Comme il y a des prêtres qui ne peuvent se rendre à leur église tous les huit jours, il nous paraît à propos de modifier cet article, et d'ordonner seulement que le corps du Seigneur soit renouvelé douze fois l'an, savoir : à Pâques, à la Pentecôte, aux fêtes de S. Jean, de S. Pierre aux Liens, de l'Assomption, de S. Michel, de la Toussaint, de S. André, de Noël, de la Purification, au commencement du carême et à la mi-carême. » Cet évêque fit ensuite l'éloge des monastères de son diocèse, et loua le soin qu'on y avait de la décence et de la décoration des autels. Mais il se plaignit des troubles et du peu de régularité de celui de Beaulieu. Les religieux de ce monastère, qui étaient présents, dirent aux évêques : « Donnez-nous un abbé régulier, et nous aurons la paix. C'est un tyran que nous avons pour abbé. »

C'était un clerc séculier, qu'on fit comparaître au concile. Il déclara humblement qu'il se soumettait au jugement des évêques, et Jourdain fut chargé par le concile et par Guillaume, duc d'Aquitaine, d'établir avant Noël un abbé régulier à Beaulieu.

Comme on parlait dans le concile de l'excommunication, quelqu'un demanda si quand elle est injuste, on est obligé de la garder. A quoi l'abbé Odolric répondit par un texte de S. Grégoire, qui enseigne que celui qui est lié, même injustement, par son pasteur, doit observer la censure.

Les seigneurs du diocèse de Limoges qui avaient pillé les biens de l'Église, apportaient une telle animosité dans leurs guerres intestines, qu'on avait lieu de craindre que l'excommunication ne fût pas suffisante pour leur faire quitter les

armes et arrêter leurs violences; on chercha d'autres moyens d'apaiser les troubles. Les évêques prièrent l'abbé Odolric de donner son avis.

« Si ces seigneurs, dit-il, ne s'accordent pas à faire une bonne paix, jetez un interdit sur tout le Limousin. Qu'on ne donne la sépulture à personne, excepté aux clercs, aux pauvres mendiants et aux petits enfants de l'âge de deux ans et au-dessous ; que l'office divin se fasse secrètement dans toutes les églises; qu'on accorde cependant le baptême à ceux qui le demanderont; que sur les neuf heures du matin on sonne les cloches dans toutes les églises, et que tous les habitants, prosternés la face contre terre, fassent des prières pour la paix; qu'on donne seulement la pénitence et le Viatique à la mort; que les autels soient dépouillés comme le vendredi saint; qu'on voile les croix et les autres ornements en signe de tristesse et de deuil public; qu'on ne couvre les autels que pendant les messes, que les prêtres diront à voix basse et à huis clos.

« Que pendant cet interdit personne ne se marie, que personne ne donne le baiser à un autre; que personne, soit clerc ou laïque, et même les voyageurs, ne mange de chair dans l'étendue du Limousin, et n'use que des viandes permises en carême. De plus, que personne, soit clerc ou laïque, ne se fasse couper les cheveux ou raser la barbe, jusqu'à ce que les seigneurs, qui sont les chefs du peuple, rendent une entière obéissance au concile. » L'énergie des remèdes qu'on propose ici suppose un grand mal; mais rien ne nous apprend que le concile ait suivi l'avis de cet abbé.

Ces interdits généraux devenaient assez communs. L'évêque d'Orléans avait mis toute cette ville en interdit; et Fulbert de Chartres écrivit au roi que s'il n'apportait un prompt remède aux violences de quelques seigneurs, il jetterait aussi un interdit sur tout son diocèse et se retirerait ailleurs.

Plusieurs autres articles furent aussi discutés dans le

concile de Limoges. Le clergé de la ville se plaignit de ce qu'on baptisait dans le monastère de Saint-Martial à Pâques et à la Pentecôte, et de ce qu'on y affranchissait les esclaves. Mais les moines répondirent que de temps immémorial ils avaient eu des fonts baptismaux, et que la loi salique permettait d'affranchir des esclaves en tous lieux. Ainsi on conserva aux moines le privilége de baptiser, de crainte que ce ne fut l'ôter à S. Martial même.

Quelques abbés avaient l'usage d'officier aux grandes solennités avec trois diacres et un chapelain; c'était ce que nous appelons un prêtre assistant en chape. Il fut question de le leur interdire; mais le concile jugea plus à propos de ne rien innover.

On accusa divers particuliers d'avoir donné de l'argent pour se faire élever à la prêtrise, quelques autres d'avoir eu deux femmes avant d'entrer dans les ordres ou de s'être mutilés eux-mêmes, et d'autres enfin de ce que, s'étant faits moines après un homicide, ils n'en avaient pas moins été promus au diaconat. Lecture fut faite des canons contre ces abus, et, au sujet du dernier article, on raconta que celui qui avait tué en traître l'évêque Étienne (apparemment Étienne évêque d'Auvergne) s'étant fait moine à Cluny, l'abbé S. Odilon eut quelque envie de le faire ordonner prêtre, parce qu'il savait fort bien le chant; mais que le pape, consulté par cet abbé, avait répondu que ce religieux coupable d'un homicide ne devait jamais être promu aux ordres, ni admis à la communion; qu'il fallait seulement lui accorder le Viatique à la mort.

Quelques évêques étaient accusés de donner indifféremment les ordres en tout temps : le concile déclara qu'on ne devait les donner que les samedis des quatre-temps, et que le dimanche était le seul jour auquel les ordinations des évêques pouvaient être faites légitimement.

Enfin on se plaignit vivement dans le concile des excommuniés, qui, à l'insu des évêques, allaient à Rome se faire

absoudre. On dit même, à cette occasion, qu'Étienne d'Auvergne, prédécesseur de Rencon, ayant excommunié Ponce, comte de Clermont, pour avoir répudié sa femme et s'être ensuite remarié, le comte, sans renoncer à son péché, alla à Rome et se fit absoudre par le pape, qui ne savait pas qu'il eût été excommunié par son évêque ; que l'évêque s'en étant plaint au pape, le pontife lui fit la réponse suivante (1) :

« Ce que j'ai fait sans connaissance de cause n'est pas tant ma faute que la vôtre. Car vous savez que je dois prendre soin de quiconque des diverses parties du monde a recours à moi, le Seigneur ayant dit spécialement à S. Pierre : *Paissez mes brebis*. Le Siége apostolique pourrait-il donc rejeter sans une juste raison ceux qui viennent de si loin y chercher le remède? Avant que cette brebis malade vînt à Rome, vous auriez dû m'instruire de ce qui la regardait. Je n'aurais pas manqué de confirmer la sentence d'excommunication que vous aviez portée : car je déclare à tous les évêques que je chercherai plutôt à les soutenir et à les consoler qu'à les contredire. A Dieu ne plaise qu'il y ait de la division entre moi et mes coévêques! C'est pourquoi la pénitence et l'absolution que j'ai accordées à votre excommunié, je les déclare nulles, parce qu'il les a obtenues frauduleusement, et elles ne pourront servir qu'à sa condamnation jusqu'à ce que vous l'ayez absous après une satisfaction convenable. »

Les évêques du concile, ayant entendu la lecture de cette lettre, se dirent les uns aux autres : « Nous n'avons pas raison de murmurer contre notre chef. Ce n'est pas la faute du pape, c'est la nôtre, si nous manquons de lui faire connaître ceux que nous ne voulons pas qu'il absolve. Les papes et

(1) On ne marque pas le nom du pape qui fit cette réponse, et il est difficile de le déterminer, parce qu'on ne sait pas combien de temps Étienne tint le siége de Clermont. Il est cependant probable que cette lettre fut écrite par Jean XIX, qui tint le Saint-Siége depuis l'an 1024 jusqu'à l'an 1033. Bossuet nomme Jean XVIII le pape qui écrivit cette lettre. Mais il entend apparemment celui que les auteurs appellent Jean XIX, pour les raisons que nous avons dites ailleurs, quoiqu'il ne soit en effet que le dix-huitième pape légitime de ce nom.

les autres Pères ont ordonné que si un évêque impose une pénitence à un de ses diocésains, et l'envoie ensuite au pape afin qu'il juge si la pénitence convient à la faute, le pape puisse la modérer ou l'augmenter : car c'est dans le Siége apostolique que réside particulièrement le jugement de l'Église universelle. De même, si l'évêque, ne sachant quelle pénitence lui imposer, envoie son diocésain à Rome avec des lettres et des témoins, pour qu'il reçoive la pénitence du pape, ainsi qu'on en use souvent pour les grands crimes, cet homme peut licitement recevoir le remède du pape; mais il n'est permis à personne de recevoir la pénitence et l'absolution du pape sans avoir consulté son évêque. »

Nous avons souvent vu une pratique contraire. Il y a même des cas réservés au pape, et nous voyons ici l'origine de cette réserve, en ce que les ordinaires, ne sachant quelle pénitence imposer pour certains crimes énormes, renvoyaient au pape ceux qui en étaient coupables.

Les guerres civiles qui avaient éclaté en France, avaient probablement donné lieu aux violences et aux vexations des seigneurs limousins, dont les évêques se plaignirent si amèrement au concile de Limoges. L'esprit de rébellion avait pénétré jusqu'au sein de la famille royale, et le roi Robert, le meilleur de tous les princes, eut la douleur de voir ses propres enfants se révolter contre lui. La prédilection injuste de la reine Constance pour l'un de ses fils en fut la première cause. Il n'est que trop ordinaire de voir cette injuste faiblesse jeter le trouble dans les familles. Cette princesse ne montrait que de la dureté pour le prince Henri, et elle réservait toute sa tendresse au prince Robert, qui était le cadet. Robert, qui aimait son frère, le plaignit et entra dans ses intérêts. La reine, s'en étant aperçue, les persécuta l'un et l'autre. Les deux jeunes princes s'enfuirent de la cour et prirent les armes pour se défendre. C'est ainsi que l'injustice passionnée de la reine alluma la guerre civile entre le roi et ses enfants. La Providence semblait avoir ménagé ce chagrin au saint roi Robert

pour achever de le purifier en cette vie, et il l'accepta dans cette vue avec une humble résignation, suivant le conseil du B. Guillaume de Dijon.

Ce saint abbé, voyant le roi fort affligé de la nécessité où il était de faire la guerre aux princes ses enfants, lui dit : « Seigneur, vous devez vous souvenir des chagrins que vous avez causés dans votre jeunesse au roi votre père et à la reine votre mère. Dieu, par un juste jugement, permet aujourd'hui que vos fils vous rendent la pareille. » Robert reconnut humblement qu'il avait mérité ce châtiment, et tâcha d'en profiter. Après que le calme eut été rétabli dans l'État, le roi ne songea plus qu'à s'adonner aux exercices de piété, et consacra le carême de l'an 1031 à faire plusieurs pèlerinages. Il visita un grand nombre d'églises, et revint ensuite célébrer la fête de Pâques à Orléans. Dans son voyage il avait fait des présents à toutes ces églises et répandu de grandes aumônes. Les pauvres qui, par leurs maladies ou par leur extérieur rebutant, pouvaient affecter le plus sa délicatesse, étaient ceux qu'il chérissait davantage et qu'il servait avec le plus de tendresse, parce que l'image de Jésus-Christ souffrant qu'il voyait en eux les lui rendait plus aimables. C'est par ces œuvres d'une charité héroïque que ce religieux monarque se préparait à la mort. Elle ne pouvait manquer d'être précieuse devant Dieu.

Robert tomba malade à Melun, et ne songea plus qu'à profiter du peu de temps qui lui restait pour enrichir la couronne qu'il espérait recevoir dans le ciel. Une pieuse ardeur le portait à s'unir à Jésus-Christ, et durant sa maladie il faisait souvent le signe de la croix sur son front, sur ses lèvres, sur sa poitrine, en l'honneur des principaux mystères de la vie du Sauveur, qu'il méditait avec une douce consolation. Il prenait aussi fort souvent de l'eau bénite : car, selon une louable habitude, il en avait toujours dans sa chambre. La fièvre augmentant, il demanda le saint Viatique, qu'il reçut avec de grands sentiments de piété. A peine l'eut-il reçu qu'il expira le

mardi 20 juillet 1031. On porta son corps à Saint-Denis, où il fut enterré auprès du roi Hugues, son père. Les regrets que le peuple ressentit de sa mort, furent un éloge funèbre plus sincère et plus éloquent que tous ceux que les plus habiles orateurs eussent pu faire. Les assistants s'écriaient : « Seigneur, pourquoi nous enlevez-vous un père si tendre? Sous son règne nous étions en sûreté, et nous ne craignions personne. Car c'était en même temps le père du peuple, le père du sénat et le protecteur de tous les gens de bien. »

Robert eut en effet toutes les qualités d'un prince chrétien. Pendant un règne de trente-cinq ans, il n'entreprit rien que pour la gloire de l'Église et pour le bien de ses sujets. Quoiqu'il eût de la bravoure, la gloire qu'il aurait pu acquérir aux dépens de la félicité de son peuple ne le tenta jamais, et il préféra toujours une paix utile à une guerre glorieuse. Guidé par ces sentiments, il entretint constamment avec les princes voisins une paix dont sa modération et son équité furent les médiatrices et les garants. On peut juger combien un roi de ce caractère dut être regretté.

Personne ne le pleura plus sincèrement que les pauvres, pour lesquels il avait la plus grande affection. Il se croyait obligé de les nourrir tous, et particulièrement ceux des terres qui dépendaient immédiatement de sa couronne. C'est pour cela qu'il faisait donner tous les jours du pain et du vin à trois cents pauvres, et quelquefois à mille, dans chacune des villes suivantes : Paris, Senlis, Orléans, Dijon, Melun, Etampes, Auxerre et Avallon. Ce qui ne l'empêchait pas de répandre d'abondantes aumômes dans tous les lieux où le conduisaient sa piété ou les affaires de son royaume (1).

Plein de sollicitude pour l'Église, ce religieux prince cherchait surtout à lui donner de bons évêques, et dans le choix qu'il en faisait il avait plus d'égard à la piété et à la science qu'à la noblesse : ce qui lui attira souvent des reproches de la

(1) Helgaud, apud Duchesne, t. IV, p. 72.

part des grands de son royaume (1). Sa prédilection pour les gens instruits lui avait conquis l'estime des savants, et il la méritait d'ailleurs par ses connaissances littéraires, qui étaient rares alors, surtout chez les princes.

On compte jusqu'à vingt-deux églises ou monastères que Robert fonda ou fit bâtir. Les principaux sont : le monastère de Saint-Germain en Laye, celui de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, celui de Notre-Dame à Melun, l'église de Saint-Nicolas du Louvre à Paris, etc. Plusieurs de ces églises subsistaient avant le roi Robert; il est probable qu'il les fit rebâtir. L'auteur de sa Vie les nomme des monastères : il ne s'ensuit pas qu'il y eût des moines dans ces églises; nous avons vu souvent les communautés de chanoines nommées monastères.

Henri, qui avait été couronné roi du vivant de son père, lui succéda; mais comme la reine Constance n'aimait pas ce prince et qu'elle avait tâché de l'exclure de la couronne, elle voulut garder pour elle plusieurs places importantes et souleva quelques seigneurs contre le nouveau gouvernement. Henri, qui était actif et courageux, eut bientôt apaisé ces troubles naissants. Il donna au prince Robert, son frère, le duché de Bourgogne. La reine Constance aurait pu perpétuer les factions par sa partialité et par l'autorité qu'elle avait acquise sous le règne précédent; mais elle ne survécut qu'un an au roi Robert son mari. La France, qui était alors affligée d'un des plus terribles fléaux de la colère de Dieu, n'était pas en état de soutenir longtemps une guerre civile, et ses malheurs n'auraient pu croître sans causer la ruine entière de la monarchie.

Une des plus cruelles famines dont l'histoire fasse mention, désolait alors le royaume. Elle commença l'an 1030 et dura trois ans, pendant lesquels des pluies presque continuelles empêchèrent les moissons et les autres fruits de la terre de venir à maturité. Les éléments paraissaient tellement boule-

(1) Glab. Rod., l. III, c. II.

versés et les saisons si troublées dans leur cours, qu'il semblait que le monde allait rentrer dans le chaos dont il était sorti. On s'imagine aisément ce que le peuple eut à souffrir d'un fléau qui ne fit qu'augmenter pendant trois années consécutives ; mais on aurait peine à croire les détestables attentats que les horribles tourments de la faim firent alors commettre, si un auteur témoin de ces horreurs n'avait pris soin de nous en instruire.

Après avoir cherché vainement à suppléer à la nourriture ordinaire avec l'herbe des champs et les racines des arbres, on en vint jusqu'à déterrer les cadavres humains pour s'en nourrir. On se porta ensuite à des excès encore plus horribles, pour entretenir une misérable vie plus dure à supporter que la mort même. On vit alors des hommes, des chrétiens, plus féroces que les animaux sauvages, qui du moins épargnent ceux de leur espèce ; on les vit, tant la faim est impérieuse et cruelle, se dévorer les uns les autres.

Les hommes allaient, pour ainsi dire, à la chasse des hommes. Ils s'attaquaient sur les chemins, non pour se voler, mais pour se manger. Les hôtelleries étaient devenues des coupe-gorge, où l'on trouvait la mort en cherchant un asile ; les voyageurs, qui s'y retiraient dans l'espérance d'y trouver quelque nourriture pour de l'argent, y étaient assassinés pour servir de nourriture aux autres. On prit près de Mâcon un homme qui, faisant profession de loger les passants, en avait tué et mangé quarante-huit, dont on trouva les têtes dans sa maison. Il fut brûlé vif à Mâcon, par ordre d'Otton, comte de la ville. Un autre porta encore plus loin son horrible audace : il exposa publiquement en vente de la chair humaine dans le marché de Tournus (1), et il fut aussi condamné au feu. La chair humaine qu'il vendait fut enfouie en terre ; mais un homme affamé, qui remarqua l'endroit, alla la déterrer pour s'en nourrir. Il fut surpris et puni du même supplice (2). On hésite,

(1) Dans Saône-et-Loire. — (2) Glab., lib. III — Hugo Flavin. *Chron. Vird.*

et la main tremble pour écrire de pareilles horreurs, qui déshonorent l'humanité; mais les crimes que cette famine fit commettre rendent plus éclatants les actes de piété auxquels elle donna naissance.

Les évêques et les abbés, persuadés que les biens de l'Église sont les biens des pauvres, particulièrement dans une calamité publique, les distribuèrent libéralement pour soulager tant de malheureux, et ils souffrirent ensuite avec eux. L'Église rendit alors volontiers aux pauvres ce qu'elle avait reçu autrefois des riches. On dépouilla les autels, et on vendit les vases sacrés pour nourrir les membres souffrants de Jésus-Christ. Mais comme, malgré ces largesses, le nombre et les besoins des pauvres croissaient tous les jours, et qu'il était impossible de pourvoir à tant et de si profondes misères, les prélats crurent devoir surtout songer à la misère des laboureurs, et ils s'appliquèrent à leur fournir quelque nourriture, de peur que la terre ne demeurât sans culture.

Le saint abbé Richard de Verdun se distingua par son zèle pour le soulagement des malheureux. Il écrivit aux évêques, aux comtes et aux princes des lettres fort pressantes pour exciter leur charité, et il leur en donna lui-même l'exemple. Car, après avoir distribué l'argent et les provisions du monastère, il en fit vendre les plus précieux ornements : ce qui le mit en état de nourrir tous les jours un grand nombre de pauvres.

Le B. Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, ne montra pas moins de générosité dans une calamité si cruelle. Etant un jour revenu à Saint-Bénigne pendant cette famine, il assembla ses moines au chapitre et leur demanda s'ils ne manquaient de rien. Ils répondirent que, grâces à Dieu, ils avaient toutes leurs provisions pour longtemps. L'abbé s'informa en même temps de la quantité d'aumônes qu'ils faisaient, et il apprit qu'on se contentait de faire les aumônes accoutumées, sans que l'excès de la misère en eût fait augmenter la quantité. Alors, plein d'une sainte indignation, il se leva de sa

place en chantant ces premiers mots d'une antienne : « *Ubi est caritas?* Où est la charité? » et, prenant avec lui le cellérier, il se fit conduire au grenier, ensuite à la cave; puis, ayant fait appeler les pauvres, il leur distribua le blé, l'orge et le vin qu'il y trouva, ne cessant de répéter : *Ubi est caritas*, que quand il eut tout donné (1).

Ce saint abbé, ce zélé réformateur de tant de monastères, ne tarda pas à recevoir la récompense que Jésus-Christ a promise à ceux qui le soulagent dans la personne des pauvres. Il mourut avant la fin de cette famine, le 1er janvier 1031, à Fécamp, qu'il avait été visiter, et fut enterré dans l'église de ce monastère. Plusieurs martyrologes lui donnent la qualité de saint, dont il s'est rendu bien digne par ses vertus et par son zèle pour le rétablissement de la discipline monastique. Guillaume avait toutes les qualités d'un bon supérieur : du zèle, de la vigilance, de la fermeté, et s'il exigeait beaucoup de ses inférieurs, il se montrait encore plus exigeant envers lui-même. Il était naturellement exact et sévère, en sorte qu'on l'avait nommé *Superregula*, *Surrègle*, comme pour marquer qu'il portait l'exactitude et la régularité plus loin que la règle même.

Mais qui pourrait rapporter en détail tous les actes de charité de S. Odilon de Cluny pendant la famine dont nous parlons? Son monastère était un des plus riches du monde chrétien : il le rendit pauvre pour soulager la misère publique. Pour la subsistance de ses religieux, il se reposait sur les soins de la Providence; mais pour celle des pauvres, il croyait qu'il fallait d'abord y employer les biens de son monastère. Sa libéralité était si grande qu'on l'accusa de profusion : reproche qui dans de telles circonstances est un véritable éloge. Quand le saint abbé eut épuisé les provisions du monastère, il vendit les calices et les autres vases sacrés; il vendit même la couronne d'or que l'empereur S. Henri

(1) *Chron. Vird.*

avait donnée à Saint-Pierre de Cluny. Odilon fut un jour fort affligé de trouver deux jeunes enfants, à demi nus, morts de faim et de froid sur le chemin de Paris à Saint-Denis. Il se dépouilla aussitôt d'une partie de ses vêtements pour les ensevelir. Comme les grandes aumônes qu'il faisait, avaient réduit son monastère à l'indigence, il écrivit à Garcia, roi de Navarre, pour lui exposer la disette dont souffraient ses moines depuis deux ans ; il n'y a pas lieu de douter qu'il n'en ait reçu des secours, pour peu que Garcia eût hérité des sentiments du roi Sanche, son père, qui fut un insigne bienfaiteur du monastère de Cluny (1).

La famine causa bientôt une si grande mortalité que les vivants suffisaient à peine pour enterrer les morts. On laissait les corps dans les champs ou sur les grands chemins, dans les endroits où ils étaient tombés de défaillance, et comme les loups, dont ils devinrent la pâture, prirent goût à la chair humaine, ces cruels animaux s'enhardirent jusqu'à assaillir les vivants, qui souvent n'avaient pas la force de se défendre. Le mal était à son comble et ne pouvait presque plus croître. Toutes les ressources paraissaient épuisées, lorsque Dieu, qui voulait châtier rigoureusement la France, mais non la perdre, eut enfin pitié de l'état où la famine et la mortalité avaient réduit ce royaume.

Après trois ans de stérilité, la moisson de l'année 1033 fut si abondante qu'elle surpassa la récolte de cinq années ordinaires. Les peuples, que la misère passée avaient rendus plus dociles, reçurent ce bienfait avec reconnaissance et parurent disposés à mener dans la suite une vie plus chrétienne. Les évêques profitèrent de ces heureuses dispositions pour corriger les désordres qui avaient attiré la colère de Dieu, et surtout pour empêcher les guerres presque continuelles que se faisaient entre eux les seigneurs. On tint à ce sujet des conciles dans toutes les provinces.

(1) *Spic.*, t. II, p. 388.

L'Aquitaine en donna l'exemple, qui fut suivi dans les provinces d'Arles et de Lyon et ensuite dans le reste de la France (1). On portait à ces conciles les reliques des saints les plus célèbres de la province où ils se tenaient, et un grand concours de peuple s'y rendait par dévotion et se montrait disposé à obéir aux ordonnances qu'on y publierait. On fit dans ces assemblées un grand nombre de règlements, surtout pour réprimer les violences et les pillages auxquels on s'était accoutumé pendant la famine; et, pour établir une paix inviolable entre les particuliers, il fut ordonné que les hommes libres et les esclaves marcheraient désormais sans armes; que les voleurs seraient sévèrement punis; qu'on conserverait aux églises le droit d'asile, excepté à l'égard de ceux qui auraient commis des actes de violence. Ceux-ci devaient être arrachés de l'autel pour être conduits au supplice. On défendit surtout de faire aucune violence aux clercs, aux moines et aux religieuses qui entreprendraient quelque voyage (2).

Un des résultats les plus remarquables de ces divers conciles est la résolution qui fut prise unanimement pour apaiser la colère de Dieu et en prévenir les fléaux, de s'abstenir de vin le vendredi et de chair le samedi, à moins qu'il n'arrivât en ce jour une grande fête, ou qu'une maladie considérable n'obligeât de rompre l'abstinence. On dressa à ce sujet une ordonnance qui devait être observée à perpétuité, et on déclara que ceux qui ne pourraient pas l'observer nourriraient ce jour-là trois pauvres. C'était un usage assez commun alors que ceux qui avaient des raisons légitimes de ne pas observer le jeûne ou l'abstinence, nourrissent plusieurs pauvres autant de jours qu'ils avaient manqué au jeûne ou à l'abstinence. Si cette discipline était encore observée, que de pauvres profiteraient des infirmités ou de la délicatesse des riches!

(1) Le P. Cossart rapporte ces conciles à l'an 1031. Mais puisqu'ils se tinrent après la cessation de la famine, il est manifeste qu'il faut les rapporter à l'an 1033.
(2) Glab. Rod., l. IV, c. v.

Dieu parut approuver ces règlements, et il s'opéra pendant la tenue de ces conciles un grand nombre de miracles par la vertu des saintes reliques qu'on y avait apportées. Les peuples qui s'y étaient rendus, étaient si émerveillés de ces miracles et si satisfaits des décisions des conciles, que, pour ratifier solennellement les canons qui avaient été portés contre les violences, ils priaient les évêques de lever leurs crosses vers le ciel, pendant qu'ils criaient en étendant les mains : *La paix*, *la paix*, confirmant par là tout ce qui avait été ordonné pour réprimer les guerres particulières.

Bérold, évêque de Soissons, et Guérin, évêque de Beauvais, voyant la Belgique et la Neustrie désolées par les rivalités et la licence des seigneurs, qui s'attaquaient et se pillaient réciproquement, crurent devoir suivre l'exemple des évêques d'Aquitaine, et faire comme eux un décret pour obliger tous les laïques à jurer qu'ils observeraient désormais la paix et la justice. Les évêques de ces provinces y consentirent, excepté Gérard de Cambrai et d'Arras, qui refusa de faire publier ce décret dans son diocèse. Il dit, pour justifier son refus, que le décret en question portait atteinte aux droits de la royauté et confondait la puissance séculière avec la puissance ecclésiastique; qu'il appartenait aux évêques de prier et d'avertir les rois de leurs devoirs; mais qu'il n'appartenait qu'aux rois d'ordonner la paix et la guerre, et de porter des lois pour réprimer la violence de leurs sujets; que de plus un pareil décret lui paraissait dangereux, parce qu'on prétendait obliger tout le monde à en jurer l'observance; qu'il arriverait de là que presque personne ne serait exempt de parjure.

Les autres évêques, offensés de la résistance de Gérard, traitèrent ce prélat d'ennemi de la paix de Dieu, l'accusant de vouloir diviser le sacerdoce et l'empire, et ils ne laissèrent pas de passer outre; le décret fut publié et accepté avec joie des peuples, qui promirent de s'y conformer. Ce décret interdisait à tous, sans exception, de porter des armes et de recourir à la force pour se faire restituer les biens enlevés ou usurpés

ou pour venger le sang répandu; il prescrivait de pardonner de bonne foi au meurtrier, de jeûner le vendredi au pain et à l'eau et de faire le samedi abstinence de chair et de graisse. Quelque crime qu'eût commis un pénitent, on ne devait pas lui imposer d'autre pénitence que celle-là; enfin il était enjoint à chacun de jurer l'observation de ces articles, et si quelqu'un refusait de faire ce serment, il devait être excommunié comme un païen, personne ne devait le visiter à la mort, et on lui refuserait la sépulture.

Quand Gérard de Cambrai, qui s'était opposé à ce décret, vit que malgré son opposition les évêques l'avaient publié, il entreprit de le combattre et composa à ce sujet un écrit où il prétendait démontrer : 1° qu'on ne pouvait jamais défendre le port des armes, parce que c'était une chose licite; que depuis le commencement du monde il y avait eu des hommes destinés à prier, d'autres à cultiver les terres et d'autres à porter les armes pour la défense des ecclésiastiques et des laboureurs; que ces conditions sont nécessaires et se soutiennent mutuellement; 2° qu'il est toujours permis de demander la restitution d'un bien usurpé et la réparation d'une injure; 3° qu'on ne doit pas obliger indifféremment tout le monde à jeûner le vendredi et le samedi, et qu'on ne doit pas croire que cette pénitence soit suffisante pour toutes sortes de péchés; 4° qu'enfin, il est de la charité d'exhorter les mourants à la pénitence, quelque grands pécheurs qu'ils soient, et que ce serait une cruauté que de refuser la sépulture aux morts, comme le décret menaçait de le faire à l'égard des réfractaires (1).

Cet écrit ne servit qu'à aigrir de plus en plus les évêques contre Gérard. Il s'y était bien attendu, et l'autorité seule de ses confrères ne l'aurait pas fait changer d'avis. Mais les plaintes du peuple qui s'élevaient publiquement contre sa conduite et qui le dénonçaient comme l'ennemi de la paix, furent

(1) Baldric., l. III, c. LII.

plus efficaces. Il devint odieux à ses propres diocésains, et son peuple se souleva contre lui à Douai. Craignant alors de devenir la victime de sa résistance à un décret accepté par les autres évêques, il se rendit enfin aux prières et aux remontrances de ses amis, surtout de Leduin, abbé de Saint-Vaast d'Arras, et se conforma à la décision de ses confrères en faisant publier dans son diocèse le décret concernant l'observation de la paix.

Pour autoriser de plus en plus cette ordonnance des évêques, on publia qu'un d'eux avait reçu une lettre du Ciel qui lui recommandait d'établir la paix. Il n'était pas nécessaire d'avoir recours à de pareilles fables. Tous les Français, grands et petits, étaient encore effrayés des fléaux dont la justice divine venait de les frapper. C'était comme des hommes échappés du naufrage qui ne pensaient qu'à témoigner à Dieu leur reconnaissance. La bonne volonté fut générale pour observer les règlements qu'on venait de publier, et chacun se montra disposé à maintenir la paix et la sécurité publique.

On vit alors un changement aussi heureux que subit dans les mœurs des Français, et comme le ciel après l'orage paraît plus serein et plus brillant, de même après tant de misères et tant de désordres la France parut plus belle et plus florissante. La justice en bannit la violence et les brigandages, la paix y rétablit la tranquillité, et avec la tranquillité on vit fleurir l'amour de la piété, le zèle pour la religion et toutes les vertus qui rendent la société heureuse et prospère (1).

La dévotion du pèlerinage de Jérusalem, qu'un grand nombre de Français entreprirent après la famine dont nous avons parlé, fut un des premiers fruits de cette ferveur. On vit non-seulement des moines et des prélats, mais encore des dames de grande naissance soutenir avec courage les fatigues de ce long voyage, pour avoir la consolation de révérer les lieux saints, où les principaux mystères de notre religion

(1) Baldric. *Chron.*

s'étaient accomplis. Les pèlerins avant de partir recevaient le bourdon et l'escarcelle des mains d'un prêtre, et à leur retour ils rapportaient des palmes de la Judée, et allaient rendre grâces à Dieu dans l'église avant de rentrer chez eux (1).

Foulques, comte d'Anjou, fit jusqu'à trois fois le pèlerinage de Jérusalem : ce qui le fit surnommer *le Palmier*. Il mourut à Metz dans un de ces voyages; mais son corps fut porté au monastère de Beaulieu, qu'il avait fait bâtir près de Loches. Il fonda pareillement dans la ville d'Angers le monastère de Saint-Nicolas, pour accomplir un vœu fait à ce saint pendant une tempête qu'il essuya dans un de ses pèlerinages à la terre sainte.

Robert duc de Normandie eut aussi la dévotion de faire le pèlerinage de Jérusalem, et il y fut accompagné d'un grand nombre de seigneurs normands. Comme il n'avait pas d'enfants légitimes, il fit jurer à ses sujets que s'il ne revenait pas de ce long voyage, ils reconnaîtraient pour leur duc son fils Guillaume, qui lui était né d'une femme de Falaise sa concubine : il obtint même pour ces dispositions le consentement de Henri roi de France. Ces précautions, que le duc Robert crut devoir prendre, ne furent pas inutiles.

Avant de partir pour la Palestine, Robert fit rétablir pour des religieuses le célèbre monastère de Montivilliers, qui avait été détruit, et dont les biens avaient été donnés à l'abbaye de Fescan (2), qui reçut en échange le monastère de Saint-Taurin d'Evreux. Le duc Robert vers le même temps fit don d'une terre au monastère de Saint-Pierre de Préaux, qu'un seigneur normand nommé Hunfroy faisait bâtir, et il envoya son fils Guillaume encore enfant y porter l'acte de donation.

(1) Glab., l. IV, c. XVI.

(2) Fescan, ville de Normandie, aujourd'hui Fécamp. Son nom vient de *Fisci campus*, parce qu'on y apportait dans les anciens temps les contributions des contrées voisines.

De la célèbre abbaye de Montivilliers il ne reste plus que l'église, de construction gothique, et dont la tour, fort remarquable, est ornée de quelques richesses artistiques.

On prit plusieurs jeunes seigneurs de l'âge de Guillaume pour servir de témoins, et, afin qu'ils s'en souvinssent, on donna à chacun d'eux un soufflet sur la joue (1). Cet usage était ancien. Il est marqué dans la loi des Ripuaires que quand on achetait une terre, si on ne faisait pas un contrat de vente, l'acheteur devait la payer sur-le-champ, en prendre ensuite possession en présence de témoins, donner des soufflets et tirer les oreilles aux petits enfants, afin qu'ils pussent un jour en rendre témoignage (2).

Le duc Robert arriva heureusement à Jérusalem, et fit de riches présents aux Églises de la Ville sainte; mais à son retour il mourut à Nicée en Bithynie, et Guillaume le Bâtard lui succéda à l'âge d'environ neuf ans. Sa jeunesse et sa qualité de bâtard donnèrent lieu à de grands troubles, à la faveur desquels les brigandages recommencèrent dans cette province, au mépris de la paix qu'on avait jurée si solennellement quelques années auparavant. On oublia les bonnes résolutions qu'on avait prises, dès qu'on eut perdu de vue le péril auquel on avait échappé.

La vie licencieuse de plusieurs évêques de Normandie fut la première cause de l'oubli des règlements qu'ils avaient faits pour le maintien de la paix dans la province. Un prélat scandaleux, en avilissant sa dignité aux yeux des peuples, perd l'autorité nécessaire pour s'opposer aux abus avec succès. L'Église de Rouen surtout avait le malheur d'être gouvernée depuis longtemps par des archevêques qui, ne songeant qu'à jouir des revenus de ce grand siége, s'appliquaient plus à soutenir l'éclat de leur naissance par un luxe peu canonique qu'à honorer la sainteté de leur ministère. Après la mort de Gunhard, successeur de Francon, le duc Guillaume Ier donna cet archevêché à Hugues, moine de Saint-Denis, plus distingué par sa noblesse que par sa piété et les autres qualités propres à l'épiscopat (3). Hugues oublia qu'il avait été moine; mais il

(1) T. IV *Ann. Bened.*, p. 393. — (2) *Leg. Rip.*, c. LX, 1. — (3) *Hist. arch. Roth.*

n'oublia pas qu'il était homme de haute naissance, et il vécut en grand seigneur. Cependant son faste n'était pas son plus grand crime : la licence de ses mœurs était extrême, et plusieurs enfants naturels, vivant témoignage de ses déréglements, ajoutaient encore au scandale de sa conduite. Robert, son successeur, fils de Richard Ier, duc de Normandie, fit d'abord autant d'honneur à l'épiscopat par ses vertus que par sa noble origine. Mais sa piété se démentit bientôt, et, tout archevêque qu'il était, il prit une femme nommée Herlève, dont il eut aussi plusieurs enfants, auxquels il donna des comtés. De graves démêlés survenus entre lui et le duc Robert le contraignirent à se retirer sur les terres de France, d'où il jeta un interdit général sur toute la province de Normandie. Dans sa retraite, Dieu lui fit la grâce de se reconnaître avant sa mort : il pleura ses péchés, et n'employa plus ses grands biens qu'au profit de son église, qu'il fit rebâtir (1). Robert occupa ce siége quarante-huit ans. Mauger, son neveu, fils de Richard II, encore fort jeune, lui succéda, et se livra pareillement dans sa jeunesse à tous les écarts de ses passions. Que pouvait-on espérer d'un troupeau conduit par de tels pasteurs?

L'Église du Mans était aussi à cette époque le théâtre de grands scandales. Sigefroy, successeur de Mainard, avait acheté l'épiscopat moyennant quelques terres qu'il avait cédées à Foulques, comte d'Angers. Ce prélat se comporta dans son Église comme un mercenaire, entretenant publiquement une concubine nommée Hildeburge, dont il eut plusieurs enfants. Il persévéra dans son péché jusqu'à ce que, sentant sa fin approcher, il espéra fléchir la miséricorde de Dieu en prenant l'habit religieux au monastère de la Coûture ; mais il mourut peu de jours après (2). Si une pénitence si courte fut assez sincère pour effacer ses péchés, elle fut trop tardive pour réparer le scandale qu'il avait donné pendant un long épiscopat.

(1) Order. Vit., l. V, p. 566. — Guill. Gemmet., l. VI, c. III. — (2) *Acta episc. Cenom.*, t. III *Analect.*

Avesgaud, de la maison de Bellesme et neveu de Sigefroy, lui succéda. Sa conduite parut plus régulière que celle de son oncle, et on ne lui reprocha que d'aimer trop la chasse. Mais les différends qu'il eut avec Herbert comte du Mans, surnommé *Eveille-Chien*, l'obligèrent à quitter la ville. Ce prélat jeta l'interdit sur son diocèse, et se retira à la Ferté, sur la rivière d'Huisne, place qu'il avait fait fortifier pour se mettre à couvert des violences de ses ennemis. C'est ce lieu qu'on a nommé la Ferté-Bernard. Le comte du Mans, aidé des Bretons, avec lesquels il s'était allié, alla assiéger Avesgaud dans sa retraite. Ce prélat, n'espérant pas pouvoir résister à tant d'ennemis, s'enfuit à Chartres auprès de Fulbert, qui vivait encore et qui tâcha par ses lettres de ménager au prélat fugitif l'appui de Léothéric de Sens. On assure même que Fulbert vint au Mans, et que par sa médiation la paix fut enfin conclue entre l'évêque et le comte du Mans; mais elle ne dura pas longtemps (1). Avesgaud se retira de nouveau à la Ferté-Bernard, qui lui avait été rendue. Il en sortit pour faire le pèlerinage de Jérusalem, et mourut à Verdun à son retour vers l'an 1035, après quarante-deux ans d'épiscopat. Avesgaud fut enterré dans l'église de la Vierge par Rambert, évêque de Verdun, qui mourut aussi à Bellegrade en revenant de la terre sainte l'an 1038. Gervais, neveu d'Avesgaud, qui lui succéda, ne montra pas une moins grande passion pour la chasse, et fut encore plus persécuté que son prédécesseur.

Depuis que les évêques bretons s'étaient soustraits à la métropole de Tours, ils n'étaient pas plus réguliers que ceux dont nous venons de parler, et n'étaient pas moins exposés à toutes sortes de persécutions. Gautier, évêque de Nantes, étant allé à Rome avec Geoffroy, comte de Rennes, trouva à son retour que Budic comte de Nantes avait pillé sa maison et ses biens. Ne pouvant obtenir une réparation, il excommunia d'abord Budic et tous les habitants de Nantes qui soutenaient le

(1) *Act. ep. Cen.*, t. III *Analect.*, p. 301.

comte, puis il implora le secours de Geoffroy, qui prit vivement le parti de l'évêque. Ce fut le sujet d'une cruelle guerre, qui fut enfin terminée par la médiation de Junqueneus, évêque de Dol, qui prenait toujours le titre d'archevêque, et qui était lui-même plutôt un mercenaire qu'un pasteur, comme nous le verrons (1).

Orscand, évêque de Quimper, et frère d'Alain Cagnard, comte de Cornouailles, porta le scandale jusqu'à se marier publiquement. Il épousa la fille de Rivelen de Crozon, et il en eut plusieurs enfants. Dans cette voie de scandales il ne faisait que marcher sur les traces de Benoît son père, lequel, étant évêque et comte de Cornouailles, crut pouvoir se marier, comme si la qualité de comte l'eût dispensé des obligations que lui imposait celle d'évêque. Alain s'opposa quelque temps au mariage de l'évêque son frère; mais l'intérêt le rendit moins sévère, et il y consentit moyênnant une terre de l'Église que l'évêque lui abandonna.

Au reste, les comtes bretons montraient la plupart autant de piété que les évêques dont nous venons de parler en montraient peu. Geoffroy, comte de Rennes, avait fort à cœur de rétablir la discipline et la ferveur dans les monastères de Bretagne, et nommément à Saint-Gildas-de-Rhuis (2) et à Locminé. Dans ce but il avait fait venir un saint moine de Fleury, nommé Félix, qui travailla quelque temps à cette réforme. Mais les guerres civiles allumées dans cette province ne lui permirent pas d'achever son œuvre. Après la mort de Geoffroy, Hervoise sa veuve suivit son projet. Elle pria Gauzlin, archevêque de Bourges et abbé de Fleury, qui vivait encore à cette époque, de donner à Félix la bénédiction d'abbé et de le renvoyer en Bretagne. Gauzlin le fit, et Félix, à force de zèle et de persévérance, parvint à réformer plusieurs monastères de cette pro-

(1) *Chron. Nannetens.*

(2) Le fameux Abailard fut abbé de cette abbaye en 1125. Il n'en reste plus que l'église, qui sert aujourd'hui de paroisse. Un nouveau couvent de religieuses a été construit dans nos derniers temps sur les ruines de celui qu'occupaient les bénédictins.

vince : il fixa ensuite sa demeure dans celui de Saint-Gildas-de-Rhuis, où il mourut de la mort des saints.

Alain Cagnard, comte de Cornouailles, fonda le monastère de Quimperlé en l'honneur de la sainte croix dans un lieu nommé auparavant *Anaurot* (1).

Un autre Alain, comte de Rennes et duc de Bretagne, fonda pour sa sœur Adèle l'abbaye de Saint-Georges près de Rennes. La princesse Adèle s'y fit religieuse avec plusieurs filles de la première noblesse de Bretagne. Le duc Alain dit, dans la charte de fondation, que, pour mériter les biens éternels par l'usage des biens temporels, il offre d'abord à Dieu sa sœur, qui est le trésor le plus précieux qu'il ait sur la terre, et qu'ensuite il donne à cette princesse un lieu pour bâtir un monastère en l'honneur de S. Georges, et lui assigne des revenus convenables.

L'abus si scandaleux que plusieurs moines ou clercs faisaient alors des biens de l'Église, n'empêchait pas de les augmenter par de nouvelles fondations. On établit en effet à cette époque un grand nombre de nouveaux monastères, que nous ne ferons qu'indiquer.

Gotcelin, vicomte de Rouen, qui avait fondé à Rouen pour des moines le monastère de la Sainte-Trinité sur la colline de Sainte-Catherine, établit dans la même ville un monastère de religieuses sous le nom de Saint-Amand.

Gérard, évêque de Cambrai et d'Arras, ayant rebâti et dédié sa cathédrale, fit bâtir un monastère de Saint-André à Cateau-Cambrésis, qu'on nommait alors le château de Sainte-Marie. Ce fut aussi sous l'épiscopat de Gérard que Robert de Béthune, avoué d'Arras (2), fonda à Hennin-Liétard une

(1) Les bâtiments de cette abbaye, réédifiés au XVIIe siècle, existent encore, et ils étaient assez vastes pour qu'on ait pu y établir la sous-préfecture, la mairie, le tribunal de première instance, la gendarmerie, l'école et le presbytère. L'église est devenue l'unique paroisse que possède la ville de Quimperlé.

(2) Les seigneurs de Béthune prenaient le titre d'avoués d'Arras, *advocatus Atrebatensis*, qui paraît être devenu héréditaire dans cette famille. Il est à présumer qu'ils étaient avoués du célèbre monastère de Saint-Vaast d'Arras, et non de l'église ou de l'évêché d'Arras, qui n'était pas encore rétabli.

collégiale de douze chanoines, qui se firent quelque temps après chanoines réguliers.

Gilduin, comte de Breteuil en Beauvoisis, rétablit le monastère de cette ville, qui avait été ruiné par les Normands, et il y plaça le corps de S. Constantien, qu'il avait obtenu d'Avesgaud, évêque du Mans.

Roger, comte de Saint-Paul, fit rétablir pour des moines le monastère que Ste Berthe avait autrefois bâti pour des religieuses à Blangy en Artois. Il le soumit à l'abbé de Fécamp. On doit aussi rapporter à cette époque la fondation du monastère de Noyers dans la Touraine. Plusieurs de ces fondations furent certainement le fruit de la piété, que nous avons vu s'être renouvelée en France après la cessation des calamités dont nous avons parlé. Mais les guerres civiles qui se rallumèrent, firent renaître bientôt partout le désordre et la confusion.

A peine en effet commençait-on à respirer, que la succession au royaume de la Bourgogne transjurane excita une nouvelle guerre. Rodolphe III, surnommé *le Fainéant*, n'ayant pas d'enfants, laissa en mourant ses États à l'empereur Conrad son beau-frère (1); et, pour l'en investir, il lui envoya la lance de S. Maurice, qui était comme le sceptre et la marque distinctive des rois de Bourgogne. Eudes ou Odon, comte de Chartres et de Champagne, qui était neveu de Rodolphe par Berthe sa mère, prétendit à la succession, et fit si vivement la guerre à Conrad, qu'il se rendit maître d'une partie de la Bourgogne; mais il fut tué à la journée de Bar-le-Duc, et sa mort rendit paisible possesseur du royaume de Bourgogne Conrad, qui le donna à son fils Henri III; ce prince lui succéda peu de temps après sur le trône impérial (2).

(1) Raoul Glaber dit que l'empereur Conrad était neveu de Rodolphe, et Hugues de Flavigny assure qu'il était son beau-frère. Car, selon cet auteur, Conrad, roi de Bourgogne, épousa Mathilde, sœur de Lothaire, roi de France, qui lui donna pour sa dot la ville de Lyon. Le roi Conrad eut de Mathilde Rodolphe, qui lui succéda, et Gisèle, qui fut mariée à l'empereur Conrad. Le P. Daniel a suivi Glaber.

(2) Glab., l. III, c. IX.

A la faveur de ces troubles, les violences et les guerres particulières entre les seigneurs recommencèrent de toutes parts; et, comme il n'y avait que les gens de bien qui, par respect pour les censures ecclésiastiques, n'osassent pas reprendre les armes, ils étaient toujours les premiers opprimés. Les évêques ne tardèrent pas à reconnaître que, dans la confusion où était alors le royaume, l'observation des articles arrêtés quelques années auparavant pour le maintien de la paix devenait comme impossible. C'est pourquoi ils jugèrent à propos d'adoucir la rigueur des premiers règlements, afin qu'en se montrant moins exigeants ils obtinssent davantage. Divers conciles furent convoqués à ce sujet dans les provinces, et on convint de changer en une espèce de trêve la paix qui était si mal observée. On se contenta donc d'ordonner que depuis le mercredi au soir de chaque semaine jusqu'au lundi matin, personne ne fût assez téméraire pour attaquer son ennemi, pour exercer quelque violence, ou pour reprendre à main armée les biens usurpés sur lui. C'est ce qu'on nomma *la trêve de Dieu;* et l'on décréta que quiconque la violerait, payerait une amende pour racheter sa vie, ou qu'il serait excommunié et exilé. Un pareil règlement, qui laissait un libre cours aux violences et aux vexations trois jours de la semaine, fait bien comprendre la grandeur du mal qu'on n'osait entreprendre de réprimer entièrement.

On eut encore plus d'indulgence dans un synode du clergé d'Elne, auquel présida Oliba, évêque d'Aussone, en l'absence de Bérenger, évêque d'Elne, qui était allé en pèlerinage à la terre sainte. On n'y marqua qu'un jour de trêve par semaine, savoir depuis le samedi au soir jusqu'au lundi matin; et cela afin qu'on pût en toute liberté célébrer le dimanche, et se rendre en sûreté à l'église. On fit dans le même synode quelques règlements contre d'autres abus, tels que les mariages incestueux et l'usurpation des biens ecclésiastiques; le tout sous peine d'excommunication, qui serait changée en ana-

thème si dans trois mois les excommuniés ne venaient à résipiscence. Pendant ces trois mois on recommanda de faire dans l'Église d'Elne des prières pour les excommuniés, afin que le Seigneur leur donnât l'esprit de pénitence. Comme on n'est pas d'accord sur l'année où se tint ce concile, nous croyons devoir le rapporter au temps où l'on établit ce qu'on nomma *la trêve de Dieu*, c'est-à-dire environ à l'an 1040 (1).

Deux saints abbés, Odilon de Cluny et Richard de Saint-Vannes, travaillèrent avec zèle à faire recevoir *la trêve de Dieu*. La Normandie, qui était encore agitée des troubles de la minorité du duc Guillaume, ayant refusé de s'y conformer, Richard fut chargé d'aller la prêcher dans ce duché. La force et la douceur de son éloquence, qui l'avaient fait surnommer *Grâce de Dieu*, furent inutiles. Il ne put rien gagner sur des esprits accoutumés aux violences et au pillage. Mais Dieu prit soin de venger son serviteur.

Cette province fut affligée d'une peste qu'on appelait le *feu sacré;* et, comme on attribua ce fléau au mépris qu'on avait fait des exhortations du saint abbé, ceux qui en étaient frappés avaient recours à lui. Richard les recevait avec bonté; mais, avant d'en prendre soin, il commençait par leur faire jurer l'observation de la trêve. Il leur donnait ensuite à boire du vin où l'on avait trempé des reliques et mis un peu de la poussière du saint sépulcre. Un grand nombre de malades recouvrèrent ainsi la santé. Le concours de ceux qui recouraient au saint homme pour obtenir la guérison était si continuel, qu'il ordonna que dans le monastère où il résidait alors, on eût toujours un vase plein de ce vin où il avait trempé des reliques, afin qu'à quelque heure qu'arrivassent les pestiférés, ils pussent en boire et recevoir le soulagement qu'ils venaient chercher.

(1) Labb., t. IX, p. 1249. — Dans le texte du concile, on marque qu'il se tint l'an 1027 : c'est une faute. On ne parlait pas encore alors de la *trêve de Dieu*. De Marca a cru qu'il fallait lire l'an 1047. Il n'a pas fait réflexion qu'Oliba, qui présida ce concile, était mort deux ans auparavant.

Cette maladie contagieuse ne tarda pas à envahir les autres provinces. La ville de Verdun en ayant été atteinte, l'évêque Richard, disciple et filleul du saint abbé de ce nom, ordonna que pour arrêter la contagion on portât en procession par les rues le corps de S. Vannes. L'abbé s'y opposa d'abord, ne jugeant pas qu'il fût convenable de remuer les cendres de ce saint évêque. Cependant il se rendit enfin aux instances réitérées du prélat, qui ne voulait rien faire sans son agrément (1). Mais quand la procession fut rentrée dans l'église, l'abbé Richard dit à l'évêque : « Voilà que vous avez fait ce que vous avez voulu; mais sachez que, vous et moi, nous mourrons l'un et l'autre avant cinq ans. » Nous verrons en effet l'accomplissement de cette prédiction.

L'abbé Richard eut quelque temps après la consolation de voir mettre au nombre des saints son ami S. Siméon, mort à Trèves peu d'années auparavant. C'est le second exemple bien authentique d'une canonisation faite par le Saint-Siége. L'ancien usage était que chaque évêque, ayant examiné les vertus et les miracles des personnes mortes en odeur de sainteté dans son diocèse, permît de les honorer ; quelquefois même le peuple n'attendait pas le jugement des évêques. Mais comme l'ignorance et la crédulité exposaient les peuples à des superstitions dangereuses, nos rois interposèrent souvent leur autorité dans leurs capitulaires, pour empêcher qu'on n'honorât aucun nouveau saint avant que l'autorité des évêques fût intervenue, et en eût reconnu la sainteté après les informations juridiques. Enfin, pour empêcher des superstitions ou éviter des erreurs, le Saint-Siége, sur la fin du xe siècle, se réserva exclusivement le droit de canoniser les nouveaux saints. La première canonisation que les papes aient faite après les informations juridiques, est celle de S. Udalric d'Augsbourg, et la seconde, celle de S. Siméon de Trèves. Voici dans quelle forme on procéda à celle-ci.

(1) Hugo Flavin.

Poppon, archevêque de Trèves, voyant les miracles éclatants qui s'opéraient au tombeau de S. Siméon, en écrivit en ces termes au pape Benoît IX, tant en son nom qu'au nom de son clergé et de son peuple (1) : « Il est mort depuis peu dans notre pays un saint homme que Dieu couronne dans la gloire; les miracles qui s'opèrent par son intercession ne nous permettent pas d'en douter. Mais la vivacité de sa foi, qui a éclaté constamment durant tout le cours de sa vie, nous est encore une preuve plus certaine de sa sainteté. C'est pourquoi le clergé et le peuple de notre Église nous ont prié de vous envoyer la Vie de ce saint homme, avec une relation de ses miracles, et d'y joindre nos lettres, pour vous supplier de porter un décret apostolique par lequel vous le mettiez au nombre des saints. »

Par la même lettre l'archevêque priait le pape de lui envoyer un légat pour faire restituer, par l'autorité du Saint-Siége, les biens qui avaient été usurpés sur son Église pendant le pèlerinage qu'il avait fait à Jérusalem avec la permission du pape Jean XIX.

Benoît IX, à qui l'archevêque s'adressait, fut un de ces papes dont la vie peut servir de preuve à cette vérité, que la sainteté du caractère se fait souvent respecter malgré l'indignité de la personne qui en est revêtue. Placé sur le Saint-Siége à l'âge d'environ dix ans par l'ambition de son père Albéric, qui acheta pour lui le souverain pontificat, il ne montrait dans cette place éminente que des passions propres à la déshonorer. Déplorable scandale qu'il faudrait voiler à tous les regards, si nous ne trouvions dans ce triste spectacle des motifs de nous affermir dans le respect que nous devons à la chaire de S. Pierre. Comment, en effet, méconnaître sa divine origine, lorsque, malgré les vices et la jeunesse d'un si indigne pontife, on voit les fidèles ne pas cesser de révérer en lui la qualité de vicaire de Jésus-Christ; et

(1) Ap. Boll., 1 maii.

ce pape, tout livré qu'il était au crime, ne rendre aucune décision qui donnât la moindre atteinte à la pureté de la morale et de la foi ? Benoît IX, tel que nous sommes obligé de le faire connaître, s'occupait peu des affaires spirituelles. Il ne se pressa point de répondre à l'archevêque de Trèves ; mais ce prélat ne se rebuta point et réitéra ses instances.

Le pontife y eut enfin égard, et répondit à l'archevêque qu'il lui envoyait un légat pour réprimer les violences des hommes pervers qui s'étaient emparés des biens de son Église, et qu'il avait ordonné qu'on plaçât Siméon dans le martyrologe et qu'on l'honorât comme un saint. Il lui transmettait en même temps le décret de la canonisation, adressé à tous les archevêques, à tous les évêques et à tous les fidèles de la Germanie ou des autres nations. Le pape y marque qu'ayant reçu de Trèves des relations certaines et de nombreuses lettres qui lui apprennent que le corps de Siméon y brille par l'éclat des miracles, comme le soleil en son midi, il s'est prosterné en terre pour bénir le Seigneur de ce qu'il daigne donner cette nouvelle lumière à son Église.

« C'est pourquoi, ajoute-t-il (1), à la requête de notre illustre frère le seigneur Poppon, archevêque de Trèves, qui nous a pressé de déclarer par l'autorité apostolique ce que nous jugerions convenable touchant le culte de ce saint homme, nous faisons savoir à tous ceux que nous avons salués dans l'inscription de ces lettres, ce que nous en avons ordonné. Ayant donc assemblé notre clergé le jour de la Nativité de la Vierge (2), nous avons unanimement déterminé et jugé que ce saint homme, dont Dieu fait assez l'éloge par tant de miracles, doit être honoré de tous les peuples comme

(1) Ap. Boll., 1 maii.

(2) Il y a dans le texte : *die partus Virginis*, qui peut signifier le jour que la Vierge a enfanté, c'est-à-dire le jour de Noël. Mais il nous a paru que *partus* doit ici se prendre dans une signification passive, et que cette expression veut dire *le jour que la Vierge a été enfantée*. En effet, le décret de canonisation, qui fut envoyé à Trèves, n'y étant arrivé qu'au mois de novembre, il est naturel de croire qu'il ne fut porté que le 8 septembre précédent. Car s'il avait été expédié le jour de Noël, on l'aurait sans doute reçu à Trèves avant le mois de novembre suivant.

un saint, qu'on doit en célébrer la fête tous les ans et en insérer le nom dans le martyrologe. »

Poppon, ayant reçu ce décret, fit avec une grande solennité la cérémonie de la canonisation de S. Siméon le mercredi 27 novembre de l'an 1042. L'archevêque fit ensuite bâtir sur le tombeau du saint une belle église (1), qui passa avec raison pour un des ouvrages d'architecture les plus surprenants, par la grandeur extraordinaire des pierres et par la manière singulière dont elles étaient jointes sans mortier ou ciment. Elle fut dédiée en l'honneur de la Ste Vierge et de S. Michel; mais elle resta plus connue sous le nom de Saint-Siméon. Poppon fonda pour la desservir une collégiale : car les chanoines étaient en plusieurs Églises plus estimés et plus réguliers que la plupart des moines qui n'avaient pas embrassé la réforme.

La vie canoniale, en effet, prit alors en quelques provinces un nouveau lustre, par la réforme qu'embrassèrent les chanoines de plusieurs collégiales, pour vivre non-seulement en communauté, mais en religieux. C'est vers cette époque que l'on commença de voir en France des chanoines réguliers qui ne possédaient rien en propre. Les diverses règles des chanoines que nous avons vues jusqu'ici, ne les constituaient pas religieux, puisqu'elles leur permettaient de garder leurs biens et d'en faire l'usage qu'ils jugeraient à propos. Les chanoines de Saint-Rufe d'Avignon sont les premiers qu'on sache avoir réuni la pratique de la pauvreté religieuse avec la vie canoniale, et on leur donna pour ce sujet le nom de *chanoines réguliers* (2). Les premiers instituteurs de cette congrégation d'Avignon furent quatre ecclésiastiques distingués par leur piété, savoir : Arnaud, Odilon, Ponce et Durand, qui

(1) Il paraît par la description que l'on fait de cet édifice, que c'était une forteresse ou un temple des anciens Romains. L'archevêque Poppon, moyennant quelques changements, en fit une belle église.

(2) Comme *canon* signifie *regula*, et que *canonicus* signifie la même chose que *regularis*, quelques auteurs ont blâmé le nom de *régulier* ajouté à celui de *chanoine*.

prièrent Benoît, évêque d'Avignon, de leur donner l'église de Saint-Rufe afin qu'ils pussent y vivre régulièrement : ce que le prélat leur accorda par une charte datée de l'an 1039.

La même année Sasuvalon pria Hugues, évêque de Tournay et de Noyon, de lui permettre d'établir à Falempin une communauté de pauvres clercs de Jésus-Christ, et de vouloir bien par charité la doter. Hugues le fit à condition que l'évêque de Tournay confierait le soin des âmes à celui qu'ils auraient élu prieur de leur petite abbaye. Il se forma dans la suite plusieurs autres établissements de chanoines réguliers, dont l'institut devint de plus en plus florissant. Mais il suffit d'en avoir marqué les commencements, ou plutôt le renouvellement. Car il est certain que dès le temps de S. Augustin il y avait en Afrique des chanoines réguliers, qui vivaient en communauté sans posséder rien en propre. Mais il n'est pas également constant qu'il y en ait eu en France avant les établissements dont nous parlons.

Quant à l'état monastique, quoiqu'il fût un peu déchu de sa première splendeur, les réformes dont nous avons parlé donnaient tant d'édification, qu'on fit moins d'attention aux déréglements de quelques monastères, et qu'on s'empressa dans toutes les provinces d'en fonder de nouveaux.

Geoffroy Martel, comte d'Anjou, et Agnès, sa femme, ayant acquis le comté de Vendôme, fondèrent dans cette ville un monastère en l'honneur de la Trinité. L'église en fut dédiée l'an 1040, en présence d'une nombreuse assemblée d'évêques, d'abbés et de seigneurs laïques, que le comte avait convoqués pour donner plus de solennité à la cérémonie.

Parmi les abbés qui assistèrent à la dédicace de l'église de Vendôme, on remarquait Ausbert, premier abbé de Pont-Levoy, monastère fondé cinq ans auparavant par un seigneur du pays nommé Gilduin.

Guillaume, duc de Normandie, fit achever le monastère de Saint-Vigor de Cérisy au diocèse de Bayeux, que le duc Robert avait commencé. On croit qu'il avait été bâti dès le VI[e] siècle

par S. Vigor, évêque de Bayeux, mais qu'il avait été détruit dans les premières courses des Normands idolâtres.

La plupart des seigneurs normands, à l'exemple de leurs ducs, travaillèrent à dédommager l'Église des biens que leurs ancêtres lui avaient enlevés. Humfroy ne se contenta pas d'avoir bâti le monastère de Saint-Pierre de Préaux, dont nous avons parlé; il en fit bâtir un second au même lieu pour des religieuses, par le conseil d'Albérade, sa femme. Il n'eut pas la consolation de voir terminer son œuvre ; mais Roger de Beaumont son fils la fit achever.

Roger de Montgomery, qui avait épousé la nièce d'Yves évêque de Séez, était un des plus riches seigneurs de Normandie et un de ceux qui firent un plus saint usage de leurs biens. Il fonda le monastère de Saint-Martin de Séez et celui de Saint-Martin de Troarne, et fit rétablir le monastère des religieuses d'Almenèches, près de Séez.

Les commencements de la célèbre abbaye du Bec, qui fut établie vers ce temps-là, ne furent éclatants que par la piété du fondateur et par la régularité et la pauvreté des premiers moines qui l'habitèrent. Herluin, qui en fut le premier abbé et le fondateur, portait les armes dans l'armée de Gislebert comte de Brionne, petit-fils du duc Richard, lorsqu'il résolut de se donner entièrement à Dieu. Gislebert ayant livré une bataille à Engelwin, comte de Ponthieu, Herluin, qui se trouva dans le fort de la mêlée, fit vœu que, s'il en échappait, il renoncerait à la guerre et au monde. Il sortit sain et sauf du combat, et songea aussitôt à accomplir son vœu. Le comte Gislebert voulut lui confier quelques négociations, pour le succès desquelles il comptait sur son habileté; mais Herluin refusa cette mission; son refus irrita tellement contre lui le comte, qu'il ordonna la confiscation de ses biens pour punir sa désobéissance. Herluin, traité en vassal rebelle, n'en fut touché qu'à cause de ce que perdaient les pauvres. Il alla trouver le comte, et lui dit : « Seigneur, faites de mes biens tout ce qu'il vous plaira. Je ne me plaindrai pas de

ce qu'on me les enlève, pourvu que vous les fassiez donner aux pauvres, qui n'ont pas mérité votre colère et à qui ils étaient destinés (1). »

Le comte de Brionne, aussi surpris qu'édifié de ce discours, lui demanda la raison du changement qu'il voyait en lui. Herluin lui répondit qu'après avoir servi le monde il était temps de penser à servir Dieu ; qu'il lui demandait la permission de se consacrer lui et ses biens au service d'un si grand maître. Le comte, touché jusqu'aux larmes, ne put refuser son consentement à un si pieux dessein. Herluin, au comble de ses vœux, jeta les fondements d'un monastère dans une de ses terres nommée Bonneville. Il travaillait lui-même aux bâtiments, et il entreprit en même temps d'apprendre à lire, travail encore plus pénible pour un homme déjà avancé en âge.

Quand les édifices furent achevés, Herbert, évêque de Lisieux, vint dédier l'église en l'honneur de la Ste Vierge ; il coupa ensuite les cheveux à Herluin, et l'établit abbé de ce monastère. L'édification qu'avait donnée sa retraite lui gagna des disciples, qui vinrent se ranger sous sa conduite. Héloïs, sa mère, ne put se séparer de ce cher fils et elle se consacra au service des moines. Leur vie était fort austère, et leur nourriture conforme à leur indigence. Car cette abbaye, qui est devenue si riche, était alors fort pauvre. Les religieux ne mangeaient que du pain de seigle avec quelques légumes, et ils ne buvaient que de l'eau, encore était-elle bourbeuse. Un incendie ayant détruit le monastère, Herluin, pour éviter cette disette d'eau, le fit rebâtir dans un vallon voisin arrosé par un petit ruisseau nommé *le Bec* (2), qui a donné son nom à ce monastère, un des plus renommés de la Normandie.

Le monastère du Bec dut sa réputation à la régularité qui y régnait, et qui attira plusieurs hommes de grand mérite, dont

(1) Order. Vit., p. 460. — (2) Ce monastère est souvent nommé le Bec-d'Herluin, *Beccus Herluini*, c'est-à-dire le ruisseau d'Herluin. Car *bec*, *beccus*, signifie un ruisseau, d'où vient le nom de *Rotbec*, de *Caudebec*, d'*Orbec*, etc. Il ne reste de cette célèbre abbaye qu'une grosse tour, bâtie vers la fin du XIe siècle ; les bâtiments construits au XVIIe et au XVIIIe siècle pour l'habitation des moines, servent aujourd'hui de haras.

nous parlerons dans la suite. Quant aux moines qui n'avaient pas reçu la réforme, ils étaient la plupart tombés dans un tel mépris que leurs monastères devinrent presque déserts, tandis que les communautés qui avaient repris ou conservé l'esprit de leur institut, devenaient de jour en jour plus nombreuses et même plus riches.

Le monastère de Cluny en pourrait fournir la preuve. La réputation et la sainteté d'Odilon, qui en était abbé, y attiraient tous les jours les sujets les plus distingués, même des pays les plus éloignés de la France.

Casimir, roi de Pologne, fils de Mieczyslas, ayant été chassé de son trône par la révolte des seigneurs polonais, se retira en France; et, renonçant à une couronne qu'on lui disputait, il embrassa la vie monastique à Cluny, sous le nom de Charles, qu'il prit pour n'être point connu. Ce prince soutint avec ferveur une résolution si éclatante, paraissant oublier ce qu'il avait été dans le monde, pour ne penser qu'à ce qu'il voulait devenir au service de Dieu. S. Odilon fut si satisfait de sa piété qu'après quelques années d'épreuve il le fit élever au diaconat.

Vers ce temps les Polonais, las des guerres civiles qui les divisaient et qui désolaient leur pays, tinrent une diète à Guesne, où ils convinrent de rappeler Casimir pour le remettre sur le trône d'où ils l'avaient chassé, et comme la difficulté était de le trouver, parce qu'on ne savait pas en quel lieu il s'était retiré, on envoya dans toutes les provinces des députés pour le chercher et le ramener en Pologne (1).

Les envoyés trouvèrent en Allemagne la reine Ryxa, mère de Casimir, qui leur apprit que le prince son fils, leur roi, était allé en France et s'était fait moine à Cluny. Cette nouvelle surprit les seigneurs polonais, mais ne les découragea point. Ils allèrent à Cluny, où ils se jetèrent aux pieds de Casimir, et, après lui avoir demandé pardon, ils le conjurèrent avec larmes au nom de la nation de revenir les gouverner, pour

(1) Longin, *Ann. Polon.*

sauver son peuple opprimé par autant de tyrans qu'il y avait de seigneurs en Pologne. Casimir fut touché de cette démarche; mais, après avoir témoigné aux députés combien il regrettait pour eux la peine qu'ils s'étaient donnée de venir le chercher de si loin, il leur répondit qu'il ne pouvait rompre les engagements qu'il avait pris avec Dieu; qu'il avait résolu de lui être plus fidèle que ses sujets ne l'avaient été à lui-même; qu'une couronne que l'ingratitude et la rébellion pourraient encore lui enlever, n'avait plus d'attraits pour lui, et qu'il ne voulait travailler qu'à en mériter une immortelle.

Les envoyés, ne pouvant rien gagner sur lui, s'adressèrent à l'abbé S. Odilon, qui les renvoya au pape. Ils allèrent donc à Rome, où ils firent si bien valoir les avantages que l'État et la religion devaient se promettre en Pologne du rétablissement de Casimir, que le pape Benoît IX lui accorda la dispense des vœux de religion, et lui permit même de se marier, tout diacre qu'il était.

Casimir, moins sensible à l'éclat de la couronne qu'à l'amour que lui témoignaient les Polonais, accepta la dispense, quitta l'habit monastique et retourna en Pologne, où il fut reçu par ses sujets avec une joie que la difficulté qu'on avait eue à le gagner avait augmentée. Il épousa la fille de Jaroslas, prince de Russie, et tâcha de gouverner son royaume comme une communauté religieuse : car il n'oublia pas sur le trône le monastère de Cluny et les saintes instructions qu'il y avait reçues. Peu de temps après son retour, il envoya des députés à S. Odilon, pour lui demander quelques-uns de ses religieux qui pussent faire fleurir en Pologne l'état monastique suivant les usages établis à Cluny. Odilon ne négligea pas une si heureuse occasion d'étendre son institut. Il envoya quelques-uns de ses moines à Casimir, qui les reçut comme ses anciens frères, et leur fit bâtir des monastères dans ses États. C'est ainsi que l'institut de Cluny se multipliait jusque dans les royaumes étrangers.

Les monastères dont le saint abbé Richard avait la conduite,

n'étaient pas moins renommés que les communautés gouvernées par S. Odilon. Richard, qui depuis plus de quarante ans travaillait à établir la réforme, semblait sur la fin de sa carrière redoubler ses soins, pour maintenir la vigueur de la discipline dans les divers monastères soumis à son obéissance. Malgré ses infirmités, qui ne lui permirent point les dernières années de sa vie de sortir de Saint-Vannes, il gouverna toujours les autres monastères avec la même autorité et la même vigilance. Quand il sentit ses forces défaillir entièrement, il fit assembler ses religieux, et, après leur avoir déclaré que sa dernière heure n'était pas éloignée, il résigna quelques-unes de ses abbayes. Car, outre un grand nombre de monastères qui lui étaient soumis et où il avait établi des abbés dépendants de lui, il gouvernait par lui-même cinq abbayes. Avant de mourir, il disposa de quatre d'entre elles en faveur de ses disciples. Il établit Odilard abbé de Saint-Pierre de Châlons-sur-Marne, Richard abbé de Beaulieu, Thierry abbé de Saint-Hubert et Etienne abbé de Saint-Urbain. Il ne se réserva que l'abbaye de Saint-Vannes (1).

Peu de temps après avoir fait ces dispositions il tomba malade. Aussitôt que le bruit s'en fut répandu à Verdun, l'évêque, les moines et même les religieuses vinrent avec empressement le visiter. Les évêques des villes voisines et plusieurs seigneurs se rendirent aussi à Saint-Vannes, pour avoir la consolation d'assister à la mort du saint homme. L'évêque de Verdun, qui ne le quitta point, lui administra l'extrême-onction. Après avoir fait sa confession et reçu le Viatique, le saint abbé se fit mettre sur la cendre et le cilice devant l'autel de Saint-Nicolas. Dans cette position il fit une dernière exhortation à ses moines, et pria ensuite qu'on lui apportât les reliques que le patriarche de Jérusalem lui avait autrefois données. Il les baisa avec une tendre dévotion et fit mettre devant lui celles qu'il avait coutume de porter au cou. En attendant sa dernière

(1) Hug. Flav. *Chron.*

heure, il se fit lire la passion de notre Sauveur et quelques passages des *Dialogues* de S. Grégoire. Enfin, après avoir donné sa bénédiction aux assistants et avoir reçu la leur, il mourut saintement le 14 juin 1046. L'évêque de Verdun lui ferma les yeux, et quatre abbés ses disciples, savoir : Richard, Odilard, Etienne et Waleran, lavèrent son corps et le revêtirent des habits sacerdotaux. On l'exposa d'abord dans l'église, et l'évêque célébra la messe les portes fermées, dans la crainte que la foule ne troublât le service. Il ne fut enterré que deux jours après, au milieu du concours de toute la ville. L'évêque de Verdun, en fermant les yeux au saint abbé, lui dit : « Mon père, si vous allez à Dieu, obtenez-moi que je ne vous survive pas un an. » Il fut exaucé : car il mourut au mois de novembre suivant. Waleran, fils du comte Gelduin et frère de Hugues qui fut dans la suite déposé de l'évêché de Langres, succéda au saint abbé Richard dans le gouvernement de l'abbaye de Saint-Vannes.

L'abbé Richard composa la Vie de S. Vannes, et il y joignit une relation de plusieurs miracles dont il avait été témoin, et qui furent vérifiés avec tant de soin qu'il n'y a guère lieu de les révoquer en doute. Ce que nous avons rapporté du saint abbé Richard en fait assez l'éloge. On le trouve dans le martyrologe des bénédictins. Quelques auteurs lui donnent en effet le titre de bienheureux, et même celui de saint. Cependant on ne lui rend aucun culte, et dans un ancien nécrologe de Saint-Vannes on marque son anniversaire et les cérémonies qu'on doit y observer.

Poppon était du nombre des plus illustres disciples du bienheureux abbé Richard. Il avait embrassé la vie monastique à Saint-Thierry de Reims; mais l'abbé Richard, ayant connu sa vertu et son mérite, l'obtint de l'abbé de Saint-Thierry et l'emmena à Saint-Vannes. Poppon ne tarda pas à s'y distinguer. Étant allé voir sa mère Hadelwif, qui était veuve, il la porta à embrasser la vie monastique, et la conduisit avec lui à Verdun, où elle vécut recluse jusqu'à la mort dans une cel-

lule près de l'église de Saint-Vannes. Poppon fut quelque temps chargé du gouvernement de Saint-Vaast d'Arras, en qualité de prévôt, après la déposition de l'abbé Folrade, et devint ensuite successivement abbé de Beaulieu, de Stavelo et de Saint-Maximin de Trèves. Comme il n'acceptait ces abbayes que pour y établir la réforme sous la direction de l'abbé Richard, il eut de grandes persécutions à souffrir. On voulut l'assassiner à Stavelo et l'empoisonner à Saint-Maximin; mais le Seigneur le délivra de ces embûches.

L'évêché de Strasbourg étant venu à vaquer, l'empereur Conrad pressa Poppon de l'accepter. Pour s'en excuser, il dit à l'empereur qu'il était fils d'un clerc, et que, selon les canons, il ne pouvait être promu à l'épiscopat. Mais c'était une défaite qu'une humilité mal entendue lui avait suggérée aux dépens de la sincérité : car il était fils d'un laïque (1). L'empereur, ayant reconnu la fausseté de ce qu'il lui avait dit, lui en fit des reproches. Touché néanmoins du motif qui l'avait fait agir, il le chargea de réformer plusieurs monastères.

Baudouin, comte de Flandre, plus heureux que Conrad, sut vaincre la résistance de Poppon et lui faire accepter l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras après la mort de l'abbé Jean. Les moines le reçurent à Saint-Vaast avec de grandes démonstrations de joie : ils connaissaient sa vertu et son mérite; mais ils n'eurent pas longtemps la consolation de le posséder. Ce saint abbé mourut peu de temps après, au monastère de Marchiennes, l'an 1048. Quand il eut reçu les sacrements, il se mit à terre sur un cilice et commença lui-même l'antienne *Subvenite sancti Dei*, *occurrite angeli*. Il récita ensuite les litanies des agonisants. Puis il dit : « Seigneur, si je suis véritablement converti, donnez-m'en une marque en m'appelant à vous le jour de la Conversion de S. Paul, qui sera demain. » Il fut exaucé, et mourut le 25 janvier, comme il l'avait désiré. Son corps fut reporté au monastère

(1) Everhem. *Vita S. Popp.*, ap. Boll., 25 jan.

de Stavelo, où il avait choisi sa sépulture. On l'enterra avec ses habits sacerdotaux, et l'on mit sur sa poitrine un calice et une lettre que son maître l'abbé Richard lui avait autrefois écrite sur la charité. Il se fit un grand nombre de miracles à son tombeau. Cependant on ne lui rendit de culte public qu'après que le cardinal Baronius eut inséré son nom dans le *Martyrologe romain*. Sa vie a été écrite par Everlhème, abbé de Hautmont, qui assista à sa mort.

Après ce que nous venons de dire, on ne saurait confondre l'abbé Poppon avec Poppon archevêque de Trèves, dont nous avons parlé ailleurs. Celui-ci était mort le 16 juin de l'an 1045, comme le marque son épitaphe; quelques auteurs le font vivre jusqu'à l'an 1047. Il fut enterré dans l'église qu'il avait fait bâtir, et son corps y fut trouvé entier et sans corruption au commencement du XVIe siècle (1). Le prélat était revêtu des habits pontificaux, savoir : d'une chasuble de soie noire, de deux étoles rouges, d'un manipule blanc et d'une dalmatique aurore. Ce qui semble indiquer que les divers ornements sacerdotaux avec lesquels on officiait, n'étaient pas toujours de la même couleur que la chasuble. La main droite tenait une patène d'or et un bâton pastoral de bois, orné au haut d'une lame d'argent (2); un anneau d'or était passé au quatrième doigt. Dans la main gauche était un petit calice d'or. Ce détail nous apprend avec quel appareil on enterrait alors les évêques.

On ne rend aucun culte à Poppon de Trèves, non plus qu'à Olbert, abbé de Gemblours et de Saint-Jacques de Liége, qui mourut l'an 1048. C'était un saint et savant abbé, suivant le témoignage de plusieurs auteurs. Mais ce témoignage ne suffit pas pour lui donner place dans les martyrologes avec le

(1) Ap. Boll., 1 maii.

(2) Cette lame d'argent était ornée de plusieurs fleurs d'or, et entre chaque fleur étaient gravées ces lettres initiales : P. T. P. C. T. Ces cinq lettres pourraient être interprétées ainsi : *Popponus Treverensis primus cancellarius Treverorum*. La dignité d'archichancelier de l'empire dans les Gaules était attachée à celle d'archevêque de Trèves.

titre de bienheureux, comme l'ont fait quelques écrivains (1).

S. Ysarne, abbé de Saint-Victor de Marseille, mourut la même année (2). Simple religieux, il fit de rapides progrès dans la vertu sous l'abbé Guifroy ou Wifroy, qui est honoré comme saint à Marseille. Après la mort de Guifroy les moines de Saint-Victor, ayant convoqué les abbés des monastères voisins pour procéder avec eux à l'élection, Archinric, abbé de Montmajour, appela le plus jeune des enfants qui étaient élevés dans le monastère, et lui dit : « Mon fils, au nom de Jésus-Christ, dites-moi celui que vous croyez digne de la charge d'abbé. » L'enfant nomma Ysarne, et aussitôt tout le monde s'accorda à l'élire abbé. Il se distingua dans cette charge par la douceur, l'humilité, l'abstinence et par sa charité envers les pauvres.

Les Sarrasins ayant pillé le monastère de Lérins et emmené captifs la plupart des moines, Ysarne entreprit le voyage d'Espagne pour les racheter, et il eut la consolation de les ramener avec lui après bien des traverses. Ce saint abbé mourut le 24 septembre de l'an 1048. Il était lié d'amitié avec S. Odilon, qui disait agréablement qu'il ne connaissait pas de plus grand hypocrite qu'Ysarne, parce que, paraissant à l'extérieur mener une vie commune, il cachait sous des dehors qui n'avaient rien de singulier le plus riche fonds de vertus et de bonnes œuvres. Ce saint abbé de Cluny ne lui survécut pas longtemps.

Odilon, qui faisait depuis si longtemps la gloire de l'Église de France et le principal ornement de l'état monastique, était parvenu à une extrême vieillesse, sans rien diminuer de ses macérations et de sa vigilance sur les monastères confiés à ses soins. Son courage semblait augmenter à mesure que ses forces diminuaient, et, tout infirme qu'il était, il entreprit le pèlerinage de Rome à l'âge de quatre-vingt-cinq ans,

(1) Le P. Hugues Ménard a mis Olbert dans le martyrologe bénédictin, et il l'appelle *bienheureux*. Le P. Mabillon, plus réservé, se contente de lui donner le titre de *vénérable*.

(2) *Vita Ysarni, abb.*, ap. Mabill.

dans l'espérance de mourir auprès des tombeaux des saints Apôtres (1). Son espoir fut trompé. Après avoir langui quatre mois à Rome, où le pape Clément II et plusieurs prélats lui donnèrent pendant son séjour des marques éclatantes de leur estime, il se trouva parfaitement guéri. Odilon revint donc à Cluny, où il demeura presque un an, s'adonnant au jeûne, à la prière et à l'instruction de ses religieux, autant que son grand âge pouvait le lui permettre. Son zèle lui persuada même qu'il avait encore assez de forces pour faire la visite des monastères de sa dépendance. Le saint abbé se mit en chemin, et commença par Souvigny, où il prêcha publiquement pour disposer le peuple à la solennité de Noël, qui était proche. Mais il tomba malade avant cette fête, et bientôt le mal devint assez grave pour qu'on désespérât de sa guérison et qu'on s'empressât de lui administrer les sacrements de l'extrême-onction et de l'Eucharistie. Ensuite on lui présenta le crucifix à adorer, et il le fit avec une tendresse de dévotion qui toucha tous les assistants.

A ce moment suprême, le démon essaya de lui livrer un dernier assaut ; mais le saint vieillard, recueillant ses forces, lui dit : « Ennemi du genre humain, je te l'ordonne au nom de mon Seigneur Jésus-Christ et par la vertu de sa sainte croix : cesse de m'attaquer à force ouverte ou en secret. La croix de mon Sauveur est avec moi : elle est ma vie, et elle est ta mort. J'adore et je bénis ce Sauveur, et c'est entre ses mains que je remets mon âme. »

La veille de Noël, Odilon, tout moribond qu'il était, se fit conduire au chapitre et y fit un discours à ses frères. Après avoir dit un mot de la fête, il les consola de sa mort avec tant de grâce et d'éloquence, qu'il leur parut n'avoir jamais mieux parlé. Aussi, loin de diminuer leur douleur, il augmenta leurs regrets, en leur faisant mieux sentir ce qu'ils perdaient. Aux fêtes de Noël, il se fit transporter à l'église à toutes les

(1) Jotsaldus, *Vita Odil.*

heures de l'office ; mais enfin, le jour de la fête de S. Sylvestre, les forces lui manquant entièrement, il demanda une seconde fois le Viatique, adora de nouveau la croix et se fit lire le symbole avec l'exposition que S. Augustin en a faite. On le consulta sur son successeur ; il répondit : « J'en laisse le choix à Dieu et à mes frères. » Sur le soir, veille de la Circoncision, il se fit encore porter aux vêpres dans son lit ; mais pendant la nuit il se trouva plus mal. Aussitôt les frères qui le veillaient, étendirent un cilice à terre, le couvrirent de cendres et y placèrent le malade. Le saint abbé leur demanda si toute la communauté était assemblée. Comme on lui eut répondu que tous les moines et même les enfants étaient présents, il fixa ses regards sur la croix qui était devant lui, et expira doucement le 1er janvier 1049, qui cette année était un dimanche, dans la quatre-vingt-huitième année de son âge et la cinquante-sixième de son gouvernement. On ne célèbre sa fête que le 2 janvier.

Pour faire le portrait d'Odilon, il faut emprunter à la sainteté la plus aimable ses traits les plus délicats. Ce fut un de ces saints que la grâce semble avoir formés pour faire aimer la vertu. Un caractère d'urbanité pleine de bienveillance, qu'il savait allier avec la pratique la plus exacte de tous les devoirs, en le faisant aimer lui-même, rendait chez lui la piété pleine d'attraits. Sa vertu, quoique austère, n'avait rien de gêné, rien de farouche. Exact sans rigueur, complaisant sans affectation, enjoué même sans dissipation, il se rendit constamment agréable à Dieu et aux hommes. Il fut plutôt un père pour ses religieux que leur supérieur ; en faisant aimer la règle, il la fit observer.

Odilon était d'une taille médiocre, mais relevée par un air noble, plein d'autorité et de grâce, qui lui conciliait en même temps le respect et l'amour. La blancheur de ses cheveux donnait une nouvelle majesté à son visage pâle et exténué par les jeûnes. Les larmes, que la componction lui faisait souvent verser, n'avaient rien ôté à la vivacité de ses yeux.

Il avait la voix forte et insinuante, sa parole était pleine de charmes et de douceur. C'est un disciple de S. Odilon qui nous en a tracé ce portrait (1).

Ce saint abbé n'était en effet sévère qu'à l'égard de ceux qui blessaient la charité par leurs discours et qui mettaient la division entre les frères. Ces personnes étaient à ses yeux comme la peste des communautés religieuses : il en chassa un jour plusieurs de son monastère. Il était toujours prêt à pardonner les autres fautes. Pour justifier sa douceur, il avait coutume de dire *que s'il avait à être condamné, il aimait mieux l'être pour trop de bonté que pour trop de sévérité*. Cette douceur ne dégénérait cependant pas en une molle indulgence, et il savait allier l'autorité d'un père avec une tendresse presque maternelle.

S. Odilon s'est peint lui-même dans ses ouvrages : on y retrouve son esprit, son caractère, sa piété. Les écrits qui nous restent de lui sont la Vie de S. Mayeul, son prédécesseur, celle de Ste Adélaïde impératrice, plusieurs sermons sur les mystères de Notre-Seigneur et de la Ste Vierge, et quelques lettres qui font connaître en quelle considération il était auprès de la plupart des princes de l'Europe. Les rois de France Hugues Capet, Robert et Henri, l'impératrice Ste Adélaïde, les empereurs S. Henri, Conrad et Henri le Noir, Rodolphe roi de Bourgogne, Sanche et Garcia rois de Navarre, Casimir roi de Pologne : tous ces princes eurent pour Odilon une tendre affection et lui avaient voué une confiance filiale. Ils lui écrivaient et lui envoyaient souvent des présents pour cultiver son amitié.

Le saint abbé eut toujours une dévotion particulière pour la Mère de Dieu. Il l'avait choisie pour sa patronne et son avocate, et s'était dévoué d'une manière spéciale à son service, ne manquant aucune occasion d'en exalter la gloire. Les faveurs qu'il en avait reçues étaient nombreuses, et la recon-

(1) *Vita Odil.*

naissance excitait encore son ardeur à propager son culte. Il s'efforçait surtout de lui plaire par l'amour de la pureté, et cette vertu était si profondément entrée dans son cœur, que dans une extrême vieillesse il montrait encore la circonspection et la pudeur d'une jeune vierge. On l'appelait même une vierge de cent ans, *Virgo centenarius*.

Odilon avait un zèle particulier pour le soulagement des âmes du purgatoire, et c'est à sa charité compatissante pour elles qu'on doit la première institution de la Commémoration de tous les fidèles trépassés le lendemain de la fête de Tous les Saints. Il l'avait ordonnée dans tous les monastères de sa dépendance avant que l'Église, qui de tout temps a fait des prières pour les morts, eût spécialement destiné un jour pour leur commémoration.

S. Hugues, qui était alors prieur de Cluny, fut élu successeur d'Odilon. C'était un heureux choix : car le prieur avait toutes les qualités propres à consoler cette communauté de la perte qu'elle venait de faire. Il n'était âgé que de vingt-cinq ans; mais son mérite fit oublier sa jeunesse, qui portait déjà les fruits mûris par l'expérience d'un âge plus avancé. La noblesse de sa famille, une des plus illustres de Bourgogne, lui donna de l'autorité, et ses talents personnels relevaient encore sa naissance. Hugues soutint par sa sagesse, par sa piété et par sa vigilance la réputation du monastère de Cluny et la gloire de tant de saints abbés ses prédécesseurs. Il fut béni abbé par l'archevêque de Besançon : ce qui montre que l'évêque de Mâcon ne contestait plus les priviléges de l'abbaye de Cluny. Le nouvel abbé sut, malgré sa jeunesse, se faire respecter non-seulement de ses religieux, mais encore des personnes du monde et même des plus grands princes : c'est un droit inaliénable de la vertu. Il ne tarda pas à s'attirer l'estime et la confiance de S. Brunon, évêque de Toul, qui venait d'être élevé au souverain pontificat. Car le Saint-Siége fut enfin purgé des usurpateurs et des simoniaques et reconquit sa splendeur par les vertus de ce pontife.

Benoît IX ayant été chassé par les Romains dès l'an 1044, Jean évêque de Sabine fut élevé sur le Saint-Siége sous le nom de Sylvestre III (1); mais il ne l'occupa qu'environ deux mois, et Benoît trouva moyen d'y remonter. Cependant, comme il attachait peu d'importance au spirituel, il se contenta de garder pour lui les places et les châteaux de l'Église, et il céda le pontificat moyennant une somme d'argent à l'archidiacre Jean Gratien, qui prit le nom de Grégoire VI. Ce pape se trouvait ainsi privé des revenus du Saint-Siége, que Benoît s'était réservés; il écrivit une lettre circulaire à tous les fidèles pour leur demander des aumônes, afin de soutenir l'éclat de son rang (2). Ce n'était pas un motif bien propre à exciter leur charité.

Vers ce temps-là, l'empereur Henri, affligé des désordres qui désolaient l'Église, convoqua en une assemblée générale les évêques de ses États, tant de la Gaule que de l'Allemagne, et leur parla ainsi (3) : « C'est dans l'amertume de mon cœur que je vous adresse ce discours, vous qui tenez la place de Jésus-Christ dans l'Église son épouse, qu'il a rachetée au prix de son sang. Comme c'est par sa gratuite bonté qu'il a payé notre rançon, il a dit à ses apôtres en leur donnant leur mission : *Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement*. Mais votre avarice vous a séduits, et, en vous faisant transgresser cette règle, elle a attiré sur vous toutes les malédictions. Mon père lui-même a fait pendant sa vie un damnable trafic des dignités ecclésiastiques. N'en doutons pas, c'est en punition de ce péché que les fléaux de la famine, de la peste et de la guerre sont tombés sur nous. Car tous les ordres de l'Église, depuis le souverain pontife jusqu'aux portiers, sont infectés du vice de la simonie. » Les évêques, surpris d'un pareil discours, ne savaient que répondre : « car, dit l'auteur contemporain qui nous donne le récit de cette assemblée, la simonie avait non-seulement envahi la France, mais encore

(1) Victor III, in *Dialog*. — (2) *Spicil.*, t. IV, p. 232. — (3) Glab., l. V, c. v.

toute l'Italie, et les dignités ecclésiastiques étaient vénales comme le sont des marchandises exposées dans un marché. »

Les évêques qui se sentaient coupables, implorèrent la clémence de l'empereur, qui leur dit : « Allez, tâchez de remplir dignement les places où vous êtes parvenus par des voies illicites, et priez le Seigneur de pardonner ce péché à mon père. » Il publia ensuite un édit dans tous ses États pour proscrire la simonie. « Puisque le Seigneur, y disait-il, m'a accordé gratuitement la couronne de l'empire, j'accorderai gratuitement toutes les dignités de son Église. »

Ce religieux prince n'en demeura pas là. Il jugea qu'il fallait tarir la source du mal, et, étant passé en Italie pour se faire couronner empereur, il convoqua un concile à Sutri où il fit déposer ou abdiquer les trois papes dont nous avons parlé, savoir : Benoît IX, Sylvestre III et Grégoire VI ; après quoi, il fit élire Suidgère, évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II. C'était un digne pontife, et qui montra un grand zèle pour extirper la simonie ; mais il n'occupa le Saint-Siége que neuf mois, et Damase II, qui lui succéda, ne le garda que deux mois.

Les Romains, qui avaient connu les droites intentions de l'empereur, lui envoyèrent des députés en Allemagne pour élire un pape de concert avec lui. On assure qu'ils avaient dans leurs instructions de proposer Hélinard, archevêque de Lyon, parce que ce prélat s'était fait fort estimer à Rome dans les fréquents voyages qu'il y avait faits (1). On jugea qu'il serait agréable à l'empereur, à qui Lyon était alors soumis à cause du royaume de Bourgogne.

Henri fit tenir à Worms une grande assemblée de prélats et de seigneurs de l'empire, pour délibérer avec eux sur le choix d'un pape qui pût remédier efficacement aux maux de l'Église. La délibération ne fut pas longue. Le mérite, la naissance et la vertu de Brunon, évêque de Toul, enlevèrent tous

(1) *Chron. Divionense.*

les suffrages. Lui seul fut surpris et affligé de ce choix, et, ne pouvant se résoudre à y consentir, il demanda qu'on lui accordât trois jours pour délibérer. Il les passa dans la prière et dans le jeûne, sans prendre aucune nourriture. Voyant ensuite qu'on le pressait d'accepter, il fit publiquement sa confession, exagérant ses péchés afin de faire croire qu'il était indigne de la place à laquelle on le destinait. Mais plus il témoignait de crainte de la suprême dignité qui lui était offerte, plus il en paraissait digne.

Brunon céda enfin, en déclarant cependant qu'il ne se résignait à son élection qu'à condition qu'elle serait ratifiée par le consentement unanime du clergé et du peuple romains. Aussitôt après, il quitta Worms pour aller célébrer la fête de Noël à Toul, son Église. Il y fut accompagné par quatre prélats : Hugues de Pise envoyé des Romains, Evrard de Trèves successeur de Poppon, Adalbéron de Metz et Thierry de Verdun.

Parmi les personnages qui entouraient le nouveau pape, il n'en était pas qui fût plus digne d'attirer l'attention qu'un jeune moine italien nommé Hildebrand, que Brunon avait connu à Worms, à la cour de l'empereur Henri. Hildebrand, dont le nom devait acquérir une si grande célébrité, avait accompagné en Allemagne Grégoire VI, son bienfaiteur. Après la mort de celui-ci, il était resté à la cour, où Henri le Noir, grand admirateur de son éloquence, l'avait attiré. On prétend même qu'il fut pendant quelque temps le précepteur de son fils, de ce futur Henri IV qui devait être son ennemi le plus acharné. Quoi qu'il en soit, Brunon, élu pape, lui proposa de l'accompagner à Rome. Hildebrand, qui ignorait ce qui s'était passé dans la réunion des évêques, s'y refusa, et ne craignit pas de lui dire comme motif de son refus qu'il n'avait aucun droit au siége de S. Pierre, l'élection du souverain pontife appartenant au clergé et au peuple de Rome et non à l'empereur. Le nouvel élu dissipa facilement ses scrupules, en lui assurant qu'il n'avait accepté la dignité pontificale qu'autant qu'elle serait agréée par le clergé et le peuple romains. Cette

réponse satisfit Hildebrand; il ne fit plus aucune difficulté de l'accompagner à Rome, et dès lors il s'attacha à sa personne et l'aida constamment de ses conseils (1).

Après la fête de Noël, le 27 décembre, Brunon partit de Toul en habit de pèlerin, pour se rendre à Rome. Son voyage fut un exercice continuel de bonnes œuvres, et lorsqu'il approcha de Rome, il voulut marcher les pieds nus et parcourut ainsi un assez long espace de chemin. Le clergé et le peuple sortirent de la ville et vinrent au-devant de Brunon. Quand il fut en leur présence, il leur dit : « Il est vrai que j'ai été choisi par l'empereur; mais une élection canonique du clergé et du peuple est préférable à ce choix. Ainsi je vous conjure de me déclarer vos sentiments. Je n'ai accepté la papauté que malgré moi, et je m'en retournerai très-volontiers d'où je suis venu. » Les Romains, qui avaient vu tant de brigues et d'intrigues présider aux élections des derniers papes, furent aussi surpris qu'édifiés d'une pareille proposition. Ils ne répondirent que par des acclamations, qui firent connaître combien le choix de l'empereur leur était agréable. Brunon entra dans Rome le jour de la Purification, et il fut intronisé dans la chaire apostolique le premier dimanche de carême, 12 février 1049. Le pontife prit le nom de Léon IX, et il retraça le courage et les vertus de S. Léon le Grand.

Dès que le nouveau pape eut pris en main le gouvernail de l'Église, il s'appliqua à en connaître les maux, pour y apporter les remèdes qu'il jugerait nécessaires. La grandeur de ces maux aurait effrayé un zèle moins courageux que le sien; mais elle ne servit qu'à le rendre plus vif. Ainsi, sans perdre de temps, il mit la main à l'œuvre, et convoqua un concile à Rome pour le dimanche après l'octave de Pâques, c'est-à-dire pour le 2 avril. Hélinard, archevêque de Lyon, et plusieurs autres prélats de la Gaule y assistèrent. Léon, pour mettre la

(1) Wibert, apud Pagi, an. 1049, n. 5.—Wibert, auteur contemporain de Brunon, mérite plus de confiance qu'Othon de Freisingen, que Voigt a suivi et qui rapporte les faits d'une manière différente.

foi en sûreté, commença par y confirmer les décrets des quatre premiers conciles généraux et ceux des papes ses prédécesseurs. Il fit ensuite des règlements contre la simonie qui avait pénétré partout et déposa plusieurs évêques qui furent convaincus de ce crime. Il ordonna qu'on payât exactement la dîme aux Églises selon l'ancien usage, qu'on ne connaissait plus guère dans la Pouille depuis la domination des Normands.

Ce saint pape tint un autre concile à la Pentecôte de la même année, et se disposa ensuite à repasser en France, pour y régler les affaires de la religion et pour consacrer la nouvelle église de Saint-Remi de Reims, dont il avait promis de faire la dédicace. Léon alla d'abord s'aboucher avec l'empereur, et ils se rendirent ensemble à Cologne pour la fête de S. Pierre. Le pape y accorda de grands priviléges (1) à Hériman, archevêque de cette ville, et lui donna, à lui et à ses successeurs, la charge d'archichancelier du Saint-Siége.

Hérimar, abbé de Saint-Remi de Reims, avait engagé le pape à venir consacrer la nouvelle église de son monastère. Dès qu'il eut appris que Sa Sainteté était en chemin pour se rendre à Reims, il alla à Laon trouver Henri, roi de France, pendant les fêtes de la Pentecôte, lui demanda son agrément pour la dédicace que le pape devait faire de son église, et pria le prince d'honorer la cérémonie de sa présence et d'ordonner aux prélats et aux seigneurs de son royaume de s'y rendre. Le roi promit que, s'il n'en était empêché par quelque affaire, il ne manquerait pas de s'y trouver (2). De Laon Hérimar vint à Cologne, pour concerter avec le pape l'ordre et le jour de la cérémonie. Léon l'assura qu'il serait à Reims pour la fête de S. Michel, le 29 septembre ; que ce jour-là il célébrerait la messe dans l'église cathédrale ; que le 1er octobre, fête de S. Remi, il ferait l'élévation des reli-

(1) On marque entre autres qu'il lui accorda le privilége que tous les jours sept prêtres cardinaux pussent célébrer la messe avec des sandales à l'autel de S. Pierre.
(2) Anselm. mon. Remig., *Itin. Leon. IX.*

ques de cet apôtre de la France, et le lendemain, la dédicace de son église; il destinait les trois jours suivants aux délibérations du concile qu'il avait résolu de tenir à Reims.

Le pape ne put se dispenser de visiter en chemin sa chère Église de Toul, dont il conservait le titre avec le souverain pontificat. Il y alla de Cologne et y célébra l'Exaltation de la sainte croix. De Toul il écrivit aux évêques et aux abbés des provinces voisines qu'ils eussent à se rendre à Reims à la fête de S. Remi, pour assister au concile qu'il devait y tenir afin de remédier aux abus qui déshonoraient l'Église de France.

Le seul nom de concile alarma les évêques simoniaques et les seigneurs français qui avaient contracté des mariages incestueux. Ils résolurent d'en empêcher la tenue (1). Dans cette vue, on représenta au roi qu'il compromettrait les droits de sa couronne, s'il permettait au pape d'exercer sa domination dans son royaume, s'il allait en personne le trouver à Reims et s'il appuyait de son autorité la convocation du concile. On ajoutait (ce qui était faux) que nul de ses prédécesseurs n'avait permis à un pape l'entrée de son royaume pour un pareil sujet ; qu'après tout, cela pourrait être bon dans un temps de paix; mais que, tandis que le royaume était troublé par les factions de seigneurs révoltés, il était plus à propos de marcher contre les rebelles que de s'amuser à tenir des conciles ; qu'au reste, il ne devait dispenser de cette expédition militaire ni les évêques ni les abbés, puisqu'ils étaient les plus riches feudataires du royaume, et qu'il fallait surtout y obliger l'abbé de Saint-Remi, à qui ses richesses avaient inspiré la vanité d'appeler le pape en France pour consacrer son église.

Le roi, ne démêlant pas assez les intérêts secrets de ceux qui lui donnaient ces conseils, crut devoir les suivre. Il envoya Frolland, évêque de Senlis, dire au pape qu'il était obligé

(1) Anselm. *Itin.*

de marcher avec tous les prélats de son royaume contre des vassaux rebelles; qu'ainsi ni lui ni eux ne pourraient se rendre au concile.

Le pape ne s'étonna point de ce contre-temps. Il jugea que plus on craignait le concile, plus il était nécessaire; et il répondit à l'envoyé que le roi ferait ce qu'il lui plairait; que pour lui il ne pouvait manquer à la promesse qu'il avait faite à S. Remi; qu'il irait faire la dédicace de son église, et que, s'il s'y trouvait quelques prélats qui eussent du zèle pour la religion, il tiendrait avec eux le concile indiqué.

Le roi partit en effet fort brusquement pour son expédition, et l'on obligea l'abbé de Saint-Remi de le suivre, comme pour le punir d'avoir attiré le pape en France. Mais, sur ses instances, on le renvoya le second jour de marche.

Le pape, accompagné des archevêques de Trèves, de Lyon et de Besançon, se rendit au monastère de Saint-Remi le jour de la fête de S. Michel, comme il l'avait promis (1). Les moines et les autres personnes qui y étaient arrivées de toutes parts pour assister à la fête, allèrent en procession au-devant du souverain pontife, précédés des évêques de Senlis, d'Angers et de Nevers, qui portaient l'Évangile, l'eau bénite et l'encens. Le pape entra dans l'église du monastère pendant que l'on chantait l'antienne *Lætentur cœli*, s'avança jusqu'à l'autel de Saint-Christophe, et pria quelque temps devant le tombeau de S. Remi; puis il sortit pour se rendre à la cathédrale. Vidon, archevêque de Reims, assisté de son clergé, attendait le pape aux portes de la ville et le conduisit à l'église. Le souverain pontife, après y avoir fait sa prière et célébré pontificalement la messe, se rendit au palais archiépiscopal.

Malgré l'expédition militaire, qui n'avait été indiquée que pour troubler cette fête, une foule innombrable de peuple, non-seulement de toute la France, mais encore des royaumes voisins, s'était rendue à Reims pour voir le pape et pour

(1) Anselm. *Itin.*

assister à la cérémonie de la dédicace. Le pape se montrait de temps en temps au peuple par les fenêtres de la maison où il logeait, et lui donnait sa bénédiction après avoir fait une courte exhortation.

La foule était si grande dans l'église et hors de l'église, que le pape, n'espérant point pouvoir s'y rendre, prit le parti de se faire dire la messe dans son appartement. Comme il vit que le soir, veille de la fête de S. Remi, la multitude devenait de plus en plus pressée, il donna ordre qu'on fît sortir tout le monde de l'église et qu'on en fermât les portes. Le peuple refusait d'obéir à cet ordre; mais le pape déclara que, si on ne laissait l'église vide, il s'en retournerait à Rome sans faire la dédicace. Il fut enfin obéi, mais ce ne fut pas sans résistance que ses ordres furent exécutés.

Le lendemain matin, fête de S. Remi, arrivèrent à Reims des clercs de Compiègne portant le corps de S. Corneille et d'autres reliques, avec lesquelles ils venaient implorer la protection du pape Léon contre les persécuteurs de leur Église, c'est-à-dire du monastère de Saint-Corneille, qui était encore possédé par des chanoines.

Sur les neuf heures du matin, le pape, accompagné de quatre archevêques, ceux de Reims, de Trèves, de Lyon et de Besançon; d'Hérimar abbé de Saint-Remi, de Hugues abbé de Cluny et de plusieurs autres, alla au tombeau de S. Remi, en leva la châsse, et, après les prières appropriées à cette cérémonie, il la porta sur ses épaules dans l'oratoire de la Trinité, situé dans l'enceinte de l'église, et qu'il fit dédier séparément par l'archevêque de Reims. Les portes de l'église furent alors ouvertes, pour donner au peuple la consolation de voir et de révérer les reliques de S. Remi (1). On les porta ensuite à l'église cathédrale, où elles furent déposées sur l'autel dédié à la croix, et l'archevêque de Besançon y célébra la messe de S. Remi, dont on faisait la fête ce jour-là.

(1) *Acta concil. Remens.* seu *Itiner.* Anselm., ap. Labb., t. IX *Conc.*, p. 1028.

Le lendemain matin, 2 octobre, on porta la châsse de S. Remi en procession par toute la ville, et ensuite au monastère. Pendant cette procession, le pape commença la cérémonie de la dédicace; mais la foule qui suivait la procession était si grande, que le pontife, craignant que la cérémonie n'en fût troublée, défendit d'ouvrir les portes. On prit le parti de descendre la châsse dans l'église par une fenêtre. Le pape la plaça sur le grand autel dédié à la Vierge, à S. Pierre et à S. Paul, à S. Clément et à S. Christophe. Ensuite il célébra la messe de la Dédicace, et fit une exhortation au peuple, qui était entré en foule par les fenêtres. Puis, ayant fait faire une espèce de confession publique aux assistants, il leur donna l'absolution et ordonna aux évêques, aux abbés et aux autres ecclésiastiques, de se rendre le lendemain au même lieu pour le concile. Le souverain pontife ordonna que ce jour-là serait désormais célébré comme un jour de fête dans le diocèse de Reims.

Le jour suivant, qui était le 3 octobre, il se trouva au concile vingt évêques et près de cinquante abbés avec un grand nombre d'ecclésiastiques (1). Quand il fallut prendre son rang, il s'éleva un grand débat de préséance entre l'archevêque de Reims et celui de Trèves, parce que l'un et l'autre prétendaient au titre de primat des Gaules. Le pape, qui voulait prévenir tout ce qui pouvait troubler la tenue du concile, fit mettre les siéges en cercle, et chargea l'archevêque de Reims de les ranger. Quand tout fut disposé, le pape, revêtu des habits pontificaux, précédé de la croix et de l'Évangile, sortit de l'oratoire de la Trinité et alla prier devant l'autel. Ensuite on lut l'évangile *Dixit Simoni Petro Jesus : Si peccaverit in te frater tuus,* etc.; puis chacun prit sa place.

Le pape était au milieu du chœur, la face tournée vers le tombeau de S. Remi, ayant à sa droite l'archevêque de Reims et à sa gauche l'archevêque de Trèves. Après l'ar-

(1) *Itiner.* Anselm. seu *Act. concil. Rem.*, ap. Labb., t. IX *Conc.*, p. 1036.

chevêque de Reims, à l'orient étaient placés Bérold évêque de Soissons, Drogon de Thérouanne, Frolland de Senlis, Adalbéron de Metz; au midi se trouvaient Hélinard archevêque de Lyon, Hugues évêque de Langres, Josfroy de Coutances, Yves de Séez, Herbert de Lisieux, Hugues de Bayeux, Hugues d'Avranches, Thierry de Verdun; au nord étaient Hugues archevêque de Besançon, Hugues de Nevers, Eusèbe d'Angers, Pudic ou Budic de Nantes, un évêque anglais envoyé au concile, et Jean évêque de Porto. Les abbés étaient assis derrière les évêques. L'évêque anglais était Budoc de Bath, que le saint roi Édouard avait député au concile avec quelques abbés (1).

Pierre, diacre de l'Église romaine, après avoir fait faire silence de la part du pape, exposa les abus qui déshonoraient l'Église de France, et proposa les divers sujets soumis à la délibération du concile : la simonie, la possession par les laïques des charges ecclésiastiques et même des autels; les redevances injustes qu'on exigeait dans les parvis des églises, les mariages incestueux ou adultérins, les moines ou les clercs apostats, les clercs qui s'engageaient dans les affaires mondaines, le crime de Sodome et quelques autres désordres qui prenaient racine dans les Gaules; il termina en exhortant les Pères du concile à donner tout leur concours au pape pour arracher cette ivraie qui perdait la moisson.

Ensuite le même diacre, adressant la parole aux évêques, leur dit que si quelqu'un d'eux avait été promu aux ordres sacrés par simonie, ou les avait donnés aux autres pour de l'argent, il lui enjoignait, par l'autorité apostolique et sous peine d'anathème, d'en faire sa confession publique. L'archevêque de Trèves se leva le premier, et dit qu'il n'avait ni donné ni promis aucune chose pour obtenir l'épiscopat, et qu'il ne l'avait jamais vendu. Les archevêques de Lyon et de Besançon firent la même protestation. Comme celui de Reims

(1) *Chr. Saxon.*

gardait le silence, le diacre Pierre l'interpella et lui demanda ce qu'il avait à répondre. L'archevêque, embarrassé, demanda pour donner sa réponse jusqu'au lendemain et dit qu'il voulait parler au pape en particulier. Les autres évêques se purgèrent du soupçon de simonie, excepté quatre, savoir : Hugues de Langres, Hugues de Nevers, Josfroy de Coutances et Pudic de Nantes : l'examen de leur cause fut réservé.

On exigea ensuite la même déclaration des abbés. Hérimar, abbé de Saint-Remi, parla le premier, et se justifia. Hugues abbé de Cluny, qui parla le second, dit : « Je n'ai rien donné, et je n'ai rien promis pour obtenir la dignité d'abbé. La chair le voulait bien, mais l'esprit et la raison s'y sont opposés. » On peut remarquer ici l'humilité de ce saint abbé, qui, en reconnaissant qu'il n'avait rien donné pour obtenir sa charge, semble avouer qu'il avait été tenté de le faire. Nous savons d'ailleurs qu'il prononça un éloquent discours pour montrer qu'il fallait chasser du sanctuaire les ecclésiastiques simoniaques ou fornicateurs. Il y eut quelques abbés qui, en s'avouant coupables, cherchèrent à s'excuser. D'autres aimèrent mieux garder le silence que de se déclarer simoniaques ; mais ce silence même était un aveu suffisant.

Quand tous les abbés eurent parlé ou refusé de le faire, l'évêque de Langres se leva et porta plainte au concile contre Arnold, abbé de Pontière, dans son diocèse. Il l'accusa de mener une vie scandaleuse et débauchée, d'avoir refusé de payer à S. Pierre et à son vicaire le cens annuel qu'il devait, d'avoir continué de célébrer la messe bien qu'ayant été excommunié pour ce sujet, et enfin d'avoir mis le comble à son audace en venant assister au concile. Arnold, n'ayant pu se justifier sur des accusations si graves, fut déposé. On déclara ensuite que le pape seul était primat de l'Église universelle, apparemment pour combattre les prétentions des patriarches de Constantinople, qui voulaient s'arroger le titre superbe d'*œcuménique*. Après la publication de ce décret, le pape, craignant que ceux des prélats qui se sentaient coupables ne

s'absentassent pour éviter la sentence, défendit sous peine d'excommunication à qui que ce fût de quitter le concile avant les trois jours fixés pour sa durée. Tels sont les incidents qui remplirent la première session.

Le lendemain Vidon, archevêque de Reims, fit secrètement sa confession au pape dans l'oratoire de la Trinité avant la séance. L'ouverture en fut faite par les prières accoutumées, et on lut l'évangile *Omnis arbor bona*, etc. Le diacre Pierre, qui faisait les fonctions de promoteur du concile, somma l'archevêque de Reims de répondre sur l'accusation de simonie et sur plusieurs autres articles. L'archevêque, ayant obtenu la permission de consulter, prit à part l'archevêque de Besançon et les évêques de Soissons, d'Angers, de Nevers, de Senlis et de Thérouanne, et il délibéra quelque temps avec eux. Lorsque ces prélats furent revenus au concile, l'évêque de Senlis, avec l'autorisation du pape, présenta la défense de l'archevêque de Reims et s'efforça de prouver qu'il n'était pas coupable de simonie. Le pape offrait à l'archevêque de l'en croire sur son serment; mais l'archevêque, qui sans doute ne se sentait pas à l'abri de tout reproche, demanda un délai pour pouvoir se justifier pleinement, et on lui ordonna de comparaître au concile qui devait se tenir à Rome au mois d'avril suivant. Nous devons croire qu'il s'y justifia : car il mourut archevêque de Reims l'an 1055.

L'archevêque de Lyon proposa ensuite les plaintes que des clercs envoyés de Tours venaient faire au concile contre le prétendu archevêque de Dol, qui s'était séparé de la métropole de Tours avec sept suffragants. L'évêque de Dol fut cité au nom du pape au concile qui devait se tenir à Rome au mois d'avril suivant.

Après qu'on eut délibéré sur cette affaire, le promoteur du concile présenta une accusation contre l'évêque de Langres, qui était présent. Les crimes qu'il lui reprochait, étaient la simonie, le rapt, l'adultère et la sodomie ; il ajouta que des témoins de ces crimes étaient prêts à déposer. Un clerc et un

prêtre, entre autres, rendirent témoignage contre lui de faits d'immoralité si graves, que l'évêque de Langres demanda la permission de se choisir des conseillers ; l'ayant obtenue, il prit à part l'archevêque de Lyon et celui de Besançon, et les pria d'être ses avocats. L'archevêque de Besançon commença donc à parler pour sa défense. Mais S. Remi, en présence duquel se tenait ce concile, fit le même miracle qu'il avait opéré autrefois en rendant muet un évêque arien dans un concile. Car la voix manqua tout à coup à l'archevêque de Besançon : ce que voyant l'archevêque de Lyon, il dit que l'évêque de Langres se reconnaissait coupable d'avoir vendu les ordres sacrés ; mais qu'il niait les autres crimes dont on l'accusait. Le pape remit le jugement au lendemain.

Parmi les prières qu'on fit pour l'ouverture de la troisième session, on chanta le *Veni Creator*. C'est la première fois qu'il est fait mention de cette hymne, à notre connaissance. L'auteur de la Vie de S. Hugues assure que ce fut ce saint abbé qui ordonna le premier qu'on la chantât à tierce le jour de la Pentecôte (1).

Le diacre Pierre proposa de commencer la séance par l'affaire de l'évêque de Langres. Mais il était absent, et le diacre l'appela par trois fois à haute voix de la part de Dieu, de la part de S. Pierre et de la part du pape ; on députa ensuite vers lui les évêques d'Angers et de Senlis pour le sommer de se rendre au concile.

Pendant leur absence, on pressa ceux qui ne s'étaient pas encore purgés de l'accusation de simonie, de le faire ou de se reconnaître coupables. L'évêque de Nevers confessa que ses parents, à son insu, avaient donné de grandes sommes d'argent pour lui obtenir l'épiscopat, et que depuis qu'il était

(1) *Vit. Hug.*, ap. Boll., t. III april., p. 602. — On attribue cette hymne à Raban Maur, abbé de Fulde, qui a laissé de nombreux ouvrages en prose et quelques hymnes, recueillies dans l'ouvrage *Carmina e poetis christianis excerpta*, que nous avons déjà cité.

évêque, il avait commis bien des fautes qui lui donnaient lieu de craindre la justice de Dieu ; qu'ainsi, si le pape et le concile le trouvaient bon, il aimait mieux donner sa démission que de perdre son âme. En disant cela, il jeta son bâton pastoral aux pieds du pape. Le pape, touché des sentiments de componction de ce prélat, l'obligea seulement de jurer que l'argent dont on avait acheté pour lui l'épiscopat, avait été donné à son insu. L'évêque le jura, et le pape lui rendit son évêché en lui donnant un autre bâton pastoral.

Les deux évêques qui avaient été faire sommation à l'évêque de Langres de comparaître, rapportèrent que ce prélat avait pris la fuite, sa conscience lui faisant craindre le châtiment de ses crimes. En conséquence de cette déclaration et après qu'on eut fait lecture des canons sur ce sujet, il fut excommunié par le concile. Alors l'archevêque de Besançon confessa le miracle qui s'était opéré en lui le jour précédent, lorsqu'il perdit tout d'un coup la parole en voulant défendre une si mauvaise cause. Le pape ne put retenir ses larmes. Il s'écria : *S. Remi vit encore,* et, se levant à l'instant avec tout le concile, il alla se prosterner en prière devant le tombeau de ce saint.

Ce miracle effraya les prélats coupables et les détermina à confesser leurs fautes. Josfroy, évêque de Coutances, dit que son frère avait acheté pour lui l'épiscopat à son insu ; qu'en ayant eu connaissance, il avait d'abord refusé de se faire ordonner, mais que son frère lui avait fait violence et l'avait fait ordonner malgré lui. On lui en fit faire serment, et on le déclara absous de l'accusation de simonie. Il mourut peu de temps après : car dès l'année suivante nous trouvons un autre évêque de Coutances.

Pudic, évêque de Nantes, dit qu'on lui avait donné son évêché du vivant de son père, qui était évêque de la même ville, et il confessa qu'après la mort de son père il avait donné de l'argent pour être maintenu dans son siége. Le

concile le condamna sur son aveu. On lui ôta l'anneau et le bâton pastoral, et on le déposa de l'épiscopat; mais, par indulgence, on lui laissa les fonctions de la prêtrise.

Ces affaires étant ainsi terminées, le pape avertit les archevèques que s'ils connaissaient que quelqu'un de leurs suffragants fût simoniaque, ils eussent à le déclarer sans crainte. Ils répondirent qu'ils n'en connaissaient point. La délibération s'ouvrit alors sur la conduite des évêques qui, ne s'étant pas rendus au concile, n'avaient pas envoyé d'excuse. On lança contre eux la sentence de l'excommunication, aussi bien que contre ceux qui, craignant l'arrivée du pape, étaient partis pour l'expédition militaire indiquée par le roi. Gelduin, archevêque de Sens, fut nommément excommunié avec les évêques d'Amiens et de Beauvais, et l'abbé de Saint-Médard de Soissons, qui s'était retiré du concile sans permission. On excommunia pareillement l'archevêque de Compostelle, parce qu'il prenait la qualité d'*apostolique*, sans doute à cause de l'apôtre S. Jacques. L'évêque d'Amiens était Foulques, qui attaquait les priviléges de l'abbaye de Corbie. Un autre Foulques, qui était abbé de ce monastère, alla les défendre au concile de Reims ; le pape, ayant vu et examiné les preuves de ces priviléges, ordonna sous peine d'excommunication à l'évêque d'Amiens de s'y conformer. Quant à l'archevêque de Sens et à l'évèque de Beauvais, on ne dit pas de quoi ils étaient accusés. C'était probablement de ne s'être pas rendus au concile, et d'avoir intrigué pour en empêcher la réunion ; puisqu'ils furent désignés par leurs noms comme excommuniés, il fallait en effet qu'on leur reprochât quelque fait particulier.

Après avoir décrété toutes ces censures, le concile dressa douze canons, qui n'offrent rien de remarquable; ils ne font que renouveler les anciens canons, qui défendent aux ecclésiastiques de rien exiger pour les enterrements et pour les baptêmes, de porter les armes, de vendre ou d'acheter

des autels, et quelques autres règlements contre les mariages incestueux ou adultérins (1).

Le pape fulmina ensuite des anathèmes contre ceux qui étaient coupables de l'infâme péché qui attira le feu du ciel, aussi bien que contre de nouveaux hérétiques qui s'étaient élevés en France, et contre ceux qui leur donneraient quelque secours. On ne dit pas quels étaient ces hérétiques. C'étaient peut-être des manichéens ou des disciples de Bérenger, qui commençait à dogmatiser, comme nous le verrons bientôt. Le souverain pontife excommunia, en les désignant par leurs noms, quelques seigneurs qui avaient contracté des mariages illégitimes; il défendit à Guillaume, duc de Normandie, d'épouser la fille de Baudouin, comte de Flandre, à cause de sa parenté avec elle. Il cita Geoffroy, comte d'Angers, à comparaître devant un concile qu'il devait tenir incessamment à Mayence, afin qu'il s'y justifiât de ses violences envers Gervais, évêque du Mans, qu'il détenait prisonnier. L'excommunication fut aussi prononcée contre ceux dont les clercs de Compiègne étaient venus se plaindre au concile. Tel est le précis des actes du concile de Reims, écrits par un moine de Saint-Remi nommé Anselme. Nous savons encore que le pape fit de grands reproches à Yves, évêque de Séez, qui avait été la cause, involontaire il est vrai, de l'incendie de son église cathédrale.

Quelques seigneurs du pays s'étaient emparés de Séez, qui était sans murailles depuis que l'évêque Azon les avait fait abattre pour en employer les matériaux à bâtir la cathédrale. Ces seigneurs s'étaient fortifiés dans des maisons voisines de l'église, et l'évêque, pour les en chasser, les fit incendier ; mais le vent porta le feu sur l'église, qui fut réduite en cendres. Le pape dit à Yves (2): « Qu'avez-vous fait, malheureux ? et quelle peine méritez-vous ? Vous avez brûlé l'Église votre mère ! » Yves répondit : « J'ai fait ce mal à l'É-

(1) Labb., t. IX, p. 1042. — (2) Mon. Gemmetic., l. VII, c. XIII et XV.

glise pour préserver de plus grands maux les enfants de l'Église. » Il se soumit cependant à la pénitence qu'on lui imposa.

Cet évêque alla peu de temps après dans la Pouille, où les Normands s'étaient déjà établis; et de là il passa à Constantinople, où l'empereur lui donna une relique de la vraie croix. Dans son voyage il obtint sans doute des aumônes considérables des Normands d'Italie: car à son retour il commença l'édifice d'une église si grande et si magnifique, que ses trois successeurs, Robert, Giraud et Serlon, ne purent l'achever dans l'espace de quarante ans (1).

Le concile de Reims, où tant d'affaires furent terminées par la déposition ou l'excommunication des évêques et des abbés simoniaques, ne dura que trois jours. On ne réclama pas au sujet du défaut de forme : la procédure fut aussi courte que simple. Ceux qui s'avouèrent coupables furent déposés, et ceux qui se retirèrent du concile ou qui refusèrent de jurer qu'ils étaient innocents, furent excommuniés ou cités à un autre concile; nous verrons qu'ils se soumirent presque tous à la sentence portée contre eux.

Le lendemain du concile, c'est-à-dire le 6 octobre, le pape alla au chapitre des moines de Saint-Remi, leur fit une courte exhortation, leur demanda la société de leurs prières, et, après les avoir tous embrassés, il leur donna sa bénédiction et l'absolution. Ensuite, ayant assemblé les évêques et les abbés qui étaient encore présents, il fit placer solennellement le corps de S. Remi dans le tombeau qui lui avait été préparé. Après cette cérémonie il partit de Reims, accompagné des moines et d'une foule innombrable de peuple, qui lui donnait mille bénédictions.

Le pape se rendit de Reims à Verdun, où il dédia l'église de Sainte-Madeleine; et de là à Metz, où, à la prière de l'abbé Warin, il fit la dédicace de l'église de Saint-Arnoul, et

(1) Ce bel édifice existe encore.

composa des répons que Sigefroy, abbé de Gorze, lui demanda pour l'office de S. Gorgon, martyr. De Metz il vint à Mayence, pour tenir le concile qu'il avait indiqué. Quarante évêques s'y trouvèrent réunis ; à leur tête était S. Bardon, archevêque de Mayence.

Nous ne connaissons pas les détails des événements qui s'y passèrent. On rapporte seulement que Sibicon, évêque de Spire, se voyant accusé de plusieurs crimes dont il était en effet coupable, eut cependant la témérité de vouloir se purger par l'épreuve du corps et du sang de Jésus-Christ ; mais que sa bouche, en punition de ce sacrilége, demeura torse le reste de sa vie. Il ne paraît pas que Geoffroy, comte d'Angers, ait comparu à ce concile, où il avait été cité, ou qu'il se soit mis en devoir de satisfaire le pape sur les plaintes qu'on avait faites de lui : car il continua de retenir prisonnier Gervais, évêque du Mans, qui après sept ans ne put recouvrer sa liberté qu'en cédant au comte le château du Loir, dont celui-ci s'était rendu maître par trahison en s'emparant de la personne de l'évêque.

Gervais était fils d'Aimon, seigneur du château du Loir et neveu d'Avesgaud de Bellesme, son prédécesseur sur le siége du Mans. Avant de tomber entre les mains du comte d'Angers, il avait eu déjà de graves persécutions à souffrir de la part d'Herbert-Bacon, qui s'était emparé du comté du Mans et avait empêché Gervais pendant deux ans de prendre possession de son Église (1).

Après la tenue du concile de Mayence, le pape Léon, continuant sa route vers Rome, passa par Reichenau, où il dédia l'église en l'honneur de la sainte croix et délivra un possédé pendant la messe. Il emmena avec lui Humbert, abbé de Moyen-Moutier, qu'il fit cardinal et archevêque. Ce fut un des personnages les plus distingués de son temps, et qui rendit de grands services à l'Église.

(1) *Acta ep. Cenon.*

Partout où le pape trouvait des désordres sur sa route, il tenait des conciles pour y remédier. Il en tint un nouveau à Siponte, au pied du mont Gargan, où il déposa deux archevêques pour crime de simonie. Aussitôt son arrivée à Rome, il publia une lettre adressée aux Français, dans laquelle, après avoir marqué les sentiments de la dévotion la plus affectueuse pour S. Remi, dont il avait transféré les reliques et dédié l'église, il leur recommande d'en célébrer tous les ans la fête le 1er jour d'octobre (1).

Ce saint pontife, qui ne respirait que la gloire de Dieu et celle de son Église, tint à Rome dans l'église de Latran le concile qu'il avait indiqué pour le mois d'avril de l'an 1050. Il s'y trouva plusieurs archevêques et évêques de France, savoir : les archevêques Hélinard de Lyon, Léger de Vienne et Hugues de Besançon ; les évêques Adalbéron de Metz, Main de Rennes, Hugues de Nevers, Isembert de Poitiers et Arnold de Saintes, avec plusieurs abbés, du nombre desquels étaient S. Hugues de Cluny, Waleran de Saint-Vannes, Gervin de Saint-Riquier, Richard de Saint-Rambert, et Pérenèse de Redon.

Le concile était composé du pape, du patriarche de Grado, de sept archevêques, de quarante-sept évêques et de trente-cinq abbés. Le pape y avait cité plusieurs évêques ou abbés de France dont la cause n'avait pu être terminée au concile de Reims. Vidon ou Gui, archevêque de Reims, s'y justifia sans doute pleinement : car il fut maintenu sur son siége.

Hugues de Langres, qui avait été accusé de tant de crimes au concile de Reims, et excommunié pour s'être soustrait par la fuite à la justice du concile, ne put se résoudre à porter le poids de cette excommunication. Il alla nu-pieds à Rome, confessa ses péchés au pape et en reçut l'absolution. Il fit plus : il se présenta au concile de Latran pieds nus, les épaules découvertes et tenant dans ses mains des

(1) *Ep.* Leon., ap. Anselm. *Itiner.*

verges pour se frapper. Les Pères du concile furent attendris à ce spectacle, et l'on assure que le pape le rétablit dans l'épiscopat, pourvu toutefois que son Église ou quelque autre consentît à le recevoir. Mais Hugues ne songea qu'à expier ses péchés : il se retira à Saint-Vannes, dont Waleran, son frère, était abbé, y prit l'habit monastique et mourut quelque temps après dans de grands sentiments de pénitence. Ce prélat ne manquait pas de talent; malgré les désordres dont il se rendit coupable, il avait du zèle contre les hérétiques, et fut le premier auteur qui écrivit contre les erreurs de Bérenger. Avant que la doctrine de ce sectaire eût été condamnée, Hugues en découvrit le venin, et composa pour la réfuter un petit ouvrage dans lequel il affirme que, dans un entretien qu'il avait eu avec ce novateur, il l'avait entendu se glorifier de voir plus clair que le commun des hommes dans le sacrement de l'Eucharistie (1).

Renold ou Rainald, abbé de Saint-Médard de Soissons, qui avait été aussi excommunié au concile de Reims et cité à celui de Rome, alla s'y présenter. Mais comme il s'y rendit sans l'agrément du roi, ce prince, à son retour, lui ôta son abbaye, qu'il recouvra dans la suite, quoiqu'il ne se fût pas justifié auprès du pape.

Gelduin, archevêque de Sens, avait été excommunié au concile de Reims avec les évêques Gébuin de Laon, Foulques d'Amiens et l'évêque de Beauvais, que nous supposons être Drogon. Gébuin de Laon mourut peu de temps après misérablement, hors de son diocèse et sans avoir reçu l'absolution. On ne sait comment l'affaire des évêques d'Amiens et de Beauvais fut terminée ; mais pour Gelduin de Sens, son peuple le chassa dès qu'il sut qu'il avait été excommunié, et donna son siége à Mainard, évêque de Troyes, qui, étant trésorier de l'Église de Sens, en avait été élu canoniquement archevêque après la mort de Léothéric, arrivée l'an 1033.

(1) Ad calcem *Op.* Lanfr.

Gelduin, à force de présents, l'avait supplanté, et Mainard avait été élu ensuite évêque de Troyes. Gelduin, se voyant chassé, écrivit au pape pour se plaindre de ce qu'il avait été injustement excommunié et déposé. Le pape l'appela à Rome avec Mainard, qui avait été mis en sa place contre les règles, et les déposa l'un et l'autre. Ensuite il rendit le siége de Sens à Mainard, qui fut reçu avec une grande joie du clergé et du peuple de cette métropole (1).

Gelduin avait tenu, l'an 1048, un concile de sa province, où le roi Henri assista avec les évêques Humbert de Paris, Mainard de Troyes, Hugues de Nevers, Herbert d'Auxerre, Gautier de Meaux et Isembert d'Orléans. Nous ne savons rien de ce qui se traita dans ce concile, si ce n'est qu'on y confirma, à la prière de Thibaud, comte de Troyes, la fondation que ce seigneur avait faite de l'abbaye de Saint-Aigulfe ou Ayou dans la ville de Provins.

L'évêque de Dol et ses prétendus suffragants ne comparurent pas au concile de Rome, où ils avaient été cités dans le concile de Reims, pour exposer les motifs du refus qu'ils faisaient de reconnaître l'archevêque de Tours en qualité de leur métropolitain. Le pape Léon les excommunia, et il notifia l'excommunication à Eudes prince des Bretons, à Alain comte de Cornouailles et aux autres seigneurs bretons. « J'ai trouvé, dit le pape (2), dans les écrits des anciens, que tous les évêques de votre province doivent être soumis à l'archevêque de Tours; et dès le temps des papes Nicolas et Léon, on a porté contre eux des plaintes au Saint-Siége sur leur désobéissance : ce qui a obligé nos prédécesseurs de les excommunier. On nous a réitéré les mêmes plaintes au concile de Reims, et nous avons ordonné que votre archevêque comparût à notre concile de Rome avec ses suffragants, pour se justifier, tant sur cet article que sur la simonie dont lui et eux sont accusés ; nous avons aussi ordonné que des envoyés

(1) *Chr. Sancti Petri Vivi*, t. II *Spic.*, p. 740.—(2) Labb., t. IX *Conc.* Labb., p. 993.

de l'Église de Tours se trouvassent au même concile. Ils s'y sont rendus ; mais ni vos évêques ni leur chef n'y ont comparu. Ainsi nous les excommunions tous par l'autorité de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, par celle de S. Pierre et par la nôtre, non-seulement pour leur désobéissance à l'Église de Tours, mais encore pour crime de simonie,... et nous vous mandons, très-chers fils, de vous séparer d'eux avec tous les fidèles... Que si votre archevêque et ses suffragants croient avoir des moyens de défense contre l'archevêque de Tours et contre l'accusation de simonie, qu'ils se présentent au concile que nous tiendrons, Dieu aidant, à Verceil le 1er septembre prochain. Nous y entendrons volontiers leur défense. »

Le pape canonisa dans le même concile S. Gérard, un de ses prédécesseurs sur le siége de Toul. Dans le décret qu'il en publia avec l'approbation du concile, il ordonne que S. Gérard soit honoré le 23 avril, et il déclare se réserver l'honneur de lever de terre ses reliques.

Mais la décision la plus importante de ce concile de Rome fut la condamnation de Bérenger, qui avait commencé quelques années auparavant à dogmatiser en France contre la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. L'Église de France a vu naître peu d'hérésies dans son sein ; celles qu'elle a eu à combattre venaient de l'Orient, et les nombreux conciles qu'elle a tenus ne se sont presque occupés que de discipline. Mais au XIe siècle naquit sur le sol même de la France une hérésie qui troubla son Église pendant plus de trente ans. Elle attaqua la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, mystère le plus cher aux fidèles catholiques. L'auteur était un imitateur de Jean Scot, dont nous avons vu les erreurs au IXe siècle (1).

Bérenger, né à Tours, se faisait remarquer par un singulier assemblage de qualités et de défauts, qui contribuèrent à en

(1) T. V, p. 46.

faire un des plus dangereux novateurs qui eussent jamais troublé l'Église. Il avait de la douceur, de la régularité dans les mœurs, une éloquence insinuante, un esprit souple et délié, avec un grand entêtement. Toujours prêt à se rétracter sans changer de sentiments, il n'était jamais plus fourbe et plus opiniâtre que quand il paraissait plus soumis et plus docile. Il étudia sous le célèbre Fulbert de Chartres, qui à la mort reconnut qu'il avait élevé un serpent dans son sein. Bérenger méprisa les sentiments d'un si habile maître, et crut qu'il était lui-même en état de guider les autres. Il ouvrit une école à Tours, sa patrie, où il se fit en peu de temps une grande réputation.

Cependant, si nous en croyons un auteur de ce temps-là (1), il n'avait pas assez de pénétration pour creuser les subtilités de la philosophie, et il ne cherchait qu'à faire montre d'une vaine science par de nouvelles interprétations de mots. Son orgueil, ajoute cet écrivain, paraissait dans sa démarche. Pour annoncer en sa personne et soutenir l'autorité du maître, il marchait avec une gravité affectée, et il avait une chaire plus élevée que celle des autres ; il parlait lentement, et avait presque toujours la tête enfoncée dans son capuchon (2), pour faire croire qu'il méditait profondément. Tel est le portrait que fait de lui le moine Guimond, qui ne paraît pas d'ailleurs avoir rendu assez de justice à ses talents naturels. Au moins, il est certain que lorsque Lanfranc passa d'Italie en France, Bérenger y jouissait de la réputation d'un des plus habiles professeurs qu'il y eût dans le royaume, soit qu'il dût la considération qui l'entourait à son mérite, soit qu'elle ne fût que le fruit de ses artifices : car entre plusieurs talents il avait particulièrement celui de se faire valoir.

Lanfranc était un jeune Italien, qui venait d'achever ses études à Pavie, sa patrie, où il s'était fort distingué dans l'é-

(1) Guimond, *contra Bereng.*

(2) La plupart des ecclésiastiques et même des laïques portaient alors une espèce de capuchon.

tude des sciences par la pénétration et la vivacité de son esprit. Comme il aimait alors passionnément la gloire, il voulut se mesurer avec Bérenger, et lui fit proposer une discussion publique sur les subtilités de la dialectique. Bérenger l'accepta, et fut confondu sur un point assez peu important. Mais la plus petite défaite en ce genre est toujours une grande humiliation pour un philosophe, et il n'en fallut pas davantage pour faire perdre à Bérenger plusieurs de ses disciples, qui lui retirèrent la trop grande estime qu'ils avaient conçue de sa capacité. Cette victoire fit tant d'honneur à Lanfranc, qu'il se vit en état d'ouvrir une école publique à Avranches, où il professa avec beaucoup de réputation.

Avranches n'était pas un théâtre assez vaste pour son ambition, et il n'y demeura pas longtemps. En se rendant à Rouen, où il espérait de plus éclatants succès, il fut attaqué dans une forêt par des voleurs, qui, après lui avoir enlevé son bagage ainsi qu'à son compagnon de voyage, les attachèrent l'un et l'autre à un arbre (1). Dans cette triste situation, d'où sa philosophie ne pouvait le tirer, s'attendant à chaque instant à être dévoré par les loups, ou du moins à mourir de faim, Lanfranc voulut réciter par cœur quelques prières vocales, et il fut confus de n'en savoir aucune. S'adressant alors à Dieu dans un vif sentiment d'humilité : « Hélas ! Seigneur, s'écria-t-il ! j'ai employé tant de temps à étudier les sciences et à me rendre habile, et je n'ai pas encore appris à vous prier ! Délivrez-moi du danger où je suis, et je vous promets de me consacrer à votre service. » A peine avait-il achevé cette prière, qu'il entendit de loin venir des voyageurs, qu'il appela à son secours. Ils accoururent, et quand ils l'eurent détaché, au lieu de continuer sa route, il les pria de lui indiquer le chemin du Bec, où il ne voulait pas différer d'aller accomplir sa promesse. Dès qu'il y fut arrivé, il pria l'abbé Herluin de le recevoir au nombre de ses moines. L'abbé, en apprenant son

(1) *Vit. Lanfr.*

nom, connut son mérite, et le reçut avec la plus sensible joie.

Lanfranc ne chercha à se distinguer dans l'état religieux que par son humilité et son obéissance. Un jour qu'il lisait à table, le prieur, qui n'était pas lettré, le reprit, comme s'il avait mal prononcé un mot latin. Lanfranc, qui savait l'avoir bien prononcé, ne laissa pas de le répéter de la manière qu'on l'avertissait de faire, jugeant qu'il importait peu dans le fond qu'un mot latin fût bien ou mal prononcé ; mais qu'il importait beaucoup à un religieux de faire un acte d'humilité et d'obéissance. On peut remarquer en passant l'attention qu'on avait dans les communautés à reprendre le lecteur, quand on croyait qu'il avait mal prononcé un mot latin. Après quelques épreuves, l'abbé, craignant d'enfouir le trésor qu'il possédait, chargea Lanfranc d'enseigner dans son monastère. Il s'acquitta de cet emploi avec un succès qui fit honneur au professeur et à la communauté dont il était membre.

Pendant ce temps-là, Bérenger, chagrin de se voir abandonné d'une partie de ses disciples, renonça à l'étude des sciences profanes pour s'appliquer à celle des saintes Écritures (1). Mais l'ambition et la vaine gloire l'engagèrent à se frayer des routes détournées, dans lesquelles il s'égara. Il cherchait moins dans l'interprétation des livres saints la vérité que la nouveauté, et il ne travaillait qu'à imaginer des explications que personne n'eût trouvées avant lui, plus soigneux d'acquérir par là la réputation d'un bel esprit que de conserver celle d'un bon catholique.

Quand on apporte de pareilles dispositions à l'interprétation des saintes Écritures, on ne peut manquer d'en corrompre le sens. Bérenger, qui voulait dire des choses nouvelles, interpréta d'une manière contraire à toute la tradition les textes du Nouveau Testament qui prouvent la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; et il dogmatisa dans ses leçons contre cet article de notre foi, appuyant

(1) Guimond, l. I.

ses doctrines sur le livre de Jean Scot, oublié depuis deux siècles, et qu'il avait découvert on ne sait par quel déplorable hasard. Bérenger ressuscita son hérésie et tâcha de lui donner tout le charme de la nouveauté. Sa fausse dialectique lui fournissait des armes pour la soutenir : car il voulait raisonner sur nos mystères comme sur des questions de philosophie. Bientôt il ne se contenta plus d'enseigner ses erreurs dans son école ; il tâcha de les répandre de toutes parts par de pauvres écoliers qu'il nourrissait, et qu'il s'était attachés en leur faisant de grandes libéralités : rien ne lui coûtait quand il s'agissait d'accréditer ses sentiments (1). Par ces moyens, ce professeur d'hérésie se fit en peu de temps un grand nombre de partisans : car il ne faut souvent qu'une école empoisonnée pour infecter tout un royaume, et les largesses des novateurs leur gagnent plus de sectateurs que les prétendues raisons qu'ils allèguent pour justifier leur pernicieuse doctrine.

Lanfranc, ayant appris que Bérenger soutenait sur l'Eucharistie les erreurs de Jean Scot, s'appliqua dans son école à réfuter ce pernicieux écrivain et à défendre le sentiment catholique de Paschase Radbert. Bérenger en fut bientôt informé. Il écrivit à ce sujet une lettre à Lanfranc, bien propre à faire connaître son hérésie et son orgueil tout ensemble. « Frère Lanfranc, lui dit-il (2), Engelram de Chartres m'a rapporté de vous une chose que je ne dois pas vous dissimuler, savoir que vous désapprouvez et traitez même d'hérétique le sentiment de Jean Scot, touchant le sacrement de l'autel, en tout ce qui ne s'accorde pas avec votre Paschase. Si cela est ainsi, mon frère, vous ne vous êtes pas comporté d'une manière digne de votre esprit, qui n'est pas à mépriser. Car ni vos disciples ni vous n'êtes encore assez versés dans la science des Écritures. Quelque peu habile que j'y sois, je désirerais, si cela était possible, vous entendre discourir là-dessus devant tels juges ou tels auditeurs que vous voudriez. En attendant, faites

(1) Guimond, *contra Bereng.* — (2) Labb., t. IX *Conc.*, p. 1054.

une sérieuse attention à ce que je dis : Si vous traitez d'hérétique Jean Scot, dont j'approuve la doctrine, il faut aussi que vous déclariez hérétique Ambroise, Jérôme et Augustin, pour ne point parler des autres. » On ne sait quelle réponse Lanfranc fit à cette lettre. Mais il partit peu de temps après pour se rendre au concile de Rome, où il savait que la nouvelle hérésie devait être déférée.

Bérenger, qui ignorait son départ, lui écrivit une autre lettre, où l'artificieux sectaire paraissait supposer que Lanfranc n'était pas éloigné d'entrer dans ses sentiments. Le porteur ne trouva plus Lanfranc en Normandie. Ainsi la lettre ne lui fut pas rendue ; elle fut donnée à des clercs, qui, l'ayant lue, en furent scandalisés et conçurent quelques soupçons sur la pureté de la foi de Lanfranc.

Comme la lettre que nous avons rapportée pouvait servir de preuves contre Bérenger, on l'envoya à Rome, et elle fut lue dans le concile. On reconnut aisément, aux louanges que Bérenger y donnait à Jean Scot et à la censure qu'il faisait de Paschase, qu'il avait des sentiments contraires à la foi sur le sacrement de nos autels. Aussi fut-il condamné et privé de la communion de l'Église, « lui qui voulait, dit Lanfranc, priver l'Église de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ (1). » Mais, attendu son absence, il fut cité pour l'automne suivant au concile de Verceil, afin d'être entendu dans sa défense, s'il en avait à proposer.

Le pape, qui fut informé que quelques personnes avaient conçu des soupçons sur la foi de Lanfranc, lui ordonna de s'expliquer à ce sujet, et il le fit d'une manière si précise que tout le concile en fut satisfait.

Pendant qu'on prenait ces mesures en Italie contre Bérenger, celui-ci travaillait avec une rare activité au succès de l'erreur en France. Il se flatta que l'absence d'un adversaire aussi redoutable que Lanfranc lui faciliterait le moyen de répandre

(1) Lanfr. *contra Bereng.*

son hérésie dans la Normandie (1). Il alla au monastère de Préaux, nouvellement fondé, et débita plusieurs blasphèmes à l'abbé Ansfroy, qui en eut horreur. De là il se rendit à la cour de Guillaume, duc de Normandie, pour tâcher de séduire ce jeune prince et de soutenir son parti par une si puissante protection. Mais le duc Guillaume évita le piége, et ne crut pas, sur une question de théologie, devoir s'en rapporter à son propre jugement. Comme il possédait un grand nombre de savants hommes dans ses États, il les fit tous assembler à Brionne, pour éclaircir la vérité dans une discussion réglée contre Bérenger. Deux moines du Bec (2), fort instruits l'un et l'autre, Ascelin et Guillaume, depuis abbé de Cormeilles, disputèrent avec beaucoup d'érudition contre Bérenger, et firent triompher la vérité.

Bérenger comptait fort sur l'éloquence d'un clerc qui l'accompagnait ; mais le disciple fut confondu comme le maître, et celui-ci fut contraint de condamner, du moins de bouche, Jean Scot et ses erreurs. Bérenger se retira à Chartres, où l'on avait déjà appris ce qui s'était passé à la conférence de Brionne. Sur les diverses questions qu'on lui fit, il professa ouvertement l'erreur, et, en sortant de Chartres, il écrivit à ses amis une lettre pleine de blasphèmes contre le pape Léon et contre l'Église. Sans doute, il savait alors qu'il avait été condamné à Rome. C'est par ces sortes de traits que les novateurs se vengent de leurs juges.

Bérenger craignait surtout que sa défaite à la conférence de Brionne, où on l'avait forcé de condamner Jean Scot, ne refroidît ses disciples. Pour la cacher et rassurer son parti, il publia une lettre adressée au moine Ascelin, qui avait été un de ses adversaires dans la discussion. Voici dans quels termes il s'exprime au sujet de cette conférence (3) : « J'avais

(1) Durand. Troarn.
(2) D'autres auteurs croient qu'Ascelin était moine d'Ouche, c'est-à-dire de Saint-Evroult. Celui dont il s'agit paraît différent d'un Ascelin d'Ouche dont Orderic Vital fait l'éloge.
(3) *Ep.* Bereng. *ad Ascelin.,* inter not. ad *Op.* Lanfr., p. 84.

résolu en venant à Brionne de ne discuter avec personne sur l'Eucharistie, avant que j'eusse donné satisfaction sur ce point aux évêques que j'allais trouver. C'est pourquoi je n'ai presque rien proposé ni accordé dans la conférence, où vous et les autres avez mal fait de vous trouver. Pour la même raison, je n'ai pas voulu me récrier sur la damnable et sacrilége proposition que Guillaume y avança, en disant *que tout homme devait approcher à Pâques de la table du Seigneur*. Cependant, pour venir au fait qui m'engage à vous écrire, j'ai appris que Guillaume se vante de m'avoir fait convenir que Jean Scot était un hérétique. Je souhaite que Dieu vous fasse connaître quelle imprudence, quelle indignité, et même quelle impiété il y aurait à traiter ainsi cet auteur. Si vous pensez comme Paschase, qui est le seul qui se soit imaginé qu'il ne reste plus de substance du pain dans le sacrement du corps du Seigneur, vous êtes dans des sentiments aussi contraires au sens commun qu'à la doctrine de l'Évangile et de l'Apôtre. Pour Jean Scot, voici ce que j'en ai dit. J'ai avoué, comme il est vrai, que je n'avais pas lu tous ses ouvrages; mais j'ai dit que dans ce que j'en avais vu, je pouvais montrer qu'il était catholique, et cela par les écrits des saints docteurs cités dans ma lettre à Lanfranc, où j'ai soutenu qu'on devait traiter ces Pères d'hérétiques, si on donnait ce nom à Jean Scot. J'ajoutai que si dans ses écrits il y avait quelque chose qui ne fût pas exact, je n'aurais pas de peine à le condamner. Je parlais sincèrement, et je ne voulais pas entrer en discussion.

« Guillaume m'objecta deux propositions que j'avais avancées sur ce point, savoir : 1° *que les paroles de la consécration font assez voir que le pain demeure dans le sacrement;* 2° *que le bâton pastoral n'est pas le symbole et la marque du soin des âmes donné à ceux qui le portent*. Or, vous pouvez vous souvenir que je prouvai si clairement la première proposition, que le moindre écolier qui entend la force des termes serait capable d'en convaincre les autres. Quant à la seconde, je ne l'ai point avancée : j'ai toujours dit, et je dis encore,

que le bâton pastoral est la marque du soin des âmes. »

Ascelin ne laissa pas cette lettre sans réponse. Dans la réfutation qu'il en publia, il fit sentir la mauvaise foi de Bérenger. La mauvaise foi est le caractère dominant de tous les sectaires. « O Dieu! s'écrie-t-il, qu'est devenue cette vivacité, cette subtilité d'esprit et cette prudence dont vous donniez tant de marques? Vous avez oublié, ou plutôt vous dissimulez ce qui a été dit dans notre conférence. Pour ne point parler d'autres points plus importants, vous altérez la proposition que vous reprochez à Guillaume d'avoir avancée. Si elle était conçue dans les termes généraux que vous lui prêtez, savoir, *que tout homme doit à Pâques s'approcher de la table du Seigneur*, on pourrait avec justice la traiter de proposition sacrilége; mais tous ceux qui étaient présents sont témoins qu'elle était exprimée de la manière suivante : *Tout homme doit communier à Pâques, à moins que pour ses péchés il ne soit séquestré d'un si salutaire banquet, et il ne doit s'en éloigner lui-même que par ordre de son confesseur.* »

Ascelin soutient que Bérenger ne put nier que cette proposition de Jean Scot sur l'Eucharistie : *Specie ista geruntur, non veritate*, ne fût hérétique, puisqu'il n'osa la défendre dans la conférence, et qu'il se contenta de répondre qu'il n'avait pas lu tout le livre de Jean Scot. Il lui dit à ce sujet : « Il est bien étonnant qu'un homme si sage fasse tant d'éloges d'un ouvrage qu'il ne connaît pas.... Ignorez-vous que les discours des hérétiques sont des coupes empoisonnées, qui flattent le goût par la douceur de la liqueur qu'elles renferment, pour donner plus sûrement la mort? » Ascelin montre ensuite que le sentiment de Paschase, qui est celui de l'Église universelle, est conforme à la doctrine des évangélistes et à celle de l'Apôtre, et ne contient rien qui soit contraire à la nature, dont les lois sont essentiellement soumises à la puissance du Créateur. En finissant, il dit à Bérenger : « Ayez honte de défendre un livre qui vient d'être condamné à Verceil, dans un concile plénier, et où vous-même avez été noté d'hérésie. »

En effet, le pape avait tenu, pendant l'automne de l'an 1050, le concile qu'il avait convoqué à Verceil, et où il avait cité Bérenger. Cet hérétique n'eut garde de s'y trouver. Cependant, comme il voulait encore garder quelque mesure, il y envoya deux ecclésiastiques pour rendre compte de sa doctrine et tâcher de la justifier. Des évêques de toutes les parties du monde assistaient à ce concile. Lanfranc, que le pape avait retenu auprès de lui, comme mieux instruit des sentiments de Bérenger, ne manqua pas de s'y trouver. On y lut publiquement le livre de Jean Scot sur l'Eucharistie, et il fut proscrit unanimement par le concile. On exposa ensuite les sentiments de Bérenger, qui fut aussi condamné malgré les efforts que firent ses envoyés pour le défendre. A peine eurent-ils ouvert la bouche pour plaider sa cause, qu'ils furent confondus d'une voix unanime par les Pères du concile.

Avant qu'on eût appris en France la tenue du concile de Verceil, on y avait pris quelques mesures pour réprimer la nouvelle hérésie, et prévenir les suites de la violente fermentation que la doctrine de Bérenger commençait à exciter dans les esprits. Cet artificieux novateur s'était appliqué à se faire de puissants protecteurs, même dans l'épiscopat. Il avait gagné deux évêques, Brunon surnommé Eusèbe, évêque d'Angers, et Frolland, évêque de Senlis, et il travaillait continuellement par ses écrits et par ses émissaires à grossir son parti. Les autres évêques furent alarmés du danger où ils voyaient la religion. Ils le représentèrent au roi Henri, qui, de l'avis des prélats et des seigneurs de son royaume, convoqua à ce sujet un concile à Paris pour le 16 octobre de l'an 1050, et il envoya ordre à Bérenger de s'y rendre pour justifier sa doctrine. Il paraît que Brunon, évêque d'Angers, qui partageait les sentiments de Bérenger son ami et son archidiacre, fut également sommé de comparaître à ce concile.

Théoduin ou Déoduin, évêque de Liége, ayant su que le roi de France avait convoqué ce concile, lui écrivit une lettre (1)

(1) Baronius et le P. Labbe ne nous ont donné que des fragments de cette lettre;

pour lui représenter les prétendus inconvénients qu'il trouvait à le tenir (1). « Le bruit, dit-il, s'est répandu de France dans toute l'Allemagne que Brunon, évêque d'Angers, et Bérenger de Tours enseignent que le corps du Seigneur dans l'Eucharistie n'est pas tant un corps qu'une ombre ou une figure du vrai corps du Seigneur ; qu'ils détruisent le mariage et combattent autant qu'il est en eux le baptême des enfants (2). On publie qu'afin de les confondre, le zèle dont vous brûlez pour la défense de l'Église vous a porté à convoquer un concile, où l'on pourra retrancher cet opprobre du milieu d'un royaume si illustre. Que ce dessein est digne d'un grand roi ! et plût à Dieu que vous puissiez l'exécuter, en châtiant selon leur mérite ceux qui seront coupables de ces sacriléges, ainsi qu'il sera aisé de les en convaincre ! Nous désespérons cependant qu'on puisse les punir dans votre concile, parce que Brunon est évêque, et qu'un évêque ne peut être condamné sans l'autorité du Saint-Siége.

« C'est pourquoi nous, qui sommes les enfants de l'Église, nous sommes dans l'affliction : car nous craignons que si on entend ces hommes pervers dans un concile, comme ils le demandent, et qu'on n'en puisse faire une punition éclatante, les fidèles n'en soient scandalisés et ne croient qu'on n'a pu convaincre d'erreur ceux qu'on n'aura point punis et dégradés. Ces novateurs ne demandent un concile que parce qu'ils se tiennent assurés de l'impunité. Nous supplions Votre Majesté de n'avoir point d'égard à leur demande, jusqu'à ce que vous vous soyez fait autoriser par le pape. Mais, après tout, il n'est pas nécessaire d'assembler

mais le P. Mabillon l'a donnée entière dans le quatrième volume de ses *Analectes*, sous le nom de Déoduin. Baronius n'ayant trouvé le nom de l'auteur de cette lettre marqué que par la lettre initiale D., l'a attribuée à Durand, évêque de Liége ; mais Durand était mort l'an 1024, avant que l'hérésie de Bérenger eût éclaté.

(1) *Ep.* Deoduin., c. IV *Analect.*, p. 396.

(2) Guimond, qui a écrit avec érudition contre Bérenger, nous apprend aussi que ce novateur combattait le mariage et le baptême des enfants. Les autres auteurs ne parlent point de ces deux articles, et Bérenger n'est guère connu que par son hérésie contre la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de nos autels. Cette erreur attira toute l'attention des autres écrivains.

un concile pour entendre les défenses des sectaires : il ne s'agit plus que de délibérer sur leur supplice. On doit assembler un concile quand les questions ne sont pas clairement décidées, et que la discussion peut servir à faire connaître de quel côté est la vérité. Mais dans l'affaire présente, qu'est-il besoin d'un concile pour éclaircir des articles si clairement décidés par les conciles et par les saints docteurs, qu'il ne peut rester là-dessus le moindre doute? »

Déoduin rapporte ensuite les textes les plus formels de S. Léon, de S. Cyrille, de S. Ambroise et de S. Augustin sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, sur le baptême des enfants et sur le mariage. L'évêque de Liége ajoute : « Voilà ce qui fait regarder Brunon et Bérenger comme des hérétiques déjà anathématisés. Ainsi il serait inutile de les écouter encore dans un concile. Vous n'avez plus autre chose à faire que de déterminer avec vos évêques et les nôtres, et, si vous le voulez bien, avec l'empereur votre ami et avec le pape, quelle peine il convient de leur infliger. »

Le roi et les évêques de France ne furent pas arrêtés par cette lettre. Contrairement aux décrets de Nicolas I[er] et aux capitulaires de Charlemagne, les évêques croyaient avoir le droit de juger un de leurs confrères sans l'intervention du Saint-Siége, sauf le droit du condamné d'appeler au pape, quand il ne s'en tenait pas à la sentence rendue en première instance.

Le concile se tint donc à Paris au jour marqué, c'est-à-dire le 16 octobre 1050. Un grand nombre de prélats, de savants ecclésiastiques et de seigneurs s'y rendirent de toutes les parties de la France, et le roi y assista. Mais Bérenger se garda bien d'y comparaître. Il demeura caché à Angers auprès de l'évêque Brunon, son protecteur. On procéda néanmoins à sa condamnation. Isembert, évêque d'Orléans, qui avait assisté au concile de Rome, produisit des lettres de Bérenger qu'il avait interceptées, et dit aux évêques : « Je prie Votre Sainteté d'ordonner qu'on en fasse la lecture. Ce n'est

pas à moi qu'il les a écrites ; il les envoyait à son ami Paul ou Paulin, primicier de Metz, et je les ai prises de force au porteur. » On écouta avec attention la lecture de ces lettres ; mais on ne put entendre sans horreur la doctrine qui y était contenue. Tout le concile éclata en murmures contre l'auteur de ces impiétés. Ainsi Bérenger fut unanimement condamné avec ses complices, aussi bien que le livre de Jean Scot.

De plus, on ordonna que si Bérenger et ses sectateurs ne venaient à résipiscence, des soldats du roi de France, ayant à leur tête des clercs en habits sacerdotaux, seraient envoyés contre eux et en feraient justice, s'ils n'aimaient mieux abjurer leurs erreurs. L'hérésie était alors un crime politique (1).

Un pareil décret fait bien voir quel était le zèle non seulement des évêques, mais encore du roi et des seigneurs français pour la foi de la présence réelle dans l'Eucharistie. Les disciples de Bérenger en furent consternés, et un grand nombre des moins opiniâtres abjurèrent la nouvelle hérésie. Mais Bérenger espérait trouver une ressource dans ses artifices, et se flattait de conjurer, par le crédit de ses protecteurs, l'orage qui grondait sur sa tête.

Un abbé nommé Richard (2), avec lequel il avait des relations d'amitié, jouissait d'un grand crédit à la cour. Il espéra s'en faire un appui et lui écrivit pour le prier de parler au roi en sa faveur. Il offrait de défendre son sentiment en présence du prince et de tous ceux qu'il désignerait, et de montrer que Jean Scot avait été condamné très-injustement au concile de Verceil ; qu'on avait eu pareillement grand tort d'y recevoir le sentiment de Paschase Radbert. Il ajoutait que les clercs de Chartres avaient fort mal exposé à Sa Majesté, comme étant de Fulbert, qu'il nomme de glorieuse mémoire, un texte qui est de S. Augustin ; à cette occasion, il se plaignait du moine Ascelin, qui avait donné un sens forcé aux paroles de S. Au-

(1) Durand. Troarn. *Par. IX libell. de Corp. Chr.* in *Append.* ad *Op.* Lanfr.

(2) Nous ne savons pas de quel monastère ce Richard était abbé ; Bérenger ne lui donne pas même ce titre. Mais Frolland de Senlis, dans une lettre qu'il écrivit à Bérenger, lui parle de l'abbé Richard comme d'un ami commun.

gustin pour appuyer ses erreurs de l'autorité de ce saint docteur. C'est ainsi que dans son langage Bérenger osait traiter d'erreur le dogme catholique. Enfin il priait son ami de faire observer au roi que Jean Scot n'avait composé son livre qu'à la prière et par l'ordre de Charles le Chauve, qu'il appelle Charles le Grand; il ajoutait que si le roi voulait se montrer un digne successeur de ce prince, il devait, comme lui, protéger cet auteur (1).

Cette tentative fut sans résultat, et il paraît que le roi, après le concile, fit confisquer les revenus du bénéfice que Bérenger avait dans l'Église de Saint-Martin de Tours. C'est ce qu'on peut conjecturer d'une lettre que ce novateur écrivit aussi alors au trésorier de Saint-Martin. « Si vous avez occasion, lui dit-il, de parler au roi, je voudrais que vous eussiez la bonté de lui dire un mot en ma faveur pour exciter sa libéralité, sa religion, sa compassion, et le porter à me dédommager par quelques largesses du tort qu'il m'a fait, à moi qui suis un clerc de son Église, c'est-à-dire de Saint-Martin de Tours (2). » En effet, depuis Robert le Fort, les rois de la troisième race avaient la dignité d'abbés de Saint-Martin.

Bérenger avait un autre protecteur dans la personne de Frolland, évêque de Senlis. Ce prélat s'était laissé tromper par l'hypocrisie de ce novateur; pénétré d'estime pour sa vertu, il jugea favorablement de sa doctrine. Frolland parla au roi de Bérenger avec tant d'éloges, que ce prince, qui ne fut pas assez sur ses gardes, se laissa fléchir, et marqua des sentiments de bonté pour celui qu'on lui peignait comme un pieux ecclésiastique, injustement persécuté et victime de ceux à qui son mérite faisait ombrage. Frolland, étant tombé malade, écrivit à Bérenger pour lui mander qu'il lui avait gagné les bonnes grâces du roi et pour se recommander à ses prières (3). Il ne paraît cependant pas que l'évêque de

(1) T. II *Spic.*, p. 510. — (2) Ap Mabill. in *Præf. secundæ part. sæc.* VI.
(3) T. II *Spic.*, p. 509.

Senlis se soit déclaré ouvertement pour Bérenger. Mais un évêque qui est partisan secret de l'erreur, sert d'ordinaire plus efficacement le parti que s'il se déclarait ouvertement. Ces intrigues des amis de Bérenger produisirent un grand mal, parce qu'elles empêchèrent la mise à exécution du décret du concile de Paris. Ce fut de tout temps la tactique habituelle des hérétiques de se ménager à la cour de secrets protecteurs, qui pussent parer les coups qui les menaçaient et rendre ainsi quelquefois inutile le zèle des meilleurs princes.

Un autre ami de Bérenger, son ancien condisciple à l'école de Chartres, aurait pu le servir plus utilement par les conseils salutaires qu'il lui donna; mais déjà son obstination était invincible. Adelman de Liége, depuis évêque de Bresse, ayant appris que Bérenger était tombé dans l'hérésie, lui écrivit une lettre fort pressante pour l'engager à rentrer dans le sein de l'unité catholique (1). « Je vous ai nommé, lui dit-il, mon frère de lait, à cause de l'agréable séjour que j'ai fait auprès de vous dans l'académie de Chartres, sous notre vénérable Socrate. Nous avons plus de raison de nous glorifier d'avoir étudié sous cet habile maître, que n'en avait Platon de se glorifier de son Socrate, lui qui remerciait la nature de l'avoir fait naître du temps de ce philosophe. Nous avons connu par expérience la sainte vie et la salutaire doctrine de Fulbert, cet homme si catholique et si chrétien, et nous avons lieu de croire qu'il prie à présent le Seigneur pour nous..... Il se souvient certainement de nous, et il nous conjure encore, par le souvenir des doux entretiens que nous avions avec lui, le soir dans son jardin, près de son oratoire, sur la sainte cité, dont il est à présent un des plus glorieux habitants; il nous conjure, par ces larmes qu'il laissait quelquefois couler

(1) Ap. Mabill. in *Annal.*, t. IV, p. 514.— Cette lettre est adressée à W. trésorier. Le P. Mabillon en a donné un fragment tiré de la bibliothèque de Saint-Martin. Ce savant critique aurait pû remarquer que ce qu'il a donné au public de cette lettre, à l'inscription près, est la même chose que le commencement de la lettre de Bérenger à l'abbé Richard.

dans l'ardeur de son discours, de marcher après lui vers cette céleste patrie, sur les traces des SS. Pères, en suivant le grand chemin et sans nous laisser égarer dans des sentiers détournés. Que le Seigneur vous préserve, mon cher frère, d'entrer dans de pareilles voies ; qu'il fasse connaître pour des menteurs ceux qui publient partout que vous êtes séparé de l'unité de l'Église, et que sur le corps et le sang du Seigneur, immolés tous les jours sur nos autels dans toute la terre, vous avez des sentiments contraires à la foi catholique, puisque vous enseignez, à ce qu'ils disent, que ce n'est ni le vrai corps ni le vrai sang de Jésus-Christ qui est offert sur nos autels, mais que c'en est seulement la figure et la ressemblance, pour me servir des expressions qu'ils vous attribuent. »

Adelman, après avoir établi la vérité du dogme catholique, conjure Bérenger par la miséricorde de Dieu, par la mémoire de Fulbert leur père et leur maître, de ne point troubler la paix de l'Église, et de n'en point attaquer la foi pour laquelle tant de milliers de martyrs ont versé leur sang en combattant contre l'idolâtrie. Il l'avertit que, depuis que tant de saints docteurs ont éteint par les eaux salutaires de leur doctrine les guerres civiles excitées par les hérétiques, il ne peut plus s'élever contre l'Église un nouvel ennemi qu'il ne soit aussitôt accablé de mille traits.

Quand Adelman écrivit cette lettre, il ne savait pas encore que Bérenger avait été condamné. Ce sectaire ne profita point de ses conseils. Il lui répondit avec hauteur et dissimulation, et, pour justifier ses sentiments, il les déguisa effrontément, même à son ami (1). Mais un novateur ne connaît plus d'amis que ceux qui sont engagés dans ses erreurs, et la sincérité est incompatible avec l'hérésie.

Bérenger ne craignit pas d'affirmer à Adelman qu'il reconnaissait dans l'Eucharistie le vrai corps et le vrai sang de Jésus-

(1) Sigebert., *de Script. eccl.*

Christ : « Quant à ce que vous me marquez, lui dit-il, que vous avez ouï dire que j'ai avancé que ce n'est pas le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, et que le pain après la consécration n'est pas le vrai corps et le vrai sang, sachez que je n'ai jamais été dans les sentiments des manichéens, et qu'en accordant que quelque chose peut devenir le corps de Jésus-Christ, je vois que je dois nécessairement accorder que c'est un vrai corps. Car Jésus-Christ n'a eu qu'un vrai corps, un corps humain, et non un corps fantastique, comme le croient ces hérétiques. Ainsi j'accorde que, selon l'Écriture, le pain et le vin deviennent le corps et le sang de Jésus-Christ, et par conséquent je ne puis nier qu'après la consécration le pain et le vin ne soient à la foi et à l'entendement le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ (1). »

C'est ainsi que l'artificieux sectaire tâchait d'en imposer, en s'approchant du langage des catholiques. Quelquefois, en effet, il paraît admettre la présence réelle ; mais dans le fond, comme le lui reproche Hugues de Langres, il ne reconnaissait dans l'Eucharistie qu'un corps *intellectuel* et *incorporel*, et il niait opiniâtrément la transsubstantiation. L'hérésie qui veut encore se cacher enveloppe quelquefois le venin de ses erreurs sous des expressions qui paraissent innocentes, et pour pouvoir changer de langage sans changer de sentiments, on change la signification naturelle des termes. L'hérésie se montre en tout et toujours la fille du père du mensonge.

Les docteurs catholiques ne furent pas les dupes de Bérenger, et l'on continua d'écrire pour désabuser les simples qu'il avait séduits. La ville de Liége se distingua par son zèle pour la foi de l'Eucharistie : car, outre Déoduin et Adelman, dont nous venons de parler, et Alger, dont nous parlerons dans la suite, un habile professeur de la même ville nommé Gozechin, ayant en ce temps-là renoncé à sa chaire, apporta pour motif de sa retraite le goût qu'on prenait partout pour

(1) Ap Mabill. in *Præfat. secundæ partis sæc.* VI.

la nouveauté, et les maux que la nouvelle doctrine de Bérenger faisait à l'Église. La manière dont il s'exprime à ce sujet, dans une lettre qu'il écrivit à un de ses amis, marque bien le scandale que cette hérésie causait dans le monde chrétien.

« Croyez-en vos yeux et vos oreilles, dit-il; voyez quels pernicieux dogmes, quelles fausses règles de discipline préconise l'académie de Tours, à laquelle préside Bérenger, cet apôtre de Satan. Voyez les serpents qui sortent des cavernes de cette nouvelle Babylone. Les hommes enivrés du vin nouveau, ou plutôt du venin de cet hérésiarque, cherchent des nouveautés sacriléges et donnent aux Écritures des sens contraires à la foi. Ils disent, doctrine horrible à entendre! que les divins sacrements qui s'opèrent sur nos autels ne contiennent que l'ombre, et non la vérité. Cependant, par l'artifice avec lequel ils enseignent cette détestable doctrine, ils savent y répandre des charmes secrets, qui séduisent la simplicité des uns et la curiosité des autres, surtout des clercs transfuges. Ces novateurs leur font voir la superficie des Écritures comme un chemin uni qui les conduit au palais de la sagesse, et comme un sentier droit qui les mène au port du salut. Mais dès qu'ils sont entrés dans ce chemin, ils les embarrassent dans les filets de leur philosophie sophistique, et, par les détours de leurs syllogismes captieux, ils les écartent de la voie du salut et les précipitent dans l'abîme. » Voilà où doivent nécessairement arriver ceux qui veulent raisonner en philosophes sur les mystères de la religion, et qui ne prennent pour règle de leur foi que l'Écriture interprétée selon leur sens particulier.

Les erreurs de Bérenger firent peu de progrès dans la Normandie, parce que ce fut dans cette province que l'Église trouva de plus habiles et de plus zélés défenseurs de la foi; mais la religion y avait d'autres désordres à déplorer.

Mauger, archevêque de Rouen, scandalisait depuis longtemps son peuple par ses débauches; mais, quoiqu'il méprisât toutes les règles, il ne manquait pas de zèle pour les faire observer

dans sa juridiction, et il entreprit de remédier aux abus qu'il encourageait cependant par ses exemples. Il tint à ce sujet, l'an 1050, un concile à Rouen avec seulement deux de ses suffragants, Hugues d'Evreux et Robert de Coutances (1).

On y fit dix-neuf canons, où l'on défend de briguer l'épiscopat par des présents faits au prince ou à ses courtisans; de passer d'un petit évêché à un plus grand; de rien exiger pour les ordinations, pour le baptême, pour la dédicace des églises; d'augmenter ou diminuer les pénitences par avarice. On ordonne que les nouveaux baptisés se présenteront pendant huit jours en habits blancs dans l'église où ils ont été baptisés et dont ils sont paroissiens, et qu'ils ne donneront aux prêtres que leur cierge et leur chrismal, c'est-à-dire le linge dont ils ont eu la tête enveloppée à cause du saint chrême.

Dans la préface qui est à la tête de ces canons, l'archevêque attribue les désordres de l'Église à ce que les bons princes sont morts, et que de mauvais leur ont succédé. Il voulait désigner par là le duc Guillaume, son neveu, dont il ne pouvait souffrir les avis. Mais ce prélat devait s'en prendre à lui-même, plus qu'à tout autre, des abus qui déshonoraient alors l'Église dans l'étendue de sa métropole. Sa conduite scandaleuse démentait les règlements qu'il publiait. Aussi ne put-il jamais obtenir le *pallium*, et il ne le méritait pas. Déréglé dans ses mœurs, adonné à la bonne chère, passionné pour la chasse, il donnait sans choix les bénéfices, et même les ornements des églises. Enfin, au lieu de prêcher à son peuple la soumission et de la lui enseigner par son exemple, il n'avait pas craint de prendre part à une révolte contre son souverain (2).

Guillaume, duc de Normandie, n'était pas d'un caractère à souffrir de pareils attentats. Ce prince, après avoir souvent et inutilement averti ce prélat de se corriger, en écrivit au pape, qui, pour faire cesser ce scandale, envoya en qualité de légat Hermenfroy, évêque de Sion en Valais. Le légat, étant arrivé

(1) Labb., t. IX *Conc.*, p. 1047. — (2) Guillelm. Malmesb., *de Guill. I.*

en Normandie tint un concile de la province, et y déposa Mauger (1).

Le duc Guillaume fit élire en sa place un saint moine de Fécamp nommé Maurile, dont nous aurons dans la suite occasion de parler, et il donna à Mauger l'île de Guernesey près de Coutances. Ce prélat s'y retira après sa déposition, et continua de s'y livrer avec plus de liberté aux débauches qui l'avaient fait juger indigne de l'épiscopat. Mais une mort malheureuse vint mettre fin à une vie si scandaleuse : car Mauger se noya dans la mer.

Le désir de remédier aux désordres de l'Église de France y rappela bientôt le pape Léon. Après le concile de Verceil, dont nous avons parlé, il se rendit à Toul, où il fit, ainsi qu'il l'avait promis, la levée des reliques de S. Gérard, qu'il avait canonisé, et dont le corps fut trouvé presque entier. Hélinard de Lyon, Hugues de Besançon, Herbert d'Auxerre, Fromond de Troyes et quelques autres prélats assistèrent à la cérémonie, qui commença le 21 octobre et ne fut achevée que le jour suivant. On possède encore l'acte d'un privilége que Léon accorda le jour même de cette translation à Dodon, abbé de Saint-Mansuy. Il est daté de la seconde année de son pontificat et de la vingt-sixième de son épiscopat de Toul : car le pape avait jusqu'alors conservé le titre d'évêque de Toul. Il le quitta l'année suivante, et nomma évêque de cette ville Vidon (2), primicier de l'Église de Toul et chancelier du Saint-Siége, qu'il envoya à l'empereur pour avoir son agrément (3). De Toul, le pape vint à Remiremont, où il fit la dédicace de l'église, d'après le témoignage de Lanfranc, qui était revenu en France avec le pape et fut présent à cette cérémonie. On

(1) *Hist. ep. Roth.* apud Mart. *Collect.* in-4.

(2) Le P. Pagi se trompe, lorsqu'il prétend que S. Léon conserva jusqu'à sa mort l'évêché de Toul avec la papauté. Car Wibert, dans la *Vie de Léon IX*, dit que ce pape, étant de retour à Rome de son second voyage en France, choisit Vidon pour son successeur et l'envoya à l'empereur, afin qu'il le mît en sa place sur le siége de Toul.

(3) *Vita S. Leon.*, l. II, c. VIII.

assure que Léon canonisa alors solennellement les SS. Romaric, Amet et Adelphe (1).

Le pape se rendit ensuite en Allemagne, et célébra à Augsbourg la fête de la Purification avec l'empereur. Il était né un fils à ce prince, et il voulut que S. Hugues le baptisât, par estime pour la vertu du saint abbé de Cluny. S. Hugues nomma le jeune prince Henri, comme son père. Le saint abbé célébra la fête de Pâques à Cologne, où les Allemands ne pouvaient se lasser d'admirer la douceur de sa conversation, les grâces de son visage et la gravité de ses mœurs dans un âge si peu avancé : car ce saint abbé n'avait pas encore trente ans.

Le pape donna en même temps à S. Hugues une marque éclatante de l'estime singulière qu'il faisait de sa prudence et de son habileté dans le maniement des affaires. Il l'envoya en Hongrie pour pacifier les troubles de ce royaume, et négocier entre l'empereur et le roi André la paix, qui fut en effet conclue l'an 1052 (2).

Ce fut cette même année 1052 que le saint pape Léon établit S. Robert abbé de la Chaise-Dieu. Robert, qui devait aussi répandre un grand éclat sur l'état monastique, était né en Auvergne. Le comte Géraud, son père, était issu de la famille de S. Géraud d'Aurillac. Le jeune Robert, après avoir passé ses premières années dans une grande innocence, s'engagea dans le clergé et devint chanoine de Saint-Julien de Brioude. On ne tarda pas à l'élever à la prêtrise, et il ne crut pouvoir s'en montrer digne qu'en travaillant sans cesse à acquérir les plus sublimes vertus. Ses biens étaient ceux des pauvres : il se dépouillait même quelquefois de ses habits pour les revêtir, et, comme il voulait joindre à l'aumône les exercices de l'humanité, il bâtit un hôpital où il allait servir les malades et panser leurs plaies. Ces pratiques de dévotion ne suffisant pas encore pour satisfaire sa ferveur, il se retira secrètement au monastère de Cluny. Mais, ses amis ayant découvert le lieu de

(1) Lanfr. *Ep.* XIII. — Ruerus, Ia pars *Antiq. Vosagens.* — (2) Hildeb. *Vita Hugonis.*

sa retraite, l'en arrachèrent malgré lui, et le chagrin qu'il éprouva de se voir ainsi engagé de nouveau dans le monde le fit tomber malade.

Dès que sa santé fut rétablie, il fit un pèlerinage à Rome, et au retour il s'associa deux personnes de distinction qu'il avait gagnées à Dieu. Robert se retira avec elles dans un lieu solitaire, auprès d'une ancienne église à demi ruinée. Cet endroit appartenait à deux frères chanoines du Puy. Il les pria de le lui céder : ce qu'il obtint sans peine ; l'un de ces deux frères nommé Arbert, qui était abbé et chanoine, vint dans la suite s'y consacrer à Dieu sous sa conduite. Robert eut d'abord beaucoup à souffrir avec ses compagnons dans ce désert. Outre qu'ils manquaient de tout, les habitants des environs les persécutaient et les poursuivaient tous les jours de leurs insultes. Mais les pieux solitaires triomphèrent de tous les obstacles, et gagnèrent leurs ennemis par leur patience.

Leur réputation s'étendit bientôt dans toute la province, et le grand nombre de personnes qui vinrent en ce lieu pour vivre avec eux, fit prendre à Robert le dessein d'y bâtir un monastère. Il en fit la proposition à Rencon, évêque de Clermont, qui l'approuva ; Robert alla demander au roi Henri son agrément et les priviléges nécessaires pour le nouvel établissement qu'il méditait. Le roi consentit à tout, aussi bien que le saint pape Léon IX, qui, en confirmant l'érection du monastère, l'an 1052, y établit Robert premier abbé. Quelque répugnance que Robert eût à commander aux autres, il fut contraint d'accepter cette charge. C'est alors seulement qu'il reçut, des mains de Rencon, évêque d'Auvergne, l'habit monastique, qu'il n'avait pas encore pris, et le saint abbé le donna ensuite à ses compagnons.

Le nouveau monastère fut nommé *la Chaise-Dieu*, *Casa Dei*, c'est-à-dire *la maison de Dieu*, et il devint en peu de temps très-florissant. Le saint abbé Robert y réunit sous sa direction jusqu'à trois cents moines. Cependant il ne borna pas tellement ses soins à cet établissement qu'il ne s'appliquât aussi à d'au-

tres bonnes œuvres. Le grand nombre d'églises qui tombaient en ruine en Auvergne lui causait une vive douleur. Sans autre argent que celui qu'il plairait à la Providence de lui envoyer, il entreprit de les rétablir pour la plupart, et il en répara jusqu'à cinquante. Robert gouverna quinze ans sa communauté (1). Nous parlerons plus tard de sa sainte mort.

Le pape Léon, qui était revenu en Italie, y tint un nouveau concile pour déposer quelques évêques; puis il se rendit en Allemagne pour la troisième fois, l'an 1052, laissant à Rome Hélinard, archevêque de Lyon, en qui il avait une grande confiance. Hélinard la méritait par sa prudence et sa piété;mais il fut empoisonné à Rome le 25 juillet 1052. Ce fut un des plus dignes prélats de son temps. Lorsqu'il fut élu archevêque de Lyon, après la mort d'Odolric, il était abbé de Saint-Bénigne de Dijon, où il avait été religieux sous le saint abbé Guillaume. Son élévation ne lui inspira aucune vaine gloire, et il sut conserver sur le siége épiscopal l'humilité et toutes les autres vertus d'un religieux. Peu de temps après son élévation, il alla présenter ses hommages à l'empereur Henri. On le pressa, durant son séjour à la cour, de prêter, au sujet des régales, serment de fidélité à ce prince, à qui Lyon était alors soumis. Hélinard ne put jamais s'y résoudre. Il dit qu'il était moine; que l'Évangile et la règle de S. Benoît défendaient de jurer. On voulut se contenter d'une sorte de simulacre de serment; mais il répondit que ce serait un autre mal que d'user de dissimulation. Les évêques de Metz, de Verdun et de Toul rendirent un témoignage honorable de sa conduite, et intercédèrent pour le faire dispenser du serment. L'empereur, voyant qu'Hélinard ne refusait de faire le serment ordinaire que par un scrupule, d'ailleurs mal fondé,voulut bien l'en exempter (2).

Le pape était encore en Allemagne quand Hélinard mourut

(1) Marbodus, *Vita Roberti*. — (2) *Chron. Sancti Benigni*. —Alb. in *Chron.*

à Rome, et il se trouva à Ratisbonne à la levée de prétendues reliques de S. Denis, premier évêque de Paris, dont il suffit de raconter l'histoire pour la réfuter.

Les moines de Saint-Emmeram de Ratisbonne publièrent qu'en creusant la terre, ils avaient découvert un tombeau avec une inscription qui marquait que c'était le corps de S. Denis l'Aréopagite, qu'on ne distinguait pas alors du premier évêque de Paris. L'évêque de Ratisbonne, qui était Gebbehard III, sur le bruit de cette découverte, convoqua les prélats voisins et leur demanda ce qu'il y avait à faire. Ils prirent jour pour faire la levée du prétendu corps de S. Denis, et, afin de rendre la cérémonie plus auguste, on y invita l'empereur et le pape Léon, qui était alors à la cour d'Allemagne. Quoique l'empereur n'ajoutât pas complétement foi à cette découverte, il s'y rendit néanmoins et y conduisit le pape.

Sur ces entrefaites, arrivèrent à Ratisbonne deux ambassadeurs que le roi de France envoyait à l'empereur. Le sujet de la solennité qui se faisait à Ratisbonne leur causa un profond étonnement; mais ils dissimulèrent jusqu'à ce qu'ils eussent terminé les affaires qui étaient le sujet de leur mission. Ce fut alors seulement qu'ils témoignèrent à l'empereur leur surprise de ce qu'étant en paix avec le roi leur maître, il entreprenait cependant de faire passer le corps d'un homme inconnu pour celui de S. Denis, qu'on savait certainement être en France, et conservé avec tant de soin qu'il y était à l'abri de toute tentative d'enlèvement par violence ou par surprise. L'empereur répondit qu'il en délibérerait avec le pape, et les ambassadeurs retournèrent en France, où ils s'empressèrent de faire connaître ce dont ils avaient été témoins (1).

Le roi Henri fit aussitôt assembler plusieurs prélats, et délibéra avec eux sur les mesures qu'il convenait de prendre pour détruire la prétention des moines de Ratisbonne.

(1) *De detectione corp. S. Dionysii*, ap. Duchesne, t. IV, p. 457.

Hugues, abbé de Saint-Denis, proposa de faire publiquement et juridiquement l'ouverture de la châsse de S. Denis, parce que l'inspection des reliques conservées en France fournirait la preuve la plus convaincante de la supposition de celles qu'on prétendait avoir en Allemagne. Cet avis fut unanimement accueilli, et l'on fixa au 9 janvier 1053 cette cérémonie; les habitants de Ratisbonne furent invités à envoyer des députés pour assister à l'ouverture de la châsse. Le roi y envoya pour l'y représenter le prince Eudes, son frère, avec plusieurs seigneurs de sa cour. L'épiscopat s'y fit représenter également par deux archevêques, Gui ou Vidon de Reims et Robert (1) de Cantorbéry, qui était alors en France, et cinq évêques, Humbert de Paris, Hélinand de Laon, Baudouin de Noyon, Vautier de Meaux et Frolland de Senlis. Il s'y trouva en outre plusieurs abbés et diverses autres personnes de distinction appartenant au clergé. Outre les envoyés du roi, plusieurs comtes et seigneurs s'y rendirent, et entre autres, Vautier de Pontoise, Guillaume de Corbeil, Yves de Beaumont et Valleran de Meulan. Les moines de Saint-Denis observèrent la veille un jeûne solennel, et le 9 janvier on fit l'ouverture de la châsse de S. Denis. On y trouva les ossements de ce saint apôtre de la Gaule enveloppés d'un voile que le temps avait presque consumé, en sorte qu'il n'avait pas plus de consistance qu'une toile d'araignée. On les renferma dans un autre voile de pourpre, que le roi avait donné pour cet usage.

Ce prince apprit avec une extrême joie le résultat de l'examen qu'on avait fait de la châsse, et il alla le même jour, pieds nus, honorer ces saintes reliques au monastère de Saint-Denis. On dressa un acte authentique de l'état de la châsse, et des raisons qu'on avait eues d'en faire l'ouverture; cet acte fut enfermé avec les reliques. Les moines de Saint-

(1) Robert de Cantorbéry revenait de Rome avec des lettres du pape qui le rétablissaient sur son siége, dont il avait été chassé par la jalousie des Anglo-Saxons contre les Normands. Mais ce prélat mourut quelques mois après à Jumiéges, dont il avait été abbé.

Emmeram n'en continuèrent pas moins de soutenir leur prétention, et ils l'appuyèrent dans la suite sur un diplôme de Léon IX. On trouve en effet dans la collection des diplômes et des conciles (1), un diplôme de ce pape en faveur de la prétention des moines de Saint-Emmeram; mais les meilleurs critiques le rejettent comme apocryphe.

Le pape Léon, dans son voyage en Allemagne, obtint de l'empereur des secours contre les Normands, qui s'étaient emparés de la Pouille sous prétexte de la défendre, et qui, pour s'y maintenir, y exerçaient de grandes violences. Leur conquête est un de ces événements auquel on peut dire que le hasard et la prudence, la témérité et la bravoure, eurent également part.

Quarante pèlerins normands, qui revenaient de la terre sainte, abordèrent à Salerne au moment où cette ville était fort pressée par les Sarrasins, qui en formaient le siége. Ces pèlerins, qui avaient autant de courage que d'habileté, quittèrent leurs bourdons, demandèrent des armes, et donnèrent avec tant de résolution sur l'ennemi qu'ils firent lever le siége (2).

On ne sut alors quels éloges donner à leur valeur et on s'efforça de les retenir en Italie. Comme ils persistaient dans la résolution de retourner dans leur patrie, on leur fit de riches présents et on leur donna en abondance des citrons, des oranges et autres fruits du pays pour les porter en Normandie, et faire naître l'envie à leurs compatriotes de venir s'établir dans une terre si fertile.

L'espérance de la gloire et du butin toucha encore plus les Normands que la beauté des fruits qu'on leur avait montrés. Plusieurs d'entre eux allèrent donc chercher fortune en Italie, sous la conduite du comte Raoul et ensuite du fameux Robert Guiscard. Ils n'étaient qu'une poignée d'hommes, en comparaison des ennemis qu'ils allaient combattre; mais, la valeur suppléant au nombre, ils réussirent

(1) Labb., t. IX, p. 989. — (2) Leo Ostiens., l. II, c. XXXVIII.

en peu de temps à délivrer l'Italie du joug des Grecs et des Sarrasins ; mais ce fut pour lui en imposer un autre qu'elle ne put secouer.

Quand ces Normands, qui avaient été renforcés par de nouvelles colonies de leurs compatriotes, virent qu'ils n'avaient plus d'ennemis à combattre et à dépouiller en Italie, ils pillèrent le pays même, sans épargner les églises et les monastères, et s'établirent en conquérants dans les plus belles de ces provinces. Les Italiens n'avaient pas prétendu acheter à ce prix les services des Normands : ils se plaignirent de leurs violences au pape Léon, et le pape, pour faire cesser ces ravages, commença par en excommunier les auteurs. Prévoyant toutefois que les armes spirituelles ne seraient pas suffisantes pour arrêter des gens qui pillaient les autels, il demanda du secours aux Grecs et aux Allemands pour les chasser d'Italie (1).

Voici en quels termes il en écrivit à Constantin Monomaque, empereur de Constantinople (2) : « En voyant la nation des Normands s'élever avec une impiété plus que païenne contre l'Église de Dieu, tourmenter et massacrer les chrétiens, n'épargner ni l'âge le plus tendre ni le sexe le plus faible, ne mettre aucune différence entre le sacré et le profane, dépouiller les églises, les abattre et les brûler, j'ai cru que la sollicitude qui doit me faire veiller au bien de toutes les églises m'engageait à m'opposer à ces maux. J'en ai repris les auteurs ; je les ai priés, conjurés et avertis ; mais tout a été inutile. C'est pourquoi j'ai jugé qu'il fallait faire craindre la vengeance des hommes à ceux qui ne craignent pas celle de Dieu ; non que je veuille la mort d'aucun Normand ou de quelque autre : je ne cherche qu'à réprimer, par la terreur des armes, ceux que la crainte des jugements de Dieu n'arrête point. »

Le pape, ayant reçu quelques troupes de l'empereur d'Alle-

(1) Leo Ostiens. — (2) T. IX *Conc.*, p. 982, et in *Vita Leon.*

magne, se mit à leur tête après son retour en Italie et marcha contre les Normands. Mais ceux-ci, qui croyaient avoir assez acheté l'Italie par le sang qu'ils avaient versé pour sa délivrance, se défendirent vigoureusement, battirent les Allemands et firent le pape prisonnier. Cependant, par égard pour sa dignité, ils le traitèrent avec le plus grand respect, et ne lui demandèrent, pour sa rançon, que l'absolution des censures qu'il avait lancées contre eux. Le pape l'accorda pour se tirer de leurs mains. Il ne fut néanmoins mis en liberté que l'année suivante.

Le célèbre Pierre Damien, qui était alors, par sa sagesse et par son éminente vertu, l'oracle de l'Italie, désapprouva hautement l'expédition militaire que le pape avait faite contre les Normands. Il est certain que cette entreprise du pape Léon fut d'autant plus malheureuse pour l'Église qu'elle paraît avoir avancé sa mort, dans un temps où il était si nécessaire pour le bien de la religion. Ce saint pape était malade quand il recouvra sa liberté. Il se fit porter en litière à Rome, où un grand nombre de Normands voulurent l'accompagner pour lui faire honneur et pour satisfaire leur dévotion. Mais, peu après son arrivée, ils eurent la douleur et la consolation tout ensemble de le voir mourir de la mort des saints (1).

Rien n'est en effet plus édifiant que le récit fait par un témoin oculaire des circonstances de la mort de ce saint pape. Dès qu'il sentit son heure approcher, il fit appeler plusieurs évêques qui étaient à Rome, et leur dit : « Mes frères, mes enfants et les enfants de notre mère la sainte Église, c'est à vous que le Seigneur a confié le gouvernement de son Église, avec le pouvoir de lier et de délier. C'est pourquoi je vous conjure de veiller avec soin sur votre troupeau, et de défendre vos ouailles contre les embûches des loups. Quelle excuse pourrez-vous apporter, si vous laissez périr la brebis que le

(1) Petr. Dam., l. IV, *Ep.* IX, *ad Oldericum.*

Seigneur n'a pas dédaigné de porter sur ses épaules? Je me recommande à vos prières; ma mort n'est pas éloignée. Souffrez-moi encore trois jours, et vous verrez la vérité de ce que je dis. » Il leur raconta ensuite une vision qu'il avait eue à ce sujet la nuit précédente, et les congédia.

Le lendemain matin, il donna ordre qu'on portât dans l'église de Saint-Pierre le cercueil qu'il s'était préparé, et il s'y fit porter aussi lui-même. Aussitôt qu'il y fut arrivé, il fit une tendre exhortation à tous les assistants; puis, arrêtant ses yeux sur la croix, il pria pour eux et leur donna l'absolution. Il pria ensuite pour l'Église, et en particulier pour la conversion des simoniaques. On eût dit que le zèle qu'il avait toujours montré pour l'extirpation de la simonie prenait de nouvelles forces à ce dernier moment. Après avoir prié tout bas durant une heure, il leva la voix et dit : « Grand Dieu, rédempteur du genre humain, qui, par la prière de vos apôtres Pierre et Paul, avez précipité Simon le Magicien, daignez m'exaucer comme vous les avez exaucés, et convertissez Théophylacte, Grégoire et Pierre, qui ont établi la simonie presque dans tout le monde chrétien. Faites-leur la grâce de reconnaître leurs égarements et de rentrer dans la voie de la vérité : car vous avez dit que vous ne voulez pas la mort du pécheur, mais plutôt qu'il se convertisse et qu'il vive. Vous donc, Seigneur, qui avez changé Paul le persécuteur, changez ceux dont je parle, afin qu'ils vous connaissent et vous glorifient. » Tous les assistants répondirent : « Ainsi soit-il. » Théophylacte, dont il demandait la conversion, était Benoît IX, qui avait usurpé le Saint-Siége, d'où il avait été chassé, et qui intriguait alors pour y remonter. On conjectura que Grégoire et Pierre étaient des officiers ou des prélats de la cour de Benoît IX.

Après cette prière, le pape se fit porter à l'endroit de l'église qu'il avait marqué pour sa sépulture. Là, à la vue du tombeau qu'il s'était préparé, il dit : « Voyez, mes frères, combien vile et petite est la demeure qui m'attend après tant

de biens et d'honneurs. Voilà tout ce qui m'en reste sur la terre. Mais je crois que mon Rédempteur vit, que je ressusciterai au dernier jour et que je verrai mon Seigneur et mon Dieu dans ma chair. » Plein de ces sentiments d'une foi vive, il se fit dire la messe par un évêque qui lui donna la communion, et il mourut ainsi dans la cinquante-deuxième année de son âge, le 19 avril 1054, après cinq ans deux mois et quelques jours d'un pontificat dont il employa tous les moments à l'extirpation des vices qui déshonoraient l'Église. Ses vertus et les miracles qu'il opéra pendant sa vie et après sa mort l'ont fait mettre au nombre des saints.

Léon IX fut, en effet, un des plus saints papes qui aient gouverné l'Église. Soutenu par un zèle vif et ardent, il se montrait infatigable dans l'accomplissement de ses devoirs. Doué d'une piété tendre et solide, animé d'une foi vive, il ne craignit que Dieu dans l'exercice de son ministère, et fut le fléau des hérétiques et la terreur des mauvais prélats, dont il déposa un grand nombre. Pontife plein de science, il croyait avoir toujours à apprendre, et on le vit à l'âge de plus de cinquante ans commencer à apprendre le grec, pour mieux entendre l'Écriture et être en état de réfuter les calomnies des Grecs schismatiques.

Ce saint pape possédait le rare talent de discerner le mérite de ceux qui l'approchaient, et il sut s'attacher des hommes non moins distingués par leur capacité que par leur vertu, tels que le cardinal Humbert, Hildebrand et Pierre Damien, qui furent la gloire de son pontificat : le grand art de gouverner est l'art de savoir choisir ceux à qui on donne part aux affaires. Léon IX est le premier pape qui se soit servi de l'ère chrétienne dans la date de ses bulles ; mais cet usage ne fut constamment établi que depuis Eugène IV.

Léon IX travailla avec beaucoup de zèle à faire rentrer les Grecs dans le sein de l'Église Romaine, et à la défendre contre les nouvelles calomnies que ces schismatiques publièrent contre elle. Michel Cérulaire, qui était alors patriarche de

Constantinople, renouvela le schisme des Orientaux et leurs anciennes accusations contre les Latins. Avec moins d'esprit et moins d'érudition que Photius, il n'avait pas moins de haine que lui contre l'Église d'Occident, ni moins d'artifice pour l'inspirer aux autres (1). Une lettre pleine d'accusations contre l'Église romaine, qu'il écrivit à Jean, évêque de Trani, ne témoigne que trop de ses sentiments.

Le cardinal Humbert, ayant vu cette pièce, la traduisit du grec en latin et la porta au pape Léon, qui y fit une réponse fort éloquente et fort étendue, divisée en quarante et un chapitres. Cette réfutation est adressée à Michel Cérulaire. Le pape l'envoya à Constantin Monomaque. Humbert, prélat d'un grand talent, fit de son côté une autre réfutation dans un dialogue qu'il supposa entre un Grec et un Romain. Le pape, dans sa réponse au patriarche de Constantinople, dit qu'on accusait les Grecs d'avoir ordonné pour évêques de Constantinople plusieurs eunuques, et même une femme, qu'ils n'eurent pas honte d'établir leur patriarche (2). Ce trait est remarquable, en ce qu'il fait voir que la fable de la papesse Jeanne, dont nous avons parlé ailleurs, n'était pas encore inventée. Car le pape aurait-il osé reprocher aux Grecs d'avoir eu une femme pour patriarche, si on avait pu faire le même reproche à l'Église de Rome?

Outre l'addition *Filioque* faite au Symbole et l'usage du pain sans levain pour le sacrifice, Cérulaire faisait un crime aux Latins de manger de la chair le mercredi, des œufs et du fromage le vendredi, et d'admettre sur leurs tables de la chair d'animaux étouffés ou immondes. Il trouvait même mauvais que les moines qui se portaient bien, usassent de graisse de porc pour assaisonner les mets, et qu'on servît de la chair de porc à ceux qui étaient malades. Il reprochait aux prêtres de se raser la barbe, aux évêques de porter des anneaux aux doigts, comme des époux; enfin, il trouvait blâmable qu'à la

(1) *Vita Leon. IX*, l. II. — (2) Labb., t. IX *Conc.*, p. 963.

messe, au temps de la communion, le prêtre mangeât seul les azymes et se contentât de saluer les assistants, et qu'on ne fît qu'une immersion au baptême (1).

Le cardinal Humbert répondit avec érudition à tous ces reproches, et il est à remarquer que, sur l'article du sang et de la chair des animaux suffoqués que les Latins étaient accusés de manger, il répond que jusqu'à son temps on avait encore la coutume, en Occident, de s'en abstenir. Michel Cérulaire, qui ne cherchait qu'un prétexte pour consommer le schisme, fit fermer toutes les églises que les Latins avaient à Constantinople, et ne garda plus de mesure. Le pape Léon envoya à Constantinople trois légats : le cardinal Humbert, Pierre évêque d'Amalfi, et le chancelier Frédéric, frère de Godefroy, duc de Toscane, qui fut depuis pape sous le nom d'Etienne IX. Ces légats furent fort bien reçus par l'empereur; mais, n'ayant pu rien gagner sur l'opiniâtreté du patriarche, ils l'excommunièrent et firent mettre la sentence d'excommunication sur l'autel de l'église Sainte-Sophie. L'empereur soutenait les légats et voulait faire déposer le patriarche. C'était le seul moyen de terminer ce schisme; mais le pape Léon IX mourut dans ces conjonctures.

La difficulté de remplacer un si digne pontife fit vaquer le Saint-Siége pendant près d'un an. Pendant cette vacance Guifroy ou Wifroy, archevêque de Narbonne, tint un concile à Narbonne, auquel assistèrent les évêques Bernard de Béziers, Gonthier d'Agde, Rostaing de Lodève, Arnauld de Maguelonne, Frothaire de Nîmes, Guifroy de Carcassonne, Bérenger de Gironne, Guifroy (2) de Barcelonne, Guillaume d'Albi, avec les députés de Guillaume d'Urgel et de Hugues d'Uzès. On y dressa vingt-neuf canons, qui concernent la plupart la *trêve de Dieu*, que ces prélats disent avoir été établie long-

(1) Les Grecs mettaient déjà plus d'importance aux pratiques extérieures qu'à la vraie piété, ce qui n'a fait qu'augmenter depuis leur séparation.

(2) Cet évêque est nommé Guislebert dans d'autres actes. Mais peut-être que son nom n'étant écrit, selon la coutume de ce temps-là, que par la lettre initiale G., les copistes l'auront interprété diversement.

temps auparavant. Ce fut vers l'an 1040 que ce qu'on nommait *la paix de Dieu* reçut la dénomination de *trêve de Dieu*.

II-III. On ordonne que cette trêve soit gardée depuis le soir du mercredi jusqu'au matin du lundi, depuis le premier dimanche de l'avent jusqu'après l'octave de l'Épiphanie, depuis le premier dimanche de carême jusqu'après l'octave de Pâque, et depuis le dimanche avant l'Ascension jusqu'après l'octave de la Pentecôte. On veut de plus que la trêve soit observée les vigiles et les jours de fêtes solennelles, comme celles de la Vierge, de S. Jean, de S. Pierre, de S. Laurent, des SS. Juste et Pasteur, titulaires de l'Église de Narbonne, de S. Pierre aux Liens, de S. Michel, de la Toussaint, de S. Martin, aussi bien que les féries des quatre-temps.

IX-X. On défend, en quelque jour que ce soit, de couper les oliviers de celui avec qui on est en querelle, ou d'enlever les troupeaux de brebis ou les bergers.

XIII-XIV. On défend aux laïques d'usurper les droits synodaux que les prêtres payent aux évêques; de retenir les prémices, les offrandes, les droits pour les cimetières, les œufs qu'on offre aux prêtres, ou ceux qu'on leur présente le jeudi saint pour les bénir par l'aspersion de l'eau et du sel, aussi bien que les rétributions qui sont dues aux clercs, à raison des prières au trentième jour (1) qu'ils font pour les morts.

XVIII. Il est défendu à ceux qui ont des procès d'en venir à des voies de fait pour se faire justice ou de commettre quelque violence, avant que la cause ait été jugée en présence de l'évêque et du seigneur du lieu.

Après quelques autres articles dans lesquels on tâche de mettre à couvert des violences les ecclésiastiques et les biens des Églises, on lance l'anathème contre quiconque violera ces règlements. L'Église, en établissant la *trêve de Dieu* et en la

---

(1) C'est ce qui est appelé dans ce canon *trigentarios*. L'usage de faire un service funèbre le trentième jour existe encore dans plusieurs diocèses.

faisant observer au moyen des peines spirituelles, empêchait autant que possible les usurpations, les violences et les guerres intestines, et rendait ainsi un immense service à la société.

La même année, les archevêques Guifroy de Narbonne et Raimbauld d'Arles s'assemblèrent à Barcelonne, avec Guislebert ou Guifroy de Barcelonne, Bérenger de Gironne et Guillaume d'Aussonne. Ces prélats lurent et confirmèrent dans cette assemblée un décret porté par le comte Raimond contre les usurpateurs des biens de l'Église de Barcelonne.

Rajambauld ou Raimbauld, qui assista à cette assemblée, était de la famille des vicomtes de Marseille. Il professa d'abord la vie religieuse dans le monastère de Saint-Victor, sous le saint abbé Ysarne, dont nous avons parlé. Élevé bientôt sur le siége d'Arles, il fonda de ses biens la prévôté de Sainte-Marie de Pignan. Pendant son épiscopat, on découvrit à Marseille le tombeau de l'empereur Maximien-Hercule, ce cruel persécuteur de la religion chrétienne. Son cadavre, qui avait été bien embaumé, fut trouvé sans corruption dans un cercueil de plomb, enfermé dans un autre de marbre blanc. Son nom était écrit en lettres d'or, et l'on y trouva deux vases d'or, pleins de baume et de parfums. On jugea à propos de consulter Raimbauld d'Arles sur ce qu'il convenait de faire du corps de cet empereur païen. Il fut d'avis que, pour marquer combien on détestait la mémoire de ce cruel tyran, on jetât le tout à la mer (1). Ce qui fut exécuté. C'est ainsi que les habitants de Marseille traitèrent le corps de ce persécuteur, tandis qu'ils rendaient les plus grands honneurs aux reliques des saints martyrs, et surtout de S. Victor, que ce tyran avait fait mourir en cette ville.

S. Bardon, archevêque de Mayence, était mort l'année précédente 1053 (2). Ce fut, sans contredit, un des plus saints évê-

(1) *Chron. Noval.*, apud Duchesne, t. III.

(2) L'auteur contemporain de la Vie de S. Bardon dit qu'il mourut un vendredi 11 juin, ce qui ne convient qu'à l'an 1053. Cependant la plupart des historiens de son temps rapportent sa mort à l'an 1051.

ques de son temps. Il embrassa d'abord la vie monastique à Fulde, où il fut choisi pour être abbé de Verthen et d'Hersfeld. Les preuves qu'il donna de sa piété et de sa prudence dans le gouvernement de ces deux abbayes, engagèrent l'empereur Henri III à l'élever sur le siége de Mayence après la mort d'Aribon. Cependant, quand les courtisans, qui jugeaient par les apparences, virent paraître Bardon à la cour, ils n'épargnèrent pas les railleries à son extérieur simple et presque grossier et désapprouvèrent le choix du prince ; mais quand on l'eut entendu prêcher, on ne savait quelles louanges lui donner. Il se distingua dans son épiscopat par sa charité, sa patience et sa vigilance. Prêchant à Paderborn le jour de la Pentecôte, devant plusieurs évêques, il prédit sa mort : « Mes pères et mes frères, leur dit-il, je vais faire un voyage pour lequel je ne me suis pas assez préparé. Je suis sur le point de paraître devant mon juge, et je ne sais que lui présenter pour l'apaiser. Je vous conjure de lui offrir pour moi vos prières, et si je vous ai prêché des vérités salutaires, soyez fidèles à mettre mes leçons en pratique, pour vous rendre dignes du royaume de Dieu ; mais surtout ne vous affligez pas de ce que vous m'entendez pour la dernière fois. » En entendant ces paroles ses auditeurs ne purent retenir leurs larmes. L'auteur de sa Vie remarque qu'il fit cette déclaration le jour qu'il avait reçu autrefois l'anneau pastoral (1). Car, quoiqu'il eût été ordonné le jour de la fête de S. Pierre, il avait reçu l'anneau pastoral le jour de la Pentecôte : ce qui marque qu'on ne le donnait pas toujours dans la cérémonie de l'ordination.

La prédiction de S. Bardon ne tarda pas à se vérifier. En retournant à Mayence, il fit une chute, dont il fut dangereusement blessé. Il envoya aussitôt appeler un évêque de ses suffragants nommé Abellin, qui était alors à Fulde, et un de ses neveux nommé Bardon, comme lui, qui était moine de

(1) *Vita Bardonis*, inter *Act. Bened. sæc.* VI, part. II.

cette abbaye. Aussitôt qu'ils furent arrivés, il dit à l'évêque : « Le jour de ma mort, que j'ai souvent souhaité et que j'ai toujours craint, approche ; mais il ne faut pas affliger mon peuple, et, quoique je sache certainement que je n'en reviendrai pas, faites semblant de ne pas le savoir et administrez-moi au plus tôt l'extrême-onction. »

Ensuite S. Bardon se fit mettre à terre sur un cilice, et, pour consoler les assistants, il prit un visage riant et leur tint même quelques discours propres à les égayer; mais rien ne put charmer leur douleur. Un de ceux qui étaient présents lui dit: « Mon père, mettez votre espérance en Dieu, il ne vous abandonnera pas. Et qu'ai-je fait jusqu'à présent, répondit-il, si je n'ai pas fait cela? Je suis son ouvrage, et il est mon espérance. » En même temps, levant les yeux au ciel, il dit : « *Seigneur, proportionnez vos miséricordes à la vive confiance que j'ai en vous*, » et il expira en prononçant ces paroles du Psalmiste. On rapporta son corps à Mayence, où il fut enterré dans l'église de Saint-Martin. Les saints évêques devenaient plus rares à mesure qu'ils devenaient plus nécessaires.

Deux saints abbés de l'Église de France moururent vers le même temps: S. Ardain ou Ardagne, abbé du monastère de Tournus, et S. Gurloèse, abbé de Sainte-Croix de Quimperlé.

S. Ardagne fut le treizième abbé de Tournus depuis que ce monastère avait été donné à Geilon, abbé de Nermoutier, pour y placer les reliques de S. Filibert et y établir sa communauté fugitive durant les ravages des Normands. Il le gouverna vingt-huit ans. La troisième année de son gouvernement la France fut affligée de la famine qui la désola l'an 1030, et qui fut si cruelle à Tournus qu'on y exposa publiquement en vente de la chair humaine. Les martyrologes ne font pas mention de S. Ardagne ; mais on lui rendait un culte public à Tournus, et il y avait dans le diocèse une église dédiée en son honneur.

S. Gurloèse gouverna vingt ans le monastère de Quimperlé, qui avait été bâti ou plutôt rétabli par Alain Cagnard, comte de

Cornouailles. Il est honoré comme saint en Bretagne, et particulièrement à Quimperlé. Cependant Benoît, abbé de Quimperlé et êvêque de Nantes, ayant prié Urbain II de le mettre au nombre des saints, ce pape lui répondit qu'il ne pouvait procéder à sa canonisation, à moins que des témoins dignes de foi ne rendissent témoignage de la sainteté de sa vie et de la vérité de ses miracles.

FIN DU LIVRE VINGTIÈME.

LIVRE VINGT-UNIÈME

Dans les circonstances difficiles où se trouvait l'Église, elle avait besoin d'un chef visible qui n'eût ni moins de zèle ni moins de fermeté que Léon IX. Dieu, dans sa miséricorde, lui en donna un qui ne devait se montrer en rien inférieur au pontife qu'elle regrettait. Les Romains, qui s'étaient bien trouvés d'avoir choisi un pape étranger, et qui d'ailleurs ne voyaient pas dans le clergé romain de sujets capables de réunir tous les suffrages, envoyèrent en Allemagne Hildebrand, qui était alors un des principaux membres de l'Église romaine (1), avec plein pouvoir d'élire pour pape, de concert avec l'empereur, celui qu'il jugerait le plus digne de ce poste élevé. Hildebrand, après avoir pris les informations nécessaires et étudié lui-même le caractère des meilleurs évêques de ces provinces, tint une assemblée à Mayence, dans laquelle il déclara qu'il choisissait pour souverain pontife Gebhard, évêque d'Eichstædt (Bavière).

L'empereur, qui aimait ce prélat et qui suivait volontiers ses conseils, fut affligé de se le voir enlever. Gebhard éprouva un chagrin plus vif encore de ce que le choix était tombé sur lui. Il craignait une place dont il se croyait indigne, et il n'omit rien pour l'éviter. Mais Hildebrand, qui n'avait d'autre motif

(1) Plusieurs auteurs de ce temps-là, comme Pierre Damien et Didier abbé du Mont-Cassin, disent qu'Hildebrand n'était alors que sous-diacre de l'Église romaine, et Hugues de Flavigny dit en effet que ce fut Nicolas II qui le fit archidiacre. Mais plusieurs autres écrivains contemporains le nomment dès lors archidiacre, et l'auteur de sa Vie dit que Léon IX l'avait créé archidiacre. — Leo Ostiens., l, I, c. xc.

que celui du bien commun, vainquit tous les obstacles par sa fermeté et sa prudence, et fit consentir Gebhard, malgré sa répugnance et même malgré celle de l'empereur, qui dans cette occasion crut devoir sacrifier ses propres intérêts à ceux de l'Église universelle. Le nouveau pape prit le nom de Victor II, et fut intronisé environ un an après la mort de Léon IX.

Tout le monde chrétien applaudit à la sagesse du choix qu'avait fait Hildebrand : il n'y eut que le pape qu'il avait élu qui lui en sut mauvais gré. On prétendit même que le ressentiment qu'il en conserva, fut la cause du peu d'affection qu'il parut avoir pour les moines pendant son pontificat : car Hildebrand avait fait profession de l'état religieux (1). Mais si Victor II en aima moins Hildebrand, il ne put s'empêcher de l'estimer, et il ne tarda pas à lui en donner des marques éclatantes par les importantes missions dont il le chargea.

Les premiers soins du pape furent pour l'Église de France, de plus en plus agitée par l'hérésie de Bérenger, grâce aux protecteurs que ce sectaire trouvait à la cour et dans l'épiscopat. Les simoniaques, que la mort de Léon IX avait laissé respirer, se montraient avec plus d'impudence que jamais, et les coups qu'on leur avait portés, n'ayant pu les abattre, n'avaient servi qu'à les aigrir. L'incontinence des clercs était un autre scandale, qu'il était peut-être encore plus difficile de déraciner. Pour remédier à tous ces maux, Victor II ne trouva pas un moyen plus sûr que d'envoyer en France, avec la qualité de légat, Hildebrand, dont il connaissait le zèle et l'intrépidité. Hildebrand accepta la légation, et la manière dont il l'exerça, justifia le choix du souverain pontife.

Dès que le nouveau légat fut arrivé en France, il tint un concile dans la province ecclésiastique de Lyon, on ne sait en quel lieu, et il y déposa six évêques convaincus de simonie. Hugues, archevêque d'Embrun, fut accusé de simonie dans la

(1) Leo Ostiens., l. I, c. xc.

première session, et s'en défendit assez mal. Se voyant sur le point d'être convaincu, il prit le parti de corrompre ses accusateurs à prix d'argent. Ils se désistèrent, et l'archevêque, étant retourné au concile le lendemain, dit d'un air triomphant : *Où sont donc mes accusateurs?* Il les avait gagnés, et il était bien sûr que personne ne se présenterait. Mais le légat, qui sur les premières accusations le jugeait coupable, lui dit : « Archevêque, croyez-vous que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont une même divinité? Je le crois, répondit-il. Dites donc le *Gloria Patri*, reprit le légat. » L'archevêque simoniaque prononça bien ces premières paroles, *Gloria Patri et Filio;* mais il ne put jamais ajouter *et Spiritui sancto*, l'Esprit-Saint, dont il avait vendu ou acheté les dons, ne permettant pas qu'il pût prononcer son nom. L'archevêque d'Embrun, confondu par ce miracle, fut obligé de s'avouer coupable, et fut déposé. Pierre Damien et Didier abbé du Mont-Cassin, qui rapportent ce miracle, l'avaient appris de la bouche même du légat Hildebrand, qui était alors Grégoire VII (1).

Un autre auteur ajoute que cet événement effraya tellement les simoniaques, que quarante-cinq évêques, se reconnaissant coupables de simonie, renoncèrent d'eux-mêmes à leur dignité ; vingt-sept autres prélats, prieurs ou abbés, prirent le même parti. Viminien fut élu archevêque d'Embrun et ordonné par Victor II, comme ce pape le marque dans une bulle où il déplore les ravages que la simonie avait faits dans l'Église d'Embrun. Libert de Gap fut aussi déposé dans ce concile, et on lui donna pour successeur un saint moine nommé Arnoul (2).

S. Hugues, abbé de Cluny, avait assisté au concile dont nous venons de parler, et y avait été temoin du miracle opéré en la personne de l'archevêque d'Embrun. Ce miracle en opéra un autre sur le cœur de ce prélat simoniaque. Le saint abbé

(1) T. IX *Conc.*, p. 1080. — Petr. Damian. *Ep. ad. Nicol. pap.* — Paul. Bern. *Vit. Greg.* — (2) Petr. Aragonius, *de gestis Roman. PP.* — *Hist. de Provence*, t. II, p. 74.

l'emmena avec lui à Cluny, où cet archevêque se fit moine pour réparer les scandales qu'il avait donnés (1).

S. Hugues invita Hildebrand à venir visiter le monastère de Cluny après le concile. Le légat s'y rendit et fut extrêmement édifié de la régularité et de la paix qui régnaient dans cette nombreuse communauté. Hildebrand alla ensuite tenir un concile à Tours, pour condamner Bérenger dans sa patrie et dans la ville même où il avait tenu école de ses erreurs.

Ce novateur, dont la doctrine venait d'être proscrite de nouveau par le pape Victor dans le concile de Florence, ne put se dispenser de comparaître à celui de Tours (2). Lanfranc, ce zélé défenseur de la présence réelle, s'empressa de se rendre à cette assemblée pour y défendre la foi. Il connaissait mieux que personne tous les faux-fuyants de l'erreur, et il était en état d'en démêler tous les sophismes. Bérenger ne put avec toutes les chicanes de sa dialectique soutenir la présence d'un si formidable adversaire : il prit le parti d'abjurer son hérésie, et il fit serment qu'il n'aurait plus sur l'Eucharistie d'autres sentiments que ceux de l'Église catholique. Tout semblait donc être fini avec l'hérésie de Bérenger. Mais le parjure coûte peu à un sectaire, quand il peut lui être utile pour éviter les périls dont il se voit menacé.

L'empereur Henri III avait envoyé des députés au concile de Tours pour se plaindre de ce que Ferdinand I[er], roi de Castille, prenait la qualité d'empereur, et pour engager le concile à lui défendre, sous peine d'excommunication, d'usurper davantage un titre qui ne lui appartenait pas. Les Pères du concile et le pape, qui fut consulté, trouvèrent justes les plaintes de Henri, et on envoya une députation à ce sujet au roi Ferdinand. Ce prince, après avoir pris l'avis des évêques et des seigneurs de ses États, répondit qu'il ne s'arrogerait plus dans la suite le titre d'empereur, que le pape

(1) Guill. Malmesb., *de gestis reg. Ang.*, l. III. — (2) Labb., t. IX *Conc.*, p. 1081.

seul pouvait donner. Il garda mieux sa parole que Bérenger (1).

Comme Eusèbe Brunon, évêque d'Angers, était l'ami et le protecteur de Bérenger, qu'il avait fait son archidiacre, le comte d'Anjou fit tenir, quelque temps après, un concile à Angers, où Brunon, à qui on fit craindre la déposition, renonça à son erreur, et il parut qu'il le faisait de bonne foi. Il écrivit même à Bérenger pour le porter à la soumission. « Pour nous, lui dit-il, nous avons horreur de ce qui est un sujet de scandale pour toute l'Église : nous aimons mieux opérer notre salut et vivre dans la paix chrétienne, en suivant avec simplicité les paroles de Jésus-Christ. Elles suffisent pour affermir notre foi, ainsi que nous le croyons, et que nous savons que le pensent plusieurs personnes qui sont plus habiles que nous. C'est sur ces principes que la dispute a été terminée à Tours, en présence du légat Gérald. C'est sur ces principes que la même contestation a été apaisée dans la même ville par le jugement du légat Hildebrand, et qu'ensuite, par ordre de notre prince (le comte d'Anjou), la même erreur a été proscrite dans la petite chapelle dont vous faites mention dans votre lettre. Ce monstre qui, par la méchanceté de quelques personnes, commençait à lever la tête, y fut foulé aux pieds par l'autorité du seigneur archevêque de Besançon et de plusieurs savants hommes. »

Cette lettre de Brunon évêque d'Angers nous fait connaître qu'il se tint deux conciles à Tours sur l'affaire de Bérenger, et un à Angers. Ce dernier ne fut assemblé qu'en 1062. Car une ancienne chronique d'Angers nous apprend que Hugues, archevêque de Besançon, se trouva cette année à Angers pour la dédicace qu'il fit de l'église du monastère de Saint-Sauveur, avec les évêques Vulgrin du Mans, Quiriace de Nantes et Eusèbe Brunon d'Angers.

Brunon avait été ordonné évêque l'an 1047, après la mort

(1) Labb., t. IX *Conc.*, p. 1081.

d'Hubert, et il mourut en 1081, la même année que Foulques Rechin prit et brûla le château de la Flèche (1). C'était alors une place forte, que les comtes du Mans et ceux d'Anjou se disputaient. On n'a pas de preuve que Brunon évêque d'Angers soit retombé dans les erreurs où Bérenger l'avait engagé. Il n'en est pas de même de ce dernier : les gens de bien, toujours portés à juger favorablement de la sincérité des autres par la leur, témoignèrent une grande joie de la rétractation qu'il avait faite avec serment au concile de Tours; mais ils connaissaient mal la duplicité qu'inspire l'esprit d'erreur.

Le légat, croyant avoir mis la foi à couvert par l'abjuration de Bérenger, ne songea plus qu'à rétablir la discipline par la réformation de divers abus, qui s'étaient sourdement introduits dans l'Église. Plusieurs évêques de France secondèrent ou même prévinrent son zèle. Maurile, qui avait été ordonné archevêque de Rouen après la déposition de Mauger, s'efforça de réparer les ravages que son prédécesseur avait faits dans son troupeau. Il convoqua le concile de sa province à Rouen l'an 1055, et fit d'utiles règlements sur divers points de discipline, que la négligence de ses prédécesseurs avait laissé abolir, et dont leur exemple avait autorisé l'infraction (2).

Le célibat des prêtres était le plus important de ces points de discipline, et celui qui était le plus ouvertement violé, particulièrement dans la Normandie, où un grand nombre de prêtres, à l'exemple des derniers archevêques de Rouen, s'étaient mariés publiquement. Voici la manière dont en parle un auteur contemporain, qui écrivait dans cette province (3) : « Après l'établissement des Normands dans la Neustrie, dit cet historien, le clergé y tomba dans une telle dissolution, que non-seulement les simples prêtres, mais encore les

(1) *Chron. Andegav.*, t. I *Bibl. nov.*, p. 288.— (2) *Hist. archiep. Roth.* — (3) Orderic. Vital.

prélats avaient des concubines et se glorifiaient de la multitude de leurs enfants. Ce désordre commença du temps des néophytes qui furent baptisés avec Rollon, et qui s'emparèrent de cette province par la force des armes. Comme ils n'avaient aucune teinture des lettres, il n'est pas surprenant que ceux de cette nation qui s'engagèrent dans les ordres sacrés, n'étant que médiocrement instruits de la religion, aient continué de porter les armes et de vivre comme des laïques. »

C'est Orderic Vital, moine de Saint-Evroult, qui fait ce portrait du clergé de Normandie, et il n'est que trop ressemblant. Nous avons vu, en effet, que Robert, archevêque de Rouen, avait épousé une femme nommée Herlève, et que Mauger, son successeur, avait eu plusieurs enfants pendant son épiscopat. Il était, à la vérité, fort rare que les évêques portassent le scandale jusqu'à se marier publiquement; mais un désordre assez commun alors, et que quelques prélats semblaient tolérer, était que les prêtres de la campagne et les chanoines eussent des femmes ou des concubines. Cet abus n'était pas particulier à la Normandie.

Guillaume, évêque d'Aussonne, dans un acte passé la huitième année du règne de Henri I[er], déclare qu'il donne un château à un chanoine nommé Ermengaud, à la femme et aux enfants de ce chanoine. On voit aussi que Guislebert, évêque de Barcelonne, avait une femme étant chanoine de cette ville, avant d'être promu à l'épiscopat (1). Il ne paraît pas que les règlements que Maurile, archevêque de Rouen, crut devoir publier pour obliger son clergé au célibat, aient arrêté le mal; mais ils furent du moins une protestation et servirent à empêcher la prescription.

Ce prélat veillait encore avec plus de soin à la conservation de la foi qu'au rétablissement de la discipline. Pour préserver son peuple de la contagion de la nouvelle hérésie de

(1) Didac. *Hist. com. Barc.*, l. II, c. XXXVI.

Bérenger, qui s'étendait comme une lèpre, et, pour s'assurer de la foi des personnes suspectes, il fit dresser, dans le concile dont nous parlons (1), une profession de foi ou un formulaire conçu en des termes qui devaient parer à toutes les équivoques, contre lesquelles les novateurs ne crient souvent si haut que pour pouvoir impunément les employer, par le plus criminel parjure, dans leurs professions de foi. Voici ce formulaire (2) :

« Nous croyons de cœur et nous confessons de bouche que le pain offert sur l'autel n'est que du pain avant la consécration; mais qu'en vertu de la consécration, la nature et la substance du pain sont changées, par la puissance ineffable de Dieu, en la nature et la substance de la chair, non de quelque autre chair, mais de cette chair qui a été conçue par la vertu du Saint-Esprit, qui est née de la Vierge Marie, qui a été déchirée de fouets, qui a été mise au tombeau, et qui, étant ressuscitée le troisième jour, est assise à la droite de Dieu le Père. Nous croyons pareillement que le vin mêlé d'eau qui est mis dans le calice pour être sanctifié, est vraiment et substantiellement changé en ce sang qui, pour la rédemption du monde, est heureusement sorti du côté de Notre-Seigneur ouvert par la lance. Nous anathématisons tous ceux qui ont des sentiments hérétiques, ou qui tiennent des discours impies et téméraires contre cette sainte et apostolique croyance. »

On dressa ensuite un décret pour obliger tous les évêques à signer cette formule avant d'être ordonnés. On voulait surtout s'assurer de la foi des pasteurs, qui sont chargés d'enseigner les autres. Une profession de foi si précise, dans un temps où l'on s'efforçait d'obscurcir par de vaines subtilités

(1) Quelques critiques croient que cette profession de foi fut dressée dans un autre concile que Maurile tint l'an 1063 pour la dédicace de son église. Il nous paraît plus probable que ce fut dans le concile qu'il tint l'an 1055, lorsque les erreurs de Bérenger faisaient tant de bruit en France.

(2) T. II *Analect.*, p. 441.

le dogme de la présence réelle de Jésus-Christ au sacrement de nos autels, est un monument bien consolant pour les fidèles. On la renouvela dans un autre concile de Normandie, après la mort de l'archevêque Maurile, et elle contribua à préserver cette province des dangereuses nouveautés.

Gervais, alors évêque du Mans, qui fit à la mort une semblable profession de foi, avait pu assister au concile de Rouen où fut dressée celle que nous venons de rapporter. Ce prélat avait enfin, comme nous l'avons dit, été rendu à la liberté par Geoffroy Martel, comte d'Angers, moyennant l'abandon du château du Loir (1). Mais il ne put obtenir de ce comte, malgré la cession qu'il lui avait faite, la permission de retourner au Mans. Ainsi persécuté, il se réfugia à la cour de Guillaume, duc de Normandie, et il s'y fit estimer par ses talents, en s'y faisant connaître. Le duc, qui n'avait pas alors d'évêché vacant à lui donner pour le dédommager de celui du Mans, le recommanda à Henri, roi de France, qui le nomma, cette même année 1055, à l'archevêché de Reims, après la mort de Vidon ou Gui, dont nous avons parlé. Gervais fut installé sur ce grand siége le 15 octobre 1055, et il ne tarda pas à y faire briller ses talents.

Étant évêque du Mans, il aimait passionnément la chasse, ainsi qu'avait fait Avesgaud, son oncle et son prédécesseur; mais il ne trouva ni forêts ni bêtes fauves dans les plaines de Reims. Pour s'en consoler, il fit placer un cerf de bronze dans son palais archiépiscopal avec cette inscription :

Dum Cenomanorum saltus lustrare solebat
Gervasius, cervos tunc sufficienter habebat :
Hunc, memor ut patriæ sit semper, condidit ære.

C'est-à-dire : « Quand Gervais chassait dans les forêts du Maine, les cerfs ne lui manquaient pas; pour se rappeler le

(1) *Acta Cenom. ep.*

souvenir de sa patrie, il a fait fondre en bronze celui-ci. » Cette passion pour la chasse n'est pas un trait qui puisse entrer dans l'éloge d'un évêque (1).

Dès que le comte Geoffroy Martel eut appris la translation de Gervais à l'archevêché de Reims, il fit élire évêque du Mans Vulgrin, abbé de Saint-Serge d'Angers. Ce fut un digne prélat, qui ne se montra nullement enclin à la chasse ou à la guerre, comme ses prédécesseurs; il ne s'appliqua qu'à remplir les devoirs d'un bon pasteur.

La même année 1055, S. Annon fut élevé sur le siége de Cologne. L'empereur Henri était à Coblentz lorsque les députés de Cologne vinrent lui apprendre la mort d'Hériman, leur archevêque, et lui présenter son bâton pastoral, le priant de leur donner un digne prélat. L'empereur ne crut pas pouvoir faire un meilleur choix que de nommer Annon à ce grand siége, et il lui donna aussitôt le bâton pastoral qu'on lui avait apporté. Annon était clerc du palais, et également distingué par sa piété et par sa noblesse. Il fut ordonné le 3 mars, qui cette année était un vendredi; mais nous avons déjà vu, par d'autres exemples, qu'on n'observait plus alors si exactement l'ancienne discipline, qui prescrivait de ne faire les ordinations d'évêques que le dimanche (2). Annon montra dans cette place la vigilance et la fermeté d'un saint évêque, même à l'égard de l'empereur, qui le choisit pour son confesseur.

Ce prince ne se revêtait jamais de ses habits impériaux sans s'être auparavant confessé. Un jour de solennité, qu'il était obligé de paraître en public avec les marques de sa dignité, il se confessa à Annon. Le saint évêque, qui dans le tribunal de la pénitence était plein de douceur pour les pauvres, montra une fermeté inflexible à l'égard de l'empereur : il l'obligea à recevoir la discipline pour pénitence, et il ne lui permit pas de porter ce jour-là la couronne, à moins

(1) *Chr. Rem.*, p. 360, t. I *Bibl. nov.* — (2) *Vita S. Annon.*, 4 dec., ap. Surium.

qu'il n'eût distribué de ses mains aux pauvres trente-trois livres d'argent, c'est-à-dire la valeur de soixante-six marcs. Il était persuadé que les péchés des grands, étant communément plus scandaleux, sont ainsi plus graves et doivent être punis avec plus de sévérité. L'empereur, loin de lui en savoir mauvais gré, l'estima davantage d'avoir ainsi préféré son devoir à la politique et au respect humain.

Mais Henri III ne put profiter longtemps des sages conseils d'Annon. Ce prince mourut l'année suivante, et laissa ses États au jeune Henri IV, son fils, âgé seulement de sept ans, sous la tutelle de l'impératrice Agnès. Cette princesse était Française, et fille de Guillaume, comte de Poitiers. Elle avait conçu une estime singulière pour S. Hugues, abbé de Cluny : une lettre qu'elle lui écrivit après la mort de l'empereur son mari en est un manifeste témoignage.

« La renommée, lui dit-elle, vous aura appris le sujet de ma douleur. Je vous supplie, vous et votre communauté, de recommander à Dieu l'âme de l'empereur mon seigneur, qu'il n'a pas voulu conserver plus longtemps sur la terre. Obtenez du moins que votre fils jouisse longtemps de son héritage en ce monde. S'il s'élève quelques troubles dans votre voisinage (c'est-à-dire dans le royaume de Bourgogne), ayez soin par vos sages conseils de les apaiser (1). » L'impératrice nomme ici le jeune Henri le fils de S. Hugues, parce que ce saint abbé en était le parrain.

L'Allemagne fut quelques années assez tranquille sous la régence de l'impératrice Agnès. Nous parlerons bientôt des troubles qui s'y élevèrent plus tard, et qui furent apaisés par la sagesse et l'autorité d'Annon de Cologne.

Le zèle de ce saint archevêque et de plusieurs autres dignes prélats était soutenu et animé par celui de Victor II. Ce grand pape ne perdait pas de vue le dessein qu'il avait conçu, d'extirper de l'Église de France et de celle d'Alle-

(1) T. I *Spic.*, p. 397.

magne la simonie et l'incontinence des clercs. Animé par le succès des conciles de 1055, il en fit tenir un à Toulouse le 13 septembre l'an 1056, et nomma pour y assister, en qualité de ses vicaires, les deux archevêques Raimbauld d'Arles et Ponce d'Aix (1).

Wifroy, archevêque de Narbonne, s'y trouva avec les évêques Arnold de Toulouse, Bernard de Béziers, Gonthier d'Agde, Bernard d'Agen, Raymond de Bazas, Arnaud de Maguelonne, Elfant d'Apt, Pierre de Rodez, Frothaire de Nîmes, Rostaing de Lodève, Héraclius de Bigorre, c'est-à-dire de Tarbes, Bernard de Comminges, Arnaud d'Elne et un autre Arnaud dont le siége n'est pas marqué. On y dressa treize canons, tant pour les provinces de la Gaule que pour celles d'Espagne : car la métropole de Narbonne comprenait alors plusieurs évêchés d'Espagne. En voici les principales dispositions :

I. Si quelque évêque ordonne pour de l'argent un évêque, un abbé, un prêtre, un diacre ou quelque autre clerc, il sera en danger de perdre l'épiscopat, et celui qui aura été ordonné ainsi sera déposé.

II. Il est défendu d'ordonner un évêque, un abbé ou un prêtre avant l'âge de trente ans, et un diacre avant l'âge de vingt-cinq ans. Il faut avoir égard à la piété, à la science de ceux qu'on ordonne, et ne faire les ordinations que dans les temps marqués.

III. Il est défendu de recevoir de l'argent pour faire les dédicaces des églises.

IV. Il est interdit aux clercs et aux moines d'acheter un évêché ou une abbaye, et aux comtes, de les leur vendre, sous peine d'excommunication.

V. Si quelque clerc se fait moine pour avoir une abbaye, qu'il demeure moine et qu'il ne soit jamais promu à la dignité à laquelle il aspirait.

(1) Labb., t. IX *Conc.*, p. 1084.

VI. Les abbés fourniront aux moines le vivre et le vêtement, selon la règle de S. Benoît; mais aucun moine ne possédera de prévôté sans l'agrément de son abbé. Les abbés et les moines qui n'observeront pas ces décrets, seront corrigés par leurs évêques.

VII. On défend aux prêtres, aux diacres et aux autres clercs d'avoir le moindre rapport avec des femmes mariées ou d'autres femmes, sous peine de déposition et d'excommunication.

VIII. On défend, sous peine d'excommunication, aux laïques de posséder des abbayes, des archidiaconats, des prévôtés et d'autres charges ecclésiastiques, comme de sacristain ou d'écolâtre.

X-XI. Les Églises payeront à l'évêque et aux clercs les droits accoutumés.

XII-XIII. On avertit les adultères et les incestueux de se corriger en vue de l'obéissance qu'ils doivent à Dieu, à S. Pierre, au pape Victor et au concile; et l'on déclare excommuniés ceux qui ont quelque société avec les excommuniés.

Wifroy, archevêque de Narbonne, qui était à ce concile, pouvait trouver sa condamnation dans plusieurs des canons qui y furent dressés. Mais c'était un prélat endurci au crime, et qui scandalisait depuis longtemps l'Église par ses violences. Il était alors en guerre avec Bérenger, vicomte de Narbonne, son beau-frère; et, non content d'employer les armes matérielles, il avait excommunié le vicomte et la vicomtesse, et avait jeté un interdit sur toutes leurs terres. Le vicomte présenta à ce concile une requête fort longue et fort vive contre cet archevêque (1).

Bérenger expose dans cette requête qu'à la mort d'Ermengaud, son oncle, archevêque de Narbonne, Wifroy, comte de Cerdagne, vint à Narbonne marchander cet archevêché pour

(1) *Querimonia Bereng.*, ap. Labb., t. IX *Conc.*, p. 1254.

Wifroy, son fils, qui n'avait que dix ans; qu'il offrit au comte de Narbonne son père, à lui Bérenger et au comte de Rodez cent mille sous à partager entre eux; que lui Bérenger, par amitié pour le comte de Cerdagne, dont il avait épousé la fille, engagea son père à accepter cette somme, et procura ainsi l'archevêché au jeune Wifroy, après lui avoir fait jurer qu'il soutiendrait les droits des vicomtes; mais que, loin de garder le serment qu'il lui avait fait, il lui avait déclaré une guerre cruelle, où avaient péri environ mille hommes; qu'après la mort d'Eriballe, évêque d'Urgel, Wifroy avait encore acheté cet évêché pour son frère Guillaume cent mille sous, somme qu'il avait réunie en vendant les croix d'or et les calices de son église et en dépouillant les châsses.

Après ce début, Bérenger ajoute que Wifroy, dans un concile tenu par lui, avait excommunié tous ceux qui prendraient les armes dans la suite; mais que, malgré cette excommunication, ce prélat lui avait fait une nouvelle guerre, où plusieurs églises et même des reliques avaient été brûlées; que la médiation des évêques ayant établi la trêve de Dieu entre l'archevêque et lui Bérenger, l'archevêque l'avait encore violée; que pour un différend survenu entre lui et son archidiacre, il a fait enlever de Narbonne les corps des SS. Juste et Pasteur, pour les placer dans une église de campagne; que la vicomtesse, sœur de l'archevêque, après l'avoir conjuré en vain de rendre les saintes reliques à la ville de Narbonne, les ayant fait enlever de la campagne et reporter à la ville, l'archevêque les avait excommuniés lui et sa femme, et avait jeté sur leurs terres un cruel interdit, qui défendait de baptiser les enfants et d'enterrer les morts; que s'ils n'avaient autant de crainte de Dieu qu'ils en ont, ils mépriseraient l'excommunication d'un scélérat coupable de tant de crimes, et condamné par le pape Victor dans un concile de cent vingt évêques, d'un simoniaque qui avait vendu tous les ordres sacrés, et fait payer jusqu'à la dernière obole le prix de l'ordination aux évêques ordonnés par

lui dans la vicomté de Narbonne, et qu'il en appelait sur ces derniers faits au témoignage de l'évêque de Lodève et de l'évêque d'Elne, qui étaient présents.

Bérenger finit ainsi cette requête : « J'adresse cette plainte à vous et à Dieu, et je demande justice. Si je ne l'obtiens pas, je me soucierai peu de son excommunication, je ne garderai plus aucune trêve dans l'étendue de mes terres et je n'aurai plus recours au jugement du pape. J'adresse la même requête au légat du pape, aux évêques et aux abbés. Je voulais m'adresser au concile d'Arles; mais, cela ne m'ayant servi de rien, j'ai eu recours au pape. Je le prie, au nom de Dieu et de S. Pierre, de m'absoudre de cette excommunication et de me réconcilier avec mon archevêque. J'irai volontiers à Rome faire les satisfactions convenables; mais, pour lui, il ne s'y rendra jamais, à moins qu'on ne l'y conduise de vive force. »

Cette plainte du vicomte de Narbonne nous donne une idée désolante de l'état de l'Église dans la Gaule Narbonnaise. On n'y rougissait plus de la simonie, et les dignités étaient comme à l'encan. Wifroy avait été excommunié dans le concile de Florence par le pape Victor; mais, malgré cette excommunication, il se maintenait sur son siége, et il assistait à des conciles où l'on faisait des canons contre la simonie, sans avoir le courage de punir les évêques simoniaques qui y assistaient. Wifroy fut enfin excommunié et déposé par Grégoire VII, qui délivra l'Église de France de ce scandale.

Vingt-deux évêques des provinces d'Arles, de Vienne et de Narbonne avaient tenu peu de temps auparavant un concile à Saint-Gilles, pour affermir la trêve de Dieu et réprimer les violences qu'on commettait sur les terres appartenant aux chanoines, aux moines et aux églises. On y ordonna une trêve depuis le 4 septembre, jour auquel se tint le concile, jusqu'à la fête de S. Jean de l'année suivante (1). Mais on peut

(1) *Concile de Saint-Gilles*, t. IX *Conc.*, p. 1082.

présumer que ces nouveaux décrets ne furent pas mieux observés que les autres.

Le pape Victor II n'occupa pas le siége assez longtemps pour consommer l'affaire de la réforme, que lui et son prédécesseur Léon IX avaient heureusement commencée. Il mourut l'an 1057, le 28 juillet, après deux ans et quelques mois de pontificat; et Frédéric, abbé du Mont-Cassin, qui prit le nom d'Étienne IX, fut élu son successeur.

Gervais, archevêque de Reims, écrivit au nouveau pape pour le féliciter de sa promotion et l'assurer de son obéissance. Il lui parlait d'un concile que le pape Victor lui avait ordonné de tenir à Reims, et de quelques autres affaires. Étienne, en répondant à sa lettre, lui dit (1) : « Je souhaite qu'il y ait toujours une amitié sincère et perpétuelle entre vous et moi. Pour ce qui regarde l'obéissance et la fidélité que vous me promettez, vous n'ignorez pas que vous ne faites que votre devoir, en révérant dans ma personne notre mère commune. Quant au concile qui devait se tenir à Reims, tout ce qu'il y a à dire à ce sujet, c'est que le pape Victor, d'heureuse mémoire, est mort, et que vous ne me marquez pas si le roi y avait donné son consentement. »

Le pape exhorte ensuite Gervais à ne point craindre les ennemis que lui attirent sa fidélité à l'Église romaine et son zèle pour l'observation des canons. Il lui promet de le soutenir, et il lui ordonne de venir à Rome avec ses suffragants pour assister au concile qu'il devait y tenir quinze jours après Pâques, l'an 1058.

Mais Étienne ne vécut pas jusque-là. Il mourut saintement à Florence, le 29 mars, entre les bras de S. Hugues, abbé de Cluny. Étienne IX fut enterré dans la cathédrale de Florence. Ce pontife était fils de Gozelon, duc de Lorraine : son origine lui permit de connaître mieux que personne les besoins de l'Église d'Allemagne et de celle de France. Godefroy, duc de Toscane, son frère, fit graver sur son tom-

(1) Labb., t. IX. p. 1088.

beau une inscription commémorative de ses titres et de ses vertus (1). Étienne avait ordonné que, s'il venait à mourir avant le retour d'Hildebrand, on attendît celui-ci pour faire l'élection, tant il comptait sur le zèle et sur l'autorité de son légat. Cependant, aussitôt qu'Étienne fut mort, Jean, évêque de Velletri, acheta les suffrages de quelques cardinaux, s'empara du Saint-Siége et prit le nom de Benoît X. Mais Hildebrand, au retour de sa légation d'Allemagne, s'arrêta à Florence ; et, ayant convoqué les cardinaux à Sienne, il fit élire canoniquement Gérard, archevêque de Florence, lequel, après l'expulsion de l'antipape, prit le nom de Nicolas II (2). L'empereur Henri IV, ou plutôt sa mère Agnès, confirma le choix.

Le nouveau pape, qui était de Bourgogne, n'eut ni moins de zèle que son prédécesseur pour la réforme de l'Église de France, ni moins de confiance dans la sagesse et le crédit de Gervais, archevêque de Reims, quoiqu'on eût essayé de desservir ce prélat auprès de lui en l'accusant de favoriser l'antipape. Il en écrivit à Gervais ; mais il lui marqua qu'il comptait plus sur les preuves qu'il avait données de sa fidélité, que sur les bruits désavantageux qu'on avait répandus sur son compte (3). Par la même lettre, le pape exhorte cet archevêque à travailler courageusement au rétablissement de la discipline dans l'Église de France, et il le charge de reprendre, d'avertir et de conjurer le roi Henri de ne pas suivre de mauvais conseils, d'observer les canons, et de ne pas offenser S. Pierre, pour soutenir un insensé tel que celui qu'il avait voulu faire ordonner évêque de Mâcon. Il paraît que le pape s'était opposé à cette ordination, et que le roi lui avait fait faire des menaces s'il refusait de donner

(1) *D. O. M.*
Stephano papæ IX, olim Juniano Friderico, Gozelonis Lotharingiæ ducis filio, apostolicæ sedis cancellario, monacho et abbati Cassinensi, Cardinali tit. S. Chrysogoni, Pontifici Opt. Max., pio, felici, sanctitate et miraculorum gloria illustri, Gothifredus, Hetruscorum dux, ut defuncto fratri domi suæ et inter proprios amplexus quas potest caritatis suæ vices rependat, non sine lacrymis parentat.

(2) *Vita Hug.* auct. Renald. — (3) Labb., t. IX *Conc.*, p. 1091.

son consentement. Car le pape ajoute : « Que ce prince agisse contre nous tant qu'il voudra, nous ne cesserons cependant pas de prier le Seigneur pour lui et pour son armée. »

Le pape Nicolas écrivit sur le même sujet à Anne, reine de France, que Henri avait épousée en secondes noces. Le pape fait un bel éloge des vertus de cette princesse, qui était fille de Jarodislas ou Jaroslas, roi de Russie. Il loue en particulier son assiduité à la prière, sa compassion pour les malheureux et sa libéralité envers les pauvres. Il l'exhorte surtout à porter le roi son époux à la piété et à l'équité, et à s'appliquer de bonne heure à inspirer la crainte de Dieu aux princes ses enfants. Cette lettre fut composée au nom du pape par le célèbre Pierre Damien, que Victor II avait fait sortir de la solitude pour le nommer cardinal et évêque d'Ostie (1).

On avait dénoncé au pape Nicolas l'évêque de Beauvais, comme ayant été ordonné par l'évêque de Senlis sans la participation du métropolitain. Le souverain pontife manda aussitôt à l'archevêque Gervais d'interdire l'évêque de Beauvais des fonctions épiscopales, jusqu'à ce qu'il fût venu à Rome rendre raison de sa conduite au concile qui devait s'y tenir la troisième semaine après Pâques. Il ajoutait que, s'il était notoire que cet évêque eût donné de l'argent pour obtenir l'épiscopat, il devait être interdit aux clercs de Beauvais de lui rendre aucune obéissance. Enfin il ordonnait pareillement d'interdire jusqu'au concile l'évêque de Senlis, s'il n'avait pas eu l'agrément du métropolitain pour l'ordination qu'il avait faite, ou s'il avait été connu de lui que l'évêque de Beauvais avait acheté l'épiscopat.

Le pape avait été mal instruit. Gervais lui envoya un député qui justifia l'évêque de Senlis, sans parler de celui de Beauvais, qui peut être, en effet, était coupable de simonie. Gervais eut lui-même à se justifier des reproches que le pape lui avait

(1) Labb., t. IX, p. 1095.— *Ep.* Nicol., t. IX *Conc.*, p. 1092.— Cette lettre prouve que la Russie n'avait pas encore adopté le schisme des Grecs, puisque cette princesse était catholique.

faits par une autre lettre d'avoir, ainsi qu'on l'accusait, ordonné le pillage de quelques terres de l'Église de Verdun. Il paraît que l'archevêque avait invité le pape à venir en France : car Nicolas lui répond qu'il ne peut encore rien décider au sujet de ce voyage, dont le motif était peut-être le sacre du prince Philippe, qui devait se faire prochainement.

Le roi Henri, averti par sa mauvaise santé qu'il n'avait plus longtemps à vivre, prit des mesures, à l'exemple de ses prédécesseurs, pour affermir la couronne dans sa famille. Il résolut de faire sacrer et couronner roi son fils Philippe, qui n'était âgé que de sept ans (1). Une nombreuse assemblée des principaux personnages du royaume fut convoquée à cet effet à Reims, où le sacre se fit le jour même de la Pentecôte, qui cette année 1059 était le 23 mai.

Gervais, archevêque de Reims, fit la cérémonie, et voici l'ordre qui fut observé. Après l'introït de la messe, l'archevêque se tourna vers le prince et lui adressa un discours pour lui exposer la foi catholique ; après quoi il lui demanda s'il voulait y être attaché et la défendre (2). Philippe ayant répondu affirmativement, on apporta la formule de sa promesse. Il la lut publiquement, et la revêtit de sa signature. Elle était conçue en ces termes : « Moi Philippe, par la grâce de Dieu futur roi des Français, je promets au jour de mon sacre, en présence de Dieu et de ses saints, que je conserverai à chacun de vous et à vos Églises leurs priviléges canoniques ; que je leur rendrai justice et les défendrai avec l'aide de Dieu, ainsi qu'un bon roi doit en user dans son royaume à l'égard des évêques et des Églises, et que je ferai rendre justice selon les lois aux peuples de mes États. »

Quand le jeune prince eut lu cette formule, il la remit signée de sa main à l'archevêque de Reims, en présence de

(1) L'ancienne relation que nous avons du sacre de Philippe, marque que ce prince n'avait alors que sept ans. Le P. Mabillon, sur l'autorité d'une charte d'Elinand, évêque de Laon, prétend qu'il en avait dix.

(2) T. IX *Conc.*, p. 1107.

Hugues archevêque de Besançon et d'Hermanfroy évêque de Sion, légats du pape; de Mainard archevêque de Sens et de Barthélemy archevêque de Tours; des évêques Baudouin de Noyon, Frolland de Senlis, Lietbert de Cambrai, Gui d'Amiens, Aganon d'Autun, Hardouin de Langres, Achard de Chalon-sur-Saône, Isembard ou Isembert d'Orléans, Hugues de Nevers, Heudon de Soissons, Roger de Châlons-sur-Marne, Elinand de Laon, Imbert ou Humbert de Paris, Waultier de Meaux, Godefroy d'Auxerre, Hugues de Troyes, Ictérius de Limoges, Guillaume d'Angoulême, Arnold de Saintes et Quiriace de Nantes; en présence aussi d'un grand nombre d'abbés et de seigneurs qui assistaient à cette cérémonie.

Ensuite l'archevêque, tenant en main le bâton de S. Remi, prit la parole pour montrer que depuis que S. Remi avait baptisé et sacré Clovis, c'était à l'archevêque de Reims qu'il appartenait de sacrer les rois de France. Il exposa comment le pape Hormisdas avait donné à S. Remi par ce bâton le pouvoir de sacrer les rois, avec la primatie sur toute la Gaule, et comment le pape Victor lui avait accordé le même droit, à lui et à son Église. Il conclut en déclarant qu'avec l'agrément du roi Henri il proclamait (1) Philippe roi de France

Après que l'archevêque eut ainsi parlé, les légats du pape confirmèrent cette proclamation en lui donnant leur consentement. On avait démontré, il est vrai, qu'il était permis de faire le sacre de nos rois sans l'agrément du pape; mais on voulut bien, par honneur et par amitié pour le souverain pontife, souffrir que ses légats assistassent à cette cérémonie. C'est ce que fait remarquer l'ancienne relation que nous avons du sacre de Philippe. Ensuite les archevêques, les évêques, les abbés et les autres personnes du clergé; puis les ducs et les

(1) Il y a dans le texte, que nous ne faisons que traduire : *elegit eum in regem*, et plus haut on dit que l'archevêque fit un discours pour montrer, *quomodo ad eum pertineret electio regis et consecratio*. Mais on convient qu'on ne doit pas prendre ces termes à la rigueur, et qu'ils signifient seulement que l'archevêque de Reims avait le droit de sacrer les rois de France.

comtes, savoir : Gui duc d'Aquitaine, Hugues fils et envoyé du duc de Bourgogne, les envoyés de Baudouin comte de Flandre, auquel on donne la qualité de marquis, les envoyés de Geoffroy comte d'Anjou, Herbert comte de Vermandois, Rodulfe comte de Valois, Vidon comte de Ponthieu, donnèrent leur consentement ; enfin les nobles et le peuple s'écrièrent : *Nous approuvons*, *nous le voulons*, *qu'il soit ainsi*.

Philippe, ayant été ainsi proclamé, fit dresser un acte par lequel il s'obligeait à conserver les biens et les droits de l'Église et du comté de Reims, le souscrivit et le fit souscrire par l'archevêque, qu'il établit son chancelier, à l'exemple de ses prédécesseurs. Après l'accomplissement de ces formalités, Gervais sacra Philippe ; puis, étant retourné à son siége, il se fit apporter le privilége que le pape Victor lui avait donné, et le fit lire publiquement afin que personne n'en prétendît cause d'ignorance.

La cérémonie étant faite, l'archevêque de Reims traita magnifiquement toute l'assemblée, quoiqu'il fût obligé seulement de traiter le roi, comme le marque l'ancienne relation de ce sacre, où l'on ne voit pas que les évêques ni les seigneurs depuis nommés *pairs de France*, eussent encore de rang particulier.

Guillaume, duc de Normandie, n'assista pas au sacre de Philippe, ni de sa personne ni par députés. Ce prince était alors excommunié, et le roi sans doute ne jugea pas à propos de l'inviter à une cérémonie qu'il aurait troublée, s'il eût voulu y assister en personne. En effet, Guillaume, au mépris de la défense que le saint pape Léon IX lui avait faite au concile de Reims sous peine d'excommunication, avait épousé Mathilde, sa parente, fille de Baudouin, comte de Flandre. Le pape Nicolas, persuadé que la réforme doit commencer par ceux dont l'exemple est toujours si efficace, soit pour le bien soit pour le mal, déclara Guillaume excommunié, et, pour l'obliger à se séparer de Mathilde, il jeta un interdit général sur tous ses États.

Lanfranc, qui était alors prieur du Bec, et que le duc Guillaume regardait avec justice comme le plus habile docteur qu'il eût dans son duché, blâmait hautement ce mariage et n'omettait rien pour porter les parties à le rompre. C'en fut assez pour lui faire encourir la disgrâce du duc, dont il était auparavant le favori et comme le ministre (1). Mais les princes les plus éclairés, quand ils se laissent dominer par la passion, ne souffrent plus qu'avec peine ceux qui ont le courage de blâmer leurs faiblesses. Guillaume ne vit désormais dans Lanfranc qu'un censeur incommode, et, pour s'en délivrer, il lui envoya l'ordre de sortir de ses États.

On peut juger quelle fut à cette nouvelle la consternation de la communauté du Bec, dont Lanfranc était l'ornement et le soutien. Lui seul n'en parut point abattu. Pour exécuter l'ordre qu'on lui avait signifié de sortir incessamment de la Normandie, il monta sur le cheval du monastère, qui était boiteux et qui pouvait à peine se soutenir. Il alla ainsi à la rencontre du duc, et lui dit en l'abordant : « Prince, je viens vous prier de me faire donner un meilleur cheval, afin que je puisse obéir plus promptement à l'ordre que vous m'avez donné, de sortir au plus tôt de vos États. » Ce début fit sourire le duc, et il parut s'adoucir. Lanfranc, s'en étant aperçu, lui parla avec tant d'éloquence qu'il regagna ses bonnes grâces, et l'ordre qui l'exilait fut révoqué. Aussitôt, avec toute la diligence que lui permettait son mauvais cheval, il revint à son monastère, où l'on chanta le *Te Deum* en action de grâces de son retour.

Lanfranc en partit peu de temps après pour se rendre au concile que le pape avait indiqué à Rome au mois d'avril de l'an 1059. Il avait deux motifs pour faire ce voyage : il voulait ménager la réconciliation du duc Guillaume, et combattre dans le concile Bérenger, qu'il savait devoir s'y rendre. Au sujet du duc Guillaume, Lanfranc représenta au pape que

(1) *Vita Lanfr.*

l'interdit que Sa Sainteté avait jeté sur toute la Normandie, ne faisait du mal qu'à ceux qui n'étaient pas coupables, qui n'avaient pas marié le duc et qui ne pouvaient le séparer de sa femme ; que ce prince était résolu de ne jamais la répudier ; qu'il fallait craindre de le porter par trop de sévérité à des extrémités fâcheuses ; qu'en considération du bien qu'un si puissant prince pourrait faire à la religion, il paraissait convenable de lui accorder la dispense qu'il demandait, et de lui donner pour pénitence, à lui et à la duchesse, de bâtir chacun un monastère, l'un pour les hommes et l'autre pour les femmes.

Le pape goûta ces raisons. Il accorda la dispense et leva les censures, imposant pour pénitence au duc et à la duchesse de Normandie de fonder chacun un monastère dans leurs États : nous verrons dans la suite comment ils l'accomplirent.

Lanfranc ne réussit pas moins bien dans ce qu'il s'était proposé de faire contre Bérenger au concile de Rome. Le pape avait pris des mesures efficaces pour obliger cet hérésiarque à s'y rendre, et il y avait convoqué un grand nombre d'évêques. Le concile se tint au mois d'avril de l'an 1059 dans la basilique Constantinienne, c'est-à-dire dans l'église de Saint-Jean de Latran (1). Il s'y trouva cent treize évêques.

Hildebrand assistait à ce concile. Le grand crédit dont il jouissait auprès du nouveau pape, qui lui était redevable de son élévation, et son mérite éminent, lui donnèrent sur les délibérations du concile une puissante influence. Les plans de réforme que nous le verrons plus tard poursuivre avec une constance infatigable, étaient déjà mûrs dans son esprit, et sous leur inspiration il provoqua de sévères décrets contre la simonie et l'incontinence des clercs. L'exclusion de toutes fonctions de l'autel fut prononcée contre tous ceux qui seraient convaincus de concubinage, et, pour contraindre les ecclésiastiques

(1) *Chr. Vird.*

des paroisses à garder la chasteté si nécessaire à leur état, il fut décrété qu'ils vivraient en commun, sous la surveillance d'un supérieur. De nombreux cloîtres furent alors reconstruits autour des cathédrales. Par un autre décret, dont la nécessité n'était pas moins urgente, ce concile régla tout ce qui concernait les élections des pontifes romains. Hildebrand comprenait que le seul moyen d'éviter le retour des schismes qui avaient désolé l'Église, était de rendre les élections indépendantes de la volonté de l'empereur et du caprice ou de la corruption du peuple romain. Il fit donc décider que désormais aux cardinaux seuls appartiendrait le droit exclusif de faire les élections pontificales. Le reste du clergé et le peuple donneraient leur assentiment; mais ils n'auraient plus que voix confirmative. On décida en même temps que le pontife devait être choisi dans le sein de l'Église de Rome, à moins qu'on n'y trouvât pas un sujet capable. Dans ce cas on pouvait le prendre ailleurs, sauf l'honneur et le respect dus à l'empereur, auquel on donnait un droit de confirmation, dont le Saint-Siége toutefois pouvait lui accorder ou lui refuser l'exercice. Dans le cas où, par la perversité des méchants, l'élection ne pourrait se faire à Rome, les cardinaux-évêques, accompagnés de clercs et de laïques en petit nombre, devraient se transporter dans le lieu qu'ils jugeraient convenable pour y procéder à l'élection. Enfin, si le pape élu et consacré ne pouvait être intronisé à Rome, on reconnut qu'il n'en aurait pas moins l'autorité de gouverner l'Église et de disposer de ses biens. A la suite de ces statuts, on prononçait les anathèmes les plus terribles contre celui qui serait élu ou intronisé au mépris de ces dispositions (1).

Après ces divers règlements on examina avec soin la doctrine de Bérenger, qui troublait depuis longtemps l'Église de France, et Lanfranc en fit sentir tout le venin. L'artificieux sectaire n'eut pas la hardiesse de la défendre devant une si

(1) Labb., t. IX *Concil.*, p. 1099, 1102.

nombreuse assemblée. Elle fut unanimement condamnée, avec le livre de Jean Scot où il l'avait puisée. On ordonna que ces pernicieux écrits fussent brûlés en plein concile. Bérenger alluma lui-même le feu, et y jeta les ouvrages qui contenaient ses erreurs.

Cette démarche ne rassura pas les Pères du concile contre la duplicité de Bérenger, dont il avait déjà donné tant de preuves (1). On exigea de lui une profession de foi, qu'on lui fit signer de sa main et jurer de vive voix. Elle était conçue en ces termes : « Moi Bérenger, diacre indigne de l'Église de Saint-Maurice d'Angers, connaissant maintenant la vraie foi, la foi apostolique, j'anathématise toute hérésie, et spécialement celle dont j'ai été accusé jusqu'à présent, laquelle enseigne que le pain et le vin offerts à l'autel sont seulement un sacrement après la consécration, et non le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'ils ne peuvent être touchés par les mains des prêtres ni mangés par les fidèles qu'en forme de sacrement. J'embrasse les sentiments de la sainte Église romaine et du Siége apostolique, et je confesse de bouche et de cœur que je tiens sur le sacrement de l'Eucharistie la foi que le seigneur pape Nicolas et ce saint concile ont définie et m'ont enseignée, savoir que le pain et le vin offerts à l'autel sont, après la consécration, non-seulement un sacrement, mais encore le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ; et que ce corps est touché et rompu par les mains des prêtres et mangé par les fidèles, non-seulement en forme de sacrement, mais réellement et en vérité : j'en jure par la sainte et consubstantielle Trinité et par les saints Évangiles. Je déclare dignes d'un éternel anathème ceux qui s'écarteront de cette foi, aussi bien que leurs sectateurs, et si j'enseigne jamais quelque chose de contraire, que je sois soumis à toute la sévérité des canons. Après avoir lu et relu cet écrit, je l'ai souscrit de mon plein gré (2). »

(1) Lanfr. *contra Berengar.* — (2) Labb. *Concil.*, t. IX, p. 1101.

Cette profession de foi fut dressée par le cardinal Humbert. On voit que ce savant homme n'avait négligé aucune précaution contre les subterfuges de Bérenger, qui, abusant du terme de sacrement, l'opposait à la réalité. Ainsi, il disait sans peine que le corps de Jésus-Christ était dans le sacrement, pour dire qu'il y était seulement en figure. Mais la formule du serment qu'on lui fit prêter lui ferma tous ces faux-fuyants. Pour le violer, comme il fit dans la suite, il fallut qu'il se déclarât ouvertement fourbe et parjure. Car en perdant la simplicité de la foi qui fait le catholique, on perd presque toujours la probité qui fait l'honnête homme.

Outre la cause de Bérenger, qui concernait la foi, on traita dans le concile de Rome plusieurs articles de discipline, sur lesquels on dressa des canons. Les plus remarquables regardent les ecclésiastiques simoniaques et concubinaires. Pour inspirer une juste horreur de ce dernier désordre, qui devenait commun, on défendit à tous les fidèles, sous peine d'excommunication, d'entendre la messe d'un prêtre qu'on saurait avoir une concubine.

Le pape envoya en France un précis de ces canons par une lettre adressée aux évêques de Gaule, d'Aquitaine et de Gascogne. Il leur déclare que dans le concile romain, composé de cent treize évêques, il a été ordonné que quiconque parmi les prêtres, les diacres et les sous-diacres aurait une concubine, ne pourrait plus célébrer la messe, lire l'Évangile et servir à l'autel, ni même demeurer dans la communauté des autres ecclésiastiques. Il leur notifie également qu'on a excommunié ceux qui, après avoir reçu la tonsure, renonçaient à la cléricature, aussi bien que les moines qui abandonnaient leur profession, et ceux qui feraient quelque violence aux voyageurs, aux pèlerins, aux clercs, aux moines, aux femmes et aux pauvres, qui marchent sans armes; qu'on a pareillement réglé l'étendue des cimetières, qui auront soixante pas de circuit pour les grandes églises et trente pas pour les petites églises et les chapelles, et, en outre, que ceux qui, dans l'étendue de ce

terrain, feraient quelque violence à quelqu'un, seraient excommuniés; à moins que celui qui se serait réfugié dans cet asile ne fût un voleur public (1).

Pour faire observer en France les décrets du concile romain, le pape Nicolas nomma deux légats : S. Hugues, abbé de Cluny, et le cardinal Étienne. La légation d'Aquitaine fut donnée à S. Hugues, et celle du reste de la Gaule au cardinal Étienne.

S. Hugues tint à Avignon un concile dont les actes sont perdus. On sait seulement qu'on y élut Gérard évêque de Sisteron, et que S. Hugues l'envoya se faire sacrer à Rome. L'évêché de Sisteron était vacant depuis dix-sept ans. Il avait été ruiné tant par les seigneurs laïques que par les évêques précédents et par les chanoines. La plupart de ces derniers s'étaient mariés publiquement. Pour réparer ces scandales, on jeta les yeux sur Gérard, qui était prévôt d'Oulx. Le pape l'ordonna évêque, le renvoya à son Église avec des lettres adressées au clergé et au peuple de Sisteron, dans lesquelles, après leur avoir donné sa bénédiction, s'ils obéissent, il leur déclare qu'il a ordonné Gérard pour leur évêque, sur le témoignage que lui ont rendu de ses mœurs l'abbé Hugues son légat, l'archevêque d'Arles, l'évêque d'Avignon et plusieurs autres prélats qui l'ont élu; mais qu'il lui a recommandé de ne point donner les ordres aux bigames, ni à ceux qui ont fait pénitence publique, et de ne faire les ordinations que dans les temps marqués (2).

Au mépris de ces lettres, les habitants de Sisteron ne voulurent pas recevoir leur nouvel évêque. Gérard se retira à Forcalquier, où un de ses prédécesseurs nommé Frondonius avait placé une partie du chapitre de Sisteron ; en sorte que ces deux Églises ne faisaient dès lors et ne firent dans la suite qu'une même cathédrale.

Le cardinal Étienne, nommé légat en même temps que S. Hugues, convoqua un concile à Tours pour le 1er mars

(1) T. IX *Conc.*, p. 1099. — (2) Boucher, *Hist. de Prov.*, t. II, p. 78.

de l'an 1060 (1). Dix prélats seulement, tant archevêques qu'évêques, y assistèrent. On y fit dix canons contre la simonie, le concubinage des clercs, les mariages incestueux, la pluralité des bénéfices et les moines apostats. Le légat avait cité à ce concile Johenæus ou Junqueneus de Dol, qui persistait à s'attribuer le titre d'archevêque de Bretagne.

On avait souvent sommé ce prélat de se rendre à Rome pour défendre sa cause contre l'archevêque de Tours; mais il n'y avait pas comparu. Le légat l'avertit que le pape venait encore de le citer en dernier lieu pour comparaître au concile qui devait se tenir à Rome; mais que lui Étienne, ayant été après cette citation nommé légat pour la France, il le sommait de se rendre au concile de Tours, pour lui épargner la peine et les frais du voyage de Rome. Rien ne permet de croire que l'évêque de Dol ait comparu devant le concile, où il pouvait craindre avec raison de perdre, non-seulement la qualité d'archevêque, mais encore celle d'évêque. Cet indigne prélat, qui avait une femme et des enfants, fut enfin déposé, comme nous le verrons dans la suite.

Le pape Nicolas avait formé le projet de venir lui-même en France hâter par sa présence le succès de ses efforts pour obtenir la réforme. Mais il paraît qu'on fit craindre son zèle au roi Henri, et que les évêques qui se sentaient coupables suscitèrent des difficultés pour empêcher ce voyage. Pour assurer le triomphe de ces intrigues, on eut recours à la calomnie, et des lettres adressées au pape accusèrent Gervais, archevêque de Reims, de l'avoir traversé dans son dessein; pour montrer l'intérêt que ce prélat pouvait y avoir, on ne craignit pas de faire peser sur lui des imputations qui parurent si graves à Nicolas II qu'il mit l'Église de Reims en interdit. Gervais, qui n'avait pas mérité un pareil traitement, fit cependant observer cette censure; mais il envoya au pape des députés qui justifièrent sans peine leur archevêque. Un de ces députés mourut

(1) T. IX *Conc.*, p. 1108.

à Rome. Le pape le visita pendant sa maladie et lui rendit les derniers devoirs.

Gervais en remercia le pape par une lettre, dans laquelle il se félicite de ce que les délations de ses accusateurs ont fait moins d'impression sur l'esprit de Sa Sainteté, que les moyens de justification qu'il avait fait proposer en sa faveur. Il proteste que, malgré les bruits qu'on a répandus contre lui, il a toujours ardemment souhaité que le pape vînt en France, afin qu'il pût lui rendre les honneurs dus à sa personne et à sa dignité; qu'au reste l'obéissance avec laquelle on a observé à Reims la suspense et l'interdit, est une réfutation de tout ce que ses adversaires lui ont reproché (1).

Pendant ces négociations, les affaires changèrent de face en France. Le roi Henri mourut le 5 août 1060 à Vitry (2), dans la forêt de Bièvre. On publia qu'il avait été empoisonné par Jean le Sourd, médecin de Chartres. Mais ces sortes d'accusations, la plupart du temps calomnieuses, n'ont souvent d'autre fondement que la malignité des uns et les regrets des autres. Il semble qu'on ne veuille pas admettre que les bons princes puissent mourir de leur mort naturelle.

Henri en mourant laissa ses États à son fils Philippe, qui n'était âgé que de huit ans; mais il nomma Baudouin, comte de Flandre, régent du royaume. Il ne pouvait choisir un prince ni plus sage ni plus désintéressé. Baudouin ne chercha dans le gouvernement que le bien du jeune roi et celui de ses peuples. Il réussit dans ce double but, parce qu'il oublia ses propres intérêts.

Gervais, archevêque de Reims, craignait néanmoins les troubles qui lui paraissaient inséparables d'une minorité. Dans une lettre qu'il écrivit au pape à cette occasion, il lui expri-

(1) *Ep.* Gervasii.

(2) Le moine Clarius dit dans sa *Chronique* que Vitry où mourut le roi Henri, était dans la forêt de Bièvre, qui est aujourd'hui celle de Fontainebleau, et il y a apparence qu'il y avait alors dans cette forêt quelque château nommé Vitry. On y voit encore une croix, qu'on nomme *la croix de Vitry*. Le P. Daniel et plusieurs autres auteurs placent dans la Brie le Vitry où mourut Henri.

mait toute son affliction de la mort du roi Henri, et sa crainte que l'indocilité des Français, en engendrant des divisions, ne causât la ruine du royaume. Pour prévenir ces malheurs, il priait le pape de l'aider de ses conseils. « Car, ajoutait-il, vous devez à notre royaume ce que les gens de bien doivent à leur patrie. Vous nous faites honneur par votre prudence et par votre sainteté : c'est de notre royaume que Rome vous a choisi pour vous faire son chef et le chef du monde (1). » Mais le pape ne put pas donner longtemps des preuves de l'intérêt qu'il portait aux affaires de la France, sa patrie : car sa mort suivit de près celle du roi.

Henri était un prince chez qui la valeur se conciliait avec la modération. Il aimait la guerre, et il ne la fit cependant que pour dompter des vassaux rebelles. Son zèle contre les hérétiques ne saurait être mis en doute ; mais les fauteurs de Bérenger l'empêchèrent d'en suivre les mouvements. Les Églises de son royaume reçurent des marques fréquentes de sa libéralité, et l'année même de sa mort il avait fondé près de Paris, pour une communauté de chanoines (2), l'abbaye de Saint-Martin des Champs, ainsi nommée parce qu'elle était alors hors de Paris. Le roi rappelle, dans l'acte de la fondation, qu'il y avait autrefois en ce lieu un monastère dédié à S. Martin, qui avait été ruiné. Plusieurs autres pieux établissements furent fondés sous le règne de Henri, principalement dans la Neustrie, où les seigneurs normands bâtirent beaucoup plus de monastères que leurs ancêtres n'en avaient détruit. Nous ne ferons ici que les indiquer.

Le comte Guillaume, fils d'Osberne, et Adelice sa femme fondèrent le monastère de Lire au diocèse d'Évreux, et celui

(1) Gervas. *Ep. ad Nicol.*, ap. Labb., t. IX *Conc.*, p. 1097.

(2) Le P. Daniel dit que le roi Henri mit à Saint-Martin des Champs un abbé et des chanoines réguliers de l'ordre de S. Augustin, ainsi que le témoigne la charte de fondation. Mais on lit seulement dans cette charte : *Canonicos regulari conversatione ibidem Deo famulantes attitulavi.* Ces chanoines pouvaient vivre selon la règle canonique sans être chanoines réguliers de l'ordre de S. Augustin. Car la règle des chanoines leur permettait de garder leurs biens : ce que ne pouvaient faire les chanoines qui furent nommés réguliers.

de Cormeilles au diocèse de Lisieux. Roger de Thoène, père d'Adelice, fonda celui de Conches au même diocèse d'Évreux.

Lesceline comtesse d'Eu, conjointement avec ses fils Robert comte d'Eu et Hugues évêque de Lisieux, fit bâtir le monastère de Saint-Pierre-sur-Dive et une abbaye de religieuses aux portes de Lisieux. Robert comte d'Eu fonda le monastère du Tréport en l'honneur de S. Michel.

Turstin et Eudes son fils firent bâtir le monastère de la Trinité de Lessay au diocèse de Coutances; Guillaume Talvas, comte de Bellesme, celui de Lonlay; Raoul-Tesson et Ernée son frère, celui de Saint-Étienne de Fontenay; Herluin d'Estouteville et Robert son fils, celui de Grestain au diocèse de Lisieux; Baudouin de Revers, celui de Montebourg, au diocèse de Coutances; le comte Hugues, celui de Saint-Sever, au même diocèse, et Nigelle, vicomte de Coutances, celui de Saint-Sauveur-le-Vicomte, au même diocèse de Coutances.

S. Hugues abbé de Cluny établit vers l'an 1056 le prieuré de la Charité-sur-Loire, à l'aide des libéralités de Geoffroy évêque d'Auxerre et de Guillaume comte de Nevers. Un saint moine nommé Gérard en fut le premier prieur. Il n'était pas très-versé dans les lettres; mais il avait une vive confiance en Dieu, et une charité si généreuse qu'il recevait avec plaisir tous les passants, ne craignant pas, pour subvenir à ces dépenses, d'emprunter quelquefois jusqu'à trois ou quatre mille sous. Dieu bénit cette inépuisable charité, dont le souvenir paraît avoir été perpétué par le nom même du monastère. Trente ans après la fondation, il y avait jusqu'à cent religieux en ce prieuré, et S. Hugues y donna en un jour l'habit à cinquante-six moines (1).

Guillaume Gérou et ses deux neveux Robert et Hugues de Grandmesnil rétablirent le monastère d'Ouche, dit Saint-Evroult, et en donnèrent le gouvernement à Thierry, moine de Jumiéges, qui y fut béni abbé par Hugues évêque de Lisieux.

(1) Udalric. in *Consult. Cluniac.*

Robert de Grandmesnil, l'un des fondateurs, y embrassa la vie monastique, et quelque temps après sa profession il en fut élu prieur. L'abbé Thierry, ne pouvant s'accorder avec lui, abdiqua sa charge et mourut dans l'île de Chypre en allant à Jérusalem (1). Robert fut élu son successeur l'an 1059. Le duc Guillaume lui donna la puissance sur le temporel par la crosse d'Yves évêque de Séez, et Guillaume évêque d'Évreux lui donna le soin des âmes, c'est-à-dire la juridiction spirituelle, par la bénédiction pontificale. Ce trait, rapporté par Orderic Vital, nous fait connaître que les ducs de Normandie donnaient l'investiture du temporel par la crosse.

Mais Robert ne fut pas longtemps tranquille possesseur de sa charge. On le rendit suspect au duc, qui le chassa de son monastère, et mit en sa place Osberne, prieur de Cormeilles, sur le conseil d'Ansfroy, abbé de Préaux, et de Lanfranc, prieur du Bec. Robert se retira en Italie et porta ses plaintes au pape Nicolas II, qui le renvoya en Normandie avec des lettres de recommandation, et accompagné de deux cardinaux chargés de lui faire restituer l'abbaye dont on l'avait chassé.

Le duc Guillaume était à Lillebonne lorsqu'il apprit que l'abbé Robert était sur le point d'arriver à sa cour avec les deux cardinaux. Cette nouvelle excita en lui une vive colère, et il déclara qu'il recevrait les cardinaux comme des envoyés du père commun; mais que si quelque moine avait osé aller à Rome se plaindre de lui, et était ensuite assez hardi pour paraître en sa présence, il le ferait pendre au plus haut chêne de la forêt voisine. L'abbé Robert, à qui on rapporta ces paroles, se retira sur les terres de France auprès de Hugues abbé de Saint-Denis, son parent. De là il manda à Osberne, qui avait été mis en sa place, qu'il eût à se rendre au territoire de Chartres, pour comparaître l'un et l'autre devant les cardinaux légats chargés de juger leur différend.

Osberne promit qu'il s'y rendrait, et qu'il irait même jus-

(1) Guil. Gemmet.

qu'à Rome; mais il ne se pressa point de le faire. Bientôt arrivèrent au monastère de Saint-Evroult des lettres de l'abbé Robert, par lesquelles il déclarait Osberne excommunié de la part du Saint-Siége, et il invitait tous les moines à quitter cet intrus pour se rendre auprès de lui. Le trouble fut grand parmi les moines, qui d'ailleurs étaient mécontents de la sévérité d'Osberne. Plusieurs d'entre eux, en effet, suivirent Robert en Calabre, où il fonda plusieurs monastères, grâce aux libéralités des seigneurs normands qui s'y étaient établis.

Pour Osberne, dès qu'il se vit excommunié, sa conscience ne lui laissa goûter aucun repos qu'il n'eût fait lever les censures. Il envoya des députés à Rome avec la lettre la plus respectueuse et la plus soumise, pour demander l'absolution au pape, qui la lui accorda à la requête même de Robert. Au reste, l'abbé Osberne gouverna sagement sa communauté et la rendit très-florissante. On se plaignit seulement de ce qu'il était un peu trop sévère à l'égard des jeunes religieux.

Le pape qui leva les censures portées contre Osberne était Alexandre II, successeur de Nicolas II, mort l'an 1061, après avoir occupé le Saint-Siége pendant deux ans et demi. Ce fut un pontificat trop court pour les besoins de l'Église; mais sa durée pourra paraître longue si l'on considère les grandes choses que ce pape a faites. La division du clergé après sa mort ajouta un schisme dangereux aux autres maux dont il avait entrepris de purger l'Église avec un zèle infatigable. Les Romains ne s'accordant point pour le choix d'un pape, Hildebrand, qui par sa prudence et son autorité était comme en possession de réunir les suffrages en faveur de celui qu'il jugeait le plus digne, fit élire Anselme, évêque de Lucques, qui prit le nom d'Alexandre II.

On avait lieu de croire que cette élection serait agréable aux Allemands : on se trompa. L'impératrice Agnès et le jeune Henri IV son fils, offensés qu'on eût fait un pape sans leur participation et cédant à de mauvais conseils, firent élire pour pape par quelques prélats Cadaloüs, évêque de Parme.

Le schisme enfanta la guerre, et l'antipape, soutenu par les troupes allemandes, marcha contre Rome pour l'assiéger. Mais quoiqu'on lui eût livré le château Saint-Ange, il fut repoussé par la bravoure et la fidélité des Romains. Obligé de se retirer à Parme, il ne cessa de troubler l'Église que quand il eut perdu ses protecteurs : ce qui arriva bientôt.

Les seigneurs allemands, à la tête desquels était Annon de Cologne, lassés d'être gouvernés par une femme, ou plutôt par ceux à qui elle donnait sa confiance et qui en abusaient, enlevèrent le jeune roi Henri à sa mère. L'archevêque Annon le conduisit à Cologne, où il se chargea de son éducation. Le coup était hardi, mais il parut nécessaire; Pierre Damien, en félicitant S. Annon sur cette entreprise, le compara au grand prêtre Joiada. Cette révolution dans le gouvernement fut heureuse surtout pour l'Église. L'antipape perdit ses appuis, et quelque temps après il fut fait prisonnier et enfermé dans une tour.

Alexandre II manda cette nouvelle à Gervais de Reims, en répondant à la lettre qu'il en avait reçue. « Nous avons connu clairement par vos lettres, lui dit-il, que Votre Fraternité a une sincère compassion des maux de sa mère la sainte Église romaine, et que si elle le pouvait, elle viendrait la visiter en personne. Mais comme nous ne doutons pas que vous ne preniez la même part à sa prospérité qu'à ses disgrâces, nous vous apprenons que le malheureux Cadaloüs est autant humilié qu'il avait prétendu s'élever : car il est gardé prisonnier dans une tour, d'où nous espérons qu'il ne sortira point qu'il n'ait expié les attentats dont il s'est rendu coupable envers S. Pierre (1).

Gervais avait mandé au pape qu'à la faveur du schisme, la simonie faisait de nouveaux progrès dans l'Église de France, et qu'il était résolu de s'y opposer avec énergie. Le pape, après l'avoir loué de son zèle, le prie de terminer, conjointement

(1) Labb., t. IX *Conc.*, p. 1118.

avec l'archevêque de Sens, l'affaire de l'évêque d'Orléans, accusé d'avoir acheté cet évêché. Il le charge aussi de prendre des mesures pour chasser de Saint-Médard de Soissons l'abbé qui retenait toujours cette abbaye, quoiqu'il fût excommunié depuis longtemps. Cet abbé nommé Rainald avait été déposé dans le concile de Reims, et se maintenait néanmoins dans son abbaye, bien que la plupart des moines eussent mieux aimé abandonner le monastère que de le reconnaître. Mais leur dispersion ne le toucha point, parce que moins il avait de religieux à nourrir, plus il avait de revenus à dépenser. L'évêque d'Orléans accusé de simonie était Haderic, dont nous parlerons dans la suite.

Par une autre lettre, le pape défendit à Gervais d'ordonner évêque de Soissons Josselin ou Goslin, qui, non content d'avoir acheté l'archidiaconat de Paris, avait ensuite obtenu à prix d'argent l'évêché de Soissons. En même temps il lui signalait les plaintes qu'il avait reçues contre l'évêque de Beauvais, qui dissipait les biens de son Église, et contre Gui évêque d'Amiens au sujet des vexations qu'il faisait subir aux moines de Corbie. En effet, tandis que les papes étaient occupés à se défendre contre les usurpateurs de la chaire de S. Pierre, plusieurs évêques en profitèrent, au commencement du pontificat d'Alexandre II, pour s'élever contre les priviléges accordés aux monastères de leurs diocèses.

Gui évêque d'Amiens et successeur de Foulques, son frère, souffrait fort impatiemment l'exemption du monastère de Corbie. Étant encore archidiacre d'Amiens, il ne cessait d'exciter l'évêque son frère à y porter atteinte. Cette tentative fut réprimée au concile de Reims par le pape Léon IX. Foulques abbé de Corbie n'était alors que diacre, et comme Foulques évêque d'Amiens faisait difficulté de l'ordonner prêtre, le pape appela l'abbé à Rome, où il reçut l'ordre de prêtrise. Ce fut un nouveau sujet de querelle. L'archidiacre Gui se rendit à Rome et accusa l'abbé Foulques de plusieurs crimes, et particulièrement d'avoir reçu la prêtrise d'une manière peu cano-

nique. Le pape donna ordre à l'accusateur et à l'accusé de se trouver au concile de Verceil. L'abbé s'y rendit; mais, personne ne s'étant présenté de la part de l'évêque d'Amiens, le pape écrivit à l'archevêque de Reims de soutenir l'abbé de Corbie, et défendit à l'évêque d'Amiens de l'inquiéter (1).

Foulques évêque d'Amiens obéit; mais Gui, lui ayant succédé, recommença les persécutions. Après diverses tentatives demeurées inutiles pour accommoder cette affaire, après avoir donné même de l'argent à l'évêque, l'abbé eut recours au comte Baudouin, régent du royaume. Il y eut à ce sujet une grande assemblée de prélats et d'abbés, qui jugèrent en faveur du monastère de Corbie. On croyait l'affaire terminée, lorsque l'évêque d'Amiens somma l'abbé Foulques et Baudouin de se rendre à son synode pour le 5 juillet, sous peine d'excommunication.

L'abbé, qui était malade, envoya ses excuses; mais l'évêque, loin de les accueillir, répondit, sept jours après, par une sentence d'excommunication. Foulques en appela au métropolitain, qui donna ordre à l'évêque d'Amiens de lever les censures. Ce prélat, loin d'obéir, publia une nouvelle sentence d'excommunication. Foulques crut donc devoir s'adresser au Saint-Siége, et fit présenter au pape Alexandre une requête dans laquelle il expose les faits que nous venons de rapporter, et il ajoute : « Voilà, père commun, pasteur choisi de Dieu, quel est le comble de notre calamité. Notre espérance n'est qu'en vous, c'est à vous de nous défendre, parce que le chef doit compatir aux membres qui souffrent; et il est juste que vous défendiez l'Église dont Dieu vous a donné le gouvernement. Le monastère de Saint-Pierre est désolé, vous devez être spécialement le défenseur de S. Pierre. »

Alexandre, ayant reçu cette requête, écrivit à Gui d'Amiens une lettre où, après lui avoir fait de vifs reproches sur la conduite qu'il avait tenue, il lui défend d'inquiéter davantage les

(1) *Libellus* Fulconis, abb., ap. Mabill., t. IV *Ann.*, p. 622.

moines (1). « Si vous n'obéissez pas, ajoute-t-il, nous décrétons par l'autorité apostolique que les moines recevront de l'archevêque de Reims le saint chrême et les ordinations qu'ils avaient coutume de recevoir de vous. Si vous vous révoltez contre nos ordres, sachez que vous êtes privé de toutes fonctions épiscopales et sacerdotales; et si vous persistez dans votre endurcissement, nous vous interdisons la communion, à moins que vous ne soyez en danger de mort, jusqu'à ce que vous fassiez satisfaction à l'abbé en présence de l'archevêque de Reims, à qui nous commettons cette cause. »

Le pape écrivit dans le même sens à Gervais, archevêque de Reims, une lettre où il lui ordonne d'interdire à l'évêque d'Amiens les fonctions épiscopales, s'il refuse d'obéir. L'évêque s'opiniâtra quelque temps : ce qui obligea le pape Alexandre d'écrire de nouveau à ce sujet. Mais enfin l'accord fut conclu entre l'évêque d'Amiens et l'abbé de Corbie, à condition que l'abbé céderait à l'évêque une terre de l'abbaye.

Geoffroy évêque de Paris, successeur d'Humbert, s'éleva aussi contre les priviléges de l'abbaye de Saint-Denis. L'abbé Raignier s'en plaignit au pape, qui, pour juger l'affaire, cita l'évêque et l'abbé à Rome. Ils y comparurent, et, après une longue discussion, l'affaire fut jugée en faveur du monastère. Mais comme on redoutait le ressentiment de l'évêque de Paris, le pape écrivit à l'archevêque de Sens pour le prier de donner le saint chrême et les ordres sacrés aux moines de Saint-Denis, ou de les faire donner par ses suffragants.

Drogon, évêque de Mâcon, entreprit également d'étendre sa juridiction sur le monastère de Cluny, soumis immédiatement au Saint-Siége; et, sans s'arrêter à discuter le droit, il prit les voies de fait, qui lui parurent plus courtes. Suivi d'une troupe de gens armés, il se rendit à Cluny, annonçant la volonté d'entrer dans l'église, où il voulait, disait-il, tenir un synode. Les moines refusèrent constamment de lui en ouvrir

(1) Ap. Mabill., in *Ann.*, t. IV, p. 623.

les portes, et il ne put les forcer; mais, pour se venger de cet affront, il excommunia toute la communauté. S. Hugues alla aussitôt se jeter aux pieds d'Alexandre II, et il se trouva au concile, composé de plus de cent évêques, que ce pape assembla à Rome l'an 1063.

Les deux grands maux qui affligeaient alors l'Église, la simonie et l'incontinence des clercs, furent le principal objet de ce concile, dont les canons, au nombre de douze, furent envoyés par le pape à tous les évêques du monde chrétien. On y renouvela la défense d'entendre la messe d'un prêtre qu'on saurait avoir une concubine, et on ordonna que les clercs mangeraient ensemble et coucheraient dans le même dortoir; quant aux biens de l'Église possédés par eux, ils devaient être mis en commun. On défendit enfin de donner l'habit monastique à ceux qui le demandaient dans l'espérance ou avec promesse d'être abbés.

S. Hugues formula devant ce concile sa plainte contre l'évêque de Mâcon, et il obtint que le cardinal Pierre Damien fût envoyé en France en qualité de légat pour terminer le différend. Pierre Damien avait obtenu la permission de renoncer à son évêché d'Ostie pour se retirer dans la solitude; mais son zèle pour la discipline et son amitié pour le saint abbé de Cluny l'empêchèrent de refuser cette mission.

Le pape écrivit une lettre commune aux archevêques Gervais de Reims, Richer de Sens, Barthélemy de Tours, Aimon de Bourges et Goscelin de Bordeaux (1) pour leur recommander le légat qu'il leur envoyait (2). « Vous n'ignorez pas, mes très-chers frères, leur dit-il, que, par la place que nous occupons, quelque indigne que nous en soyons, nous sommes chargé du soin de gouverner l'Église universelle. Les affaires des Églises ne nous permettant pas de nous rendre

(1) Le nom de l'archevêque de Bourges est exprimé par la lettre initiale M, et celui de l'archevêque de Bordeaux par la lettre T. Il faut que ce soit une faute des manuscrits : car Aimon, archevêque de Bourges, vivait encore, et Goscelin ou Joscelin était archevêque de Bordeaux.

(2) Labb., t. IX *Conc.*, p. 1131.

en France, nous vous envoyons en notre place la personne qui, après nous, a le plus d'autorité dans l'Église romaine, savoir Pierre Damien, qui est notre œil et la colonne inébranlable du Siége apostolique. Nous lui avons confié tous nos pouvoirs, afin que ce qu'il aura réglé et décrété dans vos provinces, ait autant de force que si nous l'avions réglé ou décrété nous-même après un mûr examen. Nous vous avertissons donc, et nous vous ordonnons par l'autorité apostolique, de le recevoir comme nous-même, et de vous conformer humblement à ses ordonnances. » Le pape ajoute que, n'espérant pas obtenir de Pierre Damien qu'il se chargeât de cette légation, il avait envoyé en France un autre député nommé Girelme; mais qu'il donne l'ordre à cet envoyé de ne rien faire que sous la direction et par l'ordre du nouveau légat.

Pierre Damien assembla à son arrivée en France un concile à Chalon-sur-Saône, où fut examinée d'abord la cause du monastère de Cluny. On produisit l'acte de la fondation, par lequel le duc Guillaume déclarait que ce monastère ne devait être soumis à personne qu'au pape, et on fit la lecture de plusieurs priviléges des papes donnés conformément aux intentions du fondateur (1). On demanda ensuite aux évêques ce qu'ils en pensaient. Tous répondirent d'une voix unanime que ces priviléges étaient légitimes, qu'on devait s'y conformer et ne leur donner aucune atteinte. L'évêque de Mâcon lui-même, sommé de proposer ses moyens de défense, s'il en avait, répondit que ces actes lui paraissaient respectables, qu'il n'avait rien à y opposer; et comme dans un de ces priviléges il était défendu, sous peine d'anathème, à tout évêque de porter quelque sentence d'excommunication contre les moines de Cluny, il prétendit, pour s'excuser, qu'il ne les avait pas excommuniés, mais qu'il avait seulement dit dans la colère : *S'il y a dans ce monastère quelques personnes soumises à ma juridiction, je les excommunie.*

(1) In *Biblioth. Cluniac.*, p. 509. — *Conc. Cabill.*, t. IX *Conc.*, p. 1177.

Malgré cette sorte de réparation, comme il était constant que cet évêque avait porté atteinte aux priviléges accordés par le Saint-Siége et qu'il alléguait pour excuse qu'il n'en avait pas eu connaissance, on l'obligea à prêter le serment suivant : « Que le seigneur Pierre, évêque d'Ostie, et tout le saint concile sachent que quand j'allai à Cluny, tout ému de colère, je ne l'ai pas fait au mépris du Saint-Siége, ni du seigneur pape Alexandre, et encore moins des priviléges dont on vient de faire la lecture, puisque je n'en savais pas alors assez bien la teneur. Qu'ainsi Dieu m'ait en aide et les saints Évangiles. » Quatre clercs de l'Église de Mâcon firent le même serment : le nombre des clercs qui devaient prêter ce serment avec l'évêque avait été fixé à six par le concile ; mais le légat crut devoir se contenter de quatre. Après ce serment, l'évêque de Mâcon se prosterna à terre en confessant qu'il avait péché. On lui imposa pour pénitence de jeûner sept jours au pain et à l'eau.

Nous avons vu que, dans un concile d'Anse, tenu l'an 1025, on n'eut pas autant d'égards aux exemptions de Cluny. Mais les abbés de ce célèbre monastère avaient depuis ce temps-là obtenu de plus amples priviléges, et S. Hugues en avait tout récemment rapporté de Rome un nouveau accordé par le pape Alexandre.

Le concile eut encore à se prononcer sur quelques autres affaires ecclésiastiques. Haderic, évêque d'Orléans, y fut accusé de simonie; mais il trompa le légat en faisant serment qu'il était innocent. On fit parvenir à Rome des preuves que cet évêque s'était parjuré, et le pape, en félicitant Gervais de Reims de ce qu'il avait chassé de l'Église de Chartres l'évêque simoniaque qui l'avait usurpée, lui envoya l'ordre de procéder, conjointement avec l'archevêque de Sens, à la déposition d'Haderic d'Orléans, qui par ses parjures avait surpris le zèle du légat au concile de Chalon (1). On ne trouva pas sans

(1) Alexand. *Ep.* CCXI, ap. Labb., t. IX *Conc.*, p. 1132.—T. V, *Ann. Bened.*, p. 5.

doute des témoignages suffisants contre Haderic : car nous avons un acte, daté de l'an 1067, où il signe comme évêque d'Orléans. Cet acte est une donation par laquelle Robert de Sablé et Hadvise sa femme donnent aux moines de Marmoutier l'église collégiale de Saint-Malo de Sablé.

Renald, abbé de Saint-Médard, fut aussi excommunié et déposé de nouveau au concile de Chalon. Mais cet abbé, soutenu par l'autorité séculière, se maintint contre les censures de l'Église et malgré le mécontentement des moines, dont une partie quitta le monastère de Saint-Médard.

Foulques de Cahors était aussi accusé de simonie, et il ne lui fut pas permis d'assister à la dédicace de l'église de Moissac, monastère de son diocèse, qui se fit la même année 1063 (1).

Après le concile de Chalon, Pierre Damien alla passer quelque temps à Cluny. Ce prélat, qui portait au plus haut degré la pratique de l'abstinence et l'amour de la pauvreté, fut édifié de la régularité des moines de Cluny; mais il parut scandalisé de leurs richesses et de l'abondance de la nourriture qu'on leur donnait. C'était pour lui un sujet d'étonnement que des moines si riches pussent se sanctifier, et il se demandait en même temps comment des religieux, si exacts à leurs observances, pouvaient manquer de devenir des saints. La nourriture lui paraissait trop abondante; mais il trouvait aussi que les travaux des moines étaient trop pénibles pour permettre une abstinence plus rigoureuse. Damien ne laissa pas de représenter à l'abbé qu'il serait à propos d'ordonner l'abstinence de graisse, du moins deux jours de la semaine. S. Hugues lui répondit : Seigneur, vous voulez augmenter notre couronne en augmentant notre abstinence; mais ayez la bonté, avant de rien ordonner, d'éprouver pendant huit jours quel est le poids de nos travaux, et vous jugerez alors s'il y a quelque chose à retrancher à la nourriture. » Damien, ayant

(1) T. IX *Conc.*, p. 1179.

examiné toutes choses avec attention, jugea qu'il n'y avait rien à changer; qu'il fallait, dans les règlements généraux qu'on établit pour les monastères, avoir égard à la ferveur et à la capacité du plus grand nombre; qu'un supérieur sage ne doit pas juger de la ferveur des autres par la sienne, et qu'en voulant porter trop loin l'austérité, il ouvre souvent la porte au relâchement par les dispenses qu'il est obligé d'accorder (1).

Après son départ de Cluny, Pierre Damien écrivit une lettre à S. Hugues où il lui parle ainsi : (2) « Quand je me rappelle les observances de votre monastère, je reconnais aisément que ce ne sont pas des inventions humaines, mais des règlement inspirés par le Saint-Esprit. Car les exercices sont si continuels, et surtout le chœur est si long, que dans les plus grands jours à peine les moines ont-ils une demi-heure pour s'entretenir ensemble dans le cloître. On s'est, je crois, proposé par là de pourvoir à la fragilité des faibles, parce qu'étant ainsi toujours occupés, ils n'ont pas l'occasion de pécher, si ce n'est peut-être par pensée. »

Pierre Damien visita dans ce voyage Hugues archevêque de Besançon. Il lui écrivit ensuite pour lui marquer combien il avait été édifié du bon ordre qu'il avait établi dans son diocèse, et surtout de ce que, pour se rappeler le souvenir de la mort, il s'était fait préparer son tombeau (3). Mais il l'avertit qu'il n'a pas été édifié de voir que la plupart des clercs de son Église demeurassent assis pendant l'office, et même pendant la messe : il l'exhorte à corriger cet abus, qu'il avait aussi trouvé dans quelques monastères de France.

Le B. Pierre Damien avait fait revivre en Italie l'esprit de pénitence et de mortification, par l'exemple des austérités extraordinaires qu'il s'imposait à lui-même. Cet amour de l'austérité pénétra bientôt en France. On vit un jeune seigneur nommé Thibauld renouveler les prodiges de mortification et

(1) Anonym., *de Mirac. S. Hug.*—(2) Dam., l. VI, *Ep.* II et seq.—(3) *Opusc.* XXXI.

d'humilité qu'on avait admirés dans les anciens solitaires. Thibauld naquit à Provins, dans la Brie, de parents riches et nobles (1). Son père, qui se nommait Arnoul, était de la famille des comtes de Champagne; et sa mère, appelée Gisle, était petite-nièce de S. Thibauld archevêque de Vienne, qui lui prédit la naissance et la sainteté de cet enfant. Ce fut en sa considération qu'on le nomma Thibauld. On ne tarda pas en effet à reconnaître que c'était un enfant de bénédiction. Sa piété le rendit aimable dès son enfance, et elle ne fit que s'accroître avec l'âge.

Le jeune Thibauld sut, par un accord aussi rare que difficile, allier la sagesse et l'innocence avec la jeunesse, connaître et éviter les périls de la vie mondaine. Au milieu des charmes et des plaisirs que le monde lui offrait, il conçut un grand attrait pour la solitude, persuadé qu'on ne peut mieux vaincre un si dangereux ennemi que par la fuite. Après avoir fait la confidence de son projet à un saint ermite qui demeurait dans une île de la Seine, Thibauld quitta Provins, accompagné d'un homme noble nommé Gautier, qui s'était associé à ses pieux desseins. En passant à Reims, ils changèrent d'habits avec deux pauvres qu'ils rencontrèrent, sortirent de France dans la crainte d'être reconnus, et se rendirent marchant nu-pieds à Pitingen, au diocèse de Trèves, où ils se fixèrent quelque temps, vivant du travail de leurs mains : ce travail, qui consistait à faire du charbon, leur procura quelque argent, qui leur servit à accomplir toujours nu-pieds le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice. Le pieux pèlerin revint à Trèves; mais peu de temps après, son père ayant découvert le lieu de sa retraite, la crainte que celui-ci n'essayât de le détourner de son dessein de servir Dieu lui fit prendre la fuite. Il se retira en Italie, d'où il se proposait de se rendre en terre sainte. Dieu avait d'autres projets sur son serviteur.

Thibauld, ayant trouvé sur le territoire de Vicence un lieu

(1) *Vita Theobald.*, apud Boll., 30 junii.

fort solitaire nommé Salanigo, son compagnon l'engagea à s'y fixer. Ils y bâtirent une petite cellule, avec la permission des seigneurs du lieu, auprès des ruines d'une ancienne église, et ils s'y consacrèrent à toutes les rigueurs de la pénitence. Thibauld augmentait chaque jour ses austérités, et il en vint à porter l'abstinence jusqu'à se retrancher le pain et toute sorte de boisson, ne vivant plus que de légumes et de fruits, qui servaient à modérer l'ardeur de la soif qui le dévorait. Son lit était une planche, et son chevet une pierre. Ce ne fut pas encore assez pour lui : les cinq dernières années de sa vie il ne se coucha point et ne prit qu'assis le peu de repos qu'il ne pouvait refuser à la nature.

La renommée des vertus du saint solitaire se répandit en peu de temps dans toute l'Italie, et l'édification des peuples s'accrut encore lorsqu'on eut découvert sa naissance. Sindekère, évêque de Vicence, l'ordonna prêtre, et Pierre, abbé des ermites camaldules de Vingadice, lui donna l'habit monastique ; mais Thibauld ne quitta pas sa cellule de Vicence.

Cependant son père et sa mère, qui ne cessaient de pleurer leur fils fugitif, apprirent le lieu de sa retraite et sa haute réputation de sainteté. Ils entreprirent aussitôt le voyage d'Italie, pour avoir la consolation d'embrasser ce cher enfant. La vue de l'état où la pénitence l'avait réduit leur fit verser des larmes abondantes ; mais leur piété en tempéra l'amertume et les changea en larmes de joie. Sa mère ne put jamais se résoudre à se séparer de lui, et elle se consacra aux exercices de la pénitence dans une cellule près de son ermitage. Son fils la dirigea tant qu'il vécut dans les voies de la perfection ; mais une vie si mortifiée ne pouvait être longue. Thibauld succomba à tant d'austérités, et mourut douze ans après qu'il eut quitté la maison paternelle et neuf ans après s'être retiré dans cet ermitage, sous le règne de l'empereur Henri IV, indiction IV, c'est-à-dire l'an 1066. Il était tout couvert d'ulcères lorsqu'il mourut ; mais aussitôt après sa mort son corps parut sain et brillant, comme s'il avait déjà eu

quelque part à la gloire de la résurrection. Au premier bruit de sa mort, les citoyens de Vicence de tout âge vinrent armés à sa cellule pour enlever le corps, qu'ils enterrèrent dans l'église cathédrale, où le Seigneur fit éclater le mérite de son serviteur par plusieurs miracles.

S. Thibauld est honoré à Provins comme patron de la ville, et plusieurs villes de France lui rendent un culte spécial. Les martyrologes marquent sa fête le 1er juillet, ou le dernier jour de juin, qui est celui de sa mort. Vaultier ou Gautier, son compagnon, à qui on donne le titre de bienheureux, était mort sept ans avant lui.

La plupart des seigneurs laïques, et même des évêques, témoignaient alors une grande dévotion pour les pèlerinages. Celui de la terre sainte était de tous le plus fréquenté par la piété des fidèles, quoiqu'il devînt le plus dangereux à cause de la cruauté et de l'avarice des Sarrasins. Lietbert, évêque de Cambrai, successeur de Gérard, entreprit ce grand voyage, sans pouvoir obtenir la permission de voir l'église du Saint-Sépulcre, parce que le prince sarrasin qui était maître des saints lieux avait défendu qu'on y laissât entrer les chrétiens (1). Lietbert, pour s'en consoler, fit bâtir à son retour un monastère près de Cambrai en l'honneur du saint sépulcre, au lieu où son prédécesseur avait érigé un oratoire et bénit un cimetière pour les pauvres. Ce monastère fut depuis renfermé dans la ville.

La même année 1064 une grande troupe de pèlerins, au nombre de sept mille, la plupart Allemands, entreprit le pèlerinage de Jérusalem. Ils avaient à leur tête plusieurs prélats : Sigefroy de Mayence, Guillaume d'Utrecht, Gontier de Bamberg et Otton de Ratisbonne. Trente braves cavaliers normands se joignirent à eux (2). La plupart de ces pèlerins étaient fort riches, et ils firent ce voyage de dévotion avec un équipage et un appareil qui les exposaient à de grands périls.

(1) Rodulph. *Vita Lietberti*, in *Spicil.*, t. IX. — (2) Lamb. Schafnab.

Les barbares, partout où ils passaient, admiraient leur magnificence, et la cupidité leur fit bientôt concevoir la pensée de leur enlever ces richesses.

Les pèlerins, après avoir traversé la Lycie, furent attaqués le vendredi saint, auprès d'une ville nommée Ramulo, par une troupe de brigands arabes au nombre d'environ douze mille. La plupart des chrétiens étaient sans armes; plusieurs se faisaient même un scrupule de se défendre, pour éviter une mort qu'ils regardaient comme un martyre, et dans la première attaque un grand nombre furent tués et dépouillés par ces barbares. Guillaume, évêque d'Utrecht, fut blessé au bras, et laissé nu à demi mort sur la place. Les autres pèlerins ne se sentirent pas disposés à faire ainsi le sacrifice de leur vie. Tout en se défendant courageusement à coups de pierres et avec les armes qu'ils arrachèrent à leurs ennemis, ils parvinrent à gagner un bâtiment assez spacieux construit au milieu d'une cour. Derrière cette sorte de rempart, les chrétiens repoussèrent pendant trois jours les attaques sans cesse renouvelées des Arabes, qui ne leur laissaient le temps de prendre ni nourriture ni repos. Enfin le jour de Pâques, comme l'assaut continuait, ils résolurent de capituler, et ils firent dire aux Arabes, par un interprète, qu'ils étaient disposés à se rendre.

Le chef de ces brigands, accompagné des principaux d'entre eux, se rendit auprès des assiégés pour entendre leurs propositions; mais dans la conférence ils montrèrent une telle insolence et une si audacieuse perfidie, que les chrétiens, exaspérés, se jetèrent sur eux, les désarmèrent et leur lièrent étroitement avec des cordes les pieds et les mains (1).

Les Arabes qui étaient autour de la maison, ayant entendu les cris de leurs gens, donnèrent un nouvel assaut. Mais les chrétiens exposèrent aux coups les chefs des Arabes, et, tenant le sabre levé sur la tête de ces prisonniers, ils menaçaient de les massacrer. Les chefs, pour éviter le péril, donnèrent ordre

(1) Lambert, in *Chron.*

de cesser l'attaque. Sur ces entrefaites on apprit que le gouverneur de Ramulo, quoique païen, ayant appris l'extrémité où les chrétiens étaient réduits, venait à leur secours, et il arriva en effet quelques heures après. La joie des chrétiens fut égale à l'horreur du péril auquel ils échappaient : ils remirent au gouverneur de Ramulo leurs prisonniers, et lui offrirent une somme d'argent comme témoignage de leur reconnaissance ; le gouverneur l'accepta et leur donna une escorte pour les conduire à Jérusalem. Mais d'un si grand nombre de pèlerins à peine en revint-il deux mille.

Sigefroy, archevêque de Mayence, fut assez heureux pour revenir sain et sauf d'un si pénible voyage. Malgré les dangers qu'il avait courus, à peine était-il revenu de la terre sainte qu'il entreprit le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice. A son retour il visita le monastère de Cluny, et fut si édifié de la piété des moines qu'il renonça à son siége pour embrasser la vie monastique dans cette sainte communauté. S. Hugues le reçut volontiers. Mais le saint abbé ayant appris que l'élection d'un successeur avait excité de grands troubles dans le clergé de Mayence, il ordonna à Sigefroy de reprendre le gouvernement de son diocèse, préférant ainsi le bien de l'Église à la gloire de sa communauté. Sigefroy se démentit dans la suite, et devint un prélat courtisan, qui, n'ayant pas la force de résister à l'empereur, porta la complaisance jusqu'à se faire schismatique pour lui plaire.

La mort d'Ebrard, archevêque de Trèves, fut suivie d'agitations bien plus graves encore que celles qui avaient menacé Mayence. Ce prélat étant mort dans son église le samedi saint après l'office, l'an 1066, Chaonon, autrement Conrad, primicier de l'Église de Cologne, obtint ce siége par le crédit de S. Annon, son archevêque. Cependant, comme il n'y avait pas eu d'élection canonique, le clergé et le peuple de Trèves se montrèrent fort irrités de cette nomination, et prirent des mesures pour s'y opposer. Le nouvel archevêque se mit cependant en chemin pour prendre possession de son Église. Mais Théodo-

ric ou Déoderic, comte de Trèves, alla l'attendre sur la route, et, s'étant saisi de sa personne, il le livra à quelques hommes de sa suite, qui le jetèrent jusqu'à trois fois du haut d'un précipice sans qu'il reçût d'autre blessure qu'une fracture au bras. Enfin ils lui coupèrent la tête, et jetèrent son corps dans des broussailles (1). Le corps de Conrad fut dans la suite transféré au monastère de Tholey, où les miracles qui se firent à son tombeau l'ont fait honorer comme martyr.

Ces violences étaient plus rares dans l'intérieur de la Gaule; mais l'hérésie suivait toujours ses voies artificieuses et continuait à y attaquer la foi; elle faisait d'autant plus de progrès qu'elle travaillait plus sourdement et avec moins d'éclat. Les fréquentes condamnations qui avaient frappé Bérenger l'avaient rendu plus circonspect; mais il n'en était que plus opiniâtre. Aussitôt qu'il fut de retour en France après le concile de Rome, où il avait si solennellement abjuré son hérésie, il composa un écrit contre le formulaire qu'on lui avait fait signer, et il entreprit de montrer que cette profession de foi était hérétique, parce que le cardinal Humbert, qui l'avait dressée, était, disait-il, dans les sentiments du vulgaire, c'est-à-dire de Paschase et de Lanfranc.

Lanfranc ne laissa pas cet écrit sans réponse. Il publia pour le réfuter un traité de l'Eucharistie en forme de dialogue entre lui et Bérenger, où, pour justifier le formulaire de foi que le pape Nicolas et le concile romain avaient obligé ce sectaire de signer, il réfute avec force les vaines chicanes de Bérenger, découvre les sophismes de sa fausse dialectique, et fait sentir sa mauvaise foi dans l'abus qu'il fait des textes des saints Pères, surtout de S. Ambroise et de S. Augustin. Ensuite Lanfranc se sert avec avantage contre son adversaire du sentiment de l'Église universelle; puis, serrant de plus près son adversaire, il lui dit (2):

« Si ce que vous croyez concernant le corps de Jésus-Christ

(1) *Vit. Conradi*, 1 junii, ap. Bolland. — (2) Lanfr. *de Eucharistia*.

est vrai, il s'ensuit que tout ce que l'Église universelle répandue dans toutes les nations croit sur cette matière est faux. Tous ceux en effet qui se glorifient d'être chrétiens, de quelque pays qu'ils soient, se glorifient aussi de recevoir dans l'Eucharistie la vraie chair que Jésus-Christ a prise dans le sein de la Vierge. Interrogez tous les peuples de l'Occident qui ont quelque connaissance de la langue latine; interrogez les Grecs; demandez aux Arméniens et à tous les autres chrétiens de diverses nations du monde: ils vous répondront tous unanimement qu'ils professent la même foi. Or, si la foi de l'Église universelle peut être fausse, il faut dire, ou qu'il n'y a jamais eu d'Église catholique, ou que l'Église a péri : blasphème dont tout catholique aura horreur... Vous répondrez : L'Église a été, elle s'est étendue dans tout le monde; mais par l'ignorance de ceux qui ont mal entendu l'Écriture, elle est tombée dans l'erreur, elle a péri. Proposition sacrilége, dont l'Évangile, les prophètes et les saints Pères ont démontré la fausseté. Le Seigneur a promis à sa sainte Église qu'il ne l'abandonnerait jamais : *Voici*, lui a-t-il dit, *que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.* » Ce raisonnement peut servir à confondre tous les hérétiques.

Le pape Alexandre, ayant appris que Bérenger était retombé dans son hérésie, et déclamait avec fureur contre le Saint-Siége et contre les papes qui l'avaient condamné, eut la charité de lui écrire avec bonté pour l'exhorter à se reconnaître (1). Mais un novateur qui méprisait les menaces et les foudres de l'Église, ne devait pas être touché des avis charitables du père commun des fidèles.

L'érudition de Lanfranc, moine du Bec, et le zèle de Maurile, archevêque de Rouen, préservèrent la Normandie de la contagion de cette hérésie. Cet archevêque tint un nouveau concile dans sa province pour la dédicace de son église cathédrale, qu'il avait fait achever, et qui avait été commencée par l'arche-

(1) Anonym. Chifflet.

vêque Robert, un de ses prédécesseurs. Les évêques Odon de Bayeux, frère du duc Guillaume, Jean d'Avranches, Hugues de Lisieux, Guillaume d'Evreux, Yves de Séez et Geoffroy de Coutances assistèrent à ce concile, où l'on fit encore des règlements contre les désordres du clergé. Guillaume, duc de Normandie, y assista aussi pour autoriser ces décrets par sa présence.

Ce prince n'avait pas oublié la pénitence que le pape lui avait imposée, ainsi qu'à la duchesse Mathilde, pour s'être mariés malgré le lien de parenté qui les unissait. Pour établir les deux fondations auxquelles ils étaient obligés, ils choisirent la ville de Caen, où le duc fit bâtir le monastère de Saint-Étienne et la duchesse celui de la Trinité. Lanfranc, prieur du Bec, fut le premier abbé de Saint-Étienne. Herluin, abbé du Bec, eut beaucoup de peine à y consentir, parce que, étant obligé de bâtir son église, il trouvait un grand secours dans la rétribution que Lanfranc recevait de ses écoliers. On voit par là que son enseignement n'était pas gratuit. La première abbesse de la Trinité de Caen fut une sainte fille nommée Mathilde, qui gouverna cette communauté quarante-huit ans. La princesse Cécile, fille du duc Guillaume, lui succéda.

S. Anselme, religieux du Bec, fut élu prieur à la place de Lanfranc; mais cette distinction excita beaucoup de jalousie parmi les moines plus âgés que lui. Car dans les communautés les plus anciens se persuadent quelquefois que l'âge est un mérite suffisant pour être préférés aux jeunes. Anselme était natif d'Aoste, dans la Gaule cisalpine. Son heureux naturel et les pieuses leçons de sa mère Ermenberge lui donnèrent de bonne heure le goût de la vertu, et il pria l'abbé d'un monastère voisin de lui donner l'habit; mais l'abbé, redoutant la colère du père du jeune postulant, refusa de se rendre à ses vœux. Anselme se démentit ensuite de cette ferveur, et se livra, après la mort de sa mère, à toutes les vanités du monde. La Providence permit qu'un différend qui s'éleva entre lui et son père, l'obligeât de s'expatrier. Il se retira à Avranches,

d'où la réputation de Lanfranc l'attira bientôt au Bec. En apprenant sous cet habile maître les sciences humaines, il en reçut aussi des leçons de vertu, et se sentit inspiré de se donner entièrement à Dieu. Mais il se demandait s'il demeurerait dans le monde pour y servir le Seigneur, ou bien s'il se ferait moine ou ermite. Il pria Lanfranc de le décider : celui-ci n'osa le faire. Anselme consulta donc Maurile, archevêque de Rouen, qui se déclara pour la vie monastique.

Après la décision de ce prélat, Anselme ne délibéra plus que sur le choix du monastère. Son inclination le portait à entrer au Bec ou à Cluny. Cependant un reste de vanité l'arrêtait : il craignait de ne pas se distinguer dans des communautés où il y avait tant d'excellents sujets (1). « Je ne pourrai, disait-il, l'emporter au Bec sur l'érudition de Lanfranc, ni à Cluny sur la sainteté de tant de religieux qui observent une si exacte discipline. » Mais, revenant tout à coup à lui-même : « Quelle étrange illusion me séduit ! s'écria-t-il. Te fais-tu donc moine pour l'emporter sur les autres? Ne dois-tu pas plutôt te proposer de te faire oublier? » Il prit donc le parti de se faire moine au Bec, où, après trois ans, il fut établi prieur. Sa charité et son humilité lui gagnèrent bientôt les cœurs de ceux que la jalousie avait indisposés contre lui.

Comme l'abbé Herluin était fort âgé et ne pouvait plus vaquer aux affaires, Anselme portait tout le fardeau du gouvernement, et à peine trouvait-il un moment pour lire ou écrire. Les travaux que sa charge lui imposaient, en le détournant de l'étude et de la pratique des devoirs de piété, lui firent naître le dessein de l'abdiquer; mais, pour n'avoir rien à se reprocher, il consulta encore Maurile, archevêque de Rouen, qui lui répondit : « Mon cher frère, il ne faut pas que le soin de votre propre salut vous fasse abandonner le soin du salut des autres. L'expérience m'a appris que plusieurs de ceux qui renoncent à travailler à la perfection du prochain,

(1) *Vita Anselmi.*

sous prétexte de ne travailler qu'à la leur propre, ne font souvent ni l'un ni l'autre. C'est pourquoi, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de semblable, je vous ordonne, en vertu de la sainte obéissance, de garder la charge de prieur qu'on vous a donnée, et de ne la quitter que par ordre de votre abbé (1). »

Anselme ne songea plus qu'à remplir les devoirs de prieur avec autant de charité que de vigilance. C'était un père pour tous les religieux, mais il avait la tendresse d'une mère pour les malades. Il en prenait un soin particulier et ne s'en rapportait qu'à lui-même pour les servir. Sa bonté était extrême pour les jeunes religieux. Il ne croyait pas qu'un supérieur dût être si sévère pour la jeunesse, ni rendre plus rigoureux le joug de la religion à ceux qui ont déjà tant de peine à le supporter à cause de la vivacité de leurs passions.

Un abbé se plaignant un jour des jeunes religieux de son monastère, qu'il ne pouvait réduire, quoi qu'il les fît fustiger presque tous les jours, Anselme lui dit (2) : « Vous les avez tels que vous les formez. Ils sont indociles à présent, et quand ils seront plus âgés, ils seront stupides et comme abrutis par les coups. Car, dites-moi, si, après avoir planté un arbre dans votre jardin, vous alliez le renfermer de tous côtés et le serrer si fortement qu'il ne pût étendre ses branches, vous ne pourriez avoir qu'un arbre tortu et infécond. Il en arrive de même à vos jeunes gens, que vous resserrez par vos menaces, que vous aigrissez par vos coups. Ils ne conçoivent que des pensées de murmure et de rancune, et leur haine contre les supérieurs croît avec l'âge. Si vous voulez les former aux bonnes mœurs, imitez un ouvrier qui, voulant graver une figure sur une lame d'or ou d'argent, ne frappe pas toujours cette lame ; mais il la polit doucement, et, la pressant légèrement et à propos, y imprime les traits qu'il souhaite. Il gâterait tout, s'il frappait rudement. » Ces sages avis montrent bien la prudence de

(1) *Vita Ansel.*, l. I, c. III.—(2) Ap. Mabill., t. IV, p. 666.

celui qui les donnait. Nous verrons Anselme devenir dans la suite abbé du Bec et archevêque de Cantorbéry après la mort de Lanfranc, que le duc Guillaume plaça sur ce siége quelques années après qu'il eut fait la conquête du royaume d'Angleterre, dont nous devons parler.

S. Edouard, troisième du nom, roi d'Angleterre, n'ayant pas d'enfants, avait désigné pour son héritier Guillaume, duc de Normandie, son parent, tant par estime pour les talents qu'il lui connaissait que par reconnaissance pour les bons services qu'il en avait reçus, pendant le séjour que les troubles d'Angleterre l'avaient obligé de faire en Normandie, où il s'était réfugié. Harold, seigneur anglais qui pouvait prétendre à la succession d'Édouard, étant venu en France, avait fait serment au duc Guillaume qu'il le reconnaîtrait pour roi après la mort d'Édouard. Cependant, dès que ce saint roi fut mort, le 5 janvier 1066, Harold oublia ses serments, et se fit proclamer roi d'Angleterre. C'était un royaume à conquérir. Le duc Guillaume ne se dissimulait pas que cette conquête était une œuvre périlleuse et difficile; mais les difficultés ne l'effrayaient point.

Pendant que Guillaume se préparait à cette grande entreprise, il réunit à Lillebonne les principaux seigneurs de ses États et leur proposa l'expédition qu'il méditait. Quelques-uns la trouvèrent trop périlleuse; mais le duc fit si bien valoir la gloire qui en reviendrait à la nation normande, que le parti de la guerre l'emporta. En même temps, pour faire voir que la justice avait plus de part que l'ambition à son entreprise, il députa à Rome Gislebert, archidiacre de Lisieux, pour faire approuver son dessein par le pape. Alexandre II trouva la cause juste, et lui envoya l'étendard de Saint-Pierre comme le gage de la victoire qu'il devait remporter sur le parjure Harold (1).

Guillaume, après avoir pris les mesures nécessaires pour

(1) Orderic, l. III.

assurer la tranquillité à ses États, s'embarqua à la tête d'une flotte nombreuse, qu'il avait assemblée à l'embouchure de la Dive, et vint relâcher à Saint-Valery, d'où il se proposait de faire voile vers l'Angleterre ; mais les vents contraires s'opposaient au départ de l'expédition. Pour en obtenir de favorables, le duc fit porter en procession le corps de S. Valery en se recommandant à la puissante intercession de ce saint patron. Ses prières furent exaucées, et, le vent étant changé, il fit heureusement la traversée et débarqua à Pevensey, dans le comté de Sussex. Harold marcha aussitôt à sa rencontre, et lui livra une sanglante bataille. La victoire fut longtemps disputée entre les Normands et les Anglo-Saxons, qui combattaient avec une égale animosité. Le duc Guillaume fit vœu, dans la chaleur du combat, de faire bâtir un monastère sur le champ de bataille s'il remportait la victoire ; les Anglo-Saxons plièrent enfin, et Harold, leur roi, fut tué dans la mêlée. Cette mort assurait le triomphe de Guillaume ; le duc de Normandie, n'ayant plus de compétiteur, fut reconnu roi, et se fit sacrer à Londres le jour de Noël par l'archevêque d'York. Cette glorieuse conquête fit substituer le nom de Conquérant à celui de Bâtard qu'on lui donnait auparavant, et qu'il prenait lui-même dans les actes publics.

Guillaume, ayant ainsi soumis l'Angleterre, songea à s'acquitter du vœu qu'il avait fait dans le combat. Il chargea Guillaume le Fèvre, moine de Marmoutier, qui l'avait suivi en Angleterre, de faire bâtir un monastère sur le champ de bataille en l'honneur de S. Martin. Le moine trouvait ce lieu trop stérile, et voulait persuader au roi de placer ailleurs ce monastère. Mais le roi lui répondit : « Ne craignez rien ; je ferai en sorte que vous ayez plus de vin que les plus célèbres abbayes n'ont d'eau. » Ce ne fut pas seulement pour témoigner sa reconnaissance à Dieu que le roi fit bâtir ce monastère ; mais encore afin qu'on y offrît tous les jours le sacrifice de propitiation pour les âmes de ceux qui avaient été tués dans le combat.

Quand il eut tout réglé dans son nouvel État, Guillaume revint le carême suivant en Normandie, célébra la fête de Pâques à Fécamp, et assista ensuite à la dédicace de Saint-Pierre-sur-Dive, et à celle de Jumiéges, qui fut faite par l'archevêque Maurile. Rappelé bientôt en Angleterre par quelques mouvements qu'il fallait réprimer, il y fit venir la reine Mathilde, et la fit couronner à Londres. Cette princesse s'y rendit avec un nombreux cortége de dames et de seigneurs; Gui, évêque d'Amiens, était un des principaux du clergé qui l'accompagnait. Un poëme qu'il fit sur la victoire remportée contre Harold lui avait probablement gagné les bonnes grâces du nouveau roi d'Angleterre.

S'il fallait un bras tel que celui de Guillaume pour faire la conquête de l'Angleterre, il fallait aussi son intelligence et sa fermeté pour la conserver malgré les factions et l'inconstance des Anglo-Saxons, qui tâchèrent plus d'une fois de secouer le joug des Normands. Mais Guillaume sut toujours les réprimer, et il fit des lois si sévères qu'il maintint dans le devoir les grands et les petits. Les Anglo-Saxons se plaignirent de ce que le nouveau roi changeait la plupart de leurs usages, de ce qu'il faisait publier les lois en français et faisait enseigner cette langue aux enfants dans les écoles (1). Si ce prince voulait par là faire aimer la nation normande aux Anglo-Saxons, ce n'est pas en cela qu'il réussit le mieux. Il veillait surtout à donner de bons évêques aux Églises et de bons abbés aux monastères. Les auteurs de ce temps-là lui donnent de grandes louanges sur ce point. En effet, il n'avait égard qu'au mérite dans la nomination aux prélatures. Quelque zèle qu'il eût pour son nouveau monastère de Caen, il voulut élever l'abbé Lanfranc sur le siége de Rouen, après la mort de l'archevêque Maurile.

Ce prélat, qui avait montré tant de zèle pour la régularité du clergé et pour la pureté de la foi, mourut le 9 août de

(1) Ingulphus.

l'an 1067. Etant à l'agonie, il demeura fort longtemps sans mouvement et sans respiration, en sorte qu'on le crut mort; et l'on était sur le point de le porter à l'église pour faire ses funérailles, lorsque, étant revenu à lui, il dit qu'il avait de rudes combats à soutenir contre le démon, qui lui avait reproché de ne pas s'être confessé des fautes vénielles (1). Et, après ces paroles, il expira et fut enterré vis-à-vis le crucifix dans la cathédrale qu'il avait fait achever. L'épitaphe placée sur sa tombe faisait connaître plusieurs particularités de sa vie.

Le bienheureux Maurile (2) fut un des plus saints et des plus illustres prélats qu'ait eus l'Église de Rouen. Issu d'une noble famille de Reims, il fit ses premières études dans cette ville et alla étudier la philosophie à Liége; il fut ensuite écolâtre d'Alberstadt. Maurile exerçait cette charge avec réputation, lorsque se sentant inspiré de renoncer à tout, il embrassa la vie monastique à Fécamp. Après y avoir passé quelques années, il en sortit avec la permission de son abbé pour aller en Italie, où le marquis Boniface, ayant connu son mérite, le fit abbé d'un monastère de Florence, dont les moines tentèrent de l'empoisonner, parce qu'il voulait les réformer. Maurile les abandonna, et revint à Fécamp, où il ne pensait qu'à se sanctifier, lorsqu'il fut placé sur le siége de Rouen. Quelques martyrologes lui donnent le titre de saint; mais on ne lui rend aucun culte public. On avait coutume à certains jours solennels d'aller encenser son tombeau; les calvinistes l'ont détruit en 1572 (3).

(1) Guillelm Malmesb., l. III.
(2) Voici l'épitaphe de Maurile :

Humani cives, lacrymam nolite negare
Vestro pontifici Maurilio monacho.
Hunc Remis genuit, studiorum Legia nutrix,
Potavit trifido fonte philosophia.
Vobis hanc ædem cœptam perduxit ad unguem,
Lætitia magna fecit et encenia.
Cum tibi Laurenti vigilat plebs sobria Christi
Transit, in cœlo laurea festa colit.

(3) *Hist. arch. Rothom.*, t. II *Analect.*

Après la mort de Maurile, le clergé et le peuple de Rouen jetèrent les yeux sur Lanfranc, premier abbé de Saint-Étienne de Caen, et le demandèrent au roi Guillaume pour leur archevêque. Guillaume, qui estimait le mérite de Lanfranc, y consentit volontiers; mais le saint abbé s'excusa si éloquemment pour éviter un fardeau qu'il croyait au-dessus de ses forces, qu'il fit tomber le choix du prince sur Jean, évêque d'Avranches. Il se chargea même d'aller à Rome solliciter l'agrément du pape pour cette translation. Alexandre II le donna par une lettre adressée à l'évêque d'Avranches, dans laquelle il lui dit qu'ayant appris que ses bonnes mœurs l'ont fait élire archevêque de Rouen, il lui ordonne, par l'autorité apostolique, de consentir à son élection en acceptant le siége qu'on lui destine, et il l'exhorte à se montrer aussi fidèle dans une grande administration qu'il l'a été dans une moins importante.

Jean était un homme de qualité et d'une expérience consommée. Mais le moine de Saint-Ouen qui a écrit l'histoire des archevêques de Rouen, l'accuse d'emportement et de hauteur (1). Voici l'origine de cette accusation. Les archevêques de Rouen avaient coutume d'aller célébrer la messe avec leur clergé dans le monastère de Saint-Ouen le jour de la fête de ce saint. L'archevêque, qui était alors absent, fit dire qu'on l'attendît pour la messe, promettant qu'il ne manquerait pas de s'y rendre à temps. Les moines attendirent d'abord; mais, voyant que l'archevêque ne venait point, ils commencèrent la messe. A peine avait-on chanté le *Gloria in excelsis* que l'archevêque arriva. Blessé du mépris qu'on avait montré de ses ordres, il entra dans une grande colère, chassa les moines du chœur et le célébrant de l'autel, et les excommunia. Il s'habilla ensuite pour célébrer la messe avec son clergé. Les moines sortirent en tumulte du chœur, et l'un d'eux, étant monté dans le clocher, sonna le tocsin, en criant que l'archevêque voulait enlever le corps de S. Ouen. C'en était assez pour

(1) *Hist. archiepisc. Rothom.*, in *Coll. nov.* Martène, p. 243, in-4.

exciter la populace, qui accourut aussitôt avec ce qu'elle put trouver d'armes pour défendre la relique. Un véritable combat s'établit alors entre les gens de l'archevêque et le peuple animé par les moines. L'archevêque se vit obligé de quitter l'autel et de se barricader, pour résister à l'attaque des moines et de la populace, jusqu'à ce que le vicomte de la ville fût venu à son secours avec des soldats. L'archevêque, outré de cet affront, interdit l'église, et l'on tint un concile à cette occasion, où le roi Guillaume assista. On se contenta d'exiler en divers monastères quatre moines des plus facticux.

Gervais, archevêque de Reims, était mort environ un mois avant Maurile de Rouen. Il tomba malade le jour de la fête de S. Pierre, et mourut le sixième jour de sa maladie. Dès qu'il se vit en danger, il fit assembler les chanoines et les clercs de son Église, et, en leur présence, il fit sa profession de foi en sincère catholique. Après quoi il reçut le saint Viatique, conjurant ceux qui étaient présents de lui servir de témoins devant Dieu qu'il croyait que c'était véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ. Dans un temps où l'hérésie des sacramentaires continuait toujours de se répandre, ce prélat jugea qu'il était obligé, pour l'édification des fidèles, de faire sur cet article une profession claire de sa foi, afin qu'on ne pût le calomnier après sa mort. On l'avertit ensuite de réparer quelques dommages qu'il avait causés à l'Église de Reims et au monastère de Saint-Remi. L'archevêque promit que, si Dieu lui rendait la santé, il réparerait tous les torts qu'il pouvait avoir faits. Pour y suppléer en quelque sorte, il légua aux chanoines de son Église deux moulins, et aux moines de Saint-Remi sa crosse d'or, du poids de trois livres et demie. Gervais avait rétabli l'église de Saint-Nicaise de Reims, et mis dans celle de Saint-Denis de cette ville des chanoines pour y vivre selon la règle de S. Augustin (1).

Manassès, premier du nom, acheta l'archevêché de Reims

(1) Odolric. *Proposit. in cod. Rem.*

après la mort de Gervais, et trouva le moyen de se faire ordonner par quelques évêques. Sa conduite dans l'épiscopat fut digne des moyens par lesquels il y était entré. Il n'estimait sa place que par les revenus qu'elle lui apportait, et qu'il employait à vivre en grand seigneur. Quant à ses devoirs d'évêque, il se mettait peu en peine de les remplir, et disait que l'archevêché de Reims serait fort bon s'il ne fallait pas chanter la messe (1).

S. Robert, fondateur de la Chaise-Dieu, mourut aussi la même année. Une indisposition subite le surprit le samedi saint, en conférant le baptême aux enfants des nobles de la province : car ils avaient la dévotion de lui faire baptiser ce jour-là les enfants qui leur étaient nés ; il ne put en baptiser qu'un. Sa maladie augmentant, il exhorta ses moines à conserver toujours entre eux la charité, cette vertu si nécessaire pour la paix et le bonheur des communautés. Après avoir prédit le jour et l'heure de sa mort, il reçut l'extrême-onction, et se fit ensuite porter dans l'oratoire, devant une image de la Vierge qui tenait son Fils entre ses bras. Déposant alors son bâton pastoral dans les mains de l'enfant Jésus, il dit : « Jésus-Christ, mon Seigneur et mon Dieu, c'est de vous que j'ai reçu le bâton pastoral pour gouverner ce monastère. C'est à vous et à votre sainte Mère que je le remets, en vous priant de gouverner toujours la communauté, dont je vous résigne, si j'ose ainsi dire, la supériorité perpétuelle. » Ensuite, après avoir embrassé tous ses frères et reçu les sacrements, il mourut le 17 avril, le mardi après la Quasimodo, à la troisième heure du jour. Le saint abbé ne fut enterré que huit jours après (2). On le dépouilla de ses habits pour satisfaire la dévotion des assistants ; on lava son corps avec du vin, et on l'enferma dans une peau de cerf. On a conservé longtemps à la Chaise-Dieu le haut de sa crosse, qui était d'ivoire, et terminé en forme de potence ou de T, comme nous avons dit qu'était faite la crosse de S. Remi.

(1) Guibert, *de Vita sua*. — (2) *Vita Rob.*, apud. Boll., 24 april, t. IV, p. 134.

Les miracles qui se firent au tombeau de S. Robert y attirèrent un si grand concours de peuple, que la solitude des religieux et la célébration de l'office divin en étaient troublées. Les plus anciens et les plus zélés des moines adressèrent des prières à S. Robert de ne plus faire de miracles, afin qu'ils pussent célébrer l'office divin avec plus de recueillement, et ils eurent soin qu'on ne laissât entrer personne dans l'oratoire où le saint abbé était enterré. On perdit ainsi l'habitude d'y venir en pèlerinage, et les moines retrouvèrent la solitude et le repos qu'ils avaient goûtés auparavant. Ce trait marque un grand désintéressement de la part de ces religieux, et montre qu'ils étaient loin de publier de faux miracles pour faire honneur à leur saint abbé (1).

Durand, depuis évêque d'Auvergne, fut élu abbé de la Chaise-Dieu après S. Robert. Il y avait plusieurs prieurés ou monastères soumis à la Chaise-Dieu et gouvernés par S. Robert, en sorte que, tant à la Chaise-Dieu que dans ces prieurés qui en dépendaient, le saint abbé avait jusqu'à trois cents religieux sous son obéissance. Il gouvernait aussi quelques monastères de filles, comme celui de Comps et celui de Vaudieu (*Vallis Dei*). Vaudieu fut bâti par Raoul de Lugeac, qui le soumit à la Chaise-Dieu.

A l'exemple des moines, le clergé semblait aussi vouloir se réformer. L'institut des chanoines réguliers commençait à se répandre et faisait honneur à l'Église de France. Gui, doyen de Saint-Quentin de Vermandois, ayant été élevé sur le siége de Beauvais l'an 1067, voulut faire fleurir en cette ville le culte de S. Quentin. Il fit bâtir près de Beauvais une église en l'honneur de ce saint martyr, où il établit des chanoines réguliers. La dédicace de cette église, où le corps de Ste Romaine fut transféré, se fit avec une grande solennité. Pour rendre la fête plus auguste, on y porta du Vermandois le corps de S. Quentin et plusieurs autres reliques (2). Yves, depuis

(1) T. IV. — (2) *Vita S. Romanæ.*

évêque de Chartres, fut le premier abbé de Saint-Quentin de Beauvais, et il rendit sa communauté si florissante que Philippe, évêque de Troyes, voulant établir des chanoines dans l'église de Saint-Georges, les fit venir de Saint-Quentin de Beauvais, déclarant que c'était la communauté la plus capable de faire honneur à la religion par sa régularité (1).

Hugues évêque de Nevers, ayant fait reconstruire l'église de Saint-Etienne, qui était autrefois un monastère de religieuses établi par S. Colomban, y plaça aussi des chanoines. Nous avons l'acte qui en fut dressé, daté de l'an 1064 et signé de Richer archevêque de Sens, de Hugues évêque de Nevers, de Godefroy évêque d'Auxerre, de quinze chanoines et de plusieurs seigneurs (2).

S. Gautier abbé de Lesterps, dans le Limousin, monastère de chanoines réguliers, faisait alors par ses vertus beaucoup d'honneur à cet institut. Il naquit dans l'Aquitaine, et montra dès son enfance un grand attrait pour la vertu et un grand goût pour l'étude. Admis dans sa jeunesse parmi les chanoines de Dorat, il fut dans la suite obligé d'en sortir. Les chanoines de Lesterps cherchèrent à l'attirer parmi eux ; il résista quelque temps à leurs sollicitations; mais, au retour d'un pèlerinage qu'il fit à Jérusalem, l'abbé de Lesterps étant mort, il fut élu à sa place et obligé d'accepter cette charge (3). Gautier y déploya les qualités d'un bon supérieur, étudiant avec soin le caractère et les défauts de ses inférieurs, afin d'appliquer à chacun les remèdes les plus efficaces. Sa communauté n'était pas seule l'objet de ses soins : il les étendit aux laïques, auxquels il rendait de précieux services ; car il avait un rare talent pour toucher les cœurs au tribunal de la pénitence. Le pape Victor II, instruit du bien qu'il faisait, lui envoya le pouvoir de confesser et d'absoudre les plus grands pécheurs. S. Gautier vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, et mourut l'an 1070. Quand il eut reçu l'extrême-onction, il se fit ôter le

(1) T. II *Spic.*, p. 301. — (2) T. VI *Spic.*, p. 437. — (3) *Vita Galterii*, ap. Boll., 9 maii.

cilice qu'il portait sur sa chair et se fit étendre nu sur la cendre dans l'église, en disant qu'après avoir reçu l'onction de l'huile sainte il devait, comme un athlète, combattre nu. Ce saint abbé avait coutume de macérer sa chair par de rudes disciplines, qu'il se donnait lui-même. Mais sur la fin de sa vie, craignant de n'avoir pas assez de force pour s'infliger cette pénitence, il avait prié un chanoine dont il connaissait le bras robuste, de lui rendre ce service.

Ces heureux commencements de réforme dans le clergé laissaient encore bien des abus à corriger. Alexandre II, voulant y remédier, envoya en France le cardinal Hugues le Blanc et le cardinal Etienne, avec la qualité de légats. Ce dernier tint un concile à Bordeaux, l'an 1068. On voit, par les noms des évêques qui se trouvèrent à ce concile, qu'Archambauld, archevêque de cette ville, avait déjà été déposé, et que Joscelin (1), trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, avait été installé en sa place.

Le cardinal Hugues le Blanc tint un concile provincial à Auch, où il fut ordonné que toutes les Églises de Gascogne payeraient aux églises cathédrales la quatrième partie des dîmes qu'elles percevaient. On en exempta le monastère de Saint-Orens (2) et plusieurs autres églises, qui étaient désignées. Austinde était alors archevêque d'Auch; mais il mourut peu de temps après, renommé pour la sainteté de sa vie, qui l'a fait mettre au nombre des saints.

Guillaume lui avait succédé, lorsque, sur la fin de la même année, le même légat tint un nouveau concile à Toulouse, où l'on décida le rétablissament de l'évêché de Lectoure, qui avait été changé en un monastère. On ordonna que l'évêque aurait sa demeure dans le monastère, et qu'après la mort des

(1) Les frères de Sainte-Marthe placent sur le siége de Bordeaux Andron entre Archambauld et Joscelin; mais la *Chronique de Maillezais* fait succéder immédiatement Joscelin à Archambauld.

(2) Le nom de S. Orens est le seul authentique : celui de S. Orient a prévalu. On sait qu'il joignait à ses vertus et à ses autres talents la qualité de poëte. Son *Commonitorium* renferme de grandes beautés.

moines ou après leur départ, s'ils allaient demeurer ailleurs, on y établirait des chanoines. Les archevêques Guillaume d'Auch, et Aimon de Bourges, fils d'Archambauld comte de Bourbon, assistèrent à ce concile, avec les évêques Durand de Toulouse, Girald de Cahors, Godemar de Saintes, Grégoire de Lescar, Pierre d'Aire, Guillaume de Comminges, Raymond de Lectoure, Bernard de Consérans, Bernard d'Acqs ; ainsi que les abbés Hugues de Cluny, Adhémar de Saint-Martial, Bérald de Saint-Gilles, Raymond de Condom, Bernard de Marseille, Raymond de Saint-Papoul, Frotard de Saint-Pons et Constance de Clairac. C'est la première fois qu'on fait mention de ce monastère, situé dans le diocèse d'Agen. L'époque de sa fondation est restée inconnue ; les calvinistes le détruisirent pendant les guerres civiles, et Henri IV en donna les revenus à l'église de Saint-Jean de Latran (1).

On fit sans doute dans ce concile et dans les autres qui se tinrent alors, plusieurs règlements ; mais ils ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Les excès auxquels se livrait alors l'empereur Henri IV attirèrent l'attention du pape Alexandre. Henri était un jeune prince qui ne respectait rien quand il s'agissait de satisfaire ses passions. Il mettait les prélatures à l'encan et semblait faire parade des mœurs les plus dissolues : il n'y avait que sa propre femme qu'il ne pouvait aimer. Déjà depuis deux ans il avait épousé Berthe, fille d'Othon marquis d'Italie, lorsqu'il entreprit de la répudier. Cette affaire fut d'abord traitée fort secrètement avec Sigefroy, archevêque de Mayence, à qui il fit les plus belles promesses pour en obtenir ce qu'il souhaitait. L'archevêque se laissa gagner (2), et l'empereur convoqua une grande assemblée d'évêques et de seigneurs à Mayence pour déclarer son divorce et le faire approuver. Le prélat eut alors quelques scrupules de s'être trop avancé, et il écrivit en diligence au pape pour le prier d'envoyer ses

(1) T. IX *Conc.*, p. 1196. — (2) Lambert. Schafnab. in *Chron.*

légats au concile de Mayence. Dans sa lettre il assurait qu'il avait tâché de détourner le prince de ce divorce, et que, lui en ayant demandé les raisons, l'empereur lui avait répondu qu'une aversion naturelle l'empêchait de pouvoir consommer son mariage avec la reine; que pour lui, n'osant décider cette grande affaire, il s'en rapportait au jugement de Sa Sainteté (1).

Le pape envoya au concile de Mayence le cardinal Pierre Damien, dont il connaissait la fermeté inflexible. L'empereur Henri était en chemin pour se rendre à Mayence, lorsqu'il apprit l'arrivée du légat. Consterné de cette nouvelle, il voulut sur l'heure retourner sur ses pas. On eut bien de la peine à obtenir que, pour ne pas paraître s'être joué des seigneurs et des prélats qu'il avait convoqués, il se retirât à Francfort, où il fit venir ceux qui s'étaient déjà rendus à Mayence. Pierre Damien y suivit l'empereur, et parla avec tant de force au milieu de l'assemblée contre le divorce projeté, que tous les assistants s'écrièrent que le Saint-Siége avait jugé selon la justice, et conjurèrent Henri de ne point souiller sa gloire par une pareille tache. Le prince fut obligé de se rendre, et il promit de garder sa femme, en déclarant que, puisqu'il ne pouvait se décharger de ce fardeau, il tâcherait de le porter. Pierre Damien mourut trois ans après, renommé dans tout le monde chrétien par sa vie austère, son zèle ferme et inflexible et ses immenses travaux pour le rétablissement de la discipline. La Providence semble l'avoir suscité dans ces temps malheureux, pour l'opposer aux désordres des clercs et des moines, et leur faire voir dans sa personne un parfait modèle des vertus qu'il leur prêchait.

Le pape Alexandre envoya aussi des légats en Angleterre, pour travailler, de concert avec le roi Guillaume, à la réforme de l'Église, par la déposition des évêques qui se trouveraient coupables. Stigaud, archevêque de Cantorbéry, fut déposé avec quelques autres prélats accusés de divers crimes.

(1) Labb. *Conc.*, t. IX, p. 1200.

Le roi d'Angleterre ne délibéra pas longtemps sur le choix d'un archevêque de Cantorbéry. Personne à ses yeux n'était plus propre à occuper ce grand siége que Lanfranc, abbé de Saint-Étienne de Caen, et il l'invita à venir au plus tôt en Angleterre pour y recevoir l'ordination épiscopale. Mais le saint abbé, qui avait déjà refusé l'archevêché de Rouen, refusa constamment celui qu'on lui offrait en Angleterre. Le roi, sans se rebuter de ce refus, engagea les légats du pape à se rendre en Normandie. Ceux-ci, ayant assemblé un concile des évêques et des abbés de la province, ordonnèrent à Lanfranc, par l'autorité apostolique, d'accepter l'épiscopat ; ils lui firent donner le même ordre par Herluin, abbé du Bec, dont il avait été moine. Lanfranc n'osa résister, sans cependant se rendre entièrement. Il partit pour l'Angleterre dans l'espérance de faire agréer ses raisons au roi ; mais tout fut inutile, et, malgré sa répugnance, il fut obligé de donner son consentement. Il en rendit compte au pape Alexandre par une lettre qui est une nouvelle preuve de sa modestie.

« Ayant été tiré, dit-il (1), par le prince des Normands du monastère du Bec, où j'avais pris l'habit, je gouvernais celui de Caen, quelque incapable que je fusse de conduire même un petit nombre de personnes, lorsque, je ne sais par quel jugement de Dieu, vous m'avez contraint de prendre la conduite d'un peuple innombrable. Le même prince, devenu roi d'Angleterre, avait pris tous les moyens pour m'engager à accepter l'épiscopat. Tout avait été inutile, et il n'avait rien pu obtenir de moi, lorsque vos légats, Hermanfroy évêque de Sion et Hubert cardinal de la sainte Église romaine, sont venus en Normandie, ont fait assembler les évêques, les abbés et les seigneurs du pays, et en leur présence m'ont ordonné de prendre le gouvernement de l'Église de Cantorbéry. La faiblesse de mes forces, l'indignité de mes mœurs, l'ignorance de la langue et des usages de cette nation barbare, n'ont pu me

(1) *Ep.* Lanfr., t. V *Ann. Bene.d*, p. 20.

servir d'excuse. Enfin j'ai donné mon consentement, je suis venu, j'ai subi le fardeau. Mais j'ai à essuyer tant de chagrins et d'ennuis; je vois, j'entends, je sens tant de misères et de troubles, tant d'endurcissement; je suis témoin de tant de maux qui affligent la sainte Église, que la vie me devient insupportable. »

En terminant, Lanfranc prie le pape de le décharger de ce fardeau et de lui permettre de retourner à son monastère; mais le pape connaissait trop son zèle et ses talents pour avoir égard à sa demande. Guillaume surnommé *Bonne-Ame* fut successeur de Lanfranc dans le gouvernement de Saint-Étienne de Caen : il était fils de Ratbode évêque de Séez, qui avait été marié avant son épiscopat.

Le roi Guillaume voulut aussi donner un évêché en Angleterre à un moine du monastère de la Croix-Saint-Leuffroy, nommé Guimond, qui a écrit avec érudition contre les erreurs de Bérenger ; mais on ne put jamais le déterminer à accepter cette dignité.

Guimond était un saint et savant religieux, sans respect humain, fort mortifié et grand zélateur de la pauvreté religieuse; mais d'une vertu trop austère, un peu opiniâtre et d'un zèle qui ne savait pas toujours garder les ménagements convenables. Il écrivit une lettre au roi Guillaume, où, en lui exposant les raisons qui l'empêchaient d'accepter l'épiscopat, il lui donne des avis dans un langage qui n'est pas fort respectueux, et le prince est plus louable de ne s'en être pas offensé que le moine d'avoir osé les donner (1).

« Bien des raisons, dit-il au roi, me rendent indigne de l'épiscopat, surtout les infirmités spirituelles et corporelles dont je suis accablé. Je ne puis me conduire moi-même : comment conduirais-je les autres? D'ailleurs, après avoir bien pesé toutes choses, je ne vois point par quelle loi il me serait permis de gouverner ceux dont je ne sais ni la langue ni les

(1) Order. Vital, l. IV, p. 524.

mœurs, dont vous avez injustement dépouillé, exilé ou fait mourir les pères et les amis. Feuilletez les saintes Écritures, et voyez s'il est permis de donner par violence au troupeau de Jésus-Christ un pasteur choisi par les ennemis de ce troupeau. L'élection, pour être canonique, doit être faite par les inférieurs et confirmée ensuite par les supérieurs. Comment pouvez-vous sans péché me donner à moi et aux autres ce que vous avez enlevé violemment par la guerre et par l'effusion de tant de sang? Un religieux tel que je suis doit avoir horreur des rapines. Or, je regarde l'Angleterre comme une proie que vous avez enlevée, et je crains autant de toucher à ses trésors que je crains de toucher au feu. »

Guimond, après avoir ainsi traité d'usurpation la conquête de l'Angleterre, avertit le roi Guillaume de ne pas s'enorgueillir de ses succès, parce que Dieu lui demandera un compte terrible de l'administration qu'il lui a confiée. « Pour moi, ajoute-t-il, j'aime la pauvreté de Jésus-Christ, qu'Antoine et Benoît ont embrassée : je l'aime bien plus que les richesses que Crésus et Sardanapale ont recherchées, et qu'ils ont été contraints en mourant misérablement d'abandonner à leurs ennemis. »

On fit de grands reproches à Guimond d'avoir parlé à son souverain avec tant de liberté. Cependant ce prince ne parut pas lui en savoir mauvais gré : au contraire, après la mort de Jean, il voulut le nommer archevêque de Rouen ; mais quelques envieux en détournèrent le prince. On ne put néanmoins rien reprocher à Guimond, sinon qu'il était fils de prêtre. Ce savant religieux, étant retourné à son monastère, employa à la défense de la religion le talent qu'il avait pour écrire. Comme Lanfranc, son ancien maître, était occupé au gouvernement de son diocèse, et n'avait plus guère le temps d'entrer en lice contre Bérenger, à qui cependant l'éloignement de cet adversaire semblait donner une nouvelle audace, Guimond entreprit de le combattre, et il publia quelque temps après un traité contre ses erreurs divisé en trois livres et écrit en forme de dialogue.

Dans le premier livre, l'auteur, après avoir peint le caractère et l'orgueil de Bérenger, en parle en ces termes (1) : « Il a mieux aimé devenir hérétique et faire parler de lui, que de vivre catholique et n'être connu que de Dieu. Pour s'attirer la faveur des hommes mondains qui ne cherchent que l'occasion de pécher, il a combattu le mariage et le baptême des enfants. Ensuite il a osé blasphémer contre la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, afin que la crainte de recevoir indignement la sainte Eucharistie n'inquiétât pas les mondains dans leurs péchés. »

Guimond remarque qu'à la vérité tous les disciples de Bérenger s'accordent à nier que le pain et le vin soient réellement changés dans l'Eucharistie, mais qu'ils diffèrent fort entre eux en exposant leurs faux dogmes.

« Les uns, dit-il, croient que dans le sacrement il n'y a rien du corps et du sang du Seigneur, et que tout est ombre et figure. Les autres, pour se rapprocher de nous, reconnaissent que le corps et le sang y sont d'une manière cachée ; mais qu'afin qu'on puisse les recevoir, ils sont en quelque sorte impanés, si j'ose ainsi parler, et ils prétendent que c'est là ce qu'il y a de plus subtil dans la doctrine de Bérenger. Il y en a quelques-uns qui, sans être, à la vérité, disciples de Bérenger, se sont laissés ébranler par ses raisonnements, et ont prétendu que le pain et le vin étaient changés en partie et demeuraient en partie. Quelques autres, ayant horreur de ce sentiment, ont avancé que le pain et le vin sont entièrement changés ; mais que quand des personnes indignes s'approchent de la communion, le corps et le sang du Seigneur sont de nouveau changés, et retournent en la substance du pain et du vin. » C'est ainsi que les sectaires ne peuvent manquer de varier et de se diviser dans l'exposition et dans la défense de leurs faux dogmes, parce qu'ayant une fois méprisé l'autorité de l'Église, il ne s'en trouve plus qui soit capable de

(1) Guimund., *de Veritate Eucharist.*, l. I.

les fixer. Guimond se propose de réfuter toutes ces diverses erreurs des disciples de Bérenger, et il le fait avec force.

Dans le second livre, il paraît craindre d'avouer que les espèces sacramentelles se corrompent, ce qui cependant ne nuit en rien à la créance de l'Église concernant la présence réelle; et ce qu'objectait là-dessus Bérenger est bien faible. Guimond fait voir, en réfutant d'autres objections, que l'Eucharistie est en même temps vérité et figure.

Dans le troisième livre, l'auteur continue de montrer la présence réelle par les textes les plus formels des saints Pères. Ensuite il réfute ceux qui admettaient l'impanation, et ceux qui prétendaient que le pain changé au corps de Notre-Seigneur redevenait du pain, quand des personnes indignes s'approchaient de la sainte table. On est frappé, en lisant cet ouvrage, de voir que les hérésiarques modernes n'ont guère fait que répéter, contre la croyance de l'Église sur la présence réelle, ce que Bérenger et ses disciples avaient objecté avant eux, et que l'Église avait rejeté avec horreur.

Guimond, qui avait assez de mérite pour se faire des envieux, en trouva dans sa patrie parmi ses frères. Pour se délivrer de ses ennemis secrets, il demanda à son abbé la permission de passer en Italie. L'abbé, qui n'était pas lettré et qui ne connaissait pas le trésor qu'il possédait, la lui donna. Guimond se fit bientôt connaître et estimer en Italie. Grégoire VII, qui savait découvrir le mérite, le fit cardinal, et Urbain II l'obligea d'accepter enfin l'archevêché d'Averse (1).

Durand, abbé de Troarne en Normandie, écrivit aussi contre Bérenger un ouvrage fort étendu et fort instructif, par les détails dans lesquels entre l'auteur sur ce qui s'est passé en France au sujet des erreurs de Bérenger. Nous avons tiré de son écrit plusieurs faits intéressants pour l'histoire de cet hérésiarque. Pour le dogme, Durand le défend savamment, mais avec moins de force et de précision que Lanfranc. L'ou-

(1) Ord. Vital, l. V.

vrage est divisé en neuf parties et dédié par une préface en vers à Ansfroy, abbé de Préaux.

La Normandie possédait alors plusieurs saints abbés ou moines, que le roi Guillaume plaça sur différents siéges vacants de son royaume d'Angleterre. Il donna l'abbaye de Westminster à Vital, abbé de Bernay, et celle de Bernay à Osberne, frère de Vital. C'est ce prince lui-même qui nous apprend ces détails dans une lettre qu'il écrivit à Jean, abbé de Fécamp, pour lui demander son consentement, parce que le monastère de Bernay était alors soumis à celui de Fécamp. Le soin que le duc de Normandie eut toujours de donner de bons abbés aux monastères de cette province, y rendit de son temps l'état monastique très-florissant.

En France on rencontrait aussi, parmi les abbés et les moines, des exemples non moins édifiants. L'abbé de Saint-Martin de Pontoise était surtout recommandable par sa piété et ses austérités. Ce monastère, dont on rapporte les commencements à l'an 1069, doit son origine à un oratoire qui fut bâti au confluent de la Vionne et de l'Oise pour quelques moines, en l'honneur de S. Germain évêque de Paris, par deux gentilshommes de Pontoise nommés Varnier et Amaury. C'est ce qu'on voit par les lettres du roi Philippe qui confirment ce premier établissement. Elles sont datées de l'an 1069 et signées de plusieurs seigneurs des environs, savoir de Gui de Montlhéry, de Hugues de Montmorency et d'Adam de l'Isle, qui a donné son nom au village de l'Isle-Adam sur les bords de l'Oise.

Pour gouverner ce nouveau monastère, on fit venir de Rebais un religieux nommé Gautier, natif d'Ainville dans le Vimeux, au diocèse d'Amiens. C'était un saint homme, d'une vertu et d'une austérité extraordinaires. Ayant été obligé de recevoir l'investiture du roi, qui lui donna le bâton pastoral, comme c'était la coutume, il mit sa main sur celle du prince et dit (1) : « Ce n'est pas de vous, c'est de Dieu que je reçois le

(1) *Vita Galt.*, inter *Acta Bened.* sæc. VI parte II.

gouvernement de l'Église. » Le saint abbé, après avoir pris possession de son monastère, fit bâtir sur la colline voisine une église en l'honneur de S. Martin, d'où le monastère a pris son nom, quoique S. Germain évêque de Paris en soit le premier patron.

Gautier ne tarda pas à sentir tout le poids de sa charge, et son humilité le lui rendait intolérable. Il s'enfuit secrètement de son monastère, et se retira à Cluny, où il fut reçu sans être connu. Ses moines, ayant appris le lieu de sa retraite, firent écrire à S. Hugues, abbé de Cluny, par Jean archevêque de Rouen, et obligèrent leur abbé à revenir. Il prit la fuite une seconde fois, et se retira près de Tours, dans l'île de Saint-Côme et Saint-Damien, où il menait une vie très-austère, châtiant son corps par l'abstinence, les veilles et les disciplines, dont l'usage devint alors plus fréquent. Sa charité égalait son austérité : n'ayant rien autre chose à donner à un pauvre, il lui donna ses livres ; un autre étant survenu, il lui donna sa cuculle, dont les moines de Marmoutier lui avaient fait présent peu de temps auparavant. Un pèlerin de Pontoise le reconnut, et avertit ses religieux, qui l'obligèrent encore à revenir les gouverner.

Cependant, comme il se sentait un goût invincible pour la solitude, il alla à Rome pour obtenir du pape la permission d'abdiquer sa charge ; mais Grégoire VII, qui occupait alors le Saint-Siége, le trouva d'autant plus propre à commander qu'il témoignait plus de répugnance pour l'exercice de l'autorité. S. Anselme écrivit aussi à Gautier, et lui représenta qu'ayant été élu canoniquement, il ne devait pas abandonner son troupeau à la merci des loups. Pour l'engager à revenir à son monastère, il lui marquait que la calomnie dont il avait été effrayé, avait été dissipée par les soins de l'abbé de Saint-Arnoul. On ne sait pas quelle était cette calomnie ; mais la vertu la plus solide et la plus austère est toujours exposée à la malignité publique.

Gautier ne songea plus qu'à gouverner saintement son

monastère. Ses exemples étaient pour ses religieux de toutes les leçons la plus efficace : car il paraissait insatiable d'austérités. Il ne mangeait que du pain, ne buvait que de l'eau et macérait continuellement sa chair par le cilice et la flagellation. Nous aurons encore occasion de parler de ce saint abbé.

Dieu a ses saints dans tous les états. Ste Godelième, vulgairement Ste Godeleine, se sanctifia dans un mariage mal assorti, qui devint sa croix et qui lui procura enfin la couronne du martyre. Elle était née à Lodefort au diocèse de Thérouanne, entre Calais et Boulogne. Comme elle avait du bien, de la beauté et de la naissance, plusieurs partis avantageux s'offrirent à elle et recherchèrent sa main (1). Berton, seigneur de Ghistel près Bruges, fut préféré par les parents de Godelième, qui, n'ayant égard qu'aux richesses, firent leur fille plus malheureuse encore qu'ils ne la rendirent riche. Berton était un homme brutal et sans religion, qui n'eut pas plutôt conduit chez lui sa nouvelle épouse, qu'il conçut contre elle autant d'aversion qu'il avait témoigné d'empressement pour l'obtenir. Il n'avait recherché que sa dot, et, aussitôt qu'il l'eut reçue, il lui fit endurer tous les mauvais traitements que la brutalité et la haine peuvent suggérer. La jeune dame les souffrait avec une patience héroïque, sans jamais se plaindre, pas même à ses propres parents. Elle avait une belle-mère qui appesantissait sa croix, et qui fomentait l'aversion injuste de Berton. Parce que Godelième avait les cheveux et les sourcils noirs, elle disait à son fils : « N'avions-nous pas assez de corneilles en ce pays-ci? pourquoi en aller chercher une si loin? »

Berton, voulant à quelque prix que ce fût se délivrer d'une épouse qui lui devenait de jour en jour plus odieuse, la laissa à la garde d'un valet, qui ne lui donnait qu'un morceau de pain par jour pour toute sa subsistance. La pieuse dame partageait ce pain avec les pauvres, et s'occupait à la prière et aux bonnes œuvres. Mais comme les violences de son mari aug-

(1) *Vita Godeliev.*, ap. Boll., 6 jul.

mentaient tous les jours, elle prit le parti de se retirer chez ses parents, qui, pour faire cesser ces indignes traitements, s'adressèrent à Baudouin VI, comte de Flandre. Ce prince renvoya la connaissance de cette affaire à Ratbode II, évêque de Noyon et de Tournay, qui était l'évêque diocésain. L'évêque, ayant entendu les plaintes de Wifroy, père de Godeliève, condamna Berton à reprendre sa femme et à la traiter dans la suite comme un mari doit traiter une épouse sage et fidèle. Berton parut se soumettre à ce jugement et témoigna quelque amitié à Godeliève, pour mieux cacher le dessein qu'il avait formé de s'en défaire. Il lui dit que l'aversion qu'il avait eue contre elle était certainement l'effet de quelque maléfice; mais qu'il connaissait une femme possédant le secret de lever ces sortes de charmes, et que deux de ses valets la lui amèneraient pendant la nuit. Godeliève répondit qu'étant chrétienne, elle ne pouvait admettre des moyens de réconciliation qui ne fussent pas légitimes. Le mari la quitta sur cette réponse, et se retira à Bruges. La nuit suivante les deux valets confidents de Berton entrèrent dans la chambre de Godeliève et la tirèrent hors du lit, en lui disant que la femme dont son mari lui avait parlé était à la porte. En même temps ils lui jetèrent une corde au cou, l'étranglèrent et allèrent la plonger dans une mare pour assurer la consommation de leur crime. Ensuite ils la replacèrent sur son lit, pour faire croire qu'elle était morte de sa mort naturelle. Mais les vestiges de la corde dont elle avait été étranglée révélèrent le crime. On rapporte la mort de Ste Godeliève au 6 juillet de l'an 1070. Les miracles qui se firent par son intercession convertirent son mari, qui fit bâtir en son honneur un monastère de religieuses à Ghistel. Le corps de Godeliève fut exhumé et exposé à la vénération publique dix-huit ans après sa mort, et son culte est fort répandu en Flandre.

Pendant qu'on voyait dans Ste Godeliève les suites d'un mariage mal assorti, la bienheureuse Ide, qui vivait en ce même temps et dans la même province, était le modèle de toutes les

vertus au sein d'une heureuse alliance. Elle était fille de Godefroy le Barbu, duc de Lorraine, et de Doda. Elle fut mariée à Eustache II, comte de Boulogne, et en eut trois enfants: Eustache, Godefroy et Baudouin. Elle ne voulut pas souffrir qu'une autre femme les allaitât: elle disait que, puisqu'elle était leur mère, elle devait être leur nourrice (1). Mais elle s'appliqua encore plus à leur donner une sainte éducation, et elle eut la consolation de voir la bénédiction du Seigneur se répandre sur eux. Eustache, l'aîné de ses enfants, eut le comté de Boulogne, Godefroy devint duc de Bouillon et de la basse Lorraine, et ensuite roi de Jérusalem, aussi bien que Baudouin son frère.

La vertueuse comtesse, après la mort de son mari, fit bâtir dans la ville de Boulogne un monastère en l'honneur de S. Vilmer. Elle fit aussi construire un autre monastère dans le comté de Boulogne, en un lieu nommé Wast, qu'elle soumit à la congrégation de Cluny. Un troisième fut encore fondé par elle près de Calais, et reçut le nom de la Chapelle Notre-Dame. Ide mourut vers le commencement du XIIe siècle, et fut enterrée à Wast. On l'honore sous le titre de bienheureuse, le 13 avril.

Godefroy le Barbu, père de la bienheureuse Ide, se montra aussi le protecteur de l'état monastique. C'était un prince d'une grande piété, et il ne pouvait se rappeler le souvenir de ses péchés sans verser des larmes. Il avait épousé en secondes noces Béatrix, veuve de Boniface marquis de Toscane ; mais il garda toujours la continence avec elle (2). Godefroy le Barbu mourut la veille de Noël l'an 1070, et son fils Godefroy le Bossu lui succéda.

Mathilde, femme de Godefroy le Bossu, contribua aussi à la fondation de l'abbaye d'Orval (Luxembourg), dont voici l'origine. Quelques moines de Calabre venus en Lorraine pour y prêcher la parole de Dieu s'arrêtèrent en ce lieu, et y bâtirent un monastère avec l'agrément d'Arnoul comte de Chimay. La

(1) Ap. Boll., 13 aprilis. — (2) Bertold. *Chron.*

duchesse Mathilde, s'étant arrêtée fortuitement en cet endroit, y fit bâtir un oratoire en l'honneur de la Vierge et augmenta les revenus du monastère (1). Mais pendant qu'on le bâtissait, les moines calabrois retournèrent dans leur pays. Après leur départ ce lieu fut occupé par quelques clercs jusqu'au temps de S. Bernard.

Godefroy le Barbu avait eu de grands démêlés avec l'empereur Henri IV à l'occasion du duché de la Moselle, qui lui fut enfin restitué. Henri se rendait de jour en jour plus odieux aux grands et au peuple, surtout au clergé. Il continuait de vendre les dignités ecclésiastiques, et malheureusement il trouvait toujours des acheteurs. Dans un voyage que Sigefroy de Mayence fit à Rome, le pape Alexandre lui défendit d'ordonner évêque de Constance une créature de l'empereur qui n'avait obtenu cet évêché que par simonie. Henri, résolu à faire triompher sa volonté, menaça de sa colère Sigefroy, s'il refusait d'ordonner l'évêque qu'il avait nommé. Sigefroy en écrivit au pape, et lui manda qu'il avait tout à craindre de l'indignation de Henri, à moins que S. Pierre ne le défendît avec sa clef contre les violences de ce prince. Nous n'avons pas la réponse du pape ; mais il y a lieu de croire que ce fut par son ordre qu'un concile fut tenu à ce sujet, l'an 1071, dans l'église de Saint-Martin de Mayence.

Les évêques, s'étant assemblés le jour de l'Assomption, commencèrent par condamner la simonie et remirent à une autre séance à examiner la cause de l'évêque de Constance (2). L'empereur ne cessait pas d'envoyer des ordres et de faire des menaces aux évêques au sujet de cette affaire : les Pères du concile, pour conjurer le péril, allèrent le trouver en corps et le supplièrent d'avoir soin de son salut et de ne point donner atteinte à la discipline de l'Église. Le prince fut ébranlé par leurs prières; il leur répondit qu'en donnant cet évêché

(1) Ce monastère fut détruit en 1793 par les Français. Il n'en reste plus que des ruines.
(2) Labb., t. IX *Conc.*, p. 1206.

à Charles (c'était le nom de son protégé) il n'avait fait aucune convention avec lui; que si ce prélat avait donné quelque chose à ses officiers pour obtenir leur protection, ce n'était pas à lui à l'accuser ou à le justifier. Après ces paroles, il se rendit au concile avec les évêques. Charles y fut introduit pour répondre aux clercs de Constance. On discuta tout le jour; mais le lendemain, au lieu de se purger des crimes objectés, comme il l'avait promis, il alla remettre le bâton pastoral et l'anneau à celui dont il l'avait reçu illicitement.

Henri, qui avait montré en cette occasion quelque modération, ne tarda pas à se porter à de nouvelles violences, qui achevèrent d'irriter les esprits du peuple et des grands. Les seigneurs, qui étaient mécontents et qui savaient que le peuple devait l'être, commencèrent à conspirer entre eux. Henri, pour prévenir ces révoltes, pria S. Annon de Cologne de venir l'assister de nouveau dans le gouvernement du royaume. Ce saint archevêque eut beaucoup de peine à s'y résoudre ; il se laissa cependant fléchir et s'efforça de rétablir l'ordre public (1). Mais quand le prince ne prend conseil que de ses passions, que peut pour le bien des peuples le ministre le mieux intentionné? Henri continua ses vexations et ses injustices envers ses sujets, et ceux-ci continuèrent à conspirer. Les Saxons, qui étaient les plus mécontents et les plus remuants, envoyèrent à Rome une députation pour l'accuser de plusieurs crimes, qu'ils prétendaient mériter la déposition. Le pape Alexandre cita l'empereur à Rome, et cette citation lui fut faite par S. Annon lui-même, son ministre, et par Herman, évêque de Bamberg. Henri n'en tint aucun compte et persévéra dans ses désordres, ce qui détermina S. Annon à se démettre de ses fonctions de ministre.

La même année 1072, Jean archevêque de Rouen tint un concile provincial dans l'église métropolitaine de Notre-Dame, où se trouvèrent Odon de Bayeux, Hugues de Lisieux, Robert

(1) Lambert. *Chron.*

de Séez, Michel d'Avranches et Gislebert d'Evreux, avec la plupart des abbés de Normandie. On y discuta avec soin ce que la foi catholique nous apprend du mystère de la sainte Trinité, et chacun des membres du concile fit sa profession de foi sur ce dogme selon les définitions des conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine. Ces précautions pourraient faire croire qu'il s'était alors élevé quelque erreur touchant la foi de la Trinité. A cette profession de foi, que nous n'avons plus, les évêques ajoutèrent vingt-quatre canons, qui nous ont été conservés et dont voici les plus notables dispositions (1).

I. Nous avons ordonné, suivant les décrets des Pères, que la consécration du chrême et de l'huile pour le baptême et pour l'onction des malades se fît après none. Quand l'évêque fait cette consécration, il doit être assisté de douze prêtres, ou davantage, revêtus des habits sacerdotaux.

II. Il faut renouveler entièrement le saint chrême et les saintes huiles, et ne pas faire comme font quelques archidiacres, qui ont la coutume détestable de mettre seulement dans l'ancien chrême quelques gouttes du nouveau.

IV. Celui qui célèbre la messe ne doit pas manquer d'y communier.

V. Quand il n'y a pas de nécessité le prêtre ne doit baptiser qu'à jeun, et il doit alors avoir l'aube et l'étole.

VI. On doit renouveler tous les huit jours l'eau bénite et les hosties consacrées qu'on garde pour le Viatique. Quelques-uns se contentent de les consacrer une seconde fois, ce qui est défendu sous de graves peines.

VII. L'évêque qui donne la confirmation doit être à jeun, aussi bien que ceux qui la reçoivent, et l'on ne doit pas administrer ce sacrement sans feu, c'est-à-dire sans des cierges allumés.

X. Les clercs qui reçoivent les ordres furtivement, à l'insu de leur évêque, méritent d'être déposés.

(1) T. IX *Conc.*, p. 1225.

XI. Ceux qui ont eu des couronnes bénites et qui les quittent seront excommuniés, jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à l'Église. Nous pensons qu'on parle ici de la tonsure ou de la couronne cléricale.

XIV. On ne doit pas marier en secret et après le dîner. Il faut examiner avec soin la naissance des époux, et s'ils se trouvent parents au-dessus du septième degré, il ne faut pas les marier.

XV. Au sujet des prêtres, des diacres et des sous-diacres qui sont mariés ou qui ont des concubines, on observera ce qui a été réglé par le concile de Lisieux. Ils ne gouverneront aucune Église, ni par eux ni par des personnes qui les représentent, et ne percevront aucun revenu de l'Église. (C'est-à-dire qu'on déclare ces clercs privés de leurs bénéfices et inhabiles à en posséder.)

XVI. Un mari ne pourra épouser après la mort de sa femme celle avec laquelle il aura été accusé, du vivant de sa femme, d'avoir eu un commerce criminel.

XX. Il faut six évêques pour déposer un prêtre et trois pour déposer un diacre. Quand un évêque est appelé pour assister à ces dépositions, il ne doit pas manquer de s'y rendre ou d'envoyer un député avec sa procuration.

XXI. On ne doit pas faire de repas en carême avant trois heures.

XXII. Il a été ordonné qu'on ne commencera pas l'office du samedi saint avant trois heures après midi, parce que c'est l'office de la nuit de la Résurrection, et c'est pour cette raison qu'on y chante le *Gloria in excelsis* et l'*Alleluia*.

XXIII. Si l'on est obligé de remettre quelque fête, on ne l'avancera point, mais on la célébrera dans la huitaine suivante.

XXIV. On ne conférera le baptême que le samedi de Pâques et le samedi de la Pentecôte, excepté aux petits enfants, qu'on baptisera en quelque temps et en quelque jour qu'on les présente; cependant la veille de l'Epiphanie on n'administrera le baptême qu'à ceux qui seront en danger.

Les évêques et les abbés de Normandie s'appliquaient ainsi à retrancher les abus et à faire refleurir la discipline. Pour hâter les progrès de la réforme, le pape Alexandre envoya en France, avec le pouvoir de légat, Girald évêque d'Ostie. Mais la mort empêcha ce grand pape de recueillir les fruits de cette mesure. Il mourut le 21 avril 1073, après onze ans six mois et vingt et un jours de pontificat. Ce fut un digne pape, et qui ne cessa de combattre la simonie et l'incontinence des clercs. Alexandre II avait ce dernier article si fort à cœur, qu'il défendit aux laïques d'entendre la messe des prêtres concubinaires ou d'assister à l'office qu'ils chanteraient. Le lendemain de la mort d'Alexandre, Hildebrand, archidiacre de l'Église romaine, fut élu par un concert unanime du clergé et du peuple, et il prit le nom de Grégoire VII. Le décret de son élection était conçu en ces termes :

« Nous cardinaux de la sainte Église romaine, clercs acolytes, sous-diacres, diacres et prêtres, en présence des vénérables évêques, abbés et moines, et avec le consentement d'un grand peuple, nous élisons pour pape Hildebrand, archidiacre, personnage recommandable pour sa religion, pour sa doctrine et pour son amour de la justice, plein de constance dans l'adversité et de modération dans la prospérité, chaste, sobre, aimant l'hospitalité et gouvernant sa maison avec sagesse, et qui a été élevé dès son enfance dans le sein de cette Église. Nous voulons et consentons qu'il soit nommé Grégoire VII. »

Plusieurs évêques allemands qui se sentaient coupables et qui connaissaient la fermeté de Grégoire, réussirent à inspirer des préventions à Henri, roi de Germanie, au sujet de cette élection. Ce prince résolut d'abord de la faire casser sous prétexte qu'elle avait été faite sans sa participation. Cette nouvelle, loin d'affliger le nouveau pape, lui causa une véritable joie, parce qu'il espéra pouvoir se décharger du fardeau qu'on lui avait imposé. Mais Henri IV, ayant appris que Grégoire, loin de briguer le souverain pontificat, avait été forcé de l'ac-

cepter et qu'il n'avait pas voulu se faire ordonner qu'il n'eût son agrément, consentit à son élection. On n'attendit plus dans la suite le consentement de l'empereur ou (1) du roi de Germanie pour ordonner les papes ; l'histoire du moins n'en fournit plus d'exemple.

Grégoire VII ne tarda pas à donner à toute l'Église des marques éclatantes de son zèle. Ce n'était point un homme d'une naissance illustre (il était fils d'un charpentier), mais il avait des mœurs irréprochables, un courage à toute épreuve et un vaste génie ; son zèle était ferme, actif, entreprenant ; il ne lui manqua ni la prudence ni la modération pour le rendre efficace. Ceux qui ont le plus vivement blâmé ce pape à cause de ses démêlés politiques, n'ont pu s'empêcher de rendre justice à ses grandes qualités, à ses héroïques vertus et à ses immenses travaux pour la gloire de l'Église.

Grégoire nomma légat en France le cardinal Hugues le Blanc, et rappela Girald évêque d'Ostie, que le pape Alexandre y avait envoyé. Il ordonna au dernier, avant de quitter la France, de réconcilier avec l'abbé Hugues et les moines de Cluny (2) le cardinal Hugues, qui avait eu avec eux, à ce qu'il paraît, quelque différend.

Girald, durant le cours de sa légation, tint un concile à Chalon-sur-Saône, où il déposa quelques évêques, entre autres Guillaume archevêque d'Auch et Ponce évêque de Bigorre c'est-à-dire de Tarbes. Ils allèrent s'en plaindre au pape, l'assurant qu'ils avaient été déposés uniquement pour avoir communiqué avec des excommuniés. Le pape manda à son légat que si ces prélats n'avaient pas commis d'autres fautes, ce n'était pas une raison légitime de les déposer, et il lui ordonna de l'en instruire, afin qu'il leur rendît justice (3).

En retournant à Rome, Girald passa par Die, où il reçut de

(1) Nous donnons indifféremment à Henri la qualité de roi de Germanie ou celle d'empereur, parce que, quoiqu'il n'eût pas encore reçu la couronne impériale, il était désigné empereur. Il est cependant bon d'avertir que les auteurs contempo rains ne lui donnent communément que le titre de roi de Germanie.

(2) *Ep.* Greg., t. X, p. 9. — (3) Labb., t. X, l. I, *Ep.* XVI.

graves plaintes contre l'évêque Lancelin, accusé de simonie. Il le cita aussitôt; et comme l'évêque, qui était coupable, refusa de comparaître, il le déposa (1). On délibérait sur le choix du successeur, lorque Hugues, camérier de l'Église de Lyon, passant par Die pour aller à Rome, entra dans l'église. Tous les suffrages se réunirent en sa faveur, et il fut élu malgré sa résistance. Lancelin, l'évêque déposé, qui pour se maintenir dans sa place avait soutenu un siége dans l'évêché, voyant cette unanimité, prit le parti de la retraite. Hugues alla se faire ordonner à Rome.

Girald tint un autre concile à Poitiers, où se trouva Goscelin de Bordeaux avec Guillaume de Périgueux et plusieurs autres prélats. On y avait cité Bérenger, qui continuait toujours de répandre ses erreurs contre la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Cet hérésiarque s'y rendit, et on eut tant d'horreur des blasphèmes qu'il débita, qu'il faillit être tué au milieu de l'assemblée (2). C'est tout ce que nous savons au sujet de ce concile; mais c'en est assez pour faire connaître combien le dogme que Bérenger attaquait était cher à nos pères.

Le pape Grégoire ne jugeait pas suffisant de purger l'Église des hérétiques et des mauvais pasteurs : un plus grand dessein occupait sa pensée, c'était celui de la délivrer des infidèles qui, à la honte du christianisme, s'étaient établis sur les terres des princes chrétiens. Dès le commencement de son pontificat, il exhorta les seigneurs français à reconquérir sur les Sarrasins d'Espagne les provinces que ces barbares possédaient encore en ce royaume. Ebole, comte de Roucy, devait être à la tête de cette expédition, et le pape lui avait permis de se faire un État en Espagne, moyennant un certain tribut qu'il devait payer à S. Pierre (3). Comme l'histoire ne nous apprend rien de cette expédition, il y a lieu de croire qu'elle ne réussit point ou même qu'elle resta à l'état de projet.

(1) Hug. Flav. *Chron.* — (2) T. X *Conc.*, p. 345. — (3) Greg., l. I, *Ep.* VII *ad princ. Hisp.*

Grégoire prit aussi la défense des moines de Saint-Remi de Reims, qui allèrent à Rome se plaindre des vexations de Manassès, leur archevêque. Ce prélat, depuis la mort d'Hérimar, refusait de leur donner un abbé et s'était emparé des biens de ce célèbre monastère. Le pape écrivit à Manassès une lettre pleine d'avis paternels, en lui marquant que s'il ne montrait en cela son respeet pour S. Pierre, il en éprouverait la fermeté (1). En même temps il ordonna à S. Hugues, abbé de Cluny, de l'instruire de ce qu'aurait fait Manassès. Celui-ci permit enfin qu'on élût un abbé, et le choix tomba sur Arnoul, abbé de Saint-Arnoul de Metz, qui eut permission de gouverner les deux abbayes (2). Mais il abdiqua bientôt le gouvernement de celle de Saint-Remi, ainsi qu'il paraît par d'autres lettres de Grégoire VII.

L'Église de France, vers laquelle se dirigea toute la sollicitude du pape dès les premiers moments de son élévation, était, comme celle d'Allemagne, dans le plus déplorable état. Les élections épiscopales faites par l'ordre ou l'influence des souverains avaient produit leur fruit. Un grand nombre d'évêques étaient entrés daus l'Église sans avoir les qualités et les vertus qu'exige une si haute dignité : on les avait choisis parmi les flatteurs de cour, parmi ceux qui savaient le mieux manier l'épée ou qui donnaient le plus d'argent. Ces évêques, parvenus par la simonie, menaient pour la plupart une vie scandaleuse; en perdant tout droit au respect de leurs inférieurs, ils ne conservaient sur eux aucune autorité. Aussi le relâchement de la discipline ecclésiastique était-il général. Les prêtres, oubliant toutes les convenances de leur état, méprisant les règles canoniques, se livraient à tous les plaisirs : le jeu, la chasse, les festins étaient leur unique occupation; quant au salut des âmes, on n'avait plus le loisir d'y songer; l'incontinence déshonorait le saint ministère et lui ôtait toute influence sur les fidèles. Ces habitudes scandaleuses

(1) T. X *Conc.*, p. 15. — *Ep.* Greg., l. I, *Ep.* XIII. — (2) *Ibid.*, l. I, *Ep.* XIV.

ne pouvaient manquer d'exercer une action pernicieuse sur les mœurs publiques. Il suffit de lire les auteurs du temps pour voir jusqu'à quel point elles s'étaient dégradées. Selon Pierre Damien, l'ordre légitime des mariages était confondu, la famille était sapée dans ses bases les plus sacrées, le respect de la propriété avait disparu, et l'on voyait les seigneurs s'emparer des droits de l'Église, saisir ses revenus et envahir ses biens. Les cultivateurs n'étaient pas épargnés davantage : leurs récoltes étaient ravagées, leurs chaumières livrées aux flammes, et, comme dernier trait à ce tableau, les violences engendrant les querelles, ces déprédateurs tournaient leurs armes les uns contre les autres et se faisaient une guerre acharnée. Le monde entier, dit le même auteur, ressemblait à une mer agitée par la tempête, et n'était plus qu'un théâtre d'intempérance, d'avarice et de libertinage (1).

Quel remède apporter à ces maux ? Il ne restait plus de ressource et d'espérance que dans la vigueur des souverains pontifes. Sans eux la France tombait dans ce marasme moral où se trouvent les sectes chrétiennes en Orient et en Russie. L'épiscopat, miné par la corruption, n'avait plus en lui assez de ressorts pour se relever de lui-même : il lui fallait le secours d'une main ferme et puissante pour le tirer de l'abîme. C'était la pensée de Pierre Damien, quand il s'écriait : « Il faut que la réforme parte de Rome, comme de la pierre angulaire du salut des hommes : si Rome ne revient pas dans la voie des améliorations, nul doute que le monde entier ne reste encore longtemps dans un abîme d'erreurs (2). » Grégoire VII partageait cette conviction : « C'est du chef, disait-il, que doivent partir la réforme et la régénération ; c'est lui qui doit déclarer la guerre au vice, l'extirper et jeter les fondements de la paix du monde ; c'est lui qui doit prêter main-forte à tous ceux qui sont persécutés pour la justice et la vertu (3). » On peut dire

(1) *Epist.*, l. IV, IX ; l. I, XV. — V. l'*Hist. de Grégoire VII* par Voigt, l. II, p. 57. — (2) *Epist.*, l. II, I et XIX. — (3) Voigt, *Histoire de Grégoire VII*, p. 176.

que telle était aussi la pensée de Dieu lui-même, puisqu'il avait donné à son Église un pape comme Grégoire VII.

Mais que d'obstacles à vaincre! Les principaux auteurs de ces maux étaient les souverains, et c'est par eux qu'il fallait commencer la réforme. Or les souverains les plus puissants étaient les plus scandaleux. Il y avait d'abord Henri IV, empereur d'Allemagne, que les historiens du temps nous représentent comme le prince le plus hypocrite, le plus cruel et le plus corrompu que le monde eût encore vu. Ce prince donnait les évêchés à ceux qui lui offraient le plus d'argent ou qui savaient le mieux flatter ses vices; et si, après la conclusion de ces infâmes marchés, il trouvait des enchérisseurs plus déhontés ou de plus vils flatteurs, il n'hésitait pas à provoquer la déposition des premiers comme simoniaques et à faire ordonner à leur place ceux qui les avaient surpassés en infamie. L'*Histoire de Grégoire VII*, par Voigt, est dans toutes les mains, et nous dispense de compléter ce hideux tableau.

Le roi de France Philippe Ier n'était guère moins méprisable. Il traînait aussi sa vie dans la fange ignominieuse de la débauche, préférant les plaisirs sensuels à la gloire de son royaume. Comme Henri, il faisait un trafic honteux des évêchés et des abbayes; comme lui, il avait perdu toute idée de devoir et de dignité, à ce point qu'on le vit, salissant sa couronne par des actes de brigandage, faire enlever des marchands étrangers que le commerce attirait en France et les dépouiller de leur argent. Grégoire VII, dont l'âme était si haute, la sentait se révolter contre de tels excès, et il résolut d'y mettre un terme, dût-il y laisser la vie. Avant tout il voulait réformer l'Église, l'arracher aux mains des souverains, lui rendre son indépendance et lui donner des ministres dignes de la confiance et du respect des peuples. Pour l'exécution de ses projets, il ne se sentait pas d'ailleurs dénué de tout secours : le clergé, malgré ses honteuses défections, comptait encore des hommes vertueux; la foi était bien loin d'être éteinte : on en avait eu la preuve récemment encore

dans l'horreur universelle qu'avait inspirée l'hérésie de Bérenger. Enfin l'attachement à la chaire de S. Pierre était encore profondément enraciné dans les cœurs : ce fut l'ancre de salut qui sauva dans la tempête l'Église de notre patrie.

Grégoire VII écrivit immédiatement après son élection au roi de France, pour lui notifier son avénement au trône pontifical et lui donner des avis paternels au sujet de sa conduite privée et du trafic honteux qu'il faisait des dignités ecclésiastiques. Le roi s'empressa de répondre; il envoya même à Rome un de ses familiers, son chambellan Albéric, pour dire au pape qu'il se conformerait à ses avis, qu'il corrigerait sa vie et laisserait les Églises se pourvoir de pasteurs (1).

Mais ce prince n'en fit rien, comme on put s'en convaincre peu après. Le siége épiscopal de Mâcon était demeuré vacant pendant plus d'un an. Le clergé et le peuple choisirent d'une voix unanime Landri, archidiacre d'Autun, prêtre distingué. Le roi approuva ce choix, mais s'opposa à l'ordination, parce que Landri se refusait à donner l'argent qu'on lui demandait. Le pape, indigné quand il sut les obstacles qui s'opposaient à l'installation de Landri, écrivit aussitôt à Roclin, évêque de Chalon-sur-Saône, l'un des familiers du roi et qui avait un grand crédit sur son esprit. La lettre est énergique et se ressent de l'indignation du pape; mais elle est le langage d'un pontife qui voulait la gloire du royaume et de l'Église.

« Entre tous les princes de notre temps qui désolent l'Église de Dieu par leur cupidité et leurs trafics sacriléges, qui humilient leur mère et la traitent en esclave, lorsque d'après le précepte de Dieu ils devraient lui rendre honneur et respect, Philippe, roi de France, tient le premier rang. Nous savons de bonne source qu'il opprime les Églises de son royaume, et que ses excès sont montés à leur comble. C'est ce que nous supportons avec d'autant plus d'impatience que le royaume de France est reconnu pour être le plus distingué par sa prudence,

(1) Greg. *Epist.*, l. I, xxxv, ap. Labb., t. X, p. 34.

son esprit religieux, sa puissance militaire et son dévouement au Saint-Siége. Le devoir de notre charge et la détresse des Églises nous avaient tellement ému, que nous étions décidé à employer la rigueur canonique contre tant d'audacieux excès. Mais comme le roi vient de nous assurer par son chambellan Albéric que, suivant nos remontrances, il allait réformer sa vie et laisser les Églises se pourvoir de pasteurs, nous avons ajourné la rigueur canonique. Nous voulons éprouver l'obéissance du roi à l'occasion de l'Église de Mâcon, depuis si longtemps désolée et anéantie en quelque sorte. Qu'il permette de prendre possession de cette Église à l'archidiacre d'Autun, dont l'élection s'est faite par le consentement unanime du clergé et du peuple, et approuvé par lui, selon ce que nous avons appris. S'il continue de s'y opposer, il saura que nous ne tolérerons pas plus longtemps la ruine de cette Église, et qu'avec l'autorité de S. Pierre et de S. Paul, nous punirons son opiniâtre résistance selon la sévérité des canons. Alors, ou le roi, renonçant au trafic honteux de la simonie, permettra qu'on ordonne des sujets pieux et dignes pour l'épiscopat, ou les Français, frappés d'un anathème général, refuseront désormais de lui obéir, s'ils n'aiment mieux renoncer au christianisme (1). » Ce sont là des paroles sévères; mais les abus étaient poussés à l'excès, et Grégoire VII sentait qu'il fallait y mettre un terme ; toutefois il espérait bien n'être point obligé d'en venir à la mesure d'un interdit général, dont il avait fait entendre la menace. Aussi priait-il l'évêque de Chalon, en terminant, d'user de tout son crédit auprès du roi pour le déterminer à rendre la liberté aux Églises.

Grégoire avait l'affaire de l'évêque de Mâcon si fort à cœur, qu'il écrivit le même jour à Humbert, archevêque de Lyon, pour lui commander d'ordonner Landri évêque de Mâcon, quand même le roi n'y consentirait pas. Il ajoute que si Lan-

(1) *Ep.*, lib. I, XXXV.

dri paraît disposé à se désister de son élection, il veut que lui Humbert et l'évêque d'Autun le contraignent à accepter l'épiscopat (1).

Le roi refusait toujours de donner son consentement à l'ordination de Landri, et Humbert ne jugea pas à propos de la faire malgré le roi. Grégoire appela donc Landri à Rome, l'y ordonna évêque, et le renvoya à son métropolitain avec des lettres de recommandation datées du 16 mars, indiction XII, c'est-à-dire de l'an 1074 (2). Il paraît que le roi se désista enfin de son opposition ; du moins Landri demeura évêque de Mâcon.

Grégoire ordonna en même temps pour l'évêché de Die Hugues, qui, comme nous l'avons vu, avait été élu à la place de Lancelin, déposé par le légat Girald, et il écrivit à Guillaume comte de Die de soutenir le nouvel évêque de son autorité et de réparer ce qu'il avait fait contre lui (3). Les habitants du Puy reçurent une semblable recommandation au sujet d'Étienne, qui avait été élu pour occuper ce siége, après l'expulsion d'un autre Etienne évêque simoniaque (4). Le pape déclare qu'il a donné à Étienne le gouvernement de cette Église, à la charge qu'il fera faire les fonctions épiscopales par un évêque voisin, jusqu'à ce qu'il soit revenu à Rome, c'est-à-dire qu'il n'avait pas encore jugé à propos d'ordonner Etienne, et que cependant il lui avait donné le gouvernement de l'église du Puy. La lettre est datée du 19 avril, indiction XII, c'est-à-dire de l'an 1074.

Cependant le roi Philippe avait envoyé des ambassadeurs à Rome pour assurer Grégoire de son obéissance, et du respect avec lequel il recevrait les avis qu'il voudrait lui donner dans les choses qui concernent la religion. Le pape lui répondit que, s'il parlait sincèrement, il y avait lieu de s'en réjouir, et qu'il l'avertissait de réparer les torts qu'il avait faits à l'Église de Beauvais. « Vous devez considérer, lui dit-il, quelle gloire se

(1) L. I *Ep.* Greg., *Ep.* XXXVI. — (2) L. I, *Ep.* LXXVI. — (3) L. I *Ep.* Greg., *Ep.* LXIX. — T. X *Conc.*, p. 55. — (4) L. I, *Ep.* LXXX.

sont acquise vos prédécesseurs, et combien ils ont été chers au Saint-Siége, tant qu'ils se sont appliqués à protéger et à défendre les Églises de leurs États. Mais quand ce zèle a commencé à se refroidir chez leurs successeurs, la gloire et la splendeur du royaume de France ont été éclipsées par les désordres et les vices qui ont mis un État si noble et si florissant sur le penchant de sa ruine. C'est ce que le devoir de notre dignité nous oblige de vous représenter souvent, et, s'il le faut, en termes un peu durs (1). » La lettre est datée du 13 avril, indiction XII, c'est-à-dire de l'an 1074.

Le pape ne tarda pas à recevoir de nouvelles plaintes contre le roi au sujet des violences et des désordres qui se commettaient impunément dans le royaume. Il crut devoir s'en prendre aux évêques, et il écrivit une lettre adressée nommément aux archevêques Manassès de Reims, Richer de Sens, Richard de Bourges, à Adrald évêque de Chartres, et en général à tous les autres évêques de France.

« Depuis longtemps déjà, dit-il, le royaume de France, autrefois si renommé et si puissant, a commencé à déchoir de sa gloire, à perdre ses plus belles vertus et à se déshonorer par la dépravation de ses mœurs. Aujourd'hui le mépris des lois et de la justice en ont banni l'honneur et ont terni sa gloire. On y commet impunément les actes les plus cruels et les plus honteux : c'est un spectacle aussi triste qu'intolérable ; la licence a dégénéré en coutume. Il y a quelques années, lorsque le pouvoir royal avait perdu sa vigueur et que les injures n'étaient ni empêchées ni punies par aucune loi ni par aucune autorité, les Français se jetaient en ennemis les uns sur les autres, se combattaient les armes à la main et rassemblaient des armées pour venger leurs injures (2). Ces troubles, qui ont engendré tant de meurtres et d'incendies, tant d'autres maux de toute sorte, que la guerre traîne après

(1) L. I, *Ep.* LXXV. — (2) Grégoire VII parle ici des guerres entre les seigneurs auxquelles l'Église, vu la faiblesse du gouvernement, avait voulu remédier par la *trêve de Dieu.*

elle, chacun doit les déplorer, personne ne peut en être surpris. Mais aujourd'hui que le feu de la discorde n'allume plus les passions, c'est le génie du mal qui a envahi tous les cœurs comme une maladie contagieuse. On commet les crimes les plus horribles et les plus exécrables sans y être poussé par personne; on ne respecte plus ni les lois divines ni les lois humaines : parjures, sacriléges, incestes, trahisons, tout cela n'est compté pour rien, et, ce qui ne se voit nulle part ailleurs, des concitoyens, des parents, des frères se font prisonniers par cupidité, les captifs sont dépouillés de leurs biens et réduits à terminer leur vie dans une horrible misère. Les pèlerins qui vont au tombeau des Apôtres ou qui en reviennent, sont arrêtés, mis en prison, soumis à des tortures que les païens n'infligent pas, et obligés de se racheter par une rançon qui est au-dessus de ce qu'ils possèdent. »

Grégoire VII, après avoir fait le tableau des maux de la France, tableau conforme à celui tracé par les historiens contemporains, remonte à la source de ces maux : « C'est votre roi, dit-il, ou plutôt votre *tyran*, qui, suivant les inspirations du démon, est la cause et le principe de tous ces maux. Il passe sa vie entière dans le crime et l'infamie; aussi faible que misérable, il porte inutilement le sceptre trop lourd pour sa main. Non-seulement il ouvre la carrière à tous les crimes par la faiblesse de son gouvernement; mais encore il les encourage par son exemple. Ce n'était pas assez pour lui d'avoir excité la colère de Dieu par le pillage des églises, par ses adultères, ses rapines, ses parjures et ses fraudes de tout genre, dont nous l'avons souvent repris : il vient encore d'extorquer, comme un voleur de profession, une somme considérable à des marchands venus en France de divers pays. On ne voit pas même dans la fable qu'un roi ait jamais fait quelque chose de semblable. Celui donc qui devait être le défenseur des lois et de la justice s'est fait pillard, voulant sans doute, à sa grande confusion, répandre la connaissance de ses crimes hors des limites de son royaume. »

Après cette vive sortie contre le roi, il prend à parti les évêques et leur reproche énergiquement leur inaction et leur silence en présence de tels faits :

« C'est vous, leur dit-il, qui êtes les coupables : car, puisque vous n'avez pas, comme il convient à des évêques, la fermeté de vous opposer à ces violences, vous vous en rendez participants par votre connivence. C'est pourquoi, nous le disons avec peine et en gémissant, nous craignons que vous ne receviez, non la récompense des pasteurs, mais la punition des mercenaires, vous qui, en voyant le loup déchirer sous vos yeux le troupeau du Seigneur, prenez la fuite et allez vous cacher comme des chiens qui n'ont pas la force d'aboyer.

« En effet, continue-t-il, si vous croyez qu'il est contre la fidélité que vous avez promise au roi, de l'empêcher de commettre ces fautes, vous vous trompez fort. Nous pourrions aisément vous montrer que celui qui retire du naufrage un homme même malgré lui, lui est plus fidèle que celui qui le laisse périr. Ce serait aussi une vaine excuse que de dire que vous craignez la colère du prince : car si vous vous unissiez tous ensemble de concert pour la défense de la justice, vous auriez alors assez d'autorité pour corriger le roi de ses péchés; du moins vous acquitteriez le devoir de vos consciences. Mais quand il y aurait pour vous tout à craindre, le danger même de la mort ne devrait pas vous empêcher de faire avec liberté votre devoir d'évêques. C'est pourquoi nous vous prions et nous vous avertissons par l'autorité apostolique de vous assembler en un même lieu pour pourvoir au danger de votre patrie, à votre réputation et à votre salut, et, après avoir conféré ensemble, d'aller trouver le roi et de lui représenter la confusion où il met son royaume et le danger auquel il s'expose lui-même.

« Cherchez à le toucher en lui faisant sentir combien sont criminels ses actes et ses conseils. Engagez-le à restituer aux marchands ce qu'il leur a enlevé; autrement il jettera une semence de haine et de discorde. Dites-lui de se corriger, de

quitter les habitudes de sa jeunesse, de rétablir la justice, de relever la gloire de son royaume, enfin de se réformer le premier pour réformer les autres. S'il ne vous écoute pas, s'il s'endurcit et ne se laisse toucher ni de la crainte de Dieu, ni de son honneur, ni du salut de son peuple, annoncez-lui de notre part qu'il n'échappera pas longtemps au glaive apostolique. »

Mais, avant de frapper de ce glaive, Grégoire veut que les évêques emploient tous les moyens de douceur et de force, et il leur ordonne, au cas où leur voix ne serait pas écoutée, de se séparer du service et de la communion du roi et de jeter un interdit général sur toute la France. Si, malgré toutes ces mesures, il persiste dans ses déréglements, alors il emploiera, avec l'aide de Dieu, tous les moyens de lui *ôter la possession de son royaume*, et, si les évêques fléchissent, il les privera tous de l'épiscopat (1). Par quels moyens le pape entendait-il déposséder Philippe de son royaume? Il le fait connaître en quelques mots dans une lettre à Guillaume, comte de Poitiers, qu'il invite à se joindre aux évêques pour obliger le roi à se corriger, à rendre la liberté aux Églises et à cesser les violences qui le faisaient maudire aussi bien des étrangers que des Français. « S'il persiste, dit-il, dans la perversité de ses conseils, nous le séparerons de la communion de l'Église dans le prochain concile de Rome, *lui et tous ceux qui lui rendront honneur et obéissance* (2). »

Ainsi, le moyen de priver le roi de son royaume était l'excommunication, qui entraînait la déposition. Cette conséquence était alors inévitable. En effet, un roi excommunié se trouvait exclu de la communion catholique. Or, d'après le droit public de cette époque, celui qui était hors de cette communion perdait ses droits au trône, comme les perdrait aujourd'hui en Prusse, en Suède, en Russie et en Angleterre un prince qui se séparerait de la communion protestante

(1) L. II, *Epist.* v. — (2) L. II, *Epist.* xviii.

pour embrasser un autre culte. Ce prince serait exclu du trône par la constitution de l'État, qui dans ces pays a maintenu l'ancienne législation. N'est-ce point là un fait digne de remarque que cette législation ne se rencontre plus guère que dans les pays schismatiques ou protestants, dont la plupart se targuent bien haut de leur libéralisme ? Cette loi était en pleine vigueur du temps de Grégoire VII. Un prince excommunié qui ne se réconciliait pas avec l'Église pendant un certain laps de temps, fixé à un an et un jour pour les empereurs d'Allemagne et peut-être aussi pour les rois de France, était regardé comme ayant renoncé à sa religion; il était sensé, comme dit Fénelon (1), être hérétique ou très-suspect d'hérésie; du moins il n'était plus le prince religieux, protecteur de l'Église, à qui le peuple avait promis d'obéir. Mais la déposition ne devait être effectuée qu'après la sentence du pape.

Nous ne savons quel fut le résultat des lettres adressées aux évêques et à Guillaume de Poitiers. Il paraît qu'au mois de mars de l'année suivante (1075), époque à laquelle un second concile fut tenu à Rome, rien n'était encore changé, puisque le roi est menacé de nouveau de l'excommunication. Ce prince paraît s'être soumis alors, du moins en plusieurs points : car il ne s'opposa plus ouvertement à la réforme de l'Église, et laissa au pape la faculté de citer à Rome les évêques accusés, et de déposer par ses légats ceux qui étaient reconnus coupables. C'était le point sur lequel avait surtout insisté Grégoire VII.

Dans l'intervalle de ces négociations, le pape avait tenu, vers Pâques (1074), un concile à Rome, où assistèrent un grand nombre d'évêques et d'abbés (2). Divers décrets contre la simonie et l'incontinence des clercs y furent publiés et trouvèrent une sérieuse opposition. Grégoire déclara que quiconque aurait acheté quelque ordre ou quelque dignité ecclésiastique,

(1) Fénelon, *Dissert. de auctoritate summi pontificis*, c. XXXIV.
(2) T. X *Conc.*, p. 313.

ne pourrait plus servir dans l'Église; que ceux qui avaient acheté quelque Église ou quelque bénéfice, devaient en être dépouillés; que les prêtres mariés ou concubinaires ne pourraient plus dire la messe, ni même servir à l'autel dans les ordres inférieurs, et il défendit aux laïques d'entendre la messe de ces prêtres.

On fit plusieurs autres règlements dans ce concile. Nous ne parlerons que de ce qui concerne la France. Guillaume, évêque de Beauvais, avait été cruellement persécuté par ses diocésains, tant clercs que laïques, et, sur les plaintes qu'il en porta à Rome, le Saint-Siége les avait excommuniés. Mais ce prélat écrivit au pape pour le prier de lever l'excommunication. Grégoire fut édifié de sa charité, fit lire sa lettre dans le concile et leva en effet les censures par une autre lettre qu'il adressa aux habitants de Beauvais (1).

Le pape écrivit plusieurs lettres aux évêques des Gaules et de Germanie pour faire publier et exécuter dans leurs diocèses les canons du concile qu'il venait de tenir à Rome. Comme on pouvait s'y attendre, le parti nombreux des clercs concubinaires se récria contre ces décrets et contre celui qui les avait portés (2). Ils disaient qu'il fallait que ce fût un hérétique, et qu'il ne crût ni à l'Évangile, où Notre-Seigneur, parlant de la continence, a dit que tous ne comprennent pas cette parole; ni à l'Apôtre, qui permet à celui qui ne peut garder la continence de se marier; que le pape voulait contraindre les hommes à vivre comme les anges, et qu'en défendant le mariage aux prêtres, il les exposait à la fornication et à d'autres péchés plus graves; qu'au reste, s'il persistait dans sa résolution, ils aimaient mieux renoncer à la prêtrise qu'à leurs femmes, et qu'alors le pape verrait s'il pourrait trouver des anges pour gouverner les Églises. C'était principalement en Allemagne qu'on tenait ces discours.

(1) T. X *Conc.*, p. 314. — L. I, *Ep.* LXXIV. — (2) Lambert. *Chron.*, ad. an. 1074 et t. X *Conc.*, p. 313.

Cependant le pape ne cessait de presser les évêques de faire exécuter les décrets du concile romain, et il les menaçait de les excommunier s'ils agissaient en cela avec lâcheté et négligence. Sigefroy, archevêque de Mayence, voyant de près la difficulté, crut devoir user de ménagement. Il donna six mois aux prêtres mariés ou concubinaires de son diocèse pour délibérer sur le parti qu'ils avaient à prendre, les exhortant à faire de bonne grâce ce qu'ils seraient contraints de faire par force.

Au bout de ce terme, l'archevêque assembla à Erfurt un synode au mois d'octobre de l'an 1074, où il déclara à tous les prêtres qu'il fallait renoncer au mariage ou au ministère des autels (1). Cette proposition excita une grande rumeur, et les coupables proposèrent plusieurs raisons à l'archevêque pour l'engager à rétracter l'ordre qu'il leur donnait. Il répondit que c'était malgré lui qu'il en usait ainsi, qu'il y était contraint par l'autorité apostolique, et qu'ainsi on ne le ferait pas changer d'avis. Sur cette réponse, les prêtres concubinaires sortirent en tumulte du synode, comme pour délibérer entre eux, et ils résolurent de ne plus y revenir. Quelques-uns des plus furieux étaient d'avis d'y rentrer pour jeter l'archevêque en bas de sa chaire épiscopale, et le faire mourir avant qu'il prononçât la sentence contre eux.

Sigefroy, prélat doué de peu d'énergie, ayant été informé des projets de ces factieux, fut saisi de frayeur. Il les envoya prier de revenir à l'assemblée, et leur promit qu'il députerait à Rome pour tâcher de faire modérer les ordres du pape. Grégoire, ayant appris cette faiblesse de l'archevêque de Mayence, lui en fit des reproches et lui manda qu'il avait trompé les espérances qu'il avait conçues de lui. Par la même lettre il lui ordonna de se rendre au concile qu'il devait tenir à Rome l'an 1075, au commencement du carême, et d'y amener avec lui Otton de Constance, Guarnier de Strasbourg,

(1) Labb., t. X *Conc.*, p. 313.

Henri de Spire et quelques autres prélats, dont il lui recommande d'examiner l'entrée et la conduite dans l'épiscopat (1). La lettre est datée du 3 décembre de l'an 1074.

L'opposition ne fut pas moins vive en France : car, dès que l'on y connut les canons du concile de Rome, on réunit à Paris un synode composé d'évêques, d'abbés et de clercs du second ordre en grand nombre. Là, sans aucune délibération, on rejeta les canons de Grégoire comme intolérables et comme opposés à toute raison. Ce qui avait surtout soulevé l'irritation des clercs du second ordre, était la défense faite aux fidèles d'assister à la messe d'un prêtre concubinaire. Aucun évêque présent n'eut le courage de plaider la cause de la discipline ecclésiastique. Gautier, le saint abbé du monastère de Saint-Martin de Pontoise, dont nous avons parlé, éleva seul la voix dans cette nombreuse assemblée, et dit « que l'on ne devait pas traiter de folie les ordres de son chef, parce que si l'on était innocent d'ailleurs, on deviendrait coupable par cette orgueilleuse prétention. » A ces mots des cris violents s'élevèrent de toutes parts. On chassa l'orateur de la salle, en lui donnant des soufflets et en lui crachant à la figure ; puis on le traîna, à travers les rues, jusqu'au palais du roi, d'où on le conduisit en prison. Gautier supporta avec une admirable résignation ces odieux outrages ; son incarcération ne fut pas d'ailleurs de longue durée. Il fut bientôt remis en liberté par des seigneurs qui connaissaient ses vertus et professaient pour lui une profonde vénération (2). Gautier retourna à son monastère où il ne songea plus qu'à continuer sa vie austère.

Ce saint abbé mourut, comme il avait vécu, au milieu des saintes pratiques de la pénitence. Quelque temps avant sa mort, il fit assembler tous ses religieux, et, après leur avoir demandé pardon des fautes qu'il pouvait avoir commises à leur égard en les traitant avec trop de dureté, il leur ordonna

(1) L. II, *Ep.* XXIX, t. X *Conc.*, p. 89.— (2) Mansi *Concil.*, t. XX.— *Act. SS. Bolland.*, 8 april.

de le frapper à coups de verges les uns après les autres, pour le punir de ses péchés. « N'ayez, leur dit-il, ni égard à ma charge ni compassion pour ma vieillesse ; ne songez qu'à mes crimes : ce sont eux que vous frapperez, ils méritent vos coups. Que les plus anciens commencent, ensuite les autres, chacun à son rang : celui qui me frappera le plus fort sera celui qui m'aimera le plus et qui me sera le plus cher. » Les moines, surpris d'un commandement si extraordinaire, ne pouvaient se résoudre à frapper un supérieur pour qui ils avaient tant de respect ; mais il fallait obéir : on se réunit au chapitre. En y entrant, le saint abbé, pieds nus, se prosterna à terre et se découvrit les épaules pour recevoir les coups. Ce spectacle arrachait des larmes à tous les assistants. Comme ils différaient de le frapper, il leur fit des reproches de leur lâcheté et de leur désobéissance. Enfin on fit ce qu'il souhaitait, et les religieux, qui étaient au nombre de trente, le frappèrent tous les uns après les autres. Il ne se plaignit que de ceux qui l'épargnaient. Quand tous eurent fait ce qu'il souhaitait, il les remercia ; et, pour leur témoigner sa reconnaissance, il leur fit donner ce jour-là au réfectoire un repas plus abondant.

Peu de jours après, le saint abbé tomba malade, et, quand il eut reçu l'extrême-onction et le Viatique, il exhorta pour la dernière fois ses religieux à la paix et à la persévérance ; après quoi, il prit en main son bâton pastoral et leur donna l'absolution. Il mourut le 8 avril, la nuit du vendredi au samedi saint, et, à ce qu'on croit, l'an 1094 : car on ne connaît pas précisément l'année de sa mort. Il fut enterré dans l'église de Saint-Martin, qu'il avait fait bâtir. Mais, dès le siècle suivant, Hugues archevêque de Rouen, frappé de l'éclat des miracles qui s'opéraient à son tombeau, exhuma son corps après avoir consulté l'archevêque de Reims. Cette exhumation eut lieu en présence de Thibauld évêque de Paris et de Thibauld évêque de Senlis.

Jean archevêque de Rouen tint la même année 1074 un

nouveau concile provincial à Rouen, en présence de Guillaume roi d'Angleterre. Après que tous les évêques eurent fait leur profession de foi, on dressa quinze canons. On n'y parla pas de la continence des clercs, parce qu'on avait déjà fait de nombreux règlements sur cette matière, et qu'il ne s'agissait que de les faire observer : c'était là le point difficile. On insista particulièrement dans ce concile sur la simonie qui régnait encore dans cette province; voici le précis des canons qui y furent publiés (1).

I. Il faut entièrement extirper toute simonie, et empêcher qu'on ne vende ni achète les abbayes, les archidiaconats, les doyennés ou les églises paroissiales. (On ne parle pas des évêchés.)

II. On n'établira aucun abbé qu'il n'ait professé longtemps la vie monastique.

III. On ne recevra pas de clercs étrangers sans lettres formées de leurs évêques, parce qu'il est arrivé de nombreux abus, faute d'avoir observé cette discipline de nos pères.

IV. Nous défendons, par l'autorité des canons, de conférer tous les ordres en un jour à une même personne, depuis l'ordre d'acolyte jusqu'à la prêtrise.

VI. Un moine qui a commis quelque crime honteux ne pourra être abbé, et l'on observera la même chose pour les religieuses.

VII. On observera uniformément la règle de S. Benoît dans les monastères des deux sexes; on y rétablira l'observance du silence.

IX. On ne refusera pas la sépulture et les prières de l'Église à ceux qui meurent subitement, à moins qu'ils ne fussent chargés de quelque crime mortel, non plus qu'aux femmes qui meurent enceintes ou en travail d'enfant.

Nous ne pouvons nous empêcher d'être surpris qu'on ait

(1) Labb., t. X *Conc.*, p. 310.

mis en question si l'on devait accorder la sépulture aux femmes qui mouraient enceintes ou en couche.

X. Ceux qui, pour avoir un prétexte de se séparer de leurs femmes, déclarent qu'avant leur mariage ils ont péché avec les sœurs ou les parentes de ces femmes, doivent prouver en jugement ce qu'ils avancent.

XII. Ceux qui, pour quelque faute, ont été déposés des ordres sacrés, ne doivent pas pour cela vivre en laïques, comme s'ils n'étaient plus engagés dans la cléricature.

XIV. Il est défendu aux chrétiens d'avoir des esclaves juifs ou des nourrices de cette nation.

Guillaume roi d'Angleterre, qui assista à ce concile, montra beaucoup de zèle pour faire observer en Angleterre les décrets du pape Grégoire contre la simonie et l'incontinence des ecclésiastiques, et il appuya de son autorité Lanfranc, qui tint à ce sujet plusieurs conciles. Mais le mal était si grand en Angleterre, que cet archevêque, quelque zélé qu'il fût, crut devoir le traiter avec douceur; et dans un concile de Vinchester on fit un décret par lequel, en défendant aux chanoines d'avoir des femmes, on déclarait qu'on n'obligeait pas les prêtres de la campagne à quitter les leurs (1); mais on défendit dans la suite d'ordonner aucun prêtre ni aucun diacre qu'il n'eût promis solennellement de garder la continence. Ce seul trait fait assez voir quel désordre régnait alors dans le clergé d'Angleterre et justifie la sévérité de Grégoire VII.

Ce saint pape ne pouvait jeter les yeux sur les maux de l'Église sans être pénétré d'une douleur qui lui rendait la vie insupportable. Il en écrivait en ces termes à S. Hugues, abbé de Cluny, au commencement de l'an 1075 (2) :

« Je voudrais vous faire connaître la grandeur des maux qui me pressent et les travaux incessants qui m'accablent. La compassion que vous auriez de moi vous ferait répandre des

(1) Labb., t. X *Conc.*, p. 351.— (2) L. II *Ep.* Greg. *Ep.* XLIX, t. X *Conc.*, p. 104.

larmes devant le Seigneur pour lui demander qu'il me délivre. Je l'ai souvent prié ou de m'ôter la vie ou de me rendre utile à l'Église, notre mère commune : je n'ai point encore été exaucé. De quelque côté que je jette les yeux, je ne trouve que des sujets de tristesse. L'Église d'Orient s'est séparée de la foi catholique. Et, quand je tourne mes regards à l'occident, au midi, au septentrion, à peine y vois-je des évêques qui soient entrés dans l'épiscopat par les voies canoniques, ou qui y vivent en évêques et gouvernent le peuple de Dieu par amour et non par ambition. Parmi les princes séculiers, je n'en connais pas un seul qui préfère la gloire de Dieu à la sienne et la justice à l'intérêt. Pour ceux parmi lesquels je demeure, je veux dire les Romains, les Lombards et les Normands (d'Italie), je leur reproche souvent qu'ils sont pires que des Juifs et des païens. Quand je fais ensuite un retour sur moi-même, je me trouve si accablé du poids de mes péchés, que je n'espère de salut que dans l'infinie miséricorde de Jésus-Christ. Si je n'avais l'espérance d'une vie meilleure ou d'être enfin utile à l'Église, je ne demeurerais pas à Rome, où je suis comme attaché depuis vingt ans. Je dis souvent à Dieu : Pressez-vous, ne tardez point, délivrez-moi pour l'amour de la Ste Vierge et de S. Pierre. Mais comme les prières d'un pécheur ne sont pas sitôt exaucées, priez pour moi et faites prier ceux qui méritent d'être écoutés. »

Grégoire ne perdit cependant pas courage. Les contradictions que trouvaient les décrets de son concile ne servirent qu'à lui faire mieux sentir la grandeur du mal et la nécessité du remède. Il indiqua un nouveau concile à Rome pour le commencement du carême de l'an 1075, où il somma plusieurs évêques d'Italie, de France et d'Allemagne de se rendre. Il y cita en particulier l'évêque de Toul accusé de simonie et de concubinage, et il chargea Vidon de Trèves et Herman de Metz de faire et de lui envoyer avant le concile des informations sur la vie de cet évêque. Guarnier, évêque de Strasbourg, accusé de simonie, y fut pareillement cité,

aussi bien que Humbert de Poitiers. Ce dernier, qui avait été interdit des fonctions épiscopales par les légats du Saint-Siége pour quelques violences, méprisa les censures, et, loin de se soumettre, se porta à de plus grands excès. Le pape, informé que Guillaume, comte de Poitiers, avait épousé sa parente, nomma pour ses légats dans cette affaire Amat évêque d'Oléron, et Goscelin, archevêque de Bordeaux. Ils s'assemblèrent à Poitiers pour casser ce mariage; mais comme ils tenaient à ce sujet un concile, Humbert envoya des soldats qui, ayant forcé les portes, maltraitèrent les légats et dissipèrent l'assemblée. C'est à ce sujet qu'il fut cité pour comparaître à Rome à la fête de S. André, et ensuite au concile. Guillaume, comte de Poitiers, se soumit à la décision des légats, qui ordonnèrent le divorce, en attendant que la cause fût jugée en dernier ressort par le concile.

Nous ne connaissons que très-sommairement ce qui se passa dans ce second concile, tenu à Rome par Grégoire VII. On sait qu'on y excommunia cinq officiers du roi de Germanie, par le conseil desquels se vendaient à cette cour des dignités de l'Église; qu'on suspendit des fonctions épiscopales et sacerdotales Guarnier de Strasbourg, et qu'on déclara que si Philippe, roi de France, ne donnait aux légats qu'on lui enverrait l'assurance de se corriger et de réparer les torts qu'il avait causés, il serait excommunié. Nous savons, d'ailleurs, que le pape confirma les décrets du concile précédent, et qu'il en fit un nouveau, défendant sous peine d'excommunication de recevoir des princes séculiers les investitures des dignités ecclésiastiques. Ces investitures étaient surtout en usage en Allemagne. On a pu en remarquer quelques exemples en France et en Normandie; nous les avons rapportés dans l'occasion. L'investiture se donnait par la crosse et l'anneau, que le prince mettait entre les mains de l'évêque ou de l'abbé futur, et comme plusieurs princes ou seigneurs croyaient que par là ils conféraient les dignités mêmes, ils se croyaient en droit de les vendre. Ce fut

pour ôter ce prétexte de la simonie et maintenir la liberté des élections, que Grégoire VII travailla avec tant de persévérance à abolir les investitures.

Le pape, pour faire exécuter les décrets de son dernier concile, envoya en France, avec la qualité de légat, Hugues évêque de Die, dont il avait connu le mérite et la sagesse, et qu'il regardait comme un autre lui-même. Il le manda aux évêques et aux abbés de France par une lettre, où il les avertit de lui envoyer par ce légat les revenus que plusieurs de leurs Églises s'étaient obligées de payer à S. Pierre (1). Le pape, qui avait alors à soûtenir une guerre contre les Normands établis en Italie, avait besoin d'argent et même de soldats, et il demanda des troupes à quelques évêques et à quelques seigneurs de France.

L'Église d'Allemagne était encore plus gravement agitée et causait au pape de bien plus vives inquiétudes que celle de France. L'empereur Henri IV ne prenait conseil que de ses passions, et, par sa déplorable conduite, il troublait encore plus l'État qu'il ne causait de scandale aux yeux de la religion. S. Annon, archevêque de Cologne, était le seul prélat des États de l'empereur qui eût en même temps l'autorité et le zèle nécessaires pour lui donner de sages avis dans les conjonctures critiques où il s'engageait; mais Dieu appela à lui ce saint archevêque l'an 1075, soit qu'il voulût punir le prince en le privant d'un sage conseiller, soit qu'il voulût épargner à son serviteur la vue des maux que Henri devait faire à l'Église et à sa patrie.

Annon, peu de temps avant sa mort, alla visiter le monastère de Sigeberg, qu'il avait fait bâtir, et, ayant un pressentiment de sa mort, il désigna le lieu de sa sépulture hors du chœur de l'église de ce monastère. Quelqu'un lui ayant demandé pourquoi il ne choisissait pas sa sépulture dans le chœur même et dans une place plus honorable, il répondit

(1) Hug. Flav. *Chron.*

par un esprit de prophétie : « C'est que je ne veux pas que ni vous ni vos semblables, qui devez venir prier sur mon tombeau, troubliez le service. Je veux, au contraire, que les pauvres femmes aient un libre accès à ma tombe. »

Annon, revenu à Cologne fort malade de la goutte, convoqua les principaux de la ville, et leur défendit sous peine d'excommunication d'empêcher que son corps ne fût enterré au monastère de Sigeberg. Pendant sa maladie, qui traînait en longueur, il fit assembler douze prêtres, tant abbés que moines, et leur fit une confession générale ; puis, s'étant fait porter à l'église cathédrale, il révéra toutes les reliques qui y étaient conservées, donna l'absolution à tous ceux qu'il avait excommuniés, fit payer tous ses créanciers et mourut saintement le vendredi matin, 4 décembre 1075 (1).

S. Gervin, premier du nom, abbé de Saint-Riquier, mourut la même année, après avoir été pendant près de quatre ans couvert d'une lèpre horrible. Il accepta avec résignation cette maladie humiliante, et, voyant sa fin approcher, il réunit les prêtres de son monastère et leur confessa ses péchés avec de grands sentiments de douleur. Comme ils le pressaient de leur marquer l'endroit où il voulait être enterré, il leur répondit : « Je sais que vous ne m'obéirez pas ; mais ce serait une grande consolation pour moi si vous vouliez m'attacher une corde aux pieds, traîner mon corps par les rues et le jeter ensuite à la voirie : je ne mérite pas de sépulture plus honorable (2). » Il mourut saintement, étendu sur la cendre et le cilice, le 3 mars, qui était le mardi de la seconde semaine de carême. On l'honora comme saint à Saint-Riquier, peu de temps après sa mort.

Gervin avait un grand zèle pour la conversion des pécheurs. Il prêchait partout où il allait, et passait quelquefois des jours entiers à confesser dans une petite cellule destinée à cet usage, et qui, pour ce sujet, était nommée *la*

(1) *Vita S. Annon.*, ap. Surium. — (2) *Chron. Centul.*, t. IV *Spicil.*, p. 604, 607.

confession. Mais des ecclésiastiques, envieux du bien qu'il faisait, l'accusèrent auprès du pape Léon IX de prêcher sans mission. Gervin alla se justifier à Rome. Il dit qu'il ne pouvait voir périr tant de peuples faute d'instruction, et que, le Seigneur lui ayant donné quelque talent, il se rendrait coupable s'il l'enfouissait. Le pape, qui savait que Foulques (1), alors évêque d'Amiens, donnait tout son temps à la chasse, accorda sans peine au saint abbé le pouvoir de prêcher et de confesser partout où son zèle le conduirait (2).

Gervin, se voyant malade, résigna l'abbaye de Saint-Riquier à son neveu, aussi nommé Gervin, mais qui ne lui ressemblait que par le nom. C'était un religieux dissipé, ambitieux et intrigant. Il trouva le moyen d'obtenir l'évêché d'Amiens, avec lequel il conserva plusieurs années l'abbaye de Saint-Riquier. Le pape Urbain II l'obligea enfin à la quitter, au concile de Clermont (3). Il ne paraît pas que Grégoire VII ait inquiété Gervin à ce sujet : il est à présumer qu'on ne lui en porta pas de plaintes. Ce pape avait des affaires plus importantes à conduire, et Dieu lui préparait des traverses qui devaient faire éclater toute sa patience et toute sa fermeté.

Pendant toute la durée de la guerre que Henri IV, roi de Germanie, eut à soutenir contre les Saxons soulevés contre sa tyrannie, il témoigna une grande déférence pour les avis et les décrets de Grégoire VII. Il écrivit même à ce pape des lettres fort respectueuses, et il en recevait qui étaient pleines de marques d'amitié et de confiance. Mais quand ce prince eut remporté, l'an 1075, une grande victoire sur les Saxons, il crut n'avoir plus besoin de garder de mesure, et il se révolta ouvertement contre l'autorité du Saint-Siége. Henri y était excité par les évêques de ses États qui avaient été déposés par le pape ou qui craignaient de l'être. Sigefroy de

(1) Il faut distinguer deux Foulques qui furent évêques d'Amiens : l'un prédécesseur de Gui, et l'autre qui en fut le successeur. On parle ici de Foulques le premier du nom.

(2) *Chron. Centul*,, t. IV *Spic.*, p. 597 .— (3) *Chron. Centul.*, p. 610.

Mayence, cité à Rome avec la plupart de ses suffragants, se mit à la tête des schismatiques. Le roi de Germanie convoqua secrètement un conciliabule à Worms, où, sur de fausses lettres qu'on supposait écrites par le clergé et le peuple romains, Grégoire fut excommunié et déposé ; on ordonna de plus que les évêques qui refuseraient de souscrire à ce décret seraient déposés eux-mêmes (1).

Henri envoya aussitôt les actes de ce conciliabule aux évêques des provinces d'Italie qui étaient de sa domination, les fit assembler à Pavie et les obligea à souscrire à la déposition du pape : il envoya signifier ce décret au pape lui-même. Un clerc de Parme nommé Roland, chargé de cette mission, choisit le moment où le pape tenait un concile à Rome, l'an 1076. Quand on eut fait les prières ordinaires pour l'ouverture et à l'instant où le pape allait prendre la parole, ce clerc lui déclara qu'il eût à quitter son siége, parce qu'il avait été déposé par l'empereur Henri et par les évêques de son empire (2). L'attentat de l'empereur et l'insolence du clerc excitèrent dans l'assemblée non moins de surprise que d'indignation ; toutes les voix s'élevèrent à la fois contre l'audacieux envoyé du prince, et on l'eût mis en pièces si le pape, le couvrant de son corps pour le sauver, n'avait calmé les esprits, en faisant voir qu'il ne fallait opposer que la douceur et la simplicité de la colombe aux artifices et à la fureur du serpent. Cependant les Pères du concile représentèrent au pape que, puisque Henri avait osé le faire déposer, il fallait aussi le priver des honneurs de la royauté et l'excommunier, lui et tous ses adhérents. Grégoire se leva et prononça une sentence d'ex mmunication et de déposition, aux acclamations de tous les assistants. Henri, d'après le droit public, avait un an et un jour pour se réconcilier avec le pape ; sa déposition n'était pas définitive (3).

(1) Paul. Bernriendensis, *Vita Greg.* — (2) *Ibid.* — (3) Gosselin, *Pouvoir du Pape*, p. 436.

Quelque sujet que le roi Philippe crût avoir d'être mécontent des lettres et des menaces du pape Grégoire, il ne prit aucune part au schisme de l'empereur Henri. Les évêques de France, malgré la déposition dont plusieurs d'entre eux étaient menacés, s'empressèrent d'autant plus de témoigner leur attachement au pape qu'ils le voyaient plus indignement persécuté.

Ce qu'on ne saurait trop admirer dans Grégoire VII, et ce qui montre le mieux en lui les qualités supérieures qui font un grand homme, c'est qu'au milieu de tant de contradictions, tandis qu'une partie de l'Allemagne et de l'Italie était révoltée contre lui, il ne se départit en rien de sa fermeté et poursuivit avec le même zèle les évêques simoniaques ou concubinaires dans les autres royaumes. Il ne craignit jamais de multiplier le nombre de ses ennemis en diminuant celui des mauvais pasteurs.

Dans le même concile où on lui avait signifié sa déposition, il excommunia Bérenger, évêque d'Agde; Herman, archevêque de Vienne; Étienne, évêque du Puy, et Pons, évêque de Grenoble. L'évêque d'Agde n'était coupable que pour avoir communiqué avec Wifroy de Narbonne, qui était excommunié et dont nous avons rapporté ailleurs les excès (1). Herman de Vienne était accusé de simonie, aussi bien que l'évêque du Puy; mais on ne marque pas les motifs de condamnation de l'évêque de Grenoble. Le pape excommunia en même temps l'abbé de Saint-Gilles, et le comte de Saint-Gilles, qui avait épousé sa parente. La même censure frappa le comte de Forêts et Humbert de Beaujeu, pour des vexations faites aux Églises. Le pape confirma presque tout ce que Hugues de Die avait fait dans sa légation de France.

Ce légat n'avait pas moins de fermeté et de courage que le souverain pontife, pour faire exécuter les décrets contre la simonie et l'incontinence des clercs. Durant le cours de sa

(1) Labb., t. X *Conc.*, p. 356.

légation, il tint plusieurs conciles, dont nous n'avons pas les actes, à la vérité ; mais dont les chroniques de ce temps-là ou les lettres mêmes du pape Grégoire nous font connaître plusieurs particularités. Nous rapporterons ce que nous avons pu recueillir de ces monuments.

Hugues tint son premier concile à Anse dans la Bourgogne, et le second à Clermont, où il déposa Étienne de Clermont qui avait usurpé le siége du Puy, et Guillaume qui avait usurpé celui de Clermont. Il sacra évêque de Clermont Durand, second abbé de la Chaise-Dieu, la dixième année depuis qu'il gouvernait ce monastère après la mort de S. Robert, c'est-à-dire l'an 1076.

Le légat Hugues tint un troisième concile à Dijon et un quatrième à Autun (1). Gérard, deuxième du nom, nouvellement élevé sur le siége de Cambrai et d'Arras, avait, malgré la défense du pape, reçu l'investiture du roi de Germanie. Craignant d'être pour ce sujet déposé par le légat, il alla à Rome, et confessa qu'après l'élection canonique du clergé et du peuple il avait reçu l'investiture de l'empereur, alléguant pour son excuse qu'il ignorait alors que le pape l'eût défendu et que ce prince fût excommunié. Le pape, touché par la soumission que Gérard fit paraître et par les lettres que plusieurs évêques lui écrivirent en faveur de ce prélat, consentit à ce qu'il conservât son siége, pourvu qu'il jurât devant le légat, devant Manassès de Reims et devant les évêques de sa province que, quand il avait reçu l'investiture, il avait ignoré le décret du pape et l'excommunication de l'empereur. Le pape informa son légat de sa décision, en lui ordonnant que s'il pouvait avoir le consentement du roi Philippe, il fît assembler un concile dans la province de Reims ; sinon de le convoquer dans le diocèse d'Auxerre : car l'évêque de cette ville lui avait promis, aussi bien que le comte Thibauld, de donner un asile à ses légats si le roi ne voulait pas les recevoir.

(1) Greg., l. VI, *Ep.* XXII. — Labb., t. X, p. 168.

Le pape ordonnait aussi au légat de convoquer de sa part au concile S. Hugues, abbé de Cluny, de terminer entièrement la cause de l'Église d'Auvergne, et de défendre à tous les évêques assemblés d'ordonner quelqu'un qui eût reçu l'investiture d'une personne laïque. Le pape ne savait apparemment pas encore que l'évêque d'Auvergne avait été déposé, ou bien cet évêque en avait appelé au Saint-Siége.

Le légat, qui avait la protection de Hugues duc de Bourgogne, assembla ce concile à Autun, l'an 1077. Un grand nombre d'évêques, d'abbés et de seigneurs laïques s'y rendirent de France et de Bourgogne. Gérard fit agréer ses excuses au concile, et il demeura évêque de Cambrai et d'Arras : c'est lui qui fonda pour des religieuses le monastère d'Estrun, près d'Arras (1). Nous ne savons pas s'il fit dans le concile le serment que le pape avait exigé de lui; mais s'il le fit, ce ne fut pas en présence de Manassès de Reims. Car des clercs de Reims vinrent y accuser leur archevêque de simonie et de violence. Il fut cité au concile d'Autun pour se justifier lui-même, et, comme il ne comparut pas, le légat le suspendit de ses fonctions.

Humbert, archevêque de Lyon, avait été déposé comme simoniaque dans un des conciles précédents, et il s'était fait moine dans le monastère du Mont-Jura. Pour remplir ce siége, on élut le cinquième jour du concile Gébuin archidiacre de Langres, personnage respectable par la pureté de ses mœurs. Sa modestie le porta à résister à son élection, et il se réfugia auprès de l'autel; mais on alla l'y prendre, et on le fit garder à vue jusqu'au dimanche, jour auquel on devait l'ordonner.

Reinard évêque de Langres, affligé de cette élection parce qu'il perdait un homme qui était l'ornement principal de son clergé, et un prêtre qui lui était nécessaire pour le gouver-

(1) Hug. Flav. *Chron.*

nement de son Église, pria les Pères du concile de l'en dédommager en quelque sorte en lui donnant un digne sujet pour gouverner le monastère de Saint-Bénigne de Dijon. Cette abbaye était tombée dans un grand relâchement, et elle n'avait pas alors d'abbé. L'évêque de Langres désirait qu'on la donnât à Jarenton, prieur de la Chaise-Dieu, qui était au concile, et qu'il avait connu particulièrement avant qu'il se fît moine (1). Il en fit la demande dans la sixième session du concile, et Hugues duc de Bourgogne, qui était présent, demanda également Jarenton au prieur de la Chaise-Dieu, à l'instigation de l'évêque de Langres.

Le légat connaissait le zèle, l'esprit et le courage de Jarenton ; mais il craignait de lui imposer une charge que rendaient très-lourde les désordres des moines de Dijon. Sa résistance était fortifiée encore par les dispositions où se trouvait Jarenton, qui semblait si peu désirer sa nomination qu'il fallait le surveiller pour l'empêcher de prendre la fuite. Le légat, pour observer l'ordre, voulait d'ailleurs une élection, et le concile déclara que si avant le dimanche suivant les moines de Saint-Bénigne ne venaient apporter l'acte d'élection en sa faveur, il ne serait pas établi abbé. Le duc dépêcha aussitôt un exprès à Dijon, et les moines vinrent au jour marqué témoigner qu'ils demandaient Jarenton pour leur abbé. Rien ne s'opposait donc plus aux vœux de l'évêque de Langres, et le dimanche 17 septembre 1077 le prieur de la Chaise-Dieu fut béni abbé de Saint-Bénigne, en même temps que Gébuin fut ordonné archevêque de Lyon. Reinard, évêque de Langres, mourut la même année, et Robert fut son successeur.

Le légat se rendit d'Autun à Lyon et de Lyon au Puy. Il y célébra la messe, et après l'évangile il annonça au peuple qu'Étienne, leur évêque, lui avait promis avec serment de renoncer à l'épiscopat quand il le lui ordonnerait, qu'il l'en

(1) Hug. Flav.

déclarait indigne et qu'il excommuniait tous ceux qui le reconnaîtraient encore pour leur pasteur. Le pape Grégoire confirma cette sentence, ordonna à tous les évêques de France de la publier dans leurs diocèses, et défendit à qui que ce fût de faire quelque offrande à l'église de Notre-Dame du Puy ou aux clercs qui la desservaient, tant que l'usurpateur Étienne prétendrait se maintenir sur ce siége (1).

Gérard de Cambrai, au retour du concile où il s'était justifié, s'appliqua avec zèle à faire exécuter les décrets du pape contre la simonie et l'incontinence des clercs. Il défendit l'entrée du chœur aux chanoines qui ne voulaient pas quitter leurs femmes, et déclara qu'il n'ordonnerait jamais leurs enfants. Les chanoines en appelèrent au métropolitain, et ils écrivirent une lettre aux chanoines de Reims pour les engager à entrer dans leur cause, et à défendre contre Rome la gloire et la liberté du clergé, qu'on voulait soumettre, disaient-ils, à un joug insupportable en l'obligeant à la continence, et le réduire à la mendicité en défendant de posséder plus d'une prébende, quoiqu'il en faille souvent trois ou quatre pour avoir le nécessaire.

Dans cette lettre ils se plaignaient surtout de Reinard, surnommé Hugues, évêque de Langres, et de Hugues de Die, dont ils disaient ne connaître que le nom. Leur évêque, disaient-ils, n'avait rien répondu à leurs remontrances sur les nouveaux décrets, sinon qu'il n'osait transgresser les ordres qu'il avait reçus de Hugues de Die, qui l'avait sacré. En finissant, ils exhortaient le clergé de Reims à résister à ces décrets. « Si vous avez du cœur, vous mépriserez tous ces conciles qui nous couvrent de confusion. Pour nous, notre parti est pris : nous garderons nos usages, qui ont été sagement établis par l'indulgence de nos pères, et nous ne consentirons pas aux nouvelles traditions qu'on veut introduire. » On n'avait pas encore vu l'incontinence dans le clergé se montrer si audacieuse.

(1) Hug. Flav. *Chron.*

Ces chanoines concubinaires soulevèrent le peuple de Cambrai, qui prit leur défense avec chaleur. Les personnes zélées ne pouvaient parler contre la simonie et l'incontinence des clercs sans s'exposer à toutes les fureurs d'une populace que les chanoines et leurs concubines avaient gagnée. L'effervescence fut si grande, que le bruit se répandit que les habitants de Cambrai avaient brûlé un homme pour avoir dit qu'un prêtre simoniaque ou fornicateur ne devait pas célébrer la messe, et qu'il n'était pas permis de l'entendre (1). Le pape, alarmé de ce bruit qui alla jusqu'à Rome, chargea Josfroy, évêque de Paris, de s'informer de ce fait, et, s'il le trouvait véritable, d'excommunier les auteurs et les complices de ce crime. Il ajoutait : « Nous vous prions et avertissons de signifier, de la part du Saint-Siége, à tous les évêques de France qu'ils aient à suspendre de leurs fonctions tous les prêtres de leurs diocèses qui ne voudront pas quitter leurs concubines; et vous-même, ne manquez pas de publier la même chose dans toutes les assemblées où vous vous trouverez. Défendez au peuple, de la part de S. Pierre et de la nôtre, d'entendre la messe de ces prêtres scandaleux, afin que cette confusion les porte à se corriger (2). »

On ne sait si l'archevêque et les chanoines de Reims entrèrent dans les sentiments et la révolte des chanoines de Cambrai; mais l'archevêque de Reims, qui avait été interdit des fonctions épiscopales, était assez embarrassé pour se défendre.

Il écrivit une lettre fort soumise au pape, où, sans parler directement de son affaire, il le prie de lui conserver le privilége qu'il prétendait avoir de n'être point obligé de répondre aux légats et surtout aux légats français : « Je supplie votre bienveillance, dit-il au pape, de me conserver la dignité que vos prédécesseurs ont accordée à perpétuité aux archevêques de Reims, tant par leurs diplômes que par d'autres

(1) Greg. *Ep. ad Josfred.*, t. X *Conc.*, p. 165. — (2) T. X *Conc.*, p. 166, 167.

écrits. Ne rendez pas vain et inutile le privilége que vous m'avez accordé à moi-même de ne répondre à aucune citation, si ce n'est à la vôtre et à celle des *légats romains*, et non à celle des légats d'en deçà des Alpes, qui cherchent leurs intérêts et non ceux de Jésus-Christ, et qui, sous des noms spécieux, songent à satisfaire leur avarice et non à procurer le bien de l'Église. Qu'il me soit donc permis, à moi qui seul devrais convoquer les évêques de France, de ne point me rendre à l'appel des légats et de ne répondre qu'à vous de ce qui me concerne, jusqu'à ce que je puisse aller à Rome, ce que j'espère pouvoir faire vers Pâques (1). » Dans la même lettre, Manassès fait paraître beaucoup de zèle pour le bon ordre. Il se plaint de ce que l'évêque de Soissons et l'évêque de Laon ont ordonné, sans son consentement et pendant son absence, un évêque à Amiens, quoique cet évêque eût reçu l'investiture d'un laïque.

Manassès ajoute que Guarmond, archevêque de Vienne, était venu dans la province de Reims, se disant légat du Saint-Siége, y avait déposé et rétabli des prêtres, et n'en était sorti qu'après avoir rempli sa bourse. Il prie le pape d'écrire à Hugues de Die de rétablir dans ses fonctions Drogon, évêque de Thérouanne, que ce légat avait interdit. « Je demande, dit-il, cette grâce pour un évêque respectable par son âge, puisque, après être demeuré longtemps dans l'ordre de prêtrise, il était cependant évêque depuis plus de soixante ans. » Ce fut Drogon de Thérouanne qui fit bâtir à Amiens l'église collégiale de Saint-Nicolas.

Grégoire ne se laissa pas tromper par cette lettre artificieuse. Il ordonna d'abord à Hugues de Die et à Hugues de Cluny d'examiner les sujets de plainte que l'archevêque de Reims prétendait avoir, et de lui faire rendre justice. Ensuite il écrivit à l'archevêque une lettre qui contient un point de droit fort important. Il démontre, par les annales de l'Église,

(1) Labb. *Concil.*, t. X, p. 362.

que le Saint-Siége peut choisir des légats partout où il les trouve, qu'il n'est pas nécessaire qu'ils soient nés ou élevés à Rome ou revêtus de quelque dignité romaine, et qu'on doit leur obéir du moment qu'ils ont reçu leurs pouvoirs de légats. Il lui prouve, par les mêmes annales, que les priviléges attachés aux personnes ou aux Églises, soit pour un temps ou pour toujours, peuvent être changés ou modifiés, suivant que la nécessité ou l'utilité l'exige : car ces priviléges, ajoute-t-il, ont pour but de pourvoir à l'avantage de l'Église et non d'affaiblir l'autorité du Saint-Siége. Entre autres exemples, le pape cite les priviléges accordés à l'Église d'Arles et à celle de Reims, qui ont été modifiés avec le temps. Il termine en lui disant que, s'il voulait se justifier, il fallait qu'il comparût devant Hugues de Die et Hugues de Cluny, qu'il avait constitués ses légats pour terminer son affaire (1).

Manassès, voyant qu'il ne pouvait rien gagner par lettres, prit le parti d'aller lui-même à Rome, pour tâcher de faire lever la suspense portée contre lui. Car, quelque idée qu'on se fût formée de la sévérité de Grégoire VII, on le craignait moins que son légat. Ce pape, inflexible aux esprits orgueilleux et réfractaires, se laissait toucher par l'humiliation et le repentir. Il voulait que ses légats jugeassent selon la rigueur des canons; mais il modérait souvent leurs sentences, et, après avoir fait sentir l'autorité du maître et la sévérité du juge, il montrait quelquefois une tendresse de père, en accordant à la clémence tout ce qu'il croyait possible sans blesser la justice. Manassès l'éprouva. Grégoire VII le reçut avec bonté, et, sur l'exposé que ce prélat lui fit de sa cause, il le rétablit dans ses fonctions, en l'obligeant de jurer, sur le tombeau de S. Pierre, qu'il se présenterait devant le légat pour se justifier, quand il en serait requis. Manassès le jura; mais la suite nous fera voir qu'il ajouta par là le parjure à ses autres crimes.

(1) L. V, *Ep.* II et III.

La plupart des prélats français que le légat Hugues de Die avait déposés ou suspendus de leurs fonctions dans les conciles précédents, eurent aussi recours à la clémence du pape, qui consentit à adoucir les peines décrétées contre eux, en prenant néanmoins de sages mesures contre la surprise. Nous ne pouvons mieux faire connaître la cause des prélats qu'il rétablit, et les motifs qui lui servirent de règle, qu'en rapportant l'acte qu'il publia de ces divers jugements.

« Comme c'est la coutume de l'Église romaine, dit le pape, de tolérer certaines choses et d'en dissimuler d'autres, nous avons cru devoir tempérer la rigueur des canons par la douceur de la discrétion, dans la révision minutieuse et pénible que nous avons faite des causes des évêques de France et de Bourgogne, qui ont été suspendus ou condamnés par Hugues évêque de Die, notre légat. Quoique Manassès, archevêque de Reims, fût chargé de plusieurs accusations, et qu'il eût refusé de se rendre aux conciles où Hugues évêque de Die l'avait cité, il nous a paru que la sentence portée contre lui était éloignée de la maturité et de la douceur ordinaires à l'Église romaine. C'est pourquoi nous l'avons rétabli dans les fonctions de sa dignité, après l'avoir obligé de prêter, sur le corps de S. Pierre, le serment suivant :

« Moi Manassès, archevêque de Reims, proteste que ce n'est point par orgueil que je ne me suis pas rendu au concile d'Autun, auquel l'évêque de Die m'avait cité. Si je suis appelé par lettre ou par un envoyé pour subir le jugement du Saint-Siége, je n'userai d'aucun artifice pour m'y soustraire, et je m'y soumettrai humblement. S'il plaît au pape Grégoire, ou à son successeur, que je me justifie devant son légat, j'obéirai avec la même humilité. Je n'emploierai les trésors et les ornements de l'Église de Reims, confiée à mes soins, que pour le bien et l'honneur de cette Église, et je ne les aliénerai jamais pour me procurer les moyens de résister à la justice.

« Nous avons aussi, continue le pape, rétabli dans ses

fonctions Hugues archevêque de Besançon, déclaré suspens dans le même concile. Comme ses clercs avaient retenu et lui avaient caché les lettres qui l'appelaient au concile, j'ai cru devoir le rétablir, mais à condition qu'il se purgerait devant le légat avec ses suffragants ou avec les évêques voisins. Nous avons pareillement rendu à Richer, archevêque de Sens, l'exercice des fonctions dont il était interdit, parce qu'il nous a promis d'expliquer par lui-même ou par un envoyé de sa part, en présence de notre légat, les raisons qu'il avait eues de s'absenter de son concile, et qu'il s'est de plus engagé à soutenir le même légat dans toutes les affaires ecclésiastiques, et à ne rien omettre pour regagner ses bonnes grâces.

« Quant à l'affaire de Godefroy, évêque de Chartres, comme ce prélat a été jugé étant absent et sans avoir été appelé, nous l'avons rétabli sur son siége, en attendant que sa cause soit revue et jugée définitivement par notre légat. Nous avons rendu la crosse et l'anneau à Richard, archevêque de Bourges, qui avait quitté son Église par un mouvement de colère, et non par le jugement d'un concile, et qui nous a promis de répondre au légat sur les faits qu'on lui a reprochés. Pour Radulfe, archevêque de Tours, nous l'avons rétabli dans ses fonctions, parce que ses accusateurs n'étaient pas recevables selon les lois, et que les évêques qui l'avaient d'abord accusé se sont désistés. D'ailleurs, sa cause ayant déjà été jugée par notre prédécesseur le pape Alexandre, d'heureuse mémoire, nous n'avons pas dû en recommencer le jugement sur des accusations vagues et incertaines. Nous avons cependant décidé qu'un envoyé de notre part et un envoyé de notre légat se rendraient à Tours, y convoqueraient les évêques suffragants de la métropole, avec le peuple et le clergé de la ville, et les sommeraient ensuite, de la part de S. Pierre, de déclarer comment leur archevêque avait été élu et ordonné; afin que si, par leurs réponses, son innocence était constatée, on ne parlât plus jamais de cette affaire, et

qu'au contraire, si on trouvait des preuves certaines contre lui, on rendît une sentence canonique. Donné à Rome, le 9 mars, indiction I, c'est-à-dire l'an 1078 (1). »

On voit dans ce jugement du pape autant de bonté que de sagesse; mais il suppose une grande rigueur de la part du légat, qui avait ainsi interdit quatre archevêques, et qui eut l'autorité de faire observer ces censures jusqu'à ce que le pape les eût levées. Quant à Godefroy, évêque de Chartres, le légat l'avait déposé pour sa vie scandaleuse, et le roi Philippe avait consenti à sa déposition : car Robert, abbé de Sainte-Euphémie en Calabre, étant venu en France, le roi lui offrit l'évêché de Chartres et voulut lui donner l'investiture par la crosse. Robert la refusa, et alla à Rome pour la recevoir du pape. Grégoire VII manda à son légat que, si Robert avait été élu canoniquement, il le mît en possession de l'Église de Chartres ; mais, ayant su ensuite que le peuple et le clergé de Chartres n'avaient fait aucune élection en faveur de Robert, il défendit au légat de souffrir qu'il s'emparât de ce siége. Pendant ce temps-là Godefroy, qui avait été déposé sans être entendu, ayant eu recours au pape, fut rétabli par provision, ainsi que nous l'avons dit; mais il fut obligé dans la suite de renoncer à son siége. Radulfe, archevêque de Tours, que Grégoire VII rétablit dans ses fonctions, en avait été interdit au concile que le légat tint à Poitiers peu de temps après celui d'Autun. Ce fut le cinquième qu'il tint pendant sa légation.

Le premier jour, le concile s'assembla dans l'église de Saint-Pierre, et le second jour dans celle de Saint-Hilaire. Mais le légat éprouva de nombreuses contradictions, dont il rendit compte au pape par la lettre suivante (2) : « Par la grâce de Dieu, nous avons célébré un concile à Poitiers avec quelque fruit; mais nous avons essuyé bien des périls et bien des contradictions, tant en chemin que dans le concile et après

(1) Lib. V, *Ep.* XVII. — (2) Labb., t. X, p. 366 et *Chron. Vird.*

le concile. D'abord le roi de France, opposé à lui-même, parce qu'il s'opposait au Roi du ciel, m'avait écrit qu'il voulait faire toutes sortes d'honneurs à ma légation. Cependant il manda au comte de ne pas souffrir que je tinsse nulle part des conciles ou des conventicules, ainsi qu'il les appelait; et il écrivit aux évêques de son obéissance qu'il les regarderait comme coupables de félonie, s'ils assistaient à ces conciles, ou s'ils autorisaient les décrets par lesquels nous tâchons, disait-il, d'obscurcir l'éclat de sa couronne et de celle des princes de son royaume.

« Les ennemis de la vérité en prirent occasion de nous insulter, et peu s'en est fallu qu'ils n'entraînassent à gauche ceux que je voyais auparavant à la droite. L'archevêque de Tours, la peste et la honte de la sainte Église, et avec lui l'évêque de Rennes ont été une cause de grand scandale dans le concile. Il a été démontré que l'évêque de Rennes avait été ordonné évêque avant d'avoir été ordonné clerc, et que l'évêque d'Angers avait promis et donné pour cela une chape; mais, il est vrai, à l'insu de l'évêque de Rennes. Celui-ci avait d'ailleurs à répondre à une plus grave accusation. Avant son épiscopat, aidé d'un complice, il avait précipité de son cheval un cavalier son ennemi, qui était mort de sa chute et des blessures qu'il avait reçues. Cependant, touché par les prières qui nous ont été faites en faveur de cet évêque, parce qu'il est fort utile à son Église, nous ne l'avons pas déposé : nous nous sommes contenté de le suspendre, vous en réservant le jugement.

« Quant à l'archevêque de Tours, on a prouvé qu'avant son épiscopat il avait acheté le doyenné, dignité qu'il ne pouvait posséder, selon la coutume de cette Église, sans être prêtre. Il y a encore contre lui un autre chef d'accusation de simonie. Je ne puis vous exprimer les traverses que cet archevêque nous a suscitées. Il prenait sans cesse la parole dans le concile, parlant tantôt pour l'évêque de Rennes et tantôt pour lui, avec une abondance dépourvue de sens. Ses clercs, aussi

audacieux que lui, ne cessaient leurs clameurs. Ils avaient presque gagné l'archevêque de Rouen, lorsque leurs gens, enfonçant les portes du concile à coups de hache, remplirent toute l'assemblée de trouble et de tumulte. L'archevêque de Tours sortit alors avec ses suffragants.

« Le lendemain, nous étant assemblés dans l'Église de Saint-Hilaire, ce prélat ne nous fit aucune excuse de ce qui s'était passé : au contraire, il commença à s'élever contre nous, comme un lion rugissant. Je ne pus l'entendre plus longtemps, et je rendis un décret par lequel je le suspendais des fonctions sacerdotales. L'abbé de Bergues-Saint-Winoc a été pareillement déposé. Pour l'archevêque de Besançon, il n'a comparu ni au concile d'Autun ni à celui de Poitiers, et cependant il n'a pas envoyé d'excuses. Je renvoie à votre tribunal l'évêque de Beauvais, accusé de simonie, et en particulier d'avoir vendu des prébendes depuis la publication de votre décret. J'y renvoie pareillement celui de Noyon pour la décision de son affaire (1), aussi bien que l'évêque d'Amiens, usurpateur de ce siége, et les évêques de Laon, de Soissons et de Senlis.

« J'ai examiné, selon vos ordres, la cause du comte d'Angers. Il m'a presque persuadé qu'il avait raison : je n'ai cependant osé l'absoudre, laissant à votre prudence la décision de cette affaire. Votre fils Taizon vous apprendra ce que j'ai réglé au sujet de l'évêque de Thérouanne et de celui de Poitiers. »

Le légat termine sa lettre en faisant au pape quelques observations sur sa trop grande indulgence, dont il se plaint en des termes assez vifs : « Que Votre Sainteté, dit-il, fasse en sorte que nous ne recevions plus d'affronts des simoniaques ou d'autres coupables que nous avons suspendus, déposés ou condamnés, et qui courent à Rome, où, au lieu d'éprouver

(1) Le légat marque au pape, dans une autre lettre, que l'évêque de Noyon, qui devait être Ratbode II, s'était reconnu coupable de simonie.

une plus grande rigueur, ils obtiennent leur absolution à volonté et reviennent ensuite pires qu'ils n'étaient. » Cette lettre peut suppléer aux actes du concile de Poitiers que nous n'avons plus. Il nous en reste seulement dix canons, que voici (1) :

I. Le saint concile a ordonné qu'aucun évêque, abbé ou prêtre, ne reçût l'investiture d'un évêché, d'une abbaye ou de quelque dignité ecclésiastique, des mains du roi, du comte, ou de quelque personne laïque. Si les laïques méprisent ce décret et s'emparent violemment des Églises, ils seront excommuniés, et ces Églises interdites : on y donnera seulement le baptême, la pénitence et le Viatique aux malades.

II. Personne ne possédera de bénéfices en plusieurs Églises et ne donnera d'argent pour les obtenir. Ceux qui ont obtenu par cette voie quelque dignité ecclésiastique ou quelque prébende, seront déposés.

III. Personne ne pourra prétendre aux biens ecclésiastiques par droit de parenté.

IV. Il est défendu aux évêques de recevoir aucun présent pour les ordinations et autres fonctions spirituelles.

V. Il est défendu aux abbés, aux moines et aux autres d'imposer des pénitences. Il n'y a que ceux que l'évêque diocésain a chargés de ce soin qui puissent le faire.

VI. Les abbés, les moines, les chanoines, n'acquerront pas de nouvelles églises sans le consentement des évêques, et le prêtre qui y aura le soin des âmes répondra à l'évêque de sa conduite.

VII. Les abbés et les archiprêtres doivent être prêtres, et les archidiacres doivent être diacres. S'ils ne peuvent être promus à ces ordres, ils seront déposés.

VIII. Les enfants des prêtres et les autres bâtards ne pourront être promus aux ordres sacrés, à moins qu'ils ne se fassent moines ou chanoines réguliers. Pour les prélatures, ils ne pourront jamais les obtenir.

(1) Labb. *Concil.*, t. X, p. 367.

IX. Il est défendu aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres d'avoir des concubines. Si quelqu'un entend la messe d'un prêtre qu'il sait être simoniaque ou concubinaire, il sera excommunié.

X. Les clercs qui portent les armes et les usuriers sont excommuniés.

Le légat tint un sixième concile à Lyon pour la discussion de quelques affaires que le pape avait confiées à son examen. Après l'avoir chargé de réconcilier l'archevêque de Lyon avec S. Hugues abbé de Cluny, il lui ordonna de juger la cause de l'archevêque de Reims dans un concile. « Si les faits, dit le pape, dont cet archevêque est accusé sont dûment prouvés, nous voulons que sans balancer vous prononciez contre lui la sentence. Que si les témoins ne paraissent pas recevables, comme ce prélat a été diffamé non-seulement dans toute la France, mais encore dans l'Italie, il faudra qu'il se purge par serment en présence de six évêques à qui l'on n'ait rien à reprocher. Nous déclarons l'évêque de Châlons déposé de l'épiscopat, où il est entré par l'autorité séculière ; et je veux que, dans tous les conciles que vous tiendrez, vous frappiez d'excommunication ceux qui, malgré notre décret, osent encore recevoir l'investiture. Je vous recommande aussi de pourvoir, conjointement avec l'archevêque de Lyon, aux besoins de l'Église de Langres, et de condamner particulièrement le doyen, qui s'est attribué toutes les dignités de cette Église (1). »

Le légat avait d'abord désigné la ville de Troyes pour y tenir le concile ; mais les accusateurs de Manassès de Reims lui ayant représenté qu'ils n'y seraient pas en sûreté, il choisit Lyon, et fit sommer l'archevêque de Reims de s'y rendre. Ce prélat envoya aussitôt lui offrir jusqu'à trois cents onces d'or, s'il voulait lui permettre de se purger par serment avec les six évêques qu'il voudrait choisir parmi ses suffragants,

(1) Hug. Flav., in *Chron. Vird.*

sans informer davantage de sa conduite ni recevoir les accusations. Il ajoutait que, si le légat voulait lui permettre de jurer seul, il lui donnerait des sommes immenses, et que de plus il ferait serment de n'en jamais rien dire à personne (1). Mais le légat n'était pas d'un caractère à se laisser corrompre par des offres d'argent, et Manassès, qui comptait plus pour sa justification sur l'effet de ses présents que sur la bonté de sa cause, n'osa se rendre au concile.

Ses principaux accusateurs étaient un autre Manassès de son clergé, qui est apparemment celui qui fut son successeur après Rainald, un nommé Ponce, et Bruno qui, après avoir été professeur à Reims et chancelier de l'archevêque, avait quitté ce prélat à cause des scandales qu'il donnait, et était alors chanoine de Saint-Cunibert de Cologne. C'est S. Bruno, fondateur des Chartreux, dont nous parlerons bientôt.

L'archevêque Manassès adressa au légat un mémoire apologétique (2), où, sans entrer dans la discussion des accusations intentées contre lui, il se bornait à attaquer la forme de la procédure et à montrer qu'il n'était pas obligé de se rendre au concile de Lyon, auquel il avait été cité : 1° parce que le pape lui avait promis qu'il serait jugé par l'abbé de Cluny, et qu'il n'était pas fait mention de cet abbé dans les sommations qui lui avaient été faites ; 2° parce qu'il y avait du danger pour lui d'aller de Reims à Lyon, l'Auxerrois et le Nivernais étant agités de guerres à l'occasion du comte de Nevers et de l'évêque d'Auxerre, qui étaient retenus prisonniers ; 3° parce qu'il avait déjà été injustement condamné dans cette province.

Manassès se livre ensuite à de vaines arguties sur les termes dans lesquels étaient conçus les avertissements qu'on lui avait adressés pour répondre à ses accusateurs. Il dit qu'il est d'accord avec son accusateur Manassès, qui s'est désisté ; qu'il a convaincu Ponce de fausseté dans un concile de Rome ; que pour Bruno, il n'est point clerc de Reims, qu'il n'est point

(1) *Chron. Vird.* — (2) *Apologia Manassæ* in *Musæo Ital.*, t. I, p. 119.

né et n'a point été baptisé dans le diocèse, et qu'il est chanoine de Cologne; qu'il s'embarrasse peu d'avoir sa communion, qu'il ne le connaît pas, qu'il sait seulement que pour les bienfaits dont il l'a comblé, tandis qu'il demeurait à Reims, il n'en a reçu que des outrages.

Discutant ensuite le second avertissement par lequel on le sommait, s'il ne se présentait pas d'accusateurs, de venir au concile se purger par serment avec six évêques qui fussent sans reproche, il répond que, s'il n'a pas d'accusateurs, il n'est point obligé de se justifier; que d'ailleurs il lui est impossible de trouver six évêques sans reproche, à moins qu'il ne ressuscite les saints évêques Remi, Martin, Julien, Germain, Hilaire et Denis. Puis, persistant à soutenir qu'il doit être jugé en France et que Lyon est hors du royaume, il s'offre d'obtenir du roi la permission au légat de tenir son concile à Reims, à Soissons, à Compiègne ou à Senlis, et lui promet qu'il y sera traité avec les respects et les honneurs qui sont dus à sa dignité.

« Mais, ajoute-t-il en finissant, si vous persévérez dans votre opiniâtreté, si vous prétendez nous excommunier ou nous suspendre selon votre caprice, je sais à quoi m'en tenir, ainsi que je l'ai écrit au pape. Je suivrai ce que dit S. Grégoire, qu'un pasteur se prive de la puissance de lier et de délier quand il l'exerce par caprice et sans raison. Si vous m'excommuniez, je soutiendrai qu'en cela le privilége de Pierre ou du pape, c'est-à-dire la puissance de lier et de délier, vous manque. Car S. Léon a dit que *le privilége de Pierre subsiste quand on juge selon son équité*: et, par conséquent, le privilége ne subsiste point toutes les fois qu'on ne juge pas selon l'équité de Pierre. »

Manassès, qui avait écrit au pape afin de lui faire agréer les excuses qu'il apportait pour ne pas se rendre au concile de Lyon, en reçut une réponse peu favorable. Le légat continua donc à procéder contre cet archevêque, qui ne cherchait qu'à gagner du temps pour éluder le jugement qu'il craignait.

Manassès avait déjà été cité juridiquement à trois conciles, celui d'Autun, celui de Poitiers et celui de Lyon, sans qu'il se fût mis en peine de comparaître. Pour punir un contumace si opiniâtre, le concile de Lyon le déposa de l'épiscopat. La sentence était juste; mais il ne fut pas aisé de la faire exécuter. Ce prélat avait de puissants protecteurs, et, malgré sa conduite peu régulière, à laquelle les auteurs de ce temps-là paraissent avoir rendu justice par le mal qu'ils en ont dit, il trouva un poëte de Meaux nommé Fulcoïus qui lui prodigua les louanges. L'éloge avait sans doute été largement payé à l'auteur : car il paraît que Manassès était libéral. Il fit don de deux églises au monastère de Saint-Basle, à condition qu'on dirait toutes les semaines deux messes pour lui, et que le jour de son anniversaire on donnerait un repas à la communauté sur le revenu de ces églises. L'acte est daté de l'an 1076, et signé de Bruno, son chancelier (1).

Les chanoines de Noyon prirent quelque part à la cause de Manassès. Ils étaient irrités des nouveaux décrets que le légat faisait publier, et surtout de ce qu'on excluait les fils des prêtres du ministère des autels. Ces chanoines écrivirent une lettre à ce sujet à ceux de Cambrai, et, en tâchant de montrer qu'on ne doit pas exclure des ordres et des dignités de l'Église les enfants des prêtres concubinaires, ils s'expriment d'une manière à faire juger qu'ils étaient intéressés à cette question (2). Les chanoines de Cambrai les avaient consultés sur ce sujet. Ceux de Noyon répondent qu'il s'élève une grande tempête, et qu'on veut leur imposer de nouvelles charges; mais qu'ils trouvent dans l'Écriture des armes pour défendre leur liberté. Ces charges dont ils se plaignent étaient apparemment la continence, qu'on voulait les contraindre de garder. Ils prétendent aussi qu'on n'a aucune raison de vouloir les obliger à se contenter d'une prébende, et que la coutume est contraire. En finissant, ils parlent de l'archevêque

(1) Marlot, l. II, p. 172. — (2) In *Musæo Italico*, p. 128, t. II, part. II.

Manassès, dont ils disent que l'excommunication est plutôt un effet de l'envie que de la justice.

Manassès ne manqua pas de se plaindre au pape de sa déposition. Mais Grégoire VII lui répondit qu'il confirmait la sentence portée contre lui ; que cependant, par un excès de miséricorde, il voulait bien lui donner un délai jusqu'à la Saint-Michel pour se purger par serment avec les évêques de Soissons, de Cambrai, de Laon, de Châlons et deux autres à son choix ; à condition qu'il rétablirait dans tous leurs biens et bénéfices Manassès et Bruno, qu'il en avait dépouillés parce qu'ils s'étaient déclarés ses accusateurs ; et qu'en attendant qu'il se justifiât, il quitterait son Église et se retirerait avec deux ou trois ecclésiastiques à Cluny ou à la Chaise-Dieu, sans rien emporter des biens de son Église que ce qui lui serait nécessaire pour vivre dans cette retraite (1).

Manassès ne prit pas cette voie, et peut-être ne trouva-t-il pas d'évêques qui voulussent jurer avec lui pour attester son innocence. Comme il prétendait se maintenir par son crédit, le pape déploya dans cette occasion toute son autorité : il écrivit au comte Ebole, au clergé de Reims et à tous les suffragants de cette métropole, de ne plus le reconnaître pour archevêque et de publier dans leurs diocèses la sentence rendue contre lui. En même temps il leur ordonna de faire élire un autre archevêque, avec le consentement de son légat (2).

Le roi Philippe paraissait accorder sa protection à Manassès. Pour prévenir de plus graves difficultés, le pape écrivit à ce prince une lettre fort pressante à ce sujet :

« Nous avons souvent appris par les ambassadeurs de Votre Grandeur, dit-il, que vous désiriez avoir les bonnes grâces du bienheureux Pierre et notre amitié. Cette nouvelle nous a causé une vive satisfaction, et si vous persévérez dans les mêmes sentiments, c'est pour nous une grande joie : car vous

(1) Greg., l. VII, *Ep.* XX. — (2) Greg., l. VIII, *Ep.* XVII et XVIII.

nous faites voir que vous avez à cœur votre salut, en recherchant, comme il convient à un roi chrétien, la bienveillance apostolique. Vous l'obtiendrez facilement, et vous la mériterez si dans les affaires ecclésiastiques vous vous montrez diligent et dévoué. Sur ce point, vous le savez, vous n'avez pas eu autrefois la vigilance et le zèle qu'on aurait pu désirer. Nous avons fermé les yeux sur les fautes de votre jeunesse, dans l'espérance que vous vous corrigeriez, et nous vous exhortons par le devoir de notre charge à porter votre attention sur ce qui est un devoir pour vous, après la réformation de vos mœurs. Parmi les vertus qui conviennent à Votre Excellence royale, et que nous désirons vous voir pratiquer, sont celles d'aimer la justice, d'être miséricordieux, de défendre les Églises, de protéger les orphelins et les veuves, de mépriser les mauvais conseils et d'éviter surtout les rapports avec les excommuniés. Ainsi, nous ordonnons à Votre Sublimité de la part du bienheureux Pierre, et de notre part nous vous prions de ne plus accorder votre faveur à Manassès, autrefois archevêque de Reims et aujourd'hui déposé irrévocablement pour des crimes que vous n'ignorez certainement pas. Retirez-lui votre amitié, ne le souffrez plus en votre présence, de manière que vous fassiez voir, par votre mépris pour les ennemis de l'Église, c'est-à-dire pour les excommuniés endurcis, que vous aimez Dieu, que vous obéissez aux décrets apostoliques et que vous désirez véritablement les bonnes grâces de S. Pierre. De plus, nous vous ordonnons, en vertu de notre autorité apostolique, de ne mettre aucun obstacle quelconque à l'élection canonique que le clergé et le peuple de Reims doivent faire d'un nouvel archevêque, de vous opposer à celui qui ferait une tentative semblable, et d'appuyer le choix qui aura été fait par la partie la plus fidèle et la plus religieuse de cette Église. Courage donc, montrez que vous êtes devenu homme, et que ce n'est pas en vain que nous vous avons pardonné les fautes de votre jeunesse et que nous avons attendu votre changement de vie ; efforcez-vous

surtout de gagner la reconnaissance de S. Pierre, *au pouvoir duquel sont votre royaume et votre âme*, parce qu'il *peut vous lier et vous absoudre dans le ciel et sur la terre* (1). »

Le pape explique très-clairement par ces derniers mots le pouvoir qu'il a sur le royaume du roi, par le moyen de l'excommunication. Ces quatre lettres au comte Ebole, au clergé de Reims, aux suffragants de Manassès et au roi, toutes datées du 27 décembre 1080, produisirent l'effet que le pape attendait. Manassès chercha en vain à se maintenir à main armée : il fut chassé plus tard par les seigneurs, le clergé et les bourgeois. Rainald, trésorier de Saint-Martin de Tours, fut élu pour lui succéder.

Les traverses que le légat eut à souffrir pour faire exécuter sa sentence contre Manassès, ne rendirent son zèle ni moins vigilant pour découvrir les abus ni moins intrépide pour les retrancher. Nous verrons bientôt qu'il ne tarda pas à tenir de nouveaux conciles, où, toujours insensible aux promesses et inflexible devant les menaces, il déposa plusieurs autres prélats. La grandeur du mal peut servir à justifier la violence des remèdes. L'épiscopat et le reste du clergé avaient en effet besoin de réforme, et il ne fallait pas un pape moins zélé que Grégoire VII ni un légat moins courageux que Hugues, pour s'opposer avec succès à des désordres que la coutume semblait autoriser, et en faveur desquels les passions les plus vives combattaient de concert avec le crédit et la puissance.

Tandis qu'on travaillait ainsi par tant de conciles à purger l'Église des mauvais pasteurs, en chassant l'incontinence et la simonie du sanctuaire, il s'élevait de nouvelles lumières dans l'état monastique, qui, par leur éclat, attirèrent bientôt l'attention de la France.

S. Robert, premier fondateur des abbayes de Molesme et de Cîteaux, s'était associé plusieurs saints religieux, dont la

(1) Lib. VIII. *Ep.* XX, ap. Labb., t. X, p. 266.

piété et l'austérité répandaient une odeur de sainteté dans les provinces voisines. Robert était né en Champagne, d'une honnête famille. Il embrassa la vie monastique à Moustier-la-Celle, près de Troyes. Il en devint bientôt prieur et fut ensuite abbé de Tonnerre. Ses efforts pour rétablir la discipline dans ce dernier monastère demeurèrent impuissants, et, voyant qu'il ne pouvait réduire les moines, accoutumés à vivre sans règle, il les quitta et revint à Moustier-la-Celle. Le séjour qu'il y fit ne fut pas de longue durée; bientôt après on le nomma prieur de la Celle de Saint-Aigulfe. Pendant qu'il y travaillait avec succès au maintien de la discipline religieuse, quelques ermites, qui menaient la vie solitaire dans le bois de Colan, près de Tonnerre, prirent la résolution d'embrasser la vie monastique et de former une communauté. Il leur fallait un maître pour les instruire. Ils obtinrent du pape la permission de se choisir parmi les religieux des monastères voisins celui qu'ils jugeraient le plus propre pour leur enseigner la perfection monastique. Leur choix tomba sur Robert, et, pour l'obtenir, ils s'adressèrent à l'abbé de la Celle, qui n'osa le leur refuser, voyant qu'ils étaient autorisés par le pape.

Ces ermites étaient au nombre de sept. Robert s'appliqua à les former à la pratique de la règle de S. Benoît, et cette petite communauté fut bientôt augmentée de plusieurs sujets remarquables par leur vertu, au nombre desquels fut le bienheureux Albéric. Robert, voyant le nombre de ses disciples s'accroître tous les jours, chercha dans le voisinage un endroit plus commode pour leur habitation. Il choisit un lieu nommé Molesme (1), alors du diocèse de Langres, où il fit bâtir, l'an 1075, des cellules de branches d'arbres et un oratoire construit avec la même simplicité, qui fut dédié en l'honneur de la Ste Vierge. La nourriture répondait à la pauvreté de ces bâtiments. Ces saints religieux ne mangeaient que des légumes

(1) Aujourd'hui petite ville de l'arrondissement de Châtillon (Côte-d'Or), diocèse de Dijon.

qu'ils cultivaient, et souvent ils manquaient du nécessaire. Hugues évêque de Troyes, étant en voyage, alla les voir à l'heure du repas; mais ils ne trouvèrent rien à lui présenter, et le prélat se retira à jeun, fort touché de leur pauvreté. Quelque temps après, il leur envoya un chariot chargé de pains et d'étoffes (1).

Rien ne fut plus édifiant et plus régulier que ce monastère, tant qu'il demeura pauvre. Mais quand la piété des seigneurs voisins l'eut enrichi, le déréglement s'y introduisit à la suite de l'abondance. Ces ermites, qui avaient vécu dans une si grande pauvreté dans la forêt voisine, commencèrent à aimer le luxe et la bonne chère, à haïr la gêne et à secouer le joug des observances les plus austères. S. Robert, surpris de ce changement, n'omit rien pour arrêter ce désordre. Mais, voyant qu'on se moquait de ses exhortations et de ses réprimandes, il ne voulut plus commander à ceux qui ne voulaient pas lui obéir, et se retira dans un monastère voisin, dont il ne tarda pas à être élu supérieur. Nous verrons dans la suite comment, ayant été rappelé à Molesme, il fonda le célèbre monastère de Cîteaux.

Robert, duc de Bourgogne, vivait encore quand Molesme fut fondé; mais il mourut peu de temps après, laissant son duché à Hugues, son petit-fils. Robert avait fondé l'église de Notre-Dame de Semur dans l'Auxois, où il fut enterré. C'était un prieuré dépendant de Flavigny, qui fut depuis sécularisé (2).

S. Etienne de Muret, fondateur de l'ordre de Grandmont, donnait en même temps à la France un parfait modèle d'une vie pénitente et cachée. Il naquit à Thiers en Auvergne, d'une famille distinguée par sa noblesse. Ses parents l'ayant conduit dans sa jeunesse en pèlerinage en Italie, il y tomba dangereusement malade, et son père le laissa auprès de Milon, depuis archevêque de Bénévent, qui était son compatriote.

(1) *Vita S. Roberti*, apud Boll 29 april.

(2) L'église de Flavigny (Côte-d'Or), bel édifice gothique, reconstruite au XIIIe siècle, est un des ornements de la ville.

Milon prit grand soin du jeune Etienne, et, après sa guérison, il le fit élever dans l'étude des lettres et dans la pratique des vertus chrétiennes. Etienne fit de grands progrès dans les unes et dans les autres pendant douze années. Après ce long séjour auprès de Milon, il alla à Rome, où il demeura quatre ans à la cour d'Alexandre II. La première année du pontificat de Grégoire VII, il obtint de ce pape la permission d'établir en France une congrégation à peu près sur le modèle de celle des ermites qu'il avait vus en Calabre. Il revint donc à Thiers; mais tandis que sa famille se réjouissait de le revoir après une si longue absence, il sortit secrètement de la maison paternelle, n'emportant rien avec lui que le désir de servir Dieu et une vive confiance en la divine Providence.

S. Etienne se rendit dans le Limousin, et s'arrêta quelque temps avec S. Gaucher, qui gouvernait un monastère de cette contrée dans un lieu nommé Saint-Jean d'Aureil. Mais comme Gaucher avait fait bâtir un monastère de religieuses près du sien, Etienne, craignant que ce voisinage ne l'exposât à quelque péril, se sépara de ce saint abbé et se retira sur une colline couverte de bois près de Limoges, nommée Muret. Il y arriva l'an 1076, dans la trentième année de son âge.

Étienne construisit en ce lieu une petite cellule de branches d'arbres, où il passa environ cinquante ans dans toutes les austérités de la pénitence et de la mortification chrétienne. Pendant les trente premières années il ne mangea que du pain et ne but que de l'eau pure, à laquelle il mêlait quelquefois un peu de farine de seigle. Mais, après trente ans de cette pénitence, il se laissa persuader de boire un peu de vin à cause de la faiblesse de son estomac. Pendant plusieurs années il porta une cuirasse de fer sur la chair nue, pour mieux la dompter. Quelques planches sans paille et faites en forme de tombeau, lui servaient de lit ; encore s'y couchait-il avec sa cuirasse. La prière était toute son occupation : outre l'office du jour, celui de la Vierge et des morts, il récitait tous les jours l'office de la sainte Trinité. Ce saint homme se

tenait si longtemps à genoux ou prosterné la face contre terre, qu'il en avait les genoux enchylosés et que son nez en était comme écrasé.

Des vertus si éclatantes attirèrent bientôt à Etienne plusieurs disciples qui se rangèrent sous sa conduite à Muret (1). On les nomma dans le pays *les bons hommes*. Pour eux, quand on leur demandait de quel ordre ils étaient, ils répondaient : *Nous sommes pécheurs*. S. Étienne déclara lui-même qu'il n'était ni chanoine, ni ermite, ni moine : ce qui prouve qu'il n'avait pas embrassé la règle de S. Benoît, comme on l'a prétendu. L'humilité, l'amour de la chasteté et la charité furent les principales vertus de S. Étienne. Pendant que ses frères mangeaient au réfectoire, il s'asseyait à terre et leur faisait la lecture. Il avoua qu'il n'éprouvait point les révoltes de la chair : ce qui n'est pas surprenant, vu la manière dont il la traitait. Il témoignait beaucoup de bonté aux pécheurs, et tâchait de leur inspirer une grande confiance : « Ne craignez pas, leur disait-il : vous ne pouvez pas commettre tant de péchés que Dieu ne puisse vous les pardonner. » Pour se soutenir dans les exercices de la pénitence, il se rappelait sans cesse la pensée de la mort : nous dirons plus loin combien la sienne fut précieuse devant Dieu.

S. Gaucher, dont S. Étienne de Muret fut quelque temps disciple, gouvernait une communauté de chanoines réguliers à Saint-Jean d'Aureil. Né à Meulan, dans le Vexin, il s'attacha à Humbert, chanoine de Limoges, qui l'emmena dans son pays avec un compagnon nommé Germond (2). Gaucher, qui se sentit de l'attrait pour la solitude, mena trois ans la vie érémitique à Chavagnac avec Germond. Enfin, à l'âge de vingt-deux ans, il bâtit pour des chanoines réguliers un monastère à Aureil avec la permission des chanoines de Saint-Étienne de Limoges. Plus tard il en bâtit un autre pour des

(1) Aujourd'hui jolie ville de la Haute-Garonne.
(2) *Vita Gauch.*, ap. Boll., 9 april.

religieuses qu'il dirigeait. Gaucher passa le reste de sa vie à conduire ces deux communautés dans les voies de la perfection. A l'âge de quatre-vingts ans il tomba de cheval en revenant de Limoges, et se brisa le crâne. On le porta en cet état à Frétiac, qui n'est pas éloigné de l'endroit où il était tombé ; et, comme on croyait qu'il allait expirer, on lui donna le Viatique. Les chanoines d'Aureil, ayant appris cet accident, accoururent à la hâte, et le transportèrent à leur monastère, où ils lui donnèrent une seconde fois le Viatique. Aussitôt qu'il l'eut reçu, il recouvra la parole, et adressa des consolations à ses frères sur sa mort, qui arriva peu après. Il est honoré le 9 avril. On lui donne pour disciple S. Faucher.

Vers le même temps vivait S. Gérard, premier abbé de la Sauve-Majeure. Il était moine et sacristain de Corbie, lorsqu'il obtint de l'abbé Foulques la permission de faire un pèlerinage à Jérusalem, à condition qu'il reviendrait à Corbie. Peu de temps après son retour, Régnier son frère, abbé de Saint-Vincent de Laon, étant mort, il fut élu en sa place. Mais les moines rebelles refusèrent de lui obéir. Gérard ne voulut pas tolérer des désordres qu'il ne pouvait corriger : il abdiqua sa charge, quitta l'abbaye de Saint-Vincent et alla visiter plusieurs monastères. A Saint-Médard de Soissons, il fut retenu malgré lui, et on le contraignit de prendre le gouvernement de cette abbaye, où régnaient des troubles continuels.

Après la mort de l'abbé Rainald, qui s'était maintenu à Saint-Médard malgré les excommunications répétées dont il avait été frappé, le moine Ponce, qui ne valait guère mieux, acheta cette abbaye du roi. Mais il se livra à de si grands excès que les moines, par le conseil de Tetbald évêque de Soissons, allèrent trouver le roi pour lui demander la permission de se choisir un abbé. Le roi ne put la refuser à leurs instances, et Arnoul, qui vivait reclus depuis trois ans et demi, fut élu unanimement. Arnoul essaya vainement de se soustraire par la fuite aux vœux des moines; il se vit contraint d'accepter la

charge d'abbé, et donna tous ses soins à rétablir le bon ordre. On avait lieu de croire qu'il y réussirait, lorsqu'un moine nommé Odon, qui voulait avoir sa place, suggéra au roi de contraindre Arnoul à le suivre à la guerre, bien assuré qu'il aimerait mieux renoncer à sa charge : ce qui arriva en effet. Odon cependant ne profita pas de sa dépouille : car, Gérard étant arrivé au monastère sur ces entrefaites, Arnoul conseilla aux moines de le mettre en sa place, et il fut élu d'un commun consentement. Mais Ponce le fit déposer par le crédit de la reine Berthe. Gérard se retira en Aquitaine, où, avec la protection de Guillaume, comte de Poitiers, il bâtit, l'an 1080, le monastère de la Sauve-Majeure, dont il fut le premier abbé. Il mourut saintement l'an 1095, le 5 avril, jour auquel il est honoré. Pour l'abbé Arnoul, il rentra avec joie dans sa cellule, où il continua sa rigoureuse abstinence, dont il ne se relâchait que le dimanche, mangeant ce jour-là comme la communauté.

Tandis que de tous côtés éclataient tant de scandales et s'agitaient tant d'intrigues pour obtenir des abbayes ou des évêchés, des seigneurs de première noblesse, des princes même renonçaient généreusement à la grandeur et aux délices du monde pour pratiquer l'humilité et la mortification. Simon comte de Crespy embrassa, l'an 1077, la vie monastique avec un courage qui édifia toute la France. C'était un jeune seigneur possesseur de grands biens : car, outre le comté de Crespy qui lui appartenait, il était comte de Valois, de Mantes et de Bar-sur-Aube. Mais ces dignités ne lui enflèrent pas le cœur, et les richesses ne l'amollirent point. Pénétré de la crainte des jugements de Dieu, il ne pouvait se rassurer sur le sort éternel de son père Radulfe de Crespy, qui s'était emparé injustement de la ville de Montdidier, où il avait été enterré après sa mort. Simon consulta le pape sur les inquiétudes qui l'agitaient, et le pape répondit qu'il fallait enlever le cadavre de Radulfe d'un lieu qu'il avait usurpé, l'enterrer ailleurs et faire dire des messes pour le

repos de son âme. Simon fit donc transférer le corps de son père à Crespy, dans l'église du monastère de Saint-Arnoul, qu'il soumit à la congrégation de Cluny. Guibert de Nogent assure que ce jeune seigneur, ayant ouvert le cercueil de son père, fut si frappé du hideux état où il trouva son cadavre qu'il résolut de renoncer au monde. « Est-ce donc là mon père, s'écria-t-il, qui s'est soumis tant de châteaux? est-ce là qu'aboutit la gloire des grands? » Radulfe ou Raoul, père de Simon, était en effet un des plus grands seigneurs de France. Il répudia Adèle, sa femme légitime, et épousa la reine Anne, veuve du roi Henri et mère de Philippe Ier. Adèle s'en plaignit au pape Alexandre, et il paraît que Raoul fut excommunié pour ce sujet et pour avoir usurpé les biens de l'Église.

Simon était fiancé avec la fille du comte de la Marche. Il l'aimait et avait souvent avec elle des entretiens intimes, mais qui ne roulaient que sur l'amour de Dieu et sur le mépris des biens de la terre, et dans lesquels il l'exhortait à se faire religieuse, lui promettant d'embrasser aussi l'état monastique pour assurer son salut. Cependant on préparait tout pour le mariage, et le jour était pris, lorsque la généreuse fille s'enfuit de la maison paternelle et se jeta dans un monastère. Simon, qui se croyait libre, ne songeait qu'à l'imiter ; mais on lui préparait d'autres combats. Guillaume roi d'Angleterre, qui l'avait élevé, ayant appris que son mariage était rompu, voulut lui faire épouser la princesse Adèle sa fille, qui fut depuis mariée au comte de Blois.

Comprenant qu'il ne pouvait refuser l'honneur d'une si glorieuse alliance sans irriter un prince auquel il avait les plus grandes obligations, Simon prétexta la parenté pour s'en défendre, et, feignant d'aller à Rome consulter le pape, il entra avec quelques seigneurs qu'il avait gagnés à Dieu au monastère de Saint-Eugend, c'est-à-dire de Saint-Claude, soumis alors à la congrégation de Cluny. Il se retira ensuite avec quelques compagnons dans une solitude voisine, où il ne vivait que

du travail de ses mains. S. Hugues l'envoya à la cour du roi Philippe, pour engager ce prince à restituer quelques terres qu'il avait usurpées sur les moines de Cluny. Simon trouva le roi à Compiègne au moment où l'on allait placer le saint suaire dans une châsse plus riche donnée par Mathilde, reine d'Angleterre. Après avoir révéré cette sainte relique déposée à Saint-Corneille, le jeune envoyé exposa au roi le sujet de son voyage, et obtint ce qu'il demandait.

A peine Simon était-il revenu de son voyage, que Grégoire VII l'appela à Rome et se servit de sa médiation pour faire la paix avec Robert Guiscard. Ce saint religieux voulait retourner à son monastère ; mais le pape le retint auprès de lui, et Simon y termina sa carrière. Étant tombé malade, il fit prier le pape de venir le visiter, lui confessa ses péchés, en reçut la bénédiction, et, après avoir reçu le saint Viatique, il mourut le 30 septembre 1082. Simon fut enterré honorablement à Rome, où l'on mit sur son tombeau une épitaphe composée par Urbain II. On donne à Simon la qualité de bienheureux.

Hugues duc de Bourgogne donna un exemple encore plus édifiant du mépris des grandeurs que celui que nous venons d'admirer. Ce prince, ayant gouverné pendant trois ans son duché, conçut un grand désir de se donner à Dieu et d'embrasser la vie monastique à Cluny. Grégoire VII, qui en eut avis, manda à S. Hugues de ne pas recevoir le duc, parce qu'il faisait incomparablement plus de bien et plus d'honneur à la religion par la manière dont il se comportait dans le monde, qu'il ne pourrait en faire dans l'état monastique. Mais les instances du duc, et peut-être le bien ou l'honneur qui reviendrait à Cluny d'avoir un prince du sang royal, engagèrent le saint abbé à le recevoir. Hugues, ayant donc laissé son duché à son frère Odon, se retira à Cluny, où son humilité et sa ferveur lui firent oublier tout ce qu'il avait été dans le monde. « Nous l'avons vu, dit

un auteur de ce temps-là (1), s'abaisser jusqu'à nettoyer et graisser les souliers des moines, et s'occuper avec plaisir aux ministères les plus bas. » Il passa près de quinze ans à Cluny sans se démentir de sa première ferveur. Sur la fin de sa vie il devint aveugle, et cette affliction ne servit qu'à l'attacher plus étroitement à Dieu.

Grégoire VII, ayant appris que S. Hugues, abbé de Cluny, avait reçu le duc de Bourgogne au nombre de ses religieux, en fut fort irrité contre ce saint abbé et lui écrivit à ce sujet une lettre de réprimande. « Pourquoi, mon cher frère, lui dit-il (2), ne considérez-vous pas dans quel péril et dans quelle désolation est la sainte Église ? Où sont ceux qui s'exposent au danger pour l'amour de Jésus-Christ, qui ne craignent point de résister aux impies et de mourir pour la justice ? Le pasteur et les chiens chargés de garder le troupeau prennent la fuite, et laissent les ouailles de Jésus-Christ à la merci des loups et des voleurs. N'avez-vous pas bien sujet de vous faire des reproches ? Vous avez enlevé et reçu à Cluny le duc de Bourgogne, et par là vous avez laissé cent mille chrétiens sans gardien. Si nos remontrances n'ont pas fait impression sur vous, si vous avez méprisé l'ordre émané du Saint-Siége, comment les gémissements des pauvres, les larmes des veuves, les cris des orphelins, la désolation des Églises, les murmures des prêtres et des moines ne vous ont-ils pas effrayé ? Que vous diront S. Benoît et S. Grégoire, dont l'un ordonne d'éprouver un moine pendant un an, et l'autre veut qu'on ne reçoive moine qu'après trois ans un homme de guerre ? Ce qui nous fait parler de la sorte, c'est qu'on ne voit presque plus de bons princes. On trouve assez de bons moines et de bons prêtres, on trouve même plusieurs militaires craignant Dieu ; mais dans tout l'Occident à peine trouve-t-on quelques bons princes qui craignent et qui aiment le Seigneur de tout leur cœur. » La

(1) *De mirac. S. Hugon.* — (2) L. VI, *Ep.* XVII.

lettre est datée du 2 janvier, indiction II, c'est-à-dire de l'an 1079.

Si S. Hugues fut mortifié de cette réprimande du pape, il dut être consolé par les marques d'estime qu'il reçut en même temps de la part du roi Philippe. Ce prince lui donna la même année l'abbaye de Saint-Martin des Champs, près de Paris, fondée dix-neuf ans auparavant pour des chanoines, ainsi que nous l'avons dit. L'abbé de Cluny en fit un prieuré de son ordre, qui devint très-célèbre par le nombre et la régularité des religieux.

Grégoire avait raison de vouloir conserver à l'Église les bons princes : il n'éprouvait que trop vivement alors ce que les mauvais princes peuvent lui causer de maux et d'affliction. Henri IV, roi de Germanie, persécutait cruellement le Saint-Siége et les évêques français soumis à son empire. Mais la suite nous fera voir qu'il ne retira aucun avantage de son crime, et qu'il s'attira à lui-même plus de maux encore qu'il n'en fit à l'Église. La religion, en effet, est le plus ferme appui du trône, et l'on n'a pas encore vu qu'on l'ait changée ou renversée dans un État sans bouleverser l'État même. Henri IV, empereur ou roi de Germanie, en fit une triste expérience, comme nous allons le dire en peu de mots, autant qu'il sera nécessaire pour l'intelligence de cette histoire.

Henri, après sa déposition, qui, comme nous l'avons expliqué, n'était pas encore définitive, compta autour de lui de nombreuses défections. Les évêques excommuniés comme lui s'adressaient à Rome, ou s'y rendaient eux-mêmes, pour solliciter leur absolution. Les princes et les seigneurs se sentaient aussi chanceler dans leur résistance, sachant fort bien que, d'après *les lois de l'empire* (1) « un excommunié qui ne s'était pas fait absoudre dans l'année, devait être privé de toutes ses dignités (2). » Il ne restait plus à Henri qu'un petit

(1) *Maxime cum in eorum lege continetur.* — (2) Voigt, *Hist. de Grég. VII*, p. 390.

nombre de partisans, qui persistaient à soutenir, les uns que sa déposition était injuste, imméritée; les autres qu'un souverain ne pouvait être excommunié. Personne, il faut l'observer, ne contestait les effets de l'excommunication.

Grégoire VII n'avait pas eu de peine à réfuter ces frivoles assertions. Dans une lettre adressée aux princes allemands, il prouvait, en exposant la conduite de Henri, qu'il avait mérité, selon *les lois divines et humaines* (1), non-seulement d'être excommunié, mais encore d'être privé de la dignité royale (2). Dans une seconde lettre adressée à Herman de Metz, il établissait d'une manière non moins péremptoire, d'après l'Écriture et la tradition, que *le pouvoir de lier et de délier* ayant été accordé aux apôtres sans distinction de personnes, comprenait les princes aussi bien que les autres (3).

Cependant Henri était sous le poids de l'excommunication depuis près d'un an, et ne prenait aucune mesure ni pour réparer ses torts ni pour obtenir son absolution. En conséquence, les seigneurs s'assemblèrent à Tribur, près de Mayence, sous la présidence des légats du Saint-Siége, dans le but de rendre la sentence du pape exécutoire, c'est-à-dire de procéder à la déposition définitive de Henri et à l'élection d'un autre souverain. Henri se rapprocha de Tribur avec quelques troupes, et entra en négociation avec les seigneurs. Mais toutes ses propositions furent repoussées. Dans cette situation extrême, il ne lui restait plus qu'à tenter le sort des armes. Les princes, ne voulant pas, dans une semblable question, courir les chances d'un combat dont le succès était incertain, déclarèrent à Henri qu'ils allaient soumettre la cause à la décision du pape dans une diète générale à Augsbourg, où le pape serait invité; mais ils ajoutèrent en même temps que si, *par sa faute, il n'était pas avant la fin de l'année absous de son excommunication, il serait définitive-*

(1) *Divinarum et humanarum legum testatur auctoritas.* — (2) Voigt, *Hist. de Grég. VII*, p. 383. — Gosselin, *Pouvoir du Pape*, p. 437. — (3) L. IV, *Ep.* II, ap. Labb., t. X, p. 149 et 150.

ment déchu du trône, sans espérance de recouvrer sa dignité, que les lois ne lui permettaient pas de conserver, après être demeuré excommunié pendant une année entière (1).

Quelque humiliantes que fussent ces conditions, Henri se trouva fort heureux de pouvoir conserver encore quelque espérance, et il les accepta avec empressement. Mais, aimant mieux paraître devant le pape seul que devant la diète d'Augsbourg, il quitta subitement l'Allemagne, prit le chemin de Rome, passa les Alpes à travers les neiges (c'était au mois de janvier) et arriva en Italie, après avoir vaincu des difficultés qui semblaient être insurmontables (2).

Grégoire était en chemin pour se rendre à la diète d'Augsbourg, selon l'invitation des princes allemands. Ayant appris l'arrivée de l'empereur et ne sachant à quel dessein ce prince venait en Italie dans le fort de l'hiver, il se retira par le conseil de la comtesse Mathilde dans la forteresse de Canosse. Les évêques allemands et les laïques qui avaient été excommuniés, vinrent l'y trouver pour lui demander l'absolution. Tous étaient revêtus d'habits de pénitents, portant de la laine sur la chair, et nu-pieds malgré la rigueur du froid. Le pape les reçut avec bonté. Il leur dit qu'on ne devait pas refuser la miséricorde à ceux qui la demandent avec humilité ; mais qu'étant demeurés si longtemps dans leur désobéissance, il fallait les éprouver. Grégoire leur imposa des pénitences proportionnées à leurs forces, et les fit enfermer dans des cellules séparées, où il leur fit observer un jeûne rigoureux pendant quelques jours. Après cette épreuve il les fit venir en sa présence et leur donna l'absolution; mais en leur défendant de communiquer avec l'empereur, et même de lui parler, à moins que ce ne fût pour le porter à la soumission (3).

Pendant ce temps, l'empereur envoya au pape la comtesse

(1) Baron. an. 1076, n. 57. —Voigt, *Hist. de Grég. VII*, p. 413.— Gosselin, *Pouvoir du Pape*, p. 439. — (2) *Hist. de Grég. VII*, p. 420.— (3) Lambert, in *Chron.*

Mathilde, S. Hugues abbé de Cluny, la comtesse de Savoie et quelques princes d'Italie, pour le conjurer de lui accorder l'absolution. Grégoire répondit qu'il ne paraissait pas juste de juger un accusé en l'absence des accusateurs; que Henri pouvait se rendre à l'assemblée d'Augsbourg, et qu'on y examinerait sa cause selon les lois de l'équité. Les envoyés répliquèrent que, l'année depuis que l'empereur avait été excommunié étant bientôt révolue, il perdrait, *d'après les lois de l'empire*, ses droits à la couronne, si l'excommunication n'était pas levée avant ce terme, et qu'ainsi ils conjuraient Sa Sainteté de l'absoudre au plus tôt; qu'au reste il était prêt à se soumettre à tout. Le pape répondit : « S'il est vraiment repentant, qu'il me remette sa couronne et les autres marques de sa dignité, et se reconnaisse indigne de les porter. » Cette condition ayant paru trop dure, le pape se laissa fléchir : « Qu'il vienne, dit-il, et qu'il répare par son obéissance l'injure qu'il a faite au Saint-Siége (1). »

Henri se rendit, en effet, à la forteresse de Canosse, qui était enfermée dans trois enceintes de murailles. L'empereur laissa tous ceux qui l'accompagnaient en dehors de la première enceinte, et entra seul dans la seconde, pieds nus, vêtu de laine et sans aucune marque de sa dignité. Il demandait humblement miséricorde, et faisait compassion à ceux qui le voyaient. Le pape, qui voulait l'éprouver, le laissa à jeun jusqu'au soir sans l'admettre à l'audience. Henri ne se rebuta point. Les deux jours suivants il se présenta avec la même humilité, et fut traité de la même manière, en sorte qu'on commençait à accuser le pape de cruauté. Enfin le quatrième jour le pape, l'ayant admis à l'audience, consentit à lui donner l'absolution, à condition qu'il se trouverait à l'assemblée des seigneurs allemands pour y répondre à leurs accusations, dont Sa Sainteté serait le juge, si elle le trouvait à propos, et que, suivant la sentence qui serait rendue, lui Henri conserve-

(1) Lambert, in *Chron.*

rait son royaume ou y renoncerait de bon gré; mais qu'en attendant ce jugement il ne porterait ni la couronne ni d'autres marques de sa dignité (1).

Henri parut accepter volontiers ces conditions, jura de les observer et reçut l'absolution. Le pape alla ensuite célébrer la messe, où l'empereur Henri assista avec les seigneurs de sa suite. A la communion, le pape le fit approcher de l'autel, et, tenant en main le corps du Seigneur, il lui dit : « Il y a longtemps que vous et vos conseillers m'avez accusé d'être parvenu au souverain pontificat par la voie de la simonie, et d'avoir commis, avant ou après mon épiscopat, d'autres crimes qui m'ont rendu indigne des ordres sacrés. Quoiqu'il me soit facile de me justifier par le témoignage de ceux qui savent comment j'ai vécu depuis mon enfance, et qui m'ont élevé sur le Siége apostolique, cependant, afin qu'on ne croie pas que je compte plus sur le témoignage des hommes que sur celui de Dieu et pour ôter toute ombre de scandale, voici le corps du Seigneur que je vais prendre en preuve de mon innocence, afin que si je suis innocent, le Dieu tout-puissant m'absolve aujourd'hui, et que si je suis coupable, il me fasse mourir subitement. » Ayant dit cela, il prit une partie de l'hostie et la consomma. Le peuple qui était présent fit de grandes acclamations pour féliciter le pape de sa justification.

Le pape, ayant fait faire silence, se tourna vers l'empereur avec l'autre partie de l'hostie et lui dit : « Faites, mon fils, ce que vous m'avez vu faire; vous savez de quoi vous accusent les princes allemands. Montrez votre innocence par le jugement de Dieu, fermez la bouche à vos adversaires et ôtez le scandale de l'Église. » L'empereur Henri, étrangement surpris de cette proposition, ne savait quel parti prendre. Il se retira de l'autel, et, après avoir conféré avec ses confidents, il dit que, ses accusateurs n'étant pas présents, il priait le pape

(1) Ap. Baron., an. 1077, n. 8 et 9. — Voigt, *Hist. de Grég. VII*, p. 429. — Gosselin, *Pouvoir du Pape*, p. 440.

de remettre cette affaire au concile général. Le pape y consentit, et après la messe il donna à dîner à l'empereur. Il lui exposa avec bonté ce qu'il attendait de lui à l'avenir; mais ce prince oublia bientôt ses promesses. Les seigneurs et les évêques lombards, la plupart excommuniés, irrités de ce qu'il avait fait sans eux sa paix avec le pape, le menacèrent de quitter son parti. Pour les rattacher à sa cause, il s'engagea de nouveau dans le schisme et ne tint rien de ce qu'il avait promis.

Les seigneurs allemands, ayant appris cette inconstance de Henri, le regardèrent comme déchu du trône et élurent pour leur roi Rodolphe, duc de Souabe. Grégoire VII protesta qu'ils avaient fait cette élection sans sa participation; cependant Henri en fut si irrité contre lui que, pour s'en venger, il fit quelque temps après élire pour antipape Guibert, archevêque de Ravenne. Ainsi, lorsqu'on croyait l'orage conjuré par la réconciliation de Henri, l'Église Romaine et l'empire se virent précipités de nouveau dans les plus cruelles agitations.

Grégoire n'abandonna pas le gouvernail au fort de la tempête : il tint plusieurs conciles à Rome et en fit tenir dans les autres parties du monde chrétien, sans que son application à éteindre le schisme diminuât en rien sa vigilance à déraciner les vices qui déshonoraient l'Église. Les combats qu'il eut à soutenir contre les schismatiques d'Allemagne, de Lorraine et d'Italie, ne l'empêchèrent pas de continuer avec la même vigueur la guerre qu'il avait déclarée à la simonie et à l'hérésie, qui désolaient toujours l'Église de France.

Grégoire, informé qu'à la faveur des troubles de l'Église, Bérenger, malgré tant d'abjurations, persistait à dogmatiser contre la présence réelle de Jésus-Christ au sacrement de nos autels, l'avait cité, dès l'an 1078, à comparaître à Rome, où il eut la patience de l'entendre dans deux conciles. Bérenger ne put justifier sa foi sur l'Eucharistie, et fut contraint de dire encore une fois anathème à ses sentiments. Pour convaincre les Pères de sa catholicité, il dressa lui-même un formulaire

ou profession de foi conçue en ces termes : « Je confesse que le pain offert à l'autel est après la consécration le vrai corps du Christ, ce corps qui est né de la Vierge, qui a souffert sur la croix ; et que le vin offert à l'autel est après la consécration le vrai sang qui a coulé du côté du Christ, et je proteste que je crois de cœur ce que je prononce de bouche. Qu'ainsi Dieu et ces saintes reliques m'aient en aide (1). »

Plusieurs évêques de ce concile, qui connaissaient la duplicité et l'artifice de Bérenger, ne crurent pas cette profession suffisante pour parer à ses fourberies et à ses équivoques ; on remarqua qu'il n'y faisait nulle mention de la transsubstantiation, et il fut décidé qu'on traiterait plus amplement de cette affaire dans un concile plus nombreux, qui devait se tenir à Rome l'année suivante 1079. Il s'y trouva cent cinquante évêques ou abbés. « Nous y avons assisté, dit l'auteur anonyme que nous avons déjà cité (2), et nous avons vu que Bérenger, paraissant au milieu du concile, a détesté avec serment son hérésie touchant le corps du Seigueur, en présence du pape, de cent cinquante évêques et abbés et d'un nombre infini d'ecclésiastiques. » Bérenger y fit une nouvelle profession de foi, qui lui fut dictée et qui est conçue en des termes qui ne laissent aucun subterfuge à la mauvaise foi ; la voici (3) :

« Moi Bérenger, je crois de cœur et confesse de bouche que le pain et le vin offerts à l'autel sont, par le mystère de la prière sacrée et des paroles de notre Rédempteur, changés substantiellement en la vraie, propre et vivifiante chair et au sang de Jésus-Christ Notre-Seigneur, et qu'après la consécration ils sont le vrai corps qui est né de la Vierge, qui a été attaché à la croix et offert pour le salut du monde, et qui est maintenant assis à la droite du Père, et le vrai sang qui a coulé de son côté ; et cela non-seulement par le signe et la vertu du sacrement, mais dans la propriété de la nature et la vérité de la substance, comme il est contenu dans cet écrit que j'ai lu,

(1) Apud Mabill., t. II *Analect.*— (2) Anonym Chifflet.—(3) T. X *Concil.*, p. 378.

et comme vous l'entendez. Je crois ainsi, et je n'enseignerai rien désormais de contraire à cette foi : qu'ainsi Dieu et ces saints Évangiles m'aient en aide. »

Rien ne pouvait être plus précis que cette profession de foi : aussi le pape en fut-il satisfait, et, pour prémunir Bérenger contre les rechutes, il lui défendit, de la part de Dieu et des saints apôtres Pierre et Paul, de dogmatiser sur l'Eucharistie, ou même de disputer dans la suite en aucune manière sur ce sujet avec personne, à moins que ce ne fût pour convertir ceux qu'il pourrait avoir égarés. Le pape donna même à Bérenger des lettres testimoniales, qui faisaient foi de la pureté de sa doctrine et par lesquelles il était défendu sous peine d'excommunication de le traiter d'hérétique (1).

Toutes ces précautions furent encore inutiles contre la mauvaise foi d'un novateur qui, depuis tant d'années, se jouait des serments et des formulaires, toujours prêt à jurer et à signer tout ce qu'on voulait, comme à désavouer ses signatures dès qu'il croyait le danger passé. A peine Bérenger était-il de retour en France que, pour soutenir son parti, il écrivit contre la dernière profession de foi qu'on lui avait fait souscrire au concile de Rome, déclarant qu'il ne l'avait signée que pour éviter la mort, et qu'ainsi on ne pouvait pas se prévaloir de sa signature. Cet hérétique endurci osait même avancer dans le même écrit que le pape avait montré du penchant pour sa doctrine, que Sa Sainteté aurait été contente de la courte profession de foi qu'il lui avait présentée, si la malignité de quelques cardinaux ne l'avait obligé d'en exiger une plus diffuse. Il assurait effrontément que le pape, incertain du parti qu'il devait prendre sur les contestations présentes, ordonna des prières et des jeûnes pour obtenir que Dieu lui fît connaître qui pensait le mieux sur l'Eucharistie, ou de lui Bérenger ou de l'Église romaine, et qu'après trois jours de jeûne la Ste Vierge avait répondu *qu'il ne fallait rien penser ni rien*

(1) T. X *Conc.*, p. 410.

croire de l'Eucharistie que ce qui était marqué dans les Écritures, contre lesquelles Bérenger n'avait rien avancé (1).

C'est ainsi que les novateurs n'hésitent pas à publier les plus hardies impostures. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'après avoir trompé tant de fois par les mensonges les plus impudents, ils trouvent encore des dupes prêtes à croire ceux qu'ils inventent de nouveau. La foi de Grégoire VII ne pouvait être suspecte; cependant la bonté qu'il témoigna à Bérenger, qu'il croyait converti, donna lieu de le calomnier. Tant il est dangereux à ceux qui sont chargés de réprimer les hérétiques de montrer quelquefois pour eux trop de bonté, dans l'espérance même de les gagner!

Le nouvel écrit de Bérenger causa dans la France un scandale qui obligea le légat Hugues à citer de nouveau cet hérésiarque au concile qu'il tint à Bordeaux l'an 1080. On avait jusqu'alors supporté avec trop de patience les variations de cet artificieux sectaire. Toutes les personnes désintéressées étaient indignées de ses parjures, et celles qui avaient du zèle murmuraient hautement. Il sentit qu'il ne pourrait plus éviter la punition qu'il méritait, et il prit enfin le parti de se soumettre sincèrement, du moins à ce qu'il parut. Nous ne possédons aucun détail sur ce qui se passa au concile de Bordeaux; mais Bérenger alla, au retour, se cacher dans l'île de Saint-Côme et Saint-Damien, près de Tours, pour y faire pénitence des troubles et des scandales qu'il avait excités dans l'Église. Il y passa dans une exacte retraite les huit années qu'il vécut encore, et mourut la veille de l'Épiphanie l'an 1088, dans des sentiments de grand repentir, si nous en croyons quelques auteurs. On assure qu'étant à l'article de la mort il s'écria (2) : « C'est en ce jour de son Épiphanie que mon Seigneur Jésus-Christ se manifestera à moi pour me récompenser à cause de ma pénitence, comme je l'espère; ou,

(1) Ap. Mabill , *Præf. ad part. II sæc.* VI *Bened*. — (2) Guillelm. Malmesb., in *Biblioth. Floriacensi*, part. I, p. 518.

comme je le crains, pour me punir à cause des autres que j'ai pervertis. »

Cependant la sincérité de sa conversion est encore un problème pour quelques critiques. Nous devons toutefois reconnaître qu'on tint alors pour constant qu'il était mort dans la foi catholique. Bérenger fut enterré à Tours dans le cloître de Saint-Côme, où les chanoines de Saint-Martin allaient tous les ans réciter le psaume *De profundis*, sans faire mention de lui. Hildebert, alors professeur dans l'école du Mans, puis évêque de la même ville et ensuite archevêque de Tours, avait été disciple de Bérenger. Il composa en son honneur une magnifique épitaphe, où il paraît n'avoir consulté que son cœur : car il y donne des éloges (1) assurément bien exagérés à un homme qui avait causé tant de troubles dans l'Église. A l'en croire, c'est l'envie qui a persécuté un savant qui sera toujours l'objet de l'admiration de l'univers, et dont la mémoire ne passera jamais. Hildebert n'était cependant pas dans les sentiments de Bérenger; mais, par une faiblesse dont les exemples ne sont pas rares, il s'est laissé entraîner à louer le mérite et le talent qu'il avait admirés en lui, sans songer assez au déplorable usage qu'il en avait fait.

Le pape Grégoire, en travaillant à purger la France des erreurs de Bérenger, ne négligeait pas des affaires moins importantes. Il étendait ses soins à tout ce qui pouvait intéresser son zèle, et il poursuivait chaque affaire comme si elle eût été l'unique objet de sa sollicitude. Il reçut de grandes plaintes au sujet de la conduite de Reignier, évêque d'Orléans, et il le cita à Rome; mais Reignier méprisa la citation. Le pape écrivit à Richer de Sens et à Richard de Bourges de sommer Reignier de comparaître devant eux. S'il refuse de le faire, ou

(1) On peut juger de cette épitaphe par ces quatre vers :

Quem modo miratur, semper mirabitur orbis,
Ille Berengarius non obiturus obit.
Quem sacræ fidei fastigia summa tenentem
Jani quinta dies abstulit, ausa nefas.

s'ils le trouvent coupable, il leur ordonne de le déposer et de donner son siége à un prêtre nommé Samson, en faveur de qui ces prélats lui avaient écrit (1). On reprochait à Reignier de s'être rendu coupable de simonie, de s'être fait ordonner évêque avant qu'il eût l'âge et sans une élection canonique. Reignier fut en effet déposé, et Samson mis en sa place. Grégoire écrivit aux habitants d'Orléans pour le leur recommander (2).

Le pape, ayant appris que le siége d'Arles était vacant depuis longtemps, y envoya Léger, évêque de Gap, pour faire élire un archevêque. Il manda en même temps aux habitants d'Arles que s'ils ne pouvaient convenir entre eux d'un sujet digne, ils remissent entre les mains de l'évêque de Gap un compromis par lequel ils s'obligeraient à reconnaître et à recevoir pour leur archevêque celui que le pape leur enverrait (3).

Grégoire entreprit aussi de détruire les scandales de l'épiscopat dans la Bretagne armoricaine. Johenæus, archevêque de Dol, titre qu'il se donnait, avait éludé les procédures commencées contre lui depuis longtemps. Il avait obtenu ce siége à force de présents qu'il avait faits au comte Alain; étant évêque il s'était marié publiquement, et avait marié ses filles en leur donnant pour dot les biens de l'Église. Grégoire VII, instruit de ces faits, n'hésita pas à en faire cesser le scandale. Il déposa Johenæus, et ordonna qu'on élût un autre évêque. Le clergé et le peuple de Dol élurent un jeune homme nommé Gilduin, qu'ils envoyèrent à Rome pour y être ordonné. Le pape ne fut pas satisfait de cette élection à cause de la jeunesse de Gilduin, et il ordonna pour le siége de Dol Évène (4), abbé de Saint-Mélaine, qui était venu à Rome avec Gilduin qu'on avait élu. Grégoire écrivit en même temps à Guillaume, roi d'Angleterre, de ne plus protéger un prélat aussi scandaleux que Johenæus (5).

(1) *Ep.* Greg., l. V, *Ep.* VIII. — (2) L. V, *Ep.* XIV. — (3) L. V, *Ep.* XXI.
(4) Evène est nommé *Evetius* dans les *Lettres* de Grégoire VII, et quelquefois *Yvo* : ce sont des fautes de copistes, dont nous avons cru devoir avertir.
(5) *Ep.* Greg., ap. Martène, inter *Acta in causa Dolens. episc.*, p. 57.

En même temps il écrivit au peuple de Dol que le jeune homme qu'ils avaient élu s'était désisté de son élection, et que c'était à sa prière qu'il avait ordonné Evène. Le pape avait accordé le *pallium* à Evène ; il le manda aux évêques bretons, en leur disant qu'il l'avait fait pour l'honneur de la province ; mais à condition cependant qu'Evène se soumettrait, quand le Saint-Siége aurait terminé la cause pendante depuis si longtemps entre l'Église de Tours et celle de Dol touchant les droits de métropolitain ; il leur promettait néanmoins que si l'Église de Dol perdait le titre de métropole, il ne laisserait pas de permettre à Evène de porter le *pallium* et d'accorder à cette Église d'autres priviléges pour la dédommager (1). Evène fut un digne prélat, s'il gouverna son Église comme son monastère : car lorsqu'il prit possession de l'abbaye de Saint-Mélaine, il n'y trouva qu'un religieux, et il en laissa cent en la quittant.

Radulfe, archevêque de Tours, fut vivement contrarié en apprenant que le *pallium* avait été accordé à ce prétendu archevêque de Dol. Il s'en plaignit au pape ; mais Grégoire lui répondit qu'il avait tort de s'en formaliser, qu'il devait attendre sans murmure la décision de cette grande cause, qu'il passerait lui-même en France de Germanie où il voulait aller, ou qu'il y enverrait ses légats pour la terminer (2). Cette affaire de la métropole de Dol avait déjà été examinée dans un concile tenu à Rome l'an 1078 ; mais on n'avait pu la décider, parce que l'évêque de Dol prétendit avoir oublié dans le pays un titre qui lui était favorable. Le pape en renvoya la connaissance à ses légats, qui ne la terminèrent pas non plus, et cette discussion dura encore plus d'un siècle (3).

Pendant ce temps-là, Guillaume, roi d'Angleterre, avait prié le pape de faire reviser la cause de Johenæus. Le pape ne put le refuser à ce prince ; mais les excès de ce prélat étaient si notoires, que ce nouvel examen ne tourna qu'à sa confu-

(1) *Epist.* Greg., ap. Martène, p. 59.
(2) *Ibid.*, p. 61. — (3) *Ep.* Greg. *ad Britan. et Turon.*, *ibid.*, p. 65.

sion. Chassé de son Église, il se retira au Mont-Saint-Michel, non pour s'y faire moine, mais comme dans une place forte, d'où il faisait des excursions sur le territoire de Dol.

Vers le même temps Grégoire VII accorda, ou, comme il il s'exprime, confirma la primatie de l'Église de Lyon sur les quatre provinces lyonnaises, à condition cependant que les archevêques de Lyon qui devraient leur élection à la simonie, ou qui auraient reçu l'investiture de quelque personne laïque ne jouiraient pas de ce privilége (1). C'est ce qu'il exprima à Gébuin, archevêque de Lyon, dans une lettre datée du 18 février, indiction II, c'est-à-dire l'an 1079. Il écrivit en même temps aux archevêques de Rouen (2), de Tours et de Sens, qu'ils eussent à reconnaître la primatie de Lyon sur leurs provinces. Radulfe de Tours se soumit au décret avec ses suffragants ; mais Richer, archevêque de Sens, s'y opposa avec force. On ne voit pas que l'archevêque de Rouen ait fait alors aucun acte, ou pour se soumettre à cette primatie ou pour refuser de la reconnaître. Nous verrons ailleurs la suite de cette affaire, que Hugues de Die soutint avec vigueur quand, après la mort de Gébuin, il eut été transféré à l'archevêché de Lyon, l'an 1082 (3).

Ce légat travaillait toujours avec le même zèle à réformer l'Église de France par les fréquents conciles qu'il tenait. Il en tint un à Bordeaux, l'an 1080, avec Amat, évêque d'Oléron, qui lui avait été associé dans sa légation. Amat convoqua un concile particulier en Bretagne, où l'on défendit de donner l'absolution aux pécheurs qui ne se réformaient point. Grégoire avait écrit aux Bretons contre le même abus qui régnait parmi eux, et il leur marque qu'il leur envoie Amat pour réprimer ce désordre (4).

Hugues de son côté tint deux conciles l'an 1080 : le premiers, à Sainte dans lequel on décida que le monastère de

(1) L. VI, *Ep.* XXXIV. — (2) L. VI, *Ep.* XXXV. — (3) Hug. Flav. in *Chron.* — (4) L. VII, *Ep.* X.

la Réole, qui avait été arrosé du sang de S. Abbon, appartiendrait au monastère de Fleury; le second à Avignon, où il déposa Achard, qui s'était emparé de l'Église d'Arles pendant la vacance du siége, et fit élire en sa place Gibellin. Le légat fit aussi élire Lantelme archevêque d'Embrun, Hugues évêque de Grenoble, et Didier évêque de Cavaillon ; et après le concile il les conduisit la même année à Rome, où ils furent ordonnés. Nous parlerons ailleurs des vertus de S. Hugues évêque de Grenoble.

Hugues de Die avait convoqué à un de ces conciles les évêques de Normandie avec l'évêque du Mans et l'abbé de la Coûture. Ces prélats ne s'y étant pas rendus, il les avait tous excommuniés, excepté l'archevêque de Rouen. Mais le pape n'approuva pas la sévérité de Hugues, et il rétablit tous ces évêques dans leurs fonctions. Le légat reçut aussi l'ordre de ménager d'avantage le roi Guillaume, duc de Normandie. « Car, dit le pape, quoique ce prince ne se comporte pas en certaines choses aussi religieusement que nous le souhaiterions, cependant, parce qu'il ne détruit point et ne vend point les Églises, qu'il n'a point voulu entrer dans le parti des ennemis du Saint-Siége et qu'il a même fait serment d'obliger les prêtres mariés à quitter leurs femmes, et les laïques qui possèdent des dîmes à y renoncer, il mérite plus de louanges et d'honneur que les autres rois (1). »

Le roi Guillaume montrait en effet un grand zèle pour le rétablissement de la discipline en Normandie et en Angleterre. Il fit assembler, l'an 1080, un concile à Lillebonne, dans le pays de Caux, où l'on fit treize canons assez diffus, dont voici les dispositions les plus remarquables (2).

On enjoint aux évêques et aux seigneurs de veiller à l'observation de ce qu'on nommait la *trêve de Dieu;* on ordonne de punir, selon les lois, ceux qui ont épousé leurs parentes; de ne point souffrir que les prêtres, les diacres, les sous-

(1) L. IX *Ep.* v. — (2) T. X *Conc.*, p. 392.

diacres, les chanoines et les doyens aient des femmes; et, comme les évêques avaient montré quelque négligence sur ce point, le roi veut que les magistrats laïques jugent les prêtres concubinaires en présence des officiers de l'évêque. Le roi déclare qu'il rendra aux évêques la connaissance de ces délits, quand ils auront fait paraître plus de zèle. On signale plusieurs crimes pour lesquels on devait payer une amende à l'évêque, et d'autres pour lesquels on devait seulement mettre le coupable en pénitence sans exiger d'argent.

Les deux légats Hugues de Die et Amat d'Oléron tinrent, au mois de mars de l'an 1081, un concile à Issoudun, où il se trouva dix-sept évêques, parmi lesquels étaient quatre métropolitains, savoir : Richard de Bourges, Richer de Sens, Radulfe de Tours et Gosselin de Bordeaux. Amat excommunia dans ce concile les chanoines de Saint-Martin de Tours, parce qu'ils avaient refusé de le recevoir en procession à son arrivée en cette ville. Urbain II termina plus tard cette affaire par un accommodement (1). C'est une perte pour l'histoire de l'Église que les actes de tous ces conciles ne soient pas venus jusqu'à nous. Quelques donations qui y furent faites à diverses Églises nous en ont seulement conservé la mémoire (2).

Le légat Hugues de Die tint, la même année 1081, un concile à Meaux (3), dans lequel il déposa Ursion, évêque de Soissons, qui, après la mort de Thibauld ou Thetbald, avait obtenu cet évêché par brigue. Ursion fut cité au concile, et, sur le refus qu'il fit de comparaître, on procéda à sa déposition. Hugues ordonna aussitôt au clergé de Soissons, dont la meilleure partie s'était rendue à Meaux, d'élire un autre évêque. Ils élurent le saint moine Arnoul, qui vivait reclus dans sa cellule, où il était rentré après avoir abdiqué la charge d'abbé de

(1) T. X *Conc.*, p. 435. — (2) T. X *Conc.*, p. 399.

(3) Lisiard. *Vita Arnulfi.*—Le P. Labbe et le P. Mabillon rapportent à l'an 1080 le concile de Meaux où S. Arnoul fut élu évêque de Soissons; mais puisqu'il est marqué dans la Vie de ce saint évêque qu'il fut ordonné un dimanche 19 décembre, ce qui ne convient ni à l'an 1080 ni à l'an 1082, mais à l'an 1081, il faut reconnaître que le concile où il avait été élu s'était tenu dans la même année. — Labb., t. X, p. 398.

Saint-Médard. Le légat lui députa aussitôt quelques membres du concile, pour lui ordonner de sortir de sa cellule et de se rendre à l'assemblée. Cet ordre fut pour le saint solitaire un coup de foudre. Il obéit cependant, malgré sa répugnance ; et dès qu'il parut dans le concile, on fit relire l'acte de son élection, qui fut confirmé par les acclamations des assistants. Aussitôt, sans lui donner le temps de s'excuser, on le fit asseoir au rang des évêques, et le légat lui ordonna, en vertu de la sainte obéissance, d'accepter l'épiscopat. Comme Manassès de Reims, métropolitain de Soissons, était alors déposé, le légat voulut lui-même l'ordonner, et il marqua le jour et le lieu où Arnoul devait se rendre. En attendant, le saint homme retourna à son monastère, et, après avoir préparé ce qui était nécessaire pour son voyage, il partit avec quelques moines de Saint-Médard. En chemin, il rendit visite à Thibauld, comte de Champagne, qu'il trouva à Vertus, au diocèse de Châlons, et qui le reçut avec honneur. Un moine nommé Ostremare, qui l'accompagnait, lui ayant donné quelque sujet de mécontentement, il le renvoya; mais, pour le consoler, il le chargea d'aller à Paris trouver la reine Berthe, et de lui annoncer de sa part la prochaine naissance d'un fils qui serait nommé Louis et qui gouvernerait le royaume de France. La reine reçut cette nouvelle avec une joie mêlée de crainte. Elle fit aussitôt appeler le roi, qui était à la chasse, pour la lui apprendre, et l'événement justifia la prophétie.

Arnoul fut ordonné évêque par le légat le 19 décembre, qui était le dimanche avant Noël : ce qui désigne l'an 1081. A son retour, il visita le monastère de Cluny, où il fut reçu par S. Hugues avec de grands honneurs. Mais, à son arrivée à Soissons, il trouva Gervais, frère d'Ursion, l'évêque déposé, avec une troupe nombreuse de soldats, prêt à lui en défendre l'entrée. Le nouvel évêque se retira à Ouchy-le-Château, d'où il gouverna son diocèse.

Lambert, évêque de Thérouanne, était accusé de plusieurs crimes, et il avait été cité au concile de Meaux dont nous

venons de parler. Il refusa d'y comparaître, et fut excommunié et déposé. La sentence portée contre lui ne parut lui causer aucune émotion, et il semblait disposé à la braver; mais son peuple, qui l'avait accusé, en voulut l'exécution. On assiégea l'évêque dans son église, on en força les portes à coups de hache et on en enleva les ornements. Lambert s'était réfugié à l'autel : il en fut arraché avec violence, et on lui coupa les doigts de la main droite et la langue. Alors ce prélat, qui avait méprisé les sommations et le jugement du concile et du légat, eut recours au pape, et alla à Rome pour se plaindre du cruel traitement qu'il avait reçu de son peuple. Robert, comte de Flandre, écrivit à Rome en sa faveur. Le pape Grégoire, qui n'approuvait ni la conduite de l'évêque de Thérouanne ni celle des habitants de cette ville, écrivit à ceux-ci une lettre où il leur disait que les excès reprochés à leur évêque ne justifiaient point ceux auxquels ils s'étaient portés contre lui. Il leur ordonnait donc, sous peine d'excommunication, de faire une satisfaction de ces attentats devant ses légats Hugues de Die et Hugues abbé de Cluny.

Grégoire fit plus : il donna l'absolution à Lambert, après lui avoir fait jurer qu'il s'en rapporterait au jugement du Saint-Siége ou de ses légats touchant l'évêché de Thérouanne, dont il se plaignait d'avoir été injustement déposé (1). Mais Lambert, par ses violences, ne tarda pas à justifier le premier jugement rendu contre lui : car, voyant à son retour de Rome que son peuple ne voulait pas le recevoir, il demanda des troupes à Robert, comte de Flandre, et vint à main armée pour s'emparer de son église. Les chanoines l'avaient fermée, et ils avaient mis à la porte un crucifix, dans les bras duquel ils avaient attaché un écrit contenant les causes du refus qu'ils faisaient de le reconnaître pour leur évêque. Lambert, dans sa fureur, fit rompre les portes, en fit arracher le crucifix, et en ôtant violemment l'écrit, il cassa la main droite du christ.

(1) Greg., l. IX, *Ep.* XXXII.

Les soldats qui l'accompagnaient blessèrent plusieurs clercs, et on chassa ceux qui refusèrent de communiquer avec ce faux pasteur. Grégoire, instruit de ces nouveaux attentats, écrivit une lettre fort pathétique à Gérard de Cambrai, à Roricon d'Amiens et à Ratbode de Noyon, où il les charge d'aller tous trois ensemble trouver le comte Robert, pour lui remettre de sa part les lettres qu'il lui adressait et le conjurer de retirer sa protection à Lambert, prélat indigne de sa bienveillance (1).

Le légat Hugues de Die tint trois autres conciles l'an 1082 : le premier au monastère de Charroux, où il déposa Boson, évêque de Saintes ; le second à Saintes, où il ordonna Ranulfe évêque de cette ville ; le troisième à Meaux, où il ordonna évêque de Meaux Robert abbé de Rebais (2). Mais comme il fit cette ordination sans la participation du métropolitain, Richer, archevêque de Sens, excommunia Robert, et ordonna quelques années après Vautier ou Gautier deuxième du nom.

De saints évêques qui édifiaient alors l'Église la dédommageaient des scandales que donnaient si souvent l'ambition et la violence jusque dans le sanctuaire. S. Hugues, qui avait été ordonné évêque de Grenoble, était un des plus saints prélats de son temps. Il était né sur le territoire de Valence, à Château-sur-Isère. Hugues, alors évêque de Die, ayant connu son mérite, le prit à sa suite, et il se servit utilement de lui dans la guerre qu'il faisait aux désordres du clergé.

Hugues, lorsqu'il fut élu évêque de Grenoble, ne voulut pas recevoir l'ordination de Guarmond (3) de Vienne, qui était accusé de simonie, et il alla à Rome, comme nous l'avons dit. La comtesse Mathilde, qui était alors la plus zélée protectrice de l'Église, lui témoigna beaucoup d'affection et lui fit présent d'un bâton pastoral et de plusieurs livres. En arrivant à Gre-

---

(1) L. IX, *Ep.* XXXIV. — (2) *Chron. Sancti Petri Vivi.*

(3) Guarmond de Vienne est le même qui dans d'autres actes est appelé Herman, et qui fut excommunié par Grégoire VII au concile de Rome l'an 1076.

noble, Hugues trouva un peuple indocile et ignorant, un clergé simoniaque, des prêtres concubinaires ou mariés publiquement, des laïques usuriers et usurpateurs des biens de l'Église : c'était un vaste champ ouvert à son zèle. Son courage était à la hauteur de ces scandales et il consacra tous ses efforts à les réprimer ; mais, le succès ne répondant pas à ses travaux et à ses désirs, il quitta son siége après environ deux ans d'épiscopat, et se retira à la Chaise-Dieu, où il prit l'habit monastique. Une année s'était écoulée depuis sa retraite, lorsque le pape, ayant appris le parti qu'il avait pris, lui ordonna de retourner à son Église et de ne pas préférer son repos au salut des âmes dont il était chargé. Hugues obéit ; mais il conserva le reste de sa vie dans l'épiscopat l'amour et les pratiques de la vie monastique (1). Il en donna la preuve par l'accueil qu'il fit à S. Bruno et à ses compagnons.

Bruno, qui renouvela dans l'Occident l'exemple des anachorètes d'Orient, était né à Cologne et y fut élevé. Il fit ses études en France, où son mérite lui obtint la chaire de l'école de Reims (2). Manassès, archevêque de Reims, le nomma son chancelier, comme nous l'avons dit ; il existe encore quelques actes que Bruno a signés en cette qualité. Mais les bienfaits de Manassès ne lui fermèrent pas les yeux sur les coupables excès de ce prélat, et n'affaiblirent pas son zèle. Bruno fut, comme on l'a vu, un des principaux accusateurs de ce prélat, qui, pour l'en punir, le priva de ses bénéfices. Cette vengeance de l'archevêque causa moins de peine à Bruno que sa conduite scandaleuse. Il se retira d'abord à Cologne, où il fut quelque temps chanoine de Saint-Cunibert ; mais Dieu l'appelait à un état plus parfait. Dès le temps de son séjour à Reims, sous

(1) *Vita Hug. Gratianop.*, ap. Boll., 1 april.

(2) Quelques-uns croient que Fulbert de Chartres fut le maître de S. Bruno dans la philosophie ; les autres pensent que ce fut Bérenger. Nous avons suivi ailleurs ce dernier sentiment, fondé sur la *Chronique de Saint-Maixent*, dont voici les termes : *Fulbertus docuit Berengarium canonicum Sancti Martini, qui item Brunonem Remensem et alios multos hæredes philosophiæ reliquit*. Il faut cependant convenir que ce texte est équivoque, parce que le *qui* peut se rapporter à Fulbert ou à Bérenger.

l'archevêque Manassès, Bruno forma avec quelques-uns de ses amis le dessein d'embrasser ensemble la vie monastique. C'est ce qu'il raconte lui-même dans une lettre à Radulfe le Verd, alors prévôt de l'Église de Reims.

« Vous vous souvenez, lui dit-il, que vous et moi, et Fulcius le Borgne, nous promenant un jour dans un jardin près de la maison d'Adam, où je logeais, après avoir discouru ensemble de la caducité des biens et des plaisirs de la terre comparée à la durée des joies célestes, nous fûmes si embrasés de ferveur que nous promîmes et fîmes vœu au Saint-Esprit de quitter au plus tôt les choses périssables, et de prendre l'habit monastique pour tâcher de mériter les biens éternels. Nous n'aurions pas hésité à exécuter ce dessein sans un voyage que Fulcius fit alors à Rome (1). » Cette lettre de S. Bruno fait assez voir que la conférence qu'il eut avec ses amis sur la vanité des biens de la terre, fut la première cause de sa retraite, après le dégoût et le chagrin qu'il éprouvait de vivre sous un archevêque aussi scandaleux que Manassès (2). Ce prélat, quoique déposé, se maintint quelque temps dans son siége; enfin, chassé par son peuple, il se retira à la cour de Henri, roi de Germanie, où il mourut misérablement hors de la communion de l'Église. Rainald, trésorier de Saint-Martin de Tours, qui avait été élu en sa place, devint tranquille possesseur de ce grand siége (3).

Ce changement ne fit pas perdre de vue à Bruno le pieux dessein qu'il avait conçu. Pour l'exécuter, il s'associa six com-

(1) Ap. Pagi, an. 1086, n. 5.

(2) Nous n'avons pas rapporté comme une des causes de la résolution de S. Bruno le prétendu miracle du chanoine qui ressuscita pour un moment pendant ses obsèques et s'écria : *Justo judicio damnatus sum*. La légende attribue à un chanoine de Paris ce fait miraculeux, qui se serait passé dans la deuxième chapelle à gauche de l'église de Notre-Dame. Mais la saine critique ne permet pas d'admettre comme véritable un fait si extraordinaire dont aucun des auteurs contemporains n'a fait mention, et dont S. Bruno lui-même n'a point parlé. Ce fait serait probablement oublié aujourd'hui s'il n'avait pas en quelque sorte été vulgarisé par le beau tableau de Lesueur dans la galerie de S. Bruno.

(3) Guibert, *de Vita sua*, c. II.

pagnons d'une grande ferveur. Ils n'avaient pas encore décidé entre eux quel genre de vie ils embrasseraient pour mieux servir le Seigneur. Mais, après avoir consulté plusieurs saints personnages, et entre autres un saint ermite d'une grande réputation, peut-être S. Étienne de Muret ou S. Robert de Molesme, ils se rendirent à Grenoble auprès de S. Hugues, évêque de cette ville. Ce saint évêque, qui la nuit précédente avait vu en songe sept étoiles, jugea que Dieu lui avait voulu par là faire connaître le mérite de ces sept pèlerins, et que c'était comme autant d'astres qui venaient éclairer son diocèse. Sa joie fut vive en les recevant, et il leur donna pour leur demeure des montagnes arides et désolées peu éloignées de Grenoble, nommées *la Chartreuse*. Ils y bâtirent un oratoire en l'honneur de la Ste Vierge, et, s'étant fait des cellules autour de cette chapelle, ils en prirent possession vers la fête de S. Jean de l'an 1084. Tels furent les commencements du nouvel ordre qui fut constamment un sujet d'édification pour l'Église, et en particulier pour la France, où il a pris naissance. La Chartreuse, cette première demeure des disciples de S. Bruno, a donné son nom à toutes les autres maisons de cet institut et aux solitaires qui l'ont embrassé.

Bruno mena avec ses compagnons une vie angélique dans les montagnes de la Chartreuse, et leur nombre s'accrut bientôt. Voici ce que Guibert, abbé de Nogent, auteur contemporain de grand mérite, dit de la manière de vivre des premiers chartreux.

« Leur église est bâtie presque au sommet de la montagne. Ils ont un cloître assez commode ; mais ils ne demeurent pas ensemble, comme les autres moines. Chacun a sa cellule autour du cloître, où ils travaillent, dorment et prennent leurs repas. Le dimanche ils reçoivent de l'économe du pain et des légumes pour la semaine. Les légumes sont le seul mets qu'ils fassent cuire chez eux ; une fontaine leur fournit de l'eau pour boire et pour les autres usages, par des canaux qui vont aboutir à toutes les cellules. Les dimanches et les jours solen-

nels ils mangent du fromage et quelques poissons, quand des personnes de piété leur en ont donné : car ils n'en achètent point. Pour de l'or, de l'argent et des ornements d'église, ils n'en reçoivent pas quand on leur en offre. Toute leur argenterie consiste en un calice. Ils ne s'assemblent pas dans l'église aux heures ordinaires ; si je ne me trompe, ils entendent la messe les dimanches et les jours de fête. Le silence est presque perpétuel, et s'il est besoin de faire entendre quelque chose, ils le font par signe. Quand ils boivent du vin, il est si trempé qu'il n'a aucun goût et ne vaut guère mieux que de l'eau. Tous portent le cilice sur la chair ; leurs autres habits sont assez minces. Ils sont gouvernés par un prieur : l'évêque de Grenoble leur tient lieu d'abbé. Quoique fort pauvres, ils possèdent cependant une riche bibliothèque.

« Le comte de Nevers, continue Guibert, étant allé les visiter cette année par dévotion, eut pitié de leur pauvreté et leur envoya à son retour de l'argenterie d'un grand prix. Ils la lui renvoyèrent, et le comte, édifié de ce refus, leur envoya des cuirs et des parchemins, qu'il savait leur être nécessaires pour transcrire des livres. Comme la Chartreuse est une terre stérile, ils sèment peu de blé ; mais ils en achètent avec les toisons de leurs brebis, dont ils nourrissent de grands troupeaux. Au bas de la montagne demeurent plus de vingt laïques qui les servent avec une grande affection, et qui ont soin de leurs affaires temporelles, tandis qu'eux ne s'appliquent qu'à la contemplation. » Guibert parle ensuite du grand nombre de conversions que l'exemple de ces solitaires de la Chartreuse opéra dans la France, et de l'empressement qu'on témoigna dans toutes les provinces pour bâtir des monastères de cet institut.

A ce portrait que l'abbé de Nogent nous fait de la vie des premiers chartreux, Pierre le Vénérable ajoute plusieurs traits édifiants. Leurs habits étaient grossiers, courts et étroits ; autour de leurs cellules ils avaient marqué une certaine enceinte, hors de laquelle, quelque chose qu'on pût leur offrir,

ils n'auraient pas accepté un pied de terre ; le nombre de bœufs, de brebis, d'ânesses et de chèvres qu'ils devaient avoir était fixé ; pour n'être pas obligés de l'augmenter, ils ne recevaient que douze moines dans une maison, sans compter le prieur avec dix-huit convers et quelques valets ; ils ne mangeaient jamais de chair, même étant malades ; le mardi et le samedi ils ne mangeaient que des légumes, et le lundi, le mercredi et le vendredi ils ne mangeaient que du pain bis et ne buvaient que de l'eau ; ils ne faisaient qu'un repas par jour, excepté les dimanches, les fêtes solennelles et les octaves de Pâques, de Noël et de la Pentecôte, et on ne leur disait la messe que les dimanches et les fêtes (1). Les six premiers compagnons de S. Bruno furent : Landuin, qui lui succéda dans le gouvernement de la Chartreuse ; deux Étienne, chanoines de Saint-Rufe ; Hugues, qui était le seul prêtre de la communauté ; André et Guarin, laïques.

S. Hugues évêque de Grenoble n'avait pas de plus sensible consolation que d'aller souvent à la Chartreuse, s'édifier de la vie sainte que menaient ces pieux solitaires. Mais ceux-ci étaient encore plus édifiés de son humilité qu'il ne pouvait l'être de leurs austérités (2). Ce saint évêque vivait avec eux comme le dernier d'entre eux. Sa ferveur lui faisait oublier sa dignité, et il rendait les derniers services à celui avec lequel il logeait : car dans ces commencements les chartreux logeaient souvent deux dans une même cellule. Son compagnon se plaignit à S. Bruno de ce que Hugues voulait faire auprès de lui la fonction d'un valet; mais le saint évêque n'écoutait que son humilité, et il tenait à honneur de servir les serviteurs de Dieu.

S. Bruno prenait souvent la liberté de le renvoyer à son Église. « Allez à vos ouailles, lui disait-il, elles ont besoin de vous ; rendez-leur ce que vous leur devez. » Le saint évêque

(1) Petr. Ven. *Mirac.*, l. II, c. XXVIII, *Bibl. Clun.*, p. 1329. — (2) *Vita S. Hug.*, apud Boll., 1 april.

obéissait à Bruno comme à son supérieur, et quand il avait passé quelque temps avec son peuple, il retournait vers sa chère solitude. Pressé par son amour de la pauvreté, il voulait vendre tous ses chevaux et faire dans la suite la visite de son diocèse à pied. Mais S. Bruno ne le lui conseilla point, de crainte que par cette singularité il ne parût condamner les autres évêques, et que lui-même n'en tirât quelque vaine gloire. Hugues suivit ce conseil ; mais son humilité lui fit retrancher tout ce qu'il crut ne pas devoir à sa dignité. Sa modestie extérieure répondait aux vertus qu'il cachait dans son cœur, et elle en était la fidèle gardienne. Ce saint évêque gardait ses yeux avec tant de circonspection, qu'après cinquante années d'épiscopat il ne connaissait qu'une seule femme de visage. Quoiqu'il eût parlé à une infinité d'autres femmes, il n'avait jamais arrêté la vue sur aucune. Pour ne pas donner la plus légère occasion à la malignité de la médisance, il ne confessait jamais les femmes que de jour, et dans un lieu où il pouvait être vu : car sa charité pour les pécheurs lui attirait un grand nombre de pénitents. Sa patience en les écoutant était inaltérable, et les larmes qu'il versait en les confessant leur inspiraient une salutaire componction.

Malgré des souffrances presque continuelles dont S. Hugues fut affligé pendant quarante ans, il ne cessa pas d'annoncer la parole de Dieu à son peuple ; mais il ne cherchait point à dire ce qui pouvait lui attirer les applaudissements de ses auditeurs. Les instruire et les toucher était son seul but, et il l'atteignait si bien qu'après son sermon un grand nombre de pécheurs lui demandaient à se confesser. Quelques-uns même confessaient publiquement leurs péchés. Nous parlerons encore ailleurs de S. Hugues, qui, après S. Bruno, fut comme le père des chartreux. Une ordonnance rendue par ce saint évêque défendait aux femmes de passer par la terre des chartreux, de peur qu'elles ne troublassent leur solitude. Elle est datée du mois de juillet de l'an 1084. C'est l'année à laquelle on rapporte plus vraisemblable-

ment les commencements de l'institut des Chartreux (1).

La même année 1084, Rainald, archevêque de Reims, tint à Soissons un concile qui n'est connu que par quelques donations que cet archevêque y fit aux moines de Marmoutier. S. Arnoul, évêque de Soissons, n'y assista pas. Il était allé en Flandre, par ordre de Grégoire VII, pour exhorter le comte Robert à cesser quelques vexations qu'il exerçait envers des ecclésiastiques. Le saint évêque s'y fit respecter par ses vertus et par ses miracles. Il ne revint à Soissons que pour abdiquer l'épiscopat et se renfermer dans sa cellule.

Quelques années après, S. Arnoul fit un second voyage en Flandre, et il mourut le dimanche 15 août 1087, à Oudembourg, où il faisait bâtir un monastère. Ce fut un des plus saints religieux et un des plus saints évêques de son temps. Il s'opéra sur son tombeau un grand nombre de miracles, qui suggérèrent aux moines de Saint-Médard la pensée d'enlever furtivement ses reliques; mais ils n'y réussirent pas.

Hilgote, qui succéda à S. Arnoul sur le siége de Soissons, l'an 1085, abdiqua aussi l'épiscopat pour se faire moine à Marmoutier. Rainald de Reims assembla, cette même année 1085, un concile à Compiègne, où se trouvèrent Hilgote de Soissons, Élinand de Laon, Roger de Châlons, Ursion de Beauvais, Ursion de Senlis, Roricon d'Amiens, Ratbode de Noyon, Gérard de Cambrai, Godefroy de Paris et Gaultier de Meaux, avec le roi Philippe et un grand nombre d'abbés. L'évêque de Soissons s'y plaignit des chanoines de l'Église de Saint-Cor-

(1) *Vita Hug.*, 1 april., a Guigone. — Une ancienne épitaphe de S. Bruno rapporte à la même année l'institution de son ordre :

Anno millesimo quarto quoque, si bene penses,
Ac octogeno, sunt orti Carthusienses.
His ortum tribuit excelsus Bruno magister.

Cependant plusieurs savants, comme Baronius et le P. Sirmond, ont rapporté les commencements des chartreux à l'an 1086, parce que Guigues, prieur des chartreux, a écrit que S. Bruno était arrivé à la Chartreuse environ la sixième année de l'épiscopat de S. Hugues, qui n'a été ordonné que l'an 1080. Mais 1° S. Hugues avait été élu dès l'an 1079; 2° le mot de *circiter* dont se sert Guigues, fait voir qu'il ne faut pas compter exactement la sixième année.

neille de Compiègne, qui se prétendaient exempts; ils montrèrent en effet dans le concile qu'ils n'étaient justiciables ni du métropolitain ni de l'évêque, et le roi Philippe leur confirma ces priviléges par une charte datée de l'an 1085, indiction VIII, et de la vingt-quatrième année de son règne (1). Il se fit dans ce concile plusieurs règlements de discipline qui ne sont pas venus jusqu'à nous, et l'on y déposa Évrard, abbé de Corbie (2).

Roricon, évêque d'Amiens, qui se trouva à ce concile, établit la même année des chanoines dans l'église dédiée aux SS. Achée et Acheul, près d'Amiens, et il leur donna la terre de Huy (3). L'évêque marque dans cet acte que l'église consacrée aux SS. Achée et Acheul a été fondée par S. Firmin en l'honneur de la Ste Vierge (4). Engelram comte d'Amiens et Eustache vidame de la même ville firent également quelques donations aux chanoines de Saint-Acheul. Gui, prédécesseur de Roricon, avait aussi établi pour des chanoines le monastère de Saint-Martin aux Jumeaux, à l'endroit où S. Martin avait autrefois donné à un pauvre la moitié de son manteau; c'était auparavant une communauté de religieuses, qui est devenue un monastère de célestins, les chanoines de Saint-Martin aux Jumeaux ayant transféré leur résidence dans un autre endroit de la ville.

Godefroy, évêque de Paris, qui assista aussi au concile de Soissons et qui était chancelier du roi, donna vers le même temps à l'église de Sainte-Marie des Champs, près de Paris, les autels de Saint-Julien de Versailles, de Saint-Denis de Rôney et de Saint-Germain de Villepreux. L'église de Sainte-Marie des Champs était alors un prieuré de Marmoutier.

Pendant que les évêques soumis à Philippe roi de France et à Guillaume duc de Normandie et roi d'Angleterre, jouissaient de la liberté que ces princes leur accordaient de tenir des conciles, les prélats de Lorraine et de la partie de la Bel-

(1) T. II *Spicil.*, p. 598. — (2) *Ibid.*, p. 603. — (3) *Spicil.*, t. II, p. 601. — (4) T. X *Conc.*, p. 407.

gique soumise à l'empereur Henri étaient cruellement persécutés, dès qu'ils refusaient de prendre part au schisme que ce prince avait formé dans l'Église. Hériman, évêque de Metz, était en ces contrées le plus illustre des défenseurs de l'unité ecclésiastique. Élevé dans l'Église de Liége, et ensuite auprès de S. Annon de Cologne, régent du royaume sous la minorité de Henri, il avait connu la cour et s'y était fait connaître. Cependant les excès où il voyait Henri se porter l'en avaient fort éloigné, même avant son épiscopat. Néanmoins il reçut de Henri l'investiture pour l'évêché de Metz; mais il en témoigna tant de repentir qu'il voulut abdiquer l'épiscopat pour expier cette faute. Le pape lui ordonna de garder son siége, et lui envoya l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon pour lui donner l'absolution des censures. Hériman répara cette faiblesse par son zèle contre les schismatiques d'Allemagne, et par la fermeté avec laquelle il supporta leurs persécutions.

Thierry, évêque de Verdun, n'eut pas le même courage. Henri avait fait assembler un concile à Utrecht pour y faire excommunier le pape, qui l'avait excommunié. « Quelle fureur, s'écrie un auteur de ce temps-là! (1) Un prince a-t-il jamais porté la folie et la hardiesse jusqu'à excommunier le vicaire du portier du ciel, celui dont la langue est la clef du paradis, un pape qui a été élu canoniquement, que toute la chrétienté a reconnu, qui vit bien et qui enseigne bien? » Cependant cet attentat ne fit pas horreur aux évêques schismatiques du parti de l'empereur Henri.

Dans ce conciliabule, un samedi au soir, on arrêta que le lendemain à la messe solennelle on déclarerait le pape excommunié, parce qu'il avait osé excommunier l'empereur Henri. Thierry, évêque de Verdun, était de cette assemblée, aussi bien que Pibon de Toul et plusieurs autres qui, bien qu'attachés au parti de Henri, avaient horreur de ce qu'on allait

(1) Hug. Flav. *Chron.*, p. 225.

faire. L'empereur, qui connaissait la timidité et l'inconstance de Pibon, le chargea de publier l'excommunication du pape, afin de l'attacher à son parti par une démarche si éclatante. Mais ce prélat, ne pouvant ni étouffer les remords de sa conscience ni résister à l'empereur, s'enfuit pendant la nuit avec Thierry de Verdun. Il ne se trouva que Guillaume, évêque d'Utrecht, qui osât publier l'excommunication contre le pape ; mais il en fut puni avec éclat. A peine avait-il communié à la messe où il avait fait la publication de cette prétendue sentence, qu'il se sentit brûler d'un feu intérieur qui l'obligeait de crier : *Je brûle, je brûle.* Dieu ne lui donna pas le temps de faire pénitence : car aussitôt après la messe il expira, en invoquant cependant la Ste Vierge.

Un miracle si éclatant répandit la terreur dans le cœur de tous les schismatiques. L'évêque de Verdun, qui s'était sauvé d'Utrecht la nuit précédente, apprit cet événement avant son arrivée dans sa ville épiscopale, et il en fut si effrayé que, son clergé étant sorti pour le recevoir en procession avec la croix, comme c'était alors la coutume, il refusa cet honneur, déclarant qu'il ne le méritait pas, parce qu'il avait encouru l'excommunication en communiquant avec des évêques schismatiques, et protestant que sans les prières des gens de bien et l'infinie miséricorde de Dieu, il aurait été traité comme l'évêque d'Utrecht (1). Ce prélat envoya en effet aussitôt des députés à Rome pour demander l'absolution au pape, et, en attendant qu'il l'eût reçue, il résolut de garder la suspense. Mais les affaires changèrent bientôt de face.

L'empereur Henri s'était rendu maître de Rome, et avait fait introniser son antipape Guibert dans la chaire de S. Pierre. Telle était son ardeur à le faire reconnaître, qu'il ne laissait partir personne de sa cour qu'il ne l'eût obligé d'aller baiser les pieds à cet intrus. Ces nouvelles, portées en Lorraine et en Allemagne, inspirèrent une nouvelle audace

(1) Hug. Flav., p. 226.

aux schismatiques. Pendant ce temps-là les députés que Thierry de Verdun avait envoyés à Rome, étant revenus, en rapportèrent une commission adressée à Hériman de Metz pour absoudre l'évêque de Verdun. Mais ce prélat avait changé avec la fortune, et s'était déjà repenti de la démarche qu'il avait faite. Sans attendre l'absolution dont il crut n'avoir plus besoin, il s'était déclaré pour l'antipape et avait célébré la messe dans le monastère de Sainte-Marie, qu'il avait fait bâtir (1). Le châtiment de Guillaume évêque d'Utrecht, dont le prélat avait été si effrayé, avait été bientôt oublié.

La plupart des évêques du royaume de Lorraine et de celui de Lombardie s'engagèrent dans le schisme, et le parti de Guibert, soutenu par la puissance et la faveur de l'empereur, se fortifiait tous les jours. Ce prince s'était fait couronner empereur par son antipape, et il tenait le pape Grégoire enfermé dans la tour de Crescentius, c'est-à-dire dans le château Saint-Ange, d'où il paraissait qu'il ne pouvait lui échapper que par un miracle. La valeur de Robert Guiscard sut accomplir ce prodige. Dès que ce brave chef des Normands en Italie eut appris le danger où était le pape, il n'eut plus en vue d'autre entreprise que la délivrance du souverain pontife, et vola à son secours. Son nom mit les Allemands en fuite. Cependant, ne croyant pas devoir se fier aux Romains, il conduisit le pape à Salerne, où il devait être plus en sûreté. Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, était alors auprès du pape, et il ne l'abandonna pas dans de si tristes circonstances. Dès que Grégoire eut été délivré, il envoya ce saint abbé avec le titre de légat vers Sisenard, prince de Coïmbre en Portugal. Jarenton passa par la France, où il visita son monastère. Il eut dans ce voyage une occasion de faire connaître l'étendue de sa charité.

Thierry, évêque de Verdun, ne trouvait d'opposition à ses

(1) Hug. Flav.

desseins schismatiques que dans les lumières et le zèle des moines de Verdun, qui demeuraient constamment attachés au pape Grégoire. Le prélat fit subir à ces moines, et surtout à Rodolphe abbé de Saint-Vannes, tant de persécutions, que cet abbé quitta Verdun et se retira avec une partie de sa communauté dans une terre de Saint-Vannes. Jarenton, l'ayant appris, lui offrit un asile dans son monastère de Saint-Bénigne, et l'y reçut avec le plus grand nombre de ses moines, l'an 1085. L'abbé de Saint-Bénigne les accueillit comme de glorieux confesseurs de Jésus-Christ, et les regarda comme ses religieux. Il voulut même qu'ils promissent de demeurer à Dijon le reste de leur vie. Plusieurs moines étaient restés à Verdun ; l'évêque convoqua une assemblée, sous prétexte d'examiner quel était le véritable pape, et les moines qui étaient demeurés à Verdun furent contraints d'y comparaître. On leur demanda quel pape et quel roi ils reconnaissaient. Comme ils ne répondaient rien, l'assemblée déclara que Guibert surnommé Clément était le véritable pape, et que ceux qui ne le reconnaîtraient pas seraient dépouillés et bannis de la ville : ce qui fut exécuté à l'égard de quelques-uns de ces religieux, qui se retirèrent aussi à Dijon (1).

La persécution ne respecta pas davantage Hériman, évêque de Metz, qui fut aussi chassé de son siége pour la même cause, et Valon, abbé de Saint-Arnoul de la même ville, fut ordonné en sa place. Comme on demandait le saint chrême pour son ordination, on apporta celui qui avait été bénit par Hériman ; mais Thierry de Verdun, qui faisait cette ordination, le rejeta et se fit apporter du chrême qu'il avait bénit lui-même. Valon ne garda pas longtemps le siége de Metz ; cédant à la voix de sa conscience, il se retira pour faire pénitence de l'avoir ainsi usurpé du vivant d'un saint évêque. L'empereur fit ordonner à sa place évêque de Metz un prêtre nommé Brunon, qui fut chassé par les habitants de cette ville. Les

(1) *Chr. Vird.*

mêmes troubles, les mêmes agitations, les mêmes scandales régnaient dans la plupart des Églises. Les prélats les plus zélés étaient bannis dès qu'ils osaient résister à l'empereur. Quant aux autres qui reconnaissaient la vérité sans oser la proclamer, les violences de ce prince leur servaient de prétexte pour garder le silence. Contents de bien penser, ils restaient muets, parce qu'ils n'espéraient pas pouvoir élever la voix impunément (1). C'est ainsi que le schisme se propageait.

La mort de Grégoire VII, arrivée dans ces conjonctures, augmenta la désolation des fidèles et le triomphe des schismatiques. Ce saint pape mourut à Salerne, où la persécution l'avait obligé de se retirer. Les évêques qui étaient auprès de lui, le voyant dangereusement malade, tâchaient de le soutenir par l'espérance de la couronne qu'il avait méritée, en récompense de ses travaux et de son dévouement à l'Église. Il leur répondit : « Mes frères, je compte mes travaux pour rien. Le seul motif de ma confiance, c'est que j'ai aimé la justice et haï l'iniquité (2). » Et comme ils étaient inquiets de ce qu'ils deviendraient après sa mort, il leva les yeux au ciel et leur dit : « Je monterai là, et je vous recommanderai instamment à Dieu. » Les prélats le conjurèrent de vouloir bien leur désigner celui qu'il jugeait le plus capable de conduire après sa mort le vaisseau de l'Église, pendant la furieuse tempête dont il était battu. Il répondit qu'on ne pourrait manquer de faire un bon choix en élisant le cardinal Didier abbé du Mont-Cassin, Otton évêque d'Ostie, ou Hugues archevêque de Lyon ; quelques auteurs assurent qu'il nomma sussi S. Anselme évêque de Lucques.

On lui demanda ensuite si, avant de mourir, il ne voulait pas faire grâce à ceux qu'il avait excommuniés. Il dit : « Excepté Henri et Guibert et les principaux de leurs fauteurs, je donne l'absolution et ma bénédiction à tous ceux qui

(1) *Chron. Vird.* — (2) Paul Bern. *Vita Greg.*

croient sans hésiter que j'ai spécialement ce pouvoir comme vicaire des apôtres S. Pierre et S. Paul. » Il ajouta : « Je vous défends, de la part de Dieu et par l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, de reconnaître personne pour pape qui n'ait pas été élu canoniquement. » Il entra ensuite dans une douce agonie, et dit : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité : c'est pour cela que je meurs en exil. » Un vénérable évêque qui était auprès de lui, répliqua : « Seigneur, vous ne pouvez mourir en exil : car la volonté de Dieu vous a donné les peuples en héritage et les limites de la terre pour termes de votre juridiction. » Mais le pontife n'entendit plus ces paroles, son âme était déjà devant Dieu. Il mourut ainsi l'an 1085, le 25 mai, qui cette année était un dimanche, et il fut enterré dans l'église de Saint-Matthieu, après douze ans un mois et trois jours de pontificat.

Grégoire VII est un des pontifes les plus accomplis qui aient occupé le Saint-Siége. Toutes les grandes qualités que la Providence se plaît quelquefois à prodiguer à un seul homme se trouvaient réunies en lui : pureté des mœurs, droiture des intentions, sensibilité du cœur, justesse dans la conception de ses plans, prudence et fermeté dans leur exécution, activité prodigieuse, vigilance infatigable, courage toujours prêt à braver les périls comme à renverser les obstacles : tel est le rare assemblage de vertus et de qualités qui brillaient en lui. Jamais pape n'a montré en même temps plus de zèle et d'énergie, plus de douceur et de circonspection. Ceux mêmes qui ont le plus vivement attaqué quelques-uns de ses actes n'ont pu lui refuser leur admiration. Quelques écrivains lui ont reproché d'avoir voulu étendre aux affaires temporelles le pouvoir spirituel du vicaire de Jésus-Christ; d'autres l'ont accusé d'avoir aspiré à la domination universelle. Ce double grief ne saurait résister à une discussion sérieuse et de bonne foi. Grégoire VII connaissait autant que personne la distinction et l'indépendance des deux pouvoirs ; sa lettre à Hériman de Metz, où il cite les paroles si connues du pape Gélase, en est un manifeste

témoignage. Prétendrait-on lui contester le droit d'excommunication, ce droit qu'il tenait de Dieu, et ne l'avait-il pas justement exercé contre un prince rebelle aux lois de l'Église ? Il n'ignorait pas sans doute que la loi civile frappait de déposition un prince qui, après un certain délai, ne s'était pas réconcilié avec l'Église; mais cette loi, que le pontife n'avait pas faite, devait-elle retenir son bras? Si le pape avait frappé les souverains, ce n'était pas pour les perdre et les renverser : c'était pour les faire rentrer en eux-mêmes, leur inspirer des sentiments meilleurs, et les contraindre à renoncer à un honteux trafic qui déshonorait autant leur gouvernement que celui de l'Église. Lorsque les souverains s'avilissaient ainsi, n'était-il pas heureux qu'il se trouvât encore une voix qui pût se faire écouter? (1)

Les évêques schismatiques et les prêtres concubinaires ou simoniaques l'ont accusé d'hérésie, de magie, de simonie et même d'incontinence; mais sa conduite, ses miracles, ses lettres surtout (2) et les éloges que les plus saints et les plus grands personnages de son temps se sont accordés à faire de ses vertus, l'ont assez justifié de ces atroces calomnies. Pierre Damien l'appelle un *homme d'un conseil très-saint et très-pur*. Hugues de Flavigny le nomme *confesseur et martyr*. Le pape Victor III dit qu'*il éclaira l'Église par ses instructions et par ses exemples*.

Ce grand pape avait une tendre dévotion pour la Mère de Dieu, dont il avait reçu plusieurs bienfaits particuliers. Il conseillait surtout la fréquente communion et la dévotion à la Ste Vierge aux personnes qu'il dirigeait dans les voies de Dieu. Voici ce qu'il en écrivait à la comtesse Mathilde : « Parmi toutes les armes que je vous ai fournies pour com-

(1) L'ouvrage de M. Voigt a dissipé la plupart des préjugés qu'on avait contre Grégoire VII. Nous sommes heureux d'avoir pu y contribuer par la traduction de cet ouvrage.

(2) Elles sont au nombre de trois cent soixante-quatre. Elles sont divisées en onze livres avec un appendice, mais le dixième livre manque. V. Labb., t. X.

battre le prince du monde, je n'ai pu vous en donner de plus efficaces que de vous recommander, comme j'ai fait, de recevoir souvent le corps du Seigneur et d'avoir une entière confiance en la Mère de Dieu (1). Ceci seul suffirait pour réfuter Bérenger, qui prétendit faire croire que Grégoire VII partageait son sentiment sur l'Eucharistie.

L'Église Romaine honore Grégoire VII comme saint le 25 mai, et elle a composé en son honneur un office dont nous parlerons dans la suite. Environ soixante ans après sa mort, le pape Anastase le fit peindre avec l'auréole et le titre de saint dans un oratoire de Saint-Nicolas. Grégoire XIII le fit insérer dans le *Martyrologe romain*, et son corps fut trouvé entier et sans corruption l'an 1577, près de cinq cents ans après sa mort (2).

Le célèbre Robert Guiscard, qui avait délivré Grégoire VII, ne lui survécut pas longtemps. Il mourut la même année âgé de soixante-dix ans, digne de sa réputation et de sa fortune, dont il était l'artisan. Issu d'une famille noble de Normandie, il n'avait pour biens que son épée et de grands talents, avec une dévorante ambition et un ardent amour de la gloire et de la richesse. L'Italie lui offrait alors la chance d'obtenir l'une et l'autre : il y vint avec quelques-uns de ses compatriotes, et sut y conquérir une renommée qui s'étendit bientôt, par son habileté et par sa bravoure, jusqu'aux extrémités de l'Orient, où il porta la gloire du nom français et en particulier celle de la nation normande. Il fut la terreur des Grecs et des Sarrasins, le vainqueur des Italiens et des Allemands, et le protecteur du Saint-Siége, dont il avait d'abord encouru les censures. Roger et Bohémond, ses deux fils, partagèrent ses États et soutinrent les conquêtes et la réputation de leur père.

La puissance des princes normands d'Italie et les fausses prédictions de quelques magiciens de Rome réveillèrent,

(1) L. I, *Ep.* XLVII. — (2) Ap. Boll. in *Prop. maii*, p. 64. et ad *Vit. Greg. VII.*

à la mort de Grégoire VII, l'ambition d'Odon évêque de Bayeux, et lui firent espérer le souverain pontificat (1). Odon, frère utérin de Guillaume le Conquérant, possédait en Angleterre le comté de Kent, et lorsque le roi était dans son duché de Normandie, il le nommait régent du royaume. Ce prélat y amassa par ses exactions des trésors immenses, avec lesquels il ne douta point qu'il ne pût aisément acheter la papauté. Dès qu'il eut appris la mort de Grégoire VII, il envoya de riches présents aux sénateurs romains, se fit acheter et meubler un palais à Rome, et se disposa à partir pour l'Italie avec des troupes qu'il avait gagnées.

Guillaume, roi d'Angleterre, qui était alors en Normandie, informé de ces préparatifs, repassa en diligence en Angleterre, et, ayant assemblé son conseil à la tête duquel était l'évêque de Bayeux, il parla ainsi : « Ecoutez avec attention ce que j'ai à vous dire, et donnez-moi un conseil salutaire. J'avais laissé le gouvernement de l'Angleterre à mon frère Odon, évêque de Bayeux, avant mon départ pour la Normandie, où plusieurs affaires m'ont arrêté longtemps : car j'y ai trouvé beaucoup d'ennemis domestiques et étrangers. Mon fils Robert et plusieurs jeunes seigneurs se sont révoltés contre moi ; mais, par la protection spéciale de Dieu, dont je suis le serviteur, ils n'y ont gagné que des blessures. J'ai pareillement dompté les Angevins et les Manceaux. Pendant ce temps-là mon frère, à qui j'avais donné le soin de toute l'Angleterre, a dépouillé les Églises de leurs biens et débauché mes troupes. Voilà le sujet de mon chagrin. Les rois mes prédécesseurs ont aimé, honoré et enrichi l'Église de Dieu, et mon frère l'a pillée ; il a opprimé les pauvres et séduit mes troupes par de frivoles espérances, pour les conduire au delà des Alpes. Dites-moi ce que je dois faire. »

Personne n'osant opiner, parce qu'on craignait la puissance d'Odon, le roi dit : *Qu'on le prenne et qu'on le mette en*

(1) Orderic, l. VII, p. 846, 847.

prison. Mais comme aucun seigneur n'osait se saisir d'Odon, le roi mit la main sur lui et l'arrêta. Le prélat cria : *Je suis clerc et ministre du Seigneur; je ne puis être condamné sans l'autorité du pape*. Le roi répondit : *Je ne condamne ni le clerc ni l'évêque : je fais prisonnier mon comte, et je lui demande raison de son administration*. Il le fit conduire dans le château de Rouen, où il demeura dans les fers jusqu'à la mort de ce prince. Tel fut le triste fruit des intrigues de cet évêque ambitieux et la juste récompense qu'elles avaient méritée.

Didier abbé du Mont-Cassin, un des trois éminents personnages que Grégoire VII avait désignés en mourant comme les plus dignes du souverain pontificat, fut élu pour lui succéder. C'était un homme fait aux affaires, et qui avait la prudence et la force nécessaires pour gouverner l'Église dans les fâcheuses conjonctures où elle se trouvait. La pesanteur du fardeau qu'on voulait lui imposer le remplit de frayeur, et il n'omit rien pour l'éviter. Cependant, après bien des délais et de sincères refus, il se laissa toucher par les larmes et les instances des cardinaux qui l'avaient élu, et il prit le nom de Victor III.

Dès qu'il eut accepté cette dignité suprême, son élévation lui fit des envieux et des ennemis de ceux mêmes qui auparavant paraissaient lui être le plus attachés. Telle est l'inconséquence de l'ambition ; dès que le mérite est heureux, il excite l'envie : on ne lui rend justice que quand il paraît oublié. Hugues archevêque de Lyon, qui avait jusqu'alors déployé tant de zèle pour la paix et la gloire de l'Église, fut blessé de ce que Didier lui avait été préféré, et sa jalousie le porta à intriguer avec le cardinal Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, pour s'opposer à l'exaltation du nouveau pape. Hugues par cette démarche ternit toute sa gloire passée. Tout le monde chrétien l'aurait jugé lui-même digne du souverain pontificat, s'il n'avait pas montré le désir de l'obtenir ; mais l'ambition secrète qui fut l'écueil de sa vertu, fut en même temps celui de sa réputation. Il s'efforça cependant de cacher

sous les apparences du zèle l'indigne passion qui le faisait agir, et il ne désespéra pas d'attirer à son parti la comtesse Mathilde, qui était depuis long-temps en Italie le plus ferme soutien du Saint-Siége. Ce prélat, pour rendre le nouveau pape odieux, ne craignit pas de l'accuser, dans une lettre qu'il écrivit à la comtesse, d'avoir promis à l'empereur schismatique de le couronner, et d'avoir fait l'éloge de quelques prélats morts dans le schisme ou excommuniés par Grégoire VII. La pieuse comtesse démêla sans peine l'intérêt qui avait forgé ces calomnies, et, malgré toutes les intrigues de l'archevêque de Lyon et de l'abbé de Marseille, le couronnement de Victor III eut lieu à Capoue (1).

Peu de temps après, le pape tint un concile à Bénévent, où il excommunia Hugues archevêque de Lyon et Richard abbé de Saint-Victor de Marseille. « Vous savez, dit-il aux Pères du concile, les cabales que Hugues archevêque de Lyon et Richard abbé de Marseille ont formées contre moi. C'est l'ambition de monter sur le Saint-Siége qui les a portés à faire un schisme dans l'Église romaine. L'abbé Richard nous avait élu à Rome avec les autres cardinaux et avec les évêques. Hugues, arrivant peu de temps après, nous rendit, malgré nous, ses devoirs comme au souverain pontife, et il nous pria même de lui accorder la légation de France.

« Quand nous refusions la papauté, ils nous pressaient de l'accepter pour le bien de l'Église ; mais lorsque nous l'eûmes enfin acceptée, ils ne purent plus cacher le feu de l'ambition qui les dévorait, et, comme ils virent que l'unanimité de nos frères était avec nous, ils se séparèrent de leur communion et de la nôtre. C'est pourquoi nous vous défendons par l'autorité apostolique de communiquer avec eux, puisqu'ils se sont de leur plein gré séparés de la communion de l'Église romaine. Car, ainsi que dit S. Ambroise, il faut regarder comme hérétique celui qui se sépare de cette Église. »

(1) *Chron. Vird.*, t. I *Bibl.* Labb., p. 233.

Le pape ajouta : « Nous défendons aussi de reconnaître pour évêques ou pour abbés ceux qui auront reçu l'investiture d'un évêché ou d'une abbaye des mains d'un laïque, et nous leur interdisons l'entrée de l'Église, aussi bien qu'aux clercs des ordres inférieurs qui seraient coupables du même crime. Celui qui communique et qui prie avec eux ou qui entend leur messe, encourt la même excommunication dont ils sont frappés. Il ne faut recevoir la pénitence et la communion que d'un prêtre catholique. Si l'on ne trouve pas de prêtre catholique, il vaut mieux demeurer privé de la communion et la recevoir de Jésus-Christ d'une manière invisible, que de se séparer de Dieu en la recevant des mains d'un hérétique. » Tous les évêques du concile approuvèrent ces décrets (1).

C'est le premier et le dernier acte d'autorité que le pape Victor III ait fait dans son pontificat (2). Il tomba malade pendant le concile de Bénévent, et retourna aussitôt au Mont-Cassin, suivi des cardinaux et des évêques du concile. Après avoir réglé quelques affaires de son monastère, il recommanda aux cardinaux et aux évêques présents d'élire sans retard, pour son successeur sur le Saint-Siége, Otton évêque d'Ostie. Peu de jours après, Victor III mourut le 16 septembre 1087 (3).

Otton évêque d'Ostie fut élu, et prit le nom d'Urbain II. Il était Français, natif de Châtillon-sur-Marne, et avait été chanoine de Reims et moine de Cluny avant d'être évêque d'Ostie, dont il quitta le siége pour s'asseoir sur le trône pontifical. Des trois cardinaux qu'avait nommés Grégoire VII en mourant, c'était le seul qui pût être élu : car Hugues de Lyon était suspendu de la communion du Saint-Siége.

(1) T. X *Conc.*, p. 419. — *Chron. Vird.* — (2) Leo Ostiens.

(3) Hugues de Flavigny ne rend pas assez de justice à Victor III, et il suppose que sa mort a été une punition de Dieu. Plusieurs auteurs ont écrit qu'il était mort empoisonné, et que l'empereur par ses émissaires avait fait mettre du poison dans son calice lorsqu'il célébrait la messe. Mais ces fables n'ont d'autre fondement que la brièveté de son pontificat.

Cet archevêque, qui par la jalousie qu'il avait montrée contre Victor III n'avait nui qu'à sa propre réputation, songea à laver cette tache et à réparer sa faute, ou du moins à l'atténuer. Il manda à la comtesse Mathilde qu'il ne s'était jamais séparé de la communion de l'Église romaine. « Quoique, dit-il, nous n'ayons pas été de l'avis de quelques cardinaux et de quelques évêques pour l'élection de l'abbé du Mont-Cassin, nous sommes bien aise que vous sachiez que nous n'avons jamais rompu et que nous ne romprons jamais les liens qui nous tiennent uni au corps de l'Église ; qu'au contraire nous demeurerons constamment attaché à l'unité pour le service de S. Pierre, et que nous sommes résolu d'employer tous nos soins pour procurer l'avantage du Siége apostolique (1). »

Dans la même lettre il se plaignait de S. Hugues de Cluny. Ce saint abbé était attaché à l'empereur Henri IV, qui était son filleul, et, quoique ce prince fût excommunié, Hugues avait à l'office du vendredi saint chanté l'oraison pour l'empereur qui est dans le missel. L'archevêque de Lyon trouva mauvais que l'abbé de Cluny eût récité cette oraison, et, avant de partir pour Rome, il lui en fit faire des reproches. L'abbé répondit d'abord qu'il avait dit en général cette prière pour quelque empereur que ce fût. Mais l'archevêque répliqua que dans les circonstances cette prière ne pouvait regarder que l'empereur Henri. L'archevêque, après son retour en France, eut d'autres démêlés avec l'abbé de Cluny, au sujet de quelques entreprises de ses moines. L'abbé de Cluny, sans discuter les griefs de l'archevêque, se contenta de répondre qu'il avait reçu des lettres du pape Urbain qui lui défendaient d'avoir aucune communication avec lui archevêque de Lyon et avec Richard abbé de Saint-Victor de Marseille. L'archevêque se plaignit de ces procédés dans sa correspondance avec la comtesse Mathilde, et prétendit que non seulement ces lettres étaient éloignées de la modération apostolique,

(1) *Chron. Vird.*

mais encore qu'elles contenaient des faussetés évidentes, puisqu'on y disait qu'il s'était écoulé un an depuis l'élection de Victor III jusqu'à l'assemblée de Capoue, et qu'on ne craignait pas d'y avancer que lui et Richard s'étaient séparés de leur plein gré de la communion de l'Église romaine, assertion, affirmait-il, entièrement fausse (1). Des évêques se firent médiateurs entre l'abbé de Cluny et l'archevêque de Lyon, et ce prélat recouvra bientôt les bonnes grâces et la confiance du pape Urbain, qui continua à se servir de sa coopération pour corriger les abus de l'Église de France.

La paix dont le royaume jouissait sous le règne de Philippe Ier facilitait le progrès de la réforme. Guillaume le Conquérant pouvait seul troubler le royaume et donner de l'inquiétude au roi. Mais le roi Philippe ne tarda pas à être délivré d'un si dangereux voisin, qui mourut cette même année 1087, durant une guerre acharnée qu'il lui avait déclarée pour un sujet assez léger.

Guillaume était devenu fort gros, et le roi Philippe, ayant appris que ce prince était malade et gardait le lit, dit, en plaisantant sur sa grosseur, que le duc de Normandie était longtemps en couche. Cette plaisanterie du roi, qui fit rire tous les courtisans, coûta bien des larmes à ses sujets. Le duc Guillaume, à qui elle fut rapportée, en fut piqué au vif, et, faisant son serment ordinaire, il dit : « Par la résurrection et par la splendeur de Dieu, quand je relèverai, j'irai offrir au roi de France cent mille cierges (2). » Il tint parole, et entra aussitôt sur les terres de France, ravageant les moissons et les vignobles et brûlant tout sur son passage. Il s'empara de Mantes et y fit mettre le feu. L'église dédiée à la Ste Vierge fut réduite en cendres. Deux reclus et une femme

(1) In *Chron. Virdunens.* et t. X *Conc.*, p. 417.
(2) Le P. Mabillon se trompe lorsque, dans le tome V des *Annales* de son ordre, p. 244, il fait dire au roi Philippe qu'il offrirait à Dieu cent mille cierges si Guillaume accouchait heureusement. Ce fut Guillaume qui, pour repousser la raillerie du roi, lui fit cette menace.

recluse qui y demeuraient furent brûlés dans leurs cellules (1). Guillaume, s'approchant trop près de l'embrasement qu'il regardait avec complaisance, se sentit subitement incommodé de la chaleur; d'autres disent qu'il fut blessé par son cheval en lui faisant sauter un fossé. Quoi qu'il en soit, ce prince fut en ce moment atteint d'un mal subit. Se sentant malade, il se fit reporter à Rouen, où, dès qu'il fut arrivé, Gillebert évêque de Lisieux et Gontard abbé de Jumiéges, qui étaient ses médecins, lui annoncèrent qu'il n'avait plus que quelques jours à vivre. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour Guillaume, et il remplit toute la maison de cris lamentables (2). Ce n'est pas que dans le fond il craignît la mort, qu'il avait affrontée dans tant de combats ; mais il ne pouvait se consoler de mourir avant d'avoir fait pénitence, et les remords de sa conscience le faisaient plus souffrir que les douleurs aiguës de sa maladie.

Pour éviter le bruit de la ville, on transporta Guillaume au prieuré de Saint-Gervais, près de Rouen, et durant ce temps les évêques et les abbés qui s'étaient rendus auprès de lui, tâchèrent de lui inspirer des sentiments de confiance en la miséricorde de Dieu. Il fit sa confession, reçut le saint Viatique avec de vifs sentiments de repentir, et par son testament il légua ses trésors aux Églises et aux monastères. Le clergé de Mantes notamment y fut inscrit pour une grosse somme d'argent, destinée à la reconstruction des églises que ce prince avait fait brûler dans la dernière guerre : car c'était là le péché qu'il se reprochait surtout, convaincu que sa mort en était la punition. Pour toucher le cœur du souverain Juge en sa faveur, il accorda ensuite la liberté à tous les prisonniers, même à Odon son frère, évêque de Bayeux, qu'il avait juré de ne jamais délivrer.

Cependant le roi, ne pouvant se calmer par toutes ces bonnes œuvres, fit une espèce de confession publique de

(1) Guillelm. Malmesb., l. III, *de Will. I.* — (2) Order. Vital, l. VII.

toute sa vie passée. « Hélas ! dit-il (1), je tremble à la vue du nombre et de l'énormité de mes péchés. Voilà que je vais comparaître devant le terrible tribunal de Dieu, et je ne sais que faire pour y trouver grâce. Car depuis mon enfance j'ai été nourri dans la guerre, et j'ai versé beaucoup de sang. Comment pourrais-je faire le dénombrement de tous les péchés que j'ai commis depuis ma naissance, et dont je me vois obligé d'aller rendre compte? » Il fit ensuite un précis de sa vie et un récit détaillé des principales fautes qu'il se reprochait, surtout depuis la conquête de l'Angleterre. Après quoi, adressant la parole aux évêques et aux prélats qui l'environnaient, il ajouta : « Je vous conjure instamment de prier Dieu qu'il m'accorde le pardon de tant de péchés. J'ordonne qu'on distribue mes trésors aux pauvres et aux Églises, afin que ce qui a été amassé par la violence et l'injustice soit employé à l'usage des saints. Mais sur toutes choses je vous prie, vous autres évêques et abbés, de ne pas oublier avec quelle tendresse je vous ai aimés et avec quel zèle j'ai pris votre défense.

« Je n'ai jamais violé les droits de l'Église de Dieu, qui est notre mère (2) : au contraire, je l'ai constamment honorée selon mon pouvoir. Je n'ai point vendu les dignités ecclésiastiques. J'ai toujours détesté et proscrit la simonie. Pour ce qui regarde la nomination aux prélatures, j'ai cherché la vertu, le mérite et le savoir, et, autant qu'il m'a été possible, j'ai donné le gouvernement des Églises et des monastères à ceux que j'ai crus les plus dignes : témoin Lanfranc archevêque de Cantorbéry, Anselme abbé du Bec, Gerbert abbé de Fontenelle, Durand abbé de Troarne, et plusieurs savants hommes de mes États, dont la réputation s'est répandue, je crois, jusqu'aux extrémités du monde.

(1) Order. Vital, l. VII.

(2) Baronius, qui a inséré dans ses *Annales* ce discours du roi Guillaume, a mal rapporté cet endroit. Il fait dire à ce prince : *Defensavi Ecclesiam : Dei matrem scilicet naturam nunquam violavi*, etc. On lit dans Orderic Vital, le seul auteur qui nous a conservé ce discours, *Ecclesiam Dei, matrem scilicet nostram*, etc.

« Ce sont ces personnes dont j'ai toujours préféré les conseils, et avec qui je me suis entretenu le plus volontiers, parce que j'ai trouvé dans leurs discours la vérité et la sagesse. J'ai augmenté et enrichi neuf abbayes de moines et une de religieuses, qui ont été fondées en Normandie par mes ancêtres. De plus, durant le temps de mon gouvernement, on a bâti dans mon duché dix-sept monastères d'hommes et six de filles, où le Seigneur est servi avec édification. Ce sont les forteresses qui défendent la Normandie, et c'est là que les Normands apprennent à combattre le démon et les vices de la chair : j'ai fait, approuvé ou procuré toutes ces fondations. »

Le roi Guillaume entrait dans ce détail pour se rassurer par le souvenir de ses bonnes œuvres contre la crainte que la vue de ses péchés lui inspirait. Le choix des évêques et des abbés sur lequel il insistait, est en effet le point sur lequel un prince chrétien a le plus sujet de s'alarmer ou de se rassurer à l'heure de la mort.

Le jeudi 9 septembre, Guillaume, s'étant éveillé à la pointe du jour, entendit sonner la grosse cloche de la cathédrale. Il demanda ce qu'on sonnait; on lui répondit qu'on sonnait prime à l'église de Notre-Dame. Aussitôt il leva les yeux et les mains au ciel, en disant : « Je me recommande à Notre-Dame la Ste Vierge Marie Mère de Dieu, et je la conjure de me réconcilier par ses saintes prières avec son très-cher Fils (1). » En prononçant ces paroles il expira dans la soixantième année de son âge, la vingt et unième de son règne en Angleterre et la cinquante-deuxième de sa domination en Normandie.

Aussitôt que ce prince eut les yeux fermés, tous les seigneurs qui étaient à la cour disparurent, et les officiers du palais ne songèrent qu'à en piller les meubles et les vases précieux. Le cadavre du roi demeura presque nu, sans que personne s'empressât de lui rendre les derniers devoirs. Mais

(1) Orderic Vit., l. VII.

enfin Guillaume archevêque de Rouen et Herloin de Conteville prirent soin de sa sépulture. On fit porter le corps à Caen pour être inhumé dans l'église du monastère de Saint-Étienne, que le roi avait fait bâtir. Mais comme le convoi entrait dans la ville, le feu prit à quelques maisons, et, tout le peuple ayant couru pour l'éteindre, les religieux de Saint-Étienne conduisirent seuls le corps de leur fondateur à leur église. L'incendie fut bientôt arrêté, et la foule alors se porta au monastère pour assister aux obsèques, où la plupart des abbés et tous les évêques de Normandie se trouvaient. A la fin de la messe solennelle qu'on avait chantée, Gillebert évêque d'Évreux fit avec beaucoup d'éloquence l'oraison funèbre du Conquérant, et il exhorta pathétiquement tous les assistants à prier Dieu pour le repos de l'âme de ce grand prince. Après quoi, tout étant disposé pour l'enterrement, on allait descendre le cercueil dans la fosse, lorsqu'un bourgeois de Caen nommé Ascelin, fils d'Arthur, y mit opposition, en disant : « La place où vous vous disposez à enterrer ce corps m'appartient. Le roi, étant encore duc, l'a enlevée à mon père par violence pour y bâtir ce monastère. C'est pourquoi je la réclame et je m'oppose à ce que l'usurpateur y soit inhumé. » Les évêques et les seigneurs, ayant vérifié le fait avant de passer outre, firent donner soixante sous à Ascelin pour le lieu de la sépulture, et lui promirent une égale portion de terre pour le dédommager de celle qu'on avait usurpée sur son père (1).

On voulut ensuite mettre le corps en terre ; mais alors survint un nouvel incident : la fosse se trouva trop étroite, et en y enfonçant par force le cercueil, il se rompit, et le cadavre, qui était fort gros, s'étant ouvert, remplit toute l'église d'une infection insupportable, dont l'odeur des parfums qu'on fit brûler dans les encensoirs ne put triompher (2). Tristes misères de notre pauvre humanité ! Un prince, maître de tant d'États, ne trouve d'abord personne pour l'ensevelir. Il est

(1) Orderic Vit., l. VII. — (2) *Ibid.*

inhumé dans une terre qui ne lui appartient pas, et qu'on paye pour lui après sa mort. Enfin, la fosse se trouve trop étroite, et les exhalaisons fétides de son cadavre troublent ses obsèques. Célébrez donc en présence d'un tel abaissement la grandeur et la puissance : le tombeau est l'écueil où elles vont se briser; encore n'attendent-elles pas toujours ce terme pour s'évanouir.

Guillaume le Conquérant fut le plus glorieux prince de son siècle : il en aurait été le plus heureux, s'il n'avait pas eu un fils rebelle et ingrat, qui lui causa de fréquents chagrins. Aussi habile politique que grand capitaine, la manière dont il conserva l'Angleterre après l'avoir conquise et la civilisation qu'il y répandit, lui firent plus d'honneur que sa conquête même. Sachant bien qu'un conquérant ne peut guère prétendre à l'amour du peuple qu'il a subjugué, il ne se préoccupa point de gagner le cœur des Anglais; mais se contenta de s'en faire craindre et de tenir la main à l'observation des lois qu'il leur avait données. Guillaume était d'une très-haute taille et fort gros. Il avait le visage plein et rouge, le regard farouche et terrible, surtout lorsqu'il était en colère. Maître absolu de tout, excepté de ses passions, il ne pouvait se contraindre, et lorsqu'il était irrité contre quelqu'un, son visage était le fidèle interprète de son cœur. Quant à la religion, quoiqu'il n'en suivît pas toujours les maximes, il l'honora et la protégea constamment. Grand amateur de la justice, il voulait qu'on la respectât, et punissait avec tant de sévérité les brigands qu'ils disparurent de ses États ; mais il aimait l'argent plus qu'il ne convient à un roi.

Ce prince laissa trois fils en mourant. Il donna le duché de Normandie à Robert l'aîné, surnommé *Courte-Heuse* ou *Gambaron*, dont il était mécontent. Guillaume surnommé le Roux était le second : le roi, dès qu'il s'était vu malade, l'avait fait partir pour l'Angleterre avec une lettre pour l'archevêque Lanfranc, par laquelle il était ordonné au prélat de sacrer ce prince roi d'Angleterre, aussitôt après la mort du Conquérant.

Pour Henri, le troisième de ses fils, il ne lui donna que des sommes d'argent et des pensions ; mais il lui dit, pour le consoler, qu'il aurait un jour les États de ses deux frères.

Ces trois princes normands ne tardèrent pas à se faire la guerre les uns aux autres avec l'acharnement qu'ont ordinairement des frères ennemis. Le roi Philippe en demeura spectateur oisif. Il n'était pas fâché de voir des voisins si redoutables pour la France se désunir et s'affaiblir.

D'ailleurs, le roi avait envoyé la principale noblesse de France au secours des chrétiens d'Espagne. Alphonse, roi de Castille et de Léon, ayant été défait par l'armée du roi de Maroc, qui avait fait une descente en Espagne, implora le secours des Français contre ces infidèles, disant que s'il n'avait pas leur appui, il serait obligé de faire sa paix avec ces ennemis du nom chrétien et de leur donner un passage pour venir ravager la France (1). Le roi ayant communiqué ces nouvelles aux seigneurs français, ils se firent un devoir de voler où l'intérêt de la religion et la gloire les appelaient. Une nombreuse armée fut réunie en peu de temps et marcha vers l'Espagne ; mais le bruit de cette expédition mit en fuite le roi de Maroc, qui repassa la mer avec précipitation. Alphonse, voyant qu'il n'avait plus d'ennemis, envoya au-devant de l'armée française et remercia les chefs du secours qu'ils venaient lui donner, en leur apprenant qu'il n'en avait plus besoin (2).

Mais les Français, mécontents de cette nouvelle qui les frustrait de la gloire qu'ils étaient venus chercher si loin, ne laissèrent pas d'entrer en Espagne, où ils prirent quelques places sur les autres infidèles établis en ce pays. Cette expédition est la troisième entreprise par les Français pour secourir les chrétiens d'Espagne. Ils trouvèrent, à leur retour, la France affligée d'un fléau plus cruel que la guerre.

Une peste, qu'on nommait le *feu sacré*, se répandit dans

(1) Apud Duchesne, t. IV, p. 38. — (2) *Chron. Sancti Petri Vivi*, t. II *Spic.*

plusieurs de nos provinces, et enleva partout un grand nombre de personnes. C'était comme un feu dévorant, qui brûlait et consumait avec de vives douleurs les membres de ceux qui en étaient atteints. On fit en divers lieux des prières et des processions pour apaiser la colère de Dieu. Ratbode évêque de Tournay et de Noyon, voyant la ville de Tournay désolée par cette contagion, indiqua une procession générale pour le jour de l'Exaltation de la sainte croix, qu'on fit nu-pieds depuis l'église consacrée à la Ste Vierge jusqu'à celle de Saint-Martin. Dans presque toutes les villes eurent lieu de semblables exercices de piété, dans lesquels on adressait à tous les saints les prières les plus ferventes (1).

Mais Dieu, qui voulait glorifier en France le grand S. Antoine, dont les reliques, apportées de Constantinople près d'un siècle auparavant, avaient été déposées près de Vienne dans un lieu nommé la Motte, et depuis *Saint-Antoine de Viennois*, permit que les malades ne trouvassent nulle part ailleurs de plus prompt et de plus puissant secours au mal qui les affligeait. Un seigneur du pays nommé Goscelin avait enrichi sa patrie et sa famille de ce trésor. Ces saintes reliques demeurèrent en la possession de ses héritiers, qui les faisaient porter avec eux à la guerre, comme leur plus sûre défense. Mais, après avoir été, pour ainsi dire, quelque temps errantes, elles furent, par ordre du pape Urbain II, déposées dans l'église de la Motte-Saint-Didier, où Dieu les glorifia durant la contagion dont nous parlons. Le nombre et l'éclat des guérisons miraculeuses qui s'opérèrent par les mérites de ce saint abbé, rendirent son nom célèbre dans toute la France, et l'on accourait de toutes parts pour honorer ses reliques.

Le concours continuel des malades qui venaient chercher le remède au mal contagieux, engagea deux seigneurs de la province, Gaston et Gironde son fils, à se consacrer eux et leurs biens au service des personnes frappées de cette conta-

(1) Herman., *de Restaur. eccles. Sancti Martini*, t. XII *Spic.*

gion. Ils s'associèrent dans la suite quelques compagnons (1) pour cette œuvre de charité; ils portaient sur leurs habits la figure d'une béquille ou d'une potence, pour marquer qu'ils devaient être le soutien des infirmes et des impotents. D'autres croient que cette marque n'est autre chose que le T, ce signe dont, selon le prophète Ezéchiel, Dieu fit marquer ceux qu'il voulait épargner. Mais comme on représente communément S. Antoine avec le T sur ses habits, peut-être que ses religieux n'ont pris le même symbole que pour mieux lui ressembler; peut-être aussi ne l'a-t-on donné au saint que parce que l'ordre établi sous son nom pour le service des malades s'était distingué par ce signe. Quoi qu'il en soit, telle fut l'origine de l'ordre de Saint-Antoine, qui fut institué pour le soulagement des malades atteints du feu sacré, qu'on a nommé *le feu Saint-Antoine*, parce qu'on avait recours à ce saint pour en obtenir la guérison (2).

Tandis que ce nouvel ordre se formait en France, peu s'en fallut que celui fondé par S. Bruno, quelques années auparavant, ne vînt à disparaître à peine encore constitué, et ce fut la réputation du saint fondateur qui pensa causer la ruine de

(1) Gaston s'associa d'abord huit compagnons, ainsi que le marque ce distique,

Gastonis voto, sociatis fratribus octo
Ordo est hic cœptus ad pietatis opus.

Ce n'était d'abord qu'une confrérie de séculiers qui élisaient entre eux un supérieur de l'hôpital, et Saint-Antoine de Viennois était un prieuré desservi par les bénédictins de Montmayour. Mais Boniface VIII l'érigea en abbaye en faveur des frères de l'Hôpital, et ordonna qu'ils fussent appelés les chanoines du monastère de Saint-Antoine, et que leur supérieur général prît le titre d'abbé.

(2) Il arrivait aussi que ceux qui blasphémaient contre la vertu de S. Antoine étaient frappés de cette contagion, qui les consumait comme un feu ardent. On en rapporte plusieurs exemples qu'on ne peut guère révoquer en doute. Pic de la Mirandole nous a transmis la mémoire de ce fait dans les vers suivants :

Vidimus ambustos artus atque ossa perenni
Exemplo ad postes sacri pendentia templi.
Vidimus integrum consumpta carne cadaver;
Quod subito exarsit violato nomine magni
Antoni, subitoque imis incendia venis
Traxit, ut enormi prompsit convicia lingua.

son institut. Le pape Urbain II, qui avait été disciple de S. Bruno à Reims, ayant appris la vie sainte qu'il menait depuis six ans dans les montagnes de la Chartreuse, et connaissant d'ailleurs son érudition et sa sagesse, l'appela auprès de lui pour profiter de ses conseils dans le gouvernement de l'Église. Aucun ordre ne pouvait imposer une plus rude épreuve à l'esprit de soumission de l'humble solitaire. Il fallait s'arracher à sa chère solitude, quitter ses frères qu'il aimait tendrement, et s'exposer au danger de voir dissiper le petit troupeau qu'il avait rassemblé avec tant de peine. Mais son respect pour le Saint-Siége ne lui permit pas de délibérer. Le pape recommanda la Chartreuse à Séguin, abbé de la Chaise-Dieu, personnage distingué par sa piété et son autorité, et Bruno nomma Landuin prieur de la communauté pendant son séjour en Italie.

Mais ces solitaires, accoutumés à souffrir avec joie les plus grandes austérités, ne purent supporter l'absence de leur père. La Chartreuse, qui avec lui leur paraissait un paradis terrestre, redevint à leurs yeux ce qu'elle était en effet, c'est-à-dire un désert affreux et inhabitable. Ils ne purent en supporter les ennuis et les incommodités, et ils en sortirent, sans cependant se séparer. Leur désertion engagea S. Bruno à donner ce lieu à Séguin, abbé de la Chaise-Dieu. Cependant Landuin, qui avait été nommé prieur, exhorta si pathétiquement ses frères à la persévérance, qu'après une absence de peu de temps ils retournèrent à la Chartreuse, que l'abbé de la Chaise-Dieu leur rendit par un acte daté du 17 septembre de l'an 1090 (1).

Bruno fut reçu du pape avec la distinction due à sa piété et à son mérite, et le pape, qui connaissait sa prudence, le consultait souvent sur les affaires les plus importantes de l'Église. Mais l'embarras et le tumulte inséparables de la cour romaine, où toutes les causes du monde chrétien étaient portées, n'é-

(1) *Ep.* Seguini, t. V *Ann. Bened.*, p. 268.

taient pas du goût d'un religieux qui avait éprouvé les douceurs de la solitude et de la contemplation. Bruno sollicita donc instamment la permission de retourner s'ensevelir dans sa chère Chartreuse. Le pape l'estimait trop pour la lui accorder, et le pressa même d'accepter l'archevêché de Reggio. Mais le pieux solitaire s'en excusa avec une humilité qui parut si sincère que le pape ne crut pas devoir faire violence à sa modestie. Il lui permit même à la fin de se retirer dans une solitude de la Calabre, où le saint fondateur recommença, avec quelques compagnons (1) gagnés à Dieu en Italie, une vie semblable à celle qu'il avait pratiquée dans les montagnes de la Chartreuse. Roger, comte de Calabre et de Sicile, se félicita d'avoir dans ses États une si sainte colonie, et il assigna à ces pieux solitaires des terres où ils bâtirent, au diocèse de Squillace, un monastère nommé la Tour, ou *la Torre*, dont l'église fut dédiée l'an 1094.

Ce fut de cette solitude que Bruno écrivit à Radulfe le Verd, alors prévôt de l'église de Reims, son ancien ami, pour l'engager à renoncer au monde. Après l'avoir remercié des marques qu'il lui avait données de son souvenir et de son amitié, il lui fait la peinture suivante des charmes de sa nouvelle retraite (2) :

« J'habite, dit-il, un désert sur les confins de la Calabre, assez éloigné du commerce des hommes. Que dirais-je pour vous décrire la beauté de ce lieu et la bonté de l'air qu'on y respire? C'est une plaine spacieuse et agréable, qui s'étend au loin entre des montagnes, et où l'on trouve des prairies toujours vertes et des pâturages toujours fleuris. Il ne m'est pas possible de vous peindre l'agréable perspective que forment les collines qui s'élèvent insensiblement, et l'enfoncement

(1) Fleury, t. XIII, p. 518, dit que S. Bruno se retira en Calabre avec Landuin; mais Landuin était prieur de la Chartreuse de Grenoble, et S. Bruno eut en Calabre un disciple nommé Lanvin qui lui succéda dans le gouvernement de la Chartreuse de Calabre, et que Fleury a confondu avec Landuin.

(2) Inter *Opera* Brunonis, t. II, in fine.

obscur des vallées, où les fontaines, les ruisseaux et les rivières qui les arrosent, présentent aux yeux le plus charmant spectacle. La vue peut aussi se promener sur des jardins délicieux, et y admirer des arbres de toute espèce chargés des plus beaux fruits. Mais pourquoi m'arrêter à faire ce détail des agréments de notre solitude? L'homme sage y trouve d'autres plaisirs plus vifs et plus utiles, parce qu'ils sont divins. Cependant l'esprit, fatigué par la méditation et par les exercices de la discipline régulière, a besoin de trouver dans ces plaisirs d'une belle campagne un délassement innocent: car un arc toujours tendu perd sa force. »

Après l'éloge de la solitude, S. Bruno fait celui de la vie solitaire, et presse son ami de l'embrasser selon la promesse qu'il en avait faite. « Vous savez, lui dit-il, à quoi vous vous êtes obligé, et combien le Dieu à qui vous vous êtes dévoué, est terrible. Il n'est pas permis de lui mentir: car on ne se moque pas impunément de lui. Il vous souvient sans doute que nous étant trouvés, vous, Fulcius le Borgne et moi, dans un jardin attenant à la maison d'Adam où je logeais alors, nous discourûmes de la caducité des biens périssables de ce monde et de la vanité de ses plaisirs; et qu'après ce discours nous nous sentîmes tellement embrasés de l'amour divin, que nous promîmes et fîmes vœu au Saint-Esprit de renoncer aux biens de la terre pour chercher ceux du ciel, et même de prendre l'habit monastique. Nous n'aurions pas tardé à exécuter ce projet si Fulcius ne fût pas parti pour Rome. Nous différâmes jusqu'après son retour. Ensuite d'autres affaires qui nous survinrent, ralentirent notre empressement et firent évanouir notre ferveur. » Bruno somme enfin Radulfe d'exécuter son vœu, et il l'exhorte à venir en pèlerinage à Saint-Nicolas de Bari, afin qu'il ait la consolation de le voir. Radulfe le Verd demeura néanmoins dans l'état ecclésiastique, et il fut dans la suite élevé sur le siége de Reims.

S. Bruno écrivit de la même solitude une lettre à ses frères de la Chartreuse de Grenoble, pour les féliciter du bien que

Landuin leur prieur, qui était venu le voir, lui avait appris d'eux et pour les exhorter à la persévérance. Il les félicite en particulier de la piété et de l'obéissance des frères convers. En finissant, il assure les solitaires de la Chartreuse qu'il a un désir ardent d'aller les voir ; mais il ne put le satisfaire. Il mourut saintement dans son monastère de la Tour en Calabre, l'an 1101, le dimanche 6 octobre, jour auquel l'Église honore sa mémoire, depuis que Léon X l'a mis solennellement au nombre des saints.

Dès que S. Bruno connut que son heure était venue, il fit assembler ses frères et leur exposa tout le cours de sa vie, comme pour leur faire une espèce de confession publique (1). Ensuite il fit sa profession de foi, insistant particulièrement sur l'Eucharistie, pour faire connaître qu'il détestait l'hérésie de Bérenger, son ancien maître. « Je crois, dit-il, que le pain et le vin qui sont consacrés sur l'autel, sont après la consécration le vrai corps de Jésus-Christ, sa vraie chair et son vrai sang, que nous recevons pour la rémission de nos péchés et dans l'espérance du salut éternel (2). »

Ces détails nous ont été conservés dans une lettre circulaire que ses disciples d'Italie envoyèrent à toutes les Églises, selon la coutume, pour le recommander aux prières des fidèles. Quand il s'agissait de quelque personne célèbre, on répondait à ces lettres par un court éloge du mort en prose ou en vers, et c'est ce qu'on nommait un titre. On nous a conservé plusieurs de ces titres de diverses Églises d'Italie et de France au sujet de S. Bruno : ce sont des monuments bien certains de la haute estime qu'on faisait de son érudition et de sa piété. Maynard, abbé de Cormery, répondit par la lettre suivante :

« Aux frères qui servent le Seigneur dans le monastère de la Tour. J'ai reçu votre billet le 31 octobre de cette année 1102, et j'y ai appris que la bienheureuse âme de mon

(1) *Ep. encycl. de morte Brunonis.* — (2) *Confessio S. Brunonis*, t. IV *Analect.*, p. 400.

cher maître Bruno est sortie de ce monde périssable, et a été portée aux cieux sur les ailes de ses vertus. La fin si glorieuse de ce grand homme m'a rempli de consolation. Cependant, comme je désirais depuis longtemps aller le voir pour lui découvrir ma conscience et vivre avec vous sous sa conduite, je n'ai pu retenir mes larmes en apprenant sa mort. Je suis originaire de Reims, j'ai étudié sous le seigneur Bruno, et, grâce à Dieu, j'ai fait dans les lettres quelques progrès, que je reconnais lui devoir. Mais comme je n'ai pu de son vivant lui en marquer ma reconnaissance, je tâcherai de lui en donner des preuves après sa mort, en priant pour lui comme pour moi-même (1). » Les réponses que firent plusieurs Églises à la lettre circulaire sur la mort de S. Bruno, ne sont pas moins glorieuses pour sa mémoire. On l'y nomme *un docteur et un philosophe incomparable*, et on le met au-dessus de Virgile et de Platon. S. Bruno était en effet un des plus savants hommes de son temps, et il avait enseigné à Reims avec une grande réputation. On a donné au public deux volumes *in-folio* des ouvrages de S. Bruno. Mais, à la réserve de son commentaire sur les Psaumes et sur les Épîtres de S. Paul, et des deux lettres dont nous avons parlé, tous les autres écrits qui portent son nom appartiennent à Bruno d'Asti.

Après la retraite de Bruno, la France possédait encore plusieurs habiles maîtres, dont les plus célèbres étaient alors Anselme ou Anselle, qui enseignait à Laon, et Guillaume de Champeaux, qui enseignait à Paris. Anselme jouissait d'une grande considération pour son érudition et sa probité. Il devint doyen de l'Église de Laon; ses explications de l'Écriture sainte étaient pour ses disciples un sujet d'enthousiasme général.

Guillaume de Champeaux, ainsi nommé du lieu de sa naissance près de Melun, n'enseignait pas avec moins d'éclat à Paris; mais il se distingua moins encore par son savoir que

(1) *Titul. Sancti Pauli Cormaric.* in *Append.* t. V *Ann. Bened.*, p. 669.— *Titul. Sancti Mauritii Andegav.*

par sa piété. Elle le porta à renoncer à sa chaire et à sa dignité d'archidiacre pour prendre l'habit de chanoine régulier dans le prieuré ou la celle de Saint-Victor près Paris. Hildebert évêque du Mans, ayant appris sa retraite, le félicita de ce qu'il avait embrassé la vraie philosophie, tout en désapprouvant qu'il eût renoncé à donner des leçons à ses disciples, « parce que, dit-il, la science qu'on tient enfermée, comme un avare tient son argent dans ses coffres, est un trésor inutile (1). »

Docile à cet avis, Guillaume reprit le cours de ses leçons, et fut dans la suite élevé sur le siége de Châlons-sur-Marne. Il avait fait du prieuré de Saint-Victor une école célèbre, où les vertus religieuses n'étaient pas moins en honneur que les sciences ecclésiastiques. C'est ce qui détermina le roi Louis le Gros à y faire bâtir une belle abbaye, qui fut longtemps occupée par des chanoines réguliers et donna plusieurs grands hommes et plusieurs habiles docteurs à la France.

Odon ou Odard, natif d'Orléans, était aussi un professeur célèbre. Il enseigna d'abord à Toul. Les chanoines de Tournay l'invitèrent à venir remplir la chaire de leur école, où il enseigna pendant cinq ans avec une si grande réputation, qu'on venait du fond de la Saxe pour prendre ses leçons, et qu'il avait jusqu'à deux cents clercs pour écoliers. Il excellait dans la dialectique, et montrait une grande prédilection pour les questions les plus ardues et les plus abstraites. Odon était réaliste, et par là fort opposé à la nouvelle doctrine des nominaux, qu'enseignait alors à Lille un professeur nommé Rambert. Il en résulta entre les maîtres et les disciples une émulation qui allait jusqu'à l'animosité : car la philosophie, qui fait profession de régler les passions des autres, ne modère pas toujours celles des philosophes, surtout lorsqu'il s'agit de défendre leurs opinions. S. Anselme était fort opposé aux nominaux, et il disait qu'ils étaient moins des dialecticiens que des hérétiques en matière de dialectique (2).

(1) Hildebert, *Ep.* I, l. I. — (2) Anselm., *de Verbi Incarn.*

Odon, ayant acheté par hasard le traité de S. Augustin *de Libero Arbitrio*, le jeta dans sa bibliothèque sans se mettre fort en peine de le lire ; car il était alors plus charmé de la lecture de Platon et des auteurs profanes que de celle des saints Pères. Mais un jour qu'il expliquait à ses disciples le quatrième livre de la *Consolation de la philosophie* de Boèce, où il est traité du libre arbitre, il se souvint qu'il avait un ouvrage de S. Augustin sur ce même sujet. L'ayant envoyé chercher, curieux de voir s'il y trouverait quelque chose digne de remarque, il en eut à peine lu trois ou quatre pages qu'on l'entendit s'écrier : « Hélas! j'avais ignoré jusqu'à présent quelle est l'éloquence de S. Augustin. » Aussitôt Boèce fut mis de côté, et le traité du saint docteur devint le texte des explications d'Odon à ses écoliers. Quand il fut arrivé à l'endroit du troisième livre où S. Augustin compare la misère d'un pécheur à la condition d'un esclave condamné à nettoyer un cloaque infect, il ne put retenir ses larmes et dit à ses disciples. « Nous venons de lire notre condamnation, nous qui donnons tous nos soins à acquérir une vaine science, qui négligeons le service de Dieu et nous rendons indignes de la gloire immortelle pour en acquérir une frivole et périssable (1). »

Ayant parlé de la sorte, il descendit de sa chaire et alla prier dans l'église. Tous ses écoliers, étonnés, le suivirent, et les chanoines de Tournay ne savaient à quoi attribuer cette action extraordinaire. Désormais Odon donna plus de temps à la prière qu'à l'étude, et, plus assidu à l'église qu'à sa classe, il donnait aux pauvres, surtout aux pauvres clercs, l'argent qui lui provenait de ses leçons. Sa ferveur ne faisant que croître, il s'associa quatre personnes : Odon de même nom que lui qui était abbé, Gerbert, Rodulfe et Guillaume, et ils formèrent ensemble la résolution de se donner entièrement à Dieu. Mais ils ne savaient s'ils devaient embrasser la vie mo-

(1) Herman., *de Restaur. monast. Sancti Martini*, in *Spicil.*, t. XII.

nastique ou la vie canoniale. En attendant qu'ils se fussent déterminés, ils demeurèrent dans une petite église de Saint-Martin près de Tournay. C'était celle d'une ancienne abbaye qui avait été détruite durant les courses des barbares.

Toute la ville de Tournay fut extrêmement édifiée des exemples de vertu que donnaient Odon et ses compagnons, et les habitants prièrent Ratbode, alors évêque de Noyon et de Tournay, de ne pas permettre qu'ils se retirassent ailleurs. L'évêque fit venir Odon, et, n'ayant pu rien gagner sur lui, il lui envoya un moine de Saint-Amand nommé Gislebert, en réputation de sainteté et regardé comme un prophète. Odon se rendit enfin aux exhortations de ce saint homme, et consentit à demeurer à Tournay. Il y prit avec ses compagnons l'habit des chanoines réguliers, et le dimanche 2 mai 1092 l'évêque les conduisit en procession à l'église de Saint-Martin, qu'il leur donna pour y vivre selon la règle de S. Augustin. Odon rétablit l'abbaye de Saint-Martin de Tournay, et quelques années après il y embrassa la vie monastique, après avoir reçu l'habit des mains de l'abbé d'Anchin. Nous verrons comment dans la suite il fut élevé sur le siége de Cambrai.

Il nous reste quelques ouvrages d'Odon qu'on peut voir dans la bibliothèque des Pères, savoir : une exposition du canon de la messe, un dialogue sur le mystère de l'Incarnation contre les Juifs, une homélie sur le mauvais fermier de l'Évangile et un livre de conférences. Odon cultivait aussi la poésie. Il avait composé dans sa jeunesse un poëme sur la guerre de Troie qui est perdu. Godefroy de Reims en a fait l'éloge dans une pièce de vers. Ce Godefroy était lui-même un habile professeur, et cultivait avec un égal talent la poésie et la philosophie (1).

(1) Baudry, abbé de Bourgueil, a fait de Godefroy de Reims une épitaphe qui commence par ces quatre vers :

— *Jucundus magnæ thesaurus philosophiæ*
Magnaque Musa perit, cum Godefridus obit.
Iste decus cleri, sol alter idoneus orbi,
Orbi sufficeret, viveret ipse diu.

Yves, évêque de Chartres, s'éleva encore par son érudition au-dessus des célèbres professeurs dont nous venons de parler. Ce saint évêque fut placé sur le siége de Chartres l'an 1090, après la déposition de Godefroy, son prédécesseur. Un plus digne évêque ne pouvait succéder à un prélat plus scandaleux.

Godefroy évêque de Chartres, et Godefroy ou Geoffroy évêque de Paris, son oncle, avaient été accusés de simonie sous le pontificat de Grégoire VII, et pour ce sujet Hugues, alors évêque de Die et légat du Saint-Siége, les avait excommuniés. Ils allèrent à Rome, où le pape les retint longtemps, en attendant que le légat vînt soutenir l'accusation contre eux ou qu'il envoyât des preuves du crime pour lequel ils étaient suspendus. Il ne fit ni l'un ni l'autre : Grégoire VII les renvoya à leurs fonctions, jusqu'à ce qu'on produisît contre eux des témoignages juridiques.

Après la mort de Grégoire VII, Godefroy de Chartres, qui croyait n'avoir plus rien à craindre, ne garda plus de mesure. Outre la simonie, on l'accusa d'adultère et d'autres crimes, qu'Urbain II ne voulut pas tolérer. Pour délivrer l'épiscopat de la honte d'un pareil scandale, il cita Godefroy à Rome. L'évêque s'y rendit avec confiance, dans l'espérance de s'y justifier comme la première fois. Mais son espoir fut trompé : les charges étaient si graves et les preuves si claires que, ne pouvant les éluder, il prit le parti de se déposer lui-même et de remettre au pape son anneau et son bâton pastoral. En conséquence, le pape et le roi donnèrent la permission au clergé et au peuple de Chartres de procéder à l'élection d'un nouvel évêque. Ils élurent, avec une grande unanimité, Yves, abbé des chanoines de Saint-Quentin de Beauvais. Le nouvel élu obtint sans peine le consentement du roi, qui connaissait sa piété et son mérite. Cependant Richer archevêque de Sens, métropolitain de Chartres, refusa de le sacrer sous divers prétextes, et particulièrement sur ce que, Godefroy de Chartres n'ayant pas été jugé dans la province, sa

déposition n'était pas légitime. C'était témoigner une grande malveillance : car il était notoire que Godefroy avait renoncé de son plein gré à l'épiscopat, pour s'épargner la honte d'une déposition plus ignominieuse. Yves, voyant qu'il n'avait rien à attendre de l'équité de son métropolitain, se résolut à faire le voyage d'Italie pour y recevoir l'ordination des mains mêmes du souverain pontife.

Le pape connaissait Yves depuis longtemps pour un des plus dignes sujets du clergé de France. Il le reçut avec distinction à Capoue, où Yves le trouva. Urbain l'ordonna évêque de Chartres, et, après la cérémonie, il lui fit l'exhortation suivante (1) : « Comme nous sommes persuadé que c'est par l'inspiration de Dieu que le clergé et le peuple de Chartres vous ont élu et que vous êtes venu vers nous pour nous prier de vous donner l'ordination épiscopale, nous l'avons fait volontiers, mon très-cher frère. Vous avez reçu l'épiscopat par l'imposition de nos mains; mais connaissez-en tout le poids : c'est un grand fardeau que d'être chargé du gouvernement des âmes. Il est difficile de conduire des inférieurs sans chercher son propre intérêt, de leur commander et d'être en même temps leur ministre et leur serviteur. N'oubliez jamais qu'au jour du jugement on vous demandera un compte rigoureux du talent qui vous a été confié. Nous vous exhortons particulièrement à conserver pure et sans tache la foi que nous vous avons fait professer dans la cérémonie de votre ordination, parce que la foi est le fondement de toutes les vertus. Quoique nous sachions que depuis votre enfance vous avez été nourri dans l'étude des saintes lettres, nous ne laissons pas de vous exhorter en peu de mots à ne point vous laisser enfler par la prospérité ni abattre par l'adversité; mais à vous comporter en toutes choses avec prudence et discrétion, afin que votre conduite soit irréprochable. » Ce discours du pape Urbain n'est qu'un abrégé tiré

(1) T. IX *Conc.*, p. 430.

mot pour mot d'une formule d'exhortation qui est marquée dans le pontifical romain, et qu'on devait donner par écrit à l'évêque nouvellement consacré, comme un précis de ses devoirs (1).

Les plus habiles critiques sont fort partagés sur l'année de l'ordination d'Yves de Chartres ; mais d'anciens actes nous paraissent décider la question, en rapportant la première année de son épiscopat à l'an 1090 (2). Le pape Urbain renvoya Yves avec des lettres qu'il écrivit en sa faveur au clergé et au peuple de Chartres. Il leur marque que sa dévotion pour la Ste Vierge l'a porté à prendre un soin spécial de leur Église ; qu'après avoir réfléchi sur les maux qu'elle a soufferts sous l'épiscopat de Godefroy, il a cru devoir le déposer et qu'il leur a donné pour évêque le prêtre Yves, qu'ils avaient élu. « Nous vous le renvoyons, leur dit-il, ordonné par les mains de S. Pierre, et nous vous conjurons, de la part de ce prince des apôtres, de le recevoir comme votre véritable pasteur (3). » La lettre est datée de Capoue, le 24 novembre.

Le lendemain le pape écrivit à Richer (4), archevêque de Sens, une lettre par laquelle il lui apprend que, sans donner atteinte à ses droits de métropolitain, il a ordonné Yves évêque de Chartres, sur le refus que lui archevêque avait fait de lui imposer les mains. Il le prie de le recevoir avec bonté au nombre de ses suffragants, de l'aider de ses conseils et de le soutenir de son autorité dans le gouvernement de son Église (5).

(1) *Pontif. Rom.*, p. III, p. 136.

(2) Souchet, dans ses notes sur la douzième lettre d'Yves, cite une charte du monastère de Vendôme où ce prélat est produit pour témoin d'un acte passé le vendredi de la semaine de Pâques de l'an 1091. Or, comme les lettres du pape Urbain qui donnent avis au métropolitain et au peuple de Chartres de l'ordination d'Yves, sont datées du 24 et du 25 novembre, il paraît certain qu'Yves fut ordonné au mois de novembre de l'an 1090, et apparemment le 24, qui était un dimanche.

(3) Labb. *Conc.*, t. X, p. 429.

(4) Dans l'inscription de la lettre du pape, cet archevêque est nommé *Roger*, *Rogerio* : il faut lire *Richer*, *Richerio*.

(5) Labb. *Conc.*, t. X, p. 429.

Richer était bien éloigné de ces sentiments. Il regardait comme un attentat à ses droits la déposition de Godefroy de Chartres prononcée en première instance par le pape, et sans que l'affaire eût été examinée dans le concile provincial. L'ordination d'Yves faite par le pape acheva de l'aigrir, et il refusa opiniâtrement de le reconnaître pour son suffragant. Il le cita même à comparaître devant son concile pour y être jugé, et lui écrivit à ce sujet une lettre pleine de fiel et de traits injurieux.

Yves y répondit avec fermeté. Après avoir marqué à l'archevêque qu'il a senti plus vivement les outrages faits au Saint-Siége par cette lettre, que ceux qui lui étaient faits personnellement, il lui parle ainsi (1) : « Vous ne craignez pas d'avancer que j'ai usurpé le siége de Godefroy : en quoi il est manifeste que vous levez la tête contre le Siége apostolique, en tâchant de détruire ce qu'il établit et de rétablir ce qu'il détruit. Résister aux jugements et aux constitutions de ce siége, c'est encourir la note d'hérésie : car il est écrit : *Il est démontré que celui qui ne s'accorde pas avec l'Église romaine est un hérétique* (2). De plus, c'est n'avoir pas assez de soin de votre réputation que d'appeler encore évêque un bouc émissaire, dont les adultères, les débauches, les trahisons et les parjures ont été publiés dans presque toute l'Église latine et qui, étant pour ce sujet condamné par le Saint-Siége, au tribunal duquel il désespérait de pouvoir se justifier, a remis lui-même son anneau et son bâton pastoral. Vous avez reçu à ce sujet un décret apostolique qui contient ces paroles : *Quiconque donnera quelque aide à Godefroy, déposé de l'épiscopat, pour persécuter ou envahir l'évêché de Chartres, nous jugeons qu'il est excommunié.* Voilà cependant le sujet que vous voulez rétablir dans l'épiscopat.

« Il y a dans votre lettre un autre article qui montre bien que vous avez ouvert votre bouche contre le Ciel, en osant

(1) Yvonis *Ep.* VIII, ap. Baron., an. 1092, n. 8. — (2) Cap. *Nolite*, dist. II.

appeler une bénédiction *telle quelle* celle que j'ai reçue par l'imposition des mains du pape et des cardinaux. Car c'est au pape qu'il appartient principalement et généralement de confirmer ou d'infirmer les ordinations, tant des métropolitains que des autres évêques. C'est à lui qu'il appartient de recevoir ou de casser vos constitutions et vos jugements, et de maintenir ses décrets, sans qu'aucun de ses inférieurs puisse les changer ou les corriger. » Yves cite à ce sujet l'autorité du pape Gélase, et celle de Grégoire IV, dans une lettre à S. Aldric du Mans. En finissant, il marque qu'il est prêt à se présenter pour se justifier devant le concile que son métropolitain voudra assembler en quelque lieu que ce soit, et même à Étampes, pourvu toutefois qu'on lui donne un sauf-conduit.

Richer de Sens tint en effet un concile à Étampes au sujet de l'ordination d'Yves. Il ne s'y trouva que trois évêques de la province avec le métropolitain, savoir les évêques de Paris, de Troyes et de Meaux (1). Geoffroy ou Godefroy évêque de Paris était oncle de Godefroy déposé du siége de Chartres. Sa naissance et ses charges lui donnaient du crédit : il était chancelier du roi Philippe, et frère d'Eustache comte de Boulogne, le père de Godefroy de Bouillon. Il n'est pas étonnant qu'un prélat de ce rang ait pu rallier quelques évêques à la cause de son neveu et les prévenir contre le nouvel évêque de Chartres, qui n'avait d'autre recommandation que son mérite et la justice de sa cause.

Dans ce concile ainsi composé, on fit un crime à Yves d'avoir reçu l'ordination du pape (2), et l'on voulait procéder à sa déposition. Mais il déclara qu'il en appelait au pape ; la crainte des décrets apostoliques arrêta ses adversaires. Ceux-ci ne le pressèrent point de poursuivre son appel ; cependant ils se

(1) Yvon. *Ep.* XII.

(2) Il est vrai que les canons ordonnent que l'évêque élu soit sacré par le métropolitain ; mais si celui-ci s'y refuse, le pape a le droit incontestable de l'ordonner, étant juge de la conduite du métropolitain.

tinrent sur la réserve et se gardèrent bien de reconnaître son droit. Yves voulait une solution, et, en rendant compte au pape de ce qui s'était passé dans ce concile, il pria Sa Sainteté d'écrire à l'archevêque et à ses suffragants pour leur ordonner, ou de le reconnaître pour légitime évêque de Chartres, ou d'aller à Rome rendre raison de leur refus. Dans la même lettre il conseille au pape de nommer pour la France un légat qui ne cherche que les intérêts de Jésus-Christ. « Car, ajoute-t-il, un homme de ce caractère est nécessaire à l'Église dans ces temps où chacun ose ce qu'il veut, fait ce qu'il ose, et le fait impunément.

Yves demeura évêque de Chartres, malgré le crédit de Godefroy, son compétiteur, qui se retira dans une prévôté de l'Église de Chartres située en Normandie, où un comte du pays le soutint quelque temps. Dès que le nouvel évêque de Chartres fut devenu tranquille possesseur de son siége, la pureté de ses mœurs, l'ardeur de son zèle et l'éclat de son érudition annoncèrent à l'Église de France un prélat digne de ses plus beaux jours. Yves était né d'une famille noble du Beauvoisis, et il se distingua dès sa jeunesse par une tendre piété et par un amour ardent pour l'étude. Il avait étudié la théologie au monastère du Bec sous le célèbre Lanfranc. La connaissance des canons avait été pour lui l'objet d'une étude suivie et constante, et il passa avec justice pour le plus habile canoniste de son temps.

Gui évêque de Beauvais, qui avant son élévation à l'épiscopat était doyen de Saint-Quentin de Vermandois, ayant fondé une abbaye de chanoines réguliers en l'honneur de S. Quentin, donna la dignité de prévôt à Yves, dont il connaissait le zèle et la prudence. Ensuite il lui confia la charge d'abbé. Yves déploya dans cette position élevée les rares talents qu'il avait reçus pour instruire et pour gouverner les âmes. Les chanoines apprirent de lui à connaître les devoirs de leur état et à les pratiquer ; en peu de temps il rendit sa communauté si florissante, qu'elle servit de modèle aux autres maisons de

cet institut. Son zèle et sa piété ne le détournaient pas néanmoins de l'étude : car ce fut alors qu'il composa son grand ouvrage intitulé *le Décret*, qui est un recueil complet des canons. Mais il le fit moins pour montrer sa science que pour se rendre utile à l'Église et procurer le rétablissement de la discipline ; il y a lieu de croire que ce fut cet ouvrage qui le fit connaître du pape, et qui, prévenant d'estime pour lui le roi et le clergé de Chartres, le fit élever sur ce siége. Du reste, on vit bientôt qu'Yves était digne de cette place par son courage à résister aux puissances de la terre, lorsqu'il s'agissait de maintenir la loi de Dieu. Le roi Philippe en fit l'épreuve dans l'entreprise criminelle où sa passion l'engagea, et dont nous allons rendre compte.

Ce prince semblait, par les dehors d'une vie mieux réglée, avoir enfin cédé aux remontrances de S. Grégoire VII, lorsqu'il se laissa entraîner de nouveau par l'ardeur de ses passions dans une voie où, au prix des plus cuisants chagrins, il ternit sa gloire par le scandale qu'il donna à la chrétienté. Philippe avait épousé depuis longtemps Berthe, fille de Florent, duc de Frise, et il en avait déjà trois enfants, lorsqu'il résolut de la répudier pour épouser Bertrade, fille du comte Simon de Montfort et troisième femme de Foulques Rechin (1), comte d'Anjou, qui l'avait épousée du vivant des deux premières. C'était une femme d'une rare beauté, mais d'un esprit fort artificieux. S'étant aperçue qu'elle était aimée du roi, elle quitta son mari, qui parut s'en mettre peu en peine, et elle se réfugia à la cour de France. Philippe l'aima éperdument; mais sa passion ne flatta Bertrade que par l'espérance qu'elle conçut de devenir reine.

Il était aisé de prévoir que l'accomplissement de ce dessein rencontrerait les plus grandes difficultés ; mais un amour violent est aveugle et crédule, et le roi se flatta de surmonter

(1) Ce prince fut surnommé *Rechin* à cause de son humeur chagrine. Car rechin signifiait *aigre*, un homme de mauvaise humeur, d'où le mot de *rechigner* nous est resté. Dans certaines provinces on appelle *rêches* des fruits qui ont un goût âcre.

tous les obstacles. Le premier de tous était la reine Berthe, sa femme légitime ; il la relégua à Montreuil-sur-Mer, puis il s'appliqua à gagner les évêques de son royaume. Comme Yves de Chartres était le plus savant et le plus estimé, le roi n'omit rien pour surprendre son suffrage. Il le manda à sa cour, où, après lui avoir fait mille caresses accompagnées des promesses les plus flatteuses, il le conjura de l'aider dans l'affaire du mariage qu'il projetait. Yves n'était pas de ces prélats courtisans ou ambitieux à qui les volontés du prince et les grâces qu'ils en espèrent, servent de règle de conduite et quelquefois de motifs pour leurs décisions. Il répondit au roi avec liberté qu'il ne devait pas penser à contracter un nouveau mariage, à moins que la cause de son divorce n'eût été auparavant terminée (1).

Le roi, qui ne cherchait qu'à le tromper, l'assura que son divorce avait été approuvé par le jugement du pape, par celui de l'archevêque de Reims et des prélats de cette province. Yves lui répliqua qu'il n'avait aucune connaissance de cette décision ; qu'au reste, il n'assisterait pas à son mariage avec Bertrade, à moins qu'il ne fût assuré que les évêques de la province de Reims l'avaient approuvé, et que l'archevêque de Reims n'en fît la cérémonie, selon le droit que le Saint-Siége et une ancienne tradition ont donné à son Église. Yves s'exprimait ainsi à cause du sacre de la nouvelle reine, qui devait accompagner la cérémonie du mariage. Mais, incapable de se laisser abuser, il manda aussitôt à Rainald archevêque de Reims ce qui s'était passé entre le roi et lui dans cette conférence, et exhorta ce prélat et ses suffragants à ne point trahir la religion dans cette affaire. « Pour moi, ajoute-t-il, j'aime mieux perdre pour toujous la dignité et le nom d'évêque, que de scandaliser par quelque prévarication le troupeau du Seigneur confié à mes soins (2). »

Le roi, que sa passion pour Bertrade captivait de plus en

(1) Yvon. *Ep.* XIII. — (2) *Ibid.*

plus, ferma l'oreille à toutes les représentations des personnes zélées, et, pour se lier davantage, il fit serment de l'épouser au plus tôt. Ayant donc résolu de passer outre, il donna ordre d'inviter les évêques à se trouver à la célébration de son mariage. Yves répondit à cette invitation avec une fermeté digne de sa vertu. Voici en quels termes il écrivit au roi (1) :

« Ce que j'ai dit de vive voix à Votre Sérénité avant votre serment, je prends la liberté de le lui écrire. Je ne veux ni ne puis assister à la célébration de votre mariage, à laquelle vous m'invitez, à moins qu'un concile général n'ait décidé que vous avez légitimement répudié la reine votre épouse, et que vous pouvez contracter avec celle que vous vous proposez d'épouser. Si l'on m'avait invité à quelque conférence avec les évêques où l'on eût pu librement discuter cette affaire, je n'y aurais pas manqué ; mais je ne puis me rendre à Paris pour le sujet qui m'y fait appeler. Ma conscience, que je dois conserver pure devant Dieu, et la réputation d'un évêque de Jésus-Christ, qui doit être sans tache, m'en empêchent ; j'aimerais mieux être jeté au fond de la mer avec une meule attachée au cou que d'être un sujet de scandale pour les faibles. Prince, ce que je dis n'est pas contre l'obéissance que je vous dois : c'est, au contraire, pour vous mieux marquer ma fidélité que j'ose vous parler ainsi, puisque je suis persuadé que ce mariage se fera au détriment de votre âme et exposera votre couronne au plus grand des périls. Que Votre Sublimité se garde de faire ce qui peut causer la perte du royaume temporel aussi bien que celle du royaume éternel. »

Le savant évêque fait ici sans aucun doute allusion aux effets temporels de l'excommunication, effets qui étaient les mêmes en France que dans les autres États de l'Occident. Mais il ne crut pas devoir se borner à cette protestation, et il ne négligea rien pour lui donner le plus grand retentissement en faisant parvenir une copie de sa réponse aux autres évêques,

(1) *Ep.* xv.

invités avec lui à la cérémonie du mariage du roi, et en les exhortant à n'être pas, dans les conjonctures présentes, des chiens muets qui n'ont pas la force d'aboyer (1).

Le roi ne tarda pas à reconnaître qu'il trouverait dans les évêques plus de fermeté qu'il n'avait cru, et que plusieurs prélats refuseraient de se trouver à la célébration de son mariage : ce qui ne pouvait manquer de produire un mauvais effet dans l'esprit du peuple. Pour en prévenir les suites, il prit le parti de faire la chose avec moins d'éclat, et se contenta de se faire marier par l'évêque de Senlis, en présence seulement de l'archevêque de Rouen et de l'évêque de Bayeux, qui n'étaient point de ses États.

Ce mariage illégitime causa un grand scandale dans toute la France. La plupart des évêques en murmurèrent hautement; les autres, plus politiques, gardèrent le silence, et quelques-uns par lâcheté entreprirent de le justifier. De leur côté quelques seigneurs qui cherchaient une occasion de troubles, prirent les armes en faveur de la reine Berthe, que le roi avait répudiée contre toutes les règles.

Dès que le pape Urbain eut connaissance d'une alliance si scandaleuse, il écrivit une lettre circulaire à tous les évêques pour leur ordonner d'examiner le nouveau mariage du roi, et de le casser s'ils jugeaient qu'il eût été contracté contre les lois de l'Église. En même temps le pape nomma pour son légat en France Hugues archevêque de Lyon, le même qui, étant évêque de Die, s'était déjà acquitté avec tant de fermeté de ce ministère sous le pontificat de Grégoire VII. Hugues avait peine à accepter une mission que les conjonctures rendaient si délicate et si difficile, et plusieurs évêques, qui craignaient son zèle, lui conseillaient de la refuser. Yves de Chartres, l'ayant appris, lui écrivit pour le rassurer contre les terreurs qu'on tâchait de lui inspirer au sujet du roi.

« Ceux qui se portent bien, lui dit-il (2), n'ont pas besoin de

(1) *Ep.* XIV. — (2) *Ep.* XVIII.

médecin ; ceux-ci ne sont nécessaires qu'aux malades. Quoiqu'il se soit élevé un nouvel Achab dans le royaume d'Italie et une nouvelle Jézabel dans celui de France, Elie ne peut pas dire qu'il est demeuré seul. Dieu s'est réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal. Quoique Hérodiade danse devant Hérode, quoiqu'elle demande et obtienne la tête de Jean-Baptiste, il faut que Jean dise : *Il ne vous est pas permis de répudier votre femme sans raison.* Quoique Balaam enseigne à Balac à séduire les Israélites par l'amour des femmes, Phinées ne doit point pardonner à l'Israélite qui pèche avec une femme madianite. Quoique Néron, à l'instigation de Simon, fasse emprisonner Pierre, Pierre ne doit pas se lasser de dire à Simon : *Que votre argent périsse avec vous!* Plus les méchants font d'efforts contre l'Église, plus il faut montrer de courage pour la défendre et pour en relever les ruines. Ce n'est pas pour vous instruire que je vous parle de la sorte : je voudrais seulement persuader à Votre Paternité de remettre la main à la charrue pour arracher les épines du champ du Seigneur. »

L'archevêque Hugues, qui s'était sincèrement réconcilié avec le Saint-Siége, accepta la légation, et nous verrons qu'il en remplit les devoirs avec un zèle et un courage qui effacèrent la tache dont il avait terni la gloire de sa première légation.

Cependant quelques amis que l'évêque de Chartres avait à la cour, essayèrent de faire sa paix avec le roi, et ils lui mandèrent que ce prince, pour lui rendre ses bonnes grâces, exigeait seulement qu'il dissimulât. Il répondit en ces termes à Gui, maître d'hôtel (1) du roi :

« Je vous remercie des peines que vous vous donnez pour

(1) Il y a dans le latin *dapifero*. C'était alors la première charge de la couronne : car le *dapifer* signe dans les chartes de ce temps-là *immédiatement après le roi*, et quand la charge n'était pas remplie, on marquait dans les chartes : *dapifero nullo*. On croit que le grand maître de la maison du roi a succédé à ce premier officier qu'on appelait *dapifer*.

faire ma paix avec le roi. Mais comme cette paix ne peut être solide tant qu'il persistera dans son dessein, j'ai résolu d'attendre encore quelque temps pour voir s'il ne changera pas. Tout se prépare pour casser son mariage et le séparer de sa nouvelle épouse : car j'ai vu des lettres que le pape Urbain écrit aux archevêques et aux évêques pour réduire ce prince à la raison, et le corriger par les canons, s'il ne vient pas à résipiscence. Les lettres auraient même déjà été publiées ; mais, pour l'amour du roi, j'ai obtenu qu'on les tînt encore secrètes quelque temps, afin d'empêcher autant qu'il est en moi le soulèvement du royaume contre lui. Avertissez-en le roi, et mandez-moi ses sentiments (1). »

Yves craignait que les lettres du pape ne fournissent un prétexte à la révolte, et il n'était pas fâché de le faire craindre au roi, afin que la politique vînt, pour ainsi dire, au secours de la religion. Le roi ne lui sut pas gré de cet avis ; au contraire, pour avoir occasion de le molester, il lui envoya ordre de venir le trouver, avec les milices de son Église, à Chaumont ou à Pontoise. L'évêque de Chartres lui fit la réponse suivante (2) :

« Plusieurs raisons importantes m'empêchent de me rendre à l'ordre que j'ai reçu de Votre Excellence. La première, c'est que le pape Urbain vous a défendu par l'autorité apostolique d'avoir commerce avec la femme que vous regardez comme votre épouse, et que vous n'avez pas voulu permettre qu'on fît serment pour la sûreté du concile que Sa Sainteté avait chargé les évêques de tenir. Si vous ne vous séparez pas de Bertrade, la même autorité vous interdit la communion, et elle défend à tous les évêques de lui imposer la couronne. C'est par respect pour Votre Majesté que je refuse de me rendre auprès de vous, de peur qu'étant contraint de déférer au Saint-Siége, à qui je dois obéissance comme à Jésus-Christ, je ne sois obligé de publier hautement

(1) *Ep.* XXIII, ap. Baron. an. 1095, n. 13. — (2) *Ep.* XXVIII.

ce que je vous dis ici à l'oreille. Une autre raison, c'est que la plupart des vassaux et des soldats de mon Église sont absents ou excommuniés. Je ne puis lever l'excommunication sans qu'ils aient auparavant fait satisfaction, ni les envoyer à l'armée tant qu'ils seront excommuniés. De plus, Votre Sérénité sait qu'il n'y a point de sûreté pour moi à sa cour. Je crains tout de la colère d'un sexe qui est souvent infidèle à ses amis : que ne sera-t-il pas contre ceux qu'il regarde comme ses ennemis ? »

Yves de Chartres ne tarda pas à éprouver les effets de la colère du roi, ou plutôt de celle de Bertrade. Le roi lui fit un crime de n'être pas venu rejoindre son armée avec les troupes de son Église. Il se déclara son ennemi, ou, comme on parlait alors, il le *déféoda* (1) et abandonna au pillage les biens de son évêché. Le saint évêque se vit par là réduit à une grave extrémité ; mais il n'en montra que plus de courage. Guillaume abbé de Fécamp l'en félicita par une lettre, où il le compare à Jean-Baptiste et à Élie. Yves lui répondit qu'il voudrait pouvoir ressembler à ces saints ; mais qu'il en est bien éloigné, quoiqu'il ait déjà le bonheur de souffrir la perte de ses biens. Il se recommande à ses prières et à celles de sa communauté : « Car pour moi, ajoute-t-il, je suis si accablé d'affaires que je ne goûte aucun repos, et il arrive rarement que je puisse réciter mon office aux heures marquées (2). »

Yves, sans se relâcher de sa fermeté, fit quelques démarches pour apaiser le roi, ou du moins pour se justifier. Il lui écrivit la lettre suivante (3) : « Comme c'est par votre main que la grâce de Dieu m'a tiré du fumier pour m'élever jusqu'au trône des princes, je reconnais qu'après Dieu je dois

(1) Il y a dans le texte : *me diffiduciastis ; diffidare* ou *diffiduciare aliquem*, c'est se déclarer son ennemi, renoncer à la foi ou à l'amitié qu'on lui avait promise. C'est ce qu'on appelait *défier* ou plutôt *déféoder* quelqu'un, suivant une expression en usage au moyen âge. On croyait qu'il était contraire aux lois de l'honneur et de la bravoure d'attaquer quelqu'un dans ses biens ou dans sa personne sans lui avoir auparavant donné un défi en présence de témoins, afin qu'il pût se tenir sur ses gardes. Celui qui en usait autrement était regardé comme un traître.

(2) *Ep.* XIX. — (3) *Ep.* XXII.

vous rendre tout le respect et tous les honneurs qui sont dus à votre dignité et qui conviennent à votre salut. Mais puisque les avis salutaires que la charité et la fidélité m'ont engagé à donner à Votre Sérénité, vous ont tellement aigri que vous m'avez déféodé et que vous avez exposé au pillage les biens de mon évêché, je ne puis, ni en sûreté ni en honneur, me présenter à votre cour. Je supplie Votre Majesté de me donner le temps de respirer un peu et de réparer en quelque sorte les pertes que j'ai faites, qui ont été si grandes que j'ai presque manqué de pain... Pour ce qui regarde mes accusateurs, à qui vous m'ordonnez de répondre, quand je saurai qui ils sont et ce qu'ils me reprochent, je serai prêt à répondre, ou à l'église, si ce sont des affaires ecclésiastiques, ou à la cour, si ce sont des affaires séculières. »

Yves n'en fut pas quitte pour la perte de ses biens. Hugues du Puiset, vicomte de Chartres, se saisit de sa personne pour faire sa cour au roi et le tint long-temps prisonnier dans un château. Les habitants de Chartres voulaient prendre les armes pour délivrer leur pasteur, et trouvèrent moyen de lui faire savoir leur dessein. Mais le saint évêque, trop heureux de souffrir pour la justice, s'y opposa, et leur fit dire qu'il leur défendait d'avoir recours aux voies de fait (1).

Le pape Urbain, ayant appris que c'était l'évêque de Senlis qui avait marié le roi et que l'évêque de Chartres était détenu prisonnier, écrivit à l'archevêque de Reims et aux évêques ses suffragants une lettre pour leur faire des reproches de l'indifférence avec laquelle ils souffraient de tels attentats. « Aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, leur dit-il (2), nous vous ordonnons par l'autorité apostolique d'aller trouver le roi, ce que vous devriez déjà avoir fait, et d'employer les avis, les reproches, les réprimandes et les prières pour lui inspirer l'horreur de son crime. S'il n'en tient pas compte, nous serons obligés, vous et moi, de venger les

(1) Yvon. *Ep.* XX. — (2) *Ep.* Urbani II, t. X *Conc.*, p. 463.

injures faites à la loi de Dieu, et de percer les Madianites adultères d'un glaive plus terrible que celui de Phinées. Faites les mêmes instances pour la délivrance de notre frère l'évêque de Chartres. Si celui qui le retient prisonnier ne vous écoute point, excommuniez-le et jetez l'interdit sur ses châteaux et sur ses terres. »

On ne sait quelles démarches firent les évêques de France pour la délivance de leur collègue ; mais ce que leur zèle n'aurait peut-être pas obtenu, la politique engagea le roi à le faire. Ce prince, qui voulait entamer une négociation avec le pape pour lui faire approuver son mariage, crut devoir sacrifier son ressentiment contre l'évêque de Chartres à l'intérêt qu'il avait de ne pas s'attirer les censures du Saint-Siége.

Le sentence d'excommunication était portée contre lui, et la gravité seule de ses conséquences en faisait différer la publication, lorsque, sans vouloir renoncer à son péché, il entreprit de gagner le pape ou du moins de l'intimider. Philippe lui envoya à ce dessein des ambassadeurs qui avaient ordre, s'ils le trouvaient inflexible à leurs prières, d'en venir aux menaces, et de lui déclarer que le roi embrasserait le parti de l'antipape Guibert et entraînerait toute la France dans le schisme. Yves de Chartres trouva le moyen d'avoir connaissance des instructions données à ces ambassadeurs, et, craignant que le pape ne se laissât effrayer, il lui écrivit pour le rassurer contre le danger dont on voulait lui inspirer la crainte.

« Les ambassadeurs qui vous sont envoyés, lui dit-il (1), se confiant dans l'artifice de leur esprit et dans les grâces de leur discours, ont promis qu'ils obtiendraient au roi l'impunité de son crime de la part du Saint-Siége, parce qu'ils vous feraient entendre que le roi et le royaume se sépareraient de votre obéissance, si vous ne leviez l'excommunication portée contre ce prince. Il ne m'appartient pas de vous faire des

(1) *Ep.* XLVI.

leçons. Mais si quelques-uns se séparent de l'unité de leur mère, ce sont ceux qui en sont déjà séparés de cœur. Votre Sainteté doit se consoler par ces paroles de l'Écriture : *Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal;* et par ces autres *: Il faut qu'il y ait des hérésies, afin qu'on connaisse ceux qui sont éprouvés* (1). »

L'évêque de Chartres avertissait également le pape que les archevêques de Reims, de Sens et de Tours avaient reçu ordre du roi de se rendre à Troyes avec leurs suffragants, pour tenir un concile sur cette affaire le premier dimanche après la Toussaint, quand on aurait reçu la réponse que le Saint-Siége jugerait à propos de faire aux envoyés du roi. « Pour moi, ajoutait-t-il, quoique je sois invité au concile, je ne crois pas devoir m'y trouver, à moins que vous n'en jugiez autrement : car je crains bien que cette assemblée ne fasse quelque chose contre la justice et contre le Saint-Siége. »

Le pape, qui était prévenu, n'eut garde de se laisser surprendre ou affaiblir par les raisons ou par les menaces des envoyés du roi. Il répondit qu'il ne pouvait consentir au mariage de Philippe avec Bertrade, à moins qu'on n'eût reconnu que ce prince avait eu des raisons légitimes de répudier Berthe. C'était là le nœud de la difficulté : car, quoique Bertrade eût été mariée à Foulques Rechin, on n'incidenta pas là-dessus, parce qu'il paraissait évident que ce comte, qui avait déjà répudié deux femmes sans raison, n'avait pu contracter un mariage légitime avec Bertrade du vivant de ces premières femmes.

Philippe, sur cette réponse, fit assembler le concile dont nous avons parlé. Mais comme l'archevêque de Reims était retenu par la goutte, il ne se tint pas à Troyes, selon le premier projet, mais à Reims, où le roi manda à l'archevêque de Sens de vouloir bien se rendre. Yves de Chartres, sommé de se trouver à ce concile, demanda un sauf-conduit au roi, et,

(1) Rom. II. 14; I Corinth. XI, 19.

n'ayant pu l'obtenir, il se crut dispensé d'y aller. On lui en sut mauvais gré, et l'on entama une procédure contre lui.

Yves écrivit à Richer de Sens, son métropolitain, une lettre où il lui disait, pour se justifier, qu'il n'avait pas dû comparaître au concile (1) : 1° parce qu'il y avait été invité par des évêques qui n'étaient pas de sa province, et qui d'ailleurs ne devaient pas être ses juges ; 2° parce qu'étant manifeste que c'était la haine qui portait ses ennemis à l'accuser, il en appelait au Saint-Siége ; 3° parce que, n'ayant pu obtenir un sauf-conduit du roi, il n'y avait pas de sûreté pour lui.

« D'ailleurs, ajoute-t-il, je comprends, par les menaces qu'on me fait, qu'il ne m'aurait pas été permis dans votre assemblée de dire la vérité, puisque, pour l'avoir dite et pour avoir obéi au Saint-Siége, on me traite avec tant de sévérité, jusqu'à m'accuser de parjure et de lèse-majesté. Mais, qu'il me soit permis de vous le dire, ces reproches conviennent mieux à ceux qui se contentent d'appliquer des fomentations à une plaie rebelle à des remèdes doux, au lieu d'y appliquer le fer et le feu. Si vous l'aviez fait avec moi, notre malade serait déjà guéri. En le traitant autrement, c'est à vous de voir si vous vous acquittez des devoirs que l'épiscopat et la fidélité que vous devez au prince vous imposent.

« Quant à ce qui m'est personnel, que le roi fasse contre moi tout ce qu'il voudra : qu'il m'enferme, qu'il me chasse, qu'il me proscrive : j'ai résolu, avec la grâce, de tout souffrir pour la loi de mon Dieu. Je ne veux point consentir à son péché, parce je ne veux point avoir part à sa punition. Que l'Ange du grand conseil et l'Esprit de force soient avec nous. »

Le concile de Reims, qui se tint l'an 1094, parut en effet assez favorable au divorce du roi. Mais le pape, qui s'y était attendu, avait envoyé ordre à Hugues archevêque de Lyon, son légat, d'en tenir un à Autun, ville du duché de Bourgogne, et où, par conséquent, les évêques devaient avoir plus de li-

(1) *Ep.* XXV.

berté. Le concile s'assembla le 16 octobre; il s'y trouva des évêques de diverses provinces au nombre de trente-deux, parmi lesquels on ne nomme que Radulfe archevêque de Tours et Hoël évêque du Mans. On y renouvela l'excommunication contre l'empereur Henri et contre l'antipape Guibert, et l'on excommunia le roi Philippe pour avoir épousé Bertrade du vivant de Berthe, sa femme légitime. Le concile publia aussi des décrets contre la simonie et contre l'incontinence des prêtres, et fit défense aux moines de desservir les Églises paroissiales (1).

Ce fut après cette décision que l'évêque de Chartres écrivit une lettre fort importante, dans laquelle il expose les effets temporels de l'excommunication et les fondements sur lesquels ils reposent. Consulté par Laurent, moine de la Charité, sur la conduite à tenir envers les excommuniés, il lui met devant les yeux les règles établies ou renouvelées sur ce sujet par Grégoire VII; il cite et explique les canons du même pontife, ou plutôt du concile de Rome, qui délient de leurs serments tous ceux qui sont liés envers les excommuniés par quelque engagement que ce soit; il rappelle la défense faite aux excommuniés d'accuser et de se défendre en justice, et enfin il ajoute que *les lois divines et humaines* l'ont établi ainsi pour obliger les excommuniés à rentrer en eux-mêmes et à se repentir de leurs péchés (2).

La doctrine de Grégoire VII n'était pas autre. Ce pontife, comme nous l'avons vu, invoquait contre Henri IV l'autorité des lois divines et humaines. Par le droit divin les excommuniés étaient exclus de la communion des fidèles; par le droit humain ils étaient privés des avantages de la société civile, dépouillés de leurs honneurs et de leurs dignités.

Le roi Philippe le comprit ainsi: car depuis le jour de son excommunication, il souffrit patiemment que dans tous les lieux où il allait on cessât l'office public. Lui-même, depuis

(1) *Chron. Vird.* — Bertholdus, ap. Baron., an. 1094, n. 17. — (2) Yvon. *Epist.* CLXXXVI.

le jour où son excommunication fut publiée, ne porta plus la couronne et n'assista à aucune des fêtes et cérémonies où il aurait été obligé de se revêtir des ornements royaux. Cependant, avec la dispense des évêques des lieux, il se faisait dire une messe basse dans sa chapelle.

Cette soumission du roi et la mort de la reine Berthe, qui survint en ce temps-là, paraissaient lever les difficultés et faisaient espérer que le pape pourrait se laisser fléchir. Urbain II, pour terminer cette affaire, avait indiqué un concile à Plaisance, où le roi avait promis de se trouver en personne. Cependant il se contenta d'y envoyer des ambassadeurs chargés de demander jusqu'à la Pentecôte une remise, qui fut accordée (1). Le délai n'était pas long : car le concile de Plaisance se tint pendant le carême de l'an 1095. Un grand nombre d'évêques d'Italie et de France y assistaient. On n'y parla pas du divorce du roi Philippe, qui devait être jugé dans un prochain concile. Cette affaire semblait donc toucher à son terme; mais nous verrons qu'elle fut encore le sujet de vives et fréquentes préoccupations pour le pape Urbain et pour ses successeurs. Le temps n'était pas encore venu où elle devait arriver à un heureux dénoûment par le repentir et la soumission du roi.

Malgré les scandales que donnait le roi Philippe, il ne négligeait pas la répression des désordres qui régnaient dans quelques monastères. Il en coûte moins, il est vrai, de réprimer les passions des autres que de modérer les siennes propres. Les moines de Saint-Magloire de Paris, qui étaient encore alors dans l'église de Saint-Barthélemy, près du palais, étaient tombés dans un grand relâchement. Le roi confia la réforme de ce monastère à l'abbé de Marmoutier. Ce prince voulut aussi remédier par les mêmes moyens aux déréglements des religieuses de Faremoutiers. Cette célèbre abbaye, si longtemps l'asile de la piété et de la pudeur, était alors le

(1) Berthold.

théâtre de honteux scandales. Le roi prit la résolution d'en chasser les religieuses, et de donner l'abbaye à Bernard abbé de Marmoutier pour y mettre une partie de ses moines. Il paraît que les religieuses changèrent de conduite : car l'abbaye leur demeura.

Le roi Philippe et le pape Urbain II donnèrent aussi leurs soins au rétablissement de l'évêché d'Arras, affaire qui paraissait simple et aisée, mais que divers intérêts rendirent délicate et difficile. Depuis S. Waast, l'évêché était demeuré uni à celui de Cambrai. Mais comme Cambrai était du royaume de Lorraine, et par là des États de l'empereur Henri IV, le roi de France et le comte de Flandre désiraient qu'on établît un évêque particulier à Arras. Les habitants de cette ville le désiraient aussi avec ardeur. Ils s'adressèrent au pape, qui, entrant dans les vues du roi, leur permit de procéder à l'élection d'un évêque, et manda à l'archevêque de Reims d'ordonner celui qu'ils auraient élu (1).

Le clergé et le peuple d'Arras, ayant recu la lettre du pape, procédèrent à l'élection en présence de six évêques. Lambert de Guisnes, chanoine et chantre de Lille, fut élu unanimement et installé malgré lui sur le siége épiscopal. C'était un homme d'un rare mérite, et qui n'accepta cette dignité que par obéissance aux ordres du pape. Aussitôt le clergé d'Arras écrivit à l'archevêque de Reims pour le prier de l'ordonner. L'archevêque, retenu par la crainte de blesser les habitants de Cambrai, qui le menaçaient de se séparer de sa métropole, différa de le faire sous divers prétextes. Lambert, bientôt convaincu qu'il n'obtiendrait rien de l'archevêque de Reims, partit pour Rome la veille de Noël, accompagné des principaux du clergé, d'Arras; et le pape, après avoir pris l'avis de son clergé, l'ordonna évêque d'Arras le 19 mars, qui était le quatrième dimanche du carême de l'an 1094.

Pendant le séjour que Lambert fit à Rome, il assista au ju-

(1) T. X *Conc.*, p. 448.

gement que le pape Urbain rendit pour terminer le procès qui durait depuis si longtemps entre l'Église de Tours et les Églises de Bretagne au sujet de la métropole de Dol. Le pape se prononça, comme ses prédécesseurs, en faveur de la métropole de Tours, et, pour consoler l'évêque de Dol, il lui accorda le *pallium*. La sentence fut adressée à Radulfe, archevêque de Tours, et à ses successeurs (1).

Rainald, archevêque de Reims, qui avait montré tant de tiédeur pour le rétablissement de l'évêché d'Arras, témoigna plus de zèle contre Roscelin, chanoine de Compiègne, qui, ayant enseigné des hérésies sur la Trinité, entreprit, pour se justifier, de faire retomber ces accusations sur Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, et sur Anselme, abbé du Bec. Roscelin était Breton : on le nomma Roscelin de Compiègne parce qu'il était chanoine de Saint-Corneille de cette ville. C'était un dialecticien subtil de la secte des nominaux, dont quelques écrivains le font le chef. Il professa la philosophie avec beaucoup de réputation ; mais il s'égara en sortant de sa sphère et en voulant faire le théologien. S'appuyant sur les règles de la dialectique, il entreprit de sonder les profondeurs du mystère de la Trinité, et avança que, puisqu'il y avait trois personnes en Dieu, on rencontrait donc dans ce mystère trois choses séparées, autant que le sont trois anges ; et il en venait jusqu'à dire que, si l'usage le permettait, on pourrait dire qu'il y a trois dieux. Comme on se récria contre une proposition inouïe dans le christianisme, il soutint que c'était la doctrine de Lanfranc et d'Anselme. Ses moyens de défense augmentèrent le scandale. Pour le faire cesser par la condamnation de cette impiété, Rainald, archevêque de Reims, convoqua l'an 1092 ou 1093 un concile de sa province à Soissons, où Roscelin fut cité (2).

S. Anselme, qui était encore alors abbé du Bec, ayant appris ce que ce novateur débitait sur son compte, crut qu'il ne

(1) *Sententia Urbani*, ap. Martène, *Collect.* in-4°, p. 68.—(2) Labb., t. X *Conc.*, p. 484.

devait rien négliger pour justifier sa foi. Ce n'est que sur de pareilles accusations qu'il n'est pas permis d'être patient. Le saint abbé écrivit à Foulques évêque de Beauvais une lettre dans laquelle, après avoir exposé le fait, et marqué que la vie sainte de Lanfranc le justifie assez de cette accusation, qui n'est plus recevable après sa mort, il ajoute :

« Pour ce qui me regarde, je veux que tout le monde sache que je crois de cœur et confesse de bouche les trois symboles, celui des apôtres, celui de Nicée et celui de S. Athanase ; et qu'en particulier j'anathématise le blasphème qu'on m'a dit que Roscelin proférait, et quiconque le soutient, fût-il un ange, je lui dis anathème. » Il priait Foulques de porter cette lettre au concile qui était indiqué, et si l'on parlait de lui, de la lire pour sa justification (1). Foulques était moine du Bec lorsqu'il fut élu évêque de Beauvais ; et Anselme, son abbé, qui avait pour lui une grande estime, s'était difficilement décidé à consentir à son élection. Il n'y a pas lieu de douter que Foulques n'ait dissipé sans peine, au concile de Soissons, le soupçon que Roscelin avait tâché de faire naître sur l'orthodoxie d'Anselme.

Cet hérétique, sous le coup des menaces du peuple qui voulait le lapider, tant il avait horreur de son blasphème, n'hésita pas à se rétracter en plein concile. Mais, selon la coutume des novateurs, dès que le danger fut passé, il recommença à dogmatiser, et manifesta le dessein de se retirer à Chartres, apparemment pour y ouvrir une école. Le saint évêque Yves, qui fut averti qu'il était retombé dans ses erreurs, lui manda qu'il ne le verrait pas volontiers, parce que le commerce qu'il serait obligé d'avoir avec lui le rendrait lui-même suspect à son peuple ; que d'ailleurs les habitants de Chartres, apprenant qu'il est encore attaché à ses erreurs, ne manqueraient pas, s'ils le voyaient parmi eux, de lui faire un mauvais parti. L'évêque terminait en lui conseillant d'écrire lui-

(1) Labb., t. X *Conc.*, p. 485.

même contre les dogmes pernicieux qu'il avait enseignés, afin que la réparation fût aussi publique que le scandale l'avait été (1). Roscelin ne suivit pas ce conseil. On fut obligé de le bannir du royaume, et il se retira en Angleterre, d'où il fut encore chassé.

Le célèbre Lanfranc, que Roscelin avait calomnié, était mort dès l'an 1089, après avoir fait successivement la gloire de l'Italie, de la France et de l'Angleterre. Il fit servir son érudition à la défense de la religion contre l'hérésie, et son autorité au maintien de la discipline, qu'il tâcha de rétablir en Angleterre. Ses principaux ouvrages sont un commentaire sur les Épîtres de S. Paul, son traité de l'Eucharistie contre Bérenger, un recueil de lettres, des statuts monastiques et un traité sur le secret de la confession.

Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, qui craignait l'autorité d'un archevêque de Cantorbéry et voulait d'ailleurs jouir des biens des évêchés vacants, laissa quatre ans le siége de Cantorbéry sans le remplir. On était fort mécontent de cette résolution du roi; mais personne n'était assez hardi pour lui exprimer ouvertement ce que chacun pensait en secret. Cependant les seigneurs et plusieurs prélats, s'étant rendus à la cour pour la fête de Noël, conjurèrent le roi de permettre qu'on fît dans toute l'Église d'Angleterre des prières pour obtenir un archevêque de Cantorbéry. Le roi refusa d'abord; puis il voulut bien y consentir; mais il était toujours résolu à laisser ce siége vacant. Un événement imprévu vint changer sa résolution.

Anselme, abbé du Bec, était depuis cinq mois en Angleterre, où l'avaient appelé les affaires de son abbaye, qui possédait de grands biens dans ce royaume et le désir de visiter le comte de Chester, son ami, atteint d'une grave maladie. La renommée des vertus du saint abbé était parvenue jusqu'à la cour, et Guillaume causant un jour avec un de ses cour-

(1) Yvonis *Ep.* VII.

tisans, celui-ci affirmait qu'Anselme ne désirait rien sur la terre, et que le siége de Cantorbéry n'exciterait même pas son ambition. « Et moi, dit le roi, je suis persuadé que s'il avait quelque moyen de monter sur ce siége, il y courrait avec empressement; mais, ajouta-t-il, ni lui ni aucun autre ne l'obtiendra, et de mon vivant il n'y aura pas d'autre archevêque que moi. »

A peine Guillaume le Roux eut-il proféré ces paroles, qu'il se sentit atteint d'un mal subit, dont les progrès furent si rapides qu'on désespéra bientôt de sa vie. Le prince demanda Anselme pour l'assister à sa dernière heure. Le saint abbé accourut aussitôt, reçut sa confession et sa promesse de réparer les torts qu'il avait faits aux Églises. Quand on vit le roi dans ces bonnes dispositions, on lui suggéra de donner un pasteur à l'Église de Cantorbéry, et on lui proposa Anselme. La crainte des jugements de Dieu l'avait changé : il y consentit. Anselme opposa la plus vive résistance; mais enfin, pressé par les prélats anglais, il se vit obligé de céder; toutefois, avant de donner son acceptation, il dit au roi : « Prince, je ne puis consentir à mon élection, à moins que vous ne me promettiez de restituer à mon Église les biens que vous en avez usurpés, de suivre mes conseils dans les affaires ecclésiastiques, et de me regarder comme votre père spirituel, de même que je vous regarde comme mon seigneur et mon roi dans le temporel. Je souhaite spécialement que vous rendiez obéissance, comme au pape légitime, à Urbain que vous avez jusqu'ici différé de reconnaître. » Le roi, qui était encore malade, promit tout et ne tint rien (1).

Après la promotion d'Anselme, les religieux du Bec élurent, par son conseil, pour leur abbé Guillaume prieur de Poissy (2), qui était fils de Turstin : ce fut le troisième abbé du Bec.

(1) Eadmer. *Histor. Novorum.*

(2) Fleury, t. XIII, p. 571, dit que Guillaume, qui fut abbé du Bec après S. Anselme, *avait été prieur de Pessé*. Il fallait dire *de Poissy*, qu'on appelle en latin *Pexeium*, *Pesseum*, *Pissiacum* ou même *Pinciacum*, d'où vient le terme *Pincerais*, pour signifier le territoire de Poissy.

Peu de temps après qu'Anselme eut été élevé sur le siége de Cantorbéry, les moines du Bec l'exhortèrent à écrire plus au long contre l'hérétique Roscelin, qui avait prétendu qu'il partageait, ainsi que Lanfranc, ses erreurs sur la Trinité. Anselme, persuadé que la meilleure manière de se justifier d'une hérésie dont on est accusé, est d'écrire contre l'hérésie même, fit un traité sur la foi de la Trinité et sur l'incarnation, qu'il soumit à l'examen et au jugement du pape Urbain II.

Roscelin, qui avait calomnié Lanfranc et S. Anselme, semblait en vouloir à tous les gens de bien. Robert d'Arbrissel, qui était aussi en butte aux traits envenimés de sa plume, et contre lequel il avait publié une lettre calomnieuse, était un saint ecclésiastique et un apôtre zélé, dont la réputation commençait à se répandre dans toute la France.

Robert était originaire du diocèse de Rennes, d'un lieu nommé aujourd'hui *Arbre-Sec*, et alors Arbrissel. Il naquit avec d'heureuses dispositions pour la piété et une grande inclination pour les sciences. Comme il y avait peu d'habiles maîtres en Bretagne, il vint étudier à Paris, et s'y distingua bientôt. Sylvestre de la Guerche, évêque de Rennes, ayant appris les progrès qu'il avait faits dans les lettres et dans la vertu, l'appela auprès de lui et le fit son archiprêtre. Il exerça cette charge importante quatre ans, pendant lesquels il s'employa avec un grand zèle à combattre la simonie et l'incontinence des prêtres. C'était se rendre odieux à bien des membres du clergé ; mais son évêque le soutenait, et le fruit de ses travaux le consola des contradictions (1).

Après la mort de Sylvestre il n'en fut plus ainsi, et Robert se vit exposé à l'envie et au ressentiment de ceux dont il avait combattu les désordres. Marbode ou Marbœuf, archidiacre d'Angers, avait été élu évêque de Rennes. Ce prélat, ne paraissant peut-être pas assez disposé à soutenir ce qu'avait fait son

(1) *Vita Roberti*, apud Boll., 25 febr.

prédécesseur, Robert renonça à l'archiprêtrise, et se retira en une espèce de désert dans la forêt de Craon. Sa réputation l'y suivit. Comme il avait un talent singulier pour annoncer la parole de Dieu, on accourait de toutes parts pour s'édifier de ses discours et de la vie austère qu'il menait dans sa solitude. Beaucoup même, quittant tout, voulurent demeurer avec lui et partager sa solitude et sa pénitence, de sorte qu'il se vit contraint de profiter des libéralités de Renauld, seigneur de Craon, pour bâtir un monastère qui devint l'abbaye de Notre-Dame de la Roue ou Notre-Dame aux Bois, et dont il fut le premier abbé. Il y établit la vie canoniale; mais c'était un champ trop resserré pour son zèle, et bientôt on le vit parcourir les provinces voisines marchant nu-pieds et prêchant la pénitence avec un succès qui répondait au concours prodigieux de ses auditeurs.

Urbain II, venu en France sur ces entrefaites, ayant entendu Robert, lui conféra le titre de *prédicateur apostolique*, avec la permission de prêcher partout la pénitence. Le saint homme accepta cette mission et l'accomplit avec un prodigieux succès. Nous devons dire d'abord ce qui engagea le pape Urbain à passer en France, et ce qu'il y fit pendant son séjour.

FIN DU TOME SIXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

Charles, duc de Lorraine, tente de renverser Hugues Capet, à peine élu roi de France. 1
Il prend Laon et fait la reine Emma prisonnière avec l'évêque de Laon, Adalbéron Ascelin. 2
Plaintes de la reine Emma. 2
Lettre d'Adalbéron d'Ardenne au duc Charles. 3
Lettre de Hugues Capet à Seguin de Sens. 5
Victoire de Hugues sur Guillaume duc d'Aquitaine. 5
Sacre de Robert, fils de Hugues. 5
Mort d'Adalbéron archevêque de Reims. 6
Commencements de Gerbert. 6
Ses voyages en Espagne et en Italie. 6
Il tient une école de hautes études à Reims. 8
Il devient précepteur de Robert, fils du roi Hugues. 8
Sa célèbre conférence avec Otrik. 9
Gerbert abbé de Bobbio. 9
Il revient à Reims et reprend son enseignement. 9
Élection d'Arnoul comme archevêque de Reims. 10
Acte de son élection et serment qu'il prête. 11
Arnoul fait livrer la ville de Reims au duc Charles. 12
Pour dissimuler sa trahison, il excommunie ceux qui ont pillé cette ville. 13
Concile de Senlis. 15
La trahison d'Arnoul se découvre. 15
Gerbert rompt avec Arnoul et sort de Reims. 16
Lettres de Gerbert à ce sujet. 16
Hugues Capet prend des mesures pour faire déposer l'archevêque de Reims. 18
Le roi et les évêques écrivent au pape à ce sujet. 18
Hugues reprend la ville de Laon par la trahison de l'évêque de cette ville. 21
Charles et l'archevêque de Reims sont faits prisonniers. 22
Mort du duc Charles. 23
Concile de Saint-Basle près de Reims. 24
Évêques de ce concile. 24
Procédures contre Arnoul de Reims et le prêtre Adalger. 25
Moyens de défense d'Arnoul. 28
Arrivée du roi au concile et déposition d'Arnoul. 31
Jugement d'Adalger. 33
Discours attribué à Arnoul d'Orléans contre l'autorité du pape. 34
Élection de Gerbert à l'archevêché de Reims. 37
Profession de foi de Gerbert. 38
Lettre de Gerbert aux moines d'Aurillac. 39
Concile provincial tenu par Gerbert contre le comte de Vermandois. 40
Lettre de Gerbert à Foulques évêque d'Amiens. 40
Concile provincial de Narbonne. 41
Concile de Charroux. 41
Assemblée convoquée par l'évêque du Puy. 42
Différend des chanoines de Saint-Martin de Tours avec Archambauld, leur archevêque. 43
Lettre de S. Abbon abbé de Fleury, à ce sujet. 43
Attentat de Foulques Nerra, comte d'Anjou. 44
Différend entre les évêques et les moines touchant les dîmes. 45
Concile de Saint-Denis. 46

Tumulte excité par les moines. 46
Apologie de S. Abbon. 47
Les évêques blâment ou se reprochent la déposition d'Arnoul de Reims. 51
Lettre de Hugues Capet au pape pour empêcher son rétablissement. 52
Conciliabule de Chelles. 53
Le pape suspend les évêques qui avaient déposé Arnoul. 54
Lettre de Gerbert contre les censures du pape. 55
Sa lettre à Vilderode. 57
Sa position critique à Reims lui fait quitter cette ville. 60
Concile indiqué à Aix-la-Chapelle. 60
Léon envoyé en France comme légat. 60
Mariage incestueux du prince Robert. 61
Lettre de Gerbert au légat. 61
Correspondance entre Gerbert et l'abbé de Mici. 62
Nouvelle trahison de l'évêque Adalbéron de Laon. 63
Concile de Mouzon. 64
Gerbert y fait son apologie. 65
Il est frappé de suspense. 67
Sa lettre à Notgère. 67
Sa réponse à la reine Adélaïde. 68
Concile de Reims où l'on déclara nulles la déposition d'Arnoul et la promotion de Gerbert. 69
Lettre de S. Abbon au légat Léon. 70
Repentir de Gerbert; son voyage en Italie. 71
Réforme de plusieurs monastères. 71
Réforme de Saint-Maur des Fossés. 73
Le bienheureux Guillaume, abbé de Saint-Bénigne. 75
Mort de S. Mayeul. 77
S. Odilon abbé de Cluny. 78
Monastères de Maillezais, de Saint-Pierre de Melun. 79
Mort de Hugues Capet; caractère de ce prince. 79
Robert roi de France; ses qualités. 80
Grégoire V agit pour rompre son mariage avec Berthe, et délivrer Arnoul de Reims. 80
Le roi envoie S. Abbon à Rome. 81
Concile de Pavie. 82
Arnoul de Reims délivré et rétabli. 83
Lettre de S. Abbon au pape. 83
Gerbert archevêque de Ravenne. 84
Concile de Rome, ses canons. 85
Robert, qui y est excommunié, se sépare de Berthe et épouse Constance. 86
Mort de Grégoire V ; Gerbert pape. 87
Il adresse aux évêques un écrit sur leurs devoirs. 88
Plaintes que Sylvestre II reçoit au sujet de l'évêque de Laon. 89
Concile de Compiègne. 90
Lettre du pape à l'évêque de Laon. 90
Le pape écrit à Arnoul de Reims. 91
Consultation de l'abbé de Cluny. 93
L'impératrice Ste Adélaïde, ses œuvres de piété. 93
Mort de Seguin archevêque de Sens; Léothéric, son successeur. 96
Concile de Bordeaux, ses canons. 97
Appel de Sylvestre II à tous les chrétiens pour la délivrance du saint sépulcre. 97
Zèle de Gerbert pour le progrès des lettres. 99
Ses disciples. 101
Fulbert de Chartres, disciple de Gerbert. 102
Othon III fait exhumer le corps de Charlemagne. 104
Mort de cet empereur. 106
Bruit sur la fin du monde. 106
Un faux prophète nommé Lieutard. 107
Commencement de la construction des cathédrales. 108
Dédicace de l'église de Montmayour, près d'Arles. 108
Construction de l'église et du monastère de Saint-Martin de Tours. 110
Hervée, qui en était le fondateur, fait construire le monastère de Beaumont. 110
Notice sur Hervée. 111
Conciles tenus pour le rétablissement de la discipline. 113
Troubles dans divers monastères. 114
Martyre de S. Abbon de Fleury. 118
Richard, abbé de Saint-Vannes de Verdun, autre disciple de Gerbert. 122
Monastères qu'on mit sous sa dépendance. 124
Tentative d'assassinat sur la personne de Richard. 125
Exemples édifiants donnés par le comte Frédéric, qui avait embrassé la vie monastique avec Richard. 126
S. Fulchram, évêque de Lodève. 127
Le B. Adalbéron, évêque de Metz. 129
Précis de sa vie. 129
Troubles dans l'Église de Metz après sa mort. 131
Concile de Trotmani. 132
Contagion nommée le *feu sacré*. 132
Alduin, évêque de Limoges; son zèle

pour la conversoin des Juifs. 133
Les Juifs chassés de plusieurs villes de France, et pour quel motif. 134
Concile de Chelles; charte du roi Robert en faveur du monastère de Saint-Denis. 134
S. Gilbert évêque de Meaux. 135
Fulbert évêque de Chartres; précis de sa vie. 136
Son zèle pour la foi de la présence réelle. 137
Sa lettre à Léothéric, suspect d'hérésie sur ce point. 138
Lettre du roi Robert au même. 138
Mort de Notgère ou Notker, évêque de Liége. 139
Mort de S. Ansfroy ou Aufroy, évêque d'Utrecht; précis de sa vie. 140
Fondation ou rétablissement de plusieurs monastères. 141
Gérard nommé évêque d'Arras et de Cambrai. 142
Zèle de l'empereur Henri. 142
Globe d'or que lui donne le pape, et que l'empereur envoie à Cluny. 142
Meinverc, évêque de Paderborn, réforme le monastère de la nouvelle Corbie. 143
Léothéric, archevêque de Sens, insulté et persécuté par Renard, comte de cette ville. 143
Il est délivré par le roi Robert. 144
Voyage de ce prince à Rome. 144
Inquiétude de la reine Constance. 145
Apparition de S. Savinien. 145
Rescrit de Benoît VIII en faveur du monastère de Cluny. 145
S. Thierry est nommé évêque d'Orléans. 146
Troubles à cette occasion. 146
Motifs de Fulbert de Chartres, qui refuse d'assister à l'ordination de Thierry. 147
Secte de manichéens à Orléans. 149
Ils sont découverts. 150
Débauches de ces hérétiques. 152
Ils sont arrêtés, jugés et condamnés dans une assemblée d'évêques. 153
Le roi les livre au supplice du feu. 155
Réflexions sur ce supplice. 156
Autres manichéens découverts à Toulouse et condamnés au concile de Charroux. 157
Différents conciles tendant à rétablir la paix entre les seigneurs. 158
Concile de Selingstadt, ses canons. 158
Concile d'Aix-la-Chapelle. 161
Concile de Mayence. 162
Entrevue de l'empereur Henri et du roi Robert. 162
Mort de Benoît VIII, élection de Jean XIX à la papauté. 162
Prétentions du patriarche de Constantinople au titre d'œcuménique. 163
Lettre du saint abbé Guillaume de Dijon au pape à ce sujet. 163
Mort de l'empereur Henri, son zèle. 164
Vertu de Ste Cunégonde calomniée. 165
Le roi Robert, puis le duc Guillaume refusent le royaume d'Italie. 165
Contestation sur l'apostolat de S. Martial. 167
Concile de Poitiers, puis conférence de Paris à ce sujet. 167

LIVRE VINGTIÈME.

Manichéens découverts à Arras. 171
L'évêque Gérard les interroge dans un synode et les convertit. 172
Lettre que Gérard envoie à un évêque avec les actes de son synode. 176
Concile d'Anse, où les priviléges de Cluny sont déclarés abusifs. 177
S. Odilon, pressé par le pape d'accepter l'archevêché de Lyon, refuse. 179
Hugues évêque et comte d'Auxerre reçoit à Rome l'absolution du pape. 180
Pèlerinage de sept cents personnes à Jérusalem avec l'abbé Richard. 181
S. Siméon moine du mont Sinaï, son histoire. 181
Il vient en France et se fait reclus à Trèves. 182
Sa mort. 184
Mort de Richard II duc de Normandie, son caractère. 184
Mort de Hugues, fils aîné de Robert, roi de France. 185
Sacre du prince Henri, second fils du roi Robert. 186
Francon évêque de Paris; Ascelin, qui avait donné sa démission veut remonter

sur le siége qu'il avait abandonné. 187
Fulbert lui écrit à ce sujet. 187
Diverses lettres de Fulbert. 188
Sa mort. 189
Apercevant Bérenger auprès de son lit, il l'appelle dragon. 190
Ses ouvrages. 191
Troubles dans l'Église de Chartres pour le choix de son successeur. 193
Commencements de S. Brunon, évêque de Toul. 194
Son zèle pour le rétablissement de la discipline. 196
Fondation du monastère et de l'église de Saint-Aignan à Orléans. 197
Concile de Limoges au sujet de l'apostolat de S. Martial; lettre du pape en faveur de cet apostolat. 199
Concile de Bourges pour le même sujet; ses canons. 200
Deuxième concile de Limoges où est discuté le même apostolat. 202
On voit par cette discussion qu'il faut faire remonter l'envoi des premiers missionnaires dans les Gaules aux temps apostoliques. 206
Divers règlements de ce concile. 207
Guerres civiles en France. 211
Guerre entre le roi Robert et ses enfants. 211
Œuvres de piété de Robert; sa mort. 212
Son caractère et ses charités. 213
Henri I[er] roi de France. 214
Cruelle famine en France, abominables excès auxquels elle porte. 214
Charité des évêques. 216
Charité de l'abbé Richard de Verdun, de Guillaume de Dijon, et de S. Odilon de Cluny. 216
Grande mortalité après la famine. 218
Divers conciles pour faire cesser les violences et établir ce qu'on appelle la paix de Dieu. 219
Heureux changement dans les mœurs du peuple. 222
Fréquents pèlerinages à Jérusalem. 222
Robert duc de Normandie meurt pendant son pèlerinage; son fils bâtard Guillaume lui succède à l'âge de neuf ans. 224
Scandales donnés par les archevêques de Rouen, et les évêques du Mans et de la Bretagne. 225
Piété et zèle des princes bretons. 227
Fondation ou reconstruction de plusieurs monastères. 228
Guerre pour la succession du royaume de Bourgogne. 229
Guerres particulières qui engagent les évêques à établir la *trêve de Dieu*. 230
Les SS. Odilon de Cluny et Richard abbé de Saint-Vannes travaillent à la faire observer. 231
Peste nommée le *feu sacré*. 231
Canonisation des saints réservée au Saint-Siége. 232
Lettre de l'archevêque de Trèves pour demander à Rome la canonisation de S. Siméon. 233
Réflexions sur Benoît IX. 233
Décret pour la canonisation de S. Siméon de Trèves. 234
Chanoines réguliers en France, à Saint-Rufe. 235
A Falempin. 236
Fondations des abbayes de Vendôme, de Pont-Levoy, de Saint-Martin de Séez, de Saint-Martin de Troarne et du Bec. 236
Précis de la vie d'Herluin, fondateur du Bec. 237
Casimir, roi de Pologne, moine à Cluny. 239
Il est rappelé par ses sujets. 240
Il se marie avec la dispense du pape. 240
L'institut de Cluny établi en Pologne. 240
Mort de l'abbé Richard. 241
Vie et mort de Poppon, abbé, disciple de l'abbé Richard. 242
Mort de Poppon archevêque de Trèves. 244
Mort de S. Ysarne, abbé de Saint-Victor de Marseille. 245
Pèlerinage de S. Odilon à Rome. 245
Mort de S. Odilon. 246
Son caractère et ses vertus. 247
On lui doit la Commémoration des trépassés. 249
S. Hugues élu abbé de Cluny. 249
Zèle de l'empereur Henri III contre la simonie. 250
Assemblée de Worms où S. Brunon, évêque de Toul, est élu pape. 251
Son voyage à Rome en compagnie de plusieurs prélats et d'Hildebrand. 252
Langage sévère que lui tient ce dernier. 252
Sa réception à Rome; il prend le nom de Léon IX. 253
Concile qu'il tient à Rome. 253
Il revient en France pour consacrer la nouvelle église de Saint-Remi de Reims et y tenir un concile. 254

Obstacles que met le roi à la tenue de ce concile. 255
Réception du pape à Reims. 256
Dédicace de l'église de Saint-Remi. 258
Ouverture du concile. 258
Plusieurs évêques et abbés simoniaques déposés. 260
Concile de Mayence. 267
Concile de Siponte, où deux archevêques sont déposés. 268
Concile de Latran; pénitence de Hugues évêque de Langres. 268
Gelduin archevêque de Sens déposé. 269
Lettre de Léon IX aux princes bretons pour leur notifier l'excommunication de leurs évêques. 270
Canonisation de S. Gérard évêque de Toul. 271
Première condamnation de Bérenger. 271
Caractère de Bérenger. 272
Commencements de Lanfranc ; sa conférence avec Bérenger. 273
Aventures de Lanfranc. 273
Résolution de se faire moine au Bec. 273
Sa conduite édifiante au monastère. 274
Erreur de Bérenger sur l'Eucharistie, combattue par Lanfranc. 275
Lettre de Bérenger au moine Ascelin. 277
Réponse d'Ascelin. 279
Concile de Verceil. 280
Lettre de Théoduin évêque de Liége, au sujet d'un concile convoqué à Paris. 280
Concile de Paris, où Bérenger est condamné. 282
Lettre de Bérenger à l'abbé Richard. 283
Frolland, évêque de Senlis, protecteur de Bérenger. 284
Lettre d'Adelman à Bérenger. 285
Réponse artificieuse de ce dernier. 286
Lettre de Gozechin sur les erreurs de Bérenger. 288
Concile de Rouen. 289
Autre concile de Rouen où Mauger, archevêque de cette ville, est déposé. 290
Maurile archevêque de Rouen. 290
Second voyage du pape Léon IX en France. 902
Rendu à Toul, il fait la levée du corps de S. Gérard. 290
S. Hugues baptise Henri IV et est envoyé comme légat en Hongrie. 291
Commencements de S. Robert premier abbé de la Chaise-Dieu. 291
Vie d'Hélinard archevêque de Lyon et sa mort. 293
Prétendue invention du corps de S. Denis à Ratisbonne. 294
Ouverture de la châsse de S. Denis faite par ordre du roi au monastère de Saint-Denis. 295
Prétendu diplôme de Léon IX en faveur des moines de Ratisbonne. 296
Établissement des Normands en Italie. 296
Léon IX les excommunie, et demande des secours pour les chasser de l'Italie. 297
Le pape fait prisonnier par les Normands. 298
Respect des Normands pour le pape. 298
Sa délivrance. 298
Ses dernières exhortations et sa mort. 298
Son caractère et son zèle pour la réunion des Grecs. 300
Colomnies de Michel Cérulaire contre l'Église latine. 301
Réfutation faite par le cardinal Humbert, légat du Saint-Siége. 302
Concile de Narbonne; ses canons. 302
Le cadavre de l'empereur Maximien Hercule découvert à Marseille et jeté à la mer. 304
Mort de S. Bardon, archevêque de Mayence; précis de sa vie. 304
Mort de S. Ardagne et de S. Gurloèse. 306

LIVRE VINGT-UNIÈME.

Hildebrand chargé de choisir un pape de concert avec l'empereur. 308
Choix de Victor II. 309
Hildebrand envoyé comme légat en France. 309
Concile dans la province de Lyon. 309
Évêques déposés. 310
Visite d'Hildebrand à Cluny. 311
Concile de Tours. 311
Première rétractation de Bérenger. 311
Concile d'Angers, où l'évêque Brunon renonce à son erreur sur l'Eucharistie. 312
Il écrit à Bérenger pour le porter à la même soumission. 312
Concile de Rouen ; peinture des mœurs du clergé de Normandie. 313

Profession de foi contre les erreurs de Bérenger. 315
Gervais évêque du Mans transféré sur le siége de Reims. 316
S. Annon archevêque de Cologne. 317
Mort de l'empereur Henri III. 318
Lettre de l'impératrice Agnès à S. Hugues de Cluny à ce sujet. 323
Concile de Toulouse ordonné par Victor II ; ses canons. 319
Concile de Saint-Gilles pour affermir la *trêve de Dieu*. 322
Mort de Victor II. 323
Étienne IX son successeur. 323
Sa lettre à Gervais archevêque de Reims. 323
Mort de ce pape. 323
Nicolas II lui succède, grâce à l'intervention d'Hildebrand. 324
Sa lettre à Gervais archevêque de Reims. 324
Sa lettre à la reine de France. 325
Sacre du pape Philippe. 326
Cérémonial observé dans ce sacre. 326
Guillaume duc de Normandie excommunié. 328
Il ordonne à Lanfranc de sortir de la Normandie. 329
Singulier stratagème de Lanfranc, qui fait révoquer l'ordre d'exil. 329
Lanfranc fait lever les censures prononcées contre Guillaume. 330
Concile de Rome contre Bérenger. 330
Quatrième condamnation et seconde rétractation de Bérenger. 332
Mesures sévères prises dans ce concile contre les clercs simoniaques ou concubinaires. 333
Concile d'Avignon, présidé par un légat du Saint-Siége. 334
Concile de Tours tenu par un autre légat. 334
Johenæus prétendu archevêque de Dol ; ses scandales. 335
Gervais calomnié se justifie auprès du pape. 335
Mort de Henri Ier, roi de France ; son fils Philippe, agé de huit ans, lui succède. 336
Fondation et reconstruction de plusieurs monastères. 337
Mort de Nicolas II ; Alexandre II lui succède. 340
Schisme de peu de durée par l'antipape Cadaloüs, choisi par la cour d'Allemagne. 340
S. Annon enlève le jeune Henri IV à sa mère. 341
Lettre d'Alexandre II à Gervais archevêque de Reims. 341
Priviléges de monastères attaqués par plusieurs évêques. 342
Différend entre l'évêque d'Amiens et l'abbé de Corbie. 342
Différend entre l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Denis. 344
Différend entre l'évêque de Mâcon et l'abbé de Cluny. 344
Concile de Rome. 345
Pierre Damien envoyé en France en qualité de légat. 345
Il est recommandé par le pape à plusieurs archevêques. 345
Il tient un concile à Chalon-sur-Saône où les priviléges de Cluny sont confirmés. 346
Pierre Damien à Cluny. 348
Lettre de Pierre Damien à S. Hugues et à l'archevêque de Besançon. 349
S. Thibauld de Provins. 349
Sa retraite, son humilité et ses austérités, sa mort. 350
Célèbre pèlerinage de Jérusalem par sept mille pèlerins. 352
Attaqués par les Arabes, ils se défendent ; détresse où ils se trouvent. 353
Sigefroy de Mayence, un des pèlerins, veut se faire moine à Cluny. 354
Assassinat d'Ebrard, archevêque de Trèves. 354
Bérenger relaps. 355
Lanfranc le réfute par un traité sur l'Eucharistie. 355
Concile de Rouen. 356
Fondation de Saint-Étienne et de la Trinité de Caen. 357
Lanfranc, premier abbé de Saint-Etienne. 357
Anselme prieur du Bec à la place de Lanfranc ; précis de sa vie. 357
Avis qu'il donne sur la manière de conduire les jeunes moines. 359
Expédition de Guillaume le Conquérant en Angleterre. 360
Défaite et mort d'Harold, son adversaire. 361
Monastère bâti sur le champ de bataille. 361
Lois sévères de Guillaume pour contenir les Anglais. 362
Son zèle pour donner de bons évêques aux Églises. 362

Mort de Maurile archevêque de Rouen; précis de sa vie. 362
Jean évêque d'Avranches lui succède. 364
Sédition des moines de Saint-Ouen contre lui. 364
Mort de Gervais archevêque de Reims. 365
Manassès I[er] lui succède par voie de simonie. 365
Mort de S. Robert, fondateur de la Chaise-Dieu. 366
Institut des chanoines réguliers. 367
Fondation de Saint-Quentin de Beauvais. 367
Chanoines réguliers à Nevers. 368
S. Gautier abbé des chanoines réguliers de Lesterps ; précis de sa vie. 368
Deux nouveaux légats en France ; conciles de Bordeaux, d'Auch et de Toulouse. 369
Excès de l'empereur Henri IV ; il veut répudier sa femme. 370
Pierre Damien, envoyé à Mayence, l'en empêche. 371
Légats envoyés en Angleterre. 371
Lanfranc élu archevêque de Cantorbéry, malgré sa résistance. 372
Sa lettre au pape. 372
Guimond, moine de Saint-Leufroy, refuse l'épiscopat. 373
Précis d'un traité de Guimond contre Bérenger. 375
Traité de Durand de Troarne contre le même. 376
S. Gautier premier abbé de Saint-Martin de Pontoise. 377
Précis de sa vie. 377
Ste Godeliève; précis de sa vie et de son martyre. 379
La B. Ide comtesse de Boulogne. 380
Concile de Mayence contre l'évêque de Constance. 382
Plaintes des Saxons contre l'empereur Henri. 383
Concile de Rouen, ses canons. 383
Mort du pape Alexandre II. 386
Élection de Grégoire VII. 386
Consentement de l'empereur Henri IV à cette élection. 386
Les qualités de Grégoire VII. 387
Hugues le Blanc envoyé en France en qualité de légat, à la place de Girald, évêque d'Ostie. 387
Conciles tenus par ce dernier pendant sa légation. 387
Plaintes des moines de Saint-Remi contre l'archevêque de Reims. 387
Lettre du pape à ce prélat. 389
Dégradation du clergé de France. 389
Unique remède dans le chef de l'Église. 390
Obstacles au zèle de Grégoire venant des souverains. 391
Mœurs de l'empereur Henri IV et du roi Philippe. 391
Lettre de Grégoire VII à Philippe, roi de France; promesses fallacieuses du roi. 392
Lettre sévère écrite à Roclin, évêque de Chalon sur la conduite du roi. 392
Grégoire VII appelle Landri à Rome, et l'ordonne évêque de Mâcon, malgré l'opposition du roi. 394
Hugues ordonné évêque de Die. 394
Soumission apparente du roi; Grégoire l'en félicite. 394
Nouvelles plaintes contre le roi Philippe. 395
Lettre énergique de Grégoire aux évêques de France. 395
Lettre du même à Guillaume, comte de Poitiers, au sujet du roi. 398
Concile de Rome ; décrets contre la simonie et l'incontinence des clercs. 399
Révolte des prêtres concubinaires contre les décrets du concile de Rome. 400
Grégoire VII presse de les faire exécuter. 401
Synode d'Erfurt. 401
Faiblesse de Sigefroy de Mayence ; reproches de la part du pape. 401
Synode à Paris, opposition aux décrets du concile de Rome. 402
Gautier, abbé de Saint-Martin de Pontoise, maltraité dans ce synode. 402
Pénitences de ce saint abbé, sa mort édifiante. 403
Concile de Rouen, ses canons. 403
Conciles en Angleterre contre la simonie et l'incontinence des clercs. 405
Nécessité où se trouve Lanfranc d'adoucir ces décrets. 405
Lettre plaintive du pape sur les maux de l'Église. 405
Nouveau concile de Rome où plusieurs évêques de France sont cités. 406
Officiers de l'empereur Henri excommuniés, et les investitures proscrites. 407
Hugues de Die légat en France. 408
Mort de S. Annon de Cologne. 408
Mort de S. Gervin, abbé de Saint-Riquier. 409
Révolte de l'empereur Henri IV contre le Saint-Siége. 410

Conciliabule de Worms où ce prince fait déposer Grégoire VII. 411
Excommunication et déposition de Henri IV au concile de Rome. 411
Prélats qui furent excommuniés dans ce concile. 412
Conciles tenus en France par le légat Hugues de Die. 413
Gérard II, évêque de Cambrai, obligé de se justifier pour avoir reçu l'investiture. 413
Concile d'Autun tenu par le légat. 414
Manassès, archevêque de Reims, y est suspendu de ses fonctions. 414
Humbert, archevêque de Lyon, déposé, et Gébuin mis en sa place. 414
Jarenton élu abbé de Saint-Bénigne de Dijon. 415
Etienne évêque du Puy déposé. 415
Gérard de Cambrai défend aux chanoines concubinaires d'assister au chœur. 416
Les chanoines en appellent au métropolitain et écrivent aux chanoines de Reims pour les engager à défendre leur cause. 416
Ils soulèvent la populace de Cambrai ; lettre de Grégoire VII à ce sujet. 417
Lettre de Manassès de Reims au pape. 417
Réponse du pape. 418
Manassès va à Rome et obtient la levée de la suspense. 419
Autres prélats à Rome obtenant l'indulgence de Grégoire VII. 420
Le pape s'en justifie. 420
Godefroy, évêque de Chartres, rétabli par provision. 422
Concile de Poitiers. 422
Lettre du légat au pape sur ce qui se passa au concile. 422
Plaintes du légat sur la trop grande indulgence du pape. 424
Canons de ce concile. 425
Manassès de Reims fait des offres d'argent au légat ; puis lui adresse un mémoire justificatif. 427
Il est déposé au concile de Lyon. 429
Plaintes des chanoines de Noyon adressées à ceux de Cambrai. 429
La déposition de Manassès confirmée à Rome. 430
Lettre du pape à ce prélat, et une autre au roi Philippe. 430
S. Robert fondateur de Molesme et de Cîteaux. 430
S. Etienne de Muret, fondateur de l'ordre de Grandmont. 434
S. Gaucher. 436
S. Gérard premier abbé de la Sauve-Majeure. 437
S. Arnoul abbé de Saint-Médard de Soissons. 437
Le B. Simon de Crespy, moine; précis de sa vie. 438
Hugues, duc de Bourgogne, se fait moine à Cluny. 440
Grégoire VII fait des reproches à l'abbé de Cluny pour l'avoir reçu. 441
Défections dans le parti de l'empereur Henri IV. 442
Grégoire VII prouve qu'il avait le pouvoir de l'excommunier et de le déposer selon les lois divines et humaines. 443
Assemblée de Tribur où les seigneurs veulent déposer l'empereur. 443
Henri va chercher son absolution à Rome. 444
Il arrive à Canosse ; sa pénitence. 445
Son absolution. 446
Scène touchante pendant la messe du pape. 446
L'empereur viole ses serments et retourne au schisme. 447
Activité de S. Grégoire VII; il reçoit la rétractation de Bérenger. 447
Bérenger retourne à ses erreurs, calomnie même le pape. 449
Bérenger est cité au concile de Bordeaux. 450
Sa pénitence et sa retraite. 450
Sa mort; doutes sur la sincérité de sa conversion. 450
Reignier, évêque d'Orléans, cité à Rome, refuse de s'y rendre. 451
Il est déposé; lettre du pape aux habitants d'Orléans. 452
Affaire de l'Eglise de Dol. 452
Primatie de l'Eglise de Lyon. 454
Divers conciles tenus par le légat Hugues de Die. 454
Concile de Lillebonne. 455
Concile d'Issoudun. 456
Concile de Meaux. 456
S. Arnoul, évêque de Soissons en place d'Ursion déposé. 457
Troubles graves dans l'Eglise de Thérouanne. 458
S. Hugues évêque de Grenoble; précis de sa vie. 459
Commencements de S. Bruno. 460
Sa résolution d'embrasser la vie monastique. 461
Fondation de la Chartreuse. 462

S. Hugues, évêque de Grenoble favorise cette institution, et s'y édifie. 464
Concile de Soissons. 466
Concile de Compiègne. 466
Hériman, évêque de Metz, défenseur de l'unité catholique. 468
Conciliabule d'Utrecht où Grégoire VII est excommunié. 468
L'empereur Henri, maître de Rome, y établit un antipape. 469
S. Grégoire VII fait prisonnier. 470
Sa délivrance par Robert Guiscard. 470
Hériman de Metz est chassé de son siége. 471
Mort de S. Grégoire VII. 472
Son caractère. 473
Mort de Robert Guiscard. 475
L'ambition porte Odon de Bayeux à succéder à S. Grégoire VII. 476
Il est puni par Guillaume, roi d'Angleterre. 477
Didier, abbé du Mont-Cassin, pape sous le nom de Victor III. 477
Intrigues de Hugues archevêque de Lyon contre lui. 477
Le nouveau pape l'excommunie au concile de Bénévent. 478
Mort du pape Victor III. 479
Election d'Urbain II. 479
Hugues archevêque de Lyon cherche à se réconcilier avec le Saint-Siége. 480
Il gagne la confiance d'Urbain II. 481
Guerre que fait Guillaume le Conquérant à la France pour se venger d'une plaisanterie. 481
La maladie, la foi vive et le repentir de ce prince. 482
Sa mort et ses funérailles. 484
Son caractère. 486
Expédition des Français contre les infidèles d'Espagne. 487
Le *feu sacré* en France. 487
Ordre de Saint-Antoine. 488
S. Bruno appelé en Italie. 490
Nouvelle Chartreuse en Calabre. 491
Lettre de S. Bruno à son ami Radulfe le Verd. 491
Mort de S. Bruno; sa profession de foi sur l'Eucharistie. 493
Célèbres professeurs : Anselme de Laon, Guillaume de Champeaux. 494
Odon à Toul et à Tournay. 495
Sa conversion. 496
Ses ouvrages. 497
Yves évêque de Chartres. 498
Il reçoit l'ordination des mains du pape au refus du métropolitain. 499
Exhortation que lui fait le pape. 499
Lettre d'Yves de Chartres à Richer de Sens son métropolitain. 501
Concile d'Etampes. 502
Lettre d'Yves de Chartres au pape. 503
Précis de sa vie avant son épiscopat. 503
Le roi Philippe Ier veut répudier la reine Berthe pour épouser Bertrade. 504
Il cherche à gagner à sa cause Yves de Chartres. 505
Réponse de l'évêque. 505
Le roi persiste ; lettre d'Yves de Chartres au roi. 506
Mariage du roi. 507
Hugues archevêque de Lyon nommé légat en France. 507
Hugues hésite à accepter ; Yves de Chartres l'encourage. 507
Lettre d'Yves au maître d'hôtel du roi. 508
Sa lettre au roi. 509
Il est dépouillé de ses biens et emprisonné. 510
Lettre du pape Urbain aux évêques de la province de Reims. 511
Lettre d'Yves de Chartres au pape pour le rassurer contre les menaces du roi. 512
Concile de Reims au sujet du mariage de ce prince. 513
Concile d'Autun où le roi Philippe est excommunié. 515
Lettre d'Yves de Chartres sur les effets temporels de l'excommunication. 515
Conduite du roi dans cette circonstance. 515
Concile de Plaisance. 516
Réforme de Saint-Magloire. 517
Désordres des religieuses de Faremoutiers. 517
Rétablissement de l'évêché d'Arras. 517
Sentence d'Urbain II en faveur de l'Église de Tours contre la prétendue métropole de Dol. 518
Concile de Soissons contre Roscelin. 519
Justification d'Anselme contre les calomnies de ce novateur. 519
Mort de Lanfranc. 520
Anselme archevêque de Cantorbéry. 522
Robert d'Arbrissel, ses commencements. 523

FIN DE LA TABLE DU SIXIÈME VOLUME.





